



**HAL**  
open science

# Comprendre la mondialisation et ses enjeux pour le développement durable d'Haïti en ce 21e siècle

Charlius Pierre

► **To cite this version:**

Charlius Pierre. Comprendre la mondialisation et ses enjeux pour le développement durable d'Haïti en ce 21e siècle : Mondialisation, Coopération Internationale et Développement Durable. Science politique. Madison International Institute and Business School, 2023. Français. NNT: . tel-04194480

**HAL Id: tel-04194480**

**<https://shs.hal.science/tel-04194480>**

Submitted on 9 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

# MADISON INTERNATIONAL INSTITUTE & BUSINESS SCHOOL

---

Sujet de Mémoire de Thèse :

## **Comprendre la mondialisation et ses enjeux pour le développement durable d'Haïti en ce 21<sup>e</sup> siècle**

Sous la direction de Dr. Hamard BRUNO

Mémoire de Thèse présenté et soutenu par Charlius PIERRE

Le 16 Janvier 2023

En vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences Politiques

Option : Mondialisation, Coopération internationale et Développement durable

Jury

Dr. Hamard BRUNO, président de MIIBS : Directeur

Dr. Edlin Lucene MANGNAN : Président du jury

Dr. Franck CHARLES : Rapporteur

Dr. Adama DESSEIN : Rapporteur

Dr. Royer TODT : Rapporteur

Année 2021-2022



## Mots de remerciements

« La sagesse est la vertu naturelle la plus parfaite que l'intelligence humaine doit chercher à apprivoiser pour une expérience de communion et de communication parfaite ». Par cette citation, je voudrais me tourner vers la Sagesse éternelle qui façonne et oriente l'intelligence rationnelle et émotive de l'homme pour la ramener à la curiosité et aux désirs de se ressourcer spirituellement et de renouveler profondément ses connaissances, afin de trouver la voie de la perfection souvent impénétrable. Ainsi, mes parents sont les premiers bâtisseurs de cet édifice humain, intellectuel, social et spirituel. Né d'une famille modeste, dans la paysannerie haïtienne, ils ont tout fait pour que j'atteigne l'apogée. Mon papa, M. Primaire PIERRE, un simple directeur d'école presbytérale, qui, dès mon plus jeune âge avait transformé mon amour et ma passion pour les livres, à travers les méthodes de lectures et de recherches, et avait durement mis à l'épreuve et a nourri ma curiosité intellectuelle pour pouvoir découvrir la puissance de l'éducation ; je lui dois un profond remerciement. A ma bien-aimée mère, Lucrécia JOSEPH, pour ses lourds sacrifices, en faisant tous les sacrifices nécessaires pour que j'aie la vie sauve, elle qui avait supporté les épreuves et les déceptions quotidiennes, juste pour éduquer ses enfants ; je vous dois toutes mes reconnaissances filiales, tendre mère. A tous les membres de ma famille, mes frères et sœurs, je vous transmets tout mon amour fraternel.

Mes profonds remerciements s'en vont à tous mes professeurs, de la maternelle jusqu'à la classe élémentaire II de l'école Christ-Roi de Précipice, de la commune de Borgne, Haïti. C'est dans cette première école qu'avait commencé ce long parcours exorbitant. Mes remerciements s'en vont à la direction et aux professeurs de l'école St Jules de Petit-Bourg de Borgne, pour les classes de Moyen I et II, à M. Leroy Jean-François et les professeurs du Collège Christ-Roi du Cap- Haïtien, aux formateurs et professeurs du Grand Séminaire Notre-Dame d'Haïti, section philosophique et théologique, aux professeurs de la Faculté du Droit du Cap –Haïtien, à l'Institut Politique Léon Harmel de Paris et à l'Université Catholique de L'Ouest d'Angers, pour mon Bac+5 en Ethique Sociale, option Sciences Politiques, et mes remerciements s'en vont aussi à Dr. Francinord Dorcelus pour son ouverture et ses marques d'attention; et finalement, toutes mes félicitations à Dr Hamard BRUNO, pour ses conseils et les directives donnés pour pouvoir atteindre l'objectif visé, qui est l'obtention du grade de Docteur en Sciences Politiques, option Mondialisation, Coopération Internationale et Développement Durable

## SYNTHESE

Le développement des pensées philosophique, politique, sociale et économique ont connu une apogée considérable à l'aube de la modernité. Cela a provoqué un ébranlement total de l'ordre géopolitique, socio-économique et financier mondial. Entre les désirs de l'enrichissement des nations européennes, un ensemble de procédés aléatoires ont pu occasionner des découvertes sporadiques des frontières d'autres peuples, et comme conséquences, cela a provoqué la servitude et l'exploitation des peuples et de leurs richesses. Avec l'industrialisation, le développement de la technologie, de l'information et de la communication, la propulsion du monde vers une interdépendance accrue se révélait d'une grande envergure. C'est la mise en commun des intérêts vitaux pour le développement du monde et le progrès des peuples par le biais d'un nouveau modèle économique adapté qui permettra la participation de tous les acteurs, publics et privés, dans cette architecture économique mondiale. Toutefois, ce qui n'avait pas empêché des oppositions radicales jusqu'au déclenchement des hostilités, ramenant les nations aux escalades et l'humanité aux désarrois, aux souffrances, aux injustices et à de nombreuses pertes en vies humaines. Pour bien rééquilibrer les décisions politiques et les relations diplomatiques et pour bien mesurer les enjeux et les intérêts économiques et financiers, il a fallu des alliances stratégiques par la création des institutions à résonance mondiale, internationale et régionale dans le but de promouvoir la bonne gouvernance. A travers le multilatéralisme et la multipolarité du monde, les mécanismes pour l'élargissement des frontières entre les nations s'intensifiaient et les décisions qui sont prises par les penseurs néolibéraux privilégiaient sur le plan géopolitique et diplomatique la promotion de la démocratie, la défense des droits et des libertés, ainsi que la souveraineté des peuples. Sur le plan économique, ils privilégiaient également l'abolissement des barrières par la libre circulation des marchandises, la libéralisation des capitaux financiers par la libre circulation des flux d'épargne, et l'intensification de la production par l'exploitation des ressources de la terre. Ces mesures provoquaient des dommages à l'environnement, et des menaces pour les vies humaines et la survie des espèces animales ont connu des ampleurs considérables. Pour remédier ces situations regrettables et déplorables, les acteurs de la mondialisation ont convenu de fixer des objectifs purement stratégiques pour un développement économique durable, afin de contrecarrer les grands dangers qui menacent l'existence humaine, les espèces animales et l'environnement dans son ensemble. La bonne gouvernance devient l'unique alternative jugée viable et valable pour

sauver l'humanité des dangers de la surexploitation des ressources naturelles déclenchée par la politique économique, commerciale et financière néolibérale.

Mais beaucoup de penseurs avisés dites altermondialistes et l'opinion publique mondiale dénoncent la politique néolibérale imposée par les grandes nations du monde et les élites économiques mondiales, et prônent la « dé-mondialisation » de l'économie. Certains croient que cette mondialisation se révèle oppressive et injuste, perturbe la souveraineté des États et devient source des plus grands conflits qui menacent la paix mondiale et la vie des peuples, puisqu'elle revête également le visage d'une nouvelle forme de colonisation à l'ère même de la modernité. C'est pourquoi notre curiosité intellectuelle de chercheur nous propulse à comprendre cet épiphénomène qui s'impose à l'existence des nations et des peuples, et auquel aucun pays ou puissance ne peut s'en passer. « **Comprendre la mondialisation et ses enjeux pour le développement durable d'Haïti en ce 21<sup>e</sup> siècle** » est le thème retenu pour notre exploration et découverte, à travers des recherches approfondies et des réflexions poussées, juste pour déceler les bienfaits de la mondialisation ainsi que ses limites, pour proposer des directives pour une bonne gouvernance mondiale équitable, une meilleure coopération internationale équilibrée et la défense des droits et de la souveraineté des peuples, ainsi que leur droit à l'auto-détermination.

Les thèmes qui seront débattus sont la mondialisation, la coopération internationale et le développement durable. Pour la mondialisation, il s'agit de se focaliser sur les facteurs qui ont provoqué son émergence, et ceux également qui ont propulsé sa mise en œuvre, comme la production des richesses, la libéralisation économique, commerciale et financière et la privatisation de biens publics, qui constituent les clefs de voûte de la politique néolibérale. Pour la coopération internationale, il nous permettra de cerner les diplomaties multilatérale et multipolaire qui se sont déclenchées depuis les avatars totalitaires qui ont bouleversé l'ordre mondial du 20<sup>e</sup> siècle, et qui ont permis la création des institutions à vocation mondiale, internationale et régionale, et du même coup ont également provoqué le recoupement du monde en blocs interposés et opposés. Pour le développement durable, il s'agit de déchiffrer les objectifs fixés par l'ONU du millénaire pour le développement à travers ses agences et organisations multilatérales pour la mise en application de la politique de la bonne gouvernance. Ce qui nous poussera à nous questionner aussi sur les situations politique, diplomatique, économique et sociale dégradantes actuelles d'Haïti, reconnue comme la première nation nègre qui s'est affranchie des fléaux, du joug et du fardeau de l'esclavage, afin également de proposer des pistes de réflexions et des solutions qui peuvent permettre de comprendre les avantages offerts par la mondialisation qui pourrait servir à la

politique du développement d'Haïti, ainsi que les enjeux à en éviter. Cela permettra le rachat d'Haïti de l'aliénation historique, de la paupérisation économique, de la gabegie administrative et financière par l'éradication de la mafia, de la corruption et de l'impunité qui pénalisent le pays dans le sous-développement depuis plus de deux siècles, et qui entachent l'histoire d'Haïti d'étiquette de pays le plus pauvre de l'hémisphère américain et l'un des pays le plus pauvres du monde. Ainsi, par la promotion d'une bonne gouvernance qui favorise la construction de la démocratie par la séparation équitable des trois pouvoirs étatiques ainsi que le respect des droits et des libertés humaines, la mise en œuvre d'une bonne politique publique pour favoriser la décentralisation territoriale et la mise en application de la politique de développement, le réaménagement territorial et la promotion de la gouvernance locale par la relance de la politique agricole, ainsi que la promotion du bien commun et de la justice sociale ; toutes ces prérogatives énumérées peuvent être constituées comme autant de facteurs clés qui doivent aider Haïti à bien profiter de cette mondialisation qui s'impose comme l'ultime et unique alternative à l'ensemble des nations de cette planète.

## TABLE DES MATIERES

<b>Sigle .....</b>	<b>xiv</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>

### Première partie :

#### La mondialisation : un phénomène nouveau !

Chapitre 1 : La Mondialisation et ses processus évolutifs.....	27
Section 1. Les racines historiques de la mondialisation.....	28
1.1. La colonisation : préfiguration de la mondialisation.....	28
1.2. La sécularisation comme ébranlement des dogmes .....	33
1.3. La modernisation et le monde en développement .....	35
1.3.1. Le mercantilisme, comme modèle du marché économique du 17 <sup>e</sup> et du 18 <sup>e</sup> siècle.....	42
1.3.2. La domination britannique.....	43
1.4. Le développement des pensées philosophico-politiques libérales.....	46
1.4.1. Le triomphe du libéralisme politique.....	50
1.4.2. Le triomphe du capitalisme économique.....	52
1.5. La diffusion de l'industrialisation.....	54
1.6. Le développement des théories d'économie-monde .....	57
Section 2. Les enjeux géopolitiques du XX <sup>e</sup> siècle.....	61
2.1. Les Guerres mondiales et mondialisation.....	63
2.2. La reconstruction d'après-guerre et l'expansion des années 1950.....	66
2.3. La guerre froide : deux mondialisations concurrentes.....	69
2.3.1. La montée des États-Unis .....	71
2.4. Le processus de l'enrichissement et l'internationalisation des acteurs.....	72
Section 3. Cadre théorique de la mondialisation.....	73
3.1. La mondialisation : sa définition et ses origines.....	76
3.2. Les approches des différents auteurs sur la mondialisation.....	78
3.3. Confusion et consensus autour du concept de mondialisation.....	80
3.4. La mondialisation, un phénomène pluriel.....	82
3.5. Les acteurs actuels de la mondialisation.....	82
3.6. Les facteurs actuels de la mondialisation.....	84

3.6.1. Facteurs de production.....	85
3.6.2. Les exportations de marchandises ou la multiplication des échanges.....	85
3.6.3. Télécommunications et technologies.....	86
3.6.4. Abolissement des barrières commerciales, libéralisation des marchés financiers et libre circulation des flux d'épargne.....	86
 Chapitre 2 : Comprendre l'éthique libérale de la mondialisation.....	 88
Section 1. La mondialisation, autour des quatre grandes révolutions.....	89
1.1.La révolution industrielle.....	89
1.2. La révolution technologique.....	90
1.3. La révolution de la consommation.....	91
1.4. La révolution de l'information et de la communication.....	93
Section 2. La mondialisation et ses conséquences multidimensionnelles.....	94
2.1. Dimension géographique : la mondialisation, réduction de la souveraineté.....	94
2.2. Dimension économique : la mondialisation, extension du capitalisme .....	95
2.3. Dimension géopolitique : la mondialisation, véhicule de la démocratie .....	97
2.4. Dimension financière : la mondialisation, circulation des capitaux.....	99
2.5. Dimension technologique : la mondialisation, diffusion de l'information.....	100
2.6. Dimension culturelle : la mondialisation, expansion des idéologies et radicalisation des mentalités.....	102
2.7. Dimension démographique : la mondialisation, expansion de la migration.....	104
2.8. Dimension éthique : la mondialisation, libéralisation sexuelle et trafic d'êtres humains...	107
Section 3. La mondialisation, source de la croissance économique.....	112
3.1. Les cycles de la croissance/ récession économique mondiale.....	113
3.1.1. La postérité des Trente glorieuses : destins croisés transatlantiques.....	115
3.1.1.1. Les années 1960 : dix ans de croissance soutenue.....	117
3.1.1.2.Les années 1970 : des années de chocs majeurs marqués par une forte récession.....	118
3.1.1.3.Les années 1980 : la grande récession de 1981-1982 suivie d'une longue phase d'expansion.....	120
3.2. Les étapes de la croissance démographique mondiale.....	122
3.2.1. L'avènement des villes mondiales.....	124
3.2.2. La prolifération des bidonvilles mondiaux : misères et contrastes économiques .....	125

3.3.	La croissance, source d'égalisation de destin.....	128
3.3.1.	La répartition mondiale de la production.....	132
3.3.2.	La répartition mondiale du revenu.....	136
3.4.	La croissance : une diversification des modes de vie.....	138
3.4.1.	La compétitivité au cœur de la croissance économique mondiale.....	139
3.4.2.	Les inégalités au cœur de la croissance économique mondiale.....	143
Chapitre 3 : Cadre pratique de la mondialisation.....		150
Section1. La mondialisation et le multilatéralisme.....		151
1.1.	La démocratie internationalisée : le statut de l'Organisation des Nations Unies.....	154
1.2.	Les stratégies pour l'avènement de la globalisation financière.....	155
1.2.1.	Le statut du Fond Monétaire International (FMI).....	157
1.2.2.	Le statut de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).....	159
1.2.3.	La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)....	160
1.2.4.	Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) .....	161
1.2.5.	Le statut de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)...	163
1.2.6.	Accord instituant l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).....	165
1.2.7.	Le statut de la chambre du commerce international (CCI).....	166
1.2.8.	Accord instituant l'Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....	167
1.2.9.	La Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT).....	168
1.2.10.	La mondialisation et la diversité culturelle : rôle de l'UNESCO.....	170
1.3.	Parcours de la révolution des droits au niveau multilatéral.....	173
1.3.1.	La promotion des institutions judiciaires internationales (CIJ et CPI).....	174
Section 2. Les enjeux économiques de la mondialisation.....		177
2.1.	Les enjeux du système financier de la mondialisation.....	179
2.2.	L'évolution progressive des marchés financiers.....	180
2.3.	Les enjeux des entreprises multinationales, les investisseurs du marché financier et les organisations citoyennes.....	182
Section 3. Les enjeux sociologiques de la mondialisation.....		183

3.1. Délocalisations des emplois et les échanges démultipliés des biens et des personnes .....	185
3.2. Un renversement d'équilibre dans les modes de sociation et de communalisation.....	185
3.3. Des effets majeurs sur la cohésion des groupements sociaux.....	187
3.3.1. Des allégeances à la diversification.....	188
3.3.2. Les tentations du repli identitaire.....	189

Deuxième partie :

Construction théorique de la gouvernabilité démocratique de la mondialisation

Chapitre 4 : Apprivoiser la mondialisation : vers une régulation sociale et une gouvernance démocratique globale.....	192
Section 1. La mondialisation et la règle des trois « D ».....	194
1.1. Décloisonnement.....	195
1.2. Déréglementation.....	195
1.3. Désintermédiation.....	196
Section 2. La nouvelle géopolitique de l'économie de la production.....	198
2.1. Les trois sources de richesses.....	199
2.1.1. Le capital humain.....	201
2.1.2. Le capital matériel.....	203
2.1.3. Le capital naturel.....	203
Section 3. La nouvelle politique économique pour la création d'un marché planétaire des capitaux.....	205
3.1. La déconcentration des firmes multinationales et les investissements directs à l'étranger..	207
3.2. Cadres stratégiques et évolutifs des firmes multinationales.....	208
3.2.1. Cadre géographique : la liberté d'établissement et la libre prestation des services.....	208
3.2.2. Cadre économique : la libre circulation de la main d'œuvre, des marchandises et des capitaux.....	209
3.2.3. Cadre juridique : La réduction ou la suppression des tarifs douaniers et impôts.....	210
3.2.4. Cadre politique : le choix du modèle de l'oligopole international.....	210
3.3. La privatisation des patrimoines, comme nouvelle forme d'application de la politique néolibérale.....	212
3.4. L'organisation du système monétaire international et les accords sur le libre-échange.....	214

3.4.1. La monnaie et les échanges : de l'étalon-or à Bretton Woods .....	215
3.4.2. Le système de Bretton Woods.....	216
3.4.2.1. Le plan Keynes.....	217
3.4.2.2. Le plan White.....	218
3.5. Le Fonds monétaire international et ses objectifs.....	219
3.5.1. La privatisation du système monétaire international .....	222
3.6. L'organisation du système bancaire et financier international et les marchés de change...	222
3.6.1. Les formes d'implantation à l'étranger des banques multinationales.....	225
3.6.2. Politique fiscale et mondialisation : vers un cadastre financier mondial.....	226
3.7. La croissance du commerce mondial et les avantages des échanges.....	229
3.7.1. Le commerce par catégories de produits.....	230
3.7.2. Le commerce par région et par pays.....	231
3.7.3. La politique ou la stratégie du libre-échange.....	233
3.8. La création des institutions pour la régulation du commerce mondial : de GATT à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).....	234
 Chapitre 5 : La gouvernance globale, cadre diplomatique et politique pour l'émergence de la mondialisation.....	236
Section 1. La mise en œuvre du concept de la bonne gouvernance globalisée.....	238
1.1. La gouvernance démocratique au service du développement humain.....	239
1.2. La gouvernance économique pour la gestion des ressources naturelles.....	242
1.3. Gouvernance urbaine et coopération internationale.....	245
1.4. La coopération internationale : une diplomatie au service de la paix et du progrès.....	248
1.5. La promotion de la géopolitique des droits de l'homme.....	250
1.6. Vers un système de gouvernance au service des plus pauvres : le rôle de la gouvernance locale.....	253
1.6.1. Renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption pour réduire la pauvreté : l'approche stratégique du Groupe de la Banque mondiale.....	255
1.6.2. Le rôle de l'État dans les politiques de développement de la gouvernance économique locale.....	257
Section 2. La mondialisation et l'idéal démocratique : le rétrécissement de l'espace politique international.....	258

2.1. La société internationale comme espace de luttes pour l'hégémonie.....	260
2.2. Les États-Unis ou empire mondial : l'antidote du multilatéralisme.....	264
2.2.1. La création de l'Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN) ou la logique impériale américaine.....	269
2.3. Gouvernance globale et multipolarité : enjeux et déséquilibres mondiaux.....	273
2.4. Mécanisme de la gouvernance à travers la responsabilité des ONG.....	278
Section 3. La mise en place d'un système de gouvernance de coopération légère.....	281
3.1. La coopération Nord-Nord ou accord instituant les G7 ou G8.....	283
3.2. Le G 20, comme mode de coopération interétatique informelle.....	286
3.3. L'accord instituant les pays émergents (BRICS).....	288
3.4. La coopération Sud-Sud ou le Groupe des 77.....	290
3.5. Les groupes de coopération informels.....	292
 Chapitre 6 : Réinventer la gouvernance pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.....	 296
Section 1. Des nouvelles règles pour le développement durable dans l'économie mondiale.....	297
1.1. La généalogie du développement durable.....	298
1.2. Le développement durable : sa définition.....	300
Section 2. Les huit (8) objectifs du millénaire pour le développement durable.....	300
2.1. Réduire l'extrême pauvreté et combattre la faim.....	301
2.2. La promotion de l'éducation pour tous.....	302
2.3. La promotion de l'éducation des sexes et l'autonomisation des femmes.....	302
2.4. La réduction de la mortalité infantile.....	302
2.5. L'amélioration de la santé maternelle.....	302
2.6. Le combat contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies.....	303
2.7. La promotion pour un environnement humain durable.....	293
2.8. La construction d'un partenariat mondial pour le développement.....	304
Section 3. Les politiques de développement pour l'équilibre de la croissance économique mondiale.....	305
3.1. L'évaluation économique de l'environnement.....	307

3.2. La promotion pour la préservation des écosystèmes et de la biodiversité.....	309
3.3. La place des ressources naturelles et des écosystèmes dans le développement économique .....	312
3.4. La mise en œuvre des actions collectives pour la protection des ressources communes.....	315
3.5. Les mécanismes de la création des richesses par une croissance économique équilibrée...	318
Section 4. La promotion pour une économie sociale mondiale.....	322
4.1. Faire la promotion d'une justice économique mondiale pour arriver à une justice sociale mondiale.....	325
4.2. Promouvoir la lutte contre la corruption et la pauvreté au cœur de la mondialisation.....	329
4.3. Soutenir les stratégies de développement par un modèle de développement durable équitable.....	332
4.4. Lutter contre les crises environnementales et le réchauffement climatique.....	335
4.5. Investir dans l'avenir pour le progrès et le bonheur de tous les êtres humains.....	338

Troisième partie :

Haïti à l'ère de la mondialisation

Chapitre 7 : Haïti, aux assauts des grandes puissances occidentales.....	345
Section 1. La colonisation et ses multiples impacts sur la société haïtienne.....	347
1.1. Impact environnemental.....	349
1.2. Impact économique.....	350
1.3. Impact politique.....	353
1.4. Impact psychologico-moral.....	355
1.5. Impact culturel.....	358
Section 2. Les crises politiques inter-haïtiennes et leurs conséquences multiples.....	361
2.1. Les différentes occupations des États-Unis et la perte de la souveraineté nationale.....	364
2.2. L'ONU et l'institutionnalisation d'une nouvelle occupation en Haïti au XXIe siècle.....	368
2.3. L'OEA et ses ingérences dans les processus démocratiques en Haïti.....	370
2.4. Le Core Group ou le colonialisme moderne occidental en Haïti.....	374
2.5. Les Organisations internationales et leurs droits d'ingérence : la politique de doublure des Institutions financières internationales.....	377
2.6. Haïti, laboratoire de l'aide internationale ou la république des ONG.....	380

2.7. L'intervention humanitaire en Haïti et les pratiques inhumaines.....	383
Section 3. La politique néolibérale en Haïti ou le colonialisme du XXIe siècle.....	386
3.1. La libéralisation du marché et les conséquences de l'application du plan d'ajustement structurel en Haïti.....	386
3.2. La privatisation des biens publics de l'État haïtien.....	388
3.3. Les crises alimentaires ou le choix d'une politique agricole du mal développement.....	391
3.4. L'exploitation minière du sous-sol haïtien et les conséquences environnementales.....	393
3.5. Comprendre le problème environnemental haïtien à l'ère du réchauffement climatique : les effets des catastrophes naturelles.....	396
3.6. Haïti, sous les menaces des crises sanitaires : exemple du choléra et du covid-19.....	398
3.7. La migration et l'exode rural : enjeu démographique majeure en Haïti.....	400
Chapitre 8 : Haïti ou les impasses d'une démocratie incertaine.....	403
Section 1. Les prises du pouvoir politique en Haïti : de la dictature à la démocratie.....	405
1.1. La dictature Duvaliériste ou le pouvoir déréglé des castes et des privilégiés.....	406
1.2. La démocratie en Haïti, une conquête inachevée.....	410
1.3. Haïti ou la quête d'une souveraineté nationale impossible.....	413
1.4. Haïti : la culture du barbarisme politique ou la démocratie du déchoquage.....	415
1.5. La corruption en Haïti, un mal systémique contre l'émergence d'une nouvelle société.....	419
1.6. La violence en Haïti, un mal endémique contre le progrès et le développement.....	422
Section 2. De la dictature à l'anarchie totalitaire : la structure terroriste de l'État haïtien et sa domination dans les milieux défavorisés.....	425
2.1. Le duvaliérisme ou la cruauté du « macoutisme » ou des Volontaires de la Sécurité Nationale.....	425
2.2. Les prises du pouvoir des FAD'H (Forces Armées d'Haïti) et l'étouffement des luttes démocratiques.....	428
2.3. L'insulte démocratique ou la terreur des FRAPH (Front Révolutionnaire Armé pour le Progrès d'Haïti).....	432
2.4. Le retour à l'ordre constitutionnel ou l'anarchie des « chimères » dans les ghettos.....	434
2.5. Le néo-duvaliérisme ou le règne de l'impunité et de la « gangstérisation » des bidonvilles.....	438

Chapitre 9 : Penser le développement durable d’Haïti à l’ère de la mondialisation.....	443
Section 1. La construction démocratique et la mise en place d’un État de droit en Haïti.....	444
1.1. Ranimer l’État et reconstruire le pays.....	445
1.2. La promotion d’une séparation équitable des trois pouvoirs étatiques.....	449
1.3. La promotion des droits de l’homme par la promotion de la justice sociale en Haïti.....	453
1.4. L’éradication des crises sociales et la poursuite des luttes anti-impérialistes par une coopération internationale équilibrée.....	457
Section 2. La mise en place des politiques publiques pour le développement d’Haïti.....	460
2.1. La décentralisation de l’administration publique et la mise en place des services publics.	461
2.2. La décentralisation territoriale et la mise en place des politiques de développement.....	463
2.3. La promotion du droit de développement d’Haïti : Quel modèle économique adopté !.....	466
2.4. L’éradication de l’apartheid socio-économique et l’économie de la mafia.....	470
Section 3. La promotion des valeurs démocratiques, culturelles et sociales pour le développement durable d’Haïti.....	474
3.1. La refondation de la société haïtienne : valeurs d’hier, d’aujourd’hui et de demain par l’intégration sociale et la promotion de l’éducation.....	476
3.2. La promotion pour la modernisation de la culture politique d’Haïti.....	478
3.3. La valorisation de la responsabilité citoyenne et la promotion du bien commun : cadres pour le développement durable d’Haïti.....	481
Conclusion.....	486
Bibliographie.....	489
Webographie.....	499
Tableaux des Figures et Graphiques.....	501

## SIGLE

ACDI : Agence Canadienne de Développement International  
ACI : Alliance Coopérative Internationale  
AEAN : Alliance des États de l'Asie du Nord  
AFP : Agence France Presse  
AGCS : Accord Général sur le Commerce et Services  
AID : Association Internationale de Développement  
AIM : Association Internationale de la Mutualité  
ALADI : Association Latino-Américaine d'Intégration  
ALALC : Asociación Latino Americana del Libre Comercio  
ALBA : Alternative Bolivarienne pour les Amériques  
ALENA : Accord de Libre Échange Nord-Américain  
AMGI : Agence Multilatérale de Garantie des Investissements  
AMI : Accord Multilatéral sur l'Investissement  
AOSIS : Alliance of Small Island States  
APD : Aide Publique au Développement  
APEC : Asia-Pacific Economic Cooperation  
ASEAN : Association of Southeast Asian Nations (Association des Nations d'Asie du Sud-Est)  
ASEM : Asia Europe Meeting  
ATTAC : Association pour la Taxation des Transactions Financières  
BID : Banque Interaméricaine de Développement  
BIMSTEC : Bay of Bengal Initiative for Multi-Sectoral Technical and Economic Cooperation  
BINUH : Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti  
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement  
BIT : Bureau International du Travail  
BM : Banque Mondiale  
BME : Bureau des Mines et de l'Énergie  
BMN : Banques Multinationales  
BRI : Banque des Règlements Internationaux  
BRI : Banques Régionales de Développement),

BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, et Afrique du Sud (South Africa)

C A : Conseil d'Administration

CABT : Convention sur l'interdiction des Armes Biologiques et à Toxines

CAD : Comité d'Aide au Développement

CAE : Communauté de l'Asie de l'Est

CARICOM: Caribbean Community and Commons Market

CCEE : Conférence de Coopération Économique Européenne

CCI : Chambre de Commerce International

CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEDH : Cour Européenne des Droits de l'Homme

CEI : Communauté des États Indépendants

CELAC : Comunidad del Estados Latino americanos y Caribenos

CEP : Conseil Électorale Provisoire

CIAC : Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques

CICR : Comité International de la Croix-Rouge

CIFOR: Center for International Forestry Research

CIJ : Cours Internationale de Justice

CIO : Comité International Olympique

CIPD : Conférence Internationale sur la Population et le Développement

CIRDI : Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements

CIRH : Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti

CISL : Confédération Internationale des Syndicats Libres

CMFI : Comité Monétaire et Financier International

CNDH : Coalition Nationale pour les Droits des Haïtiens

CNG : Conseil National de Gouvernement

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

COMESA : Marché Commun des États d'Afrique Orientale et Australe

COPAC: Committee for the Promotion and Advancement of Cooperatives

CPI : Cour Pénale Internationale

CPJI : Cour Permanente de Justice Internationale

CSC/CA : Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

CSPJ : Cour Supérieure du Pouvoir Judiciaire  
CTCI : Classification Type pour le Commerce International  
DTS : Droits des Tirages Spéciaux  
DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme  
EAC : East African Community  
ECOSOC : Conseil Économique et Social de l'ONU  
ESS : Économie Sociale et Solidaire  
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
FEM : Forum Économique Mondial  
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial  
FIAS : Force Internationale d'Assistance à la Sécurité  
FIPA : Fédération Internationale des Producteurs Agricoles  
FMI : Fonds Monétaire International  
FMN : Firmes Multinationales  
FRAPH: Front for the Advancement and Progress of Haiti  
FSM : Fédération Syndicale Mondiale  
FTN : Firmes Transnationales  
GAB: Accord Global d'Emprunts  
GATT: General Agreement on Tariffs and Trade  
GCC: Gulf Cooperation Council  
HCR: Haut-Commissariat aux Réfugiés  
IASC: International Association for the Study of the Commons  
IDE : Investissement Direct à l'Étranger  
IDH : Indicateur de Développement Humain  
IIED: International Institute for Environment and Development  
ICMIF : Fédération Internationale des Coopératives et Mutuelles d'Assurance  
INAISE : Association Internationale des Investisseurs dans l'Économie Sociale  
IPPF : Fédération internationale du Planning Familial  
ISD : International Strategic Development  
ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives  
IUSSP: International Union for the Scientific Study of Population  
LGBT: Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender

MCE : Marchés des Capitaux Émergents  
MERCOSUR : Mercado Común del Sur (Southern Common Market)  
MICIVIH : Mission Civile Internationale en Haïti  
MINUHA : Mission des Nations Unies en Haïti  
MINUJUSTH : Mission des Nations Unis pour l'appui à la Justice en Haïti  
MINUSTAH : Mission des Nations-Unis pour la Stabilité en Haïti  
MTPTC : Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications  
MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population  
NAE : Nouveaux Accords d'Emprunts  
NPI : Nouveaux Pays Industrialisés  
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique  
ODD : Objectifs du Développement Durable  
OEA : Organisation des États Américains  
OECE : Organisation Européenne de Coopération Économique  
OEI : Organisations Économiques Internationales  
OI : Organisations Internationales  
OIT : Organisation Internationale du Travail  
OMC : Organisation Mondiale du Commerce  
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONG : Organisation Non Gouvernemental  
ONGAT : Organisations Non Gouvernementales Transnationales  
ONU : Organisation des Nations Unies  
ONUDC : Office des Nations Unies contre le Drogue et le Crime  
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole  
OTAN : Organisation du Traité Atlantique Nord  
PAM : Programme Alimentaire Mondial  
PAS : Politique d'Ajustement Structurel  
PED : Pays En voie de Développement  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PIDCP : Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques

PMA : Pays Moins Avancés  
PME : Petite et Moyenne Entreprise  
PNB : Produit National Brut  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés  
PRI : Pays à Revenus Intermédiaires  
RAS : Région Administrative Spéciale  
REI : Relations Économiques Internationales  
RIPESS : Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire  
RFA : République Fédérale d'Allemagne  
RNB : Revenu National Brut  
RNDDH : Réseau National de Défense des Droits de l'Homme  
SAE : Sommet de l'Asie de l'Est  
SCEP: Study of Critical Environmental Problems  
SDN : Société des Nations  
SFI : Société Financière Internationale  
SHADA : Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole  
SIPRI: Stockholm International Peace Research Institute  
SMI : Système Monétaire International  
TIAN : Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires  
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication  
TNPAN : Traité sur la Non-Prolifération des Armes Nucléaires  
TRIPS: Trade Related Intellectual Property Rights  
UCREF : Unité Centrale de Renseignements Financiers  
UE : Union Européenne  
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
ULLCC : Unité de Lutte Contre la Corruption  
UNASUR : Union des Nations Sud-Américaines  
UNCDF : Fonds d'Équipement des Nations Unies  
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science, la Culture  
UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'Enfance

UNIFEM : Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme

UNPOL : Police des Nations Unies

URSS : Union des Républiques Soviétiques Socialistes

USAID: US Agency for International Development

VET : Valeur Économique Totale

VNU : Volontaires des Nations Unies

VSN : Volontaires de la Sécurité Nationale

WBCSD: World Business Council on Sustainable Development

WCF : Fédération Mondiale des Chambres de Commerce

WOCCU: World Council of Credit Unions

WRI : World Research Institute

WWF : Fonds Mondial pour la Nature

ZLEA : Zone de Libre Échange des Amériques



## Introduction générale

### **I) Résumé de l'étude**

Il est une évidence que dans le développement des pensées politique, diplomatique, démographique, économique, sociale, culturelle et même technologique, aucune n'a connu une apogée si complexe et complète que la mondialisation. Apparue en 1953, le terme mondialisation a tout d'abord désigné le simple fait pour un événement d'acquiescer un caractère mondial, de concerner et d'intéresser le monde entier. Son sens actuel, daté au début des années 1980, a été pris comme équivalent du néologisme anglais *globalization*, apparu pour la première fois sous la plume de Théodore Levitt<sup>1</sup>. Ce terme décrit initialement la convergence des marchés dans le monde et la facilité croissante de circulation de flux financiers. Son sens s'est élargi très rapidement à l'ensemble des échanges entre les différentes parties du globe et à leur accélération, grâce aux nouveaux moyens de communication<sup>2</sup>. Aujourd'hui, on peut affirmer que la mondialisation recouvre l'ensemble des phénomènes, qu'ils soient économiques, diplomatique, politique, démographique, migratoire, culturel et technologique conduisant à une intégration croissante d'espaces et d'hommes à l'échelle mondiale. C'est à la fois un processus banal mais également un réel bouleversement du monde. Il a des racines anciennes de plusieurs siècles, mais il peut, à juste titre, être considéré comme la caractéristique majeure de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, à l'origine d'une modification fondamentale des relations internationales.

En tant que telle, la mondialisation, au sens de mise en relation des différents ensembles de la planète, n'est pas un phénomène entièrement nouveau. En effet, ses premières manifestations spectaculaires remontaient aux grandes découvertes faites par les navigateurs à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. La découverte de la rotondité de la terre, de la « circumnavigation », et celle de nouveaux mondes ont eu un impact exceptionnel. En effet, l'historien Fernand Braudel parlait déjà « d'économie-monde » pour définir le système économique international aux temps des empires espagnol et britannique<sup>3</sup>. Encore, dès le XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, des grandes villes comme Gênes, Amsterdam et Londres sont les capitales de réseaux commerciaux et financiers qui s'étendaient à l'échelle mondiale et ne se limitaient pas à des sphères régionales ou nationales.

---

<sup>1</sup> Sylvain ALLEMAND et Jean-Claude Ruano BORBELAN, *La mondialisation*, Le cavalier bleu, Paris, 2002, P. 5.

<sup>2</sup> Pascal BONIFACE, *Atlas des relations internationales*, Hatier, Paris, 2003, P. 8.

<sup>3</sup> Fernand BRAUDEL, cité dans Pascal BONIFACE, *Op. Cit.* p. 12

Mais cette mondialisation était en fait une conquête du monde par les Européens. La révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, les nouveaux moyens de communication (bateaux à vapeur, chemins de fer, télégraphe) allaient par la suite accentuer l'ouverture du monde et sa domination par les puissances européennes. C'est en raison au développement du capitalisme international que Marx et Engels ont appelé à la création de l'international des travailleurs ainsi qu'à l'abolition des frontières, en affirmant que « les travailleurs n'ont pas de patrie »<sup>4</sup>.

En 1935, dans son livre *Regard sur le monde actuel*, Paul Valéry a écrit « le temps du monde fini commence » ; selon lui, avec la fin de la colonisation, la terre est quasiment entièrement partagée entre les différents États, le recensement des ressources est effectué et les parties du monde sont ainsi reliées entre elles. Il n'y a dès lors, plus de terres inconnues ou nouvelles à découvrir. De façon tragique, le krach boursier de 1929 et surtout les deux guerres mondiales ont confirmé la possibilité pour certains événements ou phénomènes d'avoir un impact à l'échelle planétaire et non plus seulement régional ou local. A la fin de la Seconde guerre mondiale, la compétition entre Washington et Moscou allait revêtir également un caractère global. Soviétiques et Américains s'affrontaient par alliés interposés sur l'ensemble des continents. Au début des années 1960, le sociologue canadien, Marshall Mac Luhan<sup>5</sup>, parlait du village planétaire (global village). Les médias de masse, télévisés et radiodiffusés, permettaient en effet une information généralisée sur l'ensemble de la planète. Depuis 1975, les barrières naturelles qui séparaient les économies sont tombées une à une. De nombreuses améliorations dans le transport, l'entreposage, la manutention, la distribution et la commercialisation ont rendu la plupart des marchés facilement accessibles<sup>6</sup>.

Pourtant la mondialisation, vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup> siècle, connaît certaines modifications avec ces phénomènes précédents. Si on parvenait à relier les frontières des différentes parties du monde existant depuis longtemps, aujourd'hui, c'est la modification des notions d'espaces et de temps qui est un phénomène nouveau. Les moyens modernes de communications ont supprimé les distances et ont révolutionné les relations entre les différentes parties du monde, tant par les modes de déplacement que par celui des communications (avion, téléphone, télécopie puis internet). Tout devient proche et immédiat. Non seulement les distances et les frontières sont abolies, mais aujourd'hui les personnes et les marchandises, tout comme les

---

<sup>4</sup> Renaud BOURET, *Relations économiques internationales*, Chenelière éducation, Montréal, 2013, P.3

<sup>5</sup> Ce qui allait provoquer la mise en application du plan Marshall dans l'économie.

<sup>6</sup> Ibid. P.3

flux financiers, la technologie et l'information franchissent les frontières avec une rapidité et une efficacité sans précédent, à tel point que l'idée de la fin des frontières a été évoquée.

Le cadre national, en matière d'économie, est de plus en plus mis en cause par les réseaux mondiaux des entreprises. Il s'agit d'une libéralisation des échanges, des investissements directs à l'étranger et des flux des capitaux par suppression des barrières nationales. Des modes de vie sont modifiés, des cultures sont inter-reliées, des humains se déplacent en quête de nouvelles opportunités. Ce qui accélère des flux migratoires à travers le monde. L'homme devient citoyen du monde en dépit de sa nationalité. Ainsi, le Fonds monétaire international (FMI) a défini la mondialisation comme l'interdépendance économique croissante de l'ensemble des pays du monde. Celle-ci est provoquée par l'augmentation du volume et de la variété des transactions transfrontalières de biens et de services, par le flux de capitaux en même temps que par la diffusion accélérée et généralisée de la technologie. Pour l'Organisation internationale du travail (OIT), elle est le produit d'une vague libéralisation des échanges, des investissements et des flux de capitaux, ainsi que celui de l'importante croissance de tous ces flux, et de la concurrence internationale dans l'économie mondiale<sup>7</sup>.

D'autres approches surgissent pour légitimement justifier que l'émergence de la mondialisation résulte de la combinaison du libéralisme économique et de l'innovation technologique – notamment des technologies de l'information –, surtout de la fin du clivage Est-Ouest, suite à la chute du communisme. C'est pourquoi beaucoup de penseurs affirment que la mondialisation est un phénomène complexe, voire une réalité plurielle. Car, la lecture du phénomène de la mondialisation est parfois difficile, de par la multiplicité de ses données : s'agit-il d'un processus idéologique ? (Le libéralisme politique), ou est-il l'expansion de l'économie de marché ? (Le capitalisme ou le libéralisme économique) ou est-ce la conséquence des progrès technologiques ? (Diffusion de l'information). Ce phénomène suscite en effet des réactions très différenciées. Pour certains auteurs<sup>8</sup>, il est le vecteur de l'extension des valeurs démocratiques et de la prospérité à l'échelle mondiale, et ne peut ne pas être profondément positif. Les frontières ne séparent plus les peuples et ne peuvent plus protéger les dictateurs, les fraudeurs, les

---

<sup>7</sup> Ibid. P. 8.

<sup>8</sup> Cf. Jean-Pierre, *La mondialisation*, Armand Colin, Paris, 2005. Dans cet ouvrage l'auteur dresse de manière la plus positive les moyens qui ont permis l'émergence de la mondialisation. Philippe Moreau DEFARGES, dans son ouvrage, *La mondialisation*, décrit les processus évolutifs qui ont permis son apparition et l'ensemble des mécanismes mis en place depuis l'europanisation du monde jusqu'à sa récente explosion.

contrebandiers, les terroristes et les trafiquants. Pour d'autres<sup>9</sup>, il est avant tout une simple américanisation ou occidentalisation de la planète, elle est l'effacement des identités, et s'accompagne d'une augmentation sans précédent des inégalités entre riches et pauvres.

De nombreux autres auteurs admettent aussi que la mondialisation n'est pas uniquement un processus économique (avènement progressif d'un marché planétaire), mais elle engendre un nouvel espace d'affrontement entre les puissances, qui étaient pendant des millénaires cantonnés à une seule partie du globe. Cette nouvelle échelle des conflits permet dorénavant de parler de puissances mondiales. Leurs gouvernements sont dotés de géostratégies planétaires. Aujourd'hui, beaucoup d'éléments donnent à penser que notre époque voit l'avènement d'un monde multipolaire, se substituant progressivement à l'hyperpuissance américaine. Si les États-Unis font souvent figure de puissance mondiale complète, pourtant, plusieurs pôles d'influence semblent s'affirmer. Ce processus de multiplication des acteurs géopolitiques est appelé multi-polarisation. Il s'agit d'un phénomène absolument majeur de notre époque où plusieurs pays ambitionnent de contester l'hégémonie américaine. Dans ce contexte, la Chine fait figure de nouvelle puissance mondiale. Par son poids démographique et sa forte croissance économique, ce pays a vocation à devenir un acteur de premier plan sur la scène internationale<sup>10</sup>. La confrontation Chine/États-Unis en Extrême-Orient s'annonce comme un enjeu géopolitique capital du XXI<sup>e</sup> siècle. Et après une décennie de crise (1991-1999), la Russie est devenue une grande puissance. Elle est à la pointe du combat en faveur de la multipolarité, et elle intervient dans plusieurs dossiers pour contrer la toute-puissance américaine<sup>11</sup>.

Cette redistribution des centres du monde est une évolution absolument essentielle pour comprendre la mondialisation. Analysée sous un angle géopolitique et stratégique, la mondialisation n'est pas synonyme de pacification ; elle est au contraire une nouvelle forme de guerre mondiale : guerre géoéconomique entre des firmes transnationales et entre les États, conflits armés indirects par des factions interposées (lutttes d'influences), concurrences idéologiques (propagande mondialisée), compétition entre les religions, guerre de l'information et de cyber attaque, et lutttes contre le terrorisme<sup>12</sup>. Placée sous les différends entre la géo-économie<sup>13</sup> et la

---

<sup>9</sup> Cf. Jean ZIEGLER, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Fayard, Paris, 2000

<sup>10</sup> Ibid. p.75

<sup>11</sup> Ibidem.p.76

<sup>12</sup> Gilles ARDINAT, *Comprendre la mondialisation en 10 leçons*, Ellipses, Paris, 2014, P. 65.

<sup>13</sup> Méthode d'analyse fondée par Edward Luttwak sur la logique conflictuelle, traduite en termes commerciaux.

géopolitique<sup>14</sup>, la mondialisation n'est donc pas un processus fondé sur l'équité, la coopération et le partage. Ainsi, la mondialisation amène différentes puissances à se concurrencer sur le plan économique. L'économie a été et est toujours le facteur clé et déterminant en matière géopolitique ou géostratégique. Elle n'est qu'un outil au service des ambitions politiques et diplomatiques (hégémonie, défense des intérêts nationaux, maintien d'un statut privilégié, etc.). C'est pourquoi, affirme Edward Luttwak, « les politiques économiques des États ne sont ni plus ni moins, que la poursuite sous de nouvelles formes – en l'occurrence commerciales – des anciennes rivalités internationales »<sup>15</sup>. La lecture géoéconomique part du postulat que les nations entretiennent toujours des rapports essentiellement conflictuels : « Même s'ils ne pensent pas à se rivaliser militairement, même s'ils coopèrent quotidiennement dans des dizaines d'organisations internationales ou de toute autre façon, les États demeurent fondamentalement antagonistes ».

Dans le cadre d'une mondialisation rapide de l'économie, les États s'affrontent sur les marchés mondiaux à travers des grandes firmes transnationales et des programmes d'innovation et de recherches : « Les capitaux investis ou drainés par eux sont l'équivalent de la puissance de feu ; les subventions au développement des produits correspondent au progrès de l'armement ; la pénétration des marchés avec l'aide des États remplace parfois les bases et les garnisons militaires déployées à l'étranger, ainsi que l'influence diplomatique ». La géo-économie, faisant passer la force de frappe militaire au second plan, envisage la mondialisation comme un gigantesque champ d'affrontements commerciaux, monétaires et financiers<sup>16</sup>. La lecture géoéconomique suggère que la mondialisation contemporaine s'accompagne d'un basculement géographique de la puissance. Les délocalisations sont le meilleur exemple de cette dynamique. Des capacités de production se déplacent d'un pays vers un autre. Ce phénomène emblématique de la mondialisation libérale correspond à un affaiblissement des pays de départ (destruction d'emplois, de richesse et de souveraineté économique) au profit des pays récepteurs. La finance est elle aussi un outil géoéconomique et politico-diplomatique efficace.

Face à cette dynamique de concurrence entre les puissances mondiales, la mondialisation qui implique une mise en relation de plus en plus systématique d'acteurs appartenant à des États, et donc à des droits différents, et la multiplication des échanges à l'échelle planétaire qui induit un nombre important de contentieux, rendra nécessaire l'élaboration d'un droit international.

---

<sup>14</sup> Elle est définie par Edward Luttwak comme l'analyse des rivalités de pouvoir sur des territoires.

<sup>15</sup> Edward LUTTWAK, cité dans Gilles ARDINAT, *Op. Cit.* p.70

<sup>16</sup> Ibid. p. 71

L'émergence d'un espace économique, financier, commercial, géopolitique et migratoire de dimension planétaire a conduit les gouvernements à mettre sur pied des institutions et des règles communes. Mais en dépit d'une très forte prolifération du droit international, la mondialisation illicite semble toujours prospérer (drogues, terrorisme, cyber attaque, les guerres illicites, les génocides, les fuites financières avec la création des paradis fiscaux, etc.). Afin de combattre ces dysfonctionnements, l'humanité s'est dotée d'un vaste réseau d'organisations intergouvernementales et internationales, regroupées, pour certaines, au sein du système des Nations Unies. Pour elles, l'ONU<sup>17</sup>, dont la marge de manœuvre est entravée par la souveraineté des États, n'est qu'une première étape vers l'instauration d'un véritable gouvernement mondial censé garantir un ordre pacifique et harmonieux à l'échelle du globe<sup>18</sup>.

Créée en 1945, suite à la Seconde guerre mondiale afin de remplacer la Société des Nations au fonctionnement chaotique, l'ONU est, par excellence, l'organisation généraliste à vocation universelle. Si 53 États ont signé la Charte de San Francisco le 26 Juin 1945, l'Organisation compte aujourd'hui plus de 193 membres. Dotée de six organes principaux (l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat, le Conseil économique et social, le Conseil de Tutelle et la Cour internationale de Justice), l'ONU s'appuie également sur une myriade d'organes ou d'organismes qui lui sont rattachés comme le HCR (Haut-Commissariat aux réfugiés), l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) ou le PNUD (Programme des Nations pour le développement), pour ne citer que ceux-là<sup>19</sup>.

En effet, l'ONU ne fut pas conçue comme une organisation isolée. Pour chaque domaine d'intérêt international est créée une organisation. Ainsi allaient naître dans la mouvance de l'ONU des organisations comme le FMI (Fonds monétaire international) ou la Banque mondiale (qui précéderont de peu, en 1944, la naissance de l'ONU), l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'UNESCO (l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) ou encore l'OIT (Organisation internationale du travail) créée dès 1919. Au total, 16 organisations à vocation universelle constituent le système des Nations Unies dont le Conseil économique et social doit être le centre et le coordonnateur<sup>20</sup>. Pour éviter que la mondialisation soit entourée d'un vide juridique

---

<sup>17</sup> L'Utilisation du sigle renvoie à l'Organisation des Nations Unies.

<sup>18</sup> Ibidem.p.115

<sup>19</sup> Julian HARSTON, *Introduction to the UN system: Orientation for serving on a UN Field Mission*, (Peace Operations Training Institute), Lesson 2: The principal Organs of the United Nations, p.32

<sup>20</sup> Pascal BONIFACE, *Op. Cit.* p.36

total (les acteurs mondialisés échappant à tout contrôle) les États ont multiplié les accords. Il s'agit ici de clarifier le droit lorsque les parties prenantes sont localisées dans différents pays. De multiples conventions relatives au droit international privé et public ont été signées. Des normes sont souvent portées par devant la Cour internationale de Justice (CIJ) de la Haye<sup>21</sup>. Donc, le droit international constitue un volet important de la mondialisation.

D'autres organisations tendent à concrétiser des solidarités régionales (Communauté européenne, Organisations des États américains, Union africaine ou Ligue des États arabes). Il existe aussi des organisations interrégionales, à vocation économique, politique ou militaire (OPEP, OTAN, etc.). On compte, à l'heure actuelle, plus de 300 organisations internationales dans le monde, qu'elles soient à vocation universelle, internationale ou interrégionale (70) ou simplement régionale (180 environ), et plus de 30 000 ONG dont des grandes disparités dans les statuts, les buts, la composition, le fonctionnement, et surtout le poids politique de ces organisations doivent être pris en compte<sup>22</sup>. Pour les ONG, elles occupent un rôle éminent dans les domaines des droits de l'homme, de l'amélioration du statut des femmes, des affaires humanitaires, de l'environnement et du développement.<sup>23</sup>

Il est également admis que la mondialisation, pour qu'elle puisse atteindre son apogée et arriver à des objectifs durables, elle doit s'enraciner dans la dynamique de la bonne gouvernance. Dans un rapport paru en 1992 et intitulé « gouvernance et développement », la Banque mondiale définit la bonne gouvernance comme étant la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement. Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), définit la gouvernance dans son document de politique générale intitulé « la gouvernance en faveur du développement humain durable » comme étant l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux<sup>24</sup>. Au départ, le terme constituait une expression atténuée de « réforme de l'État », recouvrant pour l'essentiel les restructurations institutionnelles, comme la privatisation, la déréglementation ou la mise en place d'un système juridique favorable aux investissements étrangers, que la Banque mondiale imposait aux pays surendettés dans le but de

---

<sup>21</sup> Ibid.p.117

<sup>22</sup> Ibid. p. 38

<sup>23</sup> Pierre de SENARCLENS et Yohan ARIFFIN, *La politique internationale : théories et enjeux contemporains*, Armand colin<sup>5</sup>, Paris, 2007, p. 160

<sup>24</sup> Définition donnée par la FIDA (Fonds international de développement agricole) sous la notion de la bonne gouvernance lors de la session soixante-septième organisée par le Conseil d'administration à Rome, 8-9 Septembre 1999.

dégager les ressources nécessaires à honorer le service de leur dette. La notion de gouvernance a joué un rôle d'autant plus utile à cet égard que les statuts des institutions de *Bretton Woods* leur interdisent formellement de se mêler de questions politiques. Dès 1995, sous la présidence de Wolfensohn, la Banque mondiale a élargi son interprétation de la bonne gouvernance pour inclure, dans ses programmes de développement, la lutte contre la corruption et une délégation accrue de compétences et de tâches aux ONG. Elle incorporait, à sa façon, les recommandations de la Commission « on Global Governance » instaurée en 1992 qui visait à encourager la coopération entre les institutions officielles, étatiques ou intergouvernementales, et les acteurs privés, économiques ou civiles dans la gestion des affaires communes<sup>25</sup>. Les travaux sur la gouvernance ont le mérite de rappeler que les États et les organisations internationales et intergouvernementales ne constituent pas les seuls promoteurs ou supports de l'ordre international. Les sociétés comportent des sources de solidarité et de cohésion qui échappent à l'emprise des gouvernements et qui peuvent s'étendre au-delà des frontières des réseaux transnationaux actifs<sup>26</sup>.

Pour maintenir la politique de la bonne gouvernance, des structures liées à la mondialisation de l'économie, c'est-à-dire la libéralisation planétaire des échanges, s'avérait indispensable. D'où l'emprise du système économique, le capitalisme, sur l'espace mondial<sup>27</sup>. La recherche du profit maximum mène l'entreprise à privilégier le lieu dans le monde où les coûts de production sont les plus bas. Chacune des étapes du processus de production entraîne des exportations et importations de biens ou de services ainsi que des mouvements de capitaux. Les entreprises cherchent à éliminer toutes réglementations et barrières commerciales qui peuvent augmenter les coûts de transfert des marchandises entre les pays<sup>28</sup>. L'ouverture des frontières entre les pays a des effets sur la circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. Les négociations du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) et la création de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) ont ouvert la voie à la libre circulation des marchandises par la réduction des tarifs et la fixation des barrières non tarifaires. La marchandisation accroît la compétitivité des marchés et incite les entreprises multinationales à déplacer des capitaux vers des pays où la main d'œuvre est la moins coûteuse ; ces entreprises y concentrent surtout sur leurs activités de production, lesquelles ne requièrent pour ainsi dire aucune

---

<sup>25</sup> Ibid.p.185

<sup>26</sup> Ibidem, p. 186

<sup>27</sup> Jean-Pierre BIBEAU, *Introduction à l'économie internationale*, Chenelière éducation<sup>5</sup>, Montréal, 2004, p. 29

<sup>28</sup> Ibid. p. 33

formation des travailleurs en raison de la simplicité des tâches à exécuter. Les multinationales s'implantent également dans ces mêmes pays pour contourner les lois qui existent dans leur pays d'origine en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité au travail, de normes du travail et de fiscalité<sup>29</sup>. Pour contrecarrer les effets dévastateurs dus à l'exploitation accélérée des ressources naturelles de la terre par l'ensemble des firmes multinationales, l'ONU allait traiter certaines de ces thématiques dans une mise ensemble autour du thème de développement durable, lequel comprendra : ce qui a trait au développement de l'homme, la maîtrise de la création, la durabilité de la terre jusqu'à atteindre les droits de l'homme.

Proposée par la commission mondiale sur l'environnement à l'ONU, la définition du développement durable, de l'anglais *sustainable development*, parfois traduit par développement soutenable, est une nouvelle conception de l'intérêt général, appliquée à la croissance économique et reconsidérée à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux d'une planète globalisée. Et selon la définition donnée dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, dit *rapport de Brundtland*, où cette expression est apparue pour la première fois en 1987, le développement durable est un développement qui répond au besoin des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins<sup>30</sup>.

Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée de limitation que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. C'est en ce sens que Ignacy Sachs propose en 1991 une définition proche de ce qu'il nomme l'écodéveloppement : « développement endogène dépendant de ses propres forces, soumis à la logique des besoins de la population entière, conscient de sa dimension écologique et recherchant une harmonie entre l'homme et la nature<sup>31</sup>. Le philosophe allemand Hans Jonas qui a le premier théorisé la notion de développement durable dans *Le Principe responsabilité* en 1979, a admis qu'il y a une obligation d'existence des générations futures, qui pourrait être remise en cause par la forme qu'a prise le développement technique à l'époque contemporaine. Il s'agit donc pour les générations présentes de veiller, non aux droits des générations futures, mais à leur obligation d'existence. « Veiller à l'obligation des

---

<sup>29</sup> Ibidem, pp. 37-38

<sup>30</sup> Stanislas de LARMINAT, *Le développement durable*, Paris, 2011, p. 4

<sup>31</sup> Cf. « Encyclopedia Universalis » sur le concept de développement durable

générations futures d'être une humanité véritable est notre obligation fondamentale à l'égard de l'avenir de l'humanité dont dérivent seulement toutes les autres obligations à l'égard des hommes à venir ». Le problème du développement durable ne se pose donc pas sous l'angle des droits, mais des obligations et des devoirs<sup>32</sup>.

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social et économique des activités humaines : trois piliers à prendre en compte par les collectivités humaines comme par les entreprises et les individus. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux. A ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, de plus en plus considéré comme le quatrième pilier du développement durable, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance. Cette gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision ; elle est de ce fait une forme de démocratie participative. Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir comme avec les besoins du présent.

C'est dans ce contexte que le développement durable a été inséré parmi les *Objectifs du millénaire pour le développement*, fixés par l'ensemble des États membres de l'ONU<sup>33</sup>. Les objectifs adoptés sont répartis en huit domaines qu'il convient de présenter :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim,
- Assurer l'éducation primaire pour tous,
- Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes,
- Réduire la mortalité infantile,
- Améliorer la santé maternelle,
- Combattre les maladies,
- Assurer un environnement humain durable,
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Depuis 2017, ces objectifs allaient être poursuivis et fixés pour l'année 2030, ajoutant d'autres modèles de développement durable jusqu'à atteindre le nombre de dix-sept. Après avoir fait une

---

<sup>32</sup> [www.toupie.com/autour](http://www.toupie.com/autour) du concept de « Développement durable »

<sup>33</sup> Ibid. « Encyclopedia Universalis », Terme: Développement durable

brève description de la thèse, à présent, bornons-nous aux études en tenant compte du contexte et de la justification de tels travaux de recherches.

## **II) Contexte et Justification de l'étude**

Dans la deuxième partie de leur ouvrage intitulé *La politique internationale : théories et enjeux contemporains*, Pierre de SENARCLENS ET Yohan ARIFFIN traitent de la prise en compte graduelle, dans la théorie des relations internationales, du rôle des acteurs économiques et des dynamiques qui découlent de leurs interactions avec les États<sup>34</sup>. Ils affirment sans ambages que « l'expansion des entreprises transnationales implique l'existence d'un ordre politique favorable à cette dynamique. Leur essor est impensable sans l'appui qu'elles reçoivent des États en termes de formation professionnelle, de recherche scientifique et de développement technologique. Les États encouragent en effet le développement des infrastructures et des institutions permettant les avancées scientifiques et techniques nécessaires à la croissance de l'activité économique. Ils interviennent directement pour renforcer la position de leurs entreprises dans la compétition internationale : garanties des risques à l'exportation, commandes, subventions diverses, négociations d'accords de libéralisation des échanges de biens et de services dans le cadre de l'OMC, développement d'infrastructures et contrats de recherche profitant à leurs entreprises transnationales<sup>35</sup>. Ces deux auteurs admettent que « si les États semblent avoir perdu ou délégué une partie de leur souveraineté monétaire au profit d'acteurs privés, il importe cependant d'évaluer plus précisément les activités qu'ils parviennent à déployer, tout au moins les plus puissants d'entre eux, pour réduire l'instabilité ou contrôler les marchés à leur avantage. Ceci vaut également pour l'analyse du commerce international où l'articulation entre l'économique et le politique est occultée dans les représentations communes de la mondialisation qui la réduisent à une expansion du libre-échange, autrement dit du libre mouvement des capitaux, des marchandises et des biens. Or ce processus est tout autant sinon davantage marqué par des politiques de nationalisme économique, lequel, rappelons-le, constitue une doctrine gouvernementale à double détente, soutenant à la fois le libre-échange dans les secteurs compétitifs de l'économie nationale et le protectionnisme de ceux qui pourraient au contraire souffrir de la concurrence étrangère »<sup>36</sup>.

---

<sup>34</sup> Pierre de SENARCLENS et Yohan ARIFFIN, *La politique internationale : théories et enjeux contemporains*, Armand Colin<sup>5</sup>, Paris, 2006, p. 11.

<sup>35</sup> Ibid. pp. 103-104

<sup>36</sup> Ibidem, p. 105

C'est dans cette perspective que notre curiosité intellectuelle nous porte à comprendre ce nouvel ordre mondial, cet épiphénomène qu'est la mondialisation qui suscite tant de débats spectaculaires, assez contradictoires, dans tous les espaces publics ou privés. Dans le cadre de tels travaux de recherche, l'intérêt ne se porte pas seulement sur la compréhension du nouvel ordre économique, diplomatique, géostratégique, sociopolitique, migratoire, technologique et culturel qui alimente le monde et qui change de manière radicale la vie des humains, mais de comprendre aussi les enjeux que suscite le phénomène de mondialisation pour le développement durable des pays pauvres qui doivent s'adapter à ce nouvel ordre mondial et en tirer les bénéfices et les conséquences. Cette étude nous permet également d'insérer Haïti dans le giron du développement spectaculaire de l'économie mondiale, dans la diplomatie multilatérale des États et des organisations internationales et gouvernementales, dans les systèmes de pensées et de politique liés aux idéaux de progrès et de développement, afin de questionner les causes et les conséquences de son sous-développement, les mécanismes de son système de violence, de ses structures de corruption et de la gabegie administrative, pour mieux approfondir l'ensemble des crises qui façonnent son identité de pays pauvre, très endetté et sous-développé à l'échelle de son histoire.

### **III) Revue de littérature**

Effectuer des recherches sur la mondialisation pourrait ne pas être exhaustif, vu qu'elle n'est pas une science humaine ou sociale comme la sociologie, la politique, le droit, la psychologie, la philosophie, etc., ou une science exacte comme la physique, la chimie, l'astronomie, etc. Eu égard à cette affirmation, on pourrait dire que la mondialisation n'a pas de champ d'études spécifiques, avec des méthodes exactes, des données vérifiables et un ensemble d'analyses diversifiées permettant d'aboutir à des résultats bien déterminés. Pourtant, vu son ampleur et ses impacts sur l'ensemble de ces disciplines et des structures sociales, la mondialisation demeure un épiphénomène qui embrasse l'ensemble des domaines sur lesquelles se greffe l'existence humaine contemporaine, à savoir, le commerce, l'économie, la technologie, la culture, la sociologie, la migration, la démocratie, l'état de droit, la financiarisation, la production, la géographie, la démographie, la diplomatie, la politique, etc. C'est pour mieux comprendre cette réalité qui bouleverse les structures sociale, économique, diplomatique, politique, migratoire, commerciale, financière, et autres que l'intérêt nous pousse à nous interroger sur les motifs et dispositifs qui sont mis en œuvre pour permettre l'émergence de ce nouvel ordre mondial. Aujourd'hui, la

mondialisation est insérée dans tous les discours, les revues de littératures et des sciences sociales, les journaux et les médias ; elle incorpore même des cursus académiques pluridisciplinaires, servant comme sujet de recherches multiples, diversifiées et variées, et même des ouvrages sont édités à cet effet, afin de privilégier et de garantir sa floraison et sa pérennisation.

Nombreux donc sont les auteurs qui se focalisent sur la mondialisation dans leurs études, et se montrent surtout concernés, soit spécifiquement sur les effets positifs ou négatifs provoqués par la politique néolibérale, soit du moins dans des études qui sont accentuées directement sur les impacts des firmes multinationales et des institutions multilatérales qui sont considérées comme des leviers catalyseurs qui ont contribué à la propulsion et à l'émergence de la mondialisation. Par exemple, Jacques B. Gélinas, dans son ouvrage *La globalisation du monde : Laisser faire ou faire*, décrit non seulement la globalisation de l'économie, mais aussi le monde globalisé. L'auteur fait une nette distinction entre la mondialisation, phénomène d'expansion planétaire normalement bénéfique, et la globalisation, qu'il définit comme la gouvernance du monde par des puissants intérêts économiques transnationaux et supra-étatiques. L'auteur décrit ce système, ses dirigeants, ses commis, ses idéologues et dénonce ses effets les plus pervers, dont la dégradation de l'environnement, la montée des inégalités et le pourrissement de la démocratie.

Michel Chossudovsky, également, dans son ouvrage intitulé *La mondialisation de la pauvreté*, révèle les changements en profondeur qui ont été opérés dans les structures de l'économie mondiale depuis le début des années 1980, et explique les conséquences de l'application de ces changements dans le tiers-monde par des institutions financières internationales, organes régulateurs de ce nouvel ordre financier mondial, qui se nourrit de la pauvreté et de la destruction de l'environnement, engendre un véritable apartheid social, encourage le racisme et les conflits ethniques et s'attaque aux droits des femmes. Pour sa part, Jacques Attali, dans *Une brève histoire de l'avenir*, raconte l'incroyable histoire des cinquante prochaines années de l'histoire de la science, et dévoile la façon dont vont évoluer les rapports entre les nations, dont les bouleversements démographiques, les mouvements de population, les mutations de travail, le terrorisme, la violence, les changements climatiques, l'emprise croissante du religieux vont affecter notre quotidien. Toutefois, l'auteur reste optimiste sur la possibilité d'éliminer la pauvreté, de faire profiter chacun équitablement des bienfaits de la technologie, de préserver la liberté, de laisser aux générations à venir un environnement mieux protégé, si toutefois les sagesses du monde laissent prospérer de nouvelles façons de vivre et de créer ensemble.

Ainsi, laissant planer ses doutes, Jacques Attali se questionne et se demande : *Demain, qui gouvernera le monde ?* Les Etats-Unis ? La Chine ? L'Inde ? L'Europe ? Le G20 ? L'ONU ? Les multinationales ? Les mafias ? Quel pays, quelle coalition, quelle institution internationale aura les moyens de maîtriser les menaces écologiques, nucléaires, économiques, financières, sociales, politiques, militaires qui pèsent sur le monde ? Qui saura valoriser les formidables potentialités de toutes les cultures ? L'auteur poursuit ses interrogations : Faut-il laisser le pouvoir sur le monde aux religions ? Aux empires ? Aux marchés ? Ou bien faut-il le rendre aux nations en refermant les frontières ? Face à ces inquiétudes, Attali soutient un jour, l'humanité comprendra qu'elle a tout à gagner, à se rassembler autour d'un gouvernement démocratique du monde, dépassant les intérêts des nations les plus puissantes, protégeant l'identité de chaque civilisation et gérant au mieux les intérêts de l'humanité.

Jean Ziegler, dans *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, soutient également qu'au cœur du marché globalisé, banquiers, hauts responsables de sociétés transnationales, opérateurs de commerce mondial accumulent l'argent, détruisent l'Etat, dévastent la nature et les êtres humains. Ziegler décrypte l'image de ces maîtres, analyse leur discours et dénonce leurs méthodes qui les servent au sein de l'OMC, de la Banque mondiale et du FMI ; il dénonce l'idéologie qui les inspire, jetant une lumière crue sur le rôle joué par ces oligarchies financières. Dans *Le commencement d'un monde : vers une modernité métisse*, Jean-Claude Guillebaud constate aussi que nous sommes au commencement d'un monde, ce prodigieux surgissement qui signe la disparition de l'ancien monde dans lequel nous sommes nés, mais le monde nouveau qui naît sous nos yeux est sans doute porteur des menaces mais plus encore de promesses, car nous sommes en marche vers une modernité métisse, qui ne se confond pas avec l'hégémonie occidentale qui régnait pendant quatre siècles.

En rapport avec les conjonctures économique, sociale, politique et diplomatique mondiales, beaucoup d'auteurs haïtiens s'interrogent également sur les crises multidimensionnelles qui affectent les pays pauvres, et spécialement Haïti. De ce fait, Fritz Alphonse JEAN, dans son ouvrage intitulé *Haïti, une économie de la violence*, nous aide à comprendre la trame de violence contemporaine dont a été victime l'économie haïtienne, datée depuis la dette de l'indépendance imposée par la France, ce qui a soumis le pays à un régime de contraintes financières, laissant leurs séquelles sur l'économie près de deux centaines d'années plus tard. Mais, l'auteur conclut qu'en absence d'un État capable de préserver les grands équilibres économiques et sociaux, des fenêtres d'opportunité s'ouvrent aux autres États et aux multinationaux pour toutes sortes de dérives

antiéconomiques et antisociales. Dans les réflexions apportées par Charles Joseph CHARLES, dans son ouvrage *Haïti à l'épreuve du néolibéralisme : un défi pour l'État et pour l'Église*, on relève certaines approches justifiant les méfaits du néolibéralisme ainsi que les conséquences de l'irresponsabilité des hommes et des femmes d'État haïtien en ces termes : « Le néolibéralisme fut au départ une offensive contre les États nationaux qui ne peuvent y opposer ni résistance ni maintenir une idéologie nationale. Le néolibéralisme fait constater la crise de l'État. Mais la classe dirigeante haïtienne ne se solidarise pas avec la nation. Elle répugne à tout patriotisme<sup>37</sup> ». L'économiste Fritz Deshommes, dans son ouvrage *Vie chère et politique économique en Haïti* montre que le néolibéralisme a servi de prétexte à l'État haïtien pour refuser d'assumer ses responsabilités. Au nom du néolibéralisme, l'État se garde de protéger le consommateur contre les monopoles ou les oligopoles qui peuvent ainsi se permettre d'appliquer les prix qui leur conviennent. Il reconnaît que le néolibéralisme, en Haïti comme ailleurs, ignore les problèmes de fond. Mais au lieu de se responsabiliser, l'État haïtien préfère se comporter en démissionnaire. Il juge inopportune toute intervention dans le domaine de marché. Ricardo Seitenfus, diplomate du Core Group accrédité en Haïti, ne cache pas sa déception vis-à-vis de l'aide internationale donnée à Haïti. Dans *L'échec de l'aide internationale à Haïti : dilemmes et égarements*, il constate l'échec post-séisme de 2010 de cette communauté internationale qui se dit amie d'Haïti, et qui clamait sa volonté de soutenir le pays dans son progrès et ses programmes de développement. Sa politique de doublure ne fait que fragiliser les structures socio-économique et politique du pays.

Tenant compte de nombreux autres revues, articles, ouvrages et mémoires de thèse qui seront utilisés dans le cadre de ce travail, partageant des approches similaires et différentes, notre curiosité intellectuelle nous conduit à nous centrer sur les causes, les circonstances, les phénomènes et les facteurs qui provoquent l'effondrement des structures sociales, politiques, financières et économiques des pays pauvres et spécifiquement celles d'Haïti. Sans vouloir contredire les études qui sont déjà effectuées, ou du moins privilégier les hypothèses qui sont déjà émises sur les impacts du néolibéralisme sur les structures économiques des pays pauvres et d'Haïti ; dans nos démarches analytiques et recherches approfondies qui seront effectuées, elles nous permettront de tenir compte de l'ampleur et de l'efficacité de la politique néolibérale, des mécanismes qui sont mis en place pour permettre son émergence, et les facteurs qui la font naître. Elles nous aideront aussi de catégoriser les institutions qui la propagent et la soutiennent, de cerner l'ensemble des dispositions

---

<sup>37</sup> Ibid. p. 61

qui la propulsent dans l'application des plans d'ajustement structurels et d'autres mesures économiques, financières et de production qui sont contraires aux normes de développement endogène imposées aux petits pays.

#### **IV) Questions de départ et problématique**

Mise à part le développement de nos principales thématiques telles que la mondialisation, la gouvernance globale, la diplomatie multilatérale ou la coopération internationale et le développement durable, nos réflexions seront donc centrées sur Haïti, pays indépendant depuis plus de deux siècles, mais qui stagne toujours dans de marasmes économiques et se trouve dans l'impossibilité de se tailler un rang dans l'échiquier international. Ce pays, essentiellement agricole, le plus riche des colonies françaises, dénommé la perle des Antilles, est classé aujourd'hui, pays le plus pauvre de l'hémisphère américain et l'un des pays les plus pauvres du monde. Mais beaucoup se demandent d'où lui vient-il une telle anomalie économique et financière ? Comment un pays, avec tant de ressources naturelles, d'une population de 60% de jeunes, d'une diversité culturelle, riche en potentialité touristique peut-il se trouver dans une telle situation économique désastreuse, qui pousse tant d'haïtiens à laisser le pays en quête d'une vie meilleure ? Puisque Haïti est membre des Nations Unis et que ce pays bénéficie également beaucoup de programmes d'aide au développement, pourquoi occupe-t-il la place de pays endetté, pays sous-développé, pays assisté ? Alors que ce pays a toutes les possibilités comme de nombreux autres de la région caribéenne de pouvoir bénéficier d'un modèle de développement durable à tous les niveaux.

Un tel sujet de recherches intitulé : *Comprendre la mondialisation et ses enjeux pour le développement durable d'Haïti en ce 21<sup>e</sup> siècle*, est apte à pouvoir nous aider à comprendre les causes ou les phénomènes de retardement du pays. En effet, s'il y a des voies qui s'élèvent d'ici ou d'ailleurs pour condamner la mondialisation comme cause de tant de misères, d'injustices, d'inégalités dans ce monde, mais d'autres pensent que de nombreux pays trouvent que la mondialisation via la politique néolibérale est une nécessité pour le progrès et le développement de l'humanité. C'est pourquoi notre démarche consiste à prouver que les problèmes du sous-développement, de misères et de souffrances injustes et inhumaines auxquels est confronté Haïti semblent avoir une double cause, un double facteur : endogène et exogène. Ces facteurs de pauvreté, de misères et du sous-développement auxquels Haïti est tributaire depuis plus de deux siècles ne peuvent pas seulement attribuer au phénomène récent qu'est la politique néolibérale

imputée à la mondialisation. C'est pourquoi notre problématique s'articule et s'interroge sur les causes qui soutiennent ou engendrent le sous-développement d'Haïti, juste à pouvoir demander: *Est-ce que l'ingérence démultipliée des puissances occidentales, les impacts de la politique néolibérale imputée à la mondialisation ainsi que les crises historiques inter-haïtiennes à caractère socioéconomique, politico-culturel et religieux, ainsi que la corruption ne constituent-ils pas la clef de voûte du sous-développement d'Haïti ?*

## **V) Objectifs de l'étude**

Il est une évidence que la mondialisation qui est le thème central retenu pour notre étude est une réalité à laquelle aucun pays ne peut s'en passer, et même les états les plus fermés du monde subissent l'influence de la politique néolibérale. Puisqu'elle repose sur la politique du libre échange commercial par la réduction des tarifs douaniers, la libre circulation des capitaux, la privatisation des biens publics, la délocalisation des firmes et des banques multilatérales et l'internationalisation des organisations multilatérales, il nous revient d'affirmer que chaque pays doit pouvoir s'en ajuster grâce aux politiques de développement endogène qui soutient la production, qui garantit la mise en place des institutions internes fortes, qui privilégie la professionnalisation via un système éducatif adapté à cette ère, qui garantit la stabilité politique, sociale et économique, et qui favorise le développement de la technologie, afin de pouvoir tirer d'affaires de cette mondialisation qui n'est pas également sans conséquences pour les pays à structures faibles, réduites et fragiles. D'où la politique néolibérale contient d'énormes enjeux que tous les états doivent apprendre à bien saisir les opportunités du plan d'ajustement structurel offertes par des organisations des Bretton Woods, de la politique du libre-échange et de la privatisation des biens publics, tout en sachant tirer les conséquences qui en découlent.

Dans ces ordres d'idées, l'objectif principal de notre étude consiste à privilégier les opportunités économiques, financières, commerciales et technologiques qui sont offertes par la mondialisation auxquelles Haïti doit tenir compte, comme tant d'autres petits pays du monde et de la région qui sont soumis aux mêmes contraintes économiques, afin de favoriser de bonnes politiques de développement, de privilégier la politique de la bonne gouvernance et de consolider ses institutions pour combattre le fléau de la corruption ; ce qui lui permettra de prospérer et de tirer d'affaires dans cette manne offerte par la politique néolibérale en ce 21<sup>e</sup> siècle. Les objectifs secondaires consistent également:

- À faire comprendre ce nouveau phénomène dénommé « Mondialisation », issues des grandes découvertes, des développements modernes, des révolutions industrielles et technologiques, et de l'expansion économique à l'échelle planétaire ;
- À présenter les bienfaits et les méfaits de la mondialisation, à relever les nombreux facteurs et causes qui ont occasionné son émergence, à savoir : « Comment comprendre le basculement du monde et le nouvel ordre économique qu'elle apporte ?
- À faire ressortir ses principaux objectifs, ses buts et sa mission ;
- À présenter les enjeux qu'elle apporte au cours de son expansion et son imposition arbitraire aux pays les plus pauvres, dont Haïti garde une place sans commune mesure ;
- À déceler la mainmise de la communauté internationale sur les structures économique, commerciale, financière, diplomatique et politique d'Haïti depuis la colonisation jusqu'à présent, ce qui constitue une bombe à retardement du pays sur la voie de la stabilité politique, du progrès de la science et de la culture, du développement économique et social, etc.
- À proposer de nouveaux horizons pour qu'Haïti puisse se relever de ses ornières et de ses marasmes économiques, financiers et commerciaux.

## **VI) Méthodologie de la recherche**

Notre étude sera construite sur des méthodes inductives et déductives, des analyses qualitative et quantitative, telles que les études effectuées par la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, l'OCDE, le PNUD, les ONG, l'IHSI (l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique), la CSC/CA (Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif) etc., pour vérifier et comparer les indices de développement des pays riches et émergents avec ceux des pays pauvres, très endettés et sous-développés, tout en tenant compte d'Haïti qui est notre champ d'étude spécifique. Toutefois, la méthodologie de la recherche sera de nature descriptive, dotée aussi de certaines approches qualitative et quantitative. Pour la méthode qualitative, elle englobera les collectes et les analyses, les définitions des concepts, des termes extraits des ouvrages, des textes, des articles, des mémoires et des écrits aux buts et objectifs exploratoires. Pour la méthode quantitative, elle nous permettra de collecter, mesurer et analyser des données provenant des sources variées, pour les confirmer en utilisant des faits et statistiques, au moyen de recherches, de tests, de bases de données et de registres. Des citations, des pensées et des hypothèses extraites des œuvres littéraires d'autres

auteurs seront à notre disposition. La méthode des notes de référence utilisée sera de Chicago style, suivie de la bibliographie des ouvrages, des journaux, des revues, des mémoires, des articles et des sources électroniques diversifiées. Des tableaux et des figures relatives aux statistiques provenant de diverses sources seront aussi indiqués et notés.

## **VII) Hypothèses de la recherche**

Comme c'est indiqué dans les questions de départ et problématique, il s'agit de découvrir dans notre recherche les facteurs qui occasionnent la descente aux enfers des pays pauvres du monde dans cette ère dite globalisée, dans laquelle Haïti devient l'élément central et privilégié de cette étude. Il s'agit de comprendre le pourquoi de tant de misères, de souffrances, d'angoisses chez les populations pauvres même dans des pays développés. Pourquoi la population pauvre d'Haïti est-elle désespérée, désemparée et déstabilisée des fléaux d'injustice sociale, de l'impunité, de la corruption, de la gabegie administrative, de la violence, de la gangstérisation, du banditisme, du chômage et de la faim ? Puisqu'aussi, grâce à la politique néolibérale, de nombreux petits pays, autrefois plus pauvres qu'Haïti, tendent à prospérer à l'aube de la mondialisation, on se demande qu'est ce qui explique le retardement structurel et économique d'Haïti qui stagne dans le sous-développement structurel, dans des structures de marasme économique et de faillite financière, et se trouve dans l'impossibilité de se tailler un rang dans l'échiquier économique international, juste pour se réconcilier avec son passé prospère et glorieux ?

Notre première hypothèse soutient que la mondialisation favorise le décloisonnement du monde, l'échange diversifiée des modes de vie, des biens et des besoins entre les peuples, le développement du monde, le rapprochement des frontières entre les peuples, les bienfaits de la technologie de l'information et de la communication, la grandeur de la digitalisation du monde, la priorisation des concepts de droits de l'homme, des libertés des peuples, de la démocratie et de l'état de droit. Tous ces facteurs pleins de bonheur, d'espoir et de bien-être rendent les humains moins sceptiques et plus optimistes dans la recherche du progrès, de développement et de l'épanouissement

Une deuxième hypothèse nous emmène à questionner les dilemmes de pauvreté et d'injustices qui fleurissent dans ce monde, tant dans les pays riches et les pays pauvres, alors que dans les objectifs du millénaire pour le développement, qui sont aussi des objectifs à atteindre par les États, les multinationaux, les organisations internationales et les ONG consistaient à privilégier la politique de la bonne gouvernance et le programme de développement durable qui répondent aux

exigences des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Cette hypothèse doit s'interroger sur ces déséquilibres sociaux, économiques et financiers qui laissent les nantis et les maîtres du monde sans voix devant les souffrances inhumaines qui rongent la dignité de tant d'êtres humains.

Notre troisième hypothèse se concentre et se borne sur les enjeux de la mondialisation. Ces enjeux se situent sur les modèles économiques, financiers, commerciaux imposés aux petits pays, dépourvus d'institutions fortes et crédibles qui les permettraient de résister aux assauts des bailleurs de fonds, des firmes et des banques multinationales, des organisations financières internationales, de l'application du plan d'ajustement structurel, de la diplomatie et de la politique de coopération internationale. Ces enjeux auxquels Haïti devait en tenir compte avant son adhésion à l'application de la politique néolibérale.

Notre quatrième et dernière hypothèse soutient que la pauvreté d'Haïti n'est pas seulement liée à l'application du néolibéralisme, des fardeaux de la colonisation et du paiement de la dette de l'indépendance, ainsi que de la mainmise de la communauté internationale, mais elle est aussi liée aux mécanismes de la mauvaise gouvernance dont Haïti est tributaire depuis son indépendance. C'est à partir de sa position de pays sous-développée, que notre curiosité de chercheur postule, pourquoi des pays comme St Domingue et Cuba, sont-ils donc plus florissants qu'Haïti ?

## **VIII) Résultats de l'étude**

Pour obtenir des résultats, des recherches, des analyses, des enquêtes, des études et des questions soulevées dans des revues, des articles et journaux, des ouvrages et des rapports ont été consultés. Ce qui nous permettra de certifier nos hypothèses, de confirmer notre conclusion et de valider nos recherches. Grâce aux recherches approfondies, nous sommes parvenus à apporter une réponse globale sur notre sujet étudié axée sur des résultats fiables.

Notre premier résultat se penche sur la mondialisation qui est vue par beaucoup de penseurs mondialistes comme une opportunité d'enrichissement. Les recherches en sciences économiques plaident largement en faveur du point de vue optimiste, en montrant que la mondialisation a des effets positifs sur la croissance et la prospérité et qu'elle réduit la pauvreté. Mais d'autres résultats prouvent que les possibles mécanismes de pauvreté et d'injustice sociale sont dus à la répartition des richesses au sein des pays, et l'usage abusif de l'environnement est moins le fait de la mondialisation que des manquements des États. C'est pourquoi, des statistiques ont été établies pour prouver qu'entre 1950 et 2010, le commerce mondial des marchandises – mesuré d'après les

exportations – a été multiplié par trente-trois environ, tandis que sur la même période le produit intérieur brut mondial a été multiplié à peu près par neuf. Elle a touché aussi le commerce des services et les échanges de capitaux, travail et savoir-faire. Les causes de cette progression sont nombreuses : elles sont d’abord de nature technologique qui a joué un rôle important dans l’accroissement du commerce mondial, et que l’échange des facteurs de production a pour sa part également bénéficié de nombreuses améliorations institutionnelles, notamment dans le domaine de la sécurité, du droit, de l’architecture financière et des assurances sociales.

Depuis 1990, les économistes utilisent l’IDH (Indicateur de Développement Humain), mis au point par le PNUD dont le but est de décrire et présenter une mesure de développement atteint par un pays. On combine donc trois dimensions : le niveau de vie, mesuré par le RNB/hab/PPA, le niveau d’instruction, mesuré à la fois par les années de scolarisation des adultes et par la durée moyenne attendue de scolarisation, et le niveau de santé et de longévité, mesuré par l’espérance de vie à la naissance (Cf. Graphique, p. 74).

Notre deuxième résultat concerne les firmes multinationales qui sont de l’initiative des acteurs du secteur privé, et ces acteurs sont les principaux opérateurs des processus de mondialisation. Les FMN (Firmes Multinationales) industrielles sont donc le vecteur qui va éliminer progressivement dans les territoires où elles subsistent encore les formes d’organisation non capitalistes de la production. Originaires à plus de 80 % des pays riches du Nord (même si le nombre de FTN du Sud est en constante augmentation), elles dominent les échanges internationaux et s’appuient sur des centaines de milliers de filiales. En 2011, les 82000 FTN que compte la planète ont réalisé plus du quart du PIB mondial. À elles seules, elles détiennent 1/3 de la production mondiale, 2/3 des IDE (investissements directs étrangers) et les 2/3 des échanges mondiaux.

D’autres résultats parallèles obtenus permettent de vérifier les inégalités du néolibéralisme. Par exemple, les organisations internationales telles que la Banque mondiale, le FMI, l’OMC, etc. distinguent quatre grandes zones économiques dans le monde : Les pays développés (PD) : États Unis, Canada, Europe de l’Ouest, Japon et Australie. Ils regroupent 13% de la population mondiale et se partagent 55% de la richesse mondiale. Les pays émergents (NPI) : Corée du Sud, Chine, Inde, Mexique, Brésil, Argentine, Russie. Les pays à revenus intermédiaires (PRI) : Afrique du Sud, Afrique du Nord, anciens pays de l’Est, pays exportateurs de pétrole, qui sont caractérisés par une vulnérabilité économique et une sensibilité aux crises financières. Les pays les moins avancés (PMA), qui réunit les 50 pays les plus pauvres de la planète. Faiblement industrialisés avec la

prédominance d'une agriculture de subsistance (Cf. Graphique 2, p. 125), ainsi que la carte mondiale du coefficient du Gini par pays sur les inégalités dans le monde (p.136).

Le néolibéralisme vise aussi la compétitivité qui est au cœur de la croissance économique mondiale. Cette compétitivité contient les multiples déterminants qui influencent l'efficacité productive due aux investissements. Et cette efficacité productive s'assoit sur « 12 piliers dénombrés décrits à la page 130. Pour rester compétitive, les économies doivent s'assurer qu'elles disposent des facteurs permettant l'amélioration de sa productivité. Le tableau 5 à la page 137 décrit les trois stades de développement économique selon le Forum économique. Pour tenir cette hypothèse, les économistes ont conclu que les facteurs de production économique se reposent sur trois sources de richesses qui sont le travail, le capital et la terre. Pour le capital, ils retiennent trois facteurs (le capital humain, naturel et matériel), qui servent à favoriser la production. En conclusion, tout pays doit pouvoir gérer et générer ces trois facteurs s'il prétend vouloir tirer d'affaires dans l'accroissement économique mondial, comme s'est présenté au chapitre 4 à la page 189, et la figure 5 à la page 221 sur la croissance du volume des exportations mondiales de marchandises des pays par régions.

Par ailleurs d'autres résultats ont confirmé qu'en Haïti la chute des droits de douane a entraîné la décapitalisation des petits paysans, ce qui a transformé le pays, autosuffisant jusque dans les années 1980, en importateur de riz. Selon l'OMC, en 2008, Haïti importe 82 % de sa consommation de riz. Les autorités haïtiennes ont abaissé les barrières douanières, de sorte que le marché national ait très vite été envahi par des produits étrangers hautement subventionnés, notamment en provenance des États-Unis. Selon un programme signé avec le FMI pour le commerce de riz en 1995, les droits de douanes sur l'exportation du riz passent de 35% à 3%. Le « riz de Miami », en provenance des États-Unis inondait le marché haïtien si bien que ce petit pays atteignait la 4<sup>e</sup> place dans le classement des importateurs de riz étatsunien (Cf. p. 376). Certains résultats prouvent que sous la contrainte de la politique néolibérale, est exigée la privatisation des biens publics d'Haïti, comme l'EDH, la TELECO, le ciment d'Haïti, la minoterie, etc., cela constitue l'un des facteurs qui causent la paupérisation de l'industrie agricole du pays (Cf. p.378). D'autres résultats permettent également de conclure qu'Haïti est tributaire :

- D'une politique agricole du mal développement : une économie à prédominance agricole basée sur la petite exploitation paysanne de faible productivité ;
- D'une économie urbaine rachitique, faible en volume, en valeur et en part relative du produit intérieur brut ;

- De l'essai de modernisation amorcé au début des années 70, qui n'a pas donné les résultats espérés, car l'industrialisation étant restée relativement faible, ralentie en partie par une agriculture qui s'est montrée incapable de satisfaire la demande urbaine ;
- D'une répartition des richesses très inégale où les 10 % des ménages les plus riches détiennent 85 à 90 % des revenus totaux des ménages du pays. Par ailleurs, les derniers 90 % des ménages par niveaux de pauvreté possèdent seulement entre 10 à 15 % de la richesse du pays (études faites par USAID, p.381) ;
- D'une mauvaise exploitation des ressources naturelles qui fragilise l'environnement et qui accélère la pauvreté (étude faite à l'université de la Californie, réalisée par *Haiti Justice Initiative*, entre Décembre 2015 et Avril 2016). Ainsi l'indice mondial des risques de 2014 de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies, classe Haïti comme le pays le plus vulnérable aux catastrophes naturelles d'Amérique latine et des Caraïbes (Cf. P. 386), sans oublier l'indice annuel de corruption de Transparency International, où Haïti est toujours classée parmi les pays les plus corrompus du monde.

## **IX) Plan du travail**

Cette thèse qui contient trois parties essentielles, est également subdivisée en neuf chapitres, dont chaque chapitre contient aussi des titres et sous titres permettant des descriptions des thèmes élaborés tout au long de sa rédaction.

La première partie, qui contient trois chapitres, se focalise sur ce thème : la mondialisation : un phénomène nouveau, dont le premier chapitre décrit les processus évolutifs de la mondialisation, et auxquels ses trois sections se concentrent sur les racines historiques de la mondialisation (section 1), les enjeux géopolitiques du XX<sup>e</sup> siècle (section 2) et le cadre théorique de la mondialisation (section 3). Le deuxième chapitre s'intitule : Comprendre l'éthique libérale de la mondialisation, et les titres de ses trois sections sont : la mondialisation, autour des quatre grandes révolutions ; la mondialisation et ses conséquences multidimensionnelles ; et la mondialisation comme source de la croissance économique. Pour le troisième chapitre de cette première partie, il s'articule autour du cadre pratique de la mondialisation, dont ses trois sections également s'intéressent à comprendre la mondialisation et le multilatéralisme ; les enjeux économiques de la mondialisation ; ainsi que les enjeux sociologiques de la mondialisation.

La deuxième partie se penche sur la construction théorique de la gouvernabilité démocratique de la mondialisation, dont le 4<sup>e</sup> chapitre de cette thèse s'intitule : Apprivoiser la mondialisation, vers une régulation sociale et une gouvernance démocratique globale. Les trois sections de ce chapitre expliquent la mondialisation et la règle des trois D, à savoir le décroissement, la déréglementation et la désintermédiation ; la nouvelle géopolitique de la mondialisation ; et la nouvelle politique économique pour la création d'un marché planétaire des capitaux. Le cinquième chapitre se construit sur la gouvernance globale, cadre diplomatique et politique pour l'émergence de la mondialisation, et dont ses trois sections s'articulent sur la mise en œuvre du concept de la bonne gouvernance globalisée ; la mondialisation et l'idéal démocratique : le rétrécissement de l'espace politique international ; et la mise en place d'un système de gouvernance de coopération légère entre (Nord-Nord ; G 20 ; BRICS ; G77 et les groupes de coopérations informels). Pour le chapitre 6, il s'agit de réinventer la gouvernance pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, dont ses quatre sections se focalisent sur des nouvelles règles pour le développement durable dans l'économie mondiale ; les huit (8) objectifs du millénaire pour le développement durable ; les politiques de développement pour l'équilibre de la croissance économique mondiale, et la promotion pour une économie sociale mondiale.

Pour la troisième partie qui est une actualisation de la thèse dans le contexte sociopolitique et économique d'Haïti en ce 21<sup>e</sup> siècle, il s'agit de se positionner sur Haïti à l'ère de la mondialisation. Cette dernière partie qui comprend également trois chapitres dont le premier décrit Haïti, aux assauts des grandes puissances occidentales, dont les trois sections du chapitre 7 se focalisent sur la colonisation et ses multiples impacts sur la société haïtienne ; les crises sociopolitiques inter-haïtiennes et leurs conséquences multiples ; et la politique néolibérale en Haïti ou le colonialisme du XXI<sup>e</sup> siècle. En ce qui a trait au huitième chapitre, notre intention se borne autour du thème : Haïti ou les impasses d'une démocratie incertaine, auquel ses deux sections se concentrent sur les prises du pouvoir politique en Haïti : de la dictature à la démocratie ; de la dictature à l'anarchie totalitaire : la structure terroriste de l'État haïtien et sa domination dans les milieux défavorisés. Pour le neuvième chapitre qui en est le dernier, il offre certains horizons qui peuvent servir pour le redressement d'Haïti. Son titre est : Penser le développement durable d'Haïti à l'ère de la mondialisation, et ses sections s'intitulent ainsi : La construction démocratique et la mise en place d'un État de droit en Haïti ; la mise en place des politiques

publiques pour le développement durable d'Haïti ; et la promotion des valeurs démocratiques, culturelles et sociales pour le développement durable d'Haïti.

## **X) Conclusion de la Recherche**

Sans vouloir conclure de façon hâtive, on peut affirmer sans ambages et communes mesures, et cela à partir des faits et des données recueillies, des recherches approfondies, des statistiques relevées sur les indices de pauvreté, de développement, de production, d'échanges commerciales effectuées et d'investissements directs qui enrichissent la balance commerciale et l'assiette fiscale d'autres pays, que la Pauvreté d'Haïti, son sous-développement, sa décapitalisation financière et sa récession économique galopante ne découlent pas seulement du fardeau de la colonisation des puissances occidentales, de la lourde rétribution baptisée dette de l'indépendance imposée par la puissance colonialiste française à cette jeune république qui venait de se libérer du système esclavagiste dévastateur, de l'ingérence de la communauté internationale et du lourd tribut de la politique néolibérale de la mondialisation imposée au pays, mais cela relève aussi de l'irresponsabilité énorme de nos élites dirigeantes, économiques et intellectuelles haïtiennes, et de leurs dérives répétées au fil de l'histoire de l'indépendance du pays jusqu'à cette date.

## **PREMIERE PARTIE :**

### **La mondialisation : un phénomène nouveau !**

Le titre de cette première partie s'intitule *la mondialisation : un phénomène nouveau* ; car effectivement, ce terme est d'une grande actualité et se fredonne sur toutes les lèvres, résonne dans tous les discours, et un ensemble de thématiques sont aussi développées dans certains ouvrages à caractère sociologique, politique, économique, commercial, financier, diplomatique, philosophique, etc. ; intégrant également les Cours académiques, pour pouvoir donner à la mondialisation un caractère universel auquel l'humanité ne peut pas s'en passer. L'idée qui circule autour de ce phénomène lui réserve un sens tout particulier, c'est-à-dire, elle est présentée et décrite comme une nouvelle réalité qui vient basculer l'ordre mondial à tous les niveaux, qu'il soit politique, économique, juridique, technologique, commercial, financier, culturel, diplomatique, y compris les mécanismes qui engendrent des réalités contradictoires et qui s'opposent au bien-être de l'homme et de l'humanité dans son ensemble. Si tel est le cas, il est de notre devoir de mémoire de faire un jugement rétrospectif sur certains faits historiques qui ont émaillé les structures politique, diplomatique, économique et sociale des sociétés passées pour mieux chercher à comprendre l'ensemble des faits qui ont pu permettre son apogée. C'est à cette vocation que va répondre ce premier chapitre.

## **Chapitre 1 : La Mondialisation et ses processus évolutifs**

Vers la fin du siècle écoulé, notre humanité a vu naître un phénomène pluriel, multiple, portant à son actif des valeurs et prérogatives universelles et mondiales auxquelles les créatures humaines doivent s'adapter. Toutefois, notre monde, s'il arrive à cette apogée spectaculaire, a également expérimenté des soubresauts de l'histoire qui ont détruit des vies humaines et terrorisé aussi leur existence. Face à l'ensemble des tragédies suicidaires et des guerres fratricides, les penseurs et décideurs, appelés par Jean Ziegler : *les Nouveaux maitres du monde*<sup>38</sup>, ont vu l'obligation de se repositionner pour créer des issues favorables au bonheur de toute l'humanité. Ils ont cru dans les capacités de l'homme de jeter les contentieux diplomatique et politique, les barrières culturelle et économique et les préjugés raciaux qui ont pu bouleverser l'ordre mondial, détruisant les vies et les biens et fragilisant les relations entre les peuples. Ils ont cru dans les capacités humaines de créer des institutions dignes, capables de relever la dignité humaine, de protéger et défendre les droits des peuples à l'autodétermination, et de s'opposer à l'arbitraire et au barbarisme qui ont fait gémir l'humanité, fait couler le sang des millions d'êtres humains et ont causé tant de dégâts à l'environnement. Ce premier chapitre veut faire un rappel historique sur des antécédents ou des faits postérieurs mondiaux qui consistent à faire tourner nos regards sur les racines historiques de la mondialisation (section 1) ; et cela dès la colonisation, qui a favorisé l'exploitation de l'homme par l'homme, juste pour s'accaparer les richesses des autres peuples, en passant par la modernisation du monde jusqu'aux enjeux géopolitiques du XX<sup>e</sup> siècle qui ont provoqué les deux guerres mondiales et ses conséquences multidimensionnelles (Section 2), pour aboutir à l'émergence de cette épiphénomène qu'est la mondialisation (Section 3).

---

<sup>38</sup> Cf. Jean ZIEGLER, *Les nouveaux maitres du monde et ceux qui les résistent*, l'ouvrage dans lequel Ziegler présente les effets néfastes de la mondialisation.

## **Section 1. Les racines historiques de la mondialisation**

Les racines de la mondialisation sont multiples et indénombrables, vu que les réalités qui ont émaillé l'histoire humaine ont de multiples facettes mystérieuses et indémonstrables. Les faits saillants qui ont jalonné notre humanité n'ont pas donné des sens uniques, des voies et des directives similaires auxquelles tous les peuples du monde pouvaient se converger pour permettre une symbiose, une harmonie entre eux. En effet, l'homme devient depuis les temps les plus anciens, aux dires de Thomas Hobbes, un loup pour l'homme. Les agressivités, les guerres, les discordes, les conflits sont éternels depuis l'histoire la plus ancienne jusqu'à nouvel ordre. Les jeux des intérêts permettent aux uns de se dresser contre les autres, aux peuples de faire valoir leur puissance par la domination d'autres peuples et aux nations de se soulever contre les nations. C'est l'arbitraire, le barbarisme, la férocité, la brutalité et la criminalité organisée qui animent les âmes, les esprits et les pensées des hommes, juste pour faire asseoir leur hégémonie malsaine. La colonisation des peuples date la nuit des temps et marque l'histoire des empires anciens jusqu'aujourd'hui. Et si on retient seulement la colonisation occidentale, c'est pour situer notre débat dans le contexte de la mondialisation qui a vu son apogée dans la civilisation occidentale à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, qui est également tributaire de la colonisation occidentale qu'on peut considérer comme son ultime préfiguration.

### **1.1. La colonisation : préfiguration de la mondialisation**

L'histoire de la Méditerranée ancienne fait apparaître l'existence de fondations dues au Crétois, aux Phéniciens ou aux Grecs et répondant, plus ou moins, à la définition suivante qu'on peut donner de la colonisation : « Constitution, à une assez grande distance d'une métropole, d'un établissement permanent, échappant à l'autorité des populations indigènes et demeurant dans la dépendance de la métropole d'origine ; à bien des égards, l'histoire de Rome est celle d'une expansion coloniale »<sup>39</sup>. Il existe aussi une colonisation médiévale, que certains font commencer aux croisades et qui s'épanouit aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle avec les possessions et les comptoirs vénitiens et génois. Mais, à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la colonisation devient un fait majeur de l'histoire mondiale. Les grandes découvertes accomplies par les Européens à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ouvrent la véritable époque coloniale. Celle-ci échappe au cadre étroit de la Méditerranée pour intéresser les océans. Elle utilise à une grande échelle des systèmes jusque-là

---

<sup>39</sup> <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/colonisation/35279/> « la définition de la colonisation »

d'application limitée et fait peser la domination du colonisateur sur de vastes territoires et parfois des peuples entiers. Le phénomène, ayant pris une dimension gigantesque, détermine d'âpres polémiques, au cours desquelles s'élaborent pour la première fois des doctrines favorables ou défavorables, qualifiées beaucoup plus tard de colonialistes ou d'anticolonialistes<sup>40</sup>.

Pour ce qui concerne le colonialisme, il peut être défini comme une doctrine ou une idéologie justifiant la colonisation entendue comme l'extension de la souveraineté d'un État sur des territoires situés en dehors de ses frontières nationales. La notion intellectuelle du colonialisme est cependant souvent confondue avec la pratique même de la colonisation étant donné que l'extension de sa souveraineté par un État implique dans les deux cas la domination politique et l'exploitation économique du territoire annexé<sup>41</sup>. Cette formulation contient deux éléments décisifs : la domination et l'exploitation, qui caractérisent les aspects économiques et politiques, voir idéologiques de la colonisation.

Aux origines de cet ébranlement qui, pendant près de cinq siècles, va faire de la petite Europe le levain du monde, il y a diverses causes servant d'explication à cette domination. Économiques : avec le besoin de trouver de l'or et l'argent indispensables à l'économie monétaire, et le désir de se procurer les produits de l'Orient, dont les épices, devenus rares et chers depuis l'installation des Turcs en Méditerranée orientale ; démographiques : avec une population à forte croissance, notamment dans la péninsule ibérique ; sociales : avec une bourgeoisie – portugaise d'abord – recherchant les profits commerciaux et une aristocratie disponible lorsque s'achèvent les guerres de *la Reconquista* contre l'Islam ; religieuses : avec le souci d'évangélisation ; intellectuelles : avec la révolution technique du XV<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement en matière de navigation<sup>42</sup>.

Du début du XVI<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, 4 à 5 millions d'individus sont allés s'établir en Amérique et ont suffi pour y ébranler et parfois y détruire les fondements de la vie des indigènes. Le mouvement d'émigration s'amplifie par la suite, et on estime que, de 1800 à 1930, environ 40 millions d'Européens ont quitté le vieux continent pour se déverser sur le monde entier, les Britanniques intervenant à eux seuls pour plus de 17 millions de personnes. C'est peu à l'échelle de la population du globe (1600 millions en 1990), mais il s'agit d'un levain puissant susceptible d'engendrer une fermentation révolutionnaire. Les Portugais ont mis au point la caravelle, bateau

---

<sup>40</sup> <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/colonisation/35279>

<sup>41</sup> [www.encyclopedie.fr/le](http://www.encyclopedie.fr/le) "colonialisme"

<sup>42</sup> Cf. [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)

léger, rapide, solide, qui leur permet de reconnaître les côtes de l’Afrique. Après s’être s’emparés de Cueta en 1415, ils créent des comptoirs le long des côtes marocaines, puis l’embouchure du Congo et le Cap de Bonne –Espérance en 1487, avant de gagner l’Inde, puis les îles de la Sonde (Sumatra au début du XVI<sup>e</sup> siècle). Devant l’attrait des richesses asiatiques, ils délaissent l’Afrique. De plus, le continent, « terre de l’or » selon la légende, n’en livre pas plus d’une tonne à une tonne et demie par an, au moment même où l’Amérique offre aux Espagnols les métaux précieux de l’*Eldorado*. Les Portugais vont donc se placer en position de force sur le très profitable marché des épices asiatiques, jusqu’alors monopole des commerçants italiens, qui devaient pour se les procurer, passer par l’intermédiaire des Ottomans<sup>43</sup>.

Les Espagnols, eux, s’élancent vers l’Ouest et, en découvrant l’Amérique, jettent les bases de leur empire, qui, en dehors du nouveau continent, ne comprendra guère que les Philippines. L’Atlantique devenant une source de compétition, Jean II, de Portugal et Ferdinand II, le Catholique décident de se partager le monde et, au traité de Tordesillas (1494), la ligne de partage est établie à 370 lieues au-delà des Accords, laissant ainsi au Portugal la protubérance Nord-est de l’Amérique du Sud, origine future du Brésil. Les Espagnols, au contraire, après l’épopée des *conquistadores*, dominent un vaste ensemble territorial continu dirigé de Madrid par le Conseil des Indes avec, en Amérique (on dit les Indes), deux vice-rois, l’un en Nouvelle-Espagne (Mexique) et l’autre au Pérou, disposant d’une importante administration. L’économie repose d’abord sur l’exploitation des mines d’or et d’argent, puis sur certaines cultures tropicales telles : la canne à sucre, le cacao, l’indigo, et le grand élevage. La main d’œuvre indienne ne pouvant suffire malgré la pratique de l’*encomienda*, qui remet des centaines d’individus à un seul *encomiendro* (seigneur de la terre), on fera appel à la traite des noirs, source d’appauvrissement pour l’Afrique et de bouleversement démographique pour le Nouveau Monde<sup>44</sup>.

Les Hollandais qui ont formé la république des Provinces-Unies (actuels Pays-Bas), commencent par la pratique du grand cabotage et deviennent les rouliers et les facteurs de l’Europe ; puis ils s’installent à leur tour en Amérique du Nord, aux Antilles, en Guyane, au Brésil, mais aussi en Afrique et en Asie, s’attaquent aux comptoirs portugais, prenant figure, à leur tour, de gros trafiquants en épices, pour se lancer plus tard, au XVIII<sup>e</sup> siècle seulement, dans les cultures agricoles, qui vont faire la richesse des Indes néerlandaises. Pour l’Angleterre, son expansion outre-mer démarre sous le règne de la reine Elisabeth I<sup>ère</sup> (1558-1603), bien que l’explorateur

---

<sup>43</sup> Cf. [www.larouse.fr](http://www.larouse.fr)

<sup>44</sup> Cf. [www.larouse.fr/](http://www.larouse.fr/) « la colonisation »

Vénitien John Cabot ait déjà atteint, en 1497, pour le compte de Henry VII, l'Amérique du Nord, en redécouvrant Terre-Neuve. Le même roi avait aussi donné une impulsion décisive à l'essor de la marine marchande anglaise, qui continua à exploiter des liens avec l'Europe continentale développés par le commerce de la laine. En 1577-1580, le corsaire Francis Drake réalise le deuxième tour du monde. L'invincible Armada est anéanti en 1588, mettant ainsi fin à l'hégémonie navale de l'Espagne. Mais avant même la destruction de l'Invincible Armada, les Anglais s'étaient rués sur les trésors du Nouveau Monde, par la guerre de course. Au XVI<sup>e</sup> siècle, des milliers d'émigrants anglais vont s'installer outre-Atlantique, donnant naissance aux colonies d'Amérique du Nord. Ils créent eux aussi des points d'appui et des comptoirs ; par la contrebande, ils privent les Espagnols et les Portugais d'une part de leurs bénéfices. Les Français suivent l'exemple : ils s'installent au Sénégal, dans les Caraïbes, à Madagascar et dans les Iles productrices de canne à sucre de l'océan indien (la Réunion, Ile Maurice). En Amérique du Nord, comme dans les Indes orientales, les Français, qui, depuis Richelieu et Colbert, avaient une politique coloniale, se dressent contre l'expansion anglaise, mais le traité de Paris de 1763 règle le conflit au profit de l'Angleterre. L'exploration du Pacifique commence ensuite<sup>45</sup>.

Cette politique d'expansion coloniale répondait à des motifs d'ordre économique. La mise en valeur du pays colonisé explique les exactions qui sont alors pratiquées, de l'expropriation des terres au travail forcé. Les recrutements coercitifs de main d'œuvre jalonnent l'histoire coloniale ; si l'on prend l'exemple de la colonisation française, ils sont pratiqués en Afrique équatoriale pour la construction du chemin de fer Congo-Océan, au Mali (alors Soudan français) par l'Office du Niger, et en Côte d'Ivoire par l'administration au profit des particuliers, afin de favoriser le développement de l'économie de plantation. Les formes prises par le commerce d'import-export dans les villes côtières, l'exploitation à grande échelle des territoires à partir d'un médiocre équipement industriel, la pauvreté des masses autochtones caractérisent la situation économique et sociale de cette époque. L'action missionnaire, si elle se diffère dans ses buts explicites des deux autres, est néanmoins structurellement liée à celles-ci. Elle est perçue par les populations dominées comme un prolongement de l'action coloniale. Elle participe directement par les valeurs qu'elle véhicule à la destruction de la société traditionnelle et précipite ainsi la crise de la société colonisée dans son ensemble<sup>46</sup>.

---

<sup>45</sup> Cf. le Larousse/encyclopédie/ « la colonisation »

<sup>46</sup> Cf. <https://www.larousse.fr/encyclopedia/divers/colonisation>

Dès lors, la situation coloniale, fondée sur un système de rapports complexes entre la société colonisée et la société colonisatrice, concourent à la domination de celle-là par celle-ci à tous les niveaux. A l'époque classique du colonialisme, les territoires occupés forment des sociétés composites et hiérarchisées. Un cadre politique unique est imposé à des populations d'origines culturelles souvent fortes différentes. Au sommet de cette hiérarchie, on trouve une minorité dominante, étrangère à la société dominée et originaire du pays colonisateur. Elle assoit sa domination sur sa supériorité matérielle, sur l'exercice du pouvoir, sur la détention de la force et sur la reconnaissance internationale. Elle pratique une politique de ségrégation raciale qui vise à réduire au minimum le contact avec la masse des colonisés. La ségrégation, maintenue par la force, se concrétise dans l'espace après la séparation de la ville blanche des quartiers populaires indigènes. La société colonisée est d'ailleurs très souvent divisée ethniquement, économiquement, socialement et spirituellement. Et la stratégie de l'administration coloniale bouleverse les données du pouvoir traditionnel en favorisant des individus qui n'auraient pas pu prétendre autrement au pouvoir et en fractionnant les niveaux de responsabilité. On conçoit dès lors l'état de crise permanente que recèle la situation coloniale. Au racisme du colonisateur répond un racisme induit entre les ethnies différentes<sup>47</sup>.

Une telle idéologie colonialiste a été développée durant toute la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle par le mouvement colonial dans beaucoup d'États européens, se présentant notamment sous l'idée d'une mission civilisatrice ou sous celle de *The White Man's Burden*, expression traduisant le fardeau de l'homme blanc. Elle était fondée sur la notion d'impérialisme et tentait de donner un fonds de doctrine politique à la nouvelle vague de colonisation<sup>48</sup>. Elle s'est appuyée sur la doctrine juridique élaborée depuis le XVI<sup>e</sup> siècle qui justifiait l'occupation de territoires sans maître ou non constitués sous forme d'État comme mode légal d'acquisition. Elle s'est concrétisée par la mise en place d'une administration politique, militaire et économique de ce territoire, dirigée par les représentants du pays colonisateur et imposée à une population locale. Autrefois symbole de la puissance militaire et économique des peuples dominants, le colonialisme a été finalement reconnu

---

<sup>47</sup> Cf. Encyclopedia - Universalis/ colonisation

<sup>48</sup> *Le Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey note que les mots « colonialisme et colonialiste » apparaissent respectivement en 1902 et 1903 (chez Charles Péguy pour ce dernier), ils prennent rapidement de l'ampleur dans le débat d'idées, comme l'atteste l'apparition du terme anticolonialisme en 1903. Ces différents mots nouveaux sont très liés, note Alain Rey, à l'impérialisme et impérialiste. Cf. Jurien Van Goor, « Impérialisme in de marge ? » dans id. (dir.), *Impérialisme in de marge : De afonding van Nederlands-Indie*, Utrecht, HES, 1986, pp.9.10.11.

depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale comme une relation inégalitaire s'opposant au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes<sup>49</sup>.

Dans cette perspective, au début même de la colonisation, le théologien franciscain Francisco de Vitoria (1480-1546) était le premier ainsi à défendre le principe d'une obligation juridique et morale pesant sur le colonisateur européen vis-à-vis des personnes vivant sur les territoires qu'ils annexent. Mais le statut des territoires annexés est vite aussi l'objet de débats doctrinaux qui aboutissent d'abord à l'idée générale que l'occupation est un mode légal d'acquisition de territoires sans maître signifiant que le seul fait d'avoir pris possession peut conférer des droits sur le territoire. Cette doctrine favorisant la priorité de la découverte, développée notamment par Grotius et ses successeurs, et ensuite complétée par une jurisprudence internationale, puis plus tard consacrée par le traité de Westphalie sur la définition de l'État et de la souveraineté de celui-ci, concrétisée par son pouvoir absolu sur un territoire. Accessoirement, cette souveraineté s'étend non seulement au territoire, au peuple qui y vit mais aussi à ses zones maritimes. Par conséquent, les territoires non constitués sous forme d'État sont considérés sans maître et sont libres d'être annexés. En pratique, la notion de territoire sans maître manifestait souvent une négation des droits des populations indigènes comme de l'identité étatique des formes d'organisation sociale rencontrées par les diverses vagues de colonisateurs<sup>50</sup>.

C'est pourquoi, durant tout le XIX<sup>e</sup> et même au début du XX<sup>e</sup> siècle, les pays européens se lancèrent dans une nouvelle vague de colonisation, poussés par la nécessité d'une expansion économique hors d'Europe et la quête des marchés commerciaux et de matières premières pour une industrie récente et en expansion. Mais de tels faits coloniaux ne pouvaient se produire en dehors des aléas historiques qui ont chambardé des tendances et mentalités jugées régressives pour le progrès de la société européenne de l'époque<sup>51</sup>. Comment a été produit un tel ébranlement ?

## **1.2. La sécularisation comme ébranlement des dogmes**

« La révolution chrétienne » fut inaugurée par St Augustin qui vécut de 354 à 430 après J.-C. Dans son livre *La cité de Dieu*, saint Augustin, tout en maintenant le cap sur la recherche de la perfection, introduit une distinction qui modifie radicalement le sens du politique. Cette mutation s'explique par le contexte historique de la décadence de l'Empire romain qui s'effrite

---

<sup>49</sup> Consulter Jean ROUS, *Humanisme contre guerres coloniales : peuples dépendants et puissances coloniales devant l'ONU*, Esprit, Nouvelle série, n° 166, Avril 1950

<sup>50</sup> Cf. le Larousse

<sup>51</sup> Cf. le Larousse

sous les invasions barbares. L'Église prend la relève de Rome et devient une puissance temporelle. Elle impose son autorité à l'ensemble de l'Europe et établit sa suprématie politique. Pour justifier ce nouveau pouvoir, St Augustin propose de distinguer entre la Cité de Dieu (Civitas Dei) et la cité des hommes (civitas homines) et démontre que, pour les chrétiens, la première doit avoir la priorité sur la seconde. « Deux amours ont bâti deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu fit la cité terrestre ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi fit la cité céleste.<sup>52</sup>

St Augustin évoque deux arguments pour soutenir sa thèse. Il soutient premièrement que la cité terrestre est intrinsèquement imparfaite, car, par sa nature, elle est corrompue par le péché. Il affirme ensuite que la cité des hommes doit être subordonnée à la Cité de Dieu parce que tout pouvoir vient de Dieu puisque Dieu est à l'origine du monde. La pensée de St Augustin justifie donc le passage du pouvoir de l'État au pouvoir de l'Église parce que celle-ci peut accéder à la perfection. Dès lors, le seul gouvernement légitime est celui qui s'exerce par les représentants de Dieu sur terre, ce qui implique aussi que la communauté politique soit fondée sur la foi chrétienne. Toute recherche, toute découverte doit s'opérer à la lumière des Écritures. Dans sa correspondance, il écrit ainsi « ... il est raisonnable que la foi précède la raison pour accéder à certaines grandes vérités... ». Le prophète Isaïe ne disait-il pas « Si vous ne croyez pas, vous ne comprenez pas. » Dans le contexte de la révolution chrétienne, la raison scientifique et la science politique perdent leur suprématie et sont subordonnées aux impératifs théologiques. St Thomas d'Aquin qui vécut de 1224 à 1274 après J. -C. complétera cette révolution vers la monarchie de droit divin. St Thomas soutient dans son livre *Du Royaume* (1266) que le régime monarchique est le meilleur régime parce qu'il est le plus conforme au plan de Dieu qui veut que « l'un commande au multiple ». La notion d'État qui, pour les penseurs de l'Antiquité, désignait la chose du peuple et dont l'autorité reposait sur l'adhésion rationnelle de la collectivité, cette notion est maintenant utilisée pour désigner le gouvernement et surtout le pouvoir de la personne qui gouverne<sup>53</sup>.

Sur le plan sociopolitique, dans l'Europe médiévale, la vie était vécue et organisée en conformité avec ce qui était connu sous le nom de « Great Chain of Being » (Grande Chaîne de l'Être), qui considérait le cosmos comme une simple expression d'un ordre surnaturel. Cet ordre s'est manifesté dans une structure hiérarchique de créatures obéissant aux lois établies dans le monde de l'au-delà. Par conséquent, pour comprendre quoi que ce soit dans le cosmos, les lois

---

<sup>52</sup> Denis MONIERE ET Jean H. GUAY, *Introduction aux théories politiques*, Québec/Amérique, Québec, 1987, p. 33

<sup>53</sup> Ibid. P. 34

établies qui régissent la nature, l'ordre social et l'existence l'humaine, il fallait seulement se référer aux livres sacrés ou les doctrines théologiques. La raison humaine et l'observation scientifique n'étaient considérées comme légitimes que dans la mesure où ils justifiaient les formes existantes de l'autorité. Le peu qui pouvait être connu de l'univers était issu d'interprétations religieuses des doctrines théologiques fournies par l'Église. L'Église, comme le seul dépositaire du savoir, a non seulement interprété les doctrines religieuses, mais a aussi promulgué des lois considérées correspondantes à ces doctrines<sup>54</sup>.

Une autre caractéristique de cette époque était une forme d'autorité politique fondée sur la théocratie, c'était l'époque des monarques absolus qui gouvernaient par le « droit divin ». Ils étaient les représentants de Dieu sur terre et, à ce titre, avaient le pouvoir de faire des lois et de présider l'État sans se référer à la volonté du peuple. Les populations étaient censées obéir sans hésiter, et celles qui osaient défier l'autorité du roi étaient publiquement torturées et leurs corps démembrés non pour les punir pour autant, mais démontrer publiquement la puissance du dirigeant divinement nommé. Par conséquent, les Européens du Moyen-âge se considéraient comme d'abord des objets de la nature et ensuite du pouvoir théocratique, elles n'avaient les moyens ni d'expliquer leur existence sociale ni les phénomènes naturels qui les affectaient.

Cependant, vers le XV<sup>e</sup> siècle, l'hégémonie de l'Église et de ses dogmes théologiques a commencé à diminuer. Des philosophes et scientifiques du siècle ont commencé à orchestrer une rupture radicale avec l'ordre traditionnel et religieux des choses en soumettant la sagesse théologique reçue à la critique, à l'examen rationnel. En croyant en la puissance de la raison, ils ont soutenu que tout dans l'univers pourrait être expliqué scientifiquement. Ainsi, les doctrines théologiques ne suffisaient plus pour expliquer l'ordre de la nature, ces doctrines ne pouvaient non plus justifier le pouvoir absolu des rois. Au-delà du fait de chercher les lois scientifiques qui régissent la nature, ces nouveaux penseurs ont travaillé dur pour développer un nouvel ordre de savoir fondé sur l'universalité de la raison et le caractère universel de l'explication scientifique. Ce processus a abouti à une encyclopédie de connaissances dans laquelle étaient enregistrées non seulement les lois scientifiques de la nature mais aussi les règles régissant l'ensemble des entreprises de production de connaissances<sup>55</sup>.

---

<sup>54</sup> Lwazi Siyabonga LUSHABA, *Conférences sur le développement synonyme de modernité, la modernité synonyme de développement*, CODESRIA (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique), 01/07/2009.

<sup>55</sup> Lwazi Siyabonga LUSHABA, *Conférences sur le développement synonyme de modernité, la modernité synonyme de développement*.

Ainsi, surgissent de nouvelles pensées qui allaient renaître. C'était l'apparition de la Renaissance qui est définie comme un mouvement pédagogique pour construire un discours nouveau, rationnel et scientifiquement ordonné de la nature, de l'autorité, de l'existence sociale et presque de tout dans l'univers. Il symbolise la victoire de la raison dans sa lutte avec la foi. Pour atteindre leurs objectifs, les philosophes ont posés des questions jusqu'à présent interdites aux yeux de certains fondamentalistes religieux (« sacrilèges ») telles que : Qui ou quoi contrôle le monde ? Quels principes sous-jacents régissent l'ordre de la nature ? Quelle est la forme de la terre ? etc. Pour eux, de telles questions ne pourraient être répondues que par la science fondée sur l'universalité de la raison et non sur le dogme religieux. A partir de ce moment, tout dans l'univers, qui jadis avait semblé mystérieux et divinement ordonné, devint explicable par la puissance de la raison humaine et l'observation scientifique. Parallèlement à cela est venue la possibilité de l'organisation de la nature et de l'ordre sociopolitique afin de rendre le futur plus prospère et plus juste. D'où l'association étroite des penseurs à l'idée de progrès. Ainsi, libérée de la sténose de l'autorité et de la tradition théologiquement constituées, le sujet rationnel moderne embrasse un nouvel ordre de connaissance soutenu par la raison universelle étant comme la boussole avec laquelle il faut piloter l'existence sociale. De telles réflexions rationnelles et scientifiques n'étaient pas sans conséquences pour la modernisation et le développement de l'Europe et du monde. Voyons comment cela a – t – elle été produit ?

### **1.3. La modernisation et le monde en développement**

La modernité est une notion immense et compliquée où s'entremêlent toutes les pensées humaines avec leur histoire. Elle est une notion, aujourd'hui, difficile à saisir dans ses vraies caractéristiques, en raison de son ambivalence et surtout de son parcours évolutif, soit mouvant ou incessant. Car les uns entendent par elle le progrès technique et scientifique qui améliore les conditions de la vie, ses aspects matériels. D'autres veulent y voir les phénomènes spirituels qui donnent un sens à l'avenir. Ce sont là des attitudes positives. Au contraire, certains considèrent la modernité comme négative, car elle conduit à la barbarie, la régression, la guerre, la misère, véritables tendances suicidaires de la vie humaine qui détruisent ce qui pourrait construire son unité<sup>56</sup>. Ces deux attitudes montrent bien le caractère ambivalent de la modernité.

---

<sup>56</sup> Alexis NOUSS, *La Modernité*, éd. De Jacques Grancher, coll. « Ouverture », Paris, 1991, p. 10.

Meschonnic affirme que « la modernité est un combat. Sans cesse recommençant. Parce qu'elle est un état naissant, indéfiniment naissant du sujet, de son histoire, de son sens ».<sup>57</sup> A ce propos, Jean Baudrillard dit que « mouvante dans ses formes, dans ses contenus, dans le temps et dans l'espace, elle n'est stable et irréversible que comme système de valeurs, comme mythe ».<sup>58</sup> Pour certains auteurs, un des grands problèmes qui se posent concernant la modernité, pour sa définition et sa compréhension, réside dans son rapport au temps, l'époque dans laquelle elle se situe et l'histoire dans laquelle elle s'inscrit »<sup>59</sup>. Aussi est-elle « un mode de civilisation caractéristique, qui s'oppose au mode de la tradition, c'est-à-dire à toutes les autres cultures antérieures ou traditionnelles ? »<sup>60</sup>.

Toutefois, si on fait un rappel historique, on peut admettre que le concept modernité est daté au XIX<sup>e</sup> siècle – quoique déjà apparu et employé dès le XVII<sup>e</sup> siècle en Angleterre<sup>61</sup>. Avant l'apparition du mot, le mot moderne existait depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. De ce mot moderne proviendra modernité. Mais ce mot moderne qui provient du bas latin *modernus*, dérivé de *modo*, signifie « récemment, juste maintenant » et à l'origine, « exactement », formé à partir de *modus*, « mesure ». Ce dernier mot n'indique qu'un des signifiants qui ont émergé de la racine indo-européenne première *med*, indiquant la mesure au sens d'évolution ou de moyen. Ce mot *modernus*, adjectif et nom, naît au Moyen-âge et devient courant dans les siècles suivants comme *modernitas* (les temps modernes) et *moderni* (les hommes d'aujourd'hui). Le Moyen-Âge a certainement utilisé la notion de temporalité par rapport à l'éternité dans la doctrine scholastique. Cette notion avait maintenu un certain déséquilibre et de différenciation dans le sens et le contenu. Son idée du temps est bien éloignée de celle du temps dit moderne. Ce caractère typologique fait entendre que, malgré son irréversibilité, la conception chrétienne du temps suppose la délimitation du temps successif, temps limité, fini devant le jugement dernier qui, une fois réalisé, causera l'éternité : effacement ou plutôt absence de temps. Mais, malgré la naissance de cette conception du temps, dominée par le dogmatisme scholastique qui voulait garder la stabilité ou l'état du monde et craignait le changement, la Renaissance prit peu à peu conscience du monde changeant et approuva l'importance du temps pratique qui est celui de l'action, création, découverte et

---

<sup>57</sup> Henri MESCHONNIC, *Modernité*, Éditions Verdier, 1988, p. 9.

<sup>58</sup> Modernité, in *Encyclopedia Universalis*, p.52.

<sup>59</sup> Alexis NOUSS, *Op. Cit.* p.19.

<sup>60</sup> Jean BAUDRILLARD, dans son article sur la « Modernité », in *Encyclopedia Universalis*, p. 552.

<sup>61</sup> Selon Oxford Encyclopedia Dictionary, le mot modernity est apparu en 1627 dans le sens de « temps présent ».

transformation<sup>62</sup>. Autrement dit, à partir de la Renaissance, l'homme prit conscience du recommencement temporel, ou plutôt du nouveau commencement de l'histoire : celui de la conscience de soi-même de l'homme. D'où la concrétisation du temps successif, irréversible et infini qui a pour modèle le progrès scientifique occidental depuis la Renaissance, comme abolition de l'autorité de la tradition chrétienne et du triomphe de la raison.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, autour des écrivains classiques a eu lieu la Querelle des Anciens et des Modernes, grâce à laquelle le terme moderne est mis en relief par les écrivains qui se croyaient modernes, comme Perrault, Fontenelle, etc. Au siècle des Lumières, chaque époque fut censée avoir sa perfection propre et indépendante des autres : c'est l'apparition du relativisme. Ce relativisme historique, social et esthétique préparera la notion de modernité comme celle de contradiction, de dialectique ou même d'absolu, ce que nous constatons surtout au XX<sup>e</sup> siècle sous sa diversité<sup>63</sup>. Des réflexions sur la modernité sont également centrées sur plusieurs conceptions et classifications liées à des courants philosophiques et historiques bien spécifiques. Pour certains philosophes, le discours moderniste date l'histoire de toutes les sociétés humaines en trois périodes, antique, médiévale (ou pré-moderne) et moderne, toutes tirées de l'histoire de l'Europe. Et pour ceux qui sont habitués à penser en termes marxistes, celles-ci peuvent être représentées comme trois différents modes de production : le mode de l'esclavage/asiatique, le mode féodal et le mode capitaliste, en rapport avec les mêmes trois périodes précédentes<sup>64</sup>.

Une nouvelle généalogie présentée sur la modernité s'ajoutait aux deux précédentes, la classant également en trois époques de la manière suivante. L'époque du début de la modernité ou capitaliste mercantile du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la modernité proprement dite ou modernité capitaliste du XVIII<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle et l'époque de la modernité finale ou l'hyper-modernité qui est la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>.

Pour ce qui concerne la théorie de la modernisation, qui a vu le jour dans les années 1950, elle prend d'ailleurs racine dans la conception portée par les philosophes des Lumières. Selon cette théorie, le développement est un processus linéaire à travers lequel les sociétés franchissent des étapes similaires pour atteindre la modernité. De fait, chaque étape franchie constitue un progrès, un avancement. En somme, la théorie de la modernisation associe la modernisation à

---

<sup>62</sup> Matei CALINESCU, *Five faces of modernity: Modernism, Avant-Garde, Decadence, Kitsch, Postmodernism*, Duke Press University, 1987, pp. 19.20.

<sup>63</sup> Cf. Kwak, MIN-SEOK, *L'article sur la notion de la Modernité – ses ambivalences et évolution-*, 2014.

<sup>64</sup> Cf. Notes de Lwazi Siyabonga LUSHABA sur la modernité et le développement, 01/09/2009, p.14.

<sup>65</sup> Ibid. p.19

l'industrialisation, conjuguant développement, progrès et productivité. Mais lorsqu'il s'agit de définir le concept de modernisation, ce ne sont pas les sources qui manquent et elles sont issues des disciplines les plus variées. Pour être en mesure de définir la modernisation, il est d'abord important de cerner le concept de modernité. C'est ainsi que les philosophes des Lumières, comme ceux des siècles précédents, caractérisaient la modernité par la domination de la raison ; cette dernière devenait autorité à la place des dieux ou des ancêtres, ce qui changeait les règles de la vie sociale<sup>66</sup>.

Dans le domaine des sciences sociales, la modernisation fait référence à la transition d'une société « pré-moderne » ou « traditionnelle » vers une société dite « moderne<sup>67</sup> ». Elle est liée non seulement à l'industrialisation mais aussi à l'urbanisation. L'historienne Kendall, l'a décrit ainsi : «L'urbanisation s'accompagne de modernisation et d'un processus rapide d'industrialisation»<sup>68</sup>. En théorie critique sociologique, la modernisation est liée à la rationalisation, plus exactement à un désir généralisé d'accroître l'efficacité dans tous les domaines d'action par des moyens techniques. C'est pourquoi, depuis la Révolution industrielle au XVIIIe siècle, se manifeste dans les nations industrialisées une volonté généralisée, permanente et diffuse, de rendre toujours plus efficaces l'ensemble des activités humaines par des moyens techniques, que ceux-ci soient matériels (les technologies) ou d'ordre organisationnel, comme la division du travail. Ces affirmations conduisent le sociologue Jacques Ellul à dire que « le phénomène technique peut être défini comme la préoccupation de l'immense majorité des hommes de notre temps, de rechercher en toutes choses la méthode absolument la plus efficace»<sup>69</sup>. Commentant l'adage « on n'arrête pas le progrès », Bernard Charbonneau considère que la notion de « changement », au cœur de l'idéologie du progrès et de la modernisation, constitue «la loi pratique et morale d'une histoire qui n'est plus que torrent déchaîné»<sup>70</sup>.

A l'aube de la Renaissance, dans son Essai, *Expansion européenne et capitalisme (1450-1650)* Fernand Braudel reconstruit la formation du marché mondial des deux siècles après la découverte de l'Amérique. Il précise en premier lieu le sens de la révolution du XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle : « cette fois, le monde entier est notre espace, la scène théâtrale immense à mettre en cause. La

---

<sup>66</sup> Fabiana MACHIAVELLI, *Modernisation de l'État*, Article publié dans le Dictionnaire encyclopédique de l'Administration publique.

<sup>67</sup> [Le terme de « modernisation » sur Britannica.com](#), consulté le 19 Août 2020.

<sup>68</sup> Diana KENDALL, *Sociology in Our Times*, 2007, p.11

<sup>69</sup> Jacques ELLUL, *La technique ou l'enjeu du siècle* (1952); rééd. Economica, coll. classiques des sciences sociales, 2008, p. 18

<sup>70</sup> Bernard Charbonneau, *Le changement*, Le Pas de côté, 2013

modernité, c'est la première unité du monde, le globe terrestre saisi dans une aventure commune, si fragile que ce soit encore cette vie communautaire. D'un univers cloisonné, nous voilà parvenus à un monde qui tend à l'unité. Il y avait jusque-là plusieurs planètes, il n'en subsiste plus qu'une seule, qui le réunit toutes, ou du moins essaie de les réunir toutes »<sup>71</sup>. Il ne s'agit pas d'une œuvre simple. Après ce début « l'homme a mis des siècles à découvrir et à inventorier la prison où il vit et dont il essaie aujourd'hui de franchir, enfin les limites »<sup>72</sup>.

Plus loin, Jean-François Lyotard (1984), un critique avoué de la modernité, souligne le caractère central de la connaissance dans l'ensemble du projet des *Lumières* dans son essai *The Post-Modern Condition* (La condition postmoderne). Il montre comment la connaissance scientifique, afin de se légitimer, a involontairement conduit à la naissance du sujet moderne. Il identifie ce qu'il appelle deux « récits de légitimation de la connaissance ». L'un est plus politique, l'autre plus philosophique. Selon ce récit, la connaissance trouve sa validité non pas en elle-même, non pas dans un sujet qui se développe en réalisant ses possibilités d'apprentissage, mais dans un sujet pratique : l'humanité<sup>73</sup>. Ainsi, l'auteur souligne, qu'« au sommet du long répertoire des signifiants marquant l'avènement de l'âge moderne, se trouve la notion du sujet moderne, souverain, autonome et rationnel. Souverain car de lui découle la légitimité de l'autorité politique, autonome car il cesse d'être un objet de l'autorité et de la connaissance théologique, et rationnel parce qu'il est guidé par la raison et non par la tradition ou la doctrine. A partir de ce moment la pensée des *Lumières* procède par une série d'oppositions binaires – le moderne contre le pré-moderne, l'Occidental contre l'Oriental, le rationnel contre l'irrationnel, le capitaliste contre le précapitaliste et le communisme – qui sont enfermées dans un rapport de forces asymétriques. Les principaux concepts sont imprégnés de valeurs analytiques, de telle sorte que c'est à travers eux seulement que les derniers peuvent être compris. Par ailleurs, les premiers se réfèrent à des sociétés qui ont atteint la dernière phase dans la progression de l'humanité et de l'histoire, tandis que les derniers sont considérés comme en transition et définis par ce qui leur manque ou ce qu'ils ne sont pas »<sup>74</sup>.

Cette idée des Lumières comme un processus ou un mouvement évolutif depuis la période pré-moderne jusqu'aux formes modernes d'organisation sociale a finalement trouvé sa déclaration

---

<sup>71</sup> Fernand BRAUDEL, *Opt. Cit.* p. 380

<sup>72</sup> Ibid. p. 381

<sup>73</sup> Jean-François, LYOTARD, *The post-modern condition*, Minnesota University Press, Minnesota, 1984, p.487

<sup>74</sup> Ibid. p. 488

académique la plus explicite dans les œuvres du sociologue classique allemand Ferdinand Tonnies. Expliquant le même processus, il déploie les concepts binaires désormais familiers, le « *Gemeinschaft* » indiquant la communauté traditionnelle et le « *Gesellschaft* », signifiant la société<sup>75</sup>. Sa théorie, qui a par la suite été élargie par des étudiants de la modernisation à la fin des années 1950, postulent que les sociétés évoluent partant de la tradition (pré-modernité) à la modernité à travers un processus de rationalisation qui implique l'abandon des relations organisées autour des traits familiaux ou parentaux pour celles fondées sur la rationalité et la différenciation sociale<sup>76</sup>.

L'œuvre de Max Weber est aussi à l'origine d'une grande partie des idées contemporaines sur la modernité. Aux yeux de Max, la société traditionnelle est dépeinte comme un système social où les comportements et les attitudes sont strictement prescrits par la coutume et l'histoire, tandis que la société rationnelle ou moderne offre aux gens différentes alternatives parmi lesquelles ils peuvent choisir. L'une des conditions qui caractérise une activité traditionnelle est son incapacité, ou sa mauvaise volonté à adopter les nouveaux modes d'action. Mais la première valeur qui caractérise donc la condition moderne est le choix<sup>77</sup>. Là, on peut être d'accord avec David E. Apter quand il affirme que « d'être moderne signifie une vision de la vie en termes d'alternatives, préférences, choix »<sup>78</sup>. Ce qui est moderne est orienté vers le changement et est ouvert à de nouveaux types de comportement et de pensée. Les idées de choix et de changement se rejoignent dans les notions de développement et de progrès. Il en résultera que le monde de demain sera différent du monde d'aujourd'hui. La modernité ne diffère pas seulement du traditionalisme en termes de quantité d'informations reçues, mais aussi par rapport à la gamme des sources d'où l'on peut tirer ces informations. La condition moderne implique la vision du monde comme une scène unique, ont affirmé Cohen et Peshkin. Ce qui existe dans une partie du monde peut être appliqué dans une autre<sup>79</sup>. Dès lors, la compréhension de la modernité se fait par rapport au temps, aussi, être moderne, c'est assumer une volonté de rupture avec ce qui précède, avec la tradition. La théorie de la modernisation postule aussi que l'éducation, la richesse, l'urbanisation et l'industrialisation sont les facteurs favorables à l'amélioration de la démocratie. A présent, comment la société dite moderne a-t-elle organisé la vie économique de l'époque ?

---

<sup>75</sup> Ferdinand TONNIES, 1957.

<sup>76</sup> Ibid. p.11

<sup>77</sup> Mark A. TESSLER, *Le concept de la modernité dans les sciences sociales*, article publié, p.149.

<sup>78</sup> David E. APTER, *The Politics of Modernization*, The University of Chicago Press, Chicago, 1965, p.10

<sup>79</sup> Alan PESHKIN - Roland COHEN, *The Values of modernization*, article publié en 1967, P. 3.

#### 1.4. Le mercantilisme, comme modèle du marché économique du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> siècle

Il n'existe pas de courant ou d'École mercantiliste, dans laquelle se seraient reconnus des auteurs. Toutefois, pour Elie Heckscher (« Mercantilisme » -1935), le mercantilisme constitue un système de pensée et de pratiques cohérent, dominé par le pouvoir politique et le protectionnisme commercial. D'autres comme Jacob Viner discutent les lignes de démarcation historiques entre mercantilisme et libre-échange. D'autres encore comme Mark Blaug y voient une tendance centrale dans la pensée économique de la fin du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. On connaît autant le mercantilisme par ceux qui l'ont critiqué (les physiocrates, Adam Smith), que ceux qui l'ont réhabilité (d'abord Karl Marx ; puis l'École historique allemande – Roscher, Schmoller et leurs disciples anglais Cunningham et Ashley- ; et enfin Keynes). Un autre aspect, les écrits mercantilistes ne sont pas des manuels d'économie. Ce sont, dans plusieurs pays d'Europe, des Pamphlets, Mémoires, Essais, Traités, le plus souvent rédigés par des conseillers du prince, des gouvernants de grandes compagnies de commerce, des financiers et banquiers, des théologiens. Le Mercantilisme recouvre également autant des écrits que des pratiques ou politiques. De nombreux événements historiques (guerres, conquêtes, découvertes géographiques, etc. ont porté l'étiquette mercantiliste<sup>80</sup>.

Le mercantilisme est le nom donné à la politique économique (ainsi qu'à la doctrine qui la sous-tendait) menée par les États, surtout monarchiques, entre 1600 et 1750 environ. Le terme fut inventé après l'âge d'or du mercantilisme, le XVII<sup>e</sup> siècle ; il remonte à Adam Smith qui, à l'époque des Lumières, reprocha à ce qu'il appelait « système mercantile » de voir dans la production et l'accumulation de métaux précieux un but en soi ; au lieu de servir les intérêts de la société et de toute l'humanité, le mercantilisme n'aurait été utile que pour l'État ou les princes. On doit aussi aux physiocrates et aux classiques la dénomination, qui avaient discrédité cette pensée ancienne, appelée : système des commerçants (Quesnay, 1750/60) ou système mercantile (Mirabeau). Il est alors associé au chrysohédonisme (amour de l'or) et au bullionisme (pratiques permettant de satisfaire ce désir). Dans les faits, le mercantilisme est perçu comme une doctrine qui n'a pas de théorie cohérente ; il est plutôt un ensemble hétéroclite de procédés et de recommandations pratiques. Toutefois, on doit lui reconnaître des principaux représentants ou

---

<sup>80</sup> Notes de cours, tirées d'Autre collection : Lord Lauderdale, *sur les fondements mercantilistes du libéralisme économique*, Première partie, section 1 – chapitre 2.

défenseurs qui sont en France, Colbert (on parle aussi de colbertisme), en Angleterre Thomas Mun et en Allemagne Johann Joachim Becher. On le rapproche du « caméralisme allemand »; mais celui-ci, au-delà de nombreux points communs, avait des visées plus vastes, puisqu'il n'embrassait pas seulement l'économie, mais aussi l'administration étatique et la jurisprudence<sup>81</sup>.

Jean Bodin, un mercantiliste affirme ceci : l'abondance de l'or et de l'argent est la richesse d'un pays, ce qui selon lui doit en excuser la cherté. Dans son œuvre de 1576, *La République*, il préconise une politique économique favorisant un excédent de la balance du commerce : interdiction d'exporter les matières premières nécessaires à l'industrie, entraves à l'importation de produits manufacturés concurrents ou non utiles à l'industrie. Le mercantilisme, étant étroitement lié à l'absolutisme, se caractérise notamment par l'idée que la quantité de richesses contenues dans le monde est constante. Le but de la politique commerciale d'une nation est donc de s'en assurer la plus grande part. Le commerce est, selon une métaphore empruntée à la littérature économique de l'époque, la grande roue qui meut toute la machine sociale. On parlait du principe que l'économie pouvait et devait être développée, mais que les matières premières à utiliser au profit du pays étaient limitées. Il fallait par conséquent encourager les exportations de produits finis, source de rentrées d'argent, mais restreindre le plus possible les importations et les limiter aux matières premières indispensables, par le moyen d'interdictions et de taxes douanières. L'impératif premier était une balance commerciale positive, car on mettait sur le même plan la bonne santé des finances publiques et la puissance de l'État. Comparable à une sorte de nationalisme économique, le mercantilisme prit dans chaque pays des couleurs particulières. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il fit place aux modèles de la physiocratie, aux concepts de libre-échange et de libéralisme, contemporains de l'industrialisation<sup>82</sup>.

Le courant mercantiliste est aussi très hétérogène (diversité dans le temps et l'espace). Les thèmes économiques sont principalement la réflexion sur le commerce international, le rôle de la monnaie et l'intervention de l'État dans l'économie. Le commerce international est vu comme « un jeu à somme nulle ». Ce que gagnent les uns est égal à ce que perdent les autres, lieu de compétition entre les nations. Selon eux, comme la richesse repose sur l'or que détient un pays, il faut exporter beaucoup et être payé en or ou convertir les gains en or. Les importations sont limitées car elles sont considérées comme néfastes. Les mercantilistes développent ainsi une pensée

---

<sup>81</sup> Cf. Lord Lauderdale, « sur les fondements mercantilistes du libéralisme économique », chapitre 3.

<sup>82</sup> Hafner, URS: « Mercantilisme », in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 11.11.2010, traduit de l'allemand.

protectionniste : en effet des barrières tarifaires sont instaurées aussi bien au niveau national qu'au sein des pays. Le rôle de la monnaie : il y a un clivage entre ceux qui pensent que l'augmentation de la quantité de monnaie dans l'économie a des effets inflationnistes, et ceux qui pensent que cela permet de soutenir l'activité économique. Chez certains mercantilistes, la quantité de monnaie est confondue avec la richesse du pays : un pays riche, pour les Bullionistes (espagnol), Ortiz en tête, est un pays qui dispose de beaucoup de monnaie (d'or), cela s'explique par le fait que l'Espagne en possédait énormément grâce à la conquête de l'Amérique du Sud et Centrale. A cela, on oppose les auteurs dont l'analyse est plus fine et qui sont les précurseurs de la théorie quantitative de la monnaie (Bodin). Pour ce qui a trait au rôle de l'État : il y a une justification de l'intervention de l'État à travers le colbertisme afin de favoriser le développement de grandes manufactures et qui sont compétitives au niveau international (ex: manufacture des gobelins pour contrer les britanniques)<sup>83</sup>.

Le courant physiocrate (18ème siècle), notamment avec Quesnay (1758) s'oppose au mercantilisme sur le commerce international, il est en faveur de l'économie libérale interne et externe. Le seul créateur de richesse est l'agriculture pour les physiocrates. Le libéralisme est justifié par aucune entrave de l'agriculture, et les agriculteurs sont appelés « la classe productive » tandis que l'industrie ne crée rien, elle transforme les matières premières produites par l'agriculture et le commerce ne fait que déplacer la production agricole et industrielle. Les physiocrates posent les bases du libéralisme en considérant que la propriété privée est primordiale, que la rencontre d'acheteur et de producteur crée « le bon prix », sans pour autant parler de marché et encore moins en étant effleuré par l'idée d'autorégulation. Ils préconisent déjà le « laissez faire, laissez passer », baisse des impôts et la suppression de la multitude d'impôts en un seul unique et bas qui servirait aux besoins de la Défense Nationale, ainsi que la mise en place d'une justice apte à juger les atteintes aux intérêts des particuliers<sup>84</sup>. Dans de telles concurrences économique et commerciale, les Anglais n'étaient-ils pas mieux préparés pour tirer le maximum de profit ?

### **1.4.1. La domination britannique**

Le Royaume – Uni joue un rôle essentiel dans la victoire du libre-échange. A chaque époque, la nation dominante veut développer, grâce à sa puissance, le libéralisme commercial. Mais c'est dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle que les Anglais commençaient vraiment à

---

<sup>83</sup> Hafner, URS, *Op. Cit.* Version du 11.11.2010

<sup>84</sup> Cf. Hafner, URS

participer au grand commerce maritime. Ils y sont grandement encouragés par l'État Tudor, qui, ayant de grands besoins d'argent, s'efforçait de développer les forces économiques de la nation, et inaugurerait ainsi, sous le règne d'Élisabeth, une véritable politique nationale de grande envergure. A cet égard, les efforts pour développer la puissance maritime de l'Angleterre ont permis la culture du chanvre et du lin, la fabrication des toiles à voiles, la production des bois de construction. Afin d'avoir de bons marins, il encourageait la pêche, applaudissait aux exploits des corsaires, autorisait le commerce, interloquait des esclaves. Pour développer le commerce maritime, les anglais se préoccupaient à ouvrir des marchés<sup>85</sup>. Mais cet idéal impérial anglais allait donc s'appuyer sur d'autres éléments plus consensuels comme l'exaltation de la liberté, invention anglaise immémoriale selon l'historiographie officielle construite à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la prospérité qu'apportait l'appartenance à un vaste espace mondial d'échanges sans frontières, la fierté d'être membre d'une communauté humaine en expansion par la migration massive et une croissance démographique rapide tout au long d'autres siècles, et l'orgueil, enfin, d'être lié à l'histoire d'un peuple et d'un État qui, tout au long des siècles, ne connaissaient ni défaite majeure, ni rupture de régime comme ses voisins français, allemand, espagnol ou italien. Cette réussite interne et externe induit l'idée que le peuple britannique tient cette supériorité de ses qualités intimes de caractère, de courage et de *self-control* selon les stéréotypes que les Anglais s'attribuaient et qu'une bonne partie de l'imaginaire des autres peuples leur attribuaient, voire, comme on le dira sous l'influence du darwinisme social à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, parce qu'il existerait une « race » anglo-saxonne prédestinée<sup>86</sup>.

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les mouvements libéraux de la plupart des pays d'Europe voient dans le parlementarisme britannique un modèle à imiter. En revanche, les autres pays sont divisés quant aux principes du libéralisme économique et du libre-échange diffusés par l'économie politique anglaise. Les persécutés des régimes autoritaires européens accueillis en Angleterre n'en revenaient toutefois pas forcément convaincus de la supériorité de tous les aspects de la société anglaise, en particulier des effets sociaux de sa transformation industrielle. Le changement positif d'image extérieure de cette société ne se produisait finalement que lors de la première exposition universelle tenue à Crystal Palace en 1851. Ce rassemblement inédit des nations les plus riches du globe attire de nombreux étrangers à Londres et leur démontre l'avance

---

<sup>85</sup> <sup>85</sup> Henri SÉE, *Les origines du capitalisme moderne (Esquisse historique)* (1926), Librairie Armand Colin, Paris, 1926, pp. 50-51.

<sup>86</sup> Christophe Charles, *Le monde britannique, une société impériale* (1815-1919), p. 5.

économique anglaise, alors que l'Europe se remettait à peine de la très grave crise économique, politique et sociale qui a marqué les années 1848 à 1850. Cette exposition réussie contribuait encore à populariser ces images d'un pays qui passait pour l'avenir probable des autres. Les barrières douanières sont progressivement supprimées dans le Royaume-Uni entre 1820 et 1870 ; le libre-échange allait faire des progrès sur tout le globe malgré les retours périodiques et les résistances du protectionnisme. A cette époque le libéralisme commercial était déjà très développé et le contrôle des changes n'existait pas encore. Certaines firmes multinationales investissaient déjà en dehors de leur nation d'origine. Ce qui avait provoqué ipso facto la domination géoéconomique et culturelle anglo-saxonne de l'époque,<sup>87</sup> qui était l'apanage de penseurs libéraux de l'époque, et aussi de l'éclatement de la première industrialisation, œuvre particulière des anglais. Ce développement économique anglais avait certainement des précédents historique et politique jonchés sur des courants de pensées philosophiques et politiques libérales qui seront présentés dans les lignes suivantes.

### **1.5.Le développement des pensées philosophico-politiques libérales**

Depuis la Renaissance, et surtout à partir du *Prince* de Machiavel, les théoriciens cherchaient davantage à comprendre le réel ; les obligations morales ou religieuses sont mises de côté. En ce sens, il y a aussi renaissance de la réflexion théorique dans la mesure où, après « l'obscurantisme moyenâgeux », on redécouvre les œuvres de l'Antiquité gréco-romaine. La politique continuera à être associée au pouvoir monarchique, mais il y aura une révolution dans la façon d'analyser le pouvoir politique. A ce moment, l'émergence d'une démarche scientifique devenait manifeste. Il existait une volonté marquée d'être scientifique, de vérifier à travers l'histoire, de dégager des lois. Certes, bien des énoncés restaient limités quant à leur portée scientifique ; le concept de nature humaine est utilisé à outrance et revêt un caractère magique. Il n'en demeure pas moins que les théoriciens cessaient d'interroger le ciel ou de s'attacher à des utopies pour davantage dégager les comportements réels des agents politiques<sup>88</sup>.

Le *Prince* de Machiavel est considéré comme le point de départ de la pensée politique moderne. Il inaugure cette révolution en considérant que le but de la science politique n'est pas la recherche du bon gouvernement qui assure la justice aux citoyens, mais de découvrir les moyens pour obtenir l'obéissance des citoyens. La science politique n'est plus liée à des objectifs éthiques

---

<sup>87</sup> Jean-Pierre PAULET, *La mondialisation*, Armand Colin, Paris, 2005, p. 10.

<sup>88</sup> Denis MONIERE et Jean H. GUAY, *Op. Cit.* p.35.

ou religieux, mais elle vise à découvrir les moyens de conquérir et de conserver le pouvoir. Machiavel laïcise en quelque sorte la définition de la vie politique, c'est-à-dire qu'il ne fait plus dépendre le pouvoir de la volonté divine mais de la stratégie. Althusius, dans son livre intitulé *Politique systématique* paru en 1603, invoque l'idée de souveraineté. Ce théoricien définit l'État comme une communauté politique superposée aux communautés plus réduites comme les familles, les collèges, les corporations et les villes. La souveraineté, pour sa part, est fondée sur un contrat liant un ensemble de groupes : « La politique, c'est l'art d'associer les hommes pour l'établissement, la direction et la conservation de la vie sociale<sup>89</sup> ». Dans la hiérarchie des corps ou des organisations qui forment la société, l'État est différent de la famille ou des villes parce qu'il est le seul à être dépositaire de la souveraineté. Cette souveraineté appartient à la communauté et non à son chef. Le roi est lié par un contrat à l'ensemble de la communauté. Cette thèse sera à l'origine de la critique libérale de la monarchie absolue, car elle implique le droit à la révolte lorsque le roi ne respecte pas le contrat.<sup>90</sup>

Le XVII<sup>e</sup> siècle pose d'emblée le problème de l'autorité politique. Les régimes monarchiques anglais et français sont ébranlés par la Fronde en France (1648) et par le Régicide et la révolution de Cromwell en Angleterre (1649) où l'absolutisme royal est miné par la montée d'une nouvelle force sociale : la bourgeoisie marchande qui veut étendre ses libertés. Alors que Cromwell s'impose dans une Angleterre devenue républicaine, paraît en 1651 *Le Léviathan* de Thomas Hobbes (1588-1679). Préoccupé par les guerres de religions de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et par le climat d'anarchie qu'elles avaient engendré, sa théorie cherche donc à établir l'autorité politique sur de nouveaux fondements. Elle est centrée sur le concept d'obligation politique qui sert à décrire les relations entre les individus et l'État. Mais Hobbes n'admet-il pas que l'homme soit par nature un animal politique ? A cet égard, il contredit Aristote en soutenant que l'État ou le pouvoir politique est un produit artificiel qui résulte d'un acte volontaire. Il est le fruit de la recherche de l'intérêt de l'individu qui veut être protégé afin de vivre en paix et de travailler à son propre bien être<sup>91</sup>.

John Locke (1632-1704), qui est un anti-absolutiste, inaugure la théorie libérale de l'État. Dans son *Essai sur le gouvernement civil*, il cherche à établir l'origine, l'étendue des pouvoirs et le but du gouvernement civil. Tout comme Hobbes, il construit son modèle en supposant un état

---

<sup>89</sup> Cité par Marcel PRÉLOT, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 1966, p. 272.

<sup>90</sup> Ibid. pp.36-37

<sup>91</sup> Ibidem.p.38

de nature et un contrat qui donne naissance à la société politique, mais il s'évertue à en déduire des principes de liberté au lieu de justifier l'absolutisme. Son raisonnement s'appuie sur une définition différente des droits naturels. L'individu dans l'État de nature jouit d'une liberté parfaite et d'un droit inaliénable à sa propriété. Mais, sans être un état de guerre permanent, l'état de nature est peu propice au développement de la production et à la jouissance de la propriété. Les hommes cherchent à sortir de l'état de nature pour être mieux, plus à l'aise grâce à l'établissement des lois reconnues par tous. L'individu, tout en conservant des droits naturels, délègue donc à une autorité qui lui est extérieure le pouvoir de faire les lois et d'assurer la justice<sup>92</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le système anglais servira de modèle aux partisans des réformes politiques. En France, Montesquieu (1689-1755) et Rousseau élaboreront les principes de la démocratie politique. Montesquieu participe à la révolution intellectuelle entreprise par les Encyclopédistes qui contestent la commune façon de penser fondée sur la révélation et la croyance. Il ne croit pas aux hasards ou à la fortune, au sens de Machiavel, comme explication de l'histoire. Il pense plutôt que la vie obéit à des règles, à des lois qu'on peut découvrir par l'observation et la réflexion. Dans *L'esprit des lois*, Montesquieu est à la recherche d'une explication rationnelle des différents types de régimes politiques. Il veut connaître les lois du gouvernement de la société : « Les lois, écrit-il, sont les rapports nécessaires qui décrivent de la nature des choses et dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois. ». Il différencie trois types de gouvernements, à savoir le républicain, la monarchie et le despotique qui se distinguent par leur nature et leur principe d'action. Le meilleur gouvernement est celui qui repose sur trois forces, soit le peuple, la noblesse et la monarchie, et qui est organisé de telle façon que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne se retrouvent pas entre les mêmes mains. « Il faut que le pouvoir arrête le pouvoir », et pour cette raison, il faut les séparer. Montesquieu expose sa théorie des contrepoids. Le peuple ne fait pas lui-même la loi ; il agit par ses représentants qui votent les lois. Mais le pouvoir des élus ne doit pas être absolu, il doit être contrebalancé par une autre force qui assure la modération. Si les représentants du peuple ont le pouvoir de statuer, la noblesse doit avoir le pouvoir d'empêcher les excès en mettant son veto. Enfin, au monarque revient le pouvoir de faire exécuter les lois et d'assurer la continuité. Ainsi dans la constitution idéale, les différents niveaux de pouvoir sont enchaînés les uns aux autres, ils se font équilibre et se freinent réciproquement.

---

<sup>92</sup> Ibidem, pp.39-40

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) complètera cette révolution intellectuelle avec sa théorie de la volonté générale qui inverse le principe d'autorité en définissant le contrat social comme fondement de la souveraineté. Chez Rousseau, le souverain n'est plus une personne, le roi, c'est la nation qui est souveraine, c'est-à-dire le peuple tout entier. Il exerce son autorité sur lui-même par la loi qu'il se donne. Le gouvernement n'est pas souverain, mais il est au service du souverain et il doit incarner la volonté générale. Rousseau, à cet égard, se démarque de Montesquieu en critiquant la théorie de la représentation ; il soutient plutôt que la souveraineté est inaliénable et qu'elle ne se représente pas. De même, la souveraineté ne se divise pas de sorte qu'il est illogique pour Rousseau de vouloir séparer les pouvoirs. Rousseau voit dans la volonté générale le meilleur refuge contre l'absolutisme parce que le contrat social garantit à la fois la liberté et l'égalité qui deviendront les thèmes majeurs de la Révolution française et seront inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.

Cette révolution française transforme radicalement le fonctionnement des institutions politiques. Elle impose la primauté de la nation que Sieyès définit ainsi dans *Qu'est-ce que le Tiers État ?* : « La nation existe avant tout, elle est à l'origine de tout...Qu'est qu'une nation ? Un corps d'associés vivant sous une loi commune et représentés par la même législature. » La Déclaration d'Août 1789, quant à elle, résume les principes de philosophie politique du siècle des lumières et définit les droits qui sont imprescriptibles et universels : « Les hommes naissent libres et demeurent libres et égaux en droit. » « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé. » « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » « La loi est l'expression de la volonté générale<sup>93</sup>. Tout le développement des pensées de ces différents auteurs allait s'incarner dans les œuvres inédites soutenues par des libéraux, à dimensions politiques et économiques.

### **1.5.1. Le triomphe du libéralisme politique.**

Le mot « libéralisme » est l'un des plus équivoques qui soient. Comme beaucoup de concepts politiques, il est tantôt une insulte, tantôt un drapeau fièrement revendiqué. Mais, comme beaucoup de concepts philosophique et politique, aussi moins il est précis, et plus il est efficace ! Tâchons donc d'y voir plus clair, en discernant d'abord plusieurs libéralismes, mais également en

---

<sup>93</sup> Ibidem. P. 41-44.

mettant en lumière ce que ces divers libéralismes ont en commun. Tout d'abord, le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* de Lalande distingue trois sens du mot :

-Doctrines philosophiques d'après laquelle l'unanimité religieuse n'est pas une condition nécessaire d'une bonne organisation sociale, et qui réclame pour tous les citoyens la liberté de pensée. Respect de l'indépendance d'autrui et de la plus grande tolérance envers lui.

-Doctrines politiques suivant laquelle il convient d'augmenter autant que possible l'indépendance du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif, et de donner aux citoyens le plus de garanties possibles contre l'arbitraire du gouvernement.

-Doctrines économiques suivant laquelle l'État ne doit exercer ni fonctions industrielles, ni fonctions commerciales et ne doit pas intervenir dans les relations économiques qui existent entre les individus, les classes ou les nations.

Bref, le libéralisme recouvre des réalités très différentes et s'applique à des champs extrêmement variés. Mais, existe-t-il tout de même quelque chose de commun à tous ces libéralismes ? De toute évidence, oui : l'importance attribuée à la liberté<sup>94</sup>. A présent, comment définir un tel concept polysémique ?

Définir le libéralisme est une tâche ardue. Le terme désigne des choses dissemblables tant suivant les champs dans lesquels il s'applique (libéralisme économique, libéralisme sociétal ou philosophique, libéralisme politique) que suivant les pays. En France, et de manière générale en Europe continentale, il renvoie majoritairement au champ économique et qualifie – à tort ou à raison – une idéologie conservatrice, centrée sur les marchés, des personnes situées à droite sur l'échiquier politique ; aux États-Unis, le qualificatif de libéral sert plutôt à désigner ce que nous appellerions des progressistes. Retenons donc ici deux principes dont le philosophe et homme politique américain John Dewey considérait qui définissaient le libéralisme : l'accomplissement par la libre activité des individus de leurs potentialités et le rôle de la raison scientifique dans notre compréhension du monde. Abordé sous cet angle, le libéralisme s'affirme comme le descendant de la Renaissance et l'héritier des Lumières. Il implique la reconnaissance de la spécificité de la vie privée et de la liberté de conscience. Ces deux principes découlent des sociétés confrontées à la pluralité religieuse, et qui ont connu de sanglantes guerres civiles<sup>95</sup>.

---

<sup>94</sup> Falk Van GAVER et Christophe GEFFROY, *Faut-il se libérer du libéralisme ?* Pierre-Guillaume de Roux, Paris, 2015, pp.121-122.

<sup>95</sup> Ibid. pp.29-30

Ce qui justifie cette affirmation, c'est que la pensée libérale est un produit de la modernité. Elle apparaît au XVII<sup>e</sup> siècle dans un contexte marqué par le développement du capitalisme et de la science moderne. Elle se veut une réponse à l'apparition de l'absolutisme en reconnaissant à chaque être humain des droits naturels tels que la liberté de penser et la propriété privée. Ainsi que le note Benjamin Constant dans *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes* (1819), une corrélation entre l'émergence de l'individualisme et l'apparition de la liberté individuelle peut être faite. La comparaison célèbre qu'il réalise entre la liberté des Anciens et celle des Modernes permet de spécifier la liberté de l'époque moderne : alors que chez les Anciens, « l'individu, souverain presque habituellement dans les affaires publiques, est esclave dans tous ses rapports privés (...), chez les Modernes au contraire, l'individu, indépendant dans la vie privée, n'est même dans les États les plus libres, souverain qu'en apparence ». En conséquence, si la liberté politique était la marque de l'Antiquité gréco-romaine, la liberté individuelle est le propre de l'époque moderne. Pour Constant, l'individu moderne est celui qui veut jouir de ses droits et développer ses facultés comme bon lui semble du moment qu'il ne nuit pas à autrui. La liberté des Modernes signifie, pour Constant, le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité.

Les hommes peuvent à présent éprouver leur liberté dans la sphère privée de l'existence individuelle avec la possibilité de mener en toute indépendance leur vie comme ils entendent et non plus, comme pour les Anciens, à travers la participation active et accaparante aux affaires publiques de la communauté politique. Plus fondamentalement, l'accès à l'indépendance individuelle de chaque homme doit signifier l'avènement progressif d'une société autonomisée par rapport au politique, société dont la consistance propre réside désormais dans l'ensemble des relations que tissent librement et spontanément les individus les uns avec les autres. La liberté des Modernes est fondée sur le respect des libertés civiles et l'absence d'intervention excessive de l'État dans la sphère privée des citoyens<sup>96</sup>.

Ce libéralisme de dimension politique et philosophique est généralement compris comme une pensée qui refuse toute normativité du vrai, du beau et du bien, ou, ce qui revient souvent au même, proclame comme absolu le droit de chacun de dire et de penser ce qu'il juge bon en ces diverses manières. Il tend à sacraliser et reconnaître juridiquement le droit supposé absolu des individus à la plus totale indétermination, sous réserve de l'agencement de ces droits<sup>97</sup>. Il valorise la liberté,

---

<sup>96</sup> Consulter le site : [www.Le-politisme.com/le-liberalisme](http://www.Le-politisme.com/le-liberalisme).

<sup>97</sup> Falk Van GAVER, Christophe GEFREY, *Opt. Cit.* pp.50-51.

et l'idée de tolérance religieuse, particulièrement importante est l'objet de revendication des Lumières (Voltaire). En ce sens, le libéral s'oppose à ce que l'État prenne parti en matière de foi religieuse et demande à ce qu'il soit respectueux des droits naturels de chacun. Le libéral, conscient que l'État tout en garantissant les libertés, peut aussi gravement les menacer, estime que son domaine doit être limité et contrôlé. Il considère ainsi que l'intervention de l'État doit être minimale : elle doit se limiter aux fonctions régaliennes qui sont la police, l'armée, la justice et la diplomatie. Le libéralisme politique se fonde en fait sur les droits des individus. Les gouvernements se doivent de garantir ces droits, mais ils ne sauraient les fonder, puisqu'ils sont supposés antérieurs à toute existence sociale. Pour ce qu'on appelle le libéralisme strictement politique, il n'est donc qu'une manière d'appliquer à la vie politique des principes déduits d'une doctrine économique et individualiste qui tend, en fait, à limiter le plus possible la part du politique, à le destituer de ses prérogatives, en opposant la souveraineté des marchés à la conception strictement politique de la souveraineté<sup>98</sup>. L'actuel principal débat qui fera la suite du sujet concerne le libéralisme économique, incarné dans le système capitaliste.

### **1.5.2. Le triomphe du capitalisme économique**

La pensée politique des libéraux se prolonge par une pensée économique qui limite l'intervention de l'État. *Dans la Fable des abeilles* (1705), Bernard Mandeville remarque que « les vices privés font la vertu publique », c'est-à-dire que le bien commun résulte de la liberté de laisser à chacun de suivre ses propres intérêts. Il donne l'exemple du libertin qui agit par vice : sa prodigalité donne du travail à des tailleurs, des serviteurs, des parfumeurs, des cuisiniers et des femmes de mauvaise vie, qui à leur tour emploient des boulangers, des charpentiers, etc. Ceci dit, la liberté dont se réclame le libéralisme est une abstraction, liée à un droit inhérent à la personne humaine, qui pose que l'individu est non seulement fondé à faire ce qu'il veut de son temps, de son corps ou de son argent, mais aussi à exiger de pouvoir le faire. La liberté libérale suppose ainsi que les individus puissent faire abstraction de leurs origines, de leur environnement, du contexte dans lequel ils vivent ou de la culture où s'exercent leurs choix, c'est-à-dire de tout ce qui fait qu'ils sont tels qu'ils sont, et non pas autrement. Elle suppose, comme l'écrit John Rawls, que l'individu soit toujours antérieur à ses fins. D'autant plus libre qu'il est délié de ses apparences, celui-ci est censé construire ses préférences comme il se construit lui-même : à partir de rien<sup>99</sup>.

---

<sup>98</sup> Ibid. pp.134-135

<sup>99</sup> Ibid. p. 129.

Donc, la liberté des libéraux est en fait avant tout liberté de posséder. Elle ne réside pas seulement dans l'être, mais aussi dans l'avoir. L'homme est propriétaire de lui-même, la fétichisation de la propriété privée individuelle n'en représentant qu'une extension. L'avènement du marché a précisément consacré la mise en place d'une société où chacun a le libre droit d'agir indépendamment de sa communauté d'origine. La liberté libérale « consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »<sup>100</sup>. Par-là, on s'ensuit que libéralisme est une doctrine économique, qui tend à faire du modèle du marché autorégulateur le paradigme de tous les faits sociaux. Les libéraux développent tous l'idée que, du point de vue économique, le marché est à la fois le lieu réel où s'échangent les marchandises et l'entité virtuelle où se forment de manière optimale les conditions de l'échange, c'est-à-dire l'ajustement de l'offre et de la demande et le niveau des prix. Représentant la forme naturelle de l'échange, le marché serait donc autorégulateur et autorégulé. L'utilité globale n'étant plus que la simple agrégation des utilités individuelles, on postule du même coup l'harmonisation naturelle et spontanée des intérêts sous l'effet « d'une main invisible <sup>101</sup>».

C'est ainsi que durant le siècle qui suivit la publication *De la Richesse des Nations* d'Adam Smith, le développement du capitalisme a été au centre de la pensée économique : c'était la préoccupation fondamentale de l'économie classique<sup>102</sup>. Adam Smith explique ce paradoxe par le rôle de la main invisible : en suivant son propre intérêt, chaque individu « est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions ; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler ». Par conséquent, « ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger qu'il faut espérer notre dîner, mais de leur propre intérêt ». Selon cette conception, une économie administrée produirait moins de richesse que le libre jeu du marché qui grâce à la main invisible apparaît comme un meilleur système d'organisation de l'économie, et ce malgré, le désordre apparent<sup>103</sup>.

Quant au fonctionnement optimal du marché, il implique que rien n'entrave la libre circulation des biens et des services, des hommes et des marchandises, c'est-à-dire que les frontières soient tenues pour inexistantes. D'où le cosmopolitisme inhérent au capitalisme libéral,

---

<sup>100</sup> Art. 4 de la Déclaration des droits de l'homme d'Août 1789.

<sup>101</sup> Ibid. p.131.

<sup>102</sup> Oswald SUNKEL : « *L'évolution de la pensée en matière de développement. Exposé général* » ; In : *L'évolution de la pensée sur le développement* : Bulletin de liaison de l'OCDE, n° 1, 1977, p. 11.

<sup>103</sup> Cf. Adam SMITH, *De la richesse des nations (Philosophie 1)*, French Edition- Flammarion, Paris, 1999

qui est aussi le principe du libre-échangiste. « Un marchand, écrit Adam Smith, n'est nécessairement citoyen d'aucun pays en particulier. Il lui est, en grande partie, indifférent en quel lieu il tienne son commerce, et il ne faut que le plus léger dégoût pour qu'il se décide à emporter son capital d'un pays dans un autre, et avec lui l'industrie que ce capital mettait en activité ». Laissez faire, laissez passer ! Le résultat est qu'avec l'avènement du marché, comme l'écrit Karl Polanyi, « la société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché. L'État, dans cette optique, doit se mettre au service de l'individu et de sa « liberté de choix », à commencer par son droit d'agir librement selon le calcul de ses intérêts particuliers. Le seul rôle que la plupart des libéraux consentent à lui attribuer, en plus du respect des lois et des droits individuels, est de garantir les conditions nécessaires à la liberté des échanges, c'est-à-dire au libre jeu de la rationalité économique à l'œuvre sur le marché. Gendarme, gestionnaire ou arbitre des intérêts privés, l'État libéral ne saurait donc avoir de finalité qui lui soit propre. Tenu de s'abstenir de toute intervention dans les affaires économiques et commerciales, il doit aussi s'interdire de donner aux citoyens un modèle quelconque de vie, car cela reviendrait à favoriser les conceptions de certains au détriment de celles des autres. La société doit être régie par des principes qui ne supposent la supériorité d'aucune conception particulière du bien commun, chaque individu étant posé comme libre de vivre selon sa définition privée du bonheur<sup>104</sup>. Des pensées libérales aux actions promouvant leur objectivation, cela nous permet de présenter les bases sur lesquelles allaient s'asseoir les activités économiques, pour l'émergence et la prolifération des agents et des marchés économiques.

## **1.6. La diffusion de l'industrialisation**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle était, en effet, un moment important dans l'histoire des Libéraux pour plusieurs raisons. C'est à cette époque qu'a émergé en Europe une nouvelle forme de société caractérisée par la délimitation des sociétés en États-nations, les formes inanimées de production ou d'industrialisation, l'individuation sociale, l'urbanisation, l'économie monétaire, la bureaucratisation, la différenciation sociale et structurelle, la spécialisation des rôles, la nouvelle culture de masse, les nouvelles notions de bien et de mal, les valeurs esthétiques modernes, la monopolisation des instruments de la force de l'État et la banalisation de la main-d'œuvre et des relations sociales ; toutes considérées comme les marques de la modernité proclamées par les philosophes des lumières. En un mot, ces nouveautés du temps des lumières signifiaient

---

<sup>104</sup> Falk Van GAVER, Christophe GEFFROY, *Opt. cit.* p.133.

l'avènement d'une société capitaliste ou industrielle. Parallèlement à ces transformations philosophiques, politiques, économiques et sociales, la société européenne de l'époque a développé un ensemble de connaissances, auxquelles on se réfère comme le discours d'une modernité universelle ou d'une théorie sociale moderne. En accord avec les objectifs des Lumières, les penseurs libéraux ont cherché à développer des théories universellement valables sur le développement social, l'histoire et le progrès. Le fait que ces penseurs aient été principalement des analystes de l'histoire et du progrès, les sociétés européennes ne les a pas empêchées de présenter des récits universellement valables de l'histoire humaine et du développement. Durant ces processus, le développement a pris une nouvelle signification. Bien que ces processus soient divergés du point de vue des outils et des unités d'analyse devant être déployés en analysant les processus qui se déroulent en Europe, mais les penseurs de la société classique ont reconnu qu'un seul sens de l'expression « développement » existe : le développement comme synonyme de modernisation ou d'industrialisation, avec l'Europe comme le modèle universel.

C'est ainsi qu'au cours de l'Histoire que la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle a permis aux sociétés occidentales de se moderniser. Le terme de « révolution industrielle » est attribué à la Grande – Bretagne (le Royaume-Uni à partir de 1801), chez qui le processus de transformation des sociétés a été brutal. Partout, c'est l'essor de la puissance commerciale qui a permis la grande transformation industrielle que l'on voyait se produire, en Angleterre, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et plus tard en France. Au XIX<sup>e</sup> siècle, des mutations liées – révolution industrielle, révolution des transports, révolution démographique – se cumulent pour amplifier et accélérer ce qu'on peut appeler le grand désenclavement planétaire<sup>105</sup>. Dans le sillage de la révolution industrielle, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, apparaissent le chemin de fer et le bateau à vapeur. Le premier, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, pénétrait les grands espaces, établissait des liaisons permanentes, déversait hommes et marchandises. De même, le bateau à vapeur assurait les énormes migrations d'Européens vers les terres nouvelles et d'abord vers les États-Unis. Cette révolution industrielle promettait à l'humanité l'abondance ou même la surabondance. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, s'installait le cycle économique typiquement capitaliste : surproduction, saturation des marchés, faillite des entreprises, krach bancaire, débâcle boursière, restructurations, redémarrage de l'activité. Le progrès technique, en multipliant les rendements, brisait la fatalité millénaire de la pénurie mais rendait plus pressante la recherche de

---

<sup>105</sup> Philippe Moreau DEFARDES, *La mondialisation*, PUF, Paris, 1997, p. 17.

nouveaux marchés. Les puissances européennes, en général par la force, contraignaient le monde à s'ouvrir à leurs produits<sup>106</sup>. L'Angleterre s'est d'abord enrichie par le grand commerce maritime ; elle a suivi l'exemple de la Hollande, dont le commerce de commission avait fait la fortune. L'Inde sous domination britannique, est submergée par les textiles du Lancashire et, sous le choc de cette concurrence, assistait à la disparition de son artisanat. L'évolution de la France a été bien plus tardive et moins intense<sup>107</sup>.

Paul Mantoux, dans sa *Révolution industrielle au XVIII<sup>e</sup> siècle*, montre que la fortune industrielle du Lancashire fut provoquée surtout par les progrès du port de Liverpool, qui d'abord se livrait presque exclusivement au commerce des produits coloniaux ; c'est parce qu'il importait du coton que la région de Manchester est devenue le grand centre de l'industrie cotonnière. Le même auteur insiste avec raison sur l'action exercée par le progrès des voies de communication (canaux et routes). En France aussi, la construction du réseau routier, au XVII<sup>e</sup> et surtout XVIII<sup>e</sup> siècle, contribua à transformer toute la vie économique du pays. Mais la supériorité du commerce maritime de l'Angleterre nous donne sans doute la raison pour laquelle la révolution industrielle en ce pays a été spontanée, tandis qu'en France l'introduction du machinisme et la création de la grande industrie sous l'ancien régime ont été surtout l'œuvre du gouvernement. Il y avait aussi une phase de l'évolution que l'on retrouvait dans toutes les contrées.

Aux Pays-Bas, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, comme l'a si bien montré Henri Pirenne dans le tome III de son *Histoire de Belgique*, apparaissait une extension remarquable de l'industrie rurale ; elle se manifestait dans beaucoup de fabrications, qui précédemment étaient confinées dans les villes<sup>108</sup>. En Irlande, dans l'industrie de la toile qui se cantonnait de plus en plus dans l'Ulster, c'était la même évolution qui se produisait. Les irlandais introduisaient le machinisme dans l'industrie de la toile et allaient assurer le triomphe, en cette partie, du capitalisme industriel. Tels étaient les faits qui se dégagèrent du récent ouvrage de M. Conrad Gill sur l'industrie de la toile en Irlande. Donc, la concentration industrielle, sans laquelle il ne saurait y avoir de grande industrie, était née surtout de nécessités techniques, conditions nécessaires de la grande industrie capitaliste, devenu un phénomène vraiment général que grâce au triomphe du machinisme<sup>109</sup>.

---

<sup>106</sup> Ibid. p. 18.

<sup>107</sup> Henri SÉE, *Les origines du capitalisme moderne (Esquisse historique)* (1926), Librairie Armand Colin, Paris, 1926, p. 99.

<sup>108</sup> Ibid. pp. 100-101

<sup>109</sup> Ibidem. p. 105-106

L'introduction de moteurs mécaniques ne s'est faite aussi que lentement. Ce furent d'abord les moteurs hydrauliques, en France comme en Angleterre. L'introduction de la machine à vapeur a été l'une des premières applications de la science à l'industrie, applications qui ont suivi de loin les inventions techniques, fruit d'une intuition de génie ou de longs tâtonnements.<sup>110</sup> Arrivée à ce point de développement, la diffusion industrielle a pour conséquence de soumettre à l'industrie l'activité commerciale. Le grand industriel s'efforçait de devenir un grand commerçant, se préoccupait lui-même de trouver des débouchés pour ses produits. Cette diffusion a également favorisé un notable accroissement de la population et un déplacement de son centre de gravité. Le phénomène a atteint toute son amplitude en Angleterre, où non seulement la population a augmenté dans d'énormes proportions, mais où toute une Angleterre nouvelle, - celle des pays du nord et de l'ouest-, a relégué au second rang la vieille Angleterre des comtés du midi. En France, rien de semblable : la transformation industrielle a aussi pour conséquence d'augmenter la population urbaine au dépens de la population rurale, mais dans des proportions bien plus faibles qu'en Angleterre<sup>111</sup>. Cette révolution industrielle a tout transformé l'ordre économique à travers de nouvelles théories, appelées économie-monde, pour de nouvelles perspectives jugées plus bénéfiques et avantageuses.

### **1.7. Le développement des théories d'économie-monde**

Le système dit capitaliste, comme le souligne Robert Brenner, commence et se déploie à travers une série de techniques, de rapports de pouvoir et d'innovations qui transforment le contrôle sur les producteurs. La singularité du capitalisme, c'est de déposséder absolument les travailleurs de tout autre moyen de subsistance que le marché et de révolutionner les techniques existantes. Dans cette perspective, Brenner propose une lecture alternative des trajectoires de l'économie-monde et en éclaire, implicitement, les dynamiques réellement anti-systémiques, en le calquant dorénavant sur le concept de système-monde. Pour lui, le but de l'approche dite des « systèmes-monde » est de prendre en compte le développement capitaliste et « le développement du sous-développement ». Qu'est ce qui est au cœur de cette approche ? Quel est le mécanisme déterminant derrière ce processus bipartite ? Il s'agit, bien entendu, du capitalisme lui-même. Mais, qu'est-ce que le capitalisme ? Cela constitue évidemment la question centrale. Pour les théoriciens des systèmes-monde, la réponse est sans équivoque. Le capitalisme est le système

---

<sup>110</sup> Ibidem.p.107

<sup>111</sup> Ibidem.p.110

économique dominé par la production pour l'échange et le profit, menant à l'accumulation du capital par l'innovation. Autrement dit, les théoriciens assimilent l'existence d'une économie-monde à l'existence du capitalisme. Selon Immanuel Wallerstein, « La caractéristique essentielle de l'économie-monde capitaliste [...] est la production pour la vente sur le marché sur lequel l'objectif est de réaliser un maximum de profit. Dans un tel système la production est constamment élargie tant qu'une production est rentable et les hommes innovent constamment des nouvelles façons de produire des choses afin d'étendre leurs marges de profit<sup>112</sup>». L'essor de l'économie-monde moderne est basé sur l'accomplissement de trois conditions fondamentales :

- 1) L'expansion de la taille du système-monde (incorporation),
- 2) Le développement des méthodes variées de contrôle de travail pour des produits et des zones différentes de l'économie-monde (spécialisation),
- 3) La création de machines d'État relativement fortes dans ce qui allaient devenir les États du centre de l'économie-monde, juste pour assurer le transfert de surplus de la périphérie vers le centre<sup>113</sup>.

De manière similaire, F. Folke, J. Heinrichs et O. Kreye insistaient sur le fait que « l'expansion et l'accumulation sont la base objective du mouvement du capital et l'appropriation illimitée de la valeur abstraite est le seul motif du capitaliste dans la mesure où il fonctionne comme le représentant conscient de ce mouvement »<sup>114</sup>. Ainsi, l'analyse du développement capitaliste doit procéder du processus d'expansion du capital et de ses déterminants. Pour les théoriciens du système monde, l'économie monde et le développement économique émergent lorsque la bureaucratie mondiale qui constitue l'empire-monde s'effondre. Immanuel Wallerstein figure parmi les auteurs qui ont repris le concept d'économie-monde proposé par Braudel, tout en cherchant à le libérer de certaines de ses limites. Le premier et sans doute le principal de ses apports consiste dans l'introduction d'un nouveau concept, celui du système-monde, qui allait lui permettre de préciser la notion braudelienne d'économie-monde.

Ainsi, Wallerstein se réfère de cette trilogie pour faire valoir ses théories. Il s'agit du système-monde, d'empire-monde et d'économie-monde, qui contient chacun ses caractéristiques propres.

---

<sup>112</sup> Wallerstein, Immanuel, *The Rise and future demise of the world system: concepts for comparative analysis*, Comparative studies in society and history, XVI, Janvier 1974, p. 398.

<sup>113</sup> Ibid. p.39

<sup>114</sup> Les réflexions de l'ensemble de ces auteurs sont puisées dans « Immanuel WALLERSTEIN », *Comprendre le monde : Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte, Paris, 2006, cité dans revue Interrogations ? No7.

Pour lui, un système-monde est une vaste unité socio-spatiale résultant de l'organisation, plus ou moins durable parce que possédant un degré variable mais certain d'homéostasie, de relations complexes (à la fois économiques, politiques et culturelles) entre une multiplicité d'unités différentes (tribus, ethnies, peuples, cités-États, royaumes, etc.). Il distingue différents types ou formes de systèmes-monde. Outre des mini-systèmes dont il signale l'existence mais dont il ne dit presque rien, il oppose fortement les empires-monde et les économies-monde. Ce qui caractérise un empire-monde, c'est qu'il est politiquement unifié et que son unité est essentiellement politique : il résulte de l'intégration et de la subordination des différentes unités qui le composent dans et par une même structure impériale, un même pouvoir d'État, aux lourds et puissants appareils militaire, fiscal, administratif, etc. Cette unification politique se double quelquefois d'une certaine forme d'uniformisation culturelle, sous l'effet de la diffusion d'une grande religion (faisant alors fonction de religion d'État) voire d'une langue, qui normalise plus ou moins les mœurs, la société civile, le droit, etc. Mais un empire-monde tolère fréquemment en son sein l'existence de différentes minorités socioculturelles. Et pour ce qui concerne l'économie-monde, elle se distingue au contraire de l'empire-monde par trois traits étroitement liés. D'une part, elle n'est pas politiquement unifiée : elle est au contraire politiquement fragmentée en une multiplicité de pouvoirs autonomes et souverains, souvent rivaux et, à l'occasion, même ennemis, qu'elle inclut cependant en elle en les englobant. D'autre part, fragmentée sur le plan politique, l'économie-monde l'est aussi sur le plan culturel : plus qu'un empire –monde, elle tolère une grande diversité de langues, de mœurs, de religion, etc. Ce qui n'exclut pas cependant une certaine tendance à l'uniformisation culturelle en liaison avec le développement des relations marchandes entre les différentes unités qui constituent l'économie-monde, favorisant la formation de ce que Wallerstein appelle une « géoculture ».

L'unification d'une économie-monde s'opère, comme son nom l'indique, essentiellement dans et par l'économie. Ce qui suppose non seulement l'existence de relations d'échange marchand régulières et intenses entre les différentes unités sociopolitiques qui la composent, mais encore le développement d'une véritable division du travail entre elles, qui les rend mutuellement dépendantes du point de vue de leur reproduction matérielle, ce qu'il appelle « la division axiale du travail » qui est l'épine dorsale de l'économie-monde capitaliste selon lui<sup>115</sup>. En effet, ce qui caractérise le plus proprement le capitalisme selon Wallerstein, c'est sa tendance à l'accumulation

---

<sup>115</sup> Immanuel WALLERSTEIN, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte, Paris, 2006, cité dans revue *Interrogations* ? N°7.

illimitée du capital. La nature proprement capitaliste de l'économie-monde moderne, fondée sur l'accumulation du capital, en explique donc, selon lui, fondamentalement la nature expansive, sa tendance permanente à repousser ses limites spatiales, à contourner ou surmonter toutes les barrières physiques ou politiques, jusqu'à envahir la planète entière. Mais elle en explique aussi la durée historique exceptionnelle, qui contraste si fortement avec la courte trajectoire et le destin le plus souvent malheureux des économies-monde antérieures, précapitalistes : la réussite historique de l'économie-monde moderne tient fondamentalement à son caractère capitaliste, à sa nature et tendance expansives, qui lui permettent d'entretenir, de renouveler et de renforcer sans cesse le principe même de sa cohésion interne, la division du travail qui la structure.

On doit à Wallerstein d'avoir été l'un des premiers à formuler les principes qui régissent les rapports conflictuels entre États centraux au sein de l'économie-monde capitaliste, le principe d'équilibre des puissances et celui de prédominance hégémonique. Le premier implique l'impossibilité pour un quelconque des États centraux de l'économie-monde capitaliste de transformer cette dernière en un empire-monde qu'il dominerait, dans la mesure où la coalition des plus faibles États centraux reste toujours assez puissante pour s'opposer aux menées impériales éventuelles du plus fort d'entre eux. Si bien que la seule possibilité ouverte à un État central au sein de cette économie-monde est de conquérir une position hégémonique au sein de cet équilibre de puissances. Et Wallerstein de citer, en ce qui concerne les tentatives du premier ordre, les échecs de Charles-Quint au XVI<sup>e</sup> siècle, de Napoléon au début du XIX<sup>e</sup> siècle et de Hitler au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne les tentatives du second ordre, les succès des Pays-Bas au XVIII<sup>e</sup> siècle, du Royaume-Uni au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et des États-Unis au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Toujours, selon Wallerstein, chacune de ces hégémonies successives s'est imposée à la suite d'une « guerre régionale ou mondiale » ; respectivement la guerre de Trente Ans (1618-1648), les guerres révolutionnaires et napoléoniennes (1792-1815), la première et la deuxième guerre mondiale (1914-1945) mettant aux prises une coalition d'États conduite par la future puissance hégémonique contre une puissance visant à établir une domination impériale sur le système-monde<sup>116</sup>. C'est à ces réflexions que sera assujettie la deuxième section des travaux de recherches sur les enjeux géopolitiques qui se sont déroulés durant tout le XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>116</sup> Cf. Wallenstein, *Revue Interrogations* N° 7

## Section 2. Les enjeux géopolitiques du XX<sup>e</sup> siècle

A l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, le juriste Portalis présentant le Code civil, évoque « la liberté naturelle qu'ont les hommes de chercher le bonheur partout où ils croient le trouver. Le genre humain ne forme qu'une grande famille, mais la trop grande étendue de cette famille l'a obligée de se séparer en différentes sociétés, qui ont pris le nom de peuples, de nations, d'États...<sup>117</sup>». De la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, se font les grandes migrations européennes vers les immensités considérées comme libres à coloniser. La conjoncture est unique : poussée démographique de l'Europe ; besoin et volonté de certaines puissances de coloniser des espaces par des hommes dans leur dépendance ; enfin, mutation des moyens de transport. La terre est désormais occupée et partagée. Tout ce que l'homme, dans l'état actuel de ses techniques, peut habiter ou aussi exploiter – dans des conditions satisfaisantes de rentabilité –, il le fait sien. Les régions les plus fécondes mais également les plus vulnérables aux caprices du temps – d'abord les deltas constamment menacés d'être submergés – concentraient d'énormes masses humaines. Après les déplacements du XIX<sup>e</sup> siècle, l'humanité s'enracinait à nouveau, d'autant plus fixée qu'elle est distribuée entre près de 200 États, chacun avec un territoire bien délimité et en principe contrôlé<sup>118</sup>. L'expansion coloniale exprimait et aggravait les heurts impérialistes ; elle contribuait à la dégradation des relations internationales. Les marchés sont ouverts à coup de canon : ainsi la Chine par les guerres de l'Opium (1839-1842, 1858-1860). Dans l'avant-première guerre mondiale, la liberté des flux, notamment de capitaux, laissait les bourgeois conquérants, s'appropriait des continents entiers : Asie maritime, Amérique latine, Afrique, etc. Les grandes puissances accompagnaient encore par leurs armes et leur diplomatie le partage des territoires à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>119</sup>.

Certes, l'expansion coloniale avait connu une accélération après 1860, mais ce courant favorable à l'expansion coloniale était en partie récupéré par les bâtisseurs d'empires. La motivation la plus forte des Cecil Rhodes, Kitchner, Galliéni et autres Léopold II était la volonté de puissance. La colonisation servait d'exutoire à un nationalisme virulent et renforçait la capacité à agir sur l'ordre mondial. L'expansion coloniale et impérialiste, maintenue vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avait suscité des frictions et parfois même des crises diplomatiques majeures. Malgré la

---

<sup>117</sup> Philippe Moreau DEFARGES, *Op. Cit.* p.46

<sup>118</sup> Ibid. p. 28

<sup>119</sup> Philippe Moreau DEFARGES, *50 notions clés sur la mondialisation pour les nuls*, Éditions first, Paris, 2006, pp. 20-21

conférence coloniale de Berlin (1885) qui cherche à établir un *modus vivendi* pour le partage du bassin du Congo, la crise de Fachoda (1898) exprimait l'antagonisme entre la France et l'Angleterre. Plus tard, les deux crises du Maroc (1905 et 1911) nourrissaient de profondes rancœurs en Allemagne à l'égard de la France. En Asie, les Britanniques s'opposaient aux tentatives Russes. De même, la rencontre entre les impérialistes russe et japonais aboutissait à la guerre de 1904-1905.<sup>120</sup>

Toujours, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, au sein des empires européens sont également nées des idéologies dites nationalistes. Tous les gouvernements évoquaient une nation singulière pour légitimer leur souveraineté étatique. Car, le trait le plus marquant de cette époque était l'effondrement des grands empires du passé. Par exemple, l'Empire ottoman laissait la place à une série d'États nouveaux. L'Empire austro-hongrois se disloquait en États-nations plus ou moins homogènes : Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Pologne, etc. Le triomphe apparent du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes débouchait en fait sur le morcellement économique et politique de l'Europe centrale et orientale : les nouvelles frontières sont autant de barrières qui limitaient les échanges et nourrissaient des aspirations nationalistes<sup>121</sup>. Ces idéologies nationalistes constituaient une source potentielle de conflits dont il faut en tenir compte. Elles ont pu prendre différentes formes. Si elles ont souvent été limitées à la quête raisonnée d'une communauté politique, d'un vouloir vivre ensemble dans un espace territorial aux frontières définies, elles ont cependant servi à exprimer une volonté de puissance dans les rapports interétatiques, en cultivant l'exaltation fanatique des caractéristiques raciales, ethniques, religieuses ou des ambitions conquérantes des peuples<sup>122</sup>.

Les relations internationales avaient également eu pour caractéristique première leur faible niveau d'intégration institutionnelle. Les normes juridiques et les institutions s'avéraient fragiles, car les États interprétaient à leur guise les obligations qu'elles imposaient ; ils les transgressaient volontiers en invoquant la défense de leurs intérêts nationaux. Contrairement à ce qui se produisait dans la sphère étatique, il n'existait pas de pouvoir supérieur capable d'instaurer et maintenir un ordre politique en imposant son arbitrage dans les conflits entre les États ; aucune autorité n'était en mesure de produire un ensemble de lois universellement reconnues. Il n'y avait pas de Cour

---

<sup>120</sup> Pascal BONIFACE, *Atlas des relations internationales*, Hatier, Paris, 2003, p. 17

<sup>121</sup> Ibid. p. 18

<sup>122</sup> Pierre de SENARCLENS, Yohan ARIFFIN, *La politique internationale : théories et enjeux contemporains*, Armand colin<sup>5</sup>, Paris, 2007, p. 32.

internationale habilitée à juger de manière systématique et cohérente l'ensemble des différends étatiques, ni de forces de police pouvant sanctionner les agressions afin de rétablir la paix. L'individu qui violait la loi au sein d'un État était passible de sanction. Mais l'État contrevenant au droit international ne l'était généralement pas. Dans *Paix et guerre entre les nations*, Raymond Aron, partant du postulat que les États sont souverains, donc libres de se faire justice, a vu, dans l'absence d'une instance qui détienne le monopole de la violence légitime, le trait spécifique des relations internationales. Alternant avec des périodes de paix, les guerres et les rapports d'oppression formaient la trame de la politique internationale de l'Europe à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle<sup>123</sup>. Le XX<sup>e</sup> siècle débute aussi avec la révolution bolchevique et l'affirmation d'un système socio-économique rival du capitalisme. Donc, les rapports interétatiques avaient pour enjeux principaux des conflits relatifs au partage du pouvoir et des ressources économiques, des politiques de rivalité entre les différents États avaient éclaté constamment des guerres, sans toutefois nier les troubles sociaux internes, provenant des intérêts divers.

## **2.1. Les Guerres mondiales et mondialisation**

Les deux guerres mondiales (1914-1918, 1939-1945) ne sont donc pas les premières de ce type. Ce qui est nouveau, ce sont les techniques mises en œuvre et les masses mobilisées. Les richesses consommées sont toujours plus énormes, réclamant d'élargir sans cesse les territoires et les peuples impliqués. En 1914, le monde était dans une certaine mesure aussi intégré qu'aujourd'hui. Les capitaux européens s'investissaient partout où s'offraient des chances de profit. La Première guerre mondiale donnait un formidable coup d'arrêt à cette première mondialisation. Quatre années d'une guerre européenne, évoluant à partir de 1917 en conflagration mondiale, bouleversant de fond en comble l'ordre diplomatique antérieur. L'Europe se couvrait de barricades et de contrôles, elle s'appauvriissait et s'endettait. C'était en Europe que les modifications étaient les plus spectaculaires. Cette guerre, accélérateur de l'histoire, a permis aux bolcheviques d'édifier une cité idéale. Combattus par les Alliés et par les forces blanches, les Rouges parvenaient à repousser ces assauts. Le cordon sanitaire qui les entourait et vite rompu par des États européens désireux de commercer avec un partenaire indispensable. L'URSS cependant était un monde à part et entendait faire triompher sa conception du monde. Ses ambitions sont

---

<sup>123</sup> Ibid. pp.32-33

universelles puisque, selon la conception marxiste-léniniste, la révolution prolétarienne est destinée à gagner la surface du globe<sup>124</sup>.

Mais quand les chefs d'États et de gouvernements des plus grandes puissances se sont rencontrés à Paris à la fin de l'année 1918, ils avaient sous les yeux un projet du président Woodrow Wilson, composé de quatorze points, destiné à rétablir la prospérité et la paix dans le monde. Six mois plus tard, lorsque les délégués sont parvenus à s'entendre sur ce qui allait devenir le traité de Versailles, des éléments essentiels de ce projet avaient été écartés. L'échec le plus retentissant a été celui du président Wilson, qui n'a pas su convaincre le Sénat américain de confirmer l'adhésion de son pays à la Société des Nations. Mais l'échec le plus désastreux a peut-être été celui des délégués à la conférence, qui n'ont pas su jeter les bases d'une coopération économique entre les grandes nations commerçantes du monde. C'était donc tout naturellement que le débat s'était engagé sur la mise en place d'une nouvelle structure multilatérale au lendemain de la guerre, en partant de l'hypothèse qu'un organisme intergouvernemental doté de pouvoirs étendus serait utile, voir essentiel, pour le système financier international<sup>125</sup>.

Toutefois, à la suite de la signature de l'accord, l'Allemagne, considérée dans l'article 231 du traité de Versailles<sup>126</sup> comme seule responsable de la guerre, est soumise à de très lourdes sanctions : son potentiel militaire était réduit, ses avoirs à l'étranger confisqués, ses colonies distribuées entre les vainqueurs. Elle est amputée d'une partie de son territoire (90,000 km<sup>2</sup>), subissait l'occupation de la rive gauche du Rhin, et était interdite de la Société des Nations<sup>127</sup>. Trois ans après la signature du traité de Versailles, le gouvernement allemand connaissait le montant des indemnités à verser aux alliés : 132 milliards de marks-or, soit deux années et demie de revenu national de 1914. Les réparations dont seul l'économiste anglais John-Maynard Keynes contestait l'ampleur, empoisonnaient les relations entre les vainqueurs et le vaincu qui considérait

---

<sup>124</sup> Olivier CLUNY, *La gouvernance économique et financière internationale*, Montchrestien, Paris, 2006, p.12.

<sup>125</sup> Olivier CLUNY, *Op. Cit*, p.13

<sup>126</sup> Ce traité de Versailles a été signé le 28 Juin 1919. Le texte a été rédigé par les vainqueurs dans les mois précédents, à Paris. Pour la première fois dans l'histoire diplomatique, le vaincu a été exclu de la table des négociations, ce qui vaudra au traité d'être qualifié de Diktat par les Allemands.

<sup>127</sup> Le pacte de la S.D.N., adopté lors de la conférence de la paix à Paris, est intégré dans le traité de Versailles signé le 28 juin 1919. Mais le 6 janvier 1920 voit la première réunion à Paris du Conseil de la Société des Nations. La création de la Société des Nations (S.D.N.) marque, au lendemain de la Première guerre mondiale, une première tentative de fonder une organisation internationale permanente apte à trouver des solutions pacifiques aux conflits entre États, par le biais de l'arbitrage et de la mise en place de sanctions collectives contre les récalcitrants. Cf. l'Encyclopédie Universalis pour plus de détails.

le traité comme un diktat : les rancœurs nationalistes, les humiliations de toutes sortes sont le ferment des mouvements extrémistes d'où émerge quinze ans plus tard le nazisme<sup>128</sup>.

Ce désordre européen était le trait le plus marquant de l'entre-deux-guerres. L'affaiblissement des anciens pivots des relations internationales, Londres, Paris et Berlin, était mal compensé par l'inexpérience du nouveau centre de l'économie-monde, New-York. La SDN (Société des Nations), dont l'objectif central est la guerre à la guerre, révèle très tôt ses limites : elle ne réussit pas à empêcher la politique de rectification des frontières de Mustapha Kemal. De 1924 à 1929 toutefois, l'esprit de Genève permettait les succès d'une diplomatie multilatérale : l'Allemagne est réintroduite dans le concert des nations et le repli nationaliste fait place au dialogue et aux échanges. Cette stabilisation de l'ordre européen est liée au retour à la prospérité et à la diplomatie du dollar menée par les États-Unis : plan Davos (1924) et Young (1929). Dès lors les utopies de désarmement pouvaient s'épanouir. Mais les plans de paix défendus par Aristide Briand ne résistaient pas à la crise de 1929<sup>129</sup>.

La dépression qui a commencé avec la crise de 1929 a amplifié les conséquences négatives du Traité de Versailles : l'implosion du commerce international conjuguée aux erreurs de politique économique qui a provoqué l'effondrement de la production et des prix dans le monde entier. Cette crise a gravement mis à mal la foi des analystes et des électeurs dans l'efficacité des marchés libres et a fait apparaître les vertus potentielles d'un rôle actif du secteur public dans la vie économique<sup>130</sup>. Ainsi, l'échec des solutions internationales renforçait une nouvelle fois le repli nationaliste et l'affirmation identitaire, d'autant que les structures du capitalisme étaient à cette époque faiblement internationalisées. Ce n'étaient plus alors que violations du traité de Versailles, guerres d'agression et réarmement caché puis ouvert. Les démocraties étaient piégées par la diplomatie offensive des gouvernements dictatoriaux qui revendiquaient espace vital, nouveau partage colonial et pervertissaient les principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les conditions étaient alors réunies pour une nouvelle conflagration, réellement mondiale cette fois-ci. Dix ans plus tard, la prospérité avait disparu et, au bout de vingt ans, la paix semblait elle aussi.

Plus tard, dans les années 1930, les grandes puissances, fort mal remises du conflit, bousculées par la crise, bâtissaient des blocs prétendant vivre sur leurs seules ressources (Angleterre et Commonwealth, France et Empire...). L'après-guerre n'a été qu'un avant-guerre,

---

<sup>128</sup> Ibidem. P.18

<sup>129</sup> Ibidem.p.18

<sup>130</sup> Ibid. p.13

et le conflit de 1914-1918 constituait l'étape initiale d'une séquence historique qui débouchait sur la Seconde guerre mondiale. Le premier quart du siècle était fragilisé par la contradiction entre des gouvernants nés dans un siècle marqué par la stabilité, et la nouveauté des phénomènes annonciateurs de l'avenir : l'inflation, les désordres monétaires, les mouvements de capitaux flottants, les totalitarismes surprenaient des équipes gouvernementales souvent incapables d'anticiper sur l'avenir, afin de pouvoir empêcher une guerre beaucoup plus mortelle et catastrophique<sup>131</sup>.

La Seconde guerre mondiale opposait aux empires fermés (Allemagne hitlérienne, Japon impérial), les États-Unis, dont l'avance et le dynamisme réclamaient une planète ouverte. Ces mêmes États-Unis avaient tout de même alors pour Allié un autre empire fermé, l'URSS. Donc, la révolution soviétique de 1917, l'avènement en 1933 du nazisme en Allemagne, le basculement de la Chine dans le maoïsme en 1949 promettaient, chacun, un développement économique et social autosuffisant. Aucune de ces trois expériences ne réussissait. La première se figeait dans un modèle corrompu et s'écroulait. La deuxième avait besoin de guerre et s'y détruisait. La troisième, sous l'impulsion du successeur de Mao Zedong, Deng Xiaoping, optait pour l'ouverture. La mondialisation qui a été freinée par les guerres et les rivalités, reprenait sa marche en avant et favorisait des opportunités pour la reconstruction de l'après deuxième Guerre mondiale.

## **2.2. La reconstruction d'après-guerre et l'expansion des années 1950**

Le paysage stratégique mondial de 1945 n'a plus rien à voir avec celui de 1939. L'Europe payait le prix de la Seconde guerre mondiale qu'elle avait provoquée. Pour la première fois depuis cinq siècles, elle n'est plus au centre du monde. Les États-Unis prennent le leadership mondial, et l'URSS étendait son territoire et sa zone d'influence. L'Europe n'est plus maîtresse de son destin. Elle est devenue un objet qui vont se disputer entre Soviétiques et Américains et vont être divisée aussi brutalement que durablement.

Les pays européens, vainqueurs et vaincus, connaissaient tous les problèmes économiques majeurs. Les villes, les infrastructures routières ou ferroviaires et l'appareil industriel ont été sévèrement endommagés. Les problèmes de ravitaillement étaient très sérieux. Le PNB de l'Allemagne représentait le tiers de ce qu'il était en 1938. Pour l'Italie, le ratio était de 40%, pour la France de 50%. L'Allemagne, presque entièrement détruite, est occupée militairement et n'avait

---

<sup>131</sup> Ibidem.p.18

plus de gouvernement. La question même de son existence future se posait. On songeait à la transformer en État agricole ou à la diviser en plusieurs États. L'Italie, qui voulait jouer un rôle de premier plan au niveau mondial, est ravalée au rang de puissance mineure. Considérée comme puissance victorieuse, la France était cependant très affaiblie. Le Royaume-Uni était auréolé du prestige d'être le seul pays à avoir lutté contre Hitler du début à la fin de la guerre, mais la livre sterling n'était plus la monnaie de référence. Les empires coloniaux européens étaient désormais vacillants. Les peuples colonisés ont vu les puissances européennes s'effondrer rapidement à l'exception de la Grande-Bretagne, sortie cependant exsangue de la guerre, les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes que les alliés avaient brandi contre Hitler se retournaient contre eux. Bref, l'Europe a cessé d'être le pôle autour duquel s'organisaient les relations internationales et le commerce mondial.

Le 5 Juin 1947, le secrétaire d'État américain George Marshall proposait une aide importante et gratuite à l'Europe. Le plan Marshall était un mélange de générosité et de défense bien comprise des intérêts américains. Les États-Unis étaient conscients des difficultés économiques européennes. Ils craignaient qu'elles ne dégénèrent en troubles sociaux permettant à des forces politiques hostiles à l'Amérique de s'installer au pouvoir en Europe occidentale. Enfin, le redressement économique de l'Europe leur ouvrait un marché. Initialement, le plan Marshall s'adressait à toute l'Europe. Mais l'URSS le refusait et imposait ce refus aux pays de l'Est par crainte de voir les États-Unis exercer un droit de contrôle économique et donc politique. 13 milliards de dollars (1/2% du PNB américain) étaient déversés sur l'Europe occidentale entre 1948 et 1951 et permettaient son décollage économique. C'est là que se jouait vraiment la division de l'Europe, entre les pays qui ont bénéficié de l'aide américaine et ceux qui l'ont refusée<sup>132</sup>.

Cette Deuxième guerre mondiale a créé les conditions propices à une réforme du système monétaire et financier international. Lorsque les États-Unis sont entrés en guerre après le bombardement de Pearl Harbor en Décembre 1941, le Secrétaire au Trésor, H. Morgenthau, a chargé H. D. White de la politique économique et financière internationale, en lui demandant d'imaginer un plan de réforme du système une fois que la guerre serait terminée. Or H. D. White avait déjà travaillé à l'ébauche d'un fonds de stabilisation international, de sorte qu'il ne lui fallut que quelques mois pour remettre son premier projet. De l'autre côté de l'Atlantique, J. M. Keynes était en train d'élaborer un projet de chambre de compensation internationale qui serait gérée

---

<sup>132</sup> Pascal BONIFACE, *Opt. Cit.* p. 22

conjointement par le Royaume-Uni et les États-Unis en tant qu'États fondateurs. Même si elle était moins ouvertement multilatérale que la formule de H. D. White et fondée sur le même système de découvert britannique, par opposition au système assez compliqué d'échange de monnaies proposé par H. D. White, la formule prônée par J. M. Keynes était pour l'essentiel, semblable à celle de H. D. White. Pendant les deux années de discussions et de négociations qui ont suivi, les deux projets ont fusionné pour aboutir à un projet des Statuts du FMI (Fonds Monétaire International)<sup>133</sup>.

A la fin de cette guerre, un certain nombre d'ententes internationales ont été conclues : l'accord du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) sur la libéralisation commerciale, le système monétaire international de Bretton Woods, pour compenser en termes de développement les effets dévastateurs de la Deuxième guerre. Le FMI est devenu une institution spécialisée du système des Nation Unies qui l'avait fraîchement succédé en remplacement de la Société des Nations (SDN). Créé par traité en 1944, le Fonds est établi pour favoriser la mise en place d'une économie solide. Il occupe une position centrale dans le système monétaire international et a pour but de prévenir les crises systémiques en encourageant les pays à adopter des politiques économiques saines. Comme son nom l'indique, le FMI est en même temps un fonds auquel les États membres qui ont des besoins de financement temporaires peuvent faire appel pour remédier à leurs problèmes de balance des paiements. Parallèlement au FMI, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) plus tard Banque Mondiale, est aussi créée pour promouvoir le développement économique à long terme, en s'attachant notamment à financer des projets d'infrastructure, tels que la construction de routes ou l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau<sup>134</sup>. Le FMI et le groupe de la Banque mondiale exercent des fonctions complémentaires. Par exemple, la Banque mondiale a initialement fait porter ses efforts sur la reconstruction de l'Europe d'après-guerre. Tous ces efforts ont pu favoriser la reconstruction de l'Europe, sans toutefois atténuer les rivalités qui se taillaient entre les deux puissances, les deux blocs mondiaux qui étaient nés après les guerres<sup>135</sup>.

### **2.3. La guerre froide : deux mondialisations concurrentes**

L'expression guerre froide a été utilisée pour la première fois en 1947 par l'Américain Bernard Baruch. Elle fut popularisée par l'éditorialiste Walter Lippmann. La guerre froide fut tout

---

<sup>133</sup> Olivier CUNY, *Opt. Cit.* pp.13-14

<sup>134</sup> *Ibid.* p. 24

<sup>135</sup> *Ibidem.*p.26

sauf une guerre. Soviétiques et Américains prirent soin de s'arrêter au seuil du conflit en laissant chaque fois à l'autre le soin de déclencher les hostilités (blocus de Berlin), ou en utilisant leurs alliés respectifs (guerre de Corée). Mais la division du monde rendait impossible tout retour à une paix véritable. La guerre froide est par définition : guerre improbable et paix impossible. Les rapports de l'Est et l'Ouest sont comme un jeu à sommes nulles : l'enjeu de la partie reste le même du début à la fin. Tout gain pour un camp est donc une perte pour l'autre. Il ne peut y avoir de bénéfices mutuels. Le conflit ne se développe jamais à l'extrême. Il y a des menaces, des invectives mais le conflit a soumis à une certaine rationalité car la guerre froide ne porte pas sur des intérêts vitaux (territoires, ressources essentielles, survie de deux grands rivaux). La dissuasion nucléaire rendait donc la guerre improbable mais la division faisait que la paix véritable était impossible.

Conscients de leur faiblesse face à l'URSS, les pays d'Europe de l'Ouest demandaient aux États-Unis de garantir leur sécurité. Avec la signature du pacte de Bruxelles, ils remplissaient la condition posée par les Américains : l'organisation préalable d'un système européen de défense. En Juin 1948, le Sénat américain adoptait la résolution Vandenberg, autorisant le gouvernement américain à adhérer, en temps de paix, à des pactes militaires ou à tout autre pacte régional. Le traité sur l'Alliance Atlantique, signé le 4 Avril 1949, donnait naissance à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Les pays occidentaux unissaient leur destin pour assurer leur sécurité commune. Des frontières dressées et éloignées, l'Atlantique devenait un lien.

De l'autre bord, en 1945, Staline déclarait à Tito : « Cette guerre n'est pas semblable à celle du passé. Qui occupe un territoire impose également son propre système social. Chacun impose son propre système aussi loin que son armée avance. Cela ne peut être autrement. » L'URSS voulait se doter d'un glacis territorial qui la mettait à l'abri d'une nouvelle invasion. Force d'occupation, l'Armée rouge disposait de grands pouvoirs pour intervenir dans les affaires intérieures des pays où elle était présente. Elle contrôlait les moyens d'information et pouvait s'opposer aux actions qu'elle jugeait contraires à ses intérêts. De 1944 à 1948, on assistait à la mainmise progressive sur les appareils d'États par les communistes, quel que soit leur enracinement réel, qui était faible partout à l'exception de la Tchécoslovaquie. Ce pays était d'ailleurs évacué par l'Armée rouge dès 1945, ainsi que la Yougoslavie et l'Albanie. Dès 1946, Churchill dénonçait cette politique de l'URSS et annonçait qu'un rideau de fer est descendu sur l'Europe. Le premier ministre britannique de l'époque conclut à la nécessité d'une association

fraternelle des peuples anglo-saxons afin de donner un coup d'arrêt à l'expansion soviétique<sup>136</sup>. Le pacte de Varsovie n'est créé qu'en 1955. Mais des liens militaires bilatéraux avaient depuis longtemps été établis entre ses membres. De 1947 à 1989, les relations internationales sont dominées par le clivage Est/Ouest. Les occidentaux – ceux qui sont à l'ouest du rideau de fer – faisaient alors face au bloc de l'Est. A la tête de chaque camp, une superpuissance, les États-Unis d'un côté, l'Union Soviétique de l'autre. Autour d'elles s'organisaient deux alliances militaires : l'OTAN et le Pacte de Varsovie.

Convaincu que la coopération économique entre l'Union Soviétique et les États-Unis était indispensable pour assurer la paix et la prospérité après la guerre, H. D. White s'était évertuée en 1944 à persuader l'Union soviétique d'adhérer au FMI. La délégation soviétique à Bretton Woods a, de fait, bien signé les Statuts *ad referendum*, mais J. Staline a ensuite refusé de ratifier l'accord parce qu'il craignait que le Fonds soit largement dominé par l'Occident. Lorsque cette tension s'est transformée en guerre froide, le rêve d'universalité cher à H. D. White a donc dû être abandonné. La Pologne s'est retirée en 1950. Quatre ans plus tard, la Tchécoslovaquie était contrainte de faire de même. Peu après avoir pris le pouvoir en 1959, Fidel Castro faisait sortir Cuba du Fonds. Pendant plus de 30 ans après l'arrivée au pouvoir en Chine de Mao Zedong, le gouvernement américain s'est opposé à ce que la République populaire obtenait un siège en tant que représentant de la Chine populaire au Conseil d'administration du FMI. La plupart des autres pays dans les sphères d'influence soviétique ou chinoise n'ont tout simplement pas adhéré. La guerre froide a ainsi naturellement limité le nombre d'États membres du FMI<sup>137</sup>. Mais beaucoup se demandaient, comment les États-Unis ont-ils pu se retirer de cette guerre froide face à l'agressivité de l'URSS, et pouvoir s'imposer comme l'unique superpuissance mondiale ?

### **2.3.1. La montée des États-Unis**

Pour les États-Unis, la Seconde guerre mondiale signifiait l'accession au leadership mondial. Cela est dû à leur puissance, et aussi à la volonté de se servir de cette puissance pour prendre la tête du monde libre. Si le New Deal avait simplement permis le redémarrage d'une économie en crise depuis 1929, la guerre, paradoxalement, leur donnait la prospérité économique. Leurs pertes en hommes sont limitées (300 000 soit 1/80<sup>e</sup> des pertes soviétiques). Ils n'ont pas connu la guerre sur leur territoire. Leur population civile n'a pas eu à en souffrir. Protégés dans

---

<sup>136</sup> Ibidem.p.22

<sup>137</sup> Ibid. p. 14

leur sanctuaire, leur potentiel industriel non seulement n'a été endommagé, mais s'est retrouvé stimulé par l'effort de guerre. Les États-Unis étaient les seuls à sortir de la guerre plus riches qu'ils y sont entrés. Le revenu national a doublé. Washington détient les 2/3 des réserves d'or du monde. Le dollar est devenu la monnaie d'échange international, détrônant la livre sterling. Le système monétaire international a pour centre naturel les États-Unis, et le dollar était posé comme l'élément fixe par rapport auquel les autres monnaies occidentales établissaient leur parité. Les États-Unis devaient veiller à assurer la stabilité parfaite du dollar, notamment en garantissant à tout détenteur de leur monnaie sa conversion immédiate en or si ce détenteur le demandait (principe de « l'indifférence bienveillante »).<sup>138</sup> Dans tous les domaines économiques, les États-Unis détenaient le premier rang mondial. Leur production de charbon était égale à la moitié de la production mondiale, celle de pétrole aux 2/3. Leur PNB représentait 40% du PNB mondial. Les États-Unis firent également des gros investissements en Amérique latine. Plus que jamais, ils étaient le premier mondial, ainsi que le plus gros exportateur, et leur dollar devint la monnaie internationale<sup>139</sup>.

Les anciennes grandes puissances européennes avaient vu leurs réserves d'or traverser l'Atlantique en raison de leurs fortes importations durant la période troublée de la grande dépression et du conflit mondial. En fin de compte, le dollar était aussi bon que l'or, sinon meilleur, et en tout cas plus pratique. Depuis 1934, Washington garantissait la convertibilité du dollar en or, au taux de \$ 35 l'once, et cette garantie ne fut levée qu'en 1971. A ses débuts, le FMI demandait à ses membres de fournir 25% de leur quote-part en or, le reste étant constitué de devises. Mais l'or fut vite éclipsé par le dollar, si bien qu'on a pu parler du « système de l'étalon-dollar ». Le dollar servit très vite de monnaie internationale, à la place de l'or. La France payait son pétrole en dollars à l'Iran ; l'Allemagne recevait des dollars contre les Volkswagen vendues au Brésil. Pour se procurer des dollars, les pays devaient exporter ou emprunter à l'étranger. Ces dollars étaient ensuite utilisés pour payer les importations. Les États-Unis n'avaient pas ce problème. Pour obtenir des dollars, ils n'étaient pas tenus d'exporter : il leur suffisait de les créer. Donc les banques centrales du monde avaient besoin des réserves suffisantes de dollars, et ces réserves devaient augmenter au même rythme que le commerce extérieur<sup>140</sup>. La reconstruction de l'après-guerre

---

<sup>138</sup> Philippe Moreau DEFARGES, *Op. Cit.* p. 87

<sup>139</sup> Renaud BOURET, *Relations économiques internationales*, Chenelière/McGraw-Hill<sup>2</sup>, Montréal-Toronto, 1999, p. 14

<sup>140</sup> Ibid. p.180

mondiale et la montée en puissance des États-Unis ne faisaient que déclencher l'accélération de la richesse mondiale par l'internationalisation des acteurs économiques.

## **2.4. Le processus d'enrichissement et l'internationalisation des acteurs.**

Entre 1945 et 1973, le monde ne connut pas de récession durable. Il y eut tout au plus quelques courtes périodes de ralentissement de la production, qu'il est inutile de rappeler ici. Il faut souligner le rôle joué par les États dans ce processus de croissance stable et contrôlée. Lorsque l'activité économique faiblissait, faisant alors réapparaître le chômage, les gouvernements, inspirés par la théorie keynésienne, relançaient la demande par une hausse de leurs dépenses ou une baisse des impôts. Des mesures inverses étaient mises en place en cette période de surchauffe, quand la pression de la demande ranimait l'inflation. Ces politiques budgétaires se montrèrent longtemps très efficaces. Le taux de chômage dépassait alors rarement 2% en Europe et 5% en Amérique du Nord, tandis que l'inflation se maintenait généralement sous la barre de 5%.

Après la Deuxième guerre mondiale, un certain nombre d'ententes internationales furent conclues : l'accord du GATT sur la libéralisation du commerce, le système monétaire international de Bretton Woods, etc. et en 1947, les États-Unis se mirent à fournir à l'Europe des crédits et des dons,<sup>141</sup> permettant notamment aux pays dévastés d'importer des produits américains. En 1948, marqua la fondation de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), qui a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) issue du plan de Marshall et de la Conférence des Seize, appelée CCEE (Conférence de coopération économique européenne) qui a existé de 1948 à 1960. Son but était l'établissement d'une organisation permanente chargée en premier lieu d'assurer la mise en œuvre du programme de relèvement commun (le plan Marshall), et, en particulier, d'en superviser la répartition. Ce processus d'internationalisation permettait aux firmes de s'ouvrir vers l'extérieur en développant leurs exportations. A la fin des années 1950, après 10 ans d'intensification des échanges, on assistait à la naissance d'un marché financier international. Les capitaux privés commencèrent à traverser l'Atlantique, attirés par la hausse des taux d'intérêt. Cette transnationalisation est caractérisée par l'essor des investissements directs à l'étranger. D'où le processus de délocalisations. Ces

---

<sup>141</sup> Le plan Marshall, déjà décrit plus haut, fera l'objet d'un profond débat par la suite.

investissements directs à l'étranger (IDE) se limitaient aux secteurs minier et agricole, c'est-à-dire aux matières premières<sup>142</sup>.

Vers les années 1960, l'industrie attirait l'essentiel des investissements ; les firmes transnationales libéralisaient les échanges et les flux des capitaux. A l'internationalisation s'ajoutaient également un fait majeur : les pays industrialisés font fabriquer une part de plus en plus importante de leur production à l'étranger et les sociétés multinationales jouaient un rôle croissant dans cette mondialisation des investissements directs. Au cours de ces mêmes années, les pays industrialisés enregistrèrent une croissance moyenne de 5% par année. A ce rythme, le PIB pouvait théoriquement doubler tous les 15 ans, quadrupler tous les 30 ans, être multiplié par 8 tous les 45 ans, etc. le niveau de vie progressa alors de façon spectaculaire, mais la pression sur les structures sociales et l'environnement s'accrut également. Quant au commerce mondial, qui était stimulé par l'abaissement des barrières douanières, il augmenta de 8,4% par année en moyenne pendant la même période<sup>143</sup>. Mais, on se demandait sur quelle base théorique était fondé l'accroissement rapide de ce nouvel ordre politique et économique mondiale. C'est ce que va nous proposer la section trois de ces travaux.

### **Section 3. Cadre théorique de la mondialisation**

Entre les deux blocs auxquels s'entreposait le monde après la seconde Guerre mondiale et qui animait tous les débats sur la question de la guerre froide, on a pu constater l'effondrement du bloc de l'Est. En fait, c'est l'URSS qui s'effondrait la première, l'économie soviétique était un colosse aux pieds d'argile. La crainte qu'elle inspirait aux autres États masquait une décomposition politique, sociale et économique, due principalement à la priorité absolue accordée aux efforts militaires. Dans ses *Avant-mémoires* publiées en 1993, Gorbatchev écrivait « qu'il a été rapidement convaincu que la réussite de la Perestroïka passait par la libéralisation du pays du fardeau d'une hyper-militarisation devenue absolument insupportable, destructive, et de la domination du complexe militaro-industriel, ainsi que des dépenses exorbitantes que nous faisons pour maintenir nos positions de superpuissances hors du pays, dans les États alliés et dans le tiers-monde ». L'effondrement soviétique a surpris à la fois par son ampleur et sa rapidité, tant la

---

<sup>142</sup> Jean-Pierre PAULET, *Op. Cit.* p.5

<sup>143</sup> Ibid. p.14

menace soviétique, et la domination qu'elle exerçait, notamment sur l'Europe de l'Est, semblait faire partie d'un paysage éternel. Les États-Unis voyaient soudain disparaître, en 1989, la menace contre laquelle ils luttèrent depuis 1947. Les relations Est/Ouest ont vécu. Elles ne pouvaient plus exister après la disparition du rideau de fer qui en était la source. De bipolaire, le monde allait devenir unipolaire. Les États-Unis montraient qu'ils étaient les seuls à pouvoir agir librement<sup>144</sup>. D'où surgissait subitement la dislocation du système communiste lié à la politique économique adoptée par la partie Est et du même coup le triomphe du libéralisme économique et la diffusion du capitalisme par la production et l'échange commercial international.

Cette diffusion internationale du mode de production capitaliste est le produit de deux logiques concurrentes et complémentaires à la fois : une logique que l'on peut qualifier d'externe, au sens où elle se rapporte à l'expansion spatiale du capitalisme depuis ses foyers d'origine vers la périphérie du système ; et une logique interne, qui est bien souvent une réaction à cette expansion, non pas dans un sens de fermeture, mais dans l'internationalisation de cette force d'expansion, de prise en charge nationale de la dynamique de croissance capitaliste<sup>145</sup>. Si au XVI<sup>e</sup> siècle les mercantilistes expliquaient aux monarques européens comment accumuler des stocks d'or pour soutenir l'effort de guerre et de conquête<sup>146</sup>, la naissance du capitalisme au XVIII<sup>e</sup> siècle au Royaume-Uni, a progressivement modifié ces modèles de puissance. Le libre-échange se développant, l'enrichissement d'une nation s'exprimait de plus en plus par sa capacité à créer des richesses, à se développer et à échanger avec les autres pays, critères à la fois nationaux et internationaux de puissance. Dès lors, dans un contexte d'économie ouverte, les débats ne cessaient jamais d'empiler l'idée d'un monde unique, d'un village global où les interactions humaines, économiques et sociales peuvent se coïncider pour le progrès et le bonheur des êtres humains.

Et si le capitalisme et l'économie de marché sont intimement liés, renvoyant tous deux à la question de l'échange, le marché est devenu en quelques décennies le symbole et l'enjeu de l'organisation des sociétés. L'économie ne serait plus définie comme la science des richesses (Rossi, 1841) ou la science des échanges (Bastiat, 1863), mais comme la science des marchés (Buchanan, 1975). De plus, la spécialisation et la division internationales du travail des sociétés

---

<sup>144</sup> Pascal BONIFACE, *Opt, cit.* p.32

<sup>145</sup> Jacques ADDA, *La mondialisation de l'économie*, La Découverte<sup>2</sup>, tome 2, Paris, 2004, p.8

<sup>146</sup> A cette époque la puissance était donc essentiellement militaire et politique, et le poids économique ou démographique n'était qu'un indicateur de moyens.

de production et de vente dans le processus productif, ainsi que le processus d'échange (ventes, services, financiarisation), augmentent encore le nombre d'échanges internationaux de biens intermédiaires, non finis, accroissant ainsi les connections interdépendantes entre les nations. De ce fait, les processus de production (ressources, main-d'œuvre, technologie et capital), tendent à s'homogénéiser et le modèle productif dominant va se diffuser, ainsi que le modèle de comptabilité et la pensée qui l'accompagnent, tout en soulignant le fait que les modes de consommation se propagent plus vite que les modes de production et aident ainsi à la diffusion du phénomène capitaliste<sup>147</sup>.

Les organisations internationales jouaient aussi un rôle capital dans la mise en place de ce processus, via une régulation internationale des échanges commerciaux ou de la financiarisation. Ainsi, les nouvelles normes politiques de coopération, suite à la crise de la dette internationale et à la chute du Mur de Berlin, signifiaient la victoire du modèle de développement des pays à économie de marché sur les économies socialistes et permettaient donc la mise en place des règles de bonne gouvernance, prônant également une homogénéisation des structures politiques des gouvernements. Les organisations internationales sont donc des acteurs importants du fait de la financiarisation des échanges monétaires et commerciaux, ayant contribué à des dettes et à des investissements financiers internationaux. Il était alors nécessaire de mettre en place ces organismes permettant la stabilisation des économies et des balances financières, et accentuer ainsi l'homogénéisation des modèles des politiques économiques et de gestion. Du fait de cette interdépendance croissante entre les différents États-nations et de l'imbrication de leurs économies, la régulation ou les incitatifs internationaux prenaient une place prépondérante afin de mieux coordonner ou de sauvegarder un ensemble cohérent de règles de fonctionnement permettant à l'ensemble du système de propager des valeurs communes (droits humains, droits politiques et culturels, valeurs et idéaux démocratiques, règles de travail, lois du marché, délocalisation, transnationalisation etc.) et de diffuser un standard de niveau de vie décent. Les pays ne pouvaient se distinguer par des politiques trop différentes de celles du système économique mondial. Le capitalisme « progressif et agressif » a donc enfanté la mondialisation et permettre d'étendre à toute la planète des modes de production économique, mais également des modèles de politiques ainsi que des valeurs culturelles, pour le meilleur et pour le pire. Mais quelles définitions réservées à un tel concept à caractère polysémique ? Et d'où tient-elle ses origines ?

---

<sup>147</sup>Extrait du matériel de « Cours » de M. Diemer, *Économie générale : capitalisme, marché et État*, 2018

### 3.1. La mondialisation : sa définition et « ses origines »

La mondialisation est devenue l'un des concepts le plus en vogue depuis le milieu des années 1990, non seulement dans le milieu des sciences sociales, mais également au sein du grand public. Le terme est fréquemment employé dans les discours politiques, le plus souvent pour justifier des restructurations dans le domaine public et le retrait de l'État dans certains secteurs d'activités économiques. Dans le monde des affaires, on réfère généralement à la mondialisation pour expliquer la nécessité de rationaliser les activités de l'entreprise et pour justifier les vagues de fusions-acquisitions sur le plan international. Pour une partie importante de la population finalement, mondialisation rime avec pertes d'emplois, exploitations des travailleurs par les grandes entreprises et hausse des inégalités<sup>148</sup>. Mais à quelle réalité le concept de mondialisation s'applique-t-il ? Quelles sont les manifestations, les causes et surtout quels sont les impacts de ce phénomène ? Avant d'aborder l'ensemble de ces interrogations, essayons de trouver une définition de ce concept.

La mondialisation, dont la définition est parfois imprécise, est abusivement confondue avec l'hégémonie occidentale (essentiellement américaine) et le triomphe d'un modèle économique particulier (le néolibéralisme). La mondialisation (ou globalisation selon le néologisme anglais) désigne l'accélération des mouvements et des échanges (d'êtres humains, de biens et de services, de capitaux, de technologies ou de pratiques culturelles) sur toute la planète. Elle entraîne un niveau d'interaction croissant entre les différentes régions et populations du globe. En géographie, la mondialisation se définit comme l'ensemble des processus (économiques, sociaux, culturels, technologiques, institutionnels) qui contribuent à la mise en relation des sociétés et des individus du monde entier. C'est un processus progressif d'intensification des échanges et des flux entre les différentes parties du monde. Quant à ses origines, pour certains auteurs, elle est inhérente à la nature humaine : elle aurait débuté dès le début de l'histoire humaine. Tout au long de leurs histoires, les sociétés humaines ont eu tendance à échanger de plus en plus entre elles. Dès l'Antiquité, les différentes civilisations ont ainsi développé des routes commerciales, des échanges culturels, elles ont aussi vécu des phénomènes migratoires qui ont contribué à des échanges entre les populations. Ce phénomène s'est poursuivi un peu partout dans le monde durant l'histoire, notamment via les conquêtes militaires et les grandes explorations.<sup>149</sup>

---

<sup>148</sup> Cf. David BOLDUC et Antoine AYOUB GREEN, *La mondialisation et ses effets : revue de la littérature*, Université Laval Québec, Canada, Novembre 2000.

<sup>149</sup> Consulter le site : [Youmatter.world/fr/definition/-mondialisation-definition-consequence-histoire](http://Youmatter.world/fr/definition/-mondialisation-definition-consequence-histoire).

D'autres réflexions s'accélérent pour affirmer que la mondialisation contemporaine s'inscrit dans la continuité des phases antérieures, amorcées à l'époque des grandes découvertes, et voit accélérer le volume des échanges et le montant des investissements internationaux, dont la fin du monde bipolaire ouvrant la voie à une possible planétarisation. Cette mondialisation productive et financière lui fait toutefois franchir une nouvelle étape qui consacra la firme globale et les marchés financiers comme acteurs majeurs d'une dynamique économique induisant une interdépendance accrue entre les hommes et les territoires<sup>150</sup>. La Révolution industrielle, qui a également commencée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au Royaume-Uni, a constitué un événement-clé dans l'histoire des transports. La machine à vapeur a permis, non seulement de faciliter le transport grâce au chemin de fer, mais aussi cette technologie a réduit le temps et le coût des transports. Ainsi, au XIX<sup>e</sup> siècle les voies ferrées s'étant multipliées, ce qui allait constituer de véritables axes au service de l'intégration planétaire<sup>151</sup>. Pour d'autres auteurs, cette mondialisation est liée à l'impact planétaire du krach de 1929, qui frappait aussi bien le banquier de Wall Street que l'ouvrier européen ou le coolie des plantations d'hévéas, qui confirmait que le système économique mondial est bien constitué. C'était l'époque des colonies, des paquebots et des premiers vols commerciaux transocéaniques.<sup>152</sup> Certains penseurs estiment que la mondialisation s'est surtout accélérée grâce aux progrès technologiques en matière de transports et de communication. C'est particulièrement depuis la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle que les échanges mondiaux se sont accélérés au point que l'on finisse par employer le terme mondialisation.

D'autres voix se sont soulevées pour affirmer sans ambages que les débuts de la mondialisation peuvent être datés, non sans débats, des années 1970. Trois phénomènes s'entrechoquaient : il s'agissait des chocs pétroliers, qui furent les hausses massives des prix des hydrocarbures apportant à leurs premiers exportateurs (Arabie saoudite, Iran, Irak...) des masses considérables de capitaux qu'ils investissaient en Occident et ailleurs ; il y avait les chocs financiers, car l'argent en circulation augmentait vertigineusement et disloquait des contrôles des changes de moins en moins efficaces, la valeur des principales monnaies (dollar, sterling) n'étant plus fixée par les gouvernement (parités fixes) mais par l'offre et la demande sur les marchés (taux de changes flexibles, accords de Kingston en Janvier 1976) ; et aussi les chocs technologiques, car la révolution de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications pénétrait toutes les

---

<sup>150</sup>Article de Martine AZUELIS, *Les spécificités économiques de la mondialisation contemporaine*.

<sup>151</sup> Jacques SAPIR, *Op. Cit.* p. 20.

<sup>152</sup> Philippe Moreau DEFARGES, *Op. Cit.* p. 5.

activités<sup>153</sup>. Bref, le néolibéralisme, c'est-à-dire la doctrine économique qui devenait dominante à partir des années 1980, est aussi fréquemment associée au concept de mondialisation<sup>154</sup>. Et depuis le début des années 1990, la mondialisation désigne une nouvelle phase dans l'intégration planétaire des phénomènes économiques, financiers, écologiques et culturels<sup>155</sup>. Voyons comment concilier les différentes approches clés de certains auteurs sur la mondialisation.

### **3.2. Les approches des différents auteurs sur la mondialisation**

Le concept de mondialisation abonde dans la littérature scientifique, ce qui entraîne une certaine confusion quant à l'utilisation de ce terme. Ainsi, le mot mondialisation est employé de manière peu rigoureuse comme un mot parmi d'autres pour désigner simplement l'internationalisation plus poussée de l'activité économique, s'exprimant par une intégration et une interdépendance accrues des économies nationales. Depuis peu, plusieurs chercheurs se sont attelés à la tâche de définir clairement ce concept sans pour autant parvenir à un consensus à ce sujet. Plusieurs définitions proposées pèchent soit par minimalisme, en réduisant le phénomène à des manifestations économiques, soit par généralisation excessive en l'associant à tous les changements modernes au sein de la société humaine. Dans le milieu des sciences économiques et du monde des affaires par exemple, on utilise fréquemment le concept de mondialisation pour ne référer qu'à l'accroissement des transactions commerciales et financières transfrontalières. Dans sa définition de la mondialisation, Jean-Luc Ferrandéry insiste sur la nature capitaliste de ce concept qui, selon lui, désigne un mouvement complexe d'ouverture des frontières économiques et de déréglementation, qui permet aux activités économiques capitalistes d'étendre leurs champs d'action à l'ensemble de la planète. Et selon une interprétation encore plus restreinte de la mondialisation, celle-ci résulte d'un ensemble de stratégies économiques résidant dans l'esprit des décideurs, et en particulier des dirigeants d'entreprises privées<sup>156</sup>.

Certaines définitions dites « officielles » de la mondialisation associent ce phénomène à celui du commerce international de manière très étroite comme le fait, par exemple, la Commission européenne, qui admet que : « la mondialisation peut se définir comme le processus par lequel l'interdépendance entre les marchés et la production de différents pays s'accroît sous l'effet des

---

<sup>153</sup>Philippe Moreau DEFARGES, *50 Notions clés sur la mondialisation pour les nuls*, Éditions First, Paris, 2016, p.74.

<sup>154</sup> Ibid. p. 24

<sup>155</sup> Article de Sylvie Brunel, *Qu'est-ce que la mondialisation ?* Spécial Mars 2007.

<sup>156</sup> David BOLDUC et Antoine AYOUB GREEN, *Op. Cit.* p.6

échanges de biens et de services ainsi que des flux financières et technologiques. Il ne s'agit pas là d'un phénomène nouveau mais de la poursuite d'une évolution amorcée depuis longtemps.<sup>157</sup>» Dans le même ordre d'idées, Antoine Ayoub suggère une définition qui souligne le rôle central du libre-échange, s'étendant à une portion de plus en plus large des activités humaines. Selon lui, la mondialisation peut être définie comme étant « la propagation de la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des hommes et des idées entre tous les pays en faisant abstraction des frontières politiques qui les séparent. » Dans les autres disciplines des sciences sociales, le concept de mondialisation est souvent utilisé de manière plus englobante où il représente alors la tendance à l'interconnexion mondiale croissante dans pratiquement tous les domaines : économique, démographique, culturel, technologique, politique, juridique, militaire, environnemental et social. Grahame Thompson allait jusqu'à dire qu'elle fait intervenir la totalité des phénomènes sociaux contemporains<sup>158</sup>.

Dans l'une des études les plus complètes réalisées à ce jour sur la mondialisation, David Held et al. (1999) tentait de résoudre le problème en proposant une définition à la fois suffisamment large pour saisir la nature multidimensionnelle du processus et assez précise pour lui conférer une certaine utilité analytique : « la mondialisation est un processus ou un ensemble de processus qui incarne une transformation dans l'organisation spatiale des relations et transactions sociales – évaluée en terme d'étendue, d'intensité, de vitesse et d'impacts – générant des flux et des réseaux d'activités, d'interaction et d'exercice du pouvoir transcontinentaux et interrégionaux.» Et selon ces auteurs, cette définition a le mérite de corriger le défaut de la plupart des approches actuelles qui ne différencient pas suffisamment la mondialisation des autres processus plus limités en terme spatial tels que la localisation, la nationalisation, la régionalisation et l'internationalisation. Par ailleurs, la décomposition du processus en termes d'extension, d'intensité, de vélocité et d'impacts permet l'élaboration d'un cadre analytique qui pourra servir à aborder la question d'une manière plus précise<sup>159</sup>.

Donc, il est à constater que le terme mondialisation n'est pas utilisé d'une manière uniforme par les auteurs, ce qui rend son analyse d'autant plus difficile. La confusion née de la compréhension et de l'utilisation différente du concept de mondialisation a eu pour effet non seulement de compliquer le débat théorique au sein de la communauté scientifique, mais également

---

<sup>157</sup> « Commission européenne », 1997, p.51

<sup>158</sup> Ibid. p.7

<sup>159</sup> Ibid. p. 8

de contribuer au dialogue des sourds entre les décideurs économiques et la population en général. Comment peut-on relever les confusions et trouver un consensus autour de ce terme ?

### **3.3. Confusions et consensus autour du concept de mondialisation**

Les polémiques qui entourent les différentes approches sur les définitions même de la mondialisation semblent semer autant de confusion, et font en sorte que les divergences se retrouvent également dans l'identification des caractéristiques et des manifestations du phénomène. Mais en dépit des désaccords, certaines de ces caractéristiques de nature générale rallient une majorité de chercheurs. Selon Anthony Mc Grew, les lignes directrices de la mondialisation peuvent se résumer dans les caractéristiques suivantes :

-Interdépendance : par l'effet de l'échange et de la diffusion de l'information, les activités sociales, politiques et économiques transcendent les frontières nationales de telle sorte que les événements, les décisions et les activités situés à n'importe quel endroit dans le monde peuvent affecter les individus et les communautés du globe.

-Effacement des frontières nationales : la frontière entre ce qui est local et ce qui est global devient de plus en plus floue. Il est par conséquent plus difficile de distinguer ce qui est interne et ce qui est externe.

-Conflit de souveraineté : l'interdépendance croissante génère de plus en plus de problèmes transnationaux mettant en question la souveraineté nationale. Ces questions ne peuvent être résolues que par la voie du multilatéralisme intergouvernemental.

-Complexité systémique : l'augmentation du nombre d'acteurs et des liens entre eux entraîne une intensification et une complexification du système mondial et génère une contrainte systémique sur leurs activités et leur autonomie.

Un autre aspect central de la mondialisation qui est généralement reconnu par les chercheurs est celui de la compression de l'espace-temps. Cette expression réfère aux transformations profondes au sein des sociétés qui se produisent à un rythme accéléré, se calculant en années plutôt qu'en génération, ainsi qu'à l'érosion du sens traditionnel des notions d'espace, de territoire et de région, qui semblent réduites au simple support à l'économie mondiale. Outre ces points d'ordre général, la littérature sur la mondialisation comprend une grande diversité d'interprétations quant aux caractéristiques plus spécifiques du phénomène. James H. Mittleman identifiait ainsi les manifestations concrètes les plus souvent citées en ces termes : « Les manifestations de la mondialisation incluent la réorganisation spatiale de production, l'interpénétration des industries à

travers les frontières, l'expansion des marchés financiers, la diffusion des biens de consommation identique vers des pays éloignés, les transferts massifs de population à l'intérieur du Sud aussi bien que du Sud et de l'Est à l'Ouest, les conflits qui en résultent entre les migrants et les communautés établis dans des quartiers autrefois très soudés et une préférence pour l'émergence de la démocratie à l'échelle mondiale<sup>160</sup> ».

Quant aux manifestations purement économiques de la mondialisation, elles sont généralement reconnues comme étant les suivantes : délocalisation de la production, privatisations et déréglementation, et libéralisation du secteur financier. La délocalisation de la production est un processus parallèle à celui de l'éclatement du mode de production verticale fordiste. Robert C. Feenstra utilisait le terme « outsourcing », traduisant en français « sous-traitance » pour définir le nouveau mode de production initié par les entreprises multinationales où les activités de services et de production réalisés à l'étranger sont combinées à celles faites dans le pays d'origine d'une entreprise. Il est en effet de plus en plus profitable pour les grandes compagnies de délocaliser une partie de leur processus de production en raison de la différenciation positive des coûts de la main-d'œuvre d'un pays à l'autre, de la diminution des coûts de transport et de communication, et de la baisse des barrières commerciales. Selon Feenstra, ce nouveau mode de production est à l'origine de la hausse importante des échanges commerciaux dans les produits intermédiaires puisque ces derniers traversent les frontières politiques plusieurs fois au cours du processus manufacturier<sup>161</sup>. Les vagues de privatisation et de déréglementation qui avait commencé en Grande-Bretagne, puis aux États-Unis, avait pour but de stimuler la concurrence afin de relancer la croissance, et ce qui fut faite de manière éclatante. Ces politiques sont issues d'une évolution particulière du capitalisme dans ces deux pays, où la doctrine du laisser-faire économique s'est enracinée depuis longtemps. Cette base doctrinale allait devenir une des composantes principales de la mondialisation lors de l'exportation du modèle dans le reste du monde. Les privatisations et les déréglementations sont associées non seulement à un recul de l'État devant les acteurs privés et le marché, mais aussi à un accroissement important de la concurrence et du libre-échange, d'ailleurs en progression constante depuis la fin de la seconde Guerre mondiale. Et l'augmentation phénoménale des flux financiers résulte quant à elle d'un effet combiné des innovations technologiques dans le domaine de l'informatique et des télécommunications permettant les transactions instantanées, de la

---

<sup>160</sup> James H. MITTLEMAN, *Globalization*, Vol. 11, No 14, 1996, p. 2.

<sup>161</sup> Robert C. FEENTRA, cité par David Bolduc et Antoine Ayoub dans la *Revue de la littérature sur la mondialisation et ses effets*, p.10.

dérégulation généralisée dans le secteur financier ainsi que de la hausse de la production et du commerce transfrontaliers<sup>162</sup>. Toutes ces allégations permettent de croire dans la complexité et la pluralité de ce phénomène qu'on va tenter de présenter.

### **3.4. La mondialisation, un phénomène pluriel**

On parle souvent de la mondialisation comme un phénomène économique et financier (avec le développement du commerce et des échanges monétaires et financiers) mais le phénomène englobe un champ bien plus large que celui de la simple circulation des biens et services et des capitaux. La mondialisation a en fait plusieurs volets, c'est pourquoi elle est un phénomène pluriel qui révèle tout d'un coup ses diverses caractéristiques qu'on ne peut énumérer seulement ici, et qui seront développées dans le chapitre suivant. Il s'agit de la mondialisation économique, commerciale, financière, culturelle, politique, sociologique, technologique, géographique et démographique, auxquelles caractéristiques on peut ajouter les acteurs actuels de la mondialisation.

### **3.5. Les acteurs actuels de la mondialisation**

De nombreux acteurs nationaux, régionaux et internationaux sont parti prenants dans l'actualisation gigantesque et l'accélération du processus de la mondialisation. Parmi lesquels il faut énumérer les acteurs étatiques, les institutions multilatérales et multipolaires, de dimension internationale ou régionale, les firmes multinationales, les forces transnationales, et les ONG. Pour les firmes multinationales, elles sont de l'initiative des acteurs du secteur privé, et ces acteurs sont les principaux opérateurs des processus de mondialisation. Elles jouent un rôle essentiel dans le processus de mondialisation. Originaires à plus de 80 % des pays riches du Nord (même si le nombre de FTN du Sud est en constante augmentation), elles dominent les échanges internationaux et s'appuient sur des centaines de milliers de filiales. En 2011, les 82000 FTN que compte la planète ont réalisé plus du quart du PIB mondial. À elles seules, elles détiennent 1/3 de la production mondiale, 2/3 des IDE (investissements directs étrangers) et les 2/3 des échanges mondiaux. Viennent également les institutions économiques et financières internationales. La

---

<sup>162</sup> Ibid. p. 11

plupart des organisations économiques internationales<sup>163</sup> qui jouent un rôle actif en faveur de la mondialisation aujourd'hui, sont nées des Accords de Bretton Woods en 1944<sup>164</sup>.

Il y a lieu de tenir compte des organisations régionales ou interrégionales qui constituent un ordre majeur dans le développement de la mondialisation. Les regroupement régionaux ou associations régionales de coopération économique dont le graphique décrit les plus puissants regroupements durant l'année 2011 participant grandement dans la diffusion de la mondialisation.

Graphique 1.

Part de regroupements régionaux dans le PIB mondial en 2011	
ALENA	27,2 %
Union Européenne	25,8 %
ASEAN	3 %
MERCOSUR	4,5 %
Total	60,5 %

Selon ce graphique, on peut voir comment les organisations régionales se multipliaient et tentaient de favoriser les échanges en regroupant et associant des États entre eux (Union-Européenne, ALENA, MERCOSUR, ASEAN...) durant les années 2011. Ces quatre regroupements, les plus puissants sur le plan commercial, pour l'instant, de la planète, constituent à la fois des relais et des éléments régulateurs de la mondialisation. Les pays membres de ces associations bénéficient d'accords commerciaux privilégiés du libre-échange.

Pour les acteurs étatiques, on pourrait penser que, face à la puissance et aux stratégies des FTN, les États perdent de leur importance. Cependant, ils restent comme des acteurs majeurs de la mondialisation. Si les FTN ignorent de plus en plus les frontières, les États, eux, ont la possibilité d'attirer des capitaux et des emplois en aménageant leurs territoires (création ou amélioration d'infrastructures portuaires, création de zones-franches, aides diverses, défiscalisations...). Ils jouent également un rôle régulateur de la mondialisation (avec des aides ou l'imposition de taxes, par exemple), ils assurent les besoins de leurs populations (travail, école, santé...) ainsi que des entreprises (en finançant des programmes de recherche et de développement, en investissant par exemple). Aujourd'hui, certains d'entre eux travaillent à limiter les dérives de la mondialisation et

<sup>163</sup> Ces points cités ici, qui sont déjà cités plus haut feront l'objet de débats dans la suite du travail.

<sup>164</sup> Consulter le site l'Étudiant.fr au sujet des acteurs de la mondialisation

notamment celle des délocalisations. Pour les ONG (Organisations non gouvernementales) également participent à la mondialisation en devenant des petites ou moyennes entreprises – à l’instar de la Croix Rouge ou de Médecins Sans Frontières – qui interviennent dans de très nombreux endroits du monde. Elles constituent, comme les FTN, des acteurs transnationaux qui investissent l’espace public international afin de tenter de pallier les carences des États ou pour influencer leurs actions. Elles agissent dans de très nombreux domaines : action humanitaire à caractère d’urgence, aide au développement, défense des droits de l’homme, protection de l’environnement. Certaines gèrent des budgets colossaux et toutes génèrent des flux de capitaux, de personnes, de matériels et d’informations, voire de valeurs. Nombre d’entre elles se sont imposées comme partenaires à part entière des États ou des organisations intergouvernementales. Ces nombreux ONG constituent des forces transnationales pour soit pour favoriser la progression de la mondialisation soit de l’orienter pour le plus grand bien de l’humanité<sup>165</sup>.

### **3.6. Facteurs actuels de la mondialisation**

La mondialisation se caractérise également par des facteurs économiques, tels que la production, la multiplication des échanges commerciaux, l’accroissement des investissements et des marchés financiers, l’accélération de la circulation des technologies et par des facteurs aussi non économiques. L’ensemble de ces facteurs de dimensions nationale et internationale comprennent tant le processus de mondialisation déjà amorcé — qui commandait l’ouverture des économies des pays en développement afin de tirer parti des exportations et des rentrées d’IDE visant à améliorer la technologie, la gestion et la compétitivité internationale — que les pressions exercées par les partenaires commerciaux bilatéraux, les bailleurs de fonds ou les organismes multilatéraux comme la Banque mondiale, pour que soient instaurés des programmes d’ajustement structurel touchant notamment la libéralisation du commerce, des investissements et des services financiers<sup>166</sup>. Présentons à nouveau les différents facteurs qui sont cités plus haut !

#### **3.6.1. Facteurs de production**

La mondialisation financière a été facilitée par l’internationalisation de la production et la croissance des industries mondiales, le rythme rapide des changements technologiques et la

---

<sup>165</sup> Recherches extraites du site : [www.maxicours.com/ Histoire Géographie, Géographie/](http://www.maxicours.com/Histoire_Géographie_Géographie/) La mondialisation : des acteurs puissants, souvent concurrents.

<sup>166</sup> A. S. BHALLA, *Mondialisation, croissance et marginalisation*, CRDI (Centre de recherches pour le développement international), Ottawa, 1998, p. 5.

déréglementation des services financiers. La mondialisation comporte une autre caractéristique : l'internationalisation accrue de la production, de la distribution et de la commercialisation des biens et services (Harris, 1993). Les sociétés transnationales cherchent à conquérir une part croissante du marché mondial afin d'amortir leurs coûts de production fixes dans un délai plus court. Pour faire face à la concurrence mondiale, elles procèdent à la rationalisation et sous-traitent à l'étranger, forment des alliances stratégiques pour répartir les coûts élevés de recherche-développement (R-D), font de la publicité à l'échelle mondiale, fusionnent et font des acquisitions. Les sociétés adoptent ces nouvelles stratégies pour se donner un avantage concurrentiel mondial, réaliser de plus grandes économies d'échelle dans la création de nouvelles technologies et réduire les risques et l'incertitude qui pèsent sur leurs parts du marché<sup>167</sup>. Comment donc sont repartis les exportations des marchandises et les flux de population ?

### **3.6.2. Les exportations de marchandises ou la multiplication des échanges**

L'explosion des échanges a été rendue possible par les mutations des systèmes de transports toujours plus rapides et plus performants, par les spécialisations des navires, le développement des conteneurs, et la capacité et la vitesse des avions qui a aussi augmenté. Il faut préciser également le développement des plates-formes multimodales qui occupent une place de plus en plus importante dans les relations commerciales. De plus en plus, la mondialisation de la production va de pair avec la mondialisation de la consommation, en raison d'une uniformisation croissante des goûts des consommateurs, à tout le moins pour certains produits et services. Ce qui nécessite même les nombreuses exportations des biens et favorise les flux des populations en quête d'emploi et de meilleures conditions de vie<sup>168</sup>. Et quel est le degré d'implication des télécommunications dans ce bouleversement de l'ordre mondial ?

### **3.6.3. Télécommunications et technologies**

La technologie et la mondialisation se renforcent mutuellement. Donc les technologies de l'information et de la communication d'aujourd'hui ont permis une croissance sans précédent du commerce des services et des systèmes de production souples ou spécialisés (innovations organisationnelles et innovations technologiques vont de pair). L'ouverture des économies en

---

<sup>167</sup> Ibid, p. 8

<sup>168</sup> Ibidem.p.10

développement et l'utilisation généralisée de la technologie de l'information et de la communication ont contribué à homogénéiser la demande. En informant les acheteurs et les vendeurs du monde entier, la technologie de l'information contribue à mondialiser la demande et, en partant, accélère la concurrence. Ces nouvelles technologies contribuent à réduire les coûts des communications, de permettre la coordination et le contrôle au sein des entreprises, elles rendent possible et intéressante pour les multinationales, la déconcentration géographique des activités économiques. Sur le plan de la production, l'élimination virtuelle des distances qu'entraîne la technologie de l'information permet aux entreprises de réduire les coûts dans un certain nombre d'industries et particulièrement dans celles dont la production repose sur des composantes et des opérations distinctes qui peuvent être séparées.<sup>169</sup>

#### **3.6.4. Abolissement des barrières commerciales, libéralisation des marchés financiers et libre circulation des flux d'épargne**

La croissance des transactions financières internationales et des mouvements internationaux de capitaux est l'une des caractéristiques les plus marquantes de l'économie de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Les entrées nettes de capitaux dans les pays en développement ont triplé, passant d'environ 50 milliards de dollars par an entre 1987 et 1989 à plus de 150 milliards de dollars sur la période 1995/97. Dans le même temps, les flux privés en 1996 en sont venus à représenter 20 % des investissements intérieurs des pays en développement, contre 3 % seulement en 1990. Cette croissance explosive a été favorisée par de puissants courants, notamment la tendance à la libéralisation économique et à la multilatéralisation du commerce tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. La révolution des technologies de l'information et des communications a transformé l'industrie des services financiers à l'échelle mondiale. Grâce aux liaisons informatiques, les investisseurs peuvent connaître en temps réel les prix des actifs à un coût minime, cependant que la puissance de calcul grandissante des ordinateurs leur permet d'établir rapidement les corrélations entre les prix des actifs et entre les prix d'autres variables. Cela signifie que la libéralisation des marchés de capitaux – et l'augmentation prévisible du volume et de la volatilité des flux de capitaux qui en découle – est un phénomène en constante évolution et dans une certaine mesure irréversible. Elle a contribué à la hausse de l'investissement, à l'accélération de la croissance et à l'amélioration du niveau de vie dans bien des pays. Mais la

---

<sup>169</sup> Ibidem.p.48

libéralisation financière, tant interne qu'externe, a aussi entraîné de coûteuses crises financières dans plusieurs cas. Cela démontre qu'elle comporte des risques aussi bien que des avantages, et qu'elle peut avoir des répercussions profondes sur les politiques que les pouvoirs publics peuvent juger possibles ou souhaitables<sup>170</sup>. C'est qui nous contraint de chercher à comprendre, dans le chapitre suivant l'éthique libérale de la mondialisation.

---

<sup>170</sup> Barry EICHENGREEN, Michael MOUSSA, [...], (Fond Monétaire International), *La libéralisation des mouvements des capitaux*, Dossiers économiques, No 17, Washington DC, 1999.

## **Chapitre 2 : Comprendre l'éthique libérale de la mondialisation**

Dans l'ensemble des caractéristiques déjà présentées et développées dans le chapitre précédent sur la mondialisation, on a pu voir qu'elle est un phénomène complexe, pluriel, difficile à gérer, cerner, expliquer, photographier et appréhender. Ce phénomène, d'une extrême complexité, fait apparaître sa dimension multifonctionnelle et multiforme, et son horizon universel. Elle est également source de conflits, génère des rivalités entre les puissants et ne réduit certainement pas les disparités entre les grands et les petits pays, entre les riches et les pauvres. Malgré le processus de développement et l'accélération de l'enrichissement du monde, cela n'a pas fait disparaître les souffrances, les guerres, les inégalités, les discriminations, les injustices dans les sociétés humaines. Ce qui nous pousse à nous demander, si la mondialisation n'a pas établi ses principes sur des bases éthiques jugées nécessaires pour son expansion, sa diffusion, son intégration, son acceptation et sa valorisation dans la construction de l'édifice sociétal et social du monde. C'est dans cette optique que l'idée d'une éthique appliquée est née. Cette éthique porte avec elle-même, un qualificatif (libéral) assez prometteur, grâce aux idéologies et courants de pensée qui l'on fait naître. Cette mondialisation est de plus en plus régie par une rationalité comptable des échanges économiques, par une rationalité instrumentale des techniques et par une rationalité violente des politiques. Ce qui rend les idéaux de justice, d'égalité, d'indépendance, les horizons spirituels d'humanité et les projets de bonheur et de cohabitation laissent la place à « l'idéal » de consommation d'une quantité croissante de biens matériels, fort mal répartie au demeurant, nécessite pour cela un examen éthique pour déceler ce qui peut être dans le monde socio-économique et politique, bénéfique aux sociétés et aux hommes. C'est cette éthique libérale qu'il nous importe de comprendre dans ce chapitre. Ce chapitre qui est divisé en trois sections fera l'objet de débats autour des quatre grandes révolutions conduisant à l'explosion du phénomène de la mondialisation. Après avoir présenté de façon méthodique les quatre grandes révolutions (section1) qui ont pu bouleverser l'ordre socio-économique et politique, on compte également présenter la mondialisation et ses nombreuses conséquences multidimensionnelles (section2), et de révéler également comment la mondialisation est source de croissance économique (section3).

## **Section 1. La mondialisation, autour des quatre grandes révolutions.**

La mondialisation, comme on vient de le souligner, est un phénomène complexe aux multiples retombées. Cette mondialisation se présente comme une force irrésistible et bienfaisante qui espère apporter la prospérité économique à tous les habitants de la planète. Cela a été occasionné par l'apport des grandes révolutions qui ont débuté depuis le 19<sup>e</sup> siècle et qui se perpétue de façon successive à travers l'histoire récente de l'humanité. La société occidentale, à partir du siècle des Lumières et déjà dès la Renaissance, voire, de manière larvée, dès l'Empire chrétien, ou même l'Empire romain, se donne comme projet le progrès de l'humanité. Avec la modernisation et la révolution industrielle occidentales, toutes les capacités humaines étaient mises en branle pour opérer ce changement et perpétuer cet ébranlement. Grâce à la renaissance de la raison, l'esprit du progrès est mis en place pour l'organisation de l'espace social mondial. Grâce à ces révolutions successives qui ont permis le progrès de l'humanité, la société humaine originelle a essayé de sortir d'elle-même. Le mécanisme de la sortie du rural, de l'agriculture traditionnelle et du travail par la force physique a eu lieu grâce à cette visée progressiste, se servant essentiellement de la raison et principalement de la science pour le développement du monde. Cette conjugaison du progressiste et de l'usage de la raison ainsi que de la science va permettre d'inventer des outils de développement économiques qui vont révolutionner l'organisation sociale et promouvoir le développement intégral de l'humanité. C'est bien de ces progrès dits scientifiques que nous allons développer à travers les quatre grandes révolutions que connaît l'humanité moderne.

### **1.1. La révolution industrielle**

Dans cette partie, on ne va pas s'éterniser sur l'ensemble des aspects, caractéristiques, ou l'historique de la révolution industrielle, mais sur les effets positifs de cette révolution vis-à-vis de l'économie mondiale. En effet, le premier outil économique qui va provoquer une révolution sociale et même culturelle en profondeur est la révolution industrielle. Cette révolution a introduit dans l'espace social une divinité maîtrisable qu'est la machine. De la machine à vapeur, électrique, nucléaire puis informatique, on introduit un outil de gestion de l'énergie naturelle ayant un potentiel de production illimité qui dépasse ce que l'ingéniosité humaine permettait jusque-là, et ceci, grâce à la science. Cet outil d'analyse abstraite de la réalité matérielle permet d'inventer un usage que jamais l'homme n'aurait trouvé simplement par l'observation qualitative. Les débuts de la révolution industrielle montrent bien qu'il s'agit d'une divinité matérielle : l'usine est

exactement comme une église, elle a une cheminée à la place du clocher, dans lequel est enfermée la divinité protectrice et pourvoyeuse du bonheur futur qu'est la machine. Les fidèles, c'est-à-dire les ouvriers, rassemblés d'ailleurs dans un village, se rendent quotidiennement dans cette église, afin de rendre un culte à la gestion énergétique. La géographie du village se transforme dans l'usine et cette usine devient un village autour de la maximalisation de l'énergie.

L'efficacité devient la préoccupation essentielle de l'organisation économique et l'ensemble des mécanismes financiers permet d'améliorer l'outil industriel. La machine a non seulement augmenté considérablement la puissance de production, mais les mécanismes financiers qui l'ont accompagné ont accentué très rapidement le niveau de puissance de la machine ; ils ont permis d'accélérer la fabrication des outils de production et de les rendre de plus en plus puissants. Toute une partie de l'intelligence humaine s'est alors tournée vers l'utilisation de ce nouveau domaine pour favoriser l'ouverture économique, l'augmentation de la production et même l'explosion démographique dans des grandes mégapoles<sup>171</sup>. Cette première révolution ne s'arrête pas là, les pensées humaines se sont développées considérablement et de nouvelles découvertes scientifiques, dites technologiques se sont amorcées, favorisant irrémédiablement plus de progrès économique.

## **1.2. La révolution technologique**

Cette révolution appartient à la révolution industrielle, mais elle la prolonge. La révolution technologique est cette puissance industrielle mise à la disposition de l'humanité pour continuer d'améliorer l'environnement économique et rendre les activités humaines plus productives. Les pays industrialisés ont été à l'origine technologique qui a facilité la mondialisation, mais cette révolution s'est également répercutée sur le reste de l'économie mondiale. Aujourd'hui, non seulement la machine est au service de l'humanité, mais l'humanité a même épousé la machine. Grâce à cette révolution technologique, l'action de l'humanité a été modifiée par l'intégration de la machine dans la vie économique, politique et sociale. Le passage de l'outil à la machine a modifié les rapports de l'homme aux instruments de travail, et cette nouvelle technologie a ainsi modifié en profondeur sa vie personnelle et sociale. Avec la révolution technologique, on assiste non seulement au passage de la machine de l'usine à la machine domestique, mais aussi, on délègue à cette machine intelligente la manière de conduire l'existence humaine. Cette machine intelligente est devenue des

---

<sup>171</sup>Notes de cours du professeur Sammeul ROUVILLOIS, *La place de l'économie dans les politiques contemporaines* (IPLH), 2006, pp.18-20

compagnes d'existence, des coopératrices et des assistantes de vie. Elle est devenue une assistante d'existence qui vient subvenir aux besoins rationnels de l'homme, à tout ce qui est raisonnable et informatisable. Cette machine à base technologique, reposant sur un savoir scientifique, diffère de la machine à outil qui relève sur un savoir empirique, pour devenir un instrument autonome qui s'autorégule.

L'impact de cette nouvelle technologie confère un caractère distinctif au processus actuel de la mondialisation, comparé à des épisodes similaires du passé. Les barrières naturelles du temps et de l'espace ont été considérablement réduites, et le cours de la circulation des informations, des personnes, des biens et des capitaux tout autour de la planète a baissé de manière spectaculaire, et la communication mondiale, bon marché et instantanée, coûte de moins en moins chère et va de plus en plus vite. Tous ces facteurs ont augmenté la faisabilité des transactions économiques dans le monde entier, les marchés peuvent désormais atteindre une envergure mondiale et englober une gamme croissante de biens et des services. Dans une certaine mesure, les nouvelles technologies ont modifié les avantages comparatifs internationaux en faisant du savoir un facteur de production important. Les industries exigent un haut degré de connaissances et utilisent des technologies de pointe, pour réussir le développement économique.

Les pays industrialisés se donnent les moyens de pénétrer ce secteur et d'y être compétitifs, ce qui suppose qu'ils accroissent leurs investissements dans l'éducation, la formation et la diffusion du savoir. La diffusion de ces nouvelles technologies a aussi des effets plus directs sur les activités des multinationales. Ces effets ont permis une mondialisation économique plus rapide et permettent aux États, aux sociétés, aux individus et aux entreprises de faire circuler les capitaux, de passer et repasser les marchandises dans les frontières sans grande entrave. Cette deuxième étape du processus évolutif de l'industrialisation modifie le marché financier et l'économie, permet aux sociétés humaines et aux États d'atteindre certains objectifs spécifiques dans la quête du bonheur de l'humanité<sup>172</sup>. C'est ce qui explique cette troisième révolution, celle de la consommation qui est la résultante des deux précédentes.

### **1.3. La révolution de la consommation**

Avec cette troisième révolution qui est celle de la consommation, on doit chercher à comprendre le raisonnement économique qui l'a engendrée : si on veut améliorer le bien-être des

---

<sup>2</sup> Ibid. pp.20-22

individus en produisant plus, il faut aussi donner la possibilité aux individus d'acquérir plus. Il y a un rapport étroit entre celui qui produit et celui qui consomme, donc entre le producteur et le consommateur. Le paradis pour le producteur est donc d'avoir à fournir ce que ses clients détruisent régulièrement. Cela donc s'appelle la consommation. Mais le consommateur n'est pas celui qui achète seulement, mais celui qui consomme ce qu'il achète. Le vendeur doit être satisfait de l'acheteur, et de l'acheteur du vendeur, grâce au produit. Une autre dimension à laquelle on doit tenir compte sur la révolution de la consommation est la concurrence. L'invention du supermarché est très importante pour la concurrence des produits de consommation. L'idéal de la consommation réside dans le désir d'acheter et de consommer, et l'accélérateur de la production devient l'accélérateur de la consommation, et au final l'accélération de la consommation engendre l'accélération du désir. Ce désir de consommer devient un accélérateur économique.

Ce qui fait qu'aujourd'hui la relance économique dépend essentiellement de la consommation. D'une part, la vie sociale s'organise autour de la consommation, d'où le nom de société de consommation ; d'autre part, on n'a pas d'organisation de sociétés autour de l'industrie parce que la société est le lieu du désir. Il faut consommer toujours plus parce que l'économie telle qu'on l'a conçue doit, non seulement se maintenir, mais surtout, croître. La vie sociale s'organise donc autour de la production et de la consommation, et les investissements économiques qui sont fondés sur un profit de croissance favorisent tout un déclenchement de richesses pour rendre efficace la production et améliorer la vie économique de la planète. Mais pour rendre effective la consommation des produits, un autre facteur est assez important. On fait appel au marketing dont ses principes consistent dans la sacralisation absolue des produits. Ce marketing consiste donc à créer une espèce d'orchestration de la consommation qui favorise l'achat irraisonné, pulsionnel des produits. Mais au-delà de cet aspect publicitaire, il faut que l'ensemble de la vie sociale contribue à cette croissance de l'économie et donc à cette consommation<sup>173</sup>. L'industrie et l'évolution de la nouvelle technologie favorisent la croissance rapide de la production et le marketing où la publicité valorise les objets produits pour inciter les gens à s'en emparer et les consommer. Mais ce marketing n'est pas seulement l'apanage de la technologie mais elle est aussi tributaire de la révolution de l'information et de la communication.

#### **1.4. La révolution de l'information et de la communication**

---

<sup>173</sup> Ibidem.pp.23-25

La révolution de l'information et de la communication est aussi une révolution économique. Cette révolution n'est pas seulement un changement de la consommation par l'image, mais plus profondément encore de l'information par l'outil informatique. Grâce à l'ordinateur, on invente une machine à synchroniser en temps réel toutes les machines du monde. On invente une machine à intégrer, synchroniser et homogénéiser tous les processus industriels, on invente un intégrateur de la diversité technologique. Et l'utilisation de l'ordinateur fait passer l'économie au stade d'une organisation systématique. L'économie devient un système grâce à l'ordinateur, qui câble toutes les machines les unes aux autres et fait que l'ensemble du monde industriel, aujourd'hui, fonctionne comme un tout homogène. On délègue à l'échelle planétaire la gestion de l'ensemble des processus industriels à l'outil informatique et ce, d'une manière telle, qu'elle n'est plus réellement maîtrisée par personne. Par exemple, dans une banque ou une entreprise quelconque, personne n'est capable de maîtriser l'ensemble de l'architecture du réseau. C'est ce qui est fait également dans la bourse : on a réussi à accélérer le processus des échanges financiers en déléguant à la machine l'analyse des opportunités boursières. Pour que cela soit possible, on fait progressivement tendre le fonctionnement économique vers la vitesse de la lumière. Ce procédé crée effectivement une interface entre l'homme et la machine. Mais plus encore, comme cet outil informatique entre les machines est également un outil de communication par l'image, il est capable de mettre en synchronisation les processus des images.

Le développement de la communication touche donc des éléments fondamentaux : le rapport au temps et à l'espace. Cette deuxième dimension du réseau a permis de créer un deuxième espace-temps, pas simplement au niveau technologique, mais aussi existentiel. L'internet est un lieu d'existence : c'est désormais un lieu de rencontre, un lieu d'apprentissage, un lieu d'émotion, de réception et de connaissance. La technique épouse complètement l'existence humaine et devient un lieu pour l'homme de gagner sa vie. Grâce à l'internet, des réseaux sociaux, des sites de rencontres sont développés pour combiner la proximité physique avec la proximité relationnelle à l'intérieur du réseau informatique<sup>174</sup>. Cette révolution permet sans encombre la révolution économique, et crée de véritables mutations socioculturelles, modifie les rapports humains et permet aux décideurs de l'entreprise de la mondialisation d'atteindre leurs buts, leurs objectifs. Mais beaucoup des gens se demandent-ils, si la mondialisation n'entraîne pas avec elle des

---

<sup>174</sup> Ibidem.pp.27-29

conséquences multidimensionnelles dans les rapports entre les humains, les sociétés, les États, et agit du même coup sur l'espace économie, financier et les marchés des capitaux ?

## **Section 2. La mondialisation et ses conséquences multidimensionnelles**

La mondialisation est un phénomène complexe qui a de nombreuses conséquences sur le monde, l'humanité, les sociétés et l'ensemble des institutions qui ont contribué à son apogée. Les conséquences sont multiples et prennent des dimensions variées, affectant l'ensemble des institutions qui l'ont vu naître pour pouvoir imposer son hégémonie. En toute hypothèse, les différentes communautés humaines, les institutions multilatérales, les États, les nations, les régions, les civilisations, les religions, les cultures, ainsi que le monde dans sa généralité, sont tombés pêle-mêle dans cette trappe qu'est l'histoire présente de la mondialisation, où ils jouent des coudes pour se faire une place. Les traces de la mondialisation sont visibles sous la forme de nouvelles réalités politique, sociale, démographique, géographique, économique, financière, culturelle, technologique, et j'en passe. Dans tous les aspects de la vie humaine, la mondialisation s'attache à se faire apparaître et connaître. Tous les espaces sociaux et humains portent les marques indélébiles de ce phénomène, sans moindre capacité et pouvoir de se rétracter. La mondialisation se fait voir et entendre dans tous les horizons, et atteint toutes les institutions sous des formes variées. Elle est donc multidimensionnelle.

### **2.1. Dimension géographique : la mondialisation, réduction de la souveraineté**

L'ordre international reconnaît dans la souveraineté un attribut essentiel de l'État. Mais, dans la théorie du régime représentatif, la souveraineté est l'attribut d'un être, d'une nation ou d'un peuple, qui fonde l'autorité des organes suprêmes de l'État parce que c'est en son nom qu'est exercée par eux en dernière instance la puissance publique<sup>175</sup>. Partant d'une définition, on peut affirmer que la souveraineté, généralement définie comme la capacité d'exercer le pouvoir dans un champ géographique donné et un domaine de compétences précis, se traduit juridiquement par la forme étatique qui en est l'incarnation la plus aboutie. L'État de droit et les formes modernes de

---

<sup>175</sup>Serge CORDELLIER, *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20<sup>e</sup> siècle*, La Découverte<sup>3</sup>, Paris, 2005, p. 646.

la démocratie n'ont pu apparaître qu'avec la définition du concept de souveraineté sous ses deux formes étroitement liées : la souveraineté nationale et la souveraineté populaire. Principe d'identité nationale, la souveraineté nationale incarne l'intégrité de l'État et désigne le lieu du pouvoir politique. En principe, elle reste au centre des normes qui régissent le droit international. La souveraineté populaire énonce un principe de dévolution du pouvoir en rupture avec la souveraineté monarchique, dans le cadre de laquelle la théorie de la souveraineté s'était développée. Sous l'une ou l'autre de ces formes, la souveraineté a toujours joué un rôle fondamental dans la réduction de la complexité du réel, le pouvoir souverain convertissant la multitude des actions posées par nombre d'acteurs en manifestation singulière d'une communauté politique. Mais aujourd'hui, deux forces puissantes, et jusqu'à un certain point antinomiques, à savoir la mondialisation, doublée de son contrepoint entêté, la fragmentation sociale, marque le développement des sociétés actuelles en même temps qu'elles accélèrent le retrait des formes classiques de la communauté politique et remettent en cause les fonctions traditionnelles de l'État<sup>176</sup>.

Cette mondialisation, dont les principales manifestations sont la globalisation des marchés et de la production, ainsi que la transformation de l'espace-temps à travers l'innovation technologique, induit une logique interne à chaque société qui questionne à la fois le principe de sa totalité et celui de l'articulation des éléments qui la composent. Elle est concrètement vécue comme espace déterritorialisé, les limites territoriales perdant qualitativement de leur pertinence dans la structuration du pouvoir des États, qui s'affaiblissent de manière illégale. L'accroissement du pouvoir vers le bas (le pouvoir populaire) ou vers le haut (les institutions internationales), pour compenser les pertes de la souveraineté nationale, témoigne des tensions existantes entre discours de la mondialisation et discours de la souveraineté nationale<sup>177</sup>.

D'une part, la communauté politique et l'État-nation sont questionnés comme principe de totalité sociale. D'autre part, la société se fragmente sous la montée, notamment, des revendications particularistes qui transforment les divers ordres culturels en espaces de droits. La pérennité et la souveraineté de l'État-nation, principes centraux de la régulation politique, doivent alors être redéfinies par rapport à l'émergence d'un espace-monde dominé par le primat du marché et une régulation techno-organisationnelle comme celle qui se développe dans les institutions internationales. De manière semblable, différentes dimensions de la régulation politique sont

---

<sup>176</sup>François de BERNARD, *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Le Pré aux Clercs, Paris, 2002, pp. 328-329.

<sup>177</sup> Ibid. p. 329

systématiquement interrogées. Les formes mêmes de la communauté politique et de la démocratie, se matérialisant dans les institutions du régime politique, sont ainsi interpellées par les forces de la mondialisation<sup>178</sup>. Devant la croissance des incertitudes concernant la monnaie, les phénomènes macroéconomiques, la technologie, l'environnement, la santé et les problèmes démographiques, face à la complexification des acteurs de la scène internationale, à l'expansion de l'économie mondiale et de l'État administratif moderne, faut-il, en conclusion admettre que la mondialisation bouscule sans ambages les principes fondamentaux de la souveraineté. Quelles conséquences entraîne-t-elle vis-à-vis du système capitaliste ?

## **2.2. Dimension économique : la mondialisation, extension du capitalisme**

Pour la grande majorité des auteurs qui acceptent la thèse de la mondialisation, il ne fait aucun doute que celle-ci a grandement contribué à l'expansion du système capitaliste dans presque toutes les régions du monde. A cet égard, l'action des États-Unis a été déterminante puisque le gouvernement américain a mis à profit sa position dominante sur la scène internationale depuis près de 50 ans afin de promouvoir l'économie de marché et le libre-échange. La progression du capitalisme s'est effectuée très rapidement depuis l'effondrement de la majorité des régimes communistes et la disparition du monde bipolaire : l'économie de marché a été instaurée dans presque tous les pays et a poursuivi sa progression en Chine malgré le fait que le Parti communiste soit toujours au pouvoir<sup>179</sup>. En ce qui a trait de son rapport avec la mondialisation, on peut affirmer que c'est principalement dans la littérature néo-marxiste que la relation théorique entre le capitalisme et la mondialisation a fait l'objet d'une analyse plus poussée. La mondialisation, telle qu'interprétée par les théoriciens du système-monde et les auteurs néo-marxistes, n'est que l'extension du système capitaliste initié en Europe au XV<sup>e</sup> siècle. Pour ce système capitaliste, l'internationalisation de l'économie est une tendance naturelle. Amin résume ainsi l'une des propositions centrales de la pensée néo-marxiste concernant la nature « mondiale » du capitalisme : « Toutes les parties intégrées dans ce système le sont par le biais de leur participation à une division mondiale du travail qui porte sur des produits essentiels pour la consommation de masse ou sa production, en parallèle avec un degré de commercialisation (marchandisation) de la production sans commune mesure avec celui des époques antérieures. Si le capitalisme est un

---

<sup>178</sup> Ibidem.p.330

<sup>179</sup> David BOLDUC et Antoine AYOUB GREEN, *Opt. cit.* pp. 24-25

système mondial, c'est parce que l'économie mondiale qui le sous-tend est, dans sa globalité, régie par ce système de production capitaliste.<sup>180</sup> ».

Dans le même ordre d'idées, Giovanni Arrighi soutient que la mondialisation correspond à la fin d'un « cycle systémique d'accumulation », pour reprendre l'expression de Baudel. Arrighi identifie quatre de ces cycles depuis les débuts du capitalisme-monde, ceux-ci étant caractérisés par une expansion stable et rapide de la production et du commerce mondial, suivie par la « financiarisation » de l'économie, une hausse de la compétition interétatique pour le capital mobile et de rapides changements technologiques et organisationnels. D'autres auteurs plus centristes reconnaissent d'emblée le lien fondamental qui unit capitalisme et mondialisation. Michelet, par exemple, estime que le passage de l'accumulation nationale à l'accumulation mondiale est un phénomène déterminé, une extension naturelle du capitalisme. Selon lui, le principal vecteur de l'émergence d'un capitalisme mondial réside dans le processus de délocalisation de la production initié par les firmes multinationales. Celles-ci contribuent ainsi à exporter le rapport social de production caractéristique du mode production capitaliste : « L'extension à l'échelle mondiale du rapport salarial accompagne celle du capital productif.

Les FMN (Firmes Multinationales) industrielles sont donc le vecteur qui va éliminer progressivement dans les territoires où elles subsistent encore les formes d'organisation non capitalistes de la production »<sup>181</sup>. Cette caractéristique systémique du capitalisme serait donc à la base du phénomène de la multinationalisation et, par extension, de la mondialisation. Cela veut dire que les entreprises cherchent à l'extérieur du cadre national un moyen de retrouver un taux de profit satisfaisant. Le capitalisme tend naturellement à s'internationaliser par le biais du libre-échange, mais porte également en lui une tendance inéluctable à la mondialisation de l'économie, élargissant les rapports qu'entretient la mondialisation avec la démocratie dans l'espace géopolitique ?

### **2.3. Dimension géopolitique : la mondialisation, véhicule de la démocratie**

Il ne faut toutefois pas perdre de vue que la mondialisation ne se limite pas seulement à l'exportation du capitalisme. En effet, les nombreux changements survenus dans la sphère de la politique internationale lors des quatre dernières décennies semblent indiquer que la

---

<sup>180</sup> Ibid. p. 20

<sup>181</sup> Ibid. p. 22

mondialisation véhicule en fait l'ensemble du système libéral développé par les occidentaux. De ce fait, le libéralisme qui constitue un système de valeurs reposant sur les deux piliers qui forment le libéralisme économique (capitalisme) et le libéralisme politique (démocratie), détient le levier accélérateur pour la propagation de la mondialisation. Parallèlement aux avancées du libéralisme économique, le libéralisme politique a également connu une forte progression. La fin de la guerre froide, encore une fois, constitue une étape importante et marque le début d'une intense période de démocratisation.

Dans son discours d'investiture à l'aube de son second mandat, le président américain Bill Clinton a fait remarquer que pour la première fois dans l'histoire, plus de la moitié de la population mondiale vivait sous un régime démocratique<sup>182</sup>. Donc, la question de la démocratie est au cœur du débat dans l'action politique internationale et s'attache à cerner les enjeux de la mondialisation. D'un côté de la table du débat, les gouvernements occidentaux, les organismes multilatéraux et les firmes multinationales utilisent la démocratie comme argument de vente, voire l'objectif ultime de la mondialisation réduite à son phénomène économique contemporain : la globalisation industrielle et financière, productive et marchande. De l'autre côté, cette dernière, ignorant et transgressant les frontières normatives du passé (géographique, juridique, monétaire, commerciale, etc.), égalisant les coûts de production et de consommation, harmonisant les conditions de vie, facilitant les transferts et les échanges, diffusant plus vite les connaissances et les outils, aurait aussi pour vertu d'étendre le paradigme démocratique à l'ensemble de la planète. D'une part, la démocratie comme modèle positif serait mieux connue et reproduite dans le monde entier. D'autre part, l'amélioration de l'environnement économique et social, effet supposé de la mondialisation, entraînerait dans son sillage une amélioration des conditions et des pratiques démocratiques.

Forts de cette conviction sans cesse réaffirmée, les gouvernements démocratiques occidentaux conditionnent désormais l'accès au paradis du libre-échange à la satisfaction d'une clause démocratique, au contenu élaboré sur mesure. Tantôt, comme avec la future Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), et sous l'impulsion du Canada et des États-Unis, cette clause subordonne l'entrée d'un futur membre (Haïti) à la démocratisation sans délai et sous contrôle de son régime ; tantôt, comme avec le FMI et la Banque mondiale, c'est l'octroi de financements structurels ou conjoncturels qui peut être soumis à l'existence ou à la promesse d'un meilleur cadre

---

<sup>182</sup> Ibidem, pp. 24-25

démocratique<sup>183</sup>. Aussi, les valeurs associées au libéralisme politique, telles que la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme, ont également pris une place de plus en plus importante dans les relations internationales. La révolution des technologies de l'information a été un facteur déterminant dans ce processus. Celles-ci ont grandement favorisé la circulation des idées libérales et facilité la mobilisation d'individus de différents pays en réseaux transnationaux, le plus souvent par le biais des organisations non gouvernementales (ONG), afin d'agir directement sur la scène internationale ou encore d'exercer des pressions sur les gouvernements démocratiques<sup>184</sup>. Toutefois on a droit à se demander comment la mondialisation affecte-t-elle la question de la finance pour mieux favoriser la circulation des capitaux ?

#### **2.4. Dimension financière : la mondialisation, circulation des capitaux**

L'intégration rapide des marchés financiers au cours des vingt dernières années représente l'aspect le plus spectaculaire de la mondialisation. C'est en 1973 qu'intervinrent les premiers changements, avec la rupture du système de Bretton Woods. Toutefois, celle-ci n'entraînera pas aussitôt une course effrénée à la libéralisation des mouvements des capitaux. Le phénomène ne débuta dans les pays industrialisés qu'au début des années quatre-vingt, avec une augmentation subséquente des mouvements de capitaux entre ces pays. Le système monétaire mondial a été soumis à trois révolutions : la déréglementation, l'internationalisation et l'innovation. Cette libéralisation financière a créé un environnement propice à une mobilité accrue des capitaux. Toutefois, l'augmentation des mouvements des capitaux a aussi été fortement stimulée par la révolution des technologies de l'information et de la communication qui a permis d'acquérir une meilleure connaissance des marchés étrangers, de suivre de plus près leur évolution, de développer des transactions financières sur toute la planète, 24 heures sur 24 et de faire émerger de nouveaux instruments financiers, notamment les produits dérivés<sup>185</sup>.

Mais depuis la fin des années quatre-vingt, on observe une tendance mondiale à la mondialisation financière. Cela va de mesures relativement simples, telles que l'unification des taux de change ou la suppression du contrôle du crédit sur le marché intérieur à la libéralisation totale du secteur financier, y compris l'ouverture des opérations en capital. Dans le monde en développement, ce dernier type de réforme s'est d'abord limité à un groupe de pays à revenu

---

<sup>183</sup>François de BERNARD, *Op. Cit.* p. 29

<sup>184</sup> Ibid. p. 25

<sup>185</sup> Revue : « Une mondialisation juste »: *Créer des opportunités pour tous* (La mondialisation et son impact), p. 30.

intermédiaire dotés d'un éventail relativement large d'institutions d'intermédiation financière, avec des marchés, des obligations et des actions. Ce sont essentiellement ces marchés émergents qui ont été concernés par la croissance explosive des flux financiers privés du Nord vers le Sud. Ces flux se composaient de divers éléments réalisés sur les marchés boursiers de ces pays par des fonds de placement (notamment des fonds de pension), prêts bancaires aux entreprises, opérations de spéculation à court terme, notamment sur le marché des devises. Les prêts consentis par l'intermédiaire du marché obligataire international ont également augmenté dans les années quatre-vingt-dix dans le sillage de la mondialisation financière<sup>186</sup>.

Dans ce cadre général, la fin de la décennie 1980 a également vu le triomphe des thèses de l'École de l'économie institutionnelle qui a dominé fortement la formulation du Consensus de Washington. L'objectif étant la libéralisation des marchés et l'instauration de la libre concurrence, le credo est : diminuer par tous les moyens les coûts – tous les coûts, y compris politiques et sociaux – de transaction. Il s'agit donc, notamment, d'engager une série de réformes considérées comme nécessaires et suffisantes pour un développement significatif : maîtrise des déficits budgétaires et de la masse monétaire, ouverture des frontières commerciales, ouverture à la concurrence. Les privatisations – des entreprises publiques, des services publics et de proche en proche de fragments de l'État - sont un élément fondamental dans ce processus de la libéralisation des échanges, servant de catalyseur pour la mondialisation financière et la libre circulation des capitaux<sup>187</sup>. Ce processus n'allait pas sans l'apport de la technologie.

## **2.5. Dimension technologique : la mondialisation, propagation de l'information**

Cet aspect lié à la mondialisation dite technologique refait surface une nouvelle fois dans le vif du débat. Car cette révolution technologique affecte la mondialisation dans toutes ses facettes et qu'elle constitue ses effets catalyseurs. Diffusion de connaissances par le biais de la technologie, les échanges d'information font partie intégrante de la mondialisation. Car, il semble que le monde vive un âge d'accélération des avancées technologiques révolutionnaires. Presque chaque jour, on nous annonce quelque nouvelle percée majeure dans le domaine de l'intelligence artificielle, de la

---

<sup>186</sup>Cf. Revue : « Une mondialisation juste », p.32.

<sup>187</sup> Carlos MILANI, Carlos ARTURI et Germán SOLINIS, Démocratie et gouvernance mondiale : Quelles régulations pour le XXI<sup>e</sup> siècle, Karthala, Paris, 2001, p.180.

biotechnologie, de la numérisation ou de l'automatisation<sup>188</sup>. Mais certains penseurs croient fermement, quoique cette progression, que l'innovation technologique a comparativement peu d'impact, jusqu'à présent dans beaucoup de secteurs. Par exemple, dans des chiffres fournis par le rapport *Digital America* publié par le McKinsey Global Institute, aux Etats-Unis, les deux secteurs qui ont connu la croissance de productivité la plus rapide depuis 2005 sont ceux des TIC (technologies de l'information et de la communication) et des médias, avec une part de PIB de moins de 10%. Par contre, les services publics et les soins de santé, qui produisent entre eux plus d'un quart du PIB, n'ont connu quant à eux presque aucune croissance de productivité<sup>189</sup>. Pour sa part, l'historien de l'économie Robert Gordon soutient que les innovations d'aujourd'hui font pâle figure comparativement aux révolutions techniques du passé sur le plan de leurs effets probables à l'échelle de l'économie<sup>190</sup>.

Par ailleurs, d'autres auteurs pensent que le monde est à l'aube d'une ère nouvelle où les niveaux de vie grimpent plus rapidement plus que jamais. De façon plus générale, l'information sur les méthodes de production, les techniques de gestion, les marchés à l'exportation et les politiques économiques sont disponible à un coût très faible et représentent une ressource très précieuse pour les pays. L'électricité, l'automobile, l'avion, l'air conditionné et les appareils électroménagers ont modifié fondamentalement la façon dont vivent les gens ordinaires. Ils ont réalisé des percées dans tous les secteurs de l'économie<sup>191</sup>. Il n'y a pas d'individus ou de pays qui ne soient pas affectés par l'innovation technologique. Utilisée de façon disproportionnée par des pays, l'innovation technologique atteint le monde et permet les percées dans tous les domaines d'activités. En ce sens, l'économiste Tyler Cowen a suggéré que les pays en voie de développement pourraient bénéficier de l'injection de l'innovation en provenance des économies développées : ils peuvent consommer un flux de nouveaux produits à de faibles prix. C'est le modèle de ce que Cowen appelle « usines de téléphones portables au lieu d'automobiles »<sup>192</sup>. L'innovation technologique n'est pas sans effet sur les modèles de productivité qu'attend l'économie mondiale pour sa croissance et son expansion. Elle affecte les politiques publiques des

---

<sup>188</sup> Dani RODRIK, *La mondialisation sur la sellette : plaidoyer pour une économie saine*, Debeck, Paris, 2018, p. 151.

<sup>189</sup> Ibid. p. 152

<sup>190</sup> L'ensemble de ces idées sont nées des courants de pensées venant des techno-pessimistes qui voient dans l'innovation technologique, des statistiques de production décevantes et soutiennent que les bénéfices, à l'échelle de l'économie, des nouvelles technologies demeureront limités. Cf. Dani Rodrik, *Op Cit.* pp. 151-152.

<sup>191</sup> Ces réflexions émanent des techno-optimistes soutenant que l'innovation technologique améliore les conditions de vie humaine.

<sup>192</sup> Ibidem.p.154

États, des institutions nationales et internationales et se prolifère à une vitesse inégalable. Pour cela, beaucoup pensent que cette mondialisation technologique n'est pas sans rapport avec le brassage culturel des peuples et des sociétés, expression de la diversité et du pluralisme.

## **2.6. Dimension culturelle : la mondialisation, expansion des idéologies et radicalisation des mentalités**

La révolution culturelle occidentale avait atteint son paroxysme et s'achevait dans les années 1980. Elle avait solidement assis ses acquis en politique et répandu ses effets à tous les aspects de la vie sociale en Occident, en particulier dans le domaine de l'éducation, au moment où s'achevait la guerre froide. Surfant sur la vague de la mondialisation, la révolution culturelle occidentale se propagea au reste du monde à une vitesse vertigineuse, provoquant ainsi une révolution culturelle mondiale au moment où la communauté internationale entreprit de forger de nouvelles normes pour donner un cadre éthique à l'ère nouvelle qui s'ouvrait<sup>193</sup>. A cet égard, le pouvoir mondial de certains médias occidentaux et surtout la révolution technologique de l'internet au milieu des années 1990 ont permis la diffusion instantanée et planétaire de ce nouveau langage. Les nouveaux paradigmes se sont répandus comme une trainée de poudre dans tous les azimuts, d'Ouest en Est et du Nord au Sud, du niveau mondial au niveau local en passant par les niveaux régional et national, de l'ONU aux autres organisations internationales, à l'Union européenne, à l'Union africaine, en Amérique latine, en Asie, au Département d'État de Washington, à la Douma de Moscou, au cœur de Shanghai, aux gouvernements des pays en voie de développement et à leurs ministères, aux services publics, aux associations et ONG, aux entreprises, aux médias, aux dispensaires et écoles, aux autorités locales, aux groupes de jeunes, aux familles, aux communautés de base, religieuses, de New-York jusqu'aux villages les plus reculés. Pas une seule institution n'est restée intacte. Le raz-de-marée culturel a bouleversé les mentalités, les styles de vie et les comportements partout dans le monde.<sup>194</sup>

Il est clair que l'enjeu culturel au sens large : politiques culturelles, promotion de la diversité culturelle, dialogue des cultures, s'est imposé au premier plan des préoccupations politiques internationales. La création de l'UNESCO n'est pas sans importance aux yeux des communautés scientifique et politique internationale. Chacun des pays membres, par le biais de l'UNESCO,

---

<sup>193</sup> Marguerite A. PEETERS, *La mondialisation de la révolution culturelle occidentale : concepts –clefs, mécanismes opérationnels*, La nouvelle imprimerie Laballery, Paris, 2011, p. 21.

<sup>194</sup> Ibid. p. 26

cherche un cadre éthique universel dont les principes pourraient inspirer et irriguer l'ensemble des politiques nationales et internationales, dans une conjoncture où il devient impératif de réaffirmer l'égalité des cultures. Cette orientation s'est reflétée tout particulièrement lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002, au cours duquel il a été reconnu que la culture était le quatrième pilier du développement, aux côtés de l'économie, de l'écologie et du social<sup>195</sup>.

Tout en regardant à l'esprit les dérives, divisions, parfois les crimes engendrés au nom de la culture, il est désormais impératif de répondre à cette demande sociale en faveur d'une reconnaissance plus large de ce qui fonde la diversité et le pluralisme. Le fonctionnement toujours plus différencié des sociétés et des cultures oblige à penser l'histoire comme processus, comme ensemble d'interactions, croisements, transformations entre les hommes et les cultures. C'est tout l'enjeu du défi culturel posé à l'architecture des relations internationales, dans l'espace de la mondialisation qui consiste aujourd'hui à concilier l'universalité des droits et diversité de la condition humaine. Cette notion de diversité est ici essentielle, car elle rappelle que le pluralisme est le vivier nécessaire des libertés, que le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait même de la diversité culturelle, et qu'il est indissociable d'un cadre démocratique.

Dans ce contexte, la liberté d'expression, le pluralisme des médias, le multilinguisme et l'égalité d'accès de toutes les cultures aux expressions artistiques, au savoir scientifique et technologique, la possibilité pour celles-ci d'être présentes dans les moyens d'expression et de diffusion, constituent des garants essentiels de la diversité culturelle. Plus encore, on comprend pourquoi les politiques culturelles, véritables moteurs de cette diversité, sont aujourd'hui au centre de tous les regards : elles peuvent créer les conditions propices à la production et à la diffusion de biens et services culturels diversifiés<sup>196</sup>. C'est à partir de cette réflexion sur la diversité que les politiques culturelles ont été débattues dans diverses instances intergouvernementales et non gouvernementales ces dernières années. Par ailleurs, dans le sillage de l'adoption par l'UNESCO, en Octobre 2001, de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, nombreuses ont été les initiatives internationales visant à nourrir la réflexion sur le renforcement de l'action normative dans le domaine de la diversité culturelle.

---

<sup>195</sup> Koichiro MATSUURA, *L'enjeu culturel au cœur des relations internationales*, Hiver, 2006, p.1046. Article disponible en ligne à l'adresse : [www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006](http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006).

<sup>196</sup>Ibid. p. 1047

Dialogue interculturel et diversité culturelle sont au cœur du débat sur les contours futurs des relations internationales. Les expressions culturelles traduisent la richesse des imaginaires, des savoirs et des systèmes de valeurs. Elles sont le terreau d'un dialogue renouvelé, qui peut déboucher sur l'intégration et la participation de chacun au vouloir vivre ensemble des sociétés. De la culture à la diversité culturelle en passant par la solidarité intellectuelle et morale, par la coopération pour le développement, par le dialogue interculturel et la préservation de la diversité culturelle comme patrimoine commun de l'humanité, l'engagement des Nations Unies, soutenu par l'UNESCO, est inchangé : il se fonde sur le paradigme d'une humanité plurielle, où les cultures sont autant de processus dynamiques et sans cesse réinventés par le fait même de leur mise en dialogue. A la vision d'un monde constitué d'une poignée de civilisations correspondant à des unités culturelles immuables et fermées, et contre le paradigme du choc des civilisations, il faut opposer celle des sociétés dont la richesse même procède du dialogue, des échanges et des transferts.

Pour solidifier les relations interculturelles, les médias, vecteurs d'analyses et d'informations utiles à une meilleure compréhension du monde, sont un élément particulièrement important du dialogue entre les cultures et civilisations. Mais il est impératif de ne pas laisser s'installer des situations où s'opposeraient deux principes aussi nécessaires l'un que l'autre à la dignité humaine : la liberté d'expression et le respect des convictions individuelles, morales et religieuses. Il s'agit là de champs d'action immenses, qui devraient voir la communauté internationale ou mondiale mettre l'accent sur le développement de contenus et expressions culturels locaux, sur la promotion du multilinguisme dans le cyberspace, sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la préservation du patrimoine et de la mémoire de l'humanité, afin d'enrichir la gamme de la diversité culturelle disponible pour les générations futures<sup>197</sup>. Mais au-delà des politiques culturelles, il y a la gouvernance mondiale des migrations, qui constitue aussi un facteur essentiel de la mondialisation.

## **2.7. Dimension démographique : la mondialisation, gouvernance mondiale des migrations**

L'histoire du peuplement de la planète est une histoire d'accroissement naturel, de colonisations, de guerres, d'invasions et de migrations. Et le nombre d'habitants évolue sous l'effet

---

<sup>197</sup> Ibidem. p. 1056

de la mortalité, de la fécondité et des migrations. Le très fort accroissement de la population de la planète est la première conséquence de cette évolution, 0,25 milliard de personnes sur terre en l'an 0, seulement 1 milliard en 1800, mais 3 milliards en 1960 et plus de 7 milliards aujourd'hui<sup>198</sup>. Cette population mondiale d'aujourd'hui va continuer à augmenter jusqu'au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle pour atteindre vraisemblablement entre 9 et 10 milliards et ensuite se stabiliser. Cela est dû, parce que le processus de transition démographique est en cours partout dans le monde<sup>199</sup>. Cette démographie mondiale fait que la question de la migration ne reste pas sans importance dans le processus de la gouvernance mondiale. En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, les migrations se sont mondialisées et bouleversent l'ordre démographique mondial. Avec 214 millions de migrants internationaux en 2009, c'est-à-dire 3% de la population mondiale, un nombre qui a triplé depuis quarante ans, presque toutes les régions du monde sont concernées, ou par l'arrivée, ou par le départ, ou encore par le transit des personnes. Cette mondialisation du flux se caractérise par la venue récente d'étrangers dans des pays avec lesquels ils n'avaient pas de liens antérieurs, soit sous la forme de saupoudrage de nationalités diversifiées, comme les chinois et les indiens dans le monde, soit par la construction de quasi-diasporas, comme les turcs et les marocains en Europe ou les italiens dans le monde, grâce à des réseaux transnationaux puissants ; soit par la perpétuation des anciens travailleurs hôtes, comme les turcs en Allemagne et les mexicains aux États-Unis. La mondialisation est effectivement une globalisation des migrations, car l'interdépendance des crises politiques et économiques, l'apparition d'enjeux mondiaux (comme la population, l'environnement, le développement, l'alimentation, l'énergie, l'urbanisation, l'absence de démocratie) ont un lien avec les migrations, et les projets de gouvernance mondiale des migrations font de la mobilité le facteur essentiel du développement humain<sup>200</sup>.

Plusieurs autres facteurs expliquent cette nouvelle donne : la chute du mur de Berlin a permis la mobilité de populations enfermées derrière leurs frontières pendant de nombreuses années ; la généralisation de la détention de passeports dans les pays du Tiers-monde a créé un droit de sortie généralisée ; l'information, télévisuelle, mais aussi la radio, l'internet, les téléphones portables, les cassettes ont donné à voir des modes de vie et de consommation, facteurs d'imaginaires migratoires.

---

<sup>198</sup> François CRÉPEAU, Delphine NAKACHE et Idil ATAK, *Les migrations internationales contemporaines : une dynamique complexe au cœur de la globalisation*, PUM (Les presses de l'université de Montréal, Montréal, 2009, p.220.

<sup>199</sup> Jean-Mary HARRIBEY, *Le Petit Alter : dictionnaire altermondialiste*, Mille et une nuits, Paris, 2006, p.100

<sup>200</sup> Catherine Wihtol de WENDEN, *La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle : Migrants, refuges et relations internationales*, Sciences Po Les Presses, Paris, 2010, pp.21-22.

Ces réseaux migratoires ont facilité les échanges, qu'il s'agisse de liens familiaux, d'entrepreneurs transnationaux, de proximité linguistique, de maillages associatifs ou religieux. Le partage du monde entre des migrations Sud-Nord, Sud-Sud, Nord-Nord, Nord-Sud et Est-Ouest ou, plus rarement, Ouest-Est, est à l'origine de nouveaux profils migratoires. Dans le contexte de la mondialisation de ces flux migratoires, le glissement des frontières géographiques s'accompagne aussi de l'effacement des frontières juridiques, mais aussi catégorielles<sup>201</sup>.

Ce glissement des catégorisations de migrants s'effectue aussi par l'évolution des profils des migrants dans l'espace et dans le temps. Malgré la mondialisation des flux, le monde se divise en grandes régions migratoires formant des systèmes complexes qui ne correspondent pas nécessairement à des découpages géographiques entre continents, mais plutôt à des ensembles migratoires où l'offre rencontre une demande de migrants et où les migrants régionaux sont plus nombreux à venir dans la région que ceux venus d'ailleurs. Presque toutes les régions du monde sont aujourd'hui concernées par l'arrivée, le départ ou le transit de populations devenues de plus en plus mobiles, aux profils de plus en plus diversifiés : femmes, enfants, mineurs, qualifiés, cerveaux, entrepreneurs, touristes, mais aussi des populations peu qualifiées ou acceptant une forte déqualification et venues offrir leurs bras et parfois leurs corps<sup>202</sup>.

Outre les facteurs démographiques, l'inégale répartition des richesses, l'information, la constitution de diasporas transnationales, l'économie de passage, l'urbanisation rapide des régions de départ, les crises politiques, les liens culturels et linguistiques sont à la source d'une place accrue de la migration. Les crises politiques sont à l'origine de millions de déplacements forcés dans le monde. Au cours des trente dernières années, l'Amérique latine, l'Afrique, le Proche et le Moyen-Orient, mais aussi l'Europe (ex-Yougoslavie) a provoqué un pic de réfugiés dans le monde. Tous ces facteurs alimentent des migrations aux visages de plus en plus diversifiés. En 2005, on a estimé que 61% des migrants vivaient dans les pays développés et 28 pays accueillent 75% des migrants dans le monde, dont l'Europe et les États-Unis pour plus de la moitié<sup>203</sup>.

Enfin, une autre diplomatie se situe à un autre niveau : celui de la gouvernance mondiale des migrations internationales, lancée par quatorze organisations internationales et non gouvernementales à Genève en 2004, soutenue par les Nations Unies en 2006 et portée par le Forum mondial des migrations à Bruxelles en 2007, à Manille en 2008 et à Athènes en 2009. Cette

---

<sup>201</sup> Ibid. pp.24-25

<sup>202</sup> Ibidem.p.36

<sup>203</sup> Ibidem.pp.46-48

décision multi-acteurs associe les États d'accueil et de départ aux associations, syndicats, employeurs, associations de migrants et de Co-développement pour mettre à jour leurs contradictions quant à la mobilité des personnes. En toile de fond, la signature par seulement quarante-deux États de la convention des Nations Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles de 1990 fait figure de texte de référence, de même que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui énonce le droit de toute personne de quitter un pays y compris le sien. Mais le chemin est encore long avant l'énonciation d'un droit à la mobilité comme droit de l'homme pour le XXI<sup>e</sup> siècle, dont il reviendrait ensuite aux États ou à une gouvernance d'acteurs multiples de restreindre temporairement les flux en fonction des opportunités et de l'ordre public<sup>204</sup>. Ces migrations, à multiples facettes, entraînent souvent des retombées négatives sur la population mondiale. C'est pourquoi on se demande, quelle est la portée éthique de la mondialisation vis-à-vis de la libération sexuelle et les trafics d'êtres humains à travers le monde ?

## **2.8. Dimension éthique : la mondialisation, libéralisation sexuelle et trafic d'êtres humains**

Pour la mise en branle de la révolution sexuelle, c'est aux conférences onusiennes du Caire sur la population (1994) et de Pékin sur les femmes (1995) que les idées maitresses de la révolution sexuelle et féministe occidentale se sont codifiées en concepts politiques et se sont transformées en normes mondiales au cœur des priorités du système multilatéral pour le 21<sup>e</sup> siècle. En effet, une relation interactive et interdépendante relie les concepts-clefs du Caire et de Pékin non seulement entre eux, mais aussi avec les autres normes de l'éthique mondiale, telles que l'éducation pour tous, les droits des enfants, le développement durable, la qualité de la vie, la diversité culturelle, la culture de la paix, la bonne gouvernance, la sécurité humaine et la sécurité alimentaire. Aussi bien en Occident que dans le reste du monde, un lien de cause à effet relie historiquement la révolution érotique à la révolution culturelle. La nouvelle éthique mondiale est indivisible<sup>205</sup>.

Cette mondialisation de la révolution sexuelle du type occidental s'est faite par étapes. Les individus, « véritables fers de lance », ont été à l'origine de mouvements qui se sont rapidement organisés en groupes de pression : ONG, Instituts, Fondations et Fédérations internationales d'associations, telles que la Fédération internationale du Planning Familial (IPPF), l'International

---

<sup>204</sup> Ibidem.p.52

<sup>205</sup> Marguerite A. PEETERS, *Opt. Cit.* p.49

Union for the Scientific Study of Population (IUSSP), Marie Stopes International, la Population Council, la Population Institute sont cités parmi bien d'autres<sup>206</sup>. La célébration de cette diversité sexuelle est un thème qui recouvre des idées anciennes faisant leur chemin depuis les années 1960. Par diversité sexuelle, il faut entendre la possibilité normative de choisir son comportement et son orientation sexuelle sans restriction autre que les principes de consentement et de ne pas nuire à la santé de son partenaire.

Un autre événement récent au niveau de la gouvernance mondiale mérite d'être signalé. Le 2 Juillet 2010, l'Assemblée générale de l'ONU a voté à l'unanimité en faveur de la création de l'entité de l'ONU pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes – en bref, ONU-Femmes. La nouvelle entité est sensée devenir le moteur et la voix principale pour la défense de l'égalité des genres et de l'autonomisation de la femme dans le monde. Le 19 juillet de la même année, les Nations-Unies ont accrédité l'International Gay and Lesbian Human Rights Commission (Commission internationale pour les droits des homosexuels et des lesbiennes), un puissant groupe de pressions basés aux États-Unis, lui conférant un statut consultatif au sein de l'ECOSOC (Conseil Économique et Social Onusien) constitué de 54 nations. Barack Obama s'est félicité du résultat du vote de l'ONU : « Aujourd'hui, dit-il, avec l'inclusion la plus complète de la Commission internationale pour les droits des homosexuels et des lesbiennes, l'ONU est plus proche des idéaux sur lesquels elle a été fondée, et des valeurs d'inclusion et d'égalité envers lesquelles les États-Unis sont profondément engagés »<sup>207</sup>.

L'Union européenne, pour sa part, a distribué à ses ambassadeurs et chefs de mission un mémo de 20 pages leur demandant d'informer sur les violations des droits des LGBT, tels que le droit aux manifestations publiques (gay pride), à la publication des journaux ou programmes d'émissions radio, à se marier, à changer de sexe et à bénéficier de tous les droits de son nouveau sexe. L'UE a décidé de combattre les causes structurelles des violations de ces droits au niveau mondial<sup>208</sup>.

Donc, l'éthique de cette postmodernité qui exalte la liberté individuelle, rattache aussi le droit au choix individuel. Celui-ci devient un principe absolu et le nouveau référentiel du droit et des droits de l'homme. Le droit de choisir a ouvert une boîte de pandore : de nouveaux droits découlant de l'exercice arbitraire de la liberté prolifèrent dans tous les azimuts. Tout ce qui devint

---

<sup>206</sup>. Ibid. p.111

<sup>207</sup> [www.un.org](http://www.un.org)> gender/equality

<sup>208</sup>« Encyclopedia - Universalis » sur les Droits des LGBT dans l'Union Européenne.

socialement permis devint objet de droit. La tendance culturelle actuelle est de revendiquer autant de droits qu'il existe de choix possibles: droit de mourir ou droit de choisir sa mort, droit de ne pas naître, droit à l'enfant désiré (procréation assistée), droit de supprimer celui qui ne l'est pas (droit à l'avortement), droit à l'orientation sexuelle (droits des lesbiennes et homosexuels), droit de modifier des textes religieux jugés discriminatoires, droit à l'adoption par les couples homosexuels, droit au plaisir, droit de savoir, droit à la connaissance, droit à l'erreur, droit à la liberté d'aimer sans risques sous toutes ses formes, etc. La culture du droit de choisir s'est répandue à toutes les catégories sociales, à toutes les générations, s'intéressant aux groupes dont on estime qu'ils sont objets de discriminations : femmes, jeunes, enfants, personnes handicapées, peuples indigènes, malades du sida et ainsi de suite. Le droit de choisir n'est pas seulement une valeur de la postmodernité : il réclame pour lui-même une autorité normative mondiale<sup>209</sup>. Ainsi, les valeurs qui découlent d'une telle autorité normative se présentent également de la manière suivante en des termes précis :

-Le concept de qualité de vie pour tous : d'où l'avortement des enfants malades ou handicapés, l'euthanasie des personnes en fin de vie, les mépris des personnes âgées et faibles.

-La santé de la reproduction : qui comporte entre autres, l'accès universel à la gamme complète des contraceptifs, l'accès à l'avortement dit sans risque, la stérilisation pour autant qu'elle soit volontaire, la fécondation in vitro, la liberté sexuelle (démultiplication des partenaires, absence d'engagement). Soulignons que par universel, l'ONU et ses partenaires, entendent « pour tous », quel que soit le statut marital, l'âge, l'état de santé physique ou mentale ou l'orientation sexuelle et, lorsqu'il s'agit de jeunes adolescents, sans la connaissance et le consentement des parents.

-Le *gender*, genre ou égalité des sexes, inclusif de la santé reproductive. Priorité transversale effective de la coopération internationale, le *gender* s'est imposé dans le monde. Or cette norme mondiale part du principe que la vocation maternelle, nuptiale et éducative de la femme, la complémentarité anthropologique entre l'homme et la femme, l'hétérosexualité et même le corps sexué féminin et masculin sont autant de constructions sociales, de stéréotypes à déconstruire par la culture, l'éducation et les lois pour libérer la femme de toute forme de discrimination, la rendre en toute égale à l'homme, promouvoir son habilitation et son autonomisation et permettre à tout individu de jouir de son droit de choisir sa fonction sociale et son orientation sexuelle<sup>210</sup>.

---

<sup>209</sup> Ibidem. PP. 88-89.

<sup>210</sup> Consulter le web [www.dialoguedynamics.com/learning-forum](http://www.dialoguedynamics.com/learning-forum)

Mais en deçà de l'éthique libérale sexuelle postmoderne, existent les trafiquants sexuels<sup>211</sup> et la traite<sup>212</sup> migratoire. L'industrie sexuelle et migratoire est classée parmi les deux principales activités qui font plus de victimes dans cette « mondialisation » de la traite des personnes. L'augmentation du trafic de migrants et de la traite des personnes défie tous les efforts pour enrayer la migration irrégulière. On sait que ces activités ont une portée mondiale et que les groupes qui les organisent sont capables de déplacer des migrants de la Chine aux États-Unis, d'Afghanistan en Australie et d'Afrique en Europe, pour ne citer que ces exemples. Mais tous les flux transfrontières ne portent pas nécessairement sur de longues distances. La plupart des activités de traite transfrontière sont menées entre pays de la même région, en particulier entre pays voisins. Toutefois, des cas de traite intercontinentale doivent être également signalés. Il est particulièrement intéressant de noter que des victimes originaires d'Asie de l'Est ont été identifiées dans plus de 20 pays de différentes régions du monde, notamment en Europe, dans les Amériques, au Moyen-Orient, en Asie centrale et en Afrique. Ce constat permet d'affirmer que la traite de personnes originaires d'Asie de l'Est est plutôt un phénomène qui mérite une analyse plus approfondie. D'autres flux sur de longues distances sont notamment la traite de victimes originaires d'Afrique vers l'Europe et l'Amérique du Nord ; la traite de victimes d'Amérique latine vers l'Europe et l'Amérique du Nord ; la traite de victimes d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale vers l'Europe et le Moyen-Orient ; et la traite de victimes d'Asie du Sud vers le Moyen-Orient.

Les données de la justice pénale permettent également de mieux comprendre la nature des réseaux transnationaux impliqués. D'après les données recueillies pour le présent rapport élaboré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime<sup>213</sup>, la plupart des auteurs de cette infraction étaient des ressortissants des pays où ils avaient été arrêtés, ce qui donne à penser que les réseaux criminels locaux recrutent les victimes pour les vendre à des réseaux criminels basés dans les pays de destination. Ce constat est logique dans la mesure où de nombreux pays d'origine

---

<sup>211</sup> L'exploitation sexuelle est de loin la forme de traite la plus communément détectée (79 %), suivie par le travail forcé (18 %). Cela tient peut-être à une distorsion statistique. En effet, l'exploitation des femmes est assez visible, dans les centres villes ou le long des routes. Plus fréquemment signalée, l'exploitation sexuelle est donc davantage reflétée dans les statistiques globales. En comparaison, d'autres formes d'exploitation sont moins signalées : travail forcé ou travail de personnes réduites en servitude ; servitude domestique et mariage forcé ; prélèvement d'organes ; exploitation d'enfants contraints de mendier, de se prostituer ou de faire la guerre.

<sup>212</sup> L'expression traite des personnes peut prêter à confusion : elle met l'accent sur les aspects commerciaux d'un crime qu'il est plus exact de qualifier d'esclavage. Il s'agit en effet d'exploitation de personnes, jour après jour, pendant de longues années.

<sup>213</sup> Ce rapport déjà décrit plus haut est daté de 2009 par l'UNODC.

sont relativement pauvres et accueillent peu d'étrangers. Les criminels s'emploient souvent à gagner la confiance des victimes et utilisent leurs relations locales pour menacer les membres de leur famille de représailles si elles résistent. Les gens qui vivent sur place sont mieux placés pour recruter et contrôler les victimes.

Les données peuvent également fournir des indications préliminaires sur le profil des victimes. Les victimes de la traite des êtres humains ont été recensées au travers du processus de justice pénale et des organisations d'aide aux victimes. Selon ce même rapport, plus de 21400 victimes ont été recensées en 2006 dans les 111 pays qui ont communiqué des données sur les victimes pour cette année. Comme pour les auteurs de la traite, le profil des victimes est largement déterminé par les législations et les priorités locales qui sont souvent axées sur les enfants victimes et les victimes d'exploitation sexuelle (généralement des femmes). Sous cette réserve, il ressort que, dans les 61 pays qui ont communiqué des informations sur le sexe et l'âge des victimes, deux tiers des victimes recensées étaient des femmes et 13 % des filles. Dans les 52 pays qui ont fourni des informations sur les formes d'exploitation, 79 % des victimes avaient été soumises à l'exploitation sexuelle. Les femmes victimes d'exploitation sexuelle sont surreprésentées dans toutes les régions, même dans les pays où d'autres formes de traite sont régulièrement détectées.

A l'heure actuelle, il n'y a presque pas de pays au niveau mondial qui ne soient pas touchés par des violences sexuelles ou de la maltraitance, des homicides, des actes de terroristes ou d'insécurité, qui mettent en danger les vies et les biens. Toutefois, il faut noter que les politiques nationales et internationales en ce domaine évoluent aujourd'hui dans différentes directions, et qu'en général les États cherchent à effectuer des réformes politiques et législatives, à la suite de la signature des protocoles des Nations Unies concernant le trafic des migrants et la traite des personnes<sup>214</sup>. La plupart des pays ont déjà à leur disposition des mesures légales contre tout ce qui peut aider et contribuer à aider le franchissement illégal de frontières. De nombreux gouvernements prévoient des peines criminelles importantes contre ceux qui pratiquent le trafic des migrants et la traite des personnes. Les mesures concernant le blanchiment d'argent et l'identification, le dépistage, le gel, la saisie et la confiscation des instruments et des capitaux du crime sont également des mesures importantes pour prévenir et enrayer le trafic et la traite. Pour

---

<sup>214</sup>Nations Unies : Collection des traités : « Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée », New York, 15 novembre 2000.

faciliter la coordination interne de la lutte contre le trafic et la traite des personnes, des gouvernements comme ceux d’Australie, des Philippines et des États-Unis ont créé des mécanismes interministériels pour s’occuper des multiples facettes des problèmes politiques que pose ce phénomène<sup>215</sup>.

C’est pourquoi, en 2007, l’ONUDC<sup>216</sup> a mené, dans le cadre de l’Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UNGIFT), une étude sur les progrès accomplis dans cette lutte. Le présent rapport donne un aperçu inédit des informations disponibles sur les mesures prises à l’échelle mondiale pour lutter contre la traite des personnes. En 2007 et 2008, l’ONUDC a recueilli en l’espace de quelques mois des informations sur 155 pays et territoires. Le présent rapport récapitule les informations recueillies, en commençant par une analyse des données mondiales et régionales, ainsi affirme : la lutte contre le trafic et la traite exige que les pays de départ, de transit et de destination des migrants irréguliers collaborent entre eux<sup>217</sup>. Cette collaboration est l’aspiration de tous les États mondiaux de créer des espaces vitaux pour le développement humain et la croissance économique au niveau planétaire. Mais il faut conclure pour dire sincèrement, cette situation deshumanisante est loin d’être améliorée. Toutefois, beaucoup de personnes jugent que cela n’a rien en commun avec la mondialisation. Ce que la mondialisation privilégie c’est la croissance économique et quelques facteurs y relatifs. C’est cette thématique-là : la mondialisation, source de la croissance économique qui fera l’objet de débat dans cette troisième section.

### **Section 3. La mondialisation, source de la croissance économique**

La mondialisation est vue par beaucoup penseurs mondialistes comme une opportunité d’enrichissement. Les recherches en sciences économiques plaident largement en faveur du point de vue optimiste, en montrant que la mondialisation a des effets positifs sur la croissance et la prospérité et qu’elle réduit la pauvreté. Les possibles effets négatifs sur la répartition des richesses au sein des pays et sur l’environnement sont moins le fait de la mondialisation que des manquements des États. On a établi cette statistique pour prouver qu’entre 1950 et 2010, le

---

<sup>215</sup>François CRÉPEAU, Delphine NAKACHE et Idil ATAK, *Opt. Cit.* PP. 256-257

<sup>216</sup> UNODC (Office de Nations Unies Contre la drogue et le crime), Rapport mondial sur la traite des Personnes (Résumé Analytique), Février 2009.

<sup>217</sup> Cf. le Rapport de l’ONUDC de 2009, pour plus de d’approfondissement et de précisions y relatives.

commerce mondial des marchandises – mesuré d’après les exportations – a été multiplié par trente-trois environ, tandis que sur la même période le produit intérieur brut mondial a été multiplié à peu près par neuf. La mondialisation a touché aussi le commerce des services et les échanges de capitaux, travail et savoir-faire. Dans certains pays et certains secteurs d’activités, on a pu relever que la mondialisation a continué de progresser fortement durant les dernières décennies, aussi bien pour les flux de marchandises que pour l’échange des facteurs de production. Les causes de cette progression sont nombreuses : elles sont d’abord de nature technologique et qu’elle a joué un rôle important dans l’accroissement du commerce mondial, mais l’échange des facteurs de production a pour sa part également bénéficié de nombreuses améliorations institutionnelles, notamment dans le domaine de la sécurité, du droit, de l’architecture financière et des assurances sociales. La dimension politique ne saurait être sous-estimée également<sup>218</sup>.

Dans cette section, les réflexions seront centrées sur la croissance économique qui s’était accomplie durant tout le XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que les grandes récessions qui ont affecté les économies durant des décennies. Au cours de ce XX<sup>e</sup> siècle, la croissance économique a été sans précédent : le PIB mondial par habitant a presque quintuplé. Cependant, cette croissance n’a pas été régulière, face aux périodes de récession économique ; mais l’expansion la plus vigoureuse ayant été enregistrée pendant la seconde moitié du siècle, période de forte progression des échanges accompagnée d’un mouvement de libération du commerce et un peu plus tard des flux financiers<sup>219</sup>. Ce qui pousse à nous demander, quelles sont les étapes de la croissance économique durant tout le XX<sup>e</sup> siècle, et quels effets ces croissances périodiques ont-elles eu sur les populations, les marchés et les capitaux financiers ; et comment également les périodes de grande récession conduisent les États industrialisés à prendre des mesures de redressement économique, certaines fois qui portaient atteinte au bien-être des populations, jusqu’à conduire à des inégalités d’ordre structurel ?

### **3.1. Les cycles de la croissance/ récession économique mondiale**

La croissance économique ne suit pas un rythme régulier. L’économie de marché présente un caractère cyclique qui se manifeste par une succession régulière de phases : expansion, contraction, récession et reprise. Dans le langage courant, on ne distingue souvent que deux phases,

---

<sup>218</sup> Article publié par Christoph SAX et Rolf EDER, *La mondialisation : source de la croissance économique*, 01/05/2012.

<sup>219</sup> Cf. Études thématiques du FMI : *La mondialisation : faut-il s’en réjouir ou la redouter ?* 12 Avril 2000.

soit l'expansion et la récession. Dans le cadre de ce travail, il n'y a que ces deux phases qui nous intéressent précisément, pour montrer comment l'économie a été régulée au cours du XX<sup>e</sup> siècle dernier. Un cycle complet allait d'un creux à l'autre, ou d'un sommet à l'autre, passant de la phase d'expansion à la phase de récession. Par exemple, la dernière récession mondiale était survenue au début des années 1990, mais la plus grave de l'ère moderne a sévi de 1929 à 1933<sup>220</sup>.

Cette crise de 1929 marqua le retour au protectionnisme. Déjà sérieusement ébranlés par la première Guerre mondiale, les principes du libre-échange allaient être totalement anéantis par la crise de 1929. Et à la fin des années 1930, toutes les armes de la guerre commerciale ont déjà été utilisées. Cette grande dépression des années 1930 représenta un point de rupture en matière d'évolution des échanges internationaux. Le volume des échanges mondiaux baissa de 0,5% par an en moyenne au cours des années 1930. Les échanges s'effondrèrent en valeur : le commerce mondial qui représenta 32,6 milliards de dollars en 1928 n'était plus que de 22 milliards en 1938. Le point le plus bas était atteint en Février 1933 : à cette date, la valeur du commerce était inférieure de 60% à celle de 1929, la réduction en volume atteignait 27 %. Cette réduction dramatique des échanges s'expliquait par :

-L'effondrement du prix des matières premières (les agriculteurs augmentèrent leurs productions pour compenser les baisses de prix, ce qui ne faisait que renforcer la chute ;

- La crise des moyens de paiement (le système d'étalon-or se délita) ;
- Le recul de la production industrielle ;

-Le renouveau du protectionnisme (augmentations des droits de douane, restrictions quantitatives et multiplication des accords bilatéraux de troc)<sup>221</sup>.

Après la seconde Guerre mondiale, ce sont les États-Unis qui allaient prendre des initiatives en matière commerciale. Comme l'écrit l'économiste américain Lester Thurow : « C'est un vieil axiome de l'histoire que les règles de commerce sont écrites par ceux qui contrôlent l'accès au plus grand marché du monde. Il en est toujours ainsi. La Grande-Bretagne a écrit les règles du commerce international au XIX<sup>e</sup> siècle. Les États-Unis en ont fait autant au XX<sup>e</sup> siècle. » Ainsi, dès 1941, Roosevelt proposa à Churchill d'inclure parmi les principes de la Charte de l'Atlantique celui de la participation de tous les États au commerce mondial. Une fois la paix signée, les États-Unis étaient à l'origine de la rédaction d'un document destiné à poser les bases de l'organisation

---

<sup>220</sup> Jean-Pierre BIBEAU, *Introduction à l'économie internationale*<sup>5</sup>, Gaëtan Morin, Montréal, 2004, PP. 13-14.

<sup>221</sup> Frédéric TEULON, *La nouvelle économie mondiale*, PUF, Paris, 1993, P. 69.

des échanges de l'après-guerre : la Charte de la Havane. Les négociations duraient trois ans, et faisaient apparaître plusieurs thèses :

-Celles des États-Unis qui sont favorables à la réduction des droits de douane et des obstacles non tarifaires aux échanges ;

-Celles des Européens qui donnaient la priorité absolue à la reconstruction de leurs économies ;

-Celles des pays latino-américains qui sont opposés à une application stricte de la clause de la nation la plus favorisée.

Le compromis final, signé en Mars 1948<sup>222</sup>, portait sur la manière de réaliser le plein emploi et d'autre part de développer le commerce par la création de GATT. Conçu au départ comme un simple accord commercial, il est peu à peu devenu une véritable organisation internationale, pour favoriser le libre-échange par l'ouverture des frontières, qui allait déboucher sur la croissance économique mondiale, marquant la postérité des Trente glorieuses.<sup>223</sup>

### 3.1.1. La postérité des Trente glorieuses : destins croisés transatlantiques

Quelques dates majeures, ici, peuvent retenir notre attention. Entre 1945 et 1973, le monde ne connut pas de récession durable, sauf les années 1970 qu'on va voir, qui ont été marquées par une forte récession. Cette phase ascendante du cycle à long terme<sup>224</sup> (1945-1973) est marquée par une croissance élevée, de faibles taux de chômage et des récessions de courte durée et peu profondes. Entre 1948 et 1952, comme l'indique le tableau 2, le PNB<sup>225</sup> de la France doubla, celui de RFA (République Fédérale d'Allemagne) augmenta de 80%, tandis que les États-Unis, profitant de ce nouveau marché, voyaient leur PNB passer de 261 à 354 millions de dollars, une hausse de 36%. Le Canada, tourné vers le marché américain, bénéficiait encore plus de cette expansion, son PNB s'accroissant de 53% en quatre ans.

**Tableau 1. PNB au prix du marché**

Pays	1948	1952	
France	6 680	13650	milliards de francs

<sup>222</sup> Paradoxalement cette Charte sera rejetée par le Congrès américain pour des raisons jugées opposées aux intérêts américains. Néanmoins, une partie de la Charte, celle qui est consacrée à la politique commerciale, va être sauvée par des négociations tarifaires multilatérales prévues par la charte. D'où la création de la GATT.

<sup>223</sup> Ibid. P.73

<sup>224</sup> Le cycle à long terme porte le nom de cycles Kondratiev, du nom de Nikolai D. Kondratiev, l'économiste russe qui a dégagé les facteurs explicatifs des changements économiques majeurs qui surviennent à tous les 25-30 ans.

<sup>225</sup> Le PNB est le Produit National Brut.

RFA	70 674	126 120	millions de marks
Italie	7 319	10 394	milliards de lires
Royaume-Uni	11 651	15 500	millions de livres
Canada	15 088	23 092	millions de \$ CAN
États-Unis	261 238	354 092	millions de \$ US

Source : OCDE, Statistiques des comptes nationaux.

Ainsi, de 1953 à 1960, les dépenses réelles des consommateurs dans les pays de l'OCDE<sup>226</sup> augmentaient de 4% par année ; elles stimulaient la production dans les industries des biens durables (appareils électroménagers, téléviseurs, automobiles), qui accroissaient leurs investissements et leur demande de main-d'œuvre<sup>227</sup>. Il faut aussi dire que ces pays adoptaient des politiques qui commençaient à instaurer un système de mesures sociales (allocations familiales, pensions de vieillesse, assurance –chômage) qui augmentaient le pouvoir d'achat des ménages, et finançaient des travaux d'infrastructure, eux-mêmes créateurs d'emplois et de revenus. Enfin, l'urbanisation et le baby-boom exigeaient la construction de logements et la création de services nouveaux (éducation, santé, etc.) destinés aux nouvelles générations. Ces facteurs permettaient de soutenir la croissance jusqu'à la récession de 1975.

Un autre conflit dans lequel sont engagés les États-Unis, la guerre de Corée (1950-1953), étaient le ferment d'une expansion rapide associée à la demande américaine pour les produits reliés à l'armement. L'économie des pays fournisseurs, soit la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, le Japon, de même que Taïwan et la Corée du Sud elle-même, était stimulée par cette demande qui accroissait leurs exportations. Cette activité supplémentaire s'amenuisait à la fin des hostilités en 1953 ; en 1954, la croissance du PNB pour l'ensemble des pays de l'OCDE atteignait un creux de 1,1 %, le Canada et les États-Unis subissaient alors leur plus grave récession d'après-guerre ; le PNB américain chutait de 1,3% et celui du Canada, de 3%. Dès 1955, les dépenses de consommation et d'investissement étaient à l'origine d'une reprise qui, dans les pays de l'OCDE, se traduisait par une croissance de 7,2% en 1958 ; accusant une baisse

<sup>226</sup> L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) comprend les 7 grands pays (G 7), qui sont les États-Unis, la France, le Canada, le Japon, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie, parfois G 8 (Russie), et les 23 autres pays membres.

<sup>227</sup> Jean-Pierre BIDEAU, *Op. Cit.* p.54.

de 0.8 %, les États-Unis étaient alors en récession<sup>228</sup>. Mais cette courte récession ne restait pas sans des résultats économiques satisfaisants dans les années 1960.

### 3.1.1.1. Les années 1960 : dix ans de croissance soutenue

Les années 1960 sont marquées par l'arrivée de nouveaux pays industrialisés (NPI) sur la scène internationale. Ces pays se trouvaient principalement en Asie du Sud (Corée du Sud et Taïwan, par exemple). Ces pays en développement sont divisés par la Banque mondiale en deux grandes catégories : les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. Le tableau 3 montre l'évolution du PIB de ces différentes catégories de pays.

**Tableau 2.** Taux de croissance en volume du PIB

Groupe de pays	Variation annuelle moyenne, en pourcentage			
	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2001
Pays à faible revenu	4,4%	4,6%	6,6%	3,4%
Pays à revenu intermédiaire	5,9%	5,6%	3,5%	3,4%
Pays à économie développés	5,2%	3,2%	3,1%	2,5%
b. La période de 1990-2001 comprend les États de l'ex-URSS.				

Source : Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1982, 1990, 1996, 2003

Le premier groupe de pays connaissait une croissance annuelle moyenne de 4,4% entre 1960 et 1970. Un pays important comme la Chine dépassait cette moyenne de façon significative. En effet, la Chine voyait son PIB augmenter en moyenne de 5,2% grâce à une croissance annuelle spectaculaire de 11,2% de sa production industrielle, et ce, malgré d'intenses tensions politiques durant les dernières années de la période. Donc, c'est le groupe des pays à revenu intermédiaire qui maintenait le taux de croissance moyen le plus élevé, soit 5,9%. Parmi eux, on remarquait surtout la performance des pays-asiatiques. La Corée du Sud se démarquait nettement avec un taux moyen de 8,6%, soit le double du taux américain ; la croissance du secteur industriel, qui s'élevait dans ce pays à 17,2% par année durant la période, était encore plus significative. Ses voisins Taïwan, Hong-Kong, Singapour ainsi que la Thaïlande, connaissaient eux aussi une croissance supérieure à la moyenne.

<sup>228</sup> Ibid. P.56

Les pays développés à économie de marché connaissaient, durant la période visée, une croissance régulière. Alimentée par une augmentation des dépenses de l'État, cette phase d'expansion atteignait son sommet au milieu de la même décennie, avec des taux de 6,2 %, de 5,5% et de 5,8 % de 1964 à 1966. Cette croissance était tributaire d'une autre guerre, au Vietnam cette fois, où les États-Unis s'enlisaient de 1965 à 1975. L'effort de guerre engloutissait encore une fois les fonds de l'État et contribuait à l'endettement international des États-Unis. Le gouvernement Johnson maintenait à cette fin des niveaux élevés de dépenses ; en 1966 et 1967, celles-ci augmentaient en volume de 12,7% et 10,7%. La croissance que la guerre alimentait se transmettait aux pays qui fournissaient aux États-Unis les biens et les services nécessaires à leur économie de guerre. Pour financer ces achats à l'étranger, les États-Unis imprimaient des milliards de dollars qui inondaient les marchés internationaux. Durant cette période, le Japon accentuait son rythme de croisière pour accéder au rang des grandes puissances économiques ; son taux de croissance moyen était deux fois supérieur à celui de l'ensemble des pays développés, soit 10,9% contre 5,2%. A partir de 1959 jusqu'en 1970, la croissance annuelle de l'économie japonaise dépassait 10% à huit reprises, performance dont seuls les quatre « tigres » de l'Orient (Corée du Sud, Taïwan, Hong-Kong et Singapour) pouvaient se réclamer<sup>229</sup>.

La fin des années 60 fut marquée, après ce changement radical de l'économie mondiale en une seule génération, par des mouvements politiques de masse. On se croyait à l'aube d'une ère nouvelle. En réalité, l'époque de progrès économique de l'après-guerre touchait à sa fin. Les taux de croissance commençaient à baisser. Les politiques de relance s'avéraient de moins en moins efficaces et stimulaient parfois une inflation de plus en plus difficile à maîtriser et on commençait également à prendre conscience des conséquences néfastes de la croissance sur l'environnement. Par ailleurs, le commerce extérieur américain demeurait le plus souvent déficitaire, et les États-Unis finançaient ce déficit par l'émission de dollars. Cette devise se mit à subir des pressions qui aboutirent finalement à l'effondrement en 1971 du SMI (Système Monétaire International) mis en place après la Seconde Guerre mondiale<sup>230</sup>.

### **3.1.1.2. Les années 1970 : des années de chocs majeurs marqués par une forte récession**

---

<sup>229</sup> Ibidem.pp.57-58

<sup>230</sup> Renaud BOURET, *Op. Cit.* p. 15

Comme cela a été déjà mentionné, qu'en 1973 commençait la phase déclinante du cycle à long terme, marquée par un ralentissement de la croissance, une hausse du taux de chômage et des récessions plus sévères. Durant cette décennie, dans les pays à faible revenu, la croissance se poursuivait presque au même rythme que durant la période précédente (4,6% contre 4,4%). La Chine maintenait encore une performance supérieure à cette moyenne, soit 5,8% ; le secteur industriel demeurait le principal facteur de cette progression, avec une augmentation moyenne de 8,7%. Pour les pays à revenu intermédiaire, la croissance du PNB se poursuivait à un rythme légèrement inférieur, passant de 5,9% à 5,6%. La Corée du Sud accélérait toutefois le rythme, avec un taux annuel moyen de 9,5%. La production du secteur industriel y était encore plus remarquable, avec un taux exceptionnel de 15,4% ; Taïwan, Hong-Kong et Singapour se faisaient aussi remarquer en affichant des taux supérieurs à la moyenne. D'autres nouveaux pays industrialisés, tels la Thaïlande, la Malaisie et le Brésil, connaissaient aussi une croissance supérieure à la moyenne. Pour les pays développés à économie de marché, la croissance diminuait fortement par rapport aux années 1960, passant de 5,2 % à 3,2%. La période de 1970-1980 est traversée par une récession entre 1974 et 1975 ; au début des années 1980, une deuxième récession, plus prononcée encore, ébranlait les économies industrialisées. Ce sont les deux plus graves récessions d'après-guerre<sup>231</sup>.

D'autres crises affectaient également de nombreuses économies. Les deux crises pétrolières des années 70 ne firent qu'accentuer la nouvelle réalité économique, faite d'une croissance très modérée et d'une forte inflation. Le prix du baril de pétrole quadrupla en 1973-1974, après de nombreuses années de stagnation. Le commerce mondial s'en trouva profondément déséquilibré. Les pays pétroliers membres du cartel de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) virent leurs recettes d'exportation d'hydrocarbures passer de 33 milliards de dollars en 1973 à 108 milliards de l'année suivante. L'excédent de leur commerce extérieur (qui atteignit 55 milliards de dollars en 1974) fut la contrepartie d'un déficit des autres pays. La crise se termina par la récession de 1975.<sup>232</sup> Cependant, les pays producteurs n'étaient pas les seuls responsables de la hausse des prix que subissaient les consommateurs des pays importateurs. Les multinationales du pétrole, qui contrôlaient la distribution, profitaient de leur pouvoir sur le marché pour doubler leurs profits de 1972 à 1973.<sup>233</sup>

---

<sup>231</sup> Ibidem. P.58-59

<sup>232</sup> Renaud BOURET, *Op. Cit.* p.15

<sup>233</sup> Jean-Pierre BIBEAU, *Op. Cit.* p.61

Un autre phénomène économique surgissait durant ces années : la stagflation. Ce terme désigne la coexistence d'une faible croissance économique, de taux de chômage élevés et de la persistance d'une forte inflation. Ce phénomène commençait à se manifester en 1974, une année de stagnation pour l'OCDE caractérisée par une croissance anémique de 0,8% ; le taux de chômage, qui atteignait 3,6%, était un sommet d'après-guerre et l'inflation atteignait un record de 13,9%. Ce nouveau phénomène était au cœur des débats lors du Sommet des pays industrialisés en 1979 ; celui-ci réunissait les chefs d'État des sept principales économies. Le Sommet dégagait un consensus sur l'attitude à adopter face aux problèmes qui ont surgi depuis le début de la décennie. Les sept dirigeants s'entendirent pour contrer l'inflation. Dans chacun des pays, on s'attaquait d'abord aux travailleurs salariés. Les gouvernements imposèrent de fortes restrictions salariales. De plus, les pays industrialisés s'efforçaient de réduire la demande par des politiques budgétaires restrictives visant à freiner les dépenses publiques. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, l'inflation était maîtrisée, mais au prix d'une récession majeure au début des années 1980 et d'une hausse continue du chômage jusqu'à un sommet de 8,7% en 1983.<sup>234</sup>

### **3.1.1.3. Les années 1980 : la grande récession de 1981-1982 suivie d'une longue phase d'expansion**

La récession de 1981-1982 tirait son origine des perturbations qui ont marqué la fin des années 1970. L'économie mondiale est alors secouée par un second choc pétrolier ; le prix du pétrole brut saoudien allait plus que doubler entre 1978 et 1980, pour passer à \$ 32 le baril au début de 1981. Cette hausse contribuait à la surchauffe inflationniste, et la croissance des prix à la consommation dans les pays de l'OCDE, qui avait réduite sous les 10%, remontait à 13% en 1980 et passait à 10,5% en 1981. Cette relance de l'inflation amenait les gouvernements des pays industrialisés à adopter des mesures encore plus rigoureuses qui s'inspiraient du monétarisme et de la théorie de l'offre. Selon ces concepts, popularisés aux États-Unis et en Angleterre d'abord, les gouvernements doivent augmenter les ressources destinées aux entreprises. Ils y arriveront en diminuant les taux d'imposition de ces dernières, en leur accordant des privilèges fiscaux et en réduisant le poids des salaires dans les coûts de production, tout cela dans le but de favoriser une augmentation de l'offre de biens et de services. En même temps, les partisans de ces théories proposaient aux gouvernements

---

<sup>234</sup> Ibid. p.61

d'éliminer leur déficit budgétaire et de hausser les taux d'intérêt pour ralentir la demande et contrer les pressions à la hausse sur les prix<sup>235</sup>.

La reprise en 1983 s'accompagnait, dans la zone de l'OCDE, de hauts taux de chômage ; celui-ci dépassait 8% jusqu'en 1987, où il se fixait à 7,6%, un niveau presque trois fois plus élevé que 20 ans auparavant. Quant à l'inflation, elle se résorbait jusqu'à 2,9% en 1986<sup>236</sup>. Au 31 Mars 1989, l'encours de la dette des emprunteurs américains (entreprises, pouvoirs publics, ménages) représentait 1,8 fois la valeur du PNB<sup>237</sup>. Les années 90 ont aussi été marquées par une instabilité financière. La facilité avec laquelle les capitaux se sont mis à se déplacer nous a valu quelques krachs boursiers (Japon, 1990 ; Asie du Sud-est, 1997) et quelques chutes spectaculaires des taux de change (peso mexicain en 1994, certaines devises asiatiques en 1997). Ces crises, dont les conséquences auraient pu être dangereuses pour l'économie mondiale, ont donné lieu à une mobilisation sans précédent des organismes internationaux et des grandes puissances<sup>238</sup>. Mais depuis 1993, une longue phase d'expansion aux États-Unis a alimenté la croissance des économies canadienne et européenne. La consommation américaine a été financée par l'endettement et les gains boursiers, tandis que l'investissement a été stimulé par la hausse de la productivité amenée par le faible coût des nouvelles technologies de l'information. Vers la fin de la décennie, la crise asiatique et la profonde récession japonaise ont entraîné un ralentissement de la croissance<sup>239</sup>.

La négociation de l'Uruguay Round (1986-1994) a prévu le remplacement du GATT en Janvier 1995 par une Organisation mondiale du commerce (OMC). Celle-ci est chargée de mettre en œuvre les accords de Marrakech visant à une plus grande libéralisation des échanges mondiaux dans un cadre multilatéral<sup>240</sup>. Au début de l'an 2000, les gains boursiers se sont transformés aux États-Unis en pertes substantielles qui ont appauvri les détenteurs d'actions (la moitié des ménages du pays) et réduit la croissance. Dans les autres pays de l'OCDE, l'économie allait au ralenti tandis que le Japon, en période de stagnation prolongée, était encore en récession<sup>241</sup>. Mais grâce à l'OMC, qui a procédé à la relance économique, l'expansion des marchés mondiaux des biens et des services a ouvert de nouveaux débouchés à leurs exportations, tandis que l'émergence de systèmes de production mondiaux et la libéralisation des règles d'investissement ont créé de nouvelles

---

<sup>235</sup> Ibidem.p.63

<sup>236</sup> Ibidem.p.64

<sup>237</sup> Ibidem.p.66

<sup>238</sup> Ibid. p. 17

<sup>239</sup> Ibidem. p.67

<sup>240</sup> Frédéric TEULON, *Op. Cit.* p. 81

<sup>241</sup> Ibidem. p.66

opportunités sur les marchés émergents. Pour significatif qu'il soit, l'essor de la Chine et de l'Inde ne représente qu'un aspect de l'évolution récente, marquée par une distribution très inégale des avantages de la mondialisation entre les pays. Les pays industriels, dotés d'une base économique solide au départ, riches en capitaux et en compétences et détenant la suprématie en matière technologique, étaient bien placés pour tirer des avantages substantiels de la mondialisation de la croissance économique<sup>242</sup>. Par ailleurs, l'effet de cette croissance économique mondiale avait eu des impacts considérables sur la croissance démographique mondiale qui s'établissait en plusieurs étapes qu'il convient de décrire ?

### **3.2. Les étapes de la croissance démographique mondiale**

Comme le disait Pierre Chaunu (1923-2009), « il n'y a pas de prospective qui ne soit pas d'abord une prospective démographique »<sup>243</sup>. La mondialisation, puisqu'elle met en relation l'ensemble de l'humanité, conduit naturellement à comparer les poids démographiques respectifs des différents pays et sous-ensembles continentaux. Si elle n'est pas à elle seule une condition suffisante, la démographie demeure un fondement essentiel de la puissance. Loin de favoriser la convergence, notre époque semble au contraire générer un gigantesque fossé entre les différentes régions de la planète. Comme le souligne Olivier Dollfus, « l'histoire récente du monde s'est accompagnée d'un véritable « tourbillon de croissance », notamment sur le plan démographique »<sup>244</sup>.

Cet accroissement de la population de la planète est lié avant tout à la chute de la mortalité et au maintien d'une forte natalité dans les pays du Tiers monde. Les taux de mortalité qui étaient dans ces pays encore supérieurs à 40% il y a quelques décennies sont tombés en moyenne en dessous de 15% du fait de l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé et du rajeunissement des populations. Dans le même temps, les taux de fécondité restaient élevés, même s'ils ont connu un certain infléchissement dans les années 1990. Cet infléchissement s'expliquait par le fait que le rythme de croissance de la population s'est un peu ralenti depuis les années 1970, tombant de 2,1% par an à 1,6% au début des années 1990, pour atteindre 1% à l'horizon de l'an 2030, selon les prévisions de la Banque mondiale. Toutes les projections faites par les organismes internationaux reposent sur l'hypothèse selon laquelle les taux de fécondité continueront à

---

<sup>242</sup>Cf. La Revue : *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*, p. 41

<sup>243</sup> Pierre CHAUNU, cité dans Gilles ARDINAT, *Op. Cit.* p.66

<sup>244</sup> Olivier DOLLFUS, cité dans Gilles ARDINAT, p.66

décroître. Cependant, en raison d'un effet d'inertie, la population mondiale devrait continuer à exploser. Selon la projection faite par les Nations Unies, on a passé de 6 milliards d'hommes avant la fin de la décennie des années 1990, pour 8,5 milliards en 2025, pour monter jusqu'à 10 milliards en l'an 2050.<sup>245</sup>

Donc, au terme de cette formidable prévision de l'ONU, la croissance de la population mondiale s'élève aujourd'hui à 7 milliards d'habitants. Si la Chine (1,3 milliards) et l'Inde (1,4 milliards) ont conservé leur rang démographique, l'Europe n'accueille plus que 11% de l'humanité (730 millions d'habitants). L'Afrique, forte de plus d'un milliard d'habitants, a multiplié sa population par dix en un siècle. Le Tiers Monde représente désormais les quatre cinquièmes du monde. A partir de la moitié du XXI<sup>e</sup> siècle, il regroupera les neuf dixièmes de la population mondiale. Un autre aspect à souligner, la croissance démographique ne s'est absolument pas répartie équitablement entre les différentes régions du globe<sup>246</sup>. Consciente de cette grande disparité démographique, l'ONU a organisé en Septembre 1994 un vaste sommet mondial sur le sujet. La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est déroulée au Caire (Égypte), allait marquer une prise de conscience des enjeux démographiques mondiaux. Certaines conclusions, relatives à la planification des naissances, à l'éducation et à la santé des femmes, démontraient une volonté de faire converger l'ensemble des peuples vers la transition démographique<sup>247</sup>.

Mais, dans l'hypothèse où la population du monde évoluerait jusqu'à se stabiliser autour de 11 milliards d'habitants dans deux siècles, la répartition des êtres humains sur terre serait, à terme, bien différente de celle de la fin du deuxième millénaire. Moins de 6% des habitants de la planète vivraient alors en Europe contre 13% aujourd'hui et 4% vivraient en Amérique du Nord contre 5% actuellement. Le poids relatif de l'Amérique du Sud serait à peu près le même qu'aujourd'hui, environ 8,5%. La part de la population mondiale vivant en Chine se réduirait fortement de 15% contre 21% et celle de la population vivant en Inde diminuerait un peu au plus profit du reste de l'Asie. Quant à la population mondiale vivant en Afrique, elle doublerait de 26% en 2150 contre 13%. Cette stabilisation à l'horizon 2200 s'accompagnerait par ailleurs d'un vieillissement intense de la population,<sup>248</sup> sans toutefois ignorer les décisions prises à la

---

<sup>245</sup> Ibid. p.344,

<sup>246</sup> Ibid. p.67

<sup>247</sup> Serge CORDELLIER, *Op. Cit.* p.14

<sup>248</sup> Ibid. p.15

Conférence mondiale sur la population organisée en 1974 à Bucarest sous l'égide de l'ONU, laquelle a reconnu la nécessité de lutter contre la surpopulation. A la Conférence de Bucarest, suivie de celle de Mexico en 1984, les décideurs du monde ont conclu sur la nécessité de pouvoir lutter contre la surpopulation, par l'encouragement des pays en voie de développement (PED) et ceux du Tiers-Monde à limiter les naissances en menant des politiques antinatalistes<sup>249</sup>. Mais selon toutes perspectives fixées par l'ONU, il fallait sans doute attendre plus d'une centaine d'années pour atteindre une croissance zéro. Il y aura alors approximativement 11 milliards d'habitants sur la planète, l'achèvement de la transition démographique conduira au doublement de la population de l'humanité et sera la grande affaire des nouveaux siècles<sup>250</sup>. L'ensemble de ces croissances et prévisions démographiques ne sont pas sans conséquences sur l'urbanisation mondiale.

### **3.2.1. L'avènement des villes mondiales**

En 1979, Fernand Braudel notait, à propos de « l'économie-monde », que « les mégapoles sont des centres d'où les informations, les marchandises, les hommes, les ordres, etc. y affluent et en repartent ». En revanche, les périphéries plus ou moins intégrées à la vie moderne sont synonymes de stagnation. Il faut d'abord distinguer les villes internationalisées, qui peuvent être énormes, comme Mexico qui comptait 18 millions d'habitants en l'an 2000, et qui n'ont pas de fonction de commandement. Au contraire, les véritables mégapoles qui sont New York, Londres, Paris, etc. exercent une influence véritablement mondiale par le biais de leurs firmes et de leur organisation. Toutes une série de villes existent, plus ou moins mondialisées, depuis les métropoles au sens plein du terme jusqu'aux grandes cités au pouvoir incomplet. Le XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle sont donc les siècles des mégapoles mondialisées. La mondialisation est enfin caractérisée par une évolution polynucléaire avec la montée en puissance de grandes agglomérations asiatiques.<sup>251</sup>

Si on interroge l'histoire, il faut aussi dire que l'une des conséquences majeures de la mondialisation est l'urbanisation de la planète. A chaque poussée de mondialisation correspond une ville : au Moyen Âge, Venise rayonna sur la Méditerranée ; au XVI<sup>e</sup> siècle, Séville était la plaque tournante du premier empire planétaire ; au XVII<sup>e</sup> siècle, Amsterdam, contrôlait les épices de l'Extrême-Orient ; au XIX<sup>e</sup> siècle, Londres, à la fois entrepôt et banque du commerce mondial. New York devient, dans le sillage des deux guerres mondiales, le cœur et le moteur de la mondialisation. Cette dernière, même si son axe se déplace vers le bassin du Pacifique, n'a pas de

---

<sup>249</sup> Ibid. p. 347

<sup>250</sup> Ibidem. p. 344

<sup>251</sup> Jean-Pierre PAULET, *Op. Cit.* p. 67

nouvelle capitale dans ce vaste espace. Ni Tokyo, ni Singapour, ni Shanghai, ni Sidney ne peuvent prétendre cumuler la localisation, la vitalité, la créativité, le poids politique de la Big Apple.<sup>252</sup>

En effet, tout au cours de l'histoire, des grandes découvertes au démantèlement des forteresses autoritaires, la mondialisation se confond avec quatre extraordinaires carrefours. Séville s'épanouit avec la découverte de l'Amérique, pivot du premier empire planétaire, l'Espagne de Charles-Quint puis Philippe II. Amsterdam, consacrant la provincialisation de l'aire méditerranéenne, ancrant les échanges mondiaux entre océans Atlantique et Indien, entre plaines à coloniser et épices de l'Extrême-Orient. Londres pouvait être qualifiée de première capitale de la mondialisation, s'appuyant sur la puissance du Royaume-Uni où la marine garantissait la libre circulation sur les océans et surveillait les détroits ; enfin, des territoires-continent, tels le Canada, l'Afrique australe, le sous-continent indien et l'Australie consolidaient cette emprise. New York s'impose comme le centre du monde, et entre l'Atlantique et le Pacifique, les États-Unis sont reconnus comme la Rome planétaire, gardienne des équilibres du monde, « achevant » la mondialisation par la création du système onusien, conçu et voulu par Washington.

Ce qu'on doit retenir dans l'avènement de ces villes mondiales et l'émergence des capitales économiques mondiales, elles favorisent au fil de l'histoire la circulation des richesses et des personnes, les échanges commerciaux et établissent l'hégémonie politique et économique. Donc, la mondialisation transforme les villes en étendue, au centre incertain et mouvant, aux frontières floues. Villes et campagnes s'entremêlent avec des espaces intermédiaires. Plus de la moitié des habitants de la terre vivent déjà dans des zones urbaines ; bientôt ces dernières en hébergeront plus des trois quarts. Simultanément, ces espaces sont pénétrés par d'innombrables réseaux, multipliant les circulations. Les lieux de travail, les magasins et même les maisons familiales deviennent des nœuds de connexion.<sup>253</sup> La mondialisation, pour se déployer, avait besoin de ces centres aux multiples fonctions, cumulant dynamisme économique et puissance politique. Le monde ne s'arrête pas là, car, des villes viennent submerger des bidonvilles, faisant apparaître d'autres façades d'une même réalité où sont générés misères et contrastes économiques.

### **3.2.2. La prolifération des bidonvilles mondiaux : misères et contrastes économiques**

---

<sup>252</sup> Grosse Pomme est le surnom donné à New York.

<sup>253</sup> Cf. *50 notions clés sur la mondialisation pour les nuls*, pp. 308-309

Au titre du chapitre 8 du fameux ouvrage de Jacques B. Gélinas sur *La globalisation du monde : laisser faire ou faire ?*, nous lisons ceci : «Si les pays riches avaient le courage de chercher la racine de leurs richesses, ils verraient qu'elle plonge dans la misère du Tiers-monde »<sup>254</sup>. L'effet le plus pervers de la mondialisation est sans doute le creusement des inégalités : inégalité croissante entre les pays, disparités régionales de toutes sortes, fractures sociales à l'intérieur des États. Loin de ressembler à un grand village prospère et convivial en voie d'unification, le monde globalisé apparaît plutôt comme l'une de ces monstrueuses mégapoles du Tiers-monde : au centre, une explosion de richesses et de modernité ; à la périphérie, des bidonvilles à perte de vue. C'est le Caire, Mexico ou Bombay à la grandeur de la planète, le centre de l'agglomération se surdéveloppant aux dépens de la périphérie qui se sous développe. Les inégalités et les disparités de revenus ont existé certes bien avant l'avènement de la mondialisation. La mondialisation est venue les aggraver, les systématiser et les pérenniser en accord avec les impératifs du marché global qui impose impitoyablement sa logique marchande.<sup>255</sup>

Pour ce qui concerne l'historique de la démographie urbaine mondiale, on peut voir que la planète regroupait 45% d'urbains en 1995 ; elle en comptait 55% en 2015. Ce basculement symbolique s'accompagnait d'un impressionnant processus de concentration de la population dans les très grandes agglomérations. Une part importante du milliard de nouveaux citoyens attendus dans le quart de ce 21<sup>e</sup> siècle vit dans les vingt-cinq mégapoles de 7 à 25 millions d'habitants que la planète devrait compter en 2025. Les 3/4 d'entre eux vivront dans les pays du Sud. Les figures statistiques de l'urbanisation mettent en évidence la diversité croissante d'une planète urbaine où s'opposaient naguère Nord et Sud. Dans nombre de mégapoles latino-américaines, un mode d'urbanisation « mature » caractéristique des grandes villes du Nord en voie de vieillissement se substitue progressivement au mode d'urbanisation en expansion qui demeure l'apanage de l'Afrique et de l'Asie. Au cœur du processus d'urbanisation s'installe certains contrastes qui s'accusent entre extrême richesse et extrême pauvreté.

La découverte de Saopolo au Brésil en 2011 révèle les inégalités criantes qui dévorent la population du Nord de ce pays. Aujourd'hui, on peut repérer que, de Houston à Chicago, de Los Angeles à New York, de Paris à Londres, de Pretoria à Bagdad, de Port-au-Prince à San Salvador, etc. la tuberculose, la misère, la souffrance gagnent, et ce qui frappe en plein jour dans la vie des gens,

---

<sup>254</sup> Jacques B. GÉLINAS, *La globalisation du monde: Laisser faire ou faire? Écosociété*, Montréal, 2000, p. 225.

<sup>255</sup> Ibid. p. 225

c'est la brutalité des phénomènes de paupérisation.<sup>256</sup> C'est un constat qui s'alourdit, car face à l'avènement de villes mondiales, des empires économique et politique mondiaux, il y a la prolifération des bidonvilles dans les pays pauvres comme aussi dans les pays riches ou du moins en développement. Ces bidonvilles sont tellement énormes, on ne peut se permettre de les lister. On garde de décrire les masses de pauvreté qui s'y installent et gangrènent l'existence socio-économique des humains.

Pour les pays pauvres, la croissance démographique des villes est extrêmement forte. Au dynamisme démographique des classes pauvres s'ajoute le flux de l'exode rural. Cette croissance n'est en rien proportionnée à celle des emplois. Dans de vastes zones d'habitat précaire (bidonvilles, slums, favelas), les taux de chômeurs sont plus important que celui des travailleurs réguliers. La dégradation sociale est forte dans ces quartiers. Les solidarités rurales sont brisées et rien, dans la ville, ne les remplace. Une véritable anomie se développe et avec elle une économie informelle souvent criminalisée : bandes, mafias, trafics. La culture de la pauvreté, telle que l'a décrite le sociologue américain Oscar Lewis dans les années 1960, est marquée par la violence : soumission et contrainte y sont sans limites et, faute de protection, la loi du plus fort prend le pas sur le droit du plus faible. A ce constat alarmant, s'ajoute l'absence aveugle de l'État.

La médiation de l'État, dans ces agglomérations parfois peuplés de plus de 10 millions d'habitants, est de plus en plus absente. Dans ces pays, des plans d'ajustement structurel conduisent à réduire les services publics, aux dépens, bien souvent, des secteurs éducatifs et sociaux. La présence de l'État se réduit ainsi à des interventions policières intermittentes. Encore sont-elles souvent difficiles et, par un accord plus ou moins tacite, le maintien de l'ordre est confié, dans beaucoup de zones dangereuses, aux mafias elles-mêmes.<sup>257</sup> L'opacité se localise au cœur même des villes, en Afrique, en Amérique latine ou en Asie. Les grands pays développés connaissent, eux aussi, dans leurs banlieues des foyers de violence, souvent opaques aux interventions extérieures. Ceci fait dire que le phénomène existe aussi au Nord, même si le débat reste ouvert. Il est sans doute dangereux de jeter sur le seul Sud la menace des « terrae incognitae » (des inconnus de la terre ». Il l'est sans doute plus encore de faire croire que, dans les grands pays développés, certaines zones se sont exclues à tel

---

<sup>256</sup> Serge CORDELLIER, *Op. Cit.* pp.35-36

<sup>257</sup> Cette réalité décrit la situation dans laquelle se trouve Haïti, surtout à Port-au-Prince, où les bandits règnent en maître, kidnappent et rançonnent la population, et l'impuissance de l'État pour freiner ces dérives totalitaires. On soupçonne même que certains fonctionnaires publics, l'élite économique et la classe politique haïtienne ont les mains liées dans l'insécurité généralisée qui frappe le pays. Les nombreux massacres dont est victime la population dans les quartiers défavorisés témoignent cette triste réalité. En Haïti, le seul mot du droit qui se prononce devant des actes odieux et crapuleux, est: « l'enquête se poursuit».

point qu'il faut désormais les traiter en poches irréductibles et, en quelque sorte, étrangères<sup>258</sup>. Le fossé qui sépare riches et pauvres hypothèque toute chance de communication entre eux et, à défaut de solutions adéquates favorisant la mixité spatiale et sociale, cette évolution est lourde de risques d'ébranlement. En lieu et place d'une recherche de cohésion sociale, la violence (celle des pauvres et aussi celle faite aux pauvres) s'installe au cœur du débat social avec une intensité et dans des configurations variables selon les villes. Ce qui permet, toutefois de questionner les raisons fondamentales de la croissance économique, et comment une telle croissance peut permettre aux pays dits sous-développés, aux peuples misérables de la terre, de tirer leur gain dans cette expansion et croissance économique. En d'autres mots, comment la croissance peut être source d'égalisation de destin entre les peuples ?

### **3.3. La croissance, source d'égalisation de destin**

Selon Simon Kuznets, « La croissance économique d'un pays peut être définie comme une hausse de long terme de sa capacité d'offrir à sa population une gamme sans cesse élargie de biens économiques<sup>259</sup> ». On peut encore la définir plus simplement comme l'augmentation soutenue de la production de richesses sur une longue période. Partant d'une telle définition, cela permettra de bien distinguer la croissance de l'expansion, qui correspond à un accroissement momentané et réversible de la production. La croissance est un phénomène quantitatif de long terme qui s'accompagne en général de modifications irréversibles des structures économiques. La croissance économique se manifeste par une augmentation significative et durable de la production de biens et de services. Cette variation positive se mesure grâce à l'évolution annuelle de l'indicateur du produit intérieur brut (PIB), évalué en monnaie constante afin de prendre en compte l'inflation. Pour que la croissance se traduise par une réelle amélioration des conditions de vie des populations, il faut que le PIB par habitant augmente (et pas seulement le PIB) : il est donc nécessaire que l'augmentation des quantités de richesses produites soit supérieure à la croissance démographique.

Pour pallier les insuffisances du PIB, depuis 1990, les économistes utilisent l'IDH. L'Indicateur de Développement Humain a été mis au point par le PNUD<sup>260</sup>, sous l'impulsion de l'économiste Amartya Sen. Il s'agit d'un indicateur composite dont le but est de donner une mesure du développement atteint par un pays. Il combine trois dimensions : le niveau de vie, mesuré par

---

<sup>258</sup> Pascal BONIFACE, *Op. Cit.* pp. 60-61

<sup>259</sup> Simon Kuznets, début du discours de réception du Prix Nobel, Décembre 1971

<sup>260</sup> Le PNUD est le programme des Nations Unies pour le Développement.

le RNB/hab/PPA, le niveau d'instruction, mesuré à la fois par les années de scolarisation des adultes et par la durée moyenne attendue de scolarisation, et le niveau de santé et de longévité, mesuré par l'espérance de vie à la naissance. L'IDH apporte plus de précision dans l'appréhension du niveau de développement d'un pays. Lorsqu'on compare le classement des pays selon l'IDH et selon le PIB/habitant, on constate quelques différences. Avec un niveau de vie (PIB/hab) similaire, on peut trouver des pays ayant un niveau de développement très différent. Mais, on estime également que la richesse ne fait donc pas systématiquement le bien-être. Se pose alors la question de l'utilisation qui est faite de ces richesses, et des bénéficiaires de ces richesses. Toutefois, il faut noter que ces différences ne sont pas non plus très marquées, et que la corrélation entre PIB/habitant et IDH est très forte, ce qui a été reproché à cet indicateur.

D'autres critiques ont été adressées à l'IDH : il ne tient pas compte de la situation des femmes, ni du degré de démocratie d'un pays par exemple. Depuis, le PNUD a développé d'autres indicateurs complémentaires, comme l'indicateur de pauvreté multidimensionnelle<sup>261</sup>.

La Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, mise en place en 2008, a été chargée de réfléchir aux indicateurs de croissance. Réunissant de nombreux économistes sous la direction d'Amartya Sen, de Joseph Stiglitz et de Jean-Paul Fitoussi, la commission a rendu son rapport en 2009. Même si l'utilisation du PIB/ PNB ou de l'IDH présentent des avantages tels qu'il ne semble pas possible ni souhaitable de s'en passer, elle préconise cependant de privilégier le produit intérieur net (en tenant compte de la perte de valeur du capital) ou encore le RNB (Revenu National Brut). Par ailleurs, elle affirme la nécessité de prendre en compte d'autres indicateurs plus qualitatifs, comme l'espérance de vie, mais aussi le taux de chômage (signe d'insécurité économique, préjudiciable au bien-être de la population) ainsi que de prendre en compte des indicateurs de dispersion pour traduire le degré d'inégalités<sup>262</sup>.

Pour pallier certains déséquilibres dans les activités de production, ces économistes énumèrent deux types de croissances économiques qui consistent à distinguer :

-la croissance intensive correspondant à l'accroissement de la production à volume de facteurs de productions équivalents, grâce à des gains de productivité. Elle n'entraîne pas nécessairement de créations d'emploi ;

---

<sup>261</sup> Consulter [cet article](#) sur le site du PNUD relatif à la croissance économique.

<sup>262</sup> <http://www.ses-et-cie.fr/ses/spip.php?article1>

-la croissance extensive se caractérisant par une augmentation du nombre de facteurs de production, tels que la création de nouvelles entreprises. Ce type de croissance économique est générateur d'emplois.

Les auteurs soutiennent aussi qu'une croissance économique forte a toujours un impact positif dans de nombreux domaines, comme : l'augmentation du pouvoir d'achat, l'amélioration du niveau de vie de la population, l'augmentation de l'espérance de vie, la baisse du chômage, la diminution du taux de pauvreté et la stabilisation politique, sociale et économique<sup>263</sup> ;

Mais ces économistes constatent également que la croissance économique ne concerne pas tous les pays de la même manière, ni au même moment. Si les pays développés (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Australie) ont bénéficié de la révolution industrielle à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine ont connu une croissance plus tardive. Aujourd'hui, les plus forts taux de croissance sont enregistrés dans les pays émergents, et notamment dans les pays composant les BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, et Afrique du Sud. On peut même parler d'un véritable basculement du monde des richesses au cours du tout début du XXI<sup>e</sup> siècle. A titre d'exemple, la Chine est désormais la deuxième économie mondiale, devant le Japon. Pour autant, on ne peut pas vraiment parler de convergence des économies, dans la mesure où le rattrapage ne concerne qu'une partie des pays en développement (Asie avec Inde et Chine, Amérique latine) et qu'une très large part de l'Afrique, et d'autres pays à faible croissance ou frappés de décroissance économique, sont dramatiquement touchés par la pauvreté et restent à l'écart du mouvement mondial.

Pour résoudre une telle disparité de développement économique, les théoriciens de la croissance endogène conduisent à réhabiliter le rôle de l'État dans la croissance économique. Ils constatent que les dépenses publiques et le volontarisme politique permettent de stimuler l'accumulation du capital humain, technologique et public de façon à les produire à un niveau optimal. Et compte tenu du fait que ce sont des activités à fortes externalités positives, les entreprises privées ne développent pas suffisamment ces activités, dont le rendement privé est inférieur à leur rendement social. L'intervention de l'État, garant de l'intérêt général et financé par les prélèvements obligatoires (et non par la rémunération du marché), permet alors de faire en sorte que les activités de formation, de recherches et de développement, d'investissement dans les infrastructures, etc. se fassent à un niveau qui permettent une croissance satisfaisante<sup>264</sup>.

---

<sup>263</sup> <https://www.chefdentreprise.com/Definitions-Glossaire/Croissance-economique-245209.htm>

<sup>264</sup> [Cours - Enseignement spécifique](#) > *Les sources de la croissance économique*

Ils soutiennent que certaines institutions<sup>265</sup> sont nécessaires pour que l'activité économique soit faite dans un environnement favorable. Ainsi, l'existence d'un système de valeurs particulières est une condition importante pour que le processus de croissance puisse s'enclencher. C'est ce qu'a montré le sociologue Max Weber concernant les protestants et le système capitaliste. Pour lui, ce qu'il appelle « l'éthique protestante » est favorable au développement du capitalisme, car elle privilégie l'épargne et l'accumulation (de capital) plutôt que les dépenses somptuaires. Le système de valeurs joue aussi un rôle dans la capacité à innover un pays : plus un pays sera libéral sur le plan culturel (ouverture à la différence, à la nouveauté) et plus il sera en mesure d'innover, c'est-à-dire d'introduire et de s'approprier de nouvelles façons de produire, d'organiser le travail et de penser. Il sera donc en mesure d'assurer sa croissance à long terme. Le caractère démocratique<sup>266</sup> des institutions politiques du pays peut à ce titre être favorable à la croissance économique : la liberté d'entreprendre favorise l'accumulation de capital et la création de richesse, de même que la liberté de penser et d'expression facilite l'introduction de nouveautés dans les modes de production ou dans les modes de vie. Par exemple, la stabilité politique est primordiale pour voir se développer l'activité économique et l'accumulation de capital. Les agents économiques n'investiront pas dans un pays s'ils ne sont pas certains de recueillir les fruits de leur investissement : si le risque de spoliation, d'expropriation est fort, il ne peut y avoir de croissance économique. De la même manière, un risque important de conflit armé a un effet désastreux sur l'activité économique, puisque l'avenir très incertain ne permet pas aux agents économiques de se projeter dans le moyen-long terme, et donc d'investir.

Un autre facteur aussi important à décrire, est l'investissement dans les recherches multidisciplinaires. La connaissance est un bien public. L'État d'un pays est donc fondé à intervenir pour permettre que l'investissement dans les activités de recherche et développement soit suffisant au regard de l'intérêt général. Cet État peut inciter les entreprises à investir dans les recherches et le développement, en finançant directement ou indirectement l'effort de recherche des entreprises. Cela peut passer par des subventions et des aides directes aux entreprises, ou bien par des avantages fiscaux, comme le crédit d'impôt-recherche, qui consiste à accorder aux

---

<sup>265</sup> Le terme « institutions » désigne un ensemble de règles qui définissent les conditions dans lesquelles les choix, qu'ils soient individuels ou collectifs, d'allocation ou d'utilisation des ressources s'effectuent. Ces règles encadrent donc les comportements et peuvent favoriser ou au contraire entraver la croissance économique, et notamment l'innovation.

<sup>266</sup> Certains doutes se planent sur cette affirmation, car on se demande si la Chine, le Vietnam, l'Émirats Arabe, la Turquie, la Russie et tant d'autres pays à forte croissance économique, sont-ils tous des pays dits démocratiques, et est-ce qu'ils ne connaissent pas la croissance et le développement économique considérables ?

entreprises une réduction de leur impôt proportionnelle au niveau et à l'augmentation de leurs dépenses de recherches et développements. Enfin, l'État peut prendre en charge lui-même certaines activités de recherche-développement, soit dans les laboratoires universitaires, soit dans des laboratoires privés à but non-lucratif. Ce qui permettra, grâce à la répartition de la production, la prise en charge des populations les plus vulnérables tout en créant des possibilités dues aux investissements étrangers par l'accueil des capitaux pouvant favoriser des relances économiques, pour la croissance et le développement, pour une meilleure répartition mondiale des richesses produites.

### **3.3.1. La répartition mondiale de la production**

L'accélération du rythme de la mondialisation a créé de nouvelles possibilités et de nouveaux défis concurrentiels qui conduisent les producteurs à rechercher des modes de fabrication plus efficaces pour leurs produits. Il existe également aujourd'hui moins d'obstacles au commerce international, et les investissements financiers par-delà les frontières ont augmenté plus que jamais. Un élément important consiste dans la prévalence accrue des chaînes de valeur mondiales, qui se traduisent par une division du processus traditionnel de production verticalement intégré en différents fragments et la répartition de ceux-ci dans le monde entier. La recherche de la réduction des coûts et de la maximisation des profits par les entreprises pousse de plus en plus fréquemment les fabricants à externaliser certaines parties, voire la totalité de leur processus de production vers des sociétés différentes qui peuvent être établies dans un grand nombre de pays différents.

Ces changements mettent en évidence le fait que la prise en compte des activités de production mondiale est un aspect problématique des statistiques macroéconomiques. Les dernières révisions des normes statistiques internationales, à savoir le Système de comptabilité internationale 2008, le Système européen de comptes 2010, le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale ont introduit de nombreux changements afin de mieux rendre compte des aspects de la mondialisation. L'un des changements les plus importants est l'application universelle et sans exceptions du principe de la propriété économique comme base pour mesurer les transactions économiques. Les principaux types d'accords de production mondiale concernent:

le négoce international, les biens envoyés à l'étranger pour transformation et la production de biens sans usine<sup>267</sup>.

La question qui se pose et qui exige une réponse équilibrée est : comment se fait la répartition des richesses produites au niveau mondial ? Ou du moins, quelles sont les différentes zones économiques dans le monde ? Pour répondre à ces interrogations, les organisations internationales telles que la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, etc. distinguent 4 grandes zones économiques dans le monde :

-Les pays développés (PD) : États Unis, Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Australie. Ces pays continuent à s'enrichir malgré un taux de croissance devenu faible (négatif en 2009 dans certains pays). Ils regroupent 13% de la population mondiale et se partagent 55% de la richesse mondiale. Le revenu moyen annuel est élevé (entre \$ 20000 à 30000). Le niveau de vie est élevé avec des « poches de pauvreté<sup>268</sup> ».

-Les pays émergents (NPI) : Corée du Sud, Chine, Inde, Mexique, Brésil, Argentine, Russie. Certains de ces pays ont rattrapé leur retard de développement. Ils connaissent un dynamisme industriel et commercial important avec un taux de croissance élevé. Ils ont un faible coût de main d'œuvre et une intervention marquée de l'État dans l'économie dans le but d'attirer les capitaux étrangers. Cependant, ils enregistrent des inégalités internes particulièrement marquées entre les populations urbaines et les populations rurales.

-Les pays à revenus intermédiaires (PRI) : Afrique du Sud, Afrique du Nord, anciens pays de l'Est, pays exportateurs de pétrole. Ils sont caractérisés par une vulnérabilité économique et une sensibilité aux crises financières. Le niveau de vie de la population est très hétérogène avec de fortes inégalités internes.

-Les pays les moins avancés (PMA) : Afrique centrale, Madagascar, Haïti, Népal, Myanmar, Afghanistan... Ce groupe réunit les 50 pays les plus pauvres de la planète. Faiblement industrialisés avec la prédominance d'une agriculture de subsistance. Le revenu annuel par habitant est inférieur à 900 \$<sup>269</sup>.

Mais drastiquement, dans certaines régions, la géographie de l'économie mondiale a changé de façon spectaculaire depuis 2008. Jusqu'alors la puissance des États-Unis, du Canada, mais aussi

---

<sup>267</sup> /fr/web/economic-globalisation/globalisation-macroeconomic-statistics/global-production-arrangements

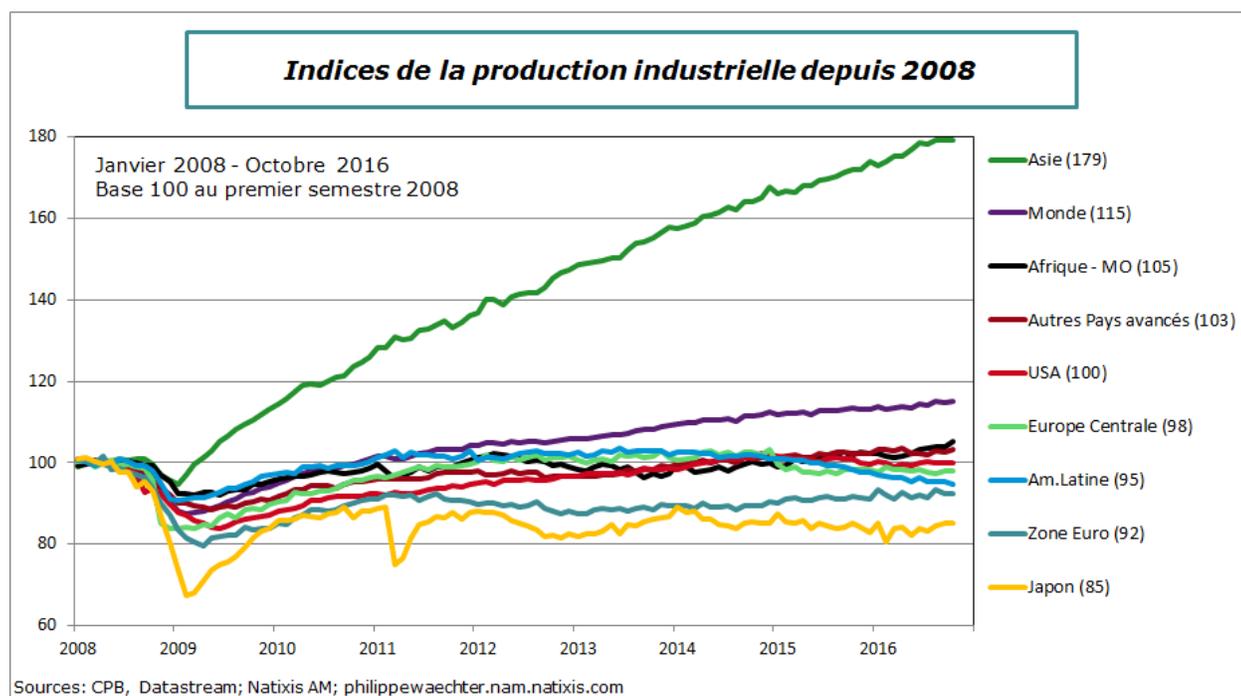
<sup>268</sup> Il faut admettre que les données statistiques sur la répartition de la richesse mondiale évoluent et les nouvelles données confirment l'augmentation de la production des richesses des pays des BRICS.

<sup>269</sup> Consulter le site : [www.économie-2/la-répartition-des-richesses-au-niveau-mondial](http://www.économie-2/la-répartition-des-richesses-au-niveau-mondial)

de l'Europe, permettait d'appréhender le jeu avec l'Asie comme presque équilibré. Cette dernière, sous l'impulsion de la Chine, voyait sa part progresser rapidement dans l'économie globale, mais les pays développés avaient encore la capacité de contenir cette dynamique. Le marché asiatique n'était alors pas suffisamment développé et le pouvoir d'achat était insuffisant pour en faire une zone autonome en matière de croissance. En outre, les produits, notamment de Chine, ne disposaient pas encore des qualités et des technologies souhaitées. Dès lors, le développement de l'Asie était conditionné par celui des pays occidentaux.

Ce n'est désormais plus le cas. L'Asie a gagné en maturité pour disposer aujourd'hui d'une dynamique autonome. La production industrielle mondiale, mise en base 100 au premier semestre 2008 (avant le choc Lehman), a progressé de 15% à la fin octobre 2017. C'est un rythme réduit au regard des performances passées. Mais ce qui est le plus remarquable est le fait que pour toutes les régions du monde, à l'exception de l'Asie, le niveau actuel de la production est voisin de son niveau de 2008. Pour la zone Euro, le repli est significatif et il l'est encore davantage au Japon. Seule l'Asie et la Chine caracolent avec une progression spectaculaire de leur activité industrielle. L'indice est passé de 100 au premier trimestre 2008 à 179 en Octobre 2016. D'un seul coup, sans le support direct de l'Europe et des Etats-Unis, l'Asie a été capable d'engendrer une expansion plus autonome.

**Graphique 2.**



Il est important de noter que l'émergence des systèmes de production mondiaux qui ont fait circuler des flux croissants d'investissements directs à l'étranger (IDE) a créé de nouvelles opportunités en matière de croissance et d'industrialisation dans les pays en développement. Quelque 65000 entreprises multinationales, auxquelles approximativement 850000 sociétés étrangères sont affiliées, sont les acteurs clés de ces systèmes. Elles coordonnent les chaînes d'approvisionnement mondiales qui relient les entreprises des différents pays, incluant même des sous-traitants locaux qui travaillent hors du système de production formel et externalisent vers des travailleurs à domicile. La croissance de ces systèmes de production mondiaux a été particulièrement forte dans les industries de haute technologie (électronique, semi-conducteurs, etc.) et pour les biens de consommation à forte intensité de main-d'œuvre (textile, vêtements, chaussures). Elle devient également rapide dans le secteur des services, où les progrès techniques ont permis de développer l'offre de services tels que le développement de logiciels, les centres d'appels et les services financiers depuis différents pays. Les industries de haute technologie ont connu la croissance la plus rapide et représentent maintenant la source individuelle la plus importante des exportations de produits manufacturés des pays en développement. Dans ces industries, les pièces et composants sont produits par des filiales des multinationales situées dans des pays en développement. La plupart des activités de recherches en développement et autres tâches faisant appel à des technologies sophistiquées sont exécutées dans les pays industrialisés.

Mais dans les industries des biens de consommation à forte intensité de main d'œuvre, le tableau est très différent. Les multinationales conçoivent le produit, spécifient sa qualité, et externalisent sa production à des entreprises locales dans les pays en développement. Elles contrôlent la qualité et les délais de production, la conception et les quantités faisant fréquemment l'objet de changements. La force motrice est la flexibilité des ajustements qui doivent toujours intervenir à temps en réponse aux changements de la demande des consommateurs, le tout avec des coûts minimaux concernant les stocks. Une caractéristique notable de la croissance de ces systèmes de production mondiaux est qu'elle a eu lieu sans que se soient développés en parallèle des règles multilatérales pour en gouverner l'élément central : les IDE. Les multinationales contrôlent également la commercialisation. Marques et logos sont une source importante de pouvoir sur le marché et, incidemment, la source de grandes fortunes privées<sup>270</sup>.

---

<sup>270</sup> Cf. la revue: « Une mondialisation juste »: *Créer des opportunités pour tous*.

Dans le monde actuel, le commerce extérieur est une nécessité pour tous les pays, notamment pour les plus petits. En élargissant le marché, il permet une spécialisation accrue et une rationalisation de la production. En soumettant les entreprises locales à la concurrence étrangère, il les force à s'adapter, à se moderniser ou encore à se transformer. Dans un contexte de changements technologiques rapides, l'ouverture constitue un moyen de rester dans la course. Cependant cette plus grande ouverture entraîne certaines contraintes, voire quelques désagréments. Les échanges accroissent en effet les liens de dépendance économique et politique entre les pays. Ces liens se traduisent par une plus grande coopération entre les pays, mais également par la domination de certains pays sur les autres<sup>271</sup>. Selon la statistique de l'OMC, les exportations mondiales de biens et de services sont passées de 2400 milliards en 1980 à 6000 milliards de dollars en 1995. Mais on constate que la répartition de la production mondiale n'a aucun effet si les revenus accumulés ne sont pas bien répartis. A présent, on se demande : comment est la répartition mondiale du revenu ?

### **3.3.2. La répartition mondiale du revenu**

La redistribution ou la répartition est définie comme l'ensemble des opérations par l'intermédiaire desquelles une partie des revenus est prélevée sur certains agents économiques ou catégories sociales pour être reversée au bénéfice d'autres. C'est donc une pratique qui nécessite l'intervention du pouvoir politique pour décider qui doit donner et qui peut recevoir<sup>272</sup>. Mais il faut dire que les inégalités sont à l'origine du mécanisme de redistribution. A cela, cette question est posée : la mondialisation est-elle responsable ?

D'un côté on peut affirmer que la mondialisation est un facteur favorable au développement des pays du Sud, à condition qu'ils sachent en tirer parti. C'est le cas des pays qui disposent d'institutions fortes et légitimes, qui maîtrisent les processus d'ouverture et qui adaptent des politiques internes cohérentes. D'autres, au contraire s'engluent dans la pauvreté. Dans ce cas la mondialisation semble contribuer à accentuer cette pauvreté. Certains pays, par ailleurs, bénéficient de flux d'investissements directs en provenance des pays riches mais il existe à l'évidence un phénomène de file d'attente<sup>273</sup>. Géographiquement parlant, les flux transfrontaliers associés au phénomène de la mondialisation n'affectent pas de manière égale les différentes

---

<sup>271</sup> Renaud BOURET, *Op. Cit.* p.10

<sup>272</sup> Cf. Encyclopedia – Universalis/ sur la répartition de la richesse mondiale

<sup>273</sup> Consulter [www.ifri.org/files/eco\\_02-05-03/pdf](http://www.ifri.org/files/eco_02-05-03/pdf)

régions du monde. Bien que la portée de ces flux soit beaucoup plus étendue qu'au début du siècle, la majeure partie d'entre eux se concentre autour de quelques pays ou régions, comme cela vient d'être précisé.

De toute évidence, les économies faisant partie de la Triade<sup>274</sup> bénéficient beaucoup plus de la mondialisation que les pays sous-développés qui demeurent en marge des flux massifs de toute nature qui caractérisent la mondialisation. Si la libéralisation économique favorise l'augmentation des flux commerciaux et l'intégration accrue des facteurs de production et des marchés, il n'en reste pas moins qu'elle se trouve souvent pointée du doigt comme principale responsable de la hausse des inégalités au sein des pays et entre ceux-ci. Pour Valaskakis, « la mondialisation associée au changement technologique a définitivement résolu le problème de la pénurie, mais, à ce jour, elle ne s'est pas encore révélée capable de répartir rationnellement et équitablement les richesses ». Les données actuelles sur la répartition des revenus au sein de chaque pays et entre les pays semblent indiquer une légère tendance à la hausse des inégalités bien qu'il y ait plusieurs exceptions. Les seules régions où l'on peut déceler une tendance systématique sont l'Europe de l'Est et l'Asie Centrale, où les inégalités s'étaient rapidement aggravées les vingt dernières années depuis l'effondrement du régime communiste<sup>275</sup>.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, il existe incontestablement des inégalités criantes dans la répartition des revenus entre les pays. Alors que les pays les plus riches effectuent des changements structurels dans leurs économies afin de s'adapter aux exigences de la révolution technologique dans plusieurs domaines tels les télécommunications, le commerce électronique, la biogénétique et l'automatisation de la production, alors qu'une majorité de pays en sont encore à l'étape du décollage industriel. La situation n'est pas nouvelle : de tout temps, d'importantes disparités de revenus ont existé entre les sociétés humaines. Le PNUD estime cependant que l'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'est considérablement creusé depuis quarante ans. En 1960, 20% de la population mondiale vivant dans les pays les plus riches profitait d'un revenu 35 fois supérieur aux 20% de la population vivant dans les pays les plus pauvres. En 1995, le revenu des 20% les plus riches était 82 fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres<sup>276</sup>. Qu'en est-il de ces

---

<sup>274</sup> Cette Triade comprend les États-Unis, le Japon et l'UE qui fournissent les 2/3 de la production et des échanges de la planète. Elle possède les principales places financières (Wall Street, Tokyo) et oriente l'économie mondiale (G7 ou G8, le Davos). Dans chacun de ces ensembles se trouve une des trois mégapoles planétaires. C'est là où l'on trouve les principales FMN (Firmes Multinationales).

<sup>275</sup> « Banque Mondiale », *Rapport sur la répartition mondiale des revenus*, 2000

<sup>276</sup> « PNUD », *Rapport du développement humain*, 1998

inégalités criantes aujourd'hui ? Tâchons de les décrire dans la prochaine section ! Par ailleurs, on se demande, comment la croissance affecte-elle de façon diversifiée les modes de vie des humains ?

### **3.4. La croissance : une diversification des modes de vie**

Le mode de vie est l'ensemble des manières de vivre d'un individu ou d'un groupe social dans un cadre géographique, économique et structurel donné. Il correspond donc à l'ensemble des façons de se comporter, d'utiliser son temps, d'organiser sa vie, compte tenu des ressources matérielles données et des contraintes sociales existantes. Ainsi, le mode de vie est une notion qualitative contrairement au niveau de vie qui est une notion quantitative. Le mode de vie dépend de plusieurs facteurs, tels que le niveau de vie qui est considéré comme un déterminant important du mode de vie. Il est défini comme un accroissement du pouvoir d'achat, permettant de dresser une typologie des individus ou des groupes sociaux<sup>277</sup>. Mais, la notion de mode de vie déborde largement celle du niveau de vie. Car, à niveau de vie égal, les individus peuvent avoir des modes de vie différents. Un ensemble d'autres facteurs économiques et sociaux sert de référentiel au mode de vie qui inclut aussi la vie du travail, le type d'activité, les habitudes, le milieu social d'origine, l'âge, le lieu d'habitation, les conditionnements sociaux, les rythmes imposés par la société, etc. Tous ces facteurs influent sur les comportements des individus.

La croissance économique transforme les modes de vie : elle constitue depuis deux siècles un formidable accélérateur du changement des modes de vie. Les manières d'être, d'agir, de se comporter sont remodelées profondément. Cette évolution des modes de vie provient, pour une large part, des transformations économiques. Par exemple, les comportements des consommateurs dépendent beaucoup du niveau de leurs revenus, du type des produits mis sur le marché, etc. C'est à travers l'accroissement des revenus, l'évolution des techniques de production, les innovations de produits et l'augmentation de la productivité que la croissance, tout en élevant le niveau de vie de la population, transforme les modes de vie. En effet, en période de croissance, on assiste à :

-Un progrès spectaculaire des modes de vie, car on assiste à des changements qualitatifs remarquables au niveau de l'alimentation qui se diversifie, de l'habillement qui devient plus pratique, du logement qui devient plus confortable, du transport qui devient plus rapide et plus sécurisant, des communications qui connaissent une réelle révolution, etc. Ces changements

---

<sup>277</sup> Alain BEITONE, *Analyse économique et historiques des sociétés contemporaines*, Armand colin, Paris, 2011, p.543

qualitatifs transforment les habitudes et les comportements des consommateurs et modifient par conséquent leurs modes de vie.

-Une tendance à l'uniformisation des modes de vie, car les modes de vie tendent de plus en plus à se rapprocher sous l'effet notamment de l'élévation du niveau de vie, de la production de masse, des innovations commerciales (publicité, développement de la grande distribution, vente à crédit). Le mode de vie des cadres moyens se distingue de moins en moins de celui des ouvriers. Le ménage vivant dans une région rurale adopte un mode de vie de plus en plus influencé par le mode de vie urbain. Ce rapprochement des modes de vie se manifeste aussi bien dans l'alimentation, l'habillement, l'éducation, l'équipement des ménages, les télécommunications, les loisirs, etc.

-Une différenciation des modes de vie, car la tendance à l'uniformisation des modes de vie ne signifie pas qu'ils sont devenus les mêmes. De profondes différences subsistent entre les groupes sociaux et parfois entre les individus appartenant au même groupe social du fait de l'élargissement de la gamme des produits (haut de gamme, bas de gamme par exemple), de la diversification de produits mis à la disposition des consommateurs, etc.

-L'utilisation du temps, car le temps était, pour la majorité de la population, consacré au travail. Grâce à la croissance et à l'amélioration de la productivité qui en résulte, on assiste à un abaissement régulier de la durée du travail. Le temps libre s'est donc accru. De nouvelles habitudes de consommation se développent telles que les activités culturelles et de loisirs<sup>278</sup>. Dans le souci de diversifier les modes de vie, les acteurs mondialistes ont accru les tendances à la compétition qui est au cœur même de la croissance économique mondiale.

### **3.4.1. La compétitivité, au cœur de la croissance économique mondiale**

La compétitivité économique désigne la capacité d'un secteur économique, d'un territoire (pays, bassin économique...), d'une entreprise, à vendre et fournir durablement un ou plusieurs biens ou services marchands sur un marché donné en situation de concurrence. Elle s'évalue au travers de la dynamique des parts de marché. Elle résulte de la capacité à être compétitif sur les prix, à proposer régulièrement des innovations et des services additionnels.<sup>279</sup> Pour l'OCDE, la compétitivité désigne « la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux de générer de façon durable un revenu et un niveau d'emploi

---

<sup>278</sup> « Analyse économique », *Le mode de vie*, 28 Septembre 2014

<sup>279</sup> « Encyclopedia Universalis », *La définition de la compétitivité*

relativement élevés, tout en étant et restant exposés à la concurrence internationale ».<sup>280</sup> Le rapport du « World Economic Forum » adopte une vision large de la compétitivité qui est « un ensemble d'institutions, de politiques publiques et de facteurs qui déterminent le niveau de productivité d'un pays ».<sup>281</sup> Pour rester compétitives, les économies doivent s'assurer qu'elles disposent des facteurs permettant l'amélioration de la productivité. Parmi les multiples déterminants qui influencent l'efficacité productive, « **12 piliers** <sup>282</sup> » sont identifiés :

Pour le premier pilier, il s'agit de créer des institutions dont les cadres juridique et administratif favorisent des relations entre les individus, les entreprises et les gouvernements. Car les institutions sont donc au cœur de la création de valeur ajoutée et du partage des revenus. La garantie des droits de propriété, notamment pour les investisseurs, et la bonne exécution des contrats, sont ici au centre du bon fonctionnement des économies. Ce pilier inclut aussi la gestion des finances publiques et la transparence des organisations, publiques ou privées.

Le deuxième pilier tient compte de la densité des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires qui servent à renforcer la compétitivité des nations, tout comme la qualité des industries de réseaux (télécommunications, électricité, etc.). Le développement des infrastructures réduit les distances et facilite l'intégration des acteurs économiques et des marchés. Pour le troisième pilier prend en compte l'environnement macroéconomique, car la stabilité macroéconomique est l'un des critères de compétitivité dans la mesure où elle rassure les propriétaires et les gestionnaires de capitaux. Le niveau de l'inflation ou des déficits publics sont aussi des variables importantes.

Le quatrième pilier tient compte de la santé et l'éducation primaire. Lorsque la population peut bénéficier d'un système de santé et éducatif de base, la population active est plus productive. Quant au cinquième pilier, il met l'accent sur l'enseignement supérieur et formation professionnelle. Car l'existence d'un système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle favorise le capital humain et la montée en gamme des entreprises. Elle est une donnée centrale dans l'adaptation des firmes à la mondialisation des systèmes productifs. Le sixième pilier décrit l'efficacité du marché des produits, puisque l'environnement concurrentiel est l'un des facteurs

---

<sup>280</sup> Flora BELLONE, Raphaël CHIAPPINI, *Le déclin de la compétitivité française : un état des lieux*, Sous-titre : « Comprendre ce qu'est la compétitivité des nations », *Qu'est-ce qu'une économie compétitive ?*, Cahiers Français, n°380, 2014, p. 64

<sup>281</sup> Source : World Economic Forum, *La compétitivité*, 2010

<sup>282</sup> L'ensemble des notes sont puisés sur le site : [www.melchior.fr/mesurer la compétitivité](http://www.melchior.fr/mesurer_la_compitivite)

de la croissance, l'efficacité des marchés est liée à la nature du contrôle étatique mais aussi à l'importance de la demande.

Le septième pilier décrit l'efficacité du marché du travail, puisque la flexibilité du marché du travail doit permettre une bonne allocation de la main-d'œuvre entre les secteurs d'activité et offrir une rémunération aux salariés liée à leur productivité. Le huitième pilier tient compte du développement des marchés financiers, car la bonne allocation du capital est assurée par les marchés financiers. Ce capital doit orienter l'épargne nationale et/ou étrangère vers les besoins de financement les plus rentables. La confiance et la transparence sont aussi essentielles dans le développement du secteur bancaire. Quant au neuvième pilier, il s'agit du développement (ou agilité) technologique. Donc, la compétitivité dépend aussi de la capacité du pays à adopter les innovations, notamment celles venues d'autres pays ou d'autres secteurs d'activité. L'aptitude à s'approprier et utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est l'une des clefs du succès des entreprises puisque les NTIC sont devenues des technologies « à usage général » ou non spécialisées créatrices de gains de productivité. Bref, les NTIC ont des effets d'entraînement dans tous les secteurs.

Le dixième pilier tient compte de la taille du marché, car la largeur d'un marché permet aux entreprises de produire en grande quantité en diminuant les coûts unitaires. Ces économies d'échelle favorisent l'expansion des firmes, et l'ouverture économique ou les processus d'intégration régionale participent à l'extension des marchés. Le onzième pilier décrit la sophistication des activités commerciales, car les relations entre fournisseurs, sous-traitants, donneurs d'ordre sont au cœur de la compétitivité des secteurs d'activité, et la qualité des réseaux d'entreprises (ou « clusters ») offre des avantages à tous les participants et renforce l'efficacité des entreprises. Pour le douzième pilier, il s'agit de l'innovation qui permet aux entreprises de renouveler la source de la création de richesse. Elle installe la compétitivité dans la durée et suppose un environnement favorable aux innovateurs (propriété intellectuelle) et des moyens pour financer les investissements en Recherche & Développement<sup>283</sup>. Ce tableau ci-dessous décrit brièvement l'indice de compétitivité de la géographie économique entre certains pays dans l'année de 2010<sup>284</sup>.

### **Tableau 3 : Indice de compétitivité globale de 2010**

---

<sup>283</sup> <https://www.melchior.fr/actualite/mesurer-la-competitivite>

<sup>284</sup> Source : World Economic Forum, 2010

Pays	Indice 2010		Changement 2009-2010
	Rang	Score	
Suisse	1	5,63	0
Suède	2	5,56	2
Singapore	3	5,48	0
États-Unis	4	5,43	-2
Allemagne	5	5,39	2
Japon	6	5,37	2
Finlande	7	5,37	-1
Pays-Bas	8	5,33	2
Danemark	9	5,32	-4
Canada	10	5,30	-1
HongKong	11	5,30	0
Royaume-Uni	12	5,25	1
Taiwan	13	5,21	-1
Norvège	14	5,14	0
France	15	5,13	1

Dans l'art de la guerre économique, la compétitivité est un objectif stratégique. Elle traduit l'aptitude pour une entreprise, un secteur d'activité ou l'ensemble des acteurs économiques d'un pays à faire face à la concurrence. Être compétitif seulement sur les prix de vente permet éventuellement de gagner une bataille, mais pas toujours la guerre. En misant sur la qualité de ses produits ou de ses services, une entreprise accroît sa compétitivité. Parmi les facteurs influant sur la compétitivité de l'économie figurent notamment le niveau d'imposition des sociétés, la qualité de la production et de la main-d'œuvre, ou encore le tissu des petites et moyennes entreprises et la présence d'infrastructures. Toutefois, selon l'origine des facteurs de compétitivité d'une entreprise, d'un secteur économique ou d'une économie nationale, on distingue le plus souvent la compétitivité-prix et la compétitivité structurelle<sup>285</sup>. La mondialisation contemporaine conduit aussi à une mise en compétition des systèmes sociaux, fiscaux, juridiques et productifs. L'ensemble des paramètres économiques et sociaux qui caractérisent une société semble devoir se conformer à cette nouvelle exigence.

Par ailleurs, la mondialisation néolibérale, loin de supprimer les territoires, a conduit au contraire à une inflation de discours au sujet de leur compétitivité. Dorénavant les territoires, quelle que soit leur échelle (villes, régions, nations...), doivent être compétitifs. Ce discours, omniprésent chez les hommes politiques et les économistes, est la conséquence du libre-échange intégral : ce

<sup>285</sup> <https://www.vie-publique.fr/fiches/270062-quest-ce-que-la-competitivite>

ne sont plus uniquement les produits qui se concurrencent mais également les territoires. C'est depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle que les penseurs libéraux ont fait de la concurrence un facteur clé du progrès économique. Car plus un espace se caractérise par une concurrence pure et parfaite, plus le tissu économique s'améliore. Avec la compétitivité, cette foi libérale dans les bienfaits de la concurrence est transposée à l'échelle des territoires. L'ouverture des frontières doit conduire chaque pays à améliorer sa performance, sous les poids de la concurrence internationale. A ce sujet, Pierre Veltz indique par exemple que dans l'espace globalisé, les territoires, les nations et les villes sont de plus en plus explicitement mis en concurrence. Leur compétitivité dans le marché de la localisation exprime *in fine* la compétitivité des firmes dans les marchés des biens et des services. La compétitivité est en fait une nouvelle présentation des rivalités géoéconomiques : les territoires, notamment les États-nations, sont en concurrence les uns contre les autres dans le cadre d'une mondialisation qui s'apparente à une guerre commerciale généralisée. Loin de correspondre à une mondialisation heureuse, le néolibéralisme est, du point de vue géographique, un système profondément hiérarchique : les territoires ne sont pas égaux face à la mondialisation<sup>286</sup>.

De nombreuses études tentent de hiérarchiser la compétitivité des nations, en fonction de nombreux critères tels la bonne gouvernance économique, la flexibilité du marché du travail, les coûts de production, la qualité des infrastructures et de formation, etc. Ainsi le FEM (Forum économique mondiale) de Davos publie chaque année un classement très commenté par la presse économique. Ce rapport sur la compétitivité mondiale présente un monde divisé entre les nations compétitives, des périphéries plus ou moins intégrées et des marges, c'est-à-dire les zones exclues. Cette tendance à noter, puis à classer les nations par leur performance économique supposée est devenue une véritable obsession des milieux d'affaires. Pour les pays très peu compétitifs, ou victimes d'une mauvaise note, ils sont l'objet d'une stratégie d'évitement de la part des milieux d'affaires, voire d'un dénigrement<sup>287</sup>. Ces critères d'évaluation contribuent à l'accroissement des inégalités qui sont au cœur de la croissance économique.

### **3.4.2. Les inégalités au cœur de la croissance économique mondiale**

L'évolution de l'économie mondiale au cours des deux dernières décennies nous amène à un constat paradoxal : en dépit d'une accumulation de richesse sans précédent, certaines régions demeurent ancrées dans des états de privation en tout genre. Ce paradoxe a conduit les économistes

---

<sup>286</sup> Jacques SAPIR, *Op. Cit.* p. 141

<sup>287</sup> *Ibid.* p.142

du développement à accorder à la question des inégalités une place centrale dans l'étude de la relation entre croissance économique et pauvreté. En effet, les échecs répétés des politiques d'ajustement structurel (PAS), puis, plus généralement, les résultats insuffisants produits par une libéralisation des échanges et un recours au marché accrus, ont fait apparaître une nouvelle controverse : la croissance est-elle une condition suffisante pour réduire considérablement la pauvreté ? En effet, si elle est une condition nécessaire pour accroître les ressources financières des individus des pays industrialisés et même ceux en développement, force est de constater qu'elle ne se diffuse pas toujours à l'ensemble des populations de manière équitable. Ceci est dû par le biais des « inégalités » présentes dans le taux de croissance économique. De la façon dont les gains de la croissance économique sont répartis à l'ensemble de la population dépend l'efficacité des résultats en termes de lutte contre la pauvreté. Ainsi, certains pays en développement ont pu connaître des phases d'expansion économique durant lesquelles l'accroissement des inégalités était tel que la croissance se trouvait être accompagnée d'une augmentation de la pauvreté.<sup>288</sup>

Bon nombre d'opposants déclarés au processus de mondialisation libérale qui caractérise les deux dernières décennies admettent volontiers l'existence de gains de la mondialisation, mais justifient leur hostilité en mettant l'accent sur les inégalités économiques qu'elle engendrerait, tant au sein des économies nationales entre les différents agents économiques, qu'entre économies nationales, aboutissant à l'échelle mondiale à un creusement des écarts de développement. Ces reproches sont-ils fondés ? Sans doute, même si, pour reprendre l'expression d'un économiste américain célèbre, « la mondialisation n'est pas la seule coupable »<sup>289</sup>, mais le constat qui est fait dans le cadre des inégalités de développement, affirme que le monde semble divisé en deux : D'un côté les pays développés avec l'Amérique du Nord, l'Europe, le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Puisqu'ils sont presque tous dans l'hémisphère Nord, on parle des pays du Nord. Et de l'autre côté, les pays en développement, que l'on appelle aussi pays du Sud ou Tiers-monde ou pays en Voie de développement. Malheureusement, l'évolution varie d'un continent à l'autre. Parmi les pays en développement, certains voient leur situation s'améliorer<sup>290</sup>.

Donc les pays industriels, dotés d'une base économique solide au départ, riches en capitaux et en compétences et détenant la suprématie en matière technologique, étaient bien placés pour

---

<sup>288</sup> « Revue, Open Edition », *Les inégalités dans le monde*, 2006.

<sup>289</sup> Consulter les notes de Jacques Le CAHEUX, *Mondialisation économique et financière : de quelques poncifs, idées fausses et vérités*, Mars 2002, p. 35.

<sup>290</sup> « Madison », Notes de cours, Module 3: *Comprendre les mécanismes de la création de richesses et la croissance économique. Analyser les facteurs et les caractéristiques de la croissance*.

tirer des avantages substantiels de la mondialisation de l'économie. Mais puisqu'il existe des gagnants et des perdants au sein des différentes économies nationales, ne devrait-on pas s'attendre à retrouver un clivage similaire au sein de l'économie mondiale, entre des nations qui bénéficieraient de la mondialisation, et d'autres qui, au contraire, en pâtiraient ? Autrement dit, celle-ci ne devrait-elle pas être tenue pour responsable du creusement indéniable des écarts de développement et de niveaux de vie entre les nations que l'on a observé au cours des dernières décennies ? Les faits sont avérés : Madison (2001) montre ainsi que le niveau de vie des pays les plus riches est aujourd'hui plus de 60 fois à celui des pays les moins avancés, alors que l'écart n'était que de 1 à 5 il y a trois siècles et à peu près inexistant il y a un millénaire ; et qu'en termes absolu, un certain nombre de pays, parmi les plus pauvres ont même enregistré une régression du revenu par tête au cours des décennies les plus récentes. Comment mesurer les inégalités entre les pays, et leur évolution dans le temps ?

Le coefficient de Gini est l'indicateur le plus utilisé. Il mesure la dispersion des revenus dans une population. Plus bas, se présente une carte de Gini concernant le 50<sup>e</sup> Forum économique mondial de Davos qui se tenait du 21 au 24 janvier 2020 en Suisse. Chaque année, cette rencontre réunit environ 3000 représentants des multinationales, organisations et nations les plus influentes de la planète pour discuter de la manière de relever les grands défis mondiaux. La question de la croissance économique inclusive et de la réduction des inégalités était encore un thème central des discussions cette année-là. Notre carte dresse un état des lieux des inégalités de revenu dans le monde avec les données de la Banque mondiale. Les inégalités économiques sont les plus extrêmes en Afrique australe et en Amérique latine, l'Afrique du Sud étant le pays où la répartition des richesses est la plus inégalitaire (avec un coefficient de Gini de 63). À l'opposé, les inégalités de revenu sont les plus faibles dans les pays scandinaves ainsi que certains pays d'Europe centrale et de l'Est, l'Ukraine ayant l'indice le plus faible (25). Quant au coefficient de Gini de la France, il s'élève à 32,7<sup>291</sup>.

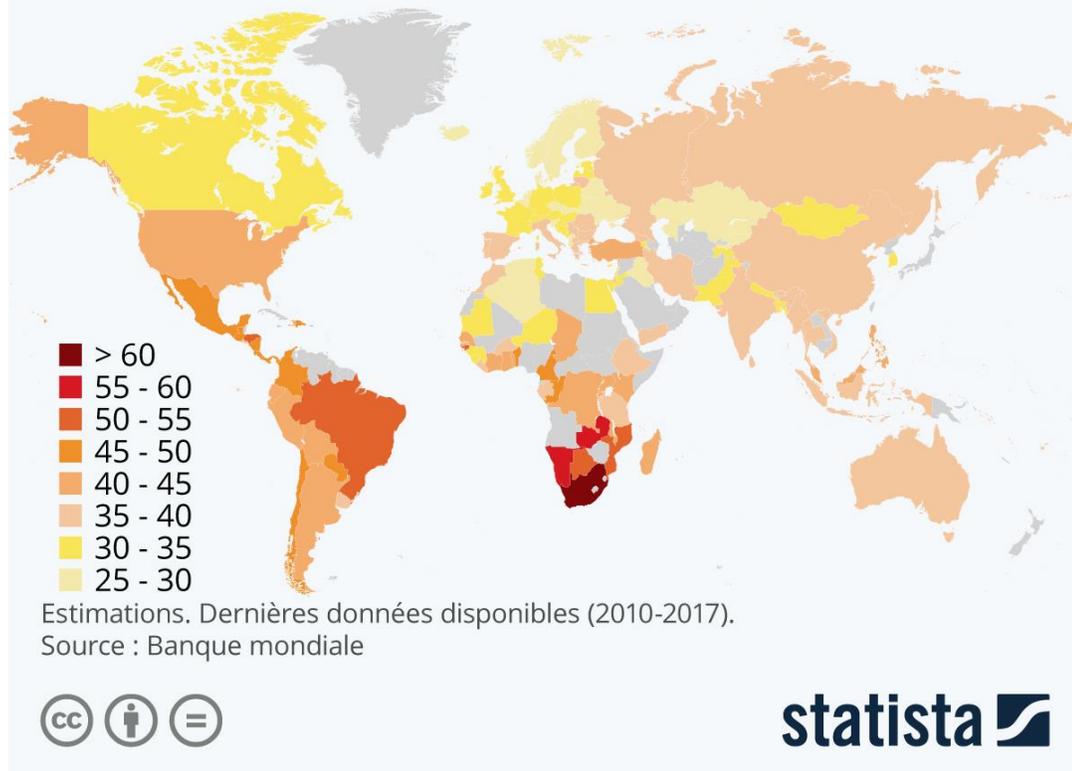
### **Carte mondiale de coefficient de Gini par pays**

---

<sup>291</sup> Jean-Pierre PAULET, *Op. Cit.* p. 57

# Les inégalités de revenu dans le monde

Coefficient de Gini par pays  
(0 = égalité économique totale ; 100 = inégalité totale)



D'après E. Parker, pour sortir un pays de la misère, il faut donc un taux de croissance élevé sur un long terme : 10% par an. Cette croissance doit être durable pour transformer une société. Par ailleurs, on s'est aperçu qu'à l'intérieur d'un pays les inégalités ne favorisent pas la croissance. Les analyses de nombreux économistes (R. Lucas, S. Kuznets ou R. Benabou) montrent que les inégalités économique et sociale entravent le développement. Par exemple, la Corée du Sud était en 1960 au même niveau que les Philippines. Ce dernier État n'a connu qu'une croissance de 2% l'an, ce qui est peu, alors que la Corée du Sud progressait au rythme de 6% l'an. On relève qu'il y a deux mécanismes qui contribuent au développement : le premier est la pression d'une société égalitaire qui favorise la croissance ; le second est donc le rôle joué par l'éducation, facteur essentiel du développement. Comme l'écrivait déjà en 1960 Yves Lacoste, « analphabétisme et inculture des masses sont... des traits caractéristiques du sous-développement ». A titre d'exemple, Taiwan, autre dragon, affichait en 1950 un taux de scolarisation de 80% pour le primaire ; en 1977

cette proportion atteint 99,5%. Pour Roland Benabou, en définitive, c'est l'inégalité sociale, scolaire, économique qui ralentit le développement<sup>292</sup>.

**Tableau 5** : les trois stades de développement selon le Forum économique mondial

	Stade de développement	PIB par habitant (en dollar courant)
<b>Stade 1</b>	Économies dont la compétitivité est assurée par les ressources en facteurs de production	< 2 000
	Économies en transition entre le stade 1 et 2	2 000 – 3 000
<b>Stade 2</b>	Économies dont la compétitivité est assurée par l'efficacité des marchés	3 000 – 9 000
	Économies en transition entre le stade 2 et 3	9 000-17 000
<b>Stade 3</b>	Économies dont la compétitivité est assurée par l'innovation	> 17 000

Source : D'après le rapport du World Economic Forum, 2010

Maintenant, prenons soin de présenter les conditions économiques des PMA (Pays moins avancés). Les 50 pays les moins avancés (PMA), dont les deux tiers se situent en Afrique subsaharienne, ont connu en 2004 la plus forte croissance de leur PIB depuis vingt ans : 5,9 % en moyenne. Mais dans ces pays plus qu'ailleurs, la croissance n'est pas synonyme de développement. C'est ce que vient rappeler la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dans un rapport publié le 20 juillet 2006. Cet organisme de l'ONU montre tout d'abord qu'il y a de grandes inégalités entre les pays du groupe derrière ce boom économique. Les principales augmentations en croissance et en exportations (multipliées par cinq en un an dans les PMA) se concentrent sur les quatre pays producteurs de pétrole du groupe, qui ont profité de la hausse vertigineuse des cours du brut : l'Angola, la Guinée équatoriale, le Yémen et le Soudan. Ces quatre pays, plus la Mauritanie et le Tchad, ont aussi concentré 70 % des investissements directs étrangers du groupe. Les gisements sont cependant exploités par des entreprises étrangères, et contribuent donc peu au développement des infrastructures et des économies locales. L'aide publique au développement, autre source importante de croissance de ces pays, a-t-elle aussi été distribuée de manière inégalitaire : les principaux efforts des bailleurs se sont concentrés sur l'Afghanistan et la République démocratique du Congo. Cet argent investi,

<sup>292</sup> Ibid. p. 58

que ce soit par l'aide ou les compagnies pétrolières, les PMA peinent à le convertir en emplois qualifiés et productifs, car il manque un acteur stratégique dans leur économie : la petite et moyenne entreprise (PME)<sup>293</sup>.

Certains économistes jugent qu'il paraît difficile d'imputer la responsabilité première à la mondialisation économique et financière, du moins directement. Pour eux, l'ouverture aux échanges ne produira un appauvrissement que dans des configurations particulièrement défavorables de dotations en ressources, de spécialisations et de pouvoir d'achat, qui ne peuvent être totalement exclues, mais sont probablement assez peu fréquentes. En revanche, il est certain que l'instabilité économique et financière qu'engendre la mondialisation et les modalités de l'ouverture et de l'ajustement aux disciplines des marchés qui ont été imposées à de nombreux pays en développement, notamment par les institutions financières internationales à la suite des crises financières et des difficultés liées au surendettement et de niveau de vie qu'accusent aujourd'hui de nombreux pays, font de la mondialisation l'un des responsables de l'accroissement des inégalités dans le monde. Mais il n'est pas moins évident que les problèmes économiques dont souffrent certains d'entre eux, au moins autant de la mauvaise gestion qu'ils subissent de la part de gouvernements peu démocratiques et parfois corrompus, donc prédateurs ; et que l'ouverture économique et financière peut avoir, dans ces conditions, des vertus bienfaites en abolissant les protections et en érodant les rentes<sup>294</sup>.

Toutefois il paraît aussi que la brutale libéralisation financière des pays en développement, généralement mal préparés et dépourvus d'institutions appropriés de supervision et de contrôle, a favorisé l'essor de délinquance financière internationale, en offrant aux trafiquants de tous poils de nouveaux circuits de blanchiment<sup>295</sup>. Mais les programmes de développement avec croissance inclusive, aujourd'hui soutenus par la Banque mondiale, ont aussi donné des résultats encourageants, notamment en Chine, en Inde, au Chili, au Costa Rica ou encore au Sénégal. Cela aurait pu être une bonne nouvelle pour les pays les plus pauvres de la planète. Néanmoins, ils restent soumis à la critique qui voudrait que l'orientation de politiques économiques en faveur des populations pauvres crée des distorsions qui finalement réduisent le bien-être des nations. C'est le traditionnel débat entre égalité et efficacité, qui dépend finalement de ce que l'on entend par bien-

---

<sup>293</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « Rapport 2006 sur les pays les moins avancés », juillet 2006.

<sup>294</sup> Jacques Le CACHEUX, *Op. Cit.* p.38

<sup>295</sup> *Ibid.* p. 38

être social<sup>296</sup>. Cependant au-delà des retombées négatives qu'on peut relever de la mondialisation, elle continue à étendre son influence sur l'ensemble des nations et des peuples à travers l'ensemble des institutions et des organisations qui la soutiennent, dont il convient dans le chapitre suivant de présenter son cadre pratique.

---

<sup>296</sup> Consulter : Revue Sciences humaines : *Une croissance sans précédent dans les pays pauvres*.

### **Chapitre 3 : Cadre pratique de la mondialisation**

Après les avatars totalitaires des deux Guerres mondiales, l'enjeu de la consolidation de la démocratie dans un ensemble de pays, comme celui du développement économique et du progrès social et culturel permettent de reconnaître la place des institutions multilatérales pour la cohésion des relations entre les États. L'avenir de cette démocratie tant divulguée et souhaitée et des formes possibles de gouvernement démocratique, les désirs pour l'ouverture économique contre le protectionnisme posent des questions multiples et complexes. Avec les révolutions industrielles et technologiques, les moyens techniques pour l'ouverture de l'économie et l'expansion des marchés financiers dans le contexte de la mondialisation sont déjà mis en branle, mais il faudrait aux États une certaine synchronisation pour l'avènement d'une société mondiale à part entière. L'ensemble des décisions et des alternances diplomatiques sont créées pour parodier les ambiguïtés qui ont cloisonné les relations interdépendantes des États. Les organismes multilatéraux seront créés pour répondre à ces nouvelles exigences, mais cela ne mènera pas uniquement des États désireux d'instaurer un nouvel équilibre planétaire. D'autres acteurs émanant des citoyens eux-mêmes, se prolifèrent très nettement à l'horizon, comme les ONG, pour constituer des réseaux transnationaux de plus en plus vastes et influents.

Dans ce chapitre on va décrire le cadre pratique de la mondialisation. Ce qu'on entend par là ? Il consiste à affirmer que la mondialisation, avant même son émergence dans les années 1980, a connu une certaine planification au préalable. Des mécanismes ont été mis en œuvre par des institutions internationales et multinationales, qui ont été créées pour favoriser son émergence. À côté de la SDN (Société des Nations) et de l'ONU qui peuvent être considérées comme des institutions internationales et multilatérales, à dominance politico-diplomatiques, résident d'autres institutions régionales ou internationales qui sont non seulement à caractère politico-diplomatique, mais surtout d'ordre économique, commerciale et financière. Les nombreux États s'étaient mis d'accord pour créer cette dynamique multilatérale pour pouvoir jeter les bases jugées nécessaires pour garantir les droits et les libertés politiques, économiques et sociales. Parmi ces nombreuses organisations, il nous est obligé de présenter, dans le cadre de ce travail, ceux-là qui ont une portée multilatérale mondiale. Sans vouloir les citer ici, ces différents titres qui seront développés sous peu nous permettront de bien les appréhender. Ce chapitre, qui comprend trois sections, nous présentera les liens qui existent entre la mondialisation et le multilatéralisme (section 1), et du même coup tentera de décrire l'ensemble des enjeux économiques de la mondialisation (section

2), sans toutefois négliger d'orthographier les enjeux sociologiques de la mondialisation (section 3).

### **Section1. La mondialisation et le multilatéralisme**

Le multilatéralisme est considéré en principe comme un mode de relations d'abord entre les États, mais aussi entre les États et les Organisations internationales, ou du moins entre les Organisations internationales elles-mêmes. Depuis la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, le multilatéralisme conventionnel ou institutionnel est devenu un élément incontournable dans un monde sans cesse plus interdépendant. Au XX<sup>e</sup> siècle, il est devenu de nouvelles formes d'action de la communauté internationale pour lutter contre les politiques de puissances des États dominant la scène internationale, afin d'éviter les guerres et les conflits. A la suite des deux premières Guerres mondiales, de nombreux pays ont nourri cette diplomatie collective, et ont trouvé qu'elle est indispensable pour l'établissement des relations équilibrées entre les États, pour la garantie de la stabilité dans le monde et pour le rétablissement de la paix et l'harmonie entre les peuples<sup>297</sup>. Mais dans la dynamique libérale de notre mondialisation, les intérêts économiques et financiers privés dirigent de plus en plus de secteurs à se déployer dans les institutions internationales concernées. Ils y trouvent également des ONG qui sont créées en contrepoint. Ces deux types d'acteurs font et fondent parfois eux-mêmes les règles ou les normes multilatérales. Viennent ajouter les grandes Entreprises, les Banques et les Fonds qui sont devenus des acteurs mondiaux de premier plan et des interlocuteurs privilégiés dans les organisations internationales, les uns par leur poids financier, les autres par leur poids « juridico-moral », revendiqué et reconnu depuis les événements de Seattle, en Novembre-Décembre 1999 lors de l'ouverture du Round de l'OMC<sup>298</sup>.

Les États, généralement, pour favoriser les jeux diplomatiques, sont obligés de se doter d'administrations consacrées à la coopération multilatérale en fonction de leurs moyens humains, financiers, matériels, ainsi que de leur volonté politique de participer aux activités multilatérales. L'extrême diversité des questions traitées, leur spécialisation croissante et l'internationalisation des politiques publiques conduisent de nombreuses administrations nationales à participer aux négociations multilatérales, telles : le ministère de la Défense pour les questions militaires et de

---

<sup>297</sup> Cf. Le devoir sur le thème : « Le multilatéralisme est-il toujours viable comme mode d'action internationale ? », Sujets des tests de doctorat session 1.

<sup>298</sup>Extrait du Plan d'action du sommet de Johannesburg, 2002.

sécurité, le ministère du Travail pour les questions sociales, le ministère de la Santé pour les questions sanitaires, le ministère des Transports pour les questions maritimes, etc. ; en collaboration plus ou moins harmonieuse avec les ministères des Affaires étrangères, traditionnellement seuls habilités à représenter l'État sur la scène internationale<sup>299</sup>. De plus en plus d'acteurs non étatiques (ONG, entreprises, groupes d'intérêts, lobbies, etc.) contribuent également à la diplomatie multilatérale des États, en participant de manière directe ou indirecte aux délégations officielles, aux négociations internationales, aux réunions en amont ou en aval, à l'élaboration des textes internationaux, ou en organisant des sommets parallèles aux grandes conférences internationales.

La technicisation croissante des négociations multilatérales exige la participation d'experts, étatiques ou non étatiques, à toutes les étapes du processus, au côté des diplomates et parfois même à leur place. Donc la multiplication, la technicisation et la complexification des négociations multilatérales exigent des acteurs aux compétences toujours accrues et les conduisent à se spécialiser non seulement par rapport au contenu des dossiers abordés, mais également à la forme des négociations. Certaines diplomaties nationales, soucieuses de préserver leurs prérogatives en matière de politique extérieure, choisissent de spécialiser leurs diplomates en développant des programmes de formation initiale et continue, portant sur les enjeux politiques et techniques des négociations multilatérales<sup>300</sup>. Les institutions internationales, œuvrant pour un multilatéralisme efficace, ont encouragé ce mouvement, pour pouvoir disposer d'interlocuteurs agissant au niveau mondial, car on a prétendu que les États sont plus limités par leurs intérêts territoriaux. Pour continuer à renforcer le multilatéralisme, les entreprises multinationales et les associations professionnelles internationales (du type Chambre de commerce internationale – CCI – ou World Business Council on Sustainable Development, WBCSD), et toute la myriade d'organismes de création d'idées (think tanks, forums, sommets réguliers de type Davos et autres instituts internationaux) sans oublier les syndicats internationaux de travailleurs sont ainsi devenus des « parties prenantes » très présentes et appréciées des institutions auxquelles elles fournissent des idées, des arguments et des positions. Cette fonction normative des parties prenantes s'exerce aussi au sein d'organisations multilatérales privées, conduisant à la production de normes privées

---

<sup>299</sup> Bertrand BABIE, Guillaume DEVIN, *Le multilatéralisme : nouvelles formes de l'action internationale*, La découverte, Paris, 2007, pp.102 – 103.

<sup>300</sup> Ibid. p.104

qui s'appliquent soit volontairement (chartes et codes professionnels), soit par leur reconnaissance publique (exemple des normes comptables et financières de l'IASB en Union européenne)<sup>301</sup>.

Les acteurs non étatiques participent ainsi au travail multilatéral à côté des États. Qu'on l'appelle influence, *advocacy* ou pour les entreprises *business diplomacy*, le but et la méthode de tous ces acteurs, publics et privés, sont les mêmes : impacter la prise de décision multilatérale par la proposition et la conviction. L'expression « influence multilatérale » est devenue quasi-synonyme de « mode de décision multilatérale ». Les décisions et les règles sont issues de confrontations de lobbies, publics, privés ou en partenariat. La montée en puissance des lobbies privés a permis de multiplier les sources d'information et de proposition, mais a aussi relativisé le rôle des États membres qui se maintiendraient hors de ces pratiques d'influence. C'est ainsi que dans leurs activités de diplomatie économique, les États modernes les ont intégrées, à côté de modes plus régaliens. En même temps, sensibles aux accusations d'opacité, les organisations internationales ont développé des nouvelles modes de consultation, utilisant là encore les possibilités de l'Internet. Ces consultations peuvent aussi être physiques comme le fait la Banque mondiale qui réunit les « parties prenantes » sur les sujets globaux (éducation par exemple).

Ces ensembles de stratégies d'influence multilatérale servent des intérêts et sont souvent une forme de compétition internationale subtile et efficace, car elles portent non sur des actions mais sur la définition des règles du jeu de ces actions. Cette compétition concerne les États mais aussi, indirectement, les entreprises. Il s'agit « d'idées » mais au caractère et aux conséquences très opérationnels. Celles-ci ont le mérite d'exister pour promouvoir la démocratie comme principe et le droit comme mode d'organisation. Mais avec toutes ces gammes de contradiction et d'improvisation, avec l'affirmation du « self power » des États, la multiplication des acteurs internationaux, régionaux, nationaux, le multilatéralisme devient un poids lourd pour la communauté internationale dans son ensemble. Ce qui n'empêche pas aussi de prédire que malgré les divergences diplomatiques que suscite le multilatéralisme, il permet à la mondialisation de poursuivre son accélération et aucune des institutions pour lesquelles elle est créée ne peut prétendre la résister. L'ONU, organe régulateur du multilatéralisme, que nous allons décrire dans le point suivant, est un acteur privilégié et de premier plan dans la politique « d'harmonie et de cohésion » internationale.

---

<sup>301</sup> Voir par exemple l'intervention de l'auteur au séminaire de l'Institut européen de géo-économie (aujourd'hui Institut Choiseul) le 23 octobre 2001 sur « L'élaboration des normes et règles internationales : enjeux de pouvoir et de souveraineté » et article du même titre dans la revue *Géo-économie*, n°23, automne 2002.

## 1.1. La démocratie internationalisée : le statut de l'Organisation des Nations Unies

De prime abord, il faut dire que le système international contemporain avec en son cœur l'ONU, se définit comme multilatéral. Tout en disposant d'une enceinte associant tous les États membres, chacun disposant d'une voix (Assemblée générale avec un pouvoir de recommandation), l'ONU a pour organe décisionnel une instance restreinte : le Conseil de sécurité qui contient dix membres élus par l'Assemblée générale, plus cinq membres permanents qui sont les vainqueurs de la deuxième Guerre mondiale, tels que les États-Unis, la France, la Chine, le Royaume-Uni et la Russie. De façon précise, l'Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation clé et centrale dans la mise en œuvre de la politique internationale, dans ses actions en faveur de la démocratie, des libertés et des droits de l'homme, contient six organes principaux dont les objectifs, les compétences, les moyens d'action sont susceptibles d'être cités : l'Assemblée Générale, le Conseil de sécurité, la Cour internationale de justice, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et le Secrétariat général<sup>302</sup>.

Ce policier mondial, selon ce qui est décrit dans la charte n'agit que si deux conditions sont réunies : 1) au moins dix des quinze membres doivent voter en faveur de l'action. 2) Aucun des cinq membres permanents ne doit exprimer son opposition.

Cet exemple du Conseil de sécurité illustre et confirme l'équilibre complexe et plus ou moins stable entre les deux composantes du système interétatique : d'un côté, un fondement démocratique, tous les pays se reconnaissant comme des égaux juridiques ; de l'autre côté, le poids toujours central d'un héritage oligarchique des États étant plus égaux que d'autres<sup>303</sup>.

Créée après les avatars historiques de la deuxième Guerre mondiale pour succéder la SDN (Société des Nations), l'un des buts qui lui est assigné par son document fondateur – la Charte du 26 Juin 1945 – est de réaliser la coopération internationale, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Fidèle à cette conviction, l'ONU a été à l'origine de plusieurs conventions destinées à combattre les atteintes aux libertés les plus choquantes. Les plus importantes concernant la prévention et la répression du crime de génocide (1948), l'abolition de la traite des êtres humains et de la prostitution (1950), l'abolition de l'esclavage (1953 et 1956), l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1966) ou

---

<sup>302</sup> François CRÉPEAU, « Notes de cours à la Faculté de droit de l'Université McGill ».

<sup>303</sup> Philippe Moreau DEFARGES, *Op. Cit.* p.183

fondées sur le sexe (1979), la lutte contre la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants (1984), et la protection des droits de l'enfant (1989)<sup>304</sup>.

Outre ces conventions à objet limité, l'ONU a aussi adopté, le 16 Décembre 1966, deux pactes plus ambitieux, destinés à garantir l'ensemble des droits proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 Décembre 1948. Le premier, relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, est entré en vigueur à l'égard des États qui l'ont ratifié, le 3 Janvier 1976 ; et toujours destinée à protéger essentiellement des droits-créances, l'ONU prend en compte la difficulté des pays sous-développés à les mettre en œuvre. L'autre pacte entré en vigueur le 23 Mars 1976, est relatif aux droits civils et politiques. Il a pour objectif de protéger les libertés publiques (libertés-résistance) et politiques (libertés-participation) proclamées par la Déclaration universelle de 1948. L'innovation majeure du pacte est de créer un « Comité des droits de l'Homme », dont le siège est à Genève et qui est entré en fonction le 1<sup>er</sup> Janvier 1977. Organe non juridictionnel chargé de veiller au respect des libertés publiques et politiques, il est composé de dix-huit membres indépendants, élus au scrutin secret par les États parties selon des critères de haute moralité et de compétence. Sa fonction de contrôle s'exerce essentiellement sur la base de rapports ou à la suite de plaintes<sup>305</sup>.

En pratique, le comité des droits de l'homme a reçu, dans ses 25 premières années d'activité (1977-2003), 941 communications de particuliers concernant 74 États. Ces communications ont donné lieu à 317 constatations de violation, mettant en cause un grand nombre d'États, au premier rang desquels on trouve la Jamaïque avec 93 constatations à elle seule, l'Uruguay avec 45 constatations et Trinité –et-Tobago avec 22 constatations à elle seule. Il faut noter qu'au nombre de ces États fautifs figurent aussi plusieurs États occidentaux : notamment le Canada avec 9 constatations de violation, les Pays-Bas et la France avec 6 constatations chacun. Les articles du pacte le plus souvent violés sont ceux qui protègent le droit à l'intégrité physique et le droit à la sûreté. Il s'agit des articles 6 (droit à la vie), 7 (interdiction de la torture), 9 (interdiction des détentions arbitraires), 10 (droit des détenus au respect de leur dignité) et 14 (droit à un procès équitable)<sup>306</sup>.

Indépendamment des pactes de 1966, il existe encore, depuis 2006, au sein de l'ONU un Conseil des droits de l'Homme, composé de 47 membres, chargé de centraliser et d'examiner

---

<sup>304</sup> Gilles LEBRETON, *Libertés publiques et droits de l'Homme*, Sirey<sup>8</sup>, Paris, 2009, p.242.

<sup>305</sup> Ibid. p. 243

<sup>306</sup> Ibidem.p.244

l'ensemble des renseignements relatifs à la situation des droits de l'homme dans le monde, et pouvant éventuellement prononcer, à l'encontre des États qu'il juge fautifs, des condamnations verbales, dont la portée est purement politique<sup>307</sup>. La procédure de garantie des libertés mise en place par le protocole facultatif connaît donc un réel succès. L'ONU détient un corpus juridique abondant de chartes, convention et des traités internationaux légalement contraignants relatifs aux droits de l'homme, et que le développement de ces droits à l'échelle internationale au cours de plus de sept décennies continue d'être, pour chacun des États, une source d'inspiration, que ce soit en période de conflits, dans les sociétés soumises à la répression, pour redresser les injustices, et pour les aider dans les efforts qu'ils doivent déployer pour parvenir à l'exercice universel des droits de l'homme. Maintenant, on peut se demander quelles sont les stratégies mis en place par l'ONU pour rendre possible l'avènement de la globalisation financière ?

## **1.2. Les stratégies pour l'avènement de la globalisation financière**

La mondialisation institutionnelle vise d'abord les domaines les plus institutionnalisés et régularisés : maintien de la paix et de police planétaire (ONU), finances et monnaies (FMI, BM), commerce (GATT, OMC) pour ne citer que ces organisations-là. Tout ce qui circule – des marchandises aux capitaux, des microbes aux cultures, etc. – se trouve attiré dans les filets de la gouvernance planétaire : cadres juridiques, coopérations multiformes, dispositifs de surveillance et d'inspection. Cette gouvernance globale est nécessairement établie par les piliers et rouages du système international : les Institutions multinationales et les États souverains. Ces derniers se montrent ambivalents, se coulant dans cette gouvernance pour ne pas s'enfermer dans un isolement stérile, tout en défendant leurs compétences. Cette gestion du système économique mondial est l'un des champs privilégiés de la gouvernance globale : multiples niveaux de concertation (chefs d'États ou de gouvernements, directeurs d'administration, gouverneurs de banques centrales etc.), négociations informelles et officielles de législations à vocation planétaire, échanges d'information sur les situations économiques locales et mondiales<sup>308</sup>.

Afin de renforcer le multilatéralisme et rendre florissante la mondialisation de l'économie et financière, d'autres institutions sous l'initiative de l'ONU allaient être mis en œuvre. Avec cette mondialisation, l'humanité a sans doute franchi une nouvelle étape de développement, grâce à l'ouverture économique et le libre-échange. Il était tentant d'adopter une vision irénique de ces

---

<sup>307</sup> Ibidem.p.245

<sup>308</sup> Philippe Moreau DÉFARGES, *Op. Cit.* p.74

évolutions et d'attribuer à un multilatéralisme enfin appliqué et généralisé à la planète les performances rarement égalées de l'économie mondiale. De cette manière-là, comment, en effet, ne pas y voir l'aboutissement du long processus, entamé à la fin de la seconde Guerre mondiale<sup>309</sup> avec, d'une part, les accords de Bretton Woods et la mise en place des institutions et des règles du multilatéralisme en matière monétaire et financière – la Banque mondiale, consacrée au financement du développement, le FMI, chargé de veiller à la bonne gouvernance macroéconomique et financière sur l'or par l'entremise du dollar, puis reposant sur une gestion plus souple mais en principe ordonnée des taux de change – et lancé le GATT et le long processus de libéralisation commerciale, dont la création, en 1995, de l'OMC paraissait un gage de nouvel essor ?<sup>310</sup>

Avec l'avènement de ces institutions, le déclenchement de la globalisation économique et financière semble accélérer. Mais à côté de ces institutions-là de dimension plus économiques et financières, existent d'autres institutions multilatérales que requiert l'ONU pour le développement intégral de l'humanité, auxquelles on va se référer très brièvement dans la suite de ce travail. Cette classification ne tiendra pas compte de l'ordre chronologique au cours duquel l'ensemble de ces institutions ont été créées, mais elle vise à cerner l'ensemble des objectifs bien définis qui ont été établis pour rendre possible le multilatéralisme et l'avènement de cette globalisation économique et financière.

### **1.2.1. Le statut du Fond Monétaire International (FMI)**

La gouvernance économique, financière et commerciale internationale repose essentiellement sur trois institutions : le Fond Monétaire International, la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Parmi ces trois institutions, le FMI occupe une position centrale dans le système monétaire international et a pour but de prévenir les crises systémiques en encourageant les pays membres à adopter des politiques économiques saines. Système spécialisé des Nations Unies, créé en 1944 un an avant l'ONU, le FMI est en même temps un fonds auquel les États membres qui ont des besoins de financement temporaires peuvent faire appel pour remédier à leurs problèmes de balance des paiements<sup>311</sup>. Ses objectifs initiaux sont de promouvoir la coopération financière internationale, de faciliter l'expansion du commerce et de

---

<sup>309</sup> Il faut reconnaître que certaines institutions comme l'OIT (Organisation internationale du Travail) sont antérieures à la Deuxième Guerre mondiale.

<sup>310</sup> Bertrand BADIE et Guillaume DEVIN, *Op. Cit.* pp.182-183

<sup>311</sup> Olivier CUNY P. p.22

défendre la stabilité des changes dans le cadre des accords de Bretton Woods. Pour remplir ces objectifs, le FMI possède des réserves où chaque pays membre verse une partie de son stock d'or et met à sa disposition une somme libellée en monnaie nationale<sup>312</sup>.

Le FMI est responsable devant ses États membres, et cette responsabilité est une condition essentielle de son efficacité. La gestion des affaires courantes est assurée par le Conseil d'administration et par un personnel international placé sous la direction d'un directeur général et de trois directeurs généraux adjoints, et chaque membre de cette équipe de direction générale est venu d'une région différente du globe. Le directeur général est choisi par le Conseil d'administration, dont il est le président. Son mandat, d'une durée initiale de cinq ans, le fait devenir aussi chef des services du FMI qui gère les affaires courantes sous la direction du Conseil d'administration. Ce Conseil d'administration, qui est présidé par le directeur général, se compose de 24 administrateurs, se réunit en général trois fois par semaine durant toute la journée. En ce qui a trait aux pouvoirs exercés par le Conseil d'administration pour conduire les opérations du FMI, ils lui sont conférés par le Conseil des gouverneurs, organes de décision suprême de l'institution. Ce conseil de gouverneurs est la plus haute autorité du FMI, réunissant une fois par an lors des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale. Les principales questions concernant le système monétaire international sont examinés deux fois par an par un comité des gouverneurs appelé le Comité monétaire et financier international ou (CMFI), connu jusqu'en Septembre 1999 sous le nom de comité intérimaire. Quant au comité conjoint des Conseils des gouverneurs du FMI ou comité du développement, il formule des recommandations et fait rapport aux gouverneurs sur la politique de développement et d'autres questions qui présentent un intérêt spécifique sur les pays en développement<sup>313</sup>.

Les membres de services du FMI sont des fonctionnaires internationaux qui sont responsables devant le FMI, et non pas devant les autorités nationales. Les cinq principaux actionnaires du FMI sont les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France et le Royaume –Uni qui ont chacun leur administrateur, tout comme la Chine, la Russie et l'Arabie Saoudite. Les autres administrateurs sont élus pour deux ans par des groupes de pays regroupés en circonscriptions. Le FMI sert donc principalement les États membres en examinant et en suivant l'évolution de la situation économique et financière tant au niveau national que mondial, et en leur donnant des conseils dans le domaine économique, ainsi qu'en leur accordant des prêts en devises pour étayer

---

<sup>312</sup> Frédéric TEULON, *Op. Cit.* p. 22

<sup>313</sup> Olivier CUNY. *Op. Cit.* p. 22

les politiques d'ajustement et de réforme qu'ils mettent en œuvre pour corriger des déséquilibres de balance des paiements et promouvoir une croissance durable<sup>314</sup>. A présent, qu'en est-il du statut de la Banque Mondiale ?

### **1.2.2. Le statut de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ou Banque Mondiale**

En 1944, de la même année, au même moment, avant la fin de la seconde Guerre mondiale, a vu naître, la création d'une autre institution financière de Bretton Woods : la BIRD. Cette mise en place répondait à l'intention d'édifier un nouveau système économique international plus stable et d'empêcher la répétition des erreurs coûteuses des décennies précédentes<sup>315</sup>. Parallèlement au FMI, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement a été créée pour promouvoir le développement économique à long terme, en s'attachant à financer des projets d'infrastructure, tels que la construction de routes ou l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau.

Quant à l'expression Banque Mondiale, elle désigne au prime abord la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (AID). Mais le Groupe de la Banque Mondiale comprend aussi trois autres agences, qui sont la Société Financière Internationale (SFI), l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI) et le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI). Chacune de ces agences a un rôle spécifique dans le développement et utilise ses avantages comparatifs pour atteindre l'objectif fondamental commun des cinq filiales du Groupe : réduire la pauvreté.

Le rôle de la BIRD consiste à offrir des prêts, des conseils politiques et l'assistance technique aux gouvernements des pays à faible capacité d'endettement et à revenu moyen. Pour l'AID, elle accorde des subventions et des prêts sans intérêts aux pays les plus pauvres du monde pour le financement d'une gamme très large d'activités visant à réduire la pauvreté, y compris des mesures visant à encourager la gouvernance responsable, à améliorer l'environnement de l'investissement privé, et à relancer l'éducation ainsi que les services de santé disponibles aux pauvres. La SFI, elle-même, investit dans des entreprises privées et viables dans les pays où l'accès au capital serait autrement limité. Quant à l'AMGI, elle aide à encourager l'investissement direct

---

<sup>314</sup> Ibid. p. 20

<sup>315</sup> Ibidem.p.11

étranger dans les pays en développement en offrant des garanties aux investisseurs étrangers comme des pertes dues aux risques non commerciaux tels que la guerre, les troubles sociaux et l'incapacité à convertir en devises la monnaie nationale. En ce qui a trait au CIRDI, il encourage l'investissement étranger en offrant aux gouvernements et aux investisseurs privés étrangers un cadre de conciliation et d'arbitrage des différends relatifs aux investissements internationaux<sup>316</sup>. Maintenant, essayons de voir comment l'ONU a pu continuer à accélérer ses différents programmes d'appui au développement grâce à la CNUCED.

### **1.2.3. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)**

Avec la création de l'ONU, la lutte pour le développement s'inscrit au cœur même de son agenda. C'est pourquoi en 1964, se déploie avec la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) le premier effort institutionnel visant à rééquilibrer la puissance en faisant du commerce international un instrument de développement du Sud<sup>317</sup>. La CNUCED devient à cette date un organe subsidiaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui vise à intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur essor<sup>318</sup>. Organisme intergouvernemental permanent, la CNUCED compte 193 États membres et devient le principal organe des Nations Unies chargé du commerce et du développement et des questions connexes concernant la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable. L'objectif est d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, à s'intégrer dans l'économie mondiale d'une manière qui leur soit profitable. Ce faisant, la CNUCED s'efforce d'aider la communauté internationale à promouvoir un partenariat mondial pour le développement, à définir avec plus de cohérence les politiques économiques au niveau mondial et à faire en sorte que tous puissent bénéficier des avantages procurés par le commerce en matière de développement<sup>319</sup>. Elle a également pour mandat de déterminer les mesures propres à aider les entreprises, particulièrement les PME (petites et moyennes entreprises) à se conformer aux normes internationales, à promouvoir leur capacité en matière de technologie et d'innovation, de les aider à accéder aux nouvelles technologies et de renforcer leur participation dans les chaînes mondiales de valeur. La CNUCED s'attache aussi à

---

<sup>316</sup> Ibid. p. 221

<sup>317</sup><sup>317</sup> Ibidem,p.221

<sup>318</sup> Consulter le site : *Encyclopedia - Universalis* pour plus d'information sur la CNUCED.

<sup>319</sup> Consulter: le Journal of the United Nations on the "CNUCED".

élaborer un cadre directif pour promouvoir les politiques d'entrepreneuriat et apporte son assistance technique pour le développement des entreprises locales<sup>320</sup>. Donc, cette institution multilatérale (CNUCED) ne constitue pas aux yeux du système des Nations Unies comme la seule alternative d'appui au développement, d'autres institutions comme le PNUD a pu voir le jour pour rendre, sans doute, plus efficace le programme de développement de l'ONU.

#### **1.2.4. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est le principal organisme de développement des Nations Unies. Sa mission consiste à appuyer et à faciliter les programmes en faveur du développement durable. Le PNUD a été créé en 1945 dans le cadre des Nations Unies dans le but de favoriser le développement. Présent dans près de 170 pays et territoires, il est l'un des organismes internationaux de développement de premier plan. Son objectif principal consiste à combattre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion, au moyen d'une aide fournie sur les terrains politique, économique et sociétal. Ceci, qu'il s'agisse du développement de compétences ou de la création et du renforcement de partenariats, et en cherchant en même temps à protéger la planète. Son champ d'appui concerne quatre domaines principaux, qui recouvrent eux-mêmes divers programmes et initiatives, tels que :

- 1) Gouvernance démocratique : peuples autochtones, autonomisation des jeunes, assistance électorale, prévention des conflits.
- 2) Climat et adaptation : réduction des risques de catastrophe, changement climatique, énergie durable, relèvement.
- 3) Réponse aux crises : prévention de la famine, tel qu'en Irak, au bassin du lac Tchad, au Soudan du Sud, etc.

En parallèle à ces activités, le PNUD administre deux organismes de l'ONU, qui sont :

- 4) Le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF), qui aide les pays en développement dans leur secteur économique au travers de l'apport d'aides complémentaires ;
- 5) Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), qui poursuit mondialement des objectifs de paix et de développement<sup>321</sup>.

---

<sup>320</sup> Consulter « Encyclopedia Universalis » sur le même concept

<sup>321</sup> [www.novethic.fr/lexique/](http://www.novethic.fr/lexique/) le PNUD

Le Programme propose à cet effet des services consultatifs, mène des activités de mobilisation et offre un appui financier aux pays en développement. Avec ses nombreux bureaux qui lui permettent d'être présent dans toutes les régions du monde, le PNUD a démontré qu'il peut jouer un rôle majeur dans les pays relevant d'un conflit ou à l'écart du reste de la communauté internationale. En collaboration avec les gouvernements, les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations de la société civile et les institutions du secteur privé, le PNUD s'emploie à mener à bien des programmes de développement économiques et sociaux. Il dispose de spécialistes dans les domaines suivants : gouvernance démocratique, politiques en faveur des pauvres, énergie et environnement, consolidation de la paix et atténuation des effets des catastrophes, VIH/sida, technologies de l'information et de la communication. Il mène également des activités de mobilisation de grande ampleur sur les questions relatives à la pauvreté. Son Rapport sur le développement humain est abondamment cité et stimule les débats internationaux et nationaux sur les grandes questions de développement, notamment la pauvreté, la mondialisation et les droits de l'homme. Agir en faveur des partenariats est un autre axe d'intervention majeur du PNUD.

Soucieux de défendre des approches originales se démarquant de la conception habituelle du développement, le Programme s'emploie à construire des partenariats plus étroits avec la société civile et les organisations autochtones. Il ne peut y avoir de changement social sans solutions cohérentes et satisfaisantes, ce à quoi le PNUD entend œuvrer en partenariat avec les peuples autochtones. Le Programme administre également un certain nombre de fonds spécialisés, notamment le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), les Volontaires des Nations Unies et le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse. Il est l'un des parrains du programme mondial de lutte contre le VIH/sida et l'un des partenaires, aux côtés de la Banque mondiale et du PNUE, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui finance des activités visant à lutter contre des problèmes écologiques mondiaux<sup>322</sup>. En 1997, le PNUD a publié un *Rapport sur le développement humain* qui propose une nouvelle méthode « multidimensionnelle » pour mesurer la pauvreté. Le rapport propose six axes d'action principaux : 1) donner aux individus, aux ménages et aux communautés les moyens et la capacité de mieux maîtriser leur existence et leurs ressources ; 2) renforcer l'égalité sociologique entre les sexes ; 3) accélérer la croissance en faveur des pauvres ; 4) améliorer la maîtrise de la mondialisation ; 5)

---

<sup>322</sup> [www.ohchr.org/Documents/Publications/Guide/le](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/Guide/le) PNUD

créer les conditions pour un État actif ; 6) prendre des mesures particulières dans des situations exceptionnelles.

Cette dernière suggestion comprend l'établissement de mesures spéciales en faveur d'un soutien international aux pays faisant face à l'extrême pauvreté, en raison par exemple d'une désintégration sociale ou de conflit<sup>323</sup>. En Septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants de la planète ont pris l'engagement de réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici à 2015. Le PNUD s'est imposé comme l'un des artisans de cet engagement en faisant bénéficier les pays en développement de services consultatifs et en facilitant la constitution de partenariats nationaux, régionaux et mondiaux. Fort d'un réseau de 132 bureaux dirigés par les représentants résidents/coordonnateurs résidents, le Programme est la principale organisation d'aide multilatérale au développement : il œuvre aux côtés de la population et des autorités dans 175 pays et territoires dans toutes les régions du monde<sup>324</sup>. Pourtant les organismes en matière de développement semblent plus nombreux. Maintenant, il y a lieu de parler de l'OCDE, qui est aussi une organisation de coopération et de développement économique, à caractère multilatéral.

### **1.2.5. Le statut de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'impose comme une référence obligée dans la diffusion de l'idéologie de la globalisation. Son image a longtemps été associée à la publication de volumineux rapports de statistiques plus ou moins fiables et utiles. Mais son engagement à fond dans la promotion de la globalisation des marchés l'a fait apparaître sous son vrai jour : un bureau d'études et de perfectionnement pour la diffusion de politiques ultralibérales. Sa clientèle cible : les grands technocrates des administrations publiques.

Créée en 1948 pour veiller à la répartition des crédits du plan Marshall et promouvoir la coopération économique entre les pays européens, l'OCDE s'est transformée en 1961 en un club sélect regroupant l'ensemble des pays industrialisés, maintenant au nombre de 29. Ses membres

---

<sup>26</sup><https://www.ritimo.org/Programme-des-Nations-Unies-pour-le-Developpement-PNUD>

sont cooptés et non pas choisis selon des critères objectifs. Pour faire partie du club, il importe de respecter trois règles : le libéralisme économique, les droits humains et la démocratie. Inflexible quant à la première condition, l'Organisation se montre très souple concernant les deux autres, surtout depuis l'admission du Mexique en 1994 et la dérive démocratique de la Turquie au fil des dernières années. Comme l'indiquent les publications de l'OCDE, sa mission est de conseiller ses membres pour les aider à définir leur politique économique. La politique économique comprend évidemment l'emploi, la fiscalité et la répartition des recettes de la fiscalité, et donc par ricochet l'éducation, la bonne gestion des affaires publiques et tout le champ social, y compris la santé. Les bureaucrates de l'OCDE savent quelles sont les meilleures pratiques économiques, quelle est la bonne politique sociale à suivre et comment se définit la bonne gestion des affaires publiques. On se demande, d'où leur viennent cette sagesse et cette clairvoyance ? Des calculs scientifiques de nombreux économistes qui peuplent les bureaux de l'Organisation, branchés en permanence sur les exigences de la globalisation et sur les gourous de l'école ultralibérale<sup>325</sup>.

De quels moyens dispose l'OCDE pour arriver à ses fins ? La formation et le perfectionnement par des réunions, des colloques et des séminaires, ainsi que ses publications qui sont innombrables. Elle dispose d'un budget annuel de 500 millions de dollars US et de 2000 employés dirigés par des économistes habiles et extrêmement dogmatiques. Chaque année, quelque 60000 hauts fonctionnaires et politiciens de tout acabit défilent dans ses locaux du Château de la Muette, à Paris, pour se recycler en matière de gestion et de politiques néolibérales. Une brochure promotionnelle de l'OCDE explique que l'organisme est un lieu de « construction de consensus par *peer pressure* ». Ce système de pression exercée par les pairs encourage les pays à la transparence, à accepter les explications et les justifications, et à s'autocritiquer. Cet encouragement à l'autocritique parmi les représentants des pays membres est la caractéristique la plus originale de l'OCDE<sup>326</sup>. Si on peut comptabiliser ces nombreux organismes multilatéraux de développement, n'est-il pas possible de noter d'autres qui permettent le plein essor de la mondialisation ? Quel rôle peut-on jouer l'Organisation Mondiale du Commerce dans ce processus de développement ?

## **1.2.6. Accord instituant l'Organisation mondiale du Commerce (OMC)**

---

<sup>325</sup> Jacques B. GÉLINAS, *Op. Cit.* pp. 168-169.

<sup>326</sup> *Ibid.* P. 170

L'OMC a remplacé le GATT depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1995. Si les deux organisations ont poursuivi le même objectif qui consiste à libérer le commerce mondial et abaisser les barrières douanières, la mise en place de l'OMC constitue un événement capital et s'oppose au GATT de diverses manières. A l'origine, ce dernier est un accord signé en 1947 par 23 pays qui réalisaient 80% du commerce mondial, afin de ne pas recommencer les erreurs du protectionnisme de l'entre-deux guerres. Il s'agit en fait, d'une machine à discuter, avec une structure souple et des réunions périodiques (les Rounds) au cours desquels les États membres (120 en 1995) tentent d'abaisser les barrières douanières et de régler le commerce international<sup>327</sup>. Un accord général a donc débouché sur la création d'une nouvelle organisation internationale. Débuté en Septembre 1986 à Punta del Este (Uruguay), l'acte final du cycle d'Uruguay est adopté le 15 Décembre 1993 à Genève et signé à Marrakech le 15 avril 1994. L'OMC couvrait les accords passés dans le cadre du GATT depuis 1947 et les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round (outre l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, l'acte final comporte vingt-huit accords)<sup>328</sup>. En cinq ans, ses cinq cents (500) technocrates ont déjà obtenu la signature d'une vingtaine d'accords importants qui complétaient et renforçaient le renouvellement de GATT par l'OMC. Parmi les principaux, il y a l'accord sur les services financiers, l'accord sur les droits relatifs à la propriété intellectuelle, TRIPS (Trade Related Intellectual Property Rights), l'accord antidumping, l'accord sur l'aviation civile, l'accord sur les normes phytosanitaires et, enfin, divers accords ponctuels sur les investissements<sup>329</sup>.

L'OMC dispose, d'une structure permanente dont le siège est à Genève, et, d'autre part ; ce siège est aussi une cour de justice qui intervient lors des conflits. Ses pouvoirs sont également plus étendus. Si, après la deuxième Guerre mondiale, les droits de douane étaient encore de 40%, l'objectif est de les descendre au-dessous de 5%. Le principal objectif de l'OMC est de favoriser autant que possible l'harmonie, la liberté, l'équité et la prévisibilité des échanges. Elle s'acquitte de cette mission en : 1) administrant les accords commerciaux ; 2) servant de cadre aux négociations commerciales ; 3) réglant les différends commerciaux ; 4) examinant les politiques commerciales nationales ; 5) aidant les pays en développement dans le domaine de la politique commerciale par le biais de l'assistance technique et des programmes de formation ; 6) coopérant avec d'autres organisations internationales.

---

<sup>327</sup> Jean-Pierre PAULET, *Op. Cit.* 32

<sup>328</sup> Consulter Toupie.fr sur l'ensemble des données relatives à l'OMC.

<sup>329</sup> Jacques B. GÉLINAS, *Op Cit.* p. 83

L'OMC compte 149 membres, qui représentent plus de 97% du commerce mondial. Une trentaine d'autres pays négocient toujours leur ascension à l'Organisation. Les décisions sont prises par l'ensemble des membres. Elles le sont normalement par consensus<sup>330</sup>. A côté de l'OMC, il y a également la CCI (Chambre du Commerce International) qui œuvre également dans la politique commerciale.

### **1.2.7. Le statut de la chambre de commerce international (CCI)**

La Chambre de commerce international est la plus grande et la plus représentative des organisations commerciales du monde. Ses plus de 45 millions de membres dans plus de 100 pays ont des intérêts couvrant tous les secteurs de l'entreprise privée. La CCI a trois activités principales qui sont : l'établissement des règles, le règlement des différends et le plaidoyer politique. Étant donné que ses sociétés et associations membres sont elles-mêmes engagées dans des affaires internationales, la CCI a une autorité sans égal dans l'élaboration des règles régissant la conduite des affaires à travers les frontières. Bien que ces règles soient volontaires, elles sont observées dans des milliers de transactions chaque jour et font désormais partie du commerce international. Un réseau mondial de comités nationaux dans plus de 100 pays défend les priorités des entreprises au niveau national et régional. Plus de 3000 experts issus des entreprises membres de CCI apportent leurs connaissances et leur expérience à l'élaboration de la position de la CCI sur des questions commerciales spécifiques. Elle soutient les travaux des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et de nombreux autres organes intergouvernementaux, tant internationaux que régionaux, comme le G20, au nom du commerce international. La CCI a été la première organisation à avoir obtenu le statut consultatif général auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et le statut d'observateur des Nations Unies.

La Chambre de commerce internationale a été fondée en 1919 pour servir les entreprises mondiales en promouvant le commerce et l'investissement, des marchés ouverts pour les biens et services et la libre circulation des capitaux. Son Secrétariat, établi à Paris, est le bras opérationnel de la CCI. Il élabore et exécute le programme de travail de la Chambre, en alimentant les points de vue des entreprises dans les organisations intergouvernementales sur des questions qui affectent directement les opérations commerciales. Il existe deux façons de devenir membre de la CCI : par filiation à un comité ou groupe national, ou en adhérant directement au Secrétariat international de

---

<sup>330</sup> Olivier CUNY, *Opt. Cit.* p. 28.

la CCI lorsqu'un comité ou groupe national n'a pas encore été établie dans le pays ou territoire. Au sein du Conseil mondial de la CCI, il y a le président et le vice-président qui sont élus pour 2 ans pour assurer le leadership de haut niveau de l'organisation. Le Conseil d'administration, composé de 30 chefs d'entreprises et membres d'office, est élu par le Conseil mondial sur recommandation de la présidence. Pour ce qui concerne le Comité des Finances, il conseille le Directoire sur toutes les questions financières, et au nom du Conseil exécutif, il prépare le budget et fait régulièrement rapport au Conseil.

En 1951, la CCI a créé la Fédération mondiale des chambres de commerce (WCF), à la suite d'une résolution à l'issue du Congrès mondial des chambres de commerce (Rome 1950). Anciennement le Bureau international des chambres de commerce est le forum unique qui unit le réseau mondial de plus de 12000 chambres de commerce et d'industrie. Elle vise à faciliter l'échange des meilleures pratiques et le développement de nouveaux produits et services mondiaux pour les chambres et à favoriser les partenariats internationaux entre les chambres et d'autres parties prenantes pour aider les entreprises locales à se développer. Au fur et à mesure que son rôle s'est élargi et augmenté au cours des années 1960, son nom a changé pour devenir le Bureau international des chambres de commerce et, en Juin 2001, il est connu sous le nom de Fédération mondiale des chambres de commerce<sup>331</sup>. Maintenant, voyons comment fonctionne la FAO, organisation également à portée multilatérale, dans l'émergence de la mondialisation ?

### **1.2.8. Accord instituant l'Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

La FAO est une organisation intergouvernementale fondée en 1945, qui compte 194 États membres, deux membres associés, et une organisation membre : l'Union Européenne. La FAO, qui a son siège social à Rome (Italie), est présente dans plus de 130 pays. Atteindre la sécurité alimentaire pour tous est au cœur des efforts de la FAO, et veiller à ce que tous les êtres humains aient accès régulier à la nourriture de bonne qualité leur permettant de mener une vie saine et active, fait partie de ses stratégies. Les trois principaux objectifs de la FAO sont les suivants : 1) Contribuer à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; 2) Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous ; 3) Gérer et utiliser de manière durable les

---

<sup>331</sup> Consulter *Encyclopedia Universalis* sur la Chambre de commerce internationale.

ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques au profit des générations présentes et futures<sup>332</sup>.

Ses domaines d'activités consistent à : 1) mettre l'information à la portée de tous et favoriser la transition vers une agriculture durable ; 2) renforcer la volonté politique et partager l'expertise en matière de politiques ; 3) renforcer la collaboration entre secteur public et secteur privé pour améliorer la petite agriculture ; 4) renforcer la biodiversité économique en offrant les conditions nécessaires au respect des dimensions agroenvironnementales dans une économie plurielle ; 5) favoriser l'égalité des chances, surtout chez les jeunes et les femmes ; 6) porter les connaissances sur le terrain ; 7) aider les pays à prévenir et à atténuer les risques<sup>333</sup>.

La FAO, qui est au service à la fois des pays développés et des pays en développement, est une tribune neutre au sein de laquelle tous les pays se réunissent sur un pied d'égalité pour négocier des accords et débattre des politiques. La FAO est également une source de savoir et d'informations. Elle aide les pays en développement et les pays en transition à moderniser et à améliorer les pratiques agricoles, forestières et halieutiques, et à garantir une bonne nutrition pour tous. Depuis sa création, elle a consacré une attention particulière au développement des zones rurales, où vivent 70 pour cent des populations pauvres et affamées de la planète<sup>334</sup>. Toujours, dans l'objectif de réduire la pauvreté, les États ont prétendu, à la suite de la première Guerre mondiale, créer l'OIT (Organisation internationale du travail) pour défendre les droits des travailleurs. C'est cette organisation qui retiendra notre attention dans la suite du sujet.

### **1.2.9. La Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT)**

L'OIT<sup>335</sup> est l'aboutissement de luttes ouvrières sévèrement réprimées dans les pays industrialisés. Créée en 1919, dans le cadre du traité de Versailles, elle survivra à la Société des Nations pour devenir, en 1946, la plus ancienne « institution spécialisée » de l'ONU. Elle est la seule organisation internationale tripartite, ce qui signifie qu'employeurs et salariés y sont représentés aux côtés des gouvernements. Son rôle est considérable : il consiste à élaborer et faire

---

<sup>332</sup> [www.fao.org/home.fr](http://www.fao.org/home.fr)

<sup>333</sup> <https://Service.de.cooperation-regionale.gouv.nc/fr>

<sup>334</sup> [https://www.actuenvironnement.com/ae/dictionnaire\\_environnement/definition/food\\_and\\_agriculture\\_organisation/fao.php4](https://www.actuenvironnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/food_and_agriculture_organisation/fao.php4)

<sup>335</sup> L'ensemble des informations présentées sur l'OIT sont tirées sur ce site : [https://local.attac.org/rhone/IMG/pdf/21-04-09\\_OIT.pdf](https://local.attac.org/rhone/IMG/pdf/21-04-09_OIT.pdf)

appliquer les normes assurant la protection des droits de l'homme au travail. Car la révolution industrielle du 19<sup>e</sup> siècle s'est accomplie en Europe et en Amérique du Nord au prix d'une souffrance humaine telle que certains industriels, hommes politiques et économistes s'en préoccupaient et émettaient l'idée d'une législation internationale du travail.

Institution spécialisée de l'ONU dont l'objectif est le maintien de la paix par la promotion de la justice sociale, l'OIT est souvent désignée comme la « conscience sociale de l'humanité ». Elle se retrouve au centre d'opérations fondamentales, au cœur de la mondialisation, où elle s'efforce de faire respecter les droits de l'homme à un travail décent face aux tenants du libre-échange. Son utilité est plutôt bien reconnue, du moins en comparaison avec l'ensemble du système onusien. Bien sûr, elle ne dispose d'aucun moyen de contrainte pour faire appliquer l'ensemble de ses normes, que l'on désigne généralement sous le vocable de « Code international du travail ». Mais sa philosophie influence progressivement les législations et les mentalités.

Trois organes principaux assurent la marche de l'Organisation : une conférence générale annuelle (Conférence internationale du travail), un secrétariat permanent (Bureau international du travail) et un conseil exécutif (Conseil d'administration). A l'Assemblée plénière, tripartite, la Conférence se réunit chaque année à Genève en session ordinaire (108<sup>e</sup> session en juin 2019) et en session extraordinaire en fonction des besoins. Chaque État membre de l'OIT y est représenté par quatre délégués, deux pour le gouvernement, un pour les employeurs et un pour les travailleurs. Chaque délégué jouit des mêmes droits d'expression et de vote. Participent également : des ministres, des chefs d'État ou de gouvernement. Des organisations internationales, gouvernementales ou non, envoient des observateurs. Organe législatif, la Conférence adopte les conventions et recommandations qui définissent les normes internationales du travail et en contrôle l'application. Elle élit tous les trois ans les membres du CA (Conseil d'Administration), approuve tous les deux ans le programme de travail et le budget, et entend le rapport fourni chaque année par le directeur du Bureau international du travail. Elle constitue une tribune mondiale (2500 participants environ) où se discutent les questions du travail et des problèmes sociaux. Elle adopte des résolutions qui contribuent à orienter la politique générale de l'OIT.

En ce qui concerne le Secrétariat permanent, le BIT (bureau international du travail) assure la logistique et le fonctionnement de l'OIT. Son siège est à Genève et il existe des directions régionales dans certains pays. Le Directeur général, élu pour un mandat de cinq ans renouvelable, a un pouvoir très important en tant que coordonnateur et responsable devant le Conseil

d'Administration dont il reçoit les instructions. Près de 2000 fonctionnaires et 800 experts en mission travaillent au sein du BIT.

Pour le Conseil d'Administration, il est l'Organe exécutif, tripartite, élu tous les trois ans par la Conférence, et il constitue la plaque tournante de toutes les activités. Assisté par une dizaine de commissions, il prend des décisions sur la politique et les programmes d'action. Il se compose de 56 membres titulaires : 28 membres représentent à part égale les travailleurs et les employeurs ; 28 membres représentent les gouvernements. Dix gouvernements des pays « dont l'importance industrielle est la plus considérable » sont membres permanents de droit (Allemagne, Brésil, Chine, Etats-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Royaume-Uni et la Russie). 18 pays membres sont élus à la Conférence par les délégués gouvernementaux. Les travaux du CA sont répartis en deux sessions principales de trois jours et demi : l'une en Novembre et l'autre en Mars ou Avril. Le CA établit l'ordre du jour de la Conférence et décide des suites à donner à ses conclusions. Il propose le budget à la Conférence et désigne le directeur général du Bureau international du travail<sup>336</sup>. Si l'ensemble des organisations précitées sont à caractère sociopolitique et diplomatique, la dimension culturelle et intellectuelle est également d'une grande portée et sert d'ancrage à la propagation de la mondialisation.

### **1.2.10. La mondialisation et la diversité culturelle : rôle de l'UNESCO**

L'ère actuelle de la mondialisation, avec son accélération sans précédent et son intensification dans les flux mondiaux des capitaux, d'emplois et d'information, a une influence sur l'homogénéisation des cultures locales. Cela est particulièrement vrai pour les sociétés traditionnelles et les communautés qui sont exposées à une « modernisation » rapide, basée sur des modèles importés souvent inadaptés à leur contexte. Comme l'a souligné la Commission Mondiale de la Culture et du Développement : « La culture d'une société n'est ni statique, ni inchangeable, mais relève plutôt d'un flux constant entre États, influençant et influencés par la vision et les formes d'expression d'autres parties du monde. La culture est un vecteur dynamique du changement, plutôt qu'un ensemble rigide de formules et de paramètres auxquels on doit adhérer de manière stricte <sup>337</sup>».

---

<sup>336</sup> [https://local.attac.org/rhone/IMG/pdf/21-04-09\\_OIT.pdf](https://local.attac.org/rhone/IMG/pdf/21-04-09_OIT.pdf)

<sup>337</sup> <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/culture>

Ceci dit, dans les années 1940, l'idée de cette communauté internationale conçue comme un acteur ayant des devoirs et des responsabilités était clairement en avance sur son temps. Et au lendemain de la seconde Guerre mondiale, les dirigeants politiques cherchèrent à faire en sorte que l'histoire ne puisse pas se répéter. Les critiques de l'idéalisme et de l'impuissance de la Société des Nations eurent un impact direct sur la façon dont l'Organisation des Nations Unies fut conçue et établie. Les rédacteurs de la Charte des Nations Unies instaurèrent, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, un recours institutionnel plus concret à des sanctions et à des mesures de coercition que ce qui existait dans l'ancienne SDN, mais sans négliger pour autant le rôle et l'importance des idées, comme en témoigne le mandat de l'UNESCO. La phrase célèbre qui commence par « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes » impliquait une approche de la prévention des conflits axée sur le savoir considéré comme la clé de la compréhension et de la paix. L'ignorance apparaissait comme la cause sous-jacente du soupçon, de la méfiance et de la guerre entre les « peuples ». La clé des relations pacifiques résidait donc dans la défense de « la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité » grâce aux efforts de l'UNESCO. La foi optimiste dans l'automatisme de la formule « savoir => compréhension => paix » fut facilitée par le nombre relativement faible des délégués à la Conférence en vue de la création d'une organisation pour l'éducation et la culture. Dix-huit gouvernements étaient représentés à la première Conférence de Londres et quarante-quatre à la Conférence de Novembre 1945, et les idées qui leur étaient communes étaient que l'horreur de la guerre récente rendait d'autant plus urgentes la paix entre les peuples.

Le but de l'Organisation qu'ils créèrent fut donc « d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité ». L'accent était mis sur le maintien, l'accroissement et la diffusion du savoir (art, monuments, livres, science et histoire) et de l'information. L'extension de la « culture » impliquait un accès plus large à cette base générale de savoir au moyen de l'éducation populaire; le mot « Culture » renvoyait à l'information historique et à la production artistique, qui n'étaient pas encore explicitement considérées comme une expérience particulariste ayant un contenu spécifique formateur d'identité<sup>338</sup>.

---

<sup>338</sup> Katerina STENOÛ, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle*, Bilan et stratégies, 1946-2000, article publié en 2000 par l'UNESCO.

C'est ainsi que la récente Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle a été adoptée à l'unanimité dans un contexte très particulier au lendemain des événements du 11 Septembre 2001. Et la Conférence générale de l'UNESCO, qui se réunissait alors pour sa 31<sup>e</sup> session, était la première réunion de niveau ministériel à se tenir après ces événements terribles. Ce fut l'occasion pour les États de réaffirmer leur conviction que le dialogue interculturel constitue le meilleur gage pour la paix, et de rejeter catégoriquement la thèse de conflits inéluctables de cultures et de civilisations. Un instrument d'une telle envergure constitue une première pour la communauté internationale. Il érige la diversité culturelle au rang de « patrimoine commun de l'humanité », « aussi nécessaire pour le genre humain que la biodiversité dans l'ordre du vivant », et fait de sa défense un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. La Déclaration vise à la fois à préserver comme un trésor vivant, et donc renouvelable, une diversité culturelle qui ne doit pas être perçue comme un patrimoine figé, mais comme un processus garant de la survie de l'humanité ; elle vise aussi à éviter la ségrégation raciale et les idéologies fondamentalistes qui, au nom des différences culturelles, sacrifieraient ces différences, allant ainsi à l'encontre du message de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration universelle insiste sur le fait que chaque individu doit reconnaître non seulement l'altérité sous toutes ses formes, mais aussi la pluralité de son identité, au sein de sociétés elles-mêmes plurielles. C'est ainsi seulement que peut être préservée la diversité culturelle comme processus évolutif et capacité d'expression, de création et d'innovation<sup>339</sup>.

Cette Déclaration, accompagnée des lignes essentielles d'un plan d'action, peut être un superbe outil de développement, capable d'humaniser la mondialisation. Elle ne formule évidemment pas de prescriptions, mais des orientations générales qui devraient se traduire en politiques innovantes par les États membres, dans leurs contextes spécifiques, en partenariat avec le secteur privé et la société civile. Cette Déclaration, qui oppose aux enfermements fondamentalistes la perspective d'un monde plus ouvert, plus créatif et plus démocratique, compte désormais parmi les textes fondateurs d'une nouvelle éthique promue par l'UNESCO au début du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>340</sup>. Par ces initiatives tenables et louables en faveur du multilatéralisme mondialisé, on

---

<sup>339</sup> Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, adoptée par la 31<sup>e</sup> session de la Conférence Générale de l'UNESCO à Paris, 2 Novembre 2001.

<sup>340</sup> <http://www.unesco.org>

pourrait se demander quelle est la place du droit dans le cadre du multilatéralisme, servant d'objet d'encadrement de la mondialisation ?

### **1.3. Parcours de la révolution des droits de l'homme au niveau multilatéral**

La première Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, inspirée par l'idéal universaliste des *Lumières*, a été adoptée pendant la Révolution française le 26 Août 1789. Mais, au lendemain de la seconde Guerre mondiale, ériger les droits de l'Homme en valeur universelle s'impose pour la première fois à la communauté internationale dans son ensemble. En créant l'Organisation des Nations unies (ONU), elle se donne pour mission de *maintenir la paix et la sécurité internationales [...] en encourageant le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion*. Cette nouvelle Déclaration a portée universelle demeure un idéal commun à atteindre par tous les peuples.

Le 10 Décembre 1948, les 58 États membres qui constituaient alors l'Assemblée Générale adoptaient la Déclaration universelle des droits de l'Homme à Paris, au Palais de Chaillot en ces termes : « L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'Homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés...»<sup>341</sup>

Pour concrétiser cet idéal, un ensemble de textes de droit international ont été successivement adoptés et ont été largement ratifiés par les États-membres des Nations unies. Cette Déclaration universelle a également inspiré le Conseil de l'Europe, créé un an plus tard (1949), dans sa rédaction de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, traité unique qui prévoit un mécanisme de surveillance de nature judiciaire : la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)<sup>342</sup>. Outre la Convention européenne, il y a dans chaque région du monde d'autres organisations multilatérales qui font de la promotion des droits humains. Par exemple, l'Organisation des États américains (OEA), organisation créée

---

<sup>341</sup> Cf. Le préambule de la Charte des Nations Unies

<sup>342</sup> [www.gouvernement.fr/partage/10778-adoption-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme-a-paris-au-palais-de-chaillot](http://www.gouvernement.fr/partage/10778-adoption-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme-a-paris-au-palais-de-chaillot)

en 1948 et située à Washington, regroupant la plupart des gouvernements des États d'Amérique, où a été également adoptée la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'Homme qui fut la première déclaration internationale en son genre<sup>343</sup>.

De nombreux autres traités internationaux ont progressivement élargi la sphère des droits humains. Le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire, le droit pénal international et le droit international des réfugiés, etc. constituent les fondements du droit de vivre dans la dignité. Ces fondements du cadre normatif sont des corpus de droit complémentaires qui partagent le même objectif : protéger la vie, la santé et la dignité des personnes. Un ordre juridique équitable, stable et prévisible est également important pour promouvoir le développement durable, équitable et sans exclusion, la croissance économique et l'emploi, les investissements et l'esprit d'entreprise, ainsi que pour moderniser et harmoniser le droit commercial international<sup>344</sup>. C'est pourquoi, en ce début du siècle, il convient de distinguer trois grands types de droits qui sont les droits civils et politiques, servant à protéger l'individu en tant que tel (le droit à la vie, à la liberté religieuse, etc.) ; les droits économiques, sociaux et culturels qui visent à garantir l'accès à un certain nombre de prestations (droit au travail, droit à la sécurité sociale, etc.) ; les droits dits « de troisième génération » qui sont destinés à servir la communauté internationale dans sa globalité (la protection de l'environnement, du patrimoine mondial, par exemple).

En fait, les droits fondamentaux semblent protégés de manière satisfaisante dans un grand nombre d'Etats, le problème crucial demeure la mise en œuvre de la protection des droits humains au niveau international. Selon Patrice Rolland, « *l'acceptation des droits de l'homme en droit international est restée largement fictive* »<sup>345</sup>. Ce doute émis sur l'efficacité de la protection des droits de l'homme par la communauté internationale ne peut pas nous rendre perplexe, sans chercher à questionner le bien fondé et le rôle des institutions judiciaires internationales dans la promotion et la défense des droits humains.

### **1.3.1. La promotion des institutions judiciaires internationales (CIJ et CPI)**

---

<sup>343</sup> [Wikipédia.org/ l'OEA](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_des_Nations_Unies)

<sup>344</sup> <https://www.un.org/press/fr/2019/ag12199.doc.htm>

<sup>345</sup> Nations Unies, Assemblée Générale, 74<sup>e</sup> Session, 13<sup>e</sup> Séance plénière, 30 Septembre 2019.

L'internationalisation absolue des droits de l'homme, assortie d'outils juridictionnels à même de faire respecter les textes, progresse donc à petits pas. Après la première Guerre mondiale, c'est naturellement à l'échelle universelle que fut tentée la première expérience de juridictionnalisation, tandis que se constituait simultanément la première organisation à vocation véritablement internationale. Créée en 1920<sup>346</sup> en application de l'article 14 du Pacte de la Société des Nations (SDN) à laquelle elle se trouvait ainsi rattachée mais dont elle ne faisait pas organiquement partie, la Cour Permanente de Justice Internationale (CPJI) devait marquer un premier jalon sur le chemin de l'institutionnalisation de la société internationale. Deux ans plus tard son premier Président affirmait, dans son discours inaugural, «l'avènement d'une ère nouvelle dans la civilisation mondiale», sacrifiant par là-même à l'optimisme de l'époque et à l'idéal quelque peu mythique de la paix par le droit : le règlement juridictionnel des différends devait alors garantir le progrès de la société internationale en prévenant l'escalade des conflits<sup>347</sup>.

S'il n'en fut malheureusement pas exactement ainsi, les mêmes idées allaient pourtant présider encore aux négociations de San Francisco, un quart de siècle et une guerre plus tard... ? Parallèlement au renforcement de la structure institutionnelle née d'une réflexion sur les causes du second conflit mondial, la Charte créait, dès 1945, la première juridiction permanente à compétence à la fois universelle et générale en tant qu'organe judiciaire principal des Nations Unies (article 92). Il s'agit là d'une différence fondamentale entre la Cour Internationale de Justice (CIJ) et sa devancière : la Charte a établi entre l'Organisation et son tribunal un lien organique ; il en découle un véritable lien fonctionnel dans la mesure où la fonction effective de la CIJ (Cour Internationale de Justice) apparaît ainsi officiellement liée aux principes fondamentaux des Nations Unies, en particulier l'interdiction du recours à la force (article 2 § 4) et son corollaire, le règlement pacifique des différends (articles 2 § 3 et 33). En tant qu'organe judiciaire principal de l'ONU, la CIJ doit contribuer aux buts de l'Organisation et à ce titre, elle doit œuvrer en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'abord directement en procédant au règlement judiciaire des différends, mais aussi indirectement en contribuant au développement du droit international contemporain<sup>348</sup>. L'article 92 se lit comme suit :

---

<sup>346</sup> M.O. HUDSON, *La Cour Permanente de Justice Internationale*, Paris, Pedone, 1936. Le texte du Statut fut adopté par le Conseil de la SDN le 28 Octobre, puis par l'Assemblée le 13 Décembre ; proposé à la signature des États trois jours plus tard le « Protocole de Genève » entra en vigueur le 1er Septembre 1921.

<sup>347</sup> Idéal pacifiste dont l'origine remonte au succès de l'arbitrage rendu à Genève dans l'affaire de l'Alabama, le 14 Septembre 1872.

<sup>348</sup> <https://www.erudit.org/fr/revues//1994-25-2/> la Cour pénale internationale

« La Cour internationale de Justice constitue l'organe judiciaire principal des Nations Unies. Elle fonctionne conformément à un Statut établi sur la base du Statut de la Cour permanente de Justice internationale et annexé à la présente Charte dont il fait partie intégrante ».

Cette aspiration à une justice internationale efficace a donné également naissance à la Cour Pénale Internationale (CPI), officiellement en fonction depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002. Et le Statut de Rome est le traité international qui a fondé la Cour Pénale Internationale. Il est adopté lors d'une conférence diplomatique réunissant les représentants des États adhérant aux Nations Unies, dite Conférence de Rome, qui se déroule du 15 Juin au 17 juillet 1998 à Rome. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002 après sa ratification par 60 États : la Cour pénale internationale est alors officiellement créée. La compétence de la Cour n'étant pas rétroactive, elle traite les crimes commis à compter de cette date. Juridiction pénale internationale permanente et à vocation universelle, la Cour pénale internationale est une juridiction chargée de juger les personnes accusées de génocide, de crime contre l'humanité, de crime d'agression et de crime de guerre. La Cour inscrit également son action dans une dimension préventive et dissuasive : l'objectif est de responsabiliser les individus, qu'il s'agisse d'autorités civiles ou militaires<sup>349</sup>.

Son siège officiel de la Cour est situé à La Haye, aux Pays-Bas. En Février 2003, on comptait déjà 89 États signataires, et depuis le 4 mars 2016, 123 États sur les 193 États membres de l'ONU ont ratifié le Statut de Rome et ont accepté la compétence de la CPI. Si l'avènement de la CPI représente une avancée majeure en termes de lutte contre l'impunité et de progression de l'équité, sa seule existence ne changera pas la donne en quelques décennies. Antoine Garapon insiste sur le fait que « *la difficulté de la Cour Pénale Internationale est désormais d'être capable d'inventer un produit de synthèse qui n'existe pas encore, un fonctionnement fondé sur la justice internationale mais aussi sur des considérations de politique internationale* ». Ces considérations politiques entravent la croissance de la CPI. Les Etats-Unis s'opposent à son existence, car ils craignent de voir un jour leurs militaires traduits devant cette juridiction. C'est dans cette optique que Patrice Rolland rappelle ainsi que « *la souveraineté de l'État a toujours constitué le principal obstacle à la protection et à la promotion des libertés* »<sup>350</sup>. Essayons, à présent, de décrire dans ce chapitre les enjeux économiques de la mondialisation dans sa politique d'élargissement et d'accroissement qui servent d'opportunités aux États et institutions multilatérales.

---

<sup>349</sup> Cf. *Encyclopedia - Universalis*/la Cour pénale internationale.

<sup>350</sup> Alexandre MARTIN, *Historique des droits de l'homme*, *Le Monde*, Article publié le 14 août 2003.

## Section 2. Les enjeux économiques de la mondialisation

Après avoir exposé les mécanismes permettant le déclenchement de la mondialisation avec l'aide des organisations multilatérales, certains enjeux économiques viennent susciter de nombreuses contraintes et craintes, car l'ouverture des frontières, malgré les bienfaits du libre-échange évoqués par les théoriciens libéraux (Adam Smith et David Ricardo du XVII<sup>e</sup> / XVIII<sup>e</sup> siècle), conduit les nations à protéger leurs propres intérêts ou ceux de leurs acteurs économiques afin de faire face à une concurrence de plus en plus forte dans la réalité. Si la participation à l'échange commercial mondial peut représenter un facteur de développement économique, elle ne s'est pas accompagnée d'une réduction des inégalités entre les pays riches et pauvres, bien au contraire, l'échange mondial représente un frein au développement de certains pays. Alors faut-il laisser se creuser un tel fossé et laisser le marché maître de la répartition des flux commerciaux ? Voilà déjà un des enjeux de la mondialisation.

La mondialisation désigne également une interdépendance croissante des économies entre elles pour former une économie globale ou une économie monde dans laquelle les frontières s'effacent progressivement au nom des bienfaits du libre-échange. Ce phénomène s'est accéléré pour conduire à une intégration non seulement des échanges commerciaux mais également de la production et des capitaux. Alors, on se demande : quels sont les principaux mécanismes de ce processus ? Quels en sont ses rouages ?

Pour répondre à ces questions, certains auteurs admettent que la mondialisation repose d'abord sur l'engrenage de trois rouages : 1) Le rouage commercial qui représente la mondialisation des échanges commerciaux et se traduit par l'accroissement de l'espace commercial des nations ; 2) le rouage de la production qui se caractérise par la transnationalité des investissements directs à l'étranger et s'accompagne de l'extension de l'espace productif liée aux activités croissantes des multinationales et des délocalisations ; 3) et le rouage financier qui correspond à la globalisation financière, c'est-à-dire à une internationalisation des capitaux. Ce rouage financier se caractérise donc par la création d'un marché financier au niveau planétaire où toutes les places financières sont reliées entre elles par internet. Donc ces trois rouages interdépendants connectent toutes les économies pour en faire une économie globale. Mais les

économies ont-elles intérêt à devenir globales ? Quels sont les enjeux majeurs associés à un tel processus ?<sup>351</sup>

Pour répondre à cette interrogation, certains auteurs ont décelé que l'extension de l'espace commercial modifie la structure de la concurrence et engage les entreprises dans une course effrénée à la recherche des gains de productivité. Celles-ci n'hésitent plus à se délocaliser, à fractionner leur production dans plusieurs pays, elles n'hésitent plus à licencier leur personnel malgré la hausse de leur profit. Cet espace productif devient mondial grâce à la mobilité des facteurs de production, au développement des groupes multinationaux et grâce à l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette mondialisation de la production renforce les échanges de capitaux et rend nécessaire leur décloisonnement, leur déréglementation et leur libre circulation pour financer les investissements internationaux. En ce qui a trait à la libéralisation financière, elle favorise une meilleure allocation des ressources financières dans le monde. Elle permet une meilleure orientation de l'épargne mondiale vers les investisseurs, mais, a aussi accru les probabilités de risques systémiques ou « domino », c'est-à-dire qu'un accident financier isolé se propage à l'ensemble de la planète<sup>352</sup> du fait de l'imbrication des États par ces trois rouages. Elle a aussi facilité le développement des paradis fiscaux et gonflé artificiellement et virtuellement la sphère financière. Des masses de capitaux financiers sont mises en jeu par des parieurs (traders »), qui prennent de plus en plus de risques jusqu'à mettre en péril leur propre banque<sup>353</sup>.

De plus, cette très forte mobilité des capitaux internationaux limite la portée des politiques économiques considérées comme incompatibles par les agents économiques opérant sur le marché financier mondial et sanctionnant tout écart par des opérations de change ou de transferts de capitaux. Leur marge de manœuvre se trouve donc limitée par les intérêts de certains acteurs économiques privés appelés « les nouveaux maîtres du monde ». Alors là aussi, faut-il laisser le marché décider de l'orientation des capitaux ou, au contraire réglementer ces flux financiers dans un souci d'éthique économique ? Alors la transformation de ces trois espaces de l'économie ne réduirait-elle pas le pouvoir relatif des États par rapport aux forces du marché ?

---

<sup>351</sup> Gérard FONOUNI, *Les enjeux de la mondialisation*, 2000

<sup>352</sup> Crise financière de 1997 et crise du crédit hypothécaire (Subprime) aux USA en 2008), à titre d'exemple.

<sup>353</sup> Gérard FONOUNI, *Les enjeux de la mondialisation*, 2000

C'est ainsi que la mondialisation de l'économie mettra en concurrence des nations dont les valeurs, les institutions, les règles, les richesses peuvent être différentes. Ce qui explique aussi pourquoi la libéralisation des échanges et des capitaux provoquera des conflits entre les nations et à l'intérieur de celles-ci. Face à de tels enjeux, une meilleure organisation de la mondialisation ne serait-elle pas indispensable à préparer un meilleur avenir pour les générations futures ?<sup>354</sup> A ces interrogations qui provoquent certains doutes et réticences vis-à-vis de la mondialisation, essayons de présenter ses enjeux dans sa dimension financière.

## **2.1. Les enjeux du système financier de la mondialisation**

La globalisation financière désigne la constitution d'un marché mondial intégré des capitaux. Ce volet financier de la mondialisation comporte trois dimensions : géographique : 1) mobilité des capitaux d'un pays à un autre, 2) fonctionnelle : le marché de capitaux est compartimenté en marché monétaire et boursier, etc., 3) temporelle : les marchés fonctionnent aujourd'hui 24/24 heures et en temps réel. Cette mondialisation trouve son origine dans la transformation radicale des systèmes financiers qui fait prévaloir les principes de la finance du marché qui se démarque fondamentalement de la logique qui prévalait lorsque le financement de la croissance économique était principalement assuré par le système bancaire. Cette transformation résulte elle-même tant de l'évolution du système monétaire international après l'effondrement du système de Bretton Woods (années 1970) que de la mutation des systèmes financiers nationaux, notamment sous l'effet de la déréglementation (1980). Elle a également été marquée par un fort degré d'innovation qui a conduit à la diversification des instruments financiers, notamment grâce à l'apparition des marchés dérivés ou à la titrisation, et à une augmentation du rendement des placements financiers<sup>355</sup>.

Cette mondialisation a introduit durant sa progression une explosion sans précédent dans l'histoire des flux financiers à l'échelle du monde, qui est engendrée en grande partie par les facilités d'échanges informatiques sur la Toile. Elle a également favorisé le financement des entreprises et celui des balances des paiements. En supprimant les obstacles à la circulation du capital, elle a donné une impulsion sans précédent aux marchés financiers. Les flux financiers

---

<sup>354</sup> Cf. Gérard FONOUNI, *Op. Cit.* 2000

<sup>355</sup> Extrait de Martine AZUELOS, *Les spécificités économiques de la mondialisation contemporaine*, P. 322.

forment le secteur le plus bouleversé par l'interopérabilité mondiale et les technologies de l'information, d'où leur rôle important dans les phénomènes de mondialisation en général<sup>356</sup>.

Par ailleurs, ce décloisonnement a eu pour effet d'abolir les frontières qui compartimentaient les marchés (banques, assurances, etc.) ainsi que les différents métiers de la finance. Il a aussi eu pour effet de multiplier de façon extraordinaire l'offre des instruments financiers disponibles (bons du Trésor, actions, obligations, produits dérivés, options, etc.), de permettre aux investisseurs de comparer leurs rendements respectifs et, conséquemment, de permettre les mouvements du capital dans la seule logique de maximiser les profits à très court terme. Elle a aussi permis aux grandes banques d'accélérer le phénomène de désintermédiation en multipliant les acquisitions (dans les activités de courtage et les banques d'affaires notamment) et en investissant leurs capitaux dans les nouveaux produits financiers, une activité beaucoup plus « rentable » que l'activité bancaire traditionnelle, mais potentiellement plus risquée.

Pour les marchés financiers (actions, obligations, titres du marché monétaire, etc.), ils constituent désormais la principale source de financement des entreprises au détriment du financement bancaire plus traditionnel. L'entreprise devient ainsi un actif financier dont il faut maximiser la valeur en Bourse. Dès lors, les marchés financiers sont le baromètre qui guide les actions des dirigeants des entreprises. Force est cependant de constater que les vrais gagnants au jeu de la finance internationale moderne sont surtout les firmes multinationales, les Trésors publics, les établissements de crédit et les investisseurs institutionnels. Cette mondialisation financière s'est traduite par une augmentation des échanges internationaux d'actifs financiers, par l'émergence d'un marché financier intégré au niveau mondial et par une interdépendance accrue des économies<sup>357</sup>. Mais d'où vient l'idée de mondialiser le système financier ? On a prétendu qu'il a une histoire, et qu'un tel aspect clé de la mondialisation a connu une certaine évolution au cours de l'histoire de l'économie moderne.

## **2.2. L'évolution progressive des marchés financiers**

Dans cette partie de rédaction on ne va pas s'éterniser sur les étapes successives qui ont marqué l'histoire périodique des marchés financiers au long des siècles (ce serait trop exhaustif), mais l'essentiel sera porté sur quelques dates et événements exceptionnellement fatidiques qui ont marqué le développement des marchés financiers, comment elle a connu une certaine évolution et

---

<sup>356</sup> <https://wikimemoires.net/2011/03/mondialisation-financiere-definition-caracteristiques>.

<sup>357</sup> Article à lire sur le Monde concernant le système des marchés financiers, Avril 2000.

comment ils sont inscrits dans le temps pour pouvoir faciliter le développement économique, par le biais des échanges commerciaux<sup>358</sup>.

Si on revient vers les années 70, on peut dire qu'elles sont caractérisées par l'apparition de fortes incertitudes financières : l'inflation s'accrût, en même temps que le développement de la volatilité des taux, ainsi qu'une importante instabilité des taux de change et des produits énergétiques avec les deux chocs pétroliers, et enfin l'endettement croissant des pays en voie de développement. Ces événements se sont accompagnés d'une croissance des marchés financiers pour faciliter les transferts de risques entre entreprises ou États. Ces derniers ont eu pour conséquence une augmentation de la liquidité, via la multiplication des marchés de dérivés. C'est ainsi que le système monétaire international, pour réguler les marchés financiers, a été soumis d'un seul coup à trois révolutions. Il s'agit de : la déréglementation, l'internationalisation et l'innovation. Cette libéralisation financière a créé un environnement propice à une mobilité accrue des capitaux. Et depuis la fin des années quatre-vingt, on a observé une tendance mondiale à la libéralisation financière. Cela va de mesures relativement simples, telles que l'unification des taux de change ou la suppression du contrôle du crédit sur le marché intérieur, à la libéralisation totale du secteur financier, y compris l'ouverture des opérations en capital<sup>359</sup>.

À partir du milieu des années 1990, l'ouverture financière des économies avancées a été nettement accélérée. Les actifs et passifs internationaux ont bondi, et la libéralisation financière par l'innovation a offert de nouvelles opportunités de gestion des positions et des risques. Les passifs extérieurs des économies avancées sont passés de moins de 80 % du PIB en 1995 à plus de 290 % en 2015. Chaque composante majeure des passifs extérieurs a au moins doublé en pourcentage du PIB. Mettant en lumière le rôle prépondérant de la troisième strate de la mondialisation, les passifs constitués d'instruments de dette ont quadruplé et les engagements en actions ont plus que quintuplé. Le renforcement de l'intégration financière a été particulièrement manifeste dans les économies avancées d'Europe, où l'introduction de l'euro a soutenu les transactions transfrontières. Entre 2001 et 2007, l'augmentation du ratio des engagements

---

<sup>358</sup> Il faut rappeler ici que l'intégration rapide des marchés financiers au cours des vingt dernières années représente l'aspect le plus spectaculaire de la mondialisation. Le système de Bretton Woods créé après la Seconde guerre mondiale était fondé sur des comptes des mouvements de capitaux fermés et des taux de change fixes. Alors que la libéralisation graduelle du commerce et des IDE démarrait, la mondialisation financière ne figurait pas encore à l'ordre du jour. Les marchés nationaux demeuraient séparés. Ce n'est qu'en 1973 qu'intervinrent les premiers changements, avec la rupture du système de Bretton Woods. Toutefois, celle-ci n'entraîna pas aussitôt une course effrénée à la libéralisation des mouvements de capitaux. Le phénomène ne débuta dans les pays industrialisés qu'au début des années quatre-vingt, avec une augmentation subséquente des mouvements de capitaux entre ces pays.

<sup>359</sup> Ibid. PP.30.32

extérieurs des économies avancées a été liée, à hauteur de 23 %, aux transactions financières au sein de la zone euro et, pour 14 %, aux créances financières détenues sur la région par des pays n'en faisant pas partie. De même que les multinationales jouent un rôle clé dans les échanges mondiaux, les établissements financiers actifs à l'international règnent de plus en plus sur la finance mondiale, notamment dans les économies avancées. Ces groupes géants ont des filiales et des succursales dans de nombreux pays, sur différents continents. Ils participent non seulement à des transactions financières transfrontières, mais aussi aux opérations locales d'emprunts et de prêts, qui ne sont pas classées en tant que transactions internationales dans le cadre comptable de la balance des paiements. En conséquence, les mesures classiques de l'ouverture financière fondées sur la balance des paiements tendent à sous-estimer le degré d'interdépendance mondiale, comme c'est le cas pour le secteur non financier, où les filiales des multinationales produisent pour leur marché local<sup>360</sup>. Mais n'est-il pas nécessaire de se demander quels sont les leitmotifs des nombreuses entreprises multinationales et sur quoi reposent-elles ?

### **2.3. Les enjeux des entreprises multinationales et des investisseurs du marché financier**

Les multinationales sont des réalités beaucoup plus anciennes qu'on ne le pense. En 1914, on comptait déjà plus d'une centaine de filiales américaines délocalisées à l'étranger<sup>361</sup>. Mais dans les années 1960, on a vu émerger de nouvelles Firmes Multinationales issues, cette fois, des pays en développement ayant atteint un certain degré d'industrialisation. L. Wells s'est penché sur ce phénomène. Selon lui, ces entreprises relèvent en majorité d'industries qui possèdent des technologies mûres. Leurs avantages spécifiques seraient les suivantes :

- 1) Elles sont capables d'adapter les technologies de grande échelle des pays industrialisés à une fabrication à moindre échelle dans leur pays respectif.
- 2) Elles peuvent réduire les coûts d'administration et de gestion.
- 3) Pour pallier le manque de capitaux et le manque d'expérience dans les transactions internationales, la plupart de ces entreprises s'associent à des entreprises des pays hôtes. Cette stratégie augmente leur capacité concurrentielle par rapport aux FMN des pays industrialisés

---

<sup>360</sup> [www.ftq.qc.ca/](http://www.ftq.qc.ca/); *Le système financier international*, 2008

<sup>361</sup> Sylvain ALLEMAND et Jean-Claude Ruano BORBALAN, *Op. Cit.* P.34

Quant aux banques multinationales (BMN) qui investissent dans des activités financières en territoire étranger, elles sont une forme de firmes multinationales. Elles se sont développées surtout à partir des années 1960, accusant un retard sur les autres types d'investissements directs à l'étranger. Leur multiplication au début des dernières décennies s'explique d'abord par la forte croissance des échanges commerciaux : les banques ont accompagné leurs clients à l'étranger, contribuant ainsi à la création d'un réseau bancaire mondial. Elles cherchent aussi à percer de nouveaux marchés et tentent de diversifier leurs portefeuilles pour diminuer les risques financiers<sup>362</sup>.

Aujourd'hui, les grandes entreprises multinationales capitalistes et les investisseurs des « marchés financiers ont pris un tel poids qu'ils se substituent en général aux administrations et aux États dans la prises de décisions d'intérêt général pouvant intéresser l'humanité toute entière. Ils le font le plus souvent dans l'anonymat et dans l'irresponsabilité, hors en tous cas des contrôles démocratiques externes s'imposant aux États. Beaucoup agissent à l'intérieur des champs protégés par les puissances politiques dominantes. Certains tendent à s'en affranchir et mènent avec leurs propres moyens des combats non seulement commerciaux ou industriels, mais aussi diplomatiques. Ces nouveaux acteurs de la compétition échappent aux réglementations et aux juridictions nationales. Les États ne peuvent donc prendre à leur égard de décisions impératives. Ils doivent négocier avec eux de puissance à puissance, même lorsqu'il s'agit d'entreprises entrant dans la même communauté d'intérêts géopolitiques. Ces négociations interviennent le plus souvent après les faits générateurs, donc plutôt pour réparer les dégâts éventuels que pour les prévenir. Les stratégies industrielles ou commerciales des firmes sont en effet généralement gardées confidentielles, sous prétexte de protection de la compétitivité<sup>363</sup>. Maintenant, qu'en est-il des enjeux sociologiques de la mondialisation ?

### **Section 3. Les enjeux sociologiques de la mondialisation**

Tout d'abord, la sociologie de la mondialisation pourrait consister à étudier des transformations internationales et, plus précisément, à identifier celles qui s'expliqueraient, de façon structurante, par des interdépendances transnationales. Par exemple, l'émergence, puis la

---

<sup>362</sup> Jean-Pierre BIBEAU, *Op. Cit.* pp. 192-194.

<sup>363</sup> Younes EL KADIRI, Mathieu RICHIR (...), *Rapport du module environnement: mondialisation*, Décembre 2003 - Avril 2004.

prégnance, un peu partout dans le monde, d'un discours médiatique et politique sur la montée de l'insécurité, peut être considérées comme des transformations internationales qui sont communes à de très nombreux pays. Mais peut-on les expliquer par la mise en œuvre de directives internationales et de dispositifs d'évaluation des systèmes nationaux au moyen d'indicateurs largement diffusés – ce seraient les interdépendances transnationales ? Cette hypothèse n'aurait d'ailleurs rien de saugrenu, car l'on peut raisonnablement penser qu'à force de vanter les bienfaits de la compétition généralisée et de la marchandisation de toutes les activités, cette pratique a fragilisé les institutions sociales et contribué à ce que chacun se sente menacé en permanence<sup>364</sup>.

Un deuxième constat survient par le fait que la mondialisation nous apparaît comme un « fait social total », c'est-à-dire comme une série de transformations qui concernent toutes les dimensions de la vie sociale : les relations économique, professionnelle, juridique, culturelle, diplomatique et aussi géopolitique, et donc aussi justiciables de concepts forgés par la sociologie depuis le siècle dernier dont il convient de discuter l'actualité. Nos recherches nous amènent à déconstruire certains mythes liés à la mondialisation et à inventorier certains enjeux majeurs qui sont déclenchés avec le processus évolutif de la mondialisation. Cela veut dire que la mondialisation n'est pas sans conséquences sur l'ensemble des sociétés, les mœurs, les traditions des peuples, leur savoir et savoir-faire, ainsi que leur façon de vivre, de penser et de prospérer. En effet, il y a :

-Le mythe de l'individu nomade dans le cyberspace, relié en temps réel à la planète toute entière, assimilée à un « village global », qui ignore le poids des cultures et de l'histoire ;

-Le mythe d'une économie essentiellement structurée par des « firmes globales » qui se partageraient la richesse sur toute la planète, alors que la plupart de ces firmes restent ancrées à des intérêts nationaux, même si leur poids économique est devenu impressionnant ;

-Le mythe de la fin du travail salarié, suite à l'interconnexion de tous les marchés du travail, provoquant la généralisation du chômage au niveau de la planète, et réduisant presque tout le monde à l'exclusion ou à la précarité ;

-Le mythe de la fin de l'État nation, voire du politique, face à l'emprise des entreprises multinationales et des marchés financiers, supposés leur ôter tout moyen de régulation.<sup>365</sup>

---

<sup>364</sup> Jean-Luc METZGER, *Que pourrait-être une sociologie de la mondialisation ?* (40 ans de recherches sociologiques et anthropologiques). Open Édition, 2012, P. 14.

<sup>365</sup> Philippe PIERRE, Pour une sociologie de la mondialisation, Consulter : <https://philippepierre.com/expertises/Sociologie-de-la-mondialisation>.

Il est une évidence que la mondialisation telle qu'elle existe aujourd'hui a des effets non seulement sociologiques ou sociaux dévastateurs, mais aussi écologiques très négatifs. Elle a des impacts très significatifs sur les valeurs et les vies humaines. Les changements climatiques en sont une manifestation, mais aussi l'accroissement de la pauvreté et l'accroissement des distances économiques et sociales entre groupes humains en sont la preuve. C'est la logique du système capitaliste qui est en jeu et par conséquent c'est cette dernière qu'il faut délégitimer. Car malgré une croissance spectaculaire dans les économies émergentes, le monde occidental développé tient toujours les rênes de l'ordre international et des flux de capitaux entre les pays. Par exemple, des organisations telles que le FMI et la Banque Mondiale le facilitent grandement l'accès au prêt. En plus, l'Occident impose ses normes et procédures d'accès au prêt, alors qu'elles ne sont pas universelles, et les appliquer dans les pays non-occidentaux peut avoir des conséquences financières désastreuses. Pire encore, certaines des aides que le monde développé cherche à apporter aux pays en voie de développement tendent à augmenter la pauvreté plutôt que la réduire pauvreté<sup>366</sup>. Ainsi, d'autres enjeux sociologiques ne sont-ils pas également apparus dans l'ordre des échanges divers et multiples apportés par la mondialisation ?

### **3.1. Délocalisation des emplois et les échanges démultipliés des biens et des personnes**

L'une des critiques la plus fréquemment émise à propos de la mondialisation des échanges commerciaux est qu'elle conduit à délocaliser des emplois surtout des emplois industriels des pays développés vers des pays en voie de développement. La délocalisation des emplois provoque irrémédiablement la délocalisation des personnes. Et des travailleurs peu qualifiés qui perdent leur emploi industriel dans un pays développé auront souvent beaucoup de difficultés à trouver un nouvel emploi à salaire égal. La perte d'emploi dans les pays développés exerce une double contrainte sur les systèmes de protection sociale de ces pays. Le nombre de personnes ayant recours aux aides sociales augmente et, comme il y a perte d'emplois, les recettes fiscales baissent alors qu'elles sont nécessaires pour alimenter les caisses des régimes de protection sociale<sup>367</sup>. Ce qui affect grandement les modes de vie des gens, car certains sont obligés de se déplacer au rythme des échanges commerciaux en quête de meilleures opportunités. Cela bouleverse l'ordre familial,

---

<sup>366</sup> Consulter « Velocity global », *Les avantages et les inconvénients de la mondialisation*, 01 Juin 2019.

<sup>367</sup> Consulter « Velocity global », *Quels sont les inconvénients de la mondialisation ?* 01 Juin 2019

les relations humaines, affecte largement les valeurs et les conditions de vies humaines et entraîne un renversement d'équilibre dans les modes de sociation et de communalisation.

### **3.2. Un renversement d'équilibre dans les modes de sociation et communalisation**

Si on se sert des définitions de Max Weber, « Nous appelons « sociation » une relation sociale lorsque, et tant que, la disposition de l'activité sociale se fonde sur un compromis d'intérêts motivé rationnellement (en valeur ou en finalité) ou sur une coordination d'intérêts motivée de la même manière ». Pour la communalisation, il la définit comme : « [...] une relation sociale lorsque, et tant que, la disposition de l'activité sociale se fonde [...] sur le sentiment subjectif (traditionnel ou affectif) des participants d'appartenir à une même communauté ». La communalisation implique des liens affectifs et se fonde surtout sur un sentiment d'appartenance, tandis que la sociation consiste en un compromis ou coordination d'intérêts fondé rationnellement<sup>368</sup>.

Quant à la communauté humaine, elle deviendrait donc une réalité vivante, un modèle organiciste qui plongerait ses racines dans un passé et une mémoire collective matérialisés par son « esprit populaire » entendu au sens herderien. Pour la collectivité elle-même, elle serait alors cimentée par cette identité commune « réelle ou supposée » mais servant toujours de référentiel pour la justification d'un « vivre ensemble ». Cela veut dire qu'il s'agit de sociation, de la communalisation, de la communauté et de la collectivité, il y a l'intérêt du bien commun et du vivre ensemble, selon les significations données par Max Weber<sup>369</sup>. En rapport avec la mondialisation, notre intérêt et notre curiosité intellectuelle cherchent à comprendre comment la construction sociale et politique des « communautés » – de voisinage, religieuses, ethniques, diasporiques ou transnationales – s'inscrit dans la globalisation et l'individuation contemporaines ? Car le déploiement d'un espace multidimensionnel fragmenté en sous espaces discontinus, caractéristique de ce que l'on a appelé la globalisation, est venu conforter les thèses de Weber et d'Anderson : l'intensification des relations sociales entre des espaces parfois fort

---

<sup>368</sup> Max Weber, *Économie et société*/1. Les catégories de la sociologie, Paris, Librairie Plon, Agora Pocket, 1995, § 9, p.78.

<sup>369</sup> Ibid. p. 79

éloignés les uns des autres est l'expression d'innombrables processus de communalisation qui se déploient à l'échelle planétaire<sup>370</sup>.

Bien que des regroupements d'intérêt parfois éphémères et sans ancrage territorial se substituent à la solidarité spatiale des communautés territoriales, quoique le paradigme de la mobilité tende aujourd'hui à s'imposer, les hommes continuent à s'organiser en groupes solidaires et à se réclamer du paradigme de l'ancrage communautaire. En contexte mondialisé, le « local » considéré comme une dimension constitutive du phénomène communautaire ne disparaît pas, mais est reconfiguré dans le cadre des dynamiques transnationales. C'est dans cette optique qu'A. Appadurai intervient avec le concept imagination qui est à l'œuvre dans l'activité mentale de tout un chacun. Elle serait selon lui au cœur de la production de nouvelles territorialités. En tant que pratique collective, elle permettrait l'émergence de communautés affectives transnationales, reposant sur des rêves et des sentiments partagés et capables, ajoute-t-il, de passer du stade des représentations partagées à celui des actions accomplies collectivement<sup>371</sup>. Pour cet anthropologue, l'idée selon laquelle « la localité est en état de siège dans les sociétés modernes » serait par conséquent l'un des clichés de la théorie sociale inspirée de Tonnies, Weber et Durkheim. Car loin de signifier une homogénéisation du monde qui consacrerait la victoire de l'individu sur le collectif et gommerait l'inscription spatiale des groupes, la globalisation semble au contraire alimenter la nostalgie d'une vie communautaire. Indissociable de processus de communalisation, elle dévoile les multiples enjeux liés aux appartenances identitaires des individus, dont celui de leur reconnaissance<sup>372</sup>. C'est dans cette optique que Max Weber précise que « la relation sociale fondant la communalisation repose d'abord sur le fait d'avoir en commun quelque chose, - condition nécessaire mais non suffisante - puis sur le développement du sentiment de cette appartenance commune, enfin lorsque « les individus orientent mutuellement d'une manière ou d'une autre leur comportement ». Finalement « la communalisation peut se fonder sur n'importe quelle espèce de fondement affectif, émotionnel ou encore traditionnel »<sup>373</sup>. Mais quoique les résultats positifs tirés dans les modes de sociation et de communalisation au cœur de la

---

<sup>370</sup> Consulter l'article de Françoise CLAVAIROLLE et Pascal RICAUD, *Sentiments d'appartenance et parcours de reconnaissance : regards sur la diversité des processus de communalisation*, CNRS-Université François Rabelais, Tours.

<sup>371</sup> A. Appadurai, cité dans l'article de Françoise CLAVAIROLLE et Pascal RICAUD, *Sentiments d'appartenance et parcours de reconnaissance : regards sur la diversité des processus de communalisation*, année 2005, p.37.

<sup>372</sup> Consulter le même article cité plus haut pour de précisions.

<sup>373</sup> Max WEBER, cité dans Françoise Clavairolle et Pascal Ricaud sur les « *Sentiments d'appartenance et parcours de reconnaissance : regards sur la diversité des processus de communalisation* », p.38.

mondialisation, on se demande si la mondialisation n'entraîne-t-elle pas des effets considérablement majeurs sur la cohésion sociale des groupements et des communautés ?

### **3.3. Des effets majeurs sur la cohésion des groupements sociaux**

Il est une évidence que ce nouveau modèle de développement économique fondé sur la libéralisation, s'appliquant dans des sociétés, où le pouvoir de décision économique, politique et militaire était concentré dans les pays capitalistes du Nord et progressivement dans quelques pays émergeant, favorisant un accroissement des inégalités, donc des écarts entre les riches et les pauvres. Ces différences se sont considérablement agrandies au cours des dernières années de politique néolibérale, au point que certains décideurs politiques et économiques ont commencé à s'en inquiéter, notamment la Banque mondiale. A ce constat-là, il faut ajouter que ce modèle permet le développement spectaculaire de 20% de la population mondiale, tandis qu'une partie importante de la classe moyenne est vulnérabilisée et que la pauvreté augmente en chiffres absolus.

Par exemple, en Amérique latine, il y avait 220 millions de pauvres au début des années 2000, soit 30 millions de plus que 10 ans auparavant en 1990. Cela correspond à la logique même du système capitaliste, pour lequel il est plus intéressant d'avoir 20% de la population mondiale capable d'absorber la production de biens sophistiqués, sur lesquels le taux de profit est plus élevé, que de produire pour les 80% autres qui ont peu ou pas de pouvoir d'achat et qui ne contribuent guère à produire de la valeur ajoutée. En effet, ce capitalisme contemporain, dominé par le capital financier, recherche des gains à court terme, sans grande préoccupation pour le long terme, notamment les coûts sociaux et les coûts écologiques du modèle de développement néolibéral<sup>374</sup>. L'ensemble de ces disparités économiques entraînent du même coup des disparités sociales, et sans des gestes de solidarité, la cohabitation humaine dans l'espace social et mondial serait totalement impossible. Souvent ces entraides mutuelles qui favorisent le vivre ensemble font que les identités s'entrelacent pour favoriser la cohésion humaine, d'où une certaine allégeance à la diversification.

#### **3.3.1. Des allégeances à la diversification**

Certes, la mondialisation favorise l'accès aux cultures étrangères, mais elle tend également à fusionner les cultures entre elles. Le succès rencontré par certaines cultures partout sur la planète a amené certains peuples à imiter d'autres styles de vie et de cultures que la leur. Quand les cultures

---

<sup>374</sup> Consulter VelocityGlobal, *La diversité culturelle*, 01 Juin 2019

commencent à perdre leurs caractéristiques distinctives, la diversité mondiale se perd également. La réponse aux défis lancés par nos sociétés multiculturelles passe par la mise en place d'une « politique de reconnaissance » de la diversité culturelle<sup>375</sup>. Au nom de cette diversité, chaque groupe peut se construire en faisant entendre sa propre voix, tout en construisant et exprimant simultanément sa propre identité culturelle et la reconnaissance des principes de la différence. Grâce à la reconnaissance de sa propre identité culturelle comme citoyen ou peuple, on pourrait assumer sa propre histoire. C'est le repli identitaire.

### 3.3.2. Les tentations du repli identitaire

Le mot repli, composé du préfix *re*, signifie retour en arrière, à nouveau, et du latin *plicare*, qui signifie plier, replier, enrouler. Au sens figuré, le terme repli désigne l'action de se replier sur soi-même, à propos d'une personne, d'une famille, d'un clan, d'une ethnie, d'une tribu, d'une communauté religieuse, nationale ou d'un groupe particulier, défendant une idéologie quelconque. Quant à l'identité, selon son étymologie latine, elle définit la « qualité de ce qui est le même », le fait pour une personne d'être un individu donné et de pouvoir être reconnu pour tel. L'identité renverrait donc au regard de l'autre et permettrait de s'interroger. D'où l'expression repli identitaire signifiant que les membres d'une même communauté (ethnique, religieuse, idéologique, géographique, etc.) se replient sur eux-mêmes, vivent entre eux, s'isolent au lieu de s'intégrer au sein du groupe plus large auquel ils appartiennent. Mais ce repli identitaire peut-être aussi les conséquences du chômage, de la précarité, des crises économiques, politiques, sociales, comme celle du racisme, de la violence ou de ségrégation de la part du reste de la population<sup>376</sup>.

Dans cette perspective, l'identité devient le lieu de la mobilisation politique, sociale, économique par des personnes en quête de dépendance. Elle peut correspondre à des propositions alternatives à un ordre social et politique jugé inégalitaire et stigmatisant, comme dans le cas des militantes féministes – libertaires, anarchistes et autonomes – étudiées par É. Gaillard. Elle peut renvoyer également à des mobilisations collectives visant une reconnaissance institutionnelle et l'obtention de droits juridiques<sup>377</sup>. Les mouvements de LGBT, les différents regroupements terroristes, les guerres de religions des siècles écoulés, l'idéologie hitlérienne, le mussoliniste

---

<sup>375</sup> Cf. Velocityglobal, *La diversité culturelle*, 01 Juin 2019

<sup>376</sup> Consulter *Toupie.org/ Dictionnaire/Repli – identitaire*, htm

<sup>377</sup> Cherry SCHRECKER, *Le concept de communauté dans la sociologie anglo-saxonne*, Article apparu dans <http://www.educ-revues.fr>

italien, les bolchevistes ou le stalinisme russe, les nombreuses formes de protestations, tel que le groupement des gilets jaunes en France constituent des exemples phares.

Ainsi, que Pedro Vianna, à travers une approche théorique, linguistique mais également sociologique et politique, rapproche l'emploi de la notion d'identité à ceux de repli identitaire et de stigmatisation, de renversement du stigmate même, qui amène les individus à se redéfinir face à l'Autre. Chacun peut être stigmatisé en raison de certaines de ses caractéristiques (sexuelles, physiques, sociales ou culturelles). Or, lorsqu'on décide de renverser ce stigmate, c'est pour asseoir sa différence, son identité. Cette situation peut s'avérer délicate pour les individus appartenant à des communautés minoritaires et marginalisées face à la majorité, car les pressions peuvent les amener à faire évoluer leur identité malgré eux<sup>378</sup>.

Dans une perspective là encore généraliste, Mohamed Saki s'intéresse au concept de « diaspora ». En effet, l'éloignement du pays d'origine, la dispersion des populations qui partagent un sentiment de déracinement, l'attachement au mythe du retour, en tant que critères définitoires, sont remis en question par le don d'ubiquité que permettraient les nouvelles technologies. Ainsi, c'est le concept même de communauté, diasporique ou migrante et de son identité qui se trouve redéfinis. Mais, comme toute forme d'extrémiste, le repli identitaire peut devenir un opium dans toutes les catégories sociales et les sociétés, et de ce fait, il peut également devenir un péril mondial. Cette tentation inspire ou suscite toutes formes de haine, d'exclusion et d'intolérance. D'où l'urgence de renouer avec ce qui constitue l'identité humaine dans l'expression du respect d'une telle identité et de sa dignité<sup>379</sup>. Pour rééquilibrer les relations humaines, il faut une déconstruction mentale des sociétés jugée trop fondamentaliste et exclusiviste, liée à l'exclusion et au rejet des autres, pour de préférence les accueillir sans aucuns préjugés et indifférences, afin de pouvoir porter un message d'espoir pour une nouvelle humanité plus vivante et solidaire. Cela peut être l'œuvre de la gouvernabilité démocratique de la mondialisation.

---

<sup>378</sup> Volume dirigé par Marie-Christine MICHAUD, *Entre sociétés et communautés : pour une construction des identités*. UBS (Université Bretagne Sud), P. 4

<sup>379</sup> Ibid. P. 5

**Deuxième partie :**  
**Construction théorique de la gouvernabilité démocratique de la**  
**mondialisation**

En dépit des nombreuses dispositions prises et des structures mises en place par les États, les organisations multilatérales, les institutions financières internationales et les firmes multinationales pour l'émergence de la mondialisation dans la construction de l'ordre démocratique, se basant sur la souveraineté des peuples, les droits de l'homme et des libertés, la mondialisation requiert davantage d'autres facteurs similaires qui pourraient favoriser sa pérennisation au fil de l'histoire. Certaines fois, des grandes turbulences et crises économique, sociale, politique se manifestent de manière sporadique, renversant les structures déjà établies et remettant la pendule à zéro. Pour éviter de tels cataclysmes perturbateurs qui peuvent surgir de façon spontanée pour bouleverser l'ordre économique et financier mondial, les acteurs mondialistes jugent important et obligatoire de renforcer les structures déjà établies afin de régler la mondialisation par une régulation sociale afin d'aboutir à une gouvernance économique globale, par des règles bien établies pour l'équilibre du commerce international (Chapitre 4). Cette gouvernance démocratique s'inscrit toujours dans un ordre diplomatique et politique global qui sert à susciter des compromis entre les différents acteurs afin de favoriser l'émergence de la mondialisation (chapitre 5), par des mesures adaptées qui permettent de réinventer la gouvernance afin d'atteindre des objectifs pour le développement durable (chapitre 6).

## **Chapitre 4 : Apprivoiser la mondialisation : vers une régulation sociale et une gouvernance démocratique globale**

On affirme souvent que la mondialisation n'est soumise à aucun contrôle. C'est bien le cas dans le domaine de sa gouvernance démocratique et de sa régulation sociale, mais pas pour le commerce mondial et les questions financières. Ils sont pilotés par des systèmes de régulation, mis au point par des États comme le G7, parfois (G8), et certaines institutions comme le FMI, l'OMC, la Banque mondiale, L'Union européenne, l'OCDE, etc. Sept grandes puissances forant le G7 dominant ce processus. A cet égard, n'est-il pas permis de citer Samuel Huntington dans sa thèse empirique à propos du choc des civilisations et de sa principale préoccupation, c'est-à-dire le maintien des intérêts hégémoniques occidentaux ?<sup>380</sup>

L'Occident, écrit Huntington, « [...] domine les institutions internationales politiques ainsi que, avec le Japon, les institutions internationales économiques. Par exemple, les questions de sécurité et de politique au niveau planétaire sont réglées par un Conseil de sécurité qui rassemble les États-Unis, l'Angleterre et la France, pays exclusivement occidentaux, mettant au pied du mur la Russie qui se trouve en Europe de l'Est et la Chine unique pays asiatique. Tous ces pays entretiennent des relations exceptionnellement étroites qui excluent les pays de moindre importance, non occidentaux pour la plupart.<sup>381</sup> » Michel Sauquet et Martin Vielajus, de leur part, ajoutent de nouvelles réflexions en montrant que toute la richesse du concept de gouvernance réside dans son approche comme l'ensemble des processus qui permettent la mise en place de régulations économiques, sociales et politiques véritablement adaptées aux réalités des sociétés. Cette perspective conduit à dégager de référentiels normatifs et prescriptifs. Elle force la réforme des politiques de développement autour de la prise en compte de la légitimité et de l'enracinement du pouvoir, du rôle des acteurs non étatiques et de celui du niveau local et de son articulation avec les autres échelles de gouvernance. C'est pourquoi depuis deux décennies, la gouvernance est devenue l'un des vocables les plus employés dans le champ des relations internationales en général et de la coopération au développement en particulier. Pour nombre de spécialistes, elle serait même

---

<sup>380</sup> Carlos MILANI, Carlos ARTURI et Germán SOLINÍS, *Op. Cit.* P. 49

<sup>381</sup> Ibid. P. 50

entrée dans la fameuse catégorie des « mots valises », buzzword, dogme, etc., qui animent les débats et fondent les actions du monde du développement<sup>382</sup>.

Les systèmes de régulation économique et financière visent donc à favoriser cette mondialisation néolibérale. Ainsi, pour les partisans du néolibéralisme, la notion même d'un rapport entre les marchés capitalistes, mondialisés ou non, et la gouvernance démocratique serait un oxymore<sup>383</sup>. C'est pourquoi, en raison de ses développements, la gouvernance mondiale devient une question fondamentale de la mondialisation. Ici, l'enjeu concerne une gouvernance mondiale, incluant un contenu et des objectifs démocratiques ainsi que des dispositions politiques et institutionnelles destinées à prolonger l'expansion du « Market Imperium », impliquant l'alignement sur les conditions du marché de la plupart des domaines d'activités humaines, des relations sociales et des biens publics tels que l'éducation, la culture, les connaissances et la santé. Cette gouvernance s'adapte parfaitement aux exigences de la scène transnationale où l'autorité centrale n'existe pas et où les parties impliquées, à savoir les États souverains, les sociétés transnationales, les organisations internationales et, plus récemment, les ONG, élaborent des systèmes de régulation et des politiques spécifiques aux problèmes posés par l'intermédiaire des négociations<sup>384</sup>.

C'est ainsi qu'on assiste depuis quelques années à une multiplication de stratégies, se voulant novatrices en matière de gouvernance. Elle s'affirme comme une approche permettant de mieux comprendre l'exercice du pouvoir légitime dans une société donnée et donc l'élaboration par les sociétés elles-mêmes de leurs propres modalités de gouvernance, en fonction des défis auxquels elles doivent faire face et dans le cadre des accords internationaux. Pour les politiques de développement, cela se traduit par un renversement de perspective, du moins en théorie : la logique des besoins se substitue à celle de l'offre. La sémantique change : les notions de partenariats, de dialogue, de légitimité, de processus et de long terme apparaissent plus systématiquement dans le discours et les programmes de gouvernance. En un mot, la « bonne gouvernance » est repensée au sein de la gouvernance démocratique<sup>385</sup>.

---

<sup>382</sup><http://www.institut-gouvernance.org>/Séverine BELLINA, Article sur *La Gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement ?*

<sup>383</sup> Ibid P. 50

<sup>384</sup> Ibidem.p.57

<sup>385</sup> Consulter [www.institut-gouvernance.org](http://www.institut-gouvernance.org)

Ainsi, ce chapitre que nous allons présentement développer comprend trois sections, lesquelles décrivent la mondialisation et la règle des trois « D », (section 1), l'éclatement de la production ou la nouvelle géopolitique de la production (section 2), et la nouvelle politique économique par la création d'un marché planétaire des capitaux (section 3).

### **Section 1. La mondialisation et la règle des trois « D<sup>386</sup> »**

Le processus de la mondialisation est très avancé dans la sphère financière. Dans certains sous-systèmes du marché domestique financier, ce qui était fermé à l'extérieur il y a des décennies, est aujourd'hui presque totalement intégré au plan mondial. L'accroissement du volume des transactions internationales est fabuleux : en 1982, les financements internationaux nets enregistrés par la Banque des règlements internationaux (BRI)<sup>387</sup> atteignaient 1230 milliards de dollars ; 10 ans plus tard, c'était 5000 milliards, soit 4 fois plus. Aujourd'hui, d'aucuns prétendent que ces chiffres ont doublé, voir triplé. Autre indicateur très révélateur : les marchés boursiers, bien que rentrés très tardivement dans le processus de mondialisation, sont en train de reprendre le retard. Depuis quelques années, sur la plupart des grandes places boursières, la croissance des actions émises par les sociétés étrangères est supérieure à celle des actions émises par les résidents.

Un autre phénomène très éloquent : l'importance des mouvements financiers internationaux par rapport aux activités productives, c'est-à-dire celles produisant des biens et des services, par le biais des marchés de changes. La fonction principale de ces marchés de change vise en théorie à faciliter le règlement des échanges commerciaux. Ce qui conduit à déceler que

---

<sup>386</sup> Certains économistes ajoutent un 4<sup>e</sup> D, voir même un 5<sup>e</sup>. Pour le 4<sup>e</sup> D, ils évoquent la dématérialisation qui est définie comme étant le remplacement dans une entreprise ou une organisation de ses supports d'informations matériels, principalement en papier, par des fichiers informatiques et des ordinateurs. Cela permet de stocker et de traiter les informations (en utilisant un logiciel de traitement de texte) plus facilement et beaucoup plus rapidement. Cela permet également de libérer de l'espace en n'entreposant pas de nombreux classeurs ou feuilles de papier dans un bureau ou un lieu dédié à l'archivage des documents. Aujourd'hui, on rajoute un 5<sup>e</sup> D qui est la digitalisation. Avec le développement rapide des outils informatiques et de productions, les entreprises sont forcées d'entrer ou de se moderniser à l'ère du numérique. La digitalisation est l'évolution naturelle de la dématérialisation. De nos jours quasiment tout peut se faire avec l'informatique et encore plus avec les tablettes ou les Smartphones.

<sup>387</sup> La BRI a été fondée le 17 Mai 1930, ce qui en fait la plus ancienne institution financière internationale. Elle avait à l'origine la mission de gérer les modalités financières du plan prévoyant les réparations de guerre dues par l'Allemagne en application du Traité de Versailles de 1919. Aujourd'hui, le principal rôle de la BRI est de favoriser la coopération monétaire et financière internationale et d'agir en tant que banque des banques centrales. Pour remplir cette mission, elle dispose de moyens financiers propres et d'une organisation spécifique. Pour plus d'information, veuillez consulter *La Finance pour tous, le site pédagogique sur l'argent et la finance*.

cette globalisation financière serait la conséquence des trois réalités dont les impacts continueront à se faire sentir, d'où l'émergence de la règle des « 3 D »<sup>388</sup>.

L'expression des « 3D » a été inventée par Henri Bourguinat et a été particulièrement employée dans les années 80 et 90, période où elle a touché les pays industrialisés. Les « 3D » : décloisonnement, désintermédiation, déréglementation sont la racine du phénomène de mondialisation financière. On peut même y ajouter un 4e D : « dématérialisation », voir un 5<sup>e</sup> D qui est la « digitalisation », par l'intermédiaire du développement rapide des technologies de l'information et de la communication depuis les années 90.

### 1.1. Décloisonnement

Le décloisonnement des marchés correspond à l'abolition des frontières segmentant les marchés financiers : segmentation des divers marchés nationaux, d'une part ; mais aussi segmentation, à l'intérieur d'un même pays, entre divers types de marchés financiers : marché monétaire, marché obligataire, marché des changes, marché à terme, etc. Aujourd'hui, les marchés financiers nationaux sont interconnectés, constituant un vaste marché global. Et les différents compartiments du marché financier ont été unifiés, pour créer un marché plus large et profond, accessible à tous les intervenants à la recherche d'instruments de financement, de placement ou de couverture. Ce phénomène est l'une des conséquences de la mondialisation de l'ensemble des secteurs d'activité dont celui de l'économie et de la finance<sup>389</sup>.

Ce décloisonnement s'est accompagné d'une internationalisation des marchés. Les conditions nécessaires de la globalisation financière sont non seulement l'ouverture des marchés nationaux, mais aussi, à l'intérieur de ceux-ci, l'éclatement des compartiments préexistants. La fin des compartiments signifie que les marchés se déspecialisent, les intermédiaires exerçant tous types d'activités.<sup>390</sup> Cela se traduit aussi par la libre circulation des capitaux permis par l'abolition du contrôle des changes (entré en vigueur en 1990) et la suppression des mesures qui empêcheraient la mondialisation des banques. On assiste ainsi à une course entre les banques pour attirer un maximum de capitaux à elles et être présentes partout dans le monde. Certaines banques ont adopté le slogan "too big too fail" qui veut dire trop gros pour s'effondrer, pensant que c'est

---

<sup>388</sup> Ghislain PARADIS, (*Notes pour une présentation*) *Globalisation financière : quelques réflexions*, Desjardins, Mars 2000

<sup>389</sup> Consulter le *Dico* sur le commerce international

<sup>390</sup> Yves Lionel MEFO'O NGO'O, *Croissance et mutations du système financier au Cameroun*, Université de Yaoundé II, Master professionnel II en relations internationales 2012.

en captant un maximum de clients et en étant le plus gros possible que l'on devient intouchable. Aujourd'hui ces banques en payent le prix, puisque leur structure est devenue tellement importante qu'il est difficile pour elles de s'adapter aux nouvelles technologies et de concurrencer les néo-banques<sup>391</sup>. Qu'en est-il du deuxième D ?

## 1.2. Déréglementation

La déréglementation est définie comme étant la suppression des règlements et des contrôles sur les prix des services bancaires afin de permettre une circulation plus fluide des flux financiers. Elle a débuté aux États-Unis avant de gagner le reste du monde. Hormis les harmonisations des systèmes financiers et les suppressions de frais de transferts, les innovations majeures dans ce domaine sont liées au décloisonnement. Ce mouvement entrepris dans l'ensemble des pays industrialisés, à la suite des États-Unis, dès la fin des années 1970, comporte principalement deux volets : une « *déréglementation des volumes* » (suppression du contrôle des changes, levée des mesures d'encadrement du crédit) et une « *déréglementation des prix* » (libéralisation des tarifs bancaires, des taux créditeurs et débiteurs).

Sur le plan historique, on peut noter l'évènement le plus emblématique a été le big-bang imposé par l'Angleterre à son système financier en Octobre 1986. Celui-ci conduisit non seulement à la confusion des fonctions de contrepartistes et des courtiers, mais aussi permit aux non-résidents d'être co-chefs de file dans les émissions étrangères. Ce mouvement de déréglementation a accentué la concurrence entre les banques sur tous les segments du marché du crédit. Il s'agit d'une adaptation de la réglementation existante conduisant à éliminer certaines réglementations et à les remplacer par d'autres jugées plus efficaces. Il ne s'agit donc pas de laisser le marché à lui-même ; le mouvement va de pair avec la libéralisation. Il s'agit de laisser plus de liberté aux différents acteurs, d'autoriser un vaste menu de transactions avec des contrôles moins impulsifs.

La déréglementation se traduit aussi par l'allègement de la tutelle de l'État avec la disparition des diverses contraintes pesant sur ces marchés par une ouverture des marchés aux intervenants étrangers et un élargissement du jeu de la concurrence qui favorise le développement des innovations financières destinées notamment à couvrir contre les nouveaux risques. Au système compartimenté et spécialisé, s'est substitué un modèle de « *Banque Universelle* ». Le mouvement similaire s'observe aux États-Unis avec la remise en question de la distinction

---

<sup>391</sup> <https://financesindependantes.fr/theorie-3d>

traditionnelle séparant banques commerciales et « *Investment Banks* » spécialisées dans le placement des valeurs mobilières<sup>392</sup>. Comment la troisième règle est-elle articulée ?

### 1.3. Désintermédiation

Pour ce qui concerne la désintermédiation, elle a été l'une des premières conséquences visibles du décloisonnement des marchés. Elle traduit schématiquement le passage d'une situation qualifiée de « *finance indirecte ou intermédiée* », dans laquelle les entreprises sont essentiellement financées par les banques au moyen de crédits bancaires classiques, à une situation de « *finance directe* », dans laquelle les entreprises se financent davantage par rapport à de fonds propres, ou par émission de titres de créances négociables sur les marchés financiers. En fait, la notion de désintermédiation que l'on associe à l'expansion des marchés financiers ne signifie donc pas disparition des intermédiaires financiers, mais mutation de leur rôle, car l'intermédiation financière naît des imperfections sur les marchés des titres primaires. Cette désintermédiation rend compte de ce que la finance directe devient prépondérante au détriment de la finance indirecte par monnaie de crédit.

Dans la désintermédiation, les institutions financières jouent désormais un rôle d'agence, mettant en place un système d'information, permettant de réduire les effets d'asymétrie informationnelle générateurs d'aléa moral. Ceci explique les transformations que connaît la fonction d'intermédiation des banques. S'il est vrai depuis les travaux de Gurley et Shaw (1960) et la distinction faite par Hicks (1974) que la finance directe est opposée à la finance indirecte, il reste que les préférences des portefeuilles des échangistes sont en règle générale différentes que même dans la finance directe, il y a toujours place pour les intermédiaires financiers. Bien que les financements de marché tendent à supplanter les financements bancaires traditionnels, on constate dans le même temps, que les banques ne se désintéressent pas, loin s'en faut, du développement du marché des capitaux. Au contraire, elles ont tendance à accentuer leurs interventions sur ces marchés, en émettant elles-mêmes des titres ou en souscrivant à des actifs émis sur les marchés monétaires et financiers. C'est cette présence accrue des banques sur le marché des capitaux qui a entraîné une « marchandisation » des conditions bancaires des opérations traditionnelles.

La désintermédiation apparaît dès lors comme une conséquence de cette évolution et la situation s'analyse en une tendance à la modification et à la mutation du rôle des intermédiaires,

---

<sup>392</sup> Cf. Y. L. MEFO'O NGO'O, La déréglementation

en particulier les banques, et ce, du fait du développement de la finance directe. Les banques ont pu par ce biais soustraire de leur bilan, le maximum de créances douteuses et sans grand avenir, en se faisant alors intermédiaires pour les placer auprès d'emprunteurs finals, sous forme d'effets renouvelables et de ce fait, à taux variables<sup>393</sup>. Après avoir présenté les trois règles qui ont permis le développement économique et financier en rapport avec la mondialisation, il importe de décrire la géopolitique mondiale de la production permettant aux pays d'entrer dans les jeux économiques et d'en tirer profits favorisant leur pôle de croissance pour certains pays et de décroissance ou régression pour d'autres.

## **Section 2. La nouvelle géopolitique de l'économie de la production**

Le néolibéralisme a entraîné une nouvelle division mondiale du travail dans laquelle le Sud est devenu « l'atelier du monde ». Le capitalisme mondial polarise de plus en plus le monde vers les « économies de production » du Sud et les « économies de consommation » du Nord. Le principal moteur de ce processus est sans aucun doute la faiblesse des salaires dans le Sud. Ainsi, la structure de l'économie mondiale d'aujourd'hui est profondément façonnée par la répartition de la main-d'œuvre dans les divers secteurs industriels, selon les taux différentiels d'exploitation prévalant à l'échelle internationale pour ces secteurs. Pour la production, elle se diversifie, elle se disperse et ne se limite pas seulement, comme dans les années 1970, aux produits industriels primaires et simples, tels le pétrole, les minéraux, le café et les jouets. En dépit d'une « valeur ajoutée » de fabrication relativement faible, presque toutes les composantes des produits industriels sont en effet, de nos jours, fabriquées et assemblées dans les pays du Sud. Cela va des produits chimiques ou métalliques à la machinerie lourde ou électrique, du matériel électronique aux meubles, de l'équipement de transport aux textiles, des chaussures aux carburants, en passant par les produits du tabac. Ce changement intervenu dans la division internationale du travail est le résultat de la quête éternelle des capitaux pour des profits plus élevés et est basé, en tout premier lieu, sur une croissance énorme du nombre de prolétaires intégrés dans le système capitaliste mondial et, en second lieu, sur l'industrialisation substantielle des pays du Sud au cours des trois dernières décennies. Cette production diversifiée a été aussi rendue possible par la dissolution des

---

<sup>393</sup> Cf. Y. L. MEFO'O NGO'O, La désintermédiation

économies socialistes soviétiques et orientales, par l'ouverture de la Chine au capitalisme mondial et par différentes formes d'impartition de la production (notamment la sous-traitance) mises en place par les compagnies transnationales, que ce soit en Inde, en Indonésie, au Vietnam, au Brésil, au Mexique ou dans d'autres pays nouvellement industrialisés.

Une conséquence de ces différents événements a été l'ajout d'au moins un milliard de prolétaires à bas salaire œuvrant au bénéfice du capitalisme mondialisé. Aujourd'hui, plus de 80 % des travailleurs industriels dans le monde se trouvent dans les pays du Sud, tandis que leur importance proportionnelle diminue constamment dans les pays du Nord. L'industrialisation du Sud n'avait pas été anticipée par la théorie de la dépendance des années 1960 et 1970. Cette théorie soutenait que le centre capitaliste, donc les compagnies originellement basées surtout en Europe, en Amérique et au Japon, devaient bloquer tout développement industriel avancé dans ce qu'on désignait alors comme étant « les pays de la périphérie », afin de faire en sorte que ceux-ci demeurent des fournisseurs de matières premières, de produits agricoles tropicaux et de produits industriels de base, à forte intensité de main-d'œuvre, lesquels produits servaient de monnaie d'échange, en quelque sorte, pour importer des produits industriels plus sophistiqués provenant du centre géographique et historique du capitalisme, soient les pays du Nord. Peu d'analystes avaient prévu que l'industrialisation du Sud serait à ce point propulsée par le capitalisme métropolitain et par les investissements de celui-ci.

Les incitatifs pour les grandes entreprises à délocaliser leur production ou à investir dans les pays du Sud, à l'intérieur de projets du type *Greenfield*, par exemple, est considérable. Cette nouvelle économie politique impérialiste, mise en place depuis une cinquantaine d'années, repose sur deux fondements. Premier fondement : le développement de nouvelles forces productives dans des domaines tels l'électronique (fabrication d'ordinateurs, matériel pour Internet, etc.), les communications (téléphones portables), le matériel de transport (autos, trains, avions), ainsi que les supports de logistique et de gestion que requéraient ces nouveaux outils (tels les centres d'appel), le tout circulant à travers des chaînes de production mondialisées, facilitées par l'invention de ces mastodontes des mers que constituent les paquebots à « containers ». Deuxième fondement : le développement du néolibéralisme, avec l'élimination des obstacles nationaux à la circulation des capitaux et des biens, la privatisation des services publics et des biens communs, l'établissement de nouvelles institutions mondiales telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les réunions du G-7 ou du G-20 et autres formes de gestion politique mondiale du genre, ainsi qu'avec la mise en œuvre de nouvelles stratégies militaires capables de contenir et

de freiner d'inévitables réapparitions de mouvements nationaux et socialistes<sup>394</sup>. Cette nouvelle géopolitique de la production se développe par la prise en compte des trois sources spécifiques de richesse que nous allons présenter dans les lignes suivantes.

## 2.1. Les trois sources de richesses

Le problème économique de base qui se pose pour chaque pays est le suivant : comment utiliser les ressources productives de façon efficace afin de fournir à la population le maximum de bien-être ? Par ailleurs, est-ce que la production mondiale ou le commerce international permet d'accroître cette efficacité et ce bien-être ? Les ressources économiques sont le travail, le capital et la terre. On les nomme aussi facteurs de production. Ces ressources se trouvent en quantité fixe, du moins à court terme. Le capital, au sens restreint, comprend tout l'équipement productif créé par l'être humain : les usines, les machines, les voies ferrées, les barrages, etc. La terre, au sens large, inclut non seulement le sol cultivable, mais aussi le sous-sol, les rivières et toute autre ressource productive donnée par la nature. Le travail, ou main d'œuvre, est combiné avec le capital et avec la terre pour produire des biens et des services. Ce sont ces produits, les biens et les services, qui permettent de satisfaire les besoins de la population<sup>395</sup>.

En ce qui a trait à la notion de capital, au sens économique, il est l'ensemble des moyens de production durables permettant de produire des biens ou des services. Il se constitue grâce aux investissements. Ainsi, le capital regroupe aussi toutes les formes de capital susceptibles de favoriser la croissance (capital humain et social, capital naturel, capital matériel et immatériel, capital institutionnel et structurel, capital économique et financier, capital relationnel et clientèle, etc.). La notion de capital est évidemment une notion très importante, qu'il faut maîtriser pour pouvoir comprendre les mécanismes économiques, et en particulier ceux liés à la croissance. Aujourd'hui, la substitution accélérée du capital au travail permet l'accroissement de la productivité mais pose aussi des questions quant au financement de l'investissement et quant à l'emploi et/ou à ses transformations. Il faut donc bien comprendre ce que c'est que le capital, sur le plan économique, pour pouvoir bien cadrer le débat en rapport à la notion de croissance économique<sup>396</sup>.

---

<sup>394</sup> Torkil LAUESEN et Zak COPE, Article publié dans la Revue des Nouveaux cahiers du socialisme, titré : *La mondialisation impérialiste de la production*, Juillet 2015.

<sup>395</sup> Renaud BOURET, *Op. Cit.* pp. 37-38

<sup>396</sup> <https://ses.webclass.fr/notions/capital>

C'est ainsi que la Banque mondiale, pour sa part, distingue dès 1995 trois types de « capital <sup>397</sup>», c'est-à-dire trois types de facteurs produisant de la richesse : il s'agit tout d'abord du capital naturel (eau, bois, terre, matières premières), du capital matériel (routes, chemins de fer, usines, machines), du capital humain qui évalue la « capacité productive des individus, appréhendés par les niveaux d'éducation et de nutrition »<sup>398</sup>. Ces trois types de capital, pour la Banque mondiale, constituent de forces de production pour le développement de l'économie mondiale. Une telle classification va s'insérer dans nos analyses, en rapport aux chaînes de productivité économique, afin de découvrir leur efficacité et leur valeur.

### 2.1.1. Le capital humain

Le concept de « capital humain » émerge véritablement en 1961, développé par l'économiste américain Theodore Schultz qui l'exprime en ces termes : « Alors qu'il apparaît évident que les individus acquièrent des savoir-faire et savoir utile, il n'est pas si évident que ces savoir-faire et savoir utile constituent une forme de capital, et que ce capital soit pour une part substantielle le produit d'un investissement délibéré. ». Néanmoins, à partir de 1965, l'économiste Gary Becker approfondit le concept et le vulgarise, obtenant en 1992 le prix Nobel d'économie pour son développement de la théorie du capital humain. Des chercheurs en gestion comme Flamholtz et Lacey, dès 1980, ou plus tard Lepak et Snell contribuent alors à la diffusion de la théorie et à son utilisation pratique<sup>399</sup>.

Selon la définition de l'OCDE, le capital humain recouvre « *l'ensemble des connaissances, qualifications, compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique* ». « *Le capital humain constitue un bien immatériel qui peut faire progresser ou soutenir la productivité, l'innovation et l'employabilité* »<sup>400</sup>. Joseph Stiglitz définit le capital humain comme « *l'ensemble des compétences et de l'expérience accumulées qui ont pour effet de rendre les salariés plus productifs*<sup>401</sup> ». Samuelson et Nordhaus rajoutent qu'il constitue le « *stock de connaissances techniques et de qualifications caractérisant la force de travail d'une nation et résultant d'un investissement en éducation et en formation permanente*<sup>402</sup> ».

---

<sup>397</sup> C'est cette classification de la Banque mondiale qui fera la suite du débat par rapport à la notion de capital susmentionné.

<sup>398</sup> Jean-Pierre PAULET, *Op. Cit.* P. 62

<sup>399</sup> Pour toutes définitions des auteurs cités, consulter [www.youpie.fr/](http://www.youpie.fr/) « Le capital humain »

<sup>400</sup> *L'investissement dans le capital humain*, OCDE, 1998 ; *Du bien-être des nations, le rôle du capital humain et social*, OCDE, 2001.

<sup>401</sup> Stiglitz JOSEPH et ALII, *Principes d'économie moderne*, Broché, 2007. p.190

<sup>402</sup> P.A. Samuelson, W.D. Nordhaus, *Économie*, Economica 2000.

Depuis Adam Smith, la plupart des économistes reconnaissent que les compétences de la main d'œuvre d'un pays représentent l'un de ses atouts concurrentiels les plus importants. Aujourd'hui, l'investissement en capital humain est l'un des grands thèmes de la politique publique dans les pays développés. Selon la Banque mondiale, en moyenne, pour l'ensemble du globe, le capital humain représente 64% des sources de richesse et il semble pouvoir apporter des solutions à plusieurs problèmes auxquels les décideurs politiques ont été confrontés au cours des dernières décennies, à savoir le ralentissement de la croissance économique dans la plupart des pays occidentaux depuis 1973, la montée du chômage et la polarisation des revenus<sup>403</sup>.

L'accumulation du capital humain permettrait en effet des gains de productivité favorables à la croissance et à l'emploi. Que ce soit aujourd'hui ou demain l'économie accorde de la valeur à l'homme. L'homme joue un double rôle dans le phénomène de développement humain et du développement économique, d'un côté il est le bénéficiaire désigné, de l'autre côté il constitue un facteur de production essentiel. Car l'homme est la force, il a la capacité de travailler et il est source de création de richesse par sa qualité de formation, de son savoir-faire et ses connaissances techniques accumulés au cours de l'histoire. Il est doté d'un processus d'apprentissage par la pratique, la maîtrise d'un processus de production qui se fait autant plus facilement que nombre d'unités produites soit importante<sup>404</sup>.

Kuznets, dans son livre croissance et structures économiques publié en 1965, affirme que la croissance démographique entraîne un accroissement de la masse des connaissances utiles. Ceux qui fournissent la connaissance sont les inventeurs, les chercheurs. Si dans une population, il y a un taux de 0.05% de surdoués, plus la population est efficace et plus il aura de Newton et de Galilée ! L'accroissement de la population entraîne un accroissement proportionnel de créateurs et donc d'innovation, de technologie, de progrès économique en générale<sup>405</sup>. Dans cette perspective, la théorie du capital humain a en effet contribué à expliquer la croissance économique et la formation des rémunérations individuelles. Elle suppose que les individus peuvent améliorer leur productivité par des actes volontaires d'investissement dans l'éducation ou la formation. Les écarts de revenus du travail traduisent alors le fait que les individus ne font pas les mêmes investissements, en formation par exemple<sup>406</sup>. Le capital humain semble généralement accroître le

---

<sup>403</sup> <http://ses.ens-lyon.fr/articles/les-fondements-theoriques-du-concept-de-capital-humain-partie-1>

<sup>404</sup> <https://wikimemoires.net/2012/07/capital-humain-facteur-crucial-du-developpement-socio-economique>

<sup>405</sup> <https://wikimemoires.net/2012/07/capital-humain-facteur-crucial-du-developpement-socio-economique>

<sup>406</sup> <http://ses.ens-lyon.fr/articles/les-fondements-theoriques-du-concept-de-capital-humain-partie-1>

taux de la croissance économique même si ce lien est moins fort, plus il augmente plus son effet positif sur la croissance se renforce.

Par exemple, l'accroissement de la population provoque la hausse du revenu national et sa pression sur les subsistances est considérée comme le moteur des progrès économiques. En effet, l'augmentation rapide de la population permet aux pays de pratiquer des économies d'échelle et de promouvoir de nouvelles institutions et technologies. L'exemple concret est la transition démographique rapide en Asie de l'Est qui avait provoqué une augmentation rapide de la population en âge de travailler entre 1965 et 1990, et a accru la capacité de production par tête et a contribué au miracle économique de ces pays. Ainsi, l'homme est non seulement producteur de marchandises ou de services, mais aussi de connaissances nouvelles, de compétences théoriques et de savoir-faire unique<sup>407</sup>. A présent, voyons quelle est la nature du capital matériel !

### **2.1.2. Le capital matériel**

Partant d'une définition, il est possible d'affirmer que : « Le capital matériel est l'ensemble des moyens de production, c'est-à-dire des « choses » qui permettent de produire des biens ou des services ». En d'autres termes, il est constitué de biens immobiliers et de matériels nécessaires à la production. En général, ces types de capital sont conservés de manière durable au sein de l'entreprise. Ce capital augmentera au fur et à mesure que des investissements seront effectués dans l'entreprise. Théoriquement, l'entreprise sera amortie selon la durée de vie du capital et inscrit à l'actif du bilan. Concernant le capital matériel, une distinction est faite entre son capital fixe et son capital circulant. Le capital matériel correspond à :

1) des investissements de renouvellement ou de remplacement destinés à remplacer les équipements usés ou obsolètes ;

2) des investissements de capacité ou d'expansion destinés à accroître les capacités de production pour produire plus tout en conservant la même ligne d'activité ;

3) des investissements de productivité ou de modernisation destinés à produire mieux en réduisant les coûts de production unitaire ;

4) des investissements de diversification destinés à permettre la production de nouveaux produits, la conquête de nouveaux marchés ou l'acquisition de nouveaux processus<sup>408</sup>. Quel donc

---

<sup>407</sup> Consulter : [www.wikimemoires.net](http://www.wikimemoires.net)

<sup>408</sup> Jean MOSSOUX, « *Critère de décision pour investissement matériel et immatériel dans l'entreprise type* », Haute Ecole Groupe ICHEC - ISC St-Louis – ISFSC, Mémoire de l'année académique 2011-2012.

le rôle donné au capital naturel qui sert à appréhender la croissance et le mécanisme de production ?

### 2.1.3. Le capital naturel

Le terme capital naturel apparaît dans les années 1970. Il est fortement identifié avec Robert Costanza, dans son expérience de la Biosphère et le *Natural capitalism*<sup>409</sup>, basée sur des modèles économiques de Paul Hawken, Amory Lovins, et Hunter Lovins. Il est une expression qui s'emploie pour parler des réserves des ressources naturelles dont sont tirés les flux et les services de ressources (recyclage des éléments nutritifs et protection contre l'érosion par exemple) utiles pour les moyens d'existence. Les ressources qui constituent le capital naturel varient énormément et vont des biens publics intangibles tels que l'atmosphère et la biodiversité aux avoirs divisibles utilisés directement pour la production (arbres, terres, etc.)<sup>410</sup> Le capital naturel fait aussi référence aux ressources telles que minéraux, animaux, air, pétrole de la biosphère terrestre, vus comme un moyen de production d'oxygène, de filtration d'eau, de prévention de l'érosion, ou comme fournisseur d'autres services naturels. Il est aussi constitué des écosystèmes naturels qui produisent un flux de biens et de services environnementaux valorisables. Par exemple une population d'arbres ou de poissons produit un flux ou une récolte annuelle de nouveaux arbres ou poissons, un flux qui peut être soutenable année après année.

Le capital naturel peut également fournir des services comme le recyclage des déchets, le captage d'eau ou le contrôle de l'érosion, qui sont également comptabilisés comme des revenus naturels. Etant donné que le flux de services que l'on retire des écosystèmes requiert qu'ils fonctionnent en tant que système entier, la structure et la diversité du système est une caractéristique importante du capital naturel. Costanza et Daly font la distinction entre le capital naturel, le revenu naturel et les ressources naturelles via la définition suivante : « le capital naturel et le revenu naturel sont des agrégats des ressources naturelles dans leur dimension séparée de flux

---

<sup>409</sup> *Natural Capitalism: Creating the Next Industrial Revolution* est un livre daté 1999 sur l'économie de l'environnement, co-écrit par Paul Hawken, Amory Lovins et Hunter Lovins. Il a été traduit dans une douzaine de langues et a fait l'objet d'un résumé de la Harvard Business Review. Dans *Natural Capitalism*, les auteurs décrivent l'économie mondiale comme étant dépendante des ressources naturelles et des services écosystémiques fournis par la nature. Le capitalisme naturel est une critique du « capitalisme industriel » traditionnel, disant que le système traditionnel du capitalisme n'est pas entièrement conforme à ses propres principes comptables. Il liquide son capital et l'appelle revenu. Il néglige d'attribuer une valeur aux plus grands stocks de capital qu'elle emploie- les ressources naturelles et les systèmes vivants, ainsi que les systèmes sociaux et culturels qui sont à la base du capital humain.

<sup>410</sup> Lire plus: <https://www.aquaportail.com/definition-5790-capital-naturel.html>

et de stock, former ces agrégats requiert une évaluation relative des différents types de stocks et de flux de ressources naturelles ».

On parle souvent de capital et de revenu qui ont des connotations évaluatives distinctes relatives aux connotations physiques du terme « ressource ». En ce sens, on différencie deux types de capital naturel : le capital naturel renouvelable, ou actif, et le capital naturel non renouvelable ou inactif. Le capital naturel renouvelable est actif et s'auto-entretient grâce à l'énergie solaire (ex : les écosystèmes). Les écosystèmes peuvent être récoltés pour fournir des biens écosystémiques (ex : du bois) mais ils peuvent également fournir des flux de services environnementaux lorsqu'ils sont laissés en place (ex : le contrôle de l'érosion, la capture du carbone, la récréation). Le capital naturel non renouvelable est plus passif (ex : l'énergie fossile, les dépôts de minerais) et ne produit pas de services jusqu'à ce qu'il soit extrait (Costanza et Daly, 1992). En plus du capital naturel il existe le capital fait par l'humain.

La notion de « capital naturel » représente également une tentative pour la science économique de prendre en compte les apports et les contraintes du milieu naturel sur les activités économiques humaines. Cette approche s'inscrit dans la théorie des 4 capitaux. Elle est utilisée par différents courants économistes, notamment l'Économie écologique. Réductionniste par certains aspects, elle permet par d'autres de prendre en compte certains aspects des interactions entre la sphère économique et la sphère écologique<sup>411</sup>. Une fois présentée les différents aspects concernant les différents types de capital relatif à la création des richesses, dans cette nouvelle section, l'importance sera accordée à la nouvelle géopolitique économique, favorisée par la création d'un marché planétaire des capitaux, mais dorénavant, des capitaux financiers pour le développement de la politique économique.

### **Section 3. La nouvelle géopolitique économique par la création d'un marché planétaire des capitaux**

L'évolution du système financier international dont la fonction principale est d'assurer l'allocation internationale du capital s'explique largement par les modifications qui se sont produites dans la répartition des mouvements de capitaux entre les grandes régions du monde.

---

<sup>411</sup>Consulter le site : <https://www.ccecec.net> pour plus d'information.

1) Les flux Nord – Sud : Au cours des années 60-70, l'essentiel des flux internationaux de capitaux suivait un axe Nord- Sud, les principaux pays industriels (Etats-Unis, Japon, Europe) finançant pour une large part les déficits structurels des pays en développement (PED). Ce mouvement allait se renforcer de 1974 à 1982 avec les chocs pétroliers : le système bancaire international assurait le financement des PED non producteurs de pétrole grâce au recyclage des pétrodollars accumulés par les pays de l'OPEP. Le surendettement des PED date de cette période. La crise de la dette de 1982-1983 marquait un tournant majeur. Les PED endettés étaient en situation de cessation de paiement à la suite de la hausse brutale des taux d'intérêt et du dollar qui accroissait fortement la charge de leur dette.

2) Les flux Nord – Nord : Les transferts internationaux de capitaux changeaient alors d'orientation pour suivre une logique Nord-Nord : les excédents du Japon et de l'Europe (Allemagne, par exemple) finançaient désormais le déficit massif des Etats-Unis. Dans le même temps, les politiques d'ajustement imposées par le FMI réduisaient fortement le déficit global des PED. La globalisation financière va aller de pair avec cette réorientation des flux financiers internationaux. Avant 1982, l'essentiel des financements internationaux passait par l'intermédiaire du système bancaire. C'était une logique d'endettement bancaire international. La montée des déficits (budgétaires et extérieurs) américains, la crise de la dette et la réorientation Nord-Nord des flux financiers internationaux faisaient basculer le système financier international dans une logique de finance directe (non intermédiée) et planétaire.

Les financements et les placements internationaux se faisaient désormais directement, sans passer par les banques. Cette nouvelle organisation de la finance répondait à la demande des acteurs dominants du jeu financier, prêteurs comme emprunteurs. Investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, fonds de retraite, fonds d'investissement), trésoriers des banques et des entreprises multinationales, Trésors publics nationaux, tous préféraient s'endetter ou réaliser des placements sur le marché des titres, qui est une technique plus souple et moins coûteuse grâce à la suppression du coût de l'intermédiation.

3) Les marchés de capitaux émergents : Au début des années 90, les nouveaux pays industrialisés d'Asie et d'Amérique latine sont devenus d'importants acteurs de la finance internationale. C'est le phénomène des marchés financiers ou capitaux émergents (MCE). La part des MCE dans la capitalisation boursière mondiale est passée de 2,5 % à 9 % de 1983 à 1993. Le succès des MCE s'explique par leurs rendements élevés (certaines places financières d'Asie ont gagné entre 50 % et 100 % au cours de la première moitié de la décennie), ce qui favorisait la diversification des

placements des investisseurs internationaux mais augmentait les risques du fait du manque de contrôle exercé par les pouvoirs publics locaux<sup>412</sup>.

Il est aussi important de souligner que ces méga-marchés des capitaux, grâce à l'évolution technologique, obéissent à la règle des trois unités : 1) unité de temps qui permet au marché de fonctionner sans s'arrêter puisque les grandes places financières mondiales sont placées sur des fuseaux horaires différents ; 2) unité d'opérations qui permet aux mêmes produits financiers de se retrouver partout ; 3) unité de lieu qui permet que de centaines de titres sont plusieurs côtés en même temps à Londres et à New York, où les cotisations sont donc interconnectées<sup>413</sup>.

Également, forme la plus évidente de la mondialisation contemporaine, cette globalisation financière résultait non seulement de l'intégration mondiale des marchés des capitaux mais aussi de la montée en puissance d'un capitalisme patrimonial, d'inspiration anglo-saxonne, dont les exigences de rentabilité imposaient une logique financière aux entreprises. Les flux transnationaux d'actifs financiers ont, de fait, augmenté beaucoup plus vite encore que l'IDE, dans la période contemporaine. Ils ont plus que doublé entre 1990 et 2004, passant de 58% à 131% du PIB mondial. Les acteurs prépondérants de ce processus sont les investisseurs institutionnels, en particulier les fonds de pension, les fonds d'investissement et les fonds spéculatifs. Les fonds qu'ils collectent, principalement d'origine américaine, sont essentiellement investis dans l'Union Européenne et en Asie. En 2005, ces investissements se sont élevés à 261 milliards de dollars. Pour la moitié d'entre eux il s'agissait d'investissements de portefeuille, le reste étant constitué par des IDE<sup>414</sup>. Comment s'effectue la libéralisation des marchés ?

### **3.1. La déconcentration des firmes multinationales et des investissements directs à l'étranger (IDE)**

La libéralisation des marchés découle directement de l'économie de marché qui est celle où l'affectation des ressources naturelles, techniques et humaines est orientée par les décisions des offreurs et des demandeurs. Les moyens de production (usines, terres, matières premières) sont surtout la propriété des particuliers, et les prix sont déterminés par l'offre et la demande<sup>415</sup>. Avec l'avènement du capitalisme occidental et le néolibéralisme économique, l'économie du marché allait s'allonger pour intégrer l'échiquier international, en éliminant les bornes ou les frontières

---

<sup>412</sup> Pour plus de données, veuillez consulter le site [cours-gratuit.com/cours](http://cours-gratuit.com/cours) de finance internationale : la mondialisation financière.

<sup>413</sup> Frédéric TEULON, *Op. Cit.* PP. 214-215

<sup>414</sup> Martine AZUELOS, *Op. Cit.* 321

<sup>415</sup> Jean-Pierre BIBEAU, *Op. Cit.* P. 19

par une ouverture économique dynamique. Les Firmes multinationales allaient connaître une progression extraordinaire dans les chaînes de productivité des ressources et des produits, surtout dans les pays où les mains d'œuvre sont plus rentables économiquement. Ce sera l'exploitation dynamique de la force du travail des ouvriers du Tiers-monde et des pays en développement, qui sera également accompagnée parfois de l'exploitation du sous-sol des pays d'accueil et leurs ressources naturelles. Cette politique économique se fera par des investissements énormes dans les mises en place des structures de production, pour mieux influencer les marchés boursiers. Ce qui nous conduit à nous demander quels sont les cadres stratégiques qui sont mises en place pour permettre l'évolution systématique des Firmes multinationales ?

### **3.2. Cadres stratégiques et évolutifs des Firmes multinationales**

Les Firmes multinationales peuvent avoir différentes stratégies. Celles qui sont énumérés ci-dessous ne sont pas exhaustives, mais ce classement nous permet de voir et de comprendre comment ces firmes ordinairement procèdent pour s'implanter à travers des filiales dans plusieurs pays. Pour les propriétaires et les actionnaires, le bon fonctionnement de l'activité économique suppose des mises en place des capacités de financement pour mieux favoriser la création des richesses visant même à élargir le cadre de productivité. C'est pourquoi, on peut constater la progression spectaculaire de ces firmes et que souvent fois les ventes réalisées par des filiales à l'étranger ont dépassé le volume du commerce international et font peut-être son double sur le plan de rentabilité. Quels sont l'ensemble des cadres qui favorisent l'explosion des firmes multinationales ?

#### **3.2.1. Cadre géographique : la liberté d'établissement et la libre prestation des services**

L'un des cadres de premier plan des firmes multinationales est celui de la géographie. C'est un cadre géopolitique majeur qui permet la prise en compte des stratégies pour savoir quels moyens appropriés qui seront utilisés et quels pays qui seront prêts ou choisis pour l'implantation de ces firmes. Car les différences de coûts salariaux directs et indirects, des législations moins protectrices du travail des salariés, une législation environnementale peu contraignante et des régimes fiscaux plus attractifs incitent les firmes multinationales à délocaliser leurs activités vers les pays qui leur offrent ces avantages. Mais parfois les firmes multinationales cherchent de nouveaux débouchés,

elles s'implantent alors dans certains pays où elles souhaitent conquérir les marchés nationaux afin de produire et de vendre sur place<sup>416</sup>.

Un autre aspect du cadre géographique, c'est qu'il influence non seulement la facilité de circulation du produit dans les pays mais aussi la qualité de l'approvisionnement. On relate aussi que des conditions défavorables peuvent causer des retards de livraison et des dommages aux marchandises, engendrant des coûts supplémentaires<sup>417</sup>. En résumé, les firmes répartissent leurs activités sur plusieurs pays, en fonction des avantages que chacun d'entre eux présente, ici les matières premières disponibles, là la main-d'œuvre moins chère, ailleurs encore la réglementation en termes de pollution, de taxation, et de fiscalité plus intéressante pour les firmes.<sup>418</sup> On peut se demander quel lien ont ces deux cadres : celui de la géographie et de l'économie ?

### 3.2.2. **Cadre économique : la libre circulation de la main d'œuvre, des marchandises et des capitaux**

Le cadre géographique qui favorise l'implantation des firmes dans des pays ou régions bien spécifiques, n'a pour but que de tirer certains profits économique-financiers. C'est ainsi que les firmes, maîtrisant mieux les mécanismes des pôles de développement économique, se positionnent sur les enjeux avant même les mises en place des structures pouvant favoriser leur émergence et leur implantation dans les pays visés. Naji Jammal indique les aspects économiques qui sont révélés par les principaux indicateurs économiques et qui permettent aux entreprises de se renseigner sur le niveau de vie et de développement des pays ainsi que sur leur degré d'ouverture aux produits étrangers. Selon ses idées développées sur l'évaluation de la capacité d'exportation et l'étude de marché, il relève un ensemble d'interrogations systématiques qui prennent en compte certains des aspects économiques dans leurs politiques de mise en place. Les questions sont intitulées de cette façon : Les consommateurs du pays ont-ils les moyens d'acheter le produit ? Le pays est-il ouvert à l'entrée de produits étrangers ? Le pays a-t-il tendance à vouloir limiter ses importations ? Quelle est la dimension du bassin de population dans lequel se trouvent les clients potentiels ? L'économie du pays est-elle dynamique ? Dans quelle mesure permet-elle de bonnes possibilités d'affaires ? L'économie est-elle stable ? Les consommateurs du pays sont-ils disposés à dépenser ? Le taux de change est-il favorable à l'exportation<sup>419</sup> ?

---

<sup>416</sup> Jean-Marie HARRIBÉY, *Le Petit Alter : Dictionnaire altermondialiste*, Mille et une nuits Paris, 2006, p.156

<sup>417</sup> Naji JAMMAL, *Commerce international : Mondialisation, enjeux et applications*, ERPI<sup>2</sup>, Québec, 2009, p. 118

<sup>418</sup> Cf. Jean-Marie HARRIBÉY, *Op. Cit.* p. 156

<sup>419</sup> Cf. Naji JAMMAL, *Op. Cit.* P.119

En liaison à ces interrogations, d'autres préoccupations se sont soulevées sur les écarts des coûts qui existent entre les pays concernant les charges sociales, et l'élimination des coûts de transactions internationales, les frais de transports, le stockage moins coûteux, l'adaptation aux spécificités des marchés internationaux et les meilleures veilles technologique et commerciale mondiales<sup>420</sup>. D'où l'importance du cadre juridique permettant aux firmes de chercher un cadre légal approprié pour leur évolution, celle qui vise la réduction ou la suppression des tarifs douaniers et impôts.

### **3.2.3. Cadre juridique : La réduction ou la suppression des tarifs douaniers et des impôts**

Autant il est nécessaire de recueillir des données sur la géographie et l'économie d'un pays pour arriver à savoir si les produits qu'on souhaite fabriquer et exporter apporteront des bénéfices pour les firmes, autant il est nécessaire, dans le même but, d'en analyser l'environnement juridique. Parmi les barrières douanières et non tarifaires, on peut citer les droits des douanes allégés, le stockage moins coûteux, les barrières protectionnistes contournées, les sanctions, les boycottages, les embargos, etc. Grâce aux données d'ordre juridique, les entreprises peuvent évaluer, par exemple, la possibilité que les autorités d'un pays leur mettent des bâtons dans les roues ou qu'un conflit interne fasse échouer le projet de production et d'exportation. C'est pourquoi des questions se posent avant toute implantation d'une filiale. Les firmes se demandent, s'ils existent des barrières douanières et non tarifaires suffisamment importantes pour pouvoir nuire à l'exportation dans les pays <sup>421</sup>?

Un autre constant alarmant peut-être évoqué ici. C'est que les firmes multinationales sont supposées contribuer de façon positive au développement des pays dans lesquels elles choisissent de s'implanter. Malheureusement, la réalité est tout autre. Toutes les études de l'OCDE montrent que le montant des impôts payés par les firmes transnationales aux Trésors publics des États, au niveau national et au niveau mondial, est en diminution constante<sup>422</sup>. Ce qui porte à croire qu'ils tirent d'énormes profits sous les regards misérables de certains pays qui ne savent quoi faire pour

---

<sup>420</sup> Notes de cours : Module 3: *Comprendre les mécanismes de la création des richesses et la croissance économique*, P. 4.

<sup>421</sup>Ibid. p. 120

<sup>422</sup> Ibid. p. 156

en tirer certains avantages économiques de grandes valeurs. A présent demandons comment évoluer le cadre politique comme choix spécifique du modèle de l'oligopole international ?

### **3.2.4. Cadre politique : le choix du modèle de l'oligopole international**

Dans les mêmes ordres d'idées, il est aussi important de présenter quelques aspects sur des choix économiques faits par rapport au régime politique en vigueur dans les pays où les firmes veulent s'implanter et des questionnements sur la stabilité de ce régime. Et les questions qui se posent est-ce que le régime politique établi est suffisamment stable pour favoriser les investissements à long terme ? Dans quelle mesure le gouvernement d'un pays intervient-il dans le commerce à l'étranger ? Quel accueil réserve-t-il aux entreprises étrangères<sup>423</sup> ? C'est dans cette optique qu'on cherche à présenter un choix ou un modèle économique sur la scène internationale qui est en rapport avec le modèle de gouvernance politique établi dans des pays qui sont souvent en concurrence économique. D'où le modèle d'oligopole dont il est important de décrire sa signification.

Sur le plan strictement économique, un oligopole est une structure de marché constituée d'un nombre limité d'entreprises. Ce nombre limité d'entreprises peut s'expliquer par des coûts d'entrée énormes : on parlera alors de « barrières à l'entrée ». Celles-ci permettent aux oligopoleurs de profiter de bénéfices importants à long terme, empêchant d'autres producteurs de s'introduire sur le marché. Les exemples les plus connus d'industries oligopolistiques sont l'industrie automobile, la production d'acier, d'aluminium et des produits chimiques et les groupes d'équipement électronique. Ces obstacles à l'entrée peuvent être naturels. Par exemple, la présence d'économies d'échelle constitue une barrière naturelle : seul un petit nombre d'entreprises peuvent approvisionner le marché entier à cause, par exemple, des coûts fixes trop élevés (c'est le cas en économie des réseaux : transport ferroviaire, télécommunications). Les coûts publicitaires pour se faire connaître sur le marché peuvent aussi représenter une barrière très efficace contre l'entrée d'autres producteurs. Il existe aussi des obstacles légaux, comme un brevet d'invention ou une licence gouvernementale requise pour produire<sup>424</sup>. Dans le cas d'un marché oligopolistique, les entreprises vont vouloir maximiser leurs profits. Chacune aura un poids sur le marché. Elles devront donc tenir compte de la production des autres dans leur choix d'offrir une certaine quantité. L'entreprise voudra retirer le maximum de profit compte tenu de ce que les autres font, mais les

---

<sup>423</sup> Cf. Naji JAMMAL, p. 120

<sup>424</sup> Nathalie de MARCELLIS-WARRIN & Thierry WARRIN, *Économie industrielle*, 2020-12-07, p.180

concurrents feront aussi de leur mieux étant donné les actions de l'entreprise en question. Comme l'écrit E. Chamberlin : « Tout vendeur qui cherche à maximiser son profit de façon rationnelle et intelligente s'aperçoit que, dans le cas d'un petit nombre de vendeurs, chacune de ses actions a des effets considérables sur ses concurrents et qu'il est vain de supposer que ceux-ci supportent sans représailles les pertes qu'on leur impose »<sup>425</sup>.

Dans son aspect purement politique, « l'oligopole est l'une des formes de la concurrence imparfaite, il se base sur une vision bilatérale dans le déroulement des échanges commerciaux entre Etats, en fait l'ouverture des marchés et la libération des échanges imposent une reformulation radicale de fonctionnement des oligopoles pour faire face aux enjeux du commerce international. Les questions qui se posent sont donc : Quel est le niveau d'adaptation et de cohabitation avec les nouvelles théories récentes du commerce international ? Et comment peut-on expliquer les enjeux de la concurrence oligopolistique dans le cadre d'un commerce international moderne fondé sur une concurrence pure et parfaite?<sup>426</sup>» Pour répondre à ces interrogations, il suffit d'affirmer que le modèle des échanges fondé sur l'oligopole justifie le commerce international par l'effet pro-compétitif qu'il engendre. De plus, il éclaire le rôle des comportements stratégiques des firmes dans l'apparition d'un commerce intra-branche et il se distingue du modèle de concurrence monopolistique sur deux aspects importants. D'une part, il suppose un nombre fini de firmes, capables de dégager des surprofits. C'est donc un modèle qui traite de la courte période. D'autre part, les hypothèses d'économies d'échelle et de différenciation des biens sont inutiles pour expliquer l'apparition d'un commerce mutuellement profitable<sup>427</sup>. Pour contrecarrer cette politique oligopole, on décèle que la privatisation des biens publics se révèle comme nouveau modèle de partenariat entre le secteur public et privé, qui permet aux deux parties de tirer plus d'affaires sur le plan économique et financier ?

### **3.3. La privatisation des patrimoines, comme nouvelle forme d'application de la politique néolibérale**

La propriété des moyens de production a toujours revêtu une importance considérable dans l'organisation des sociétés. Elle s'articule par des traits généraux autour de deux principes : ou bien une propriété privée de ces moyens ou leur propriété collective. L'appropriation collective

---

<sup>425</sup> Michael PARKIN, Robin BADE, *Introduction à la microéconomie moderne*, ERPI<sup>3</sup>, Québec 2005, p.321

<sup>426</sup> Exposé sous le thème : *L'oligopole et le commerce international*, p.1

<sup>427</sup> Ibid. p. 3

était appelée, du temps des États-nations forts, « nationalisation », tandis que le processus conduisant à l'appropriation privée est, généralement, dénommé privatisation<sup>428</sup>.

Quant à sa définition, la privatisation est l'opération consistant à transférer par la vente d'actifs, une activité, un établissement ou une entreprise du secteur public au secteur privé. Suivant ses caractéristiques, elle est dite partielle si seulement une partie du capital est vendue, ou totale, si l'ensemble des actions sont vendues. En rapport avec les objectifs, souvent idéologiques de la privatisation, ils peuvent être multiples. Il s'agit de :

- Réduire l'interventionnisme étatique dans l'économie,
- Ouvrir à la concurrence un domaine d'activité jusqu'alors en situation de monopole,
- Donner plus de souplesse aux entreprises (nomination des dirigeants, prises de décision),
- Apporter des recettes supplémentaires à l'État<sup>429</sup>.

Quant aux avantages économiques de la privatisation, ils sont aujourd'hui largement reconnus et peuvent comprendre :

- Le renforcement de l'efficacité et de la performance des entreprises ;
- Le développement d'une industrie compétitive servant correctement les consommateurs ;
- L'accès aux ressources, au savoir-faire et aux marchés qui permettent la croissance ;
- L'agencement d'une saine répartition du pouvoir dans l'entreprise ;
- L'élargissement et l'approfondissement des marchés financiers ;
- Enfin, bien entendu, l'obtention du meilleur prix possible à la vente.

En ce qui concerne l'histoire de la privatisation, on dirait que cela découle du « Consensus de Washington<sup>430</sup> ». Car ce consensus cherche à imposer, comme seule régulation, celle des marchés de manière à favoriser les propriétaires du capital, et il s'appuie sur ce triptyque : libéralisation, stabilisation et privatisation. On conçoit en effet que, pour favoriser les détenteurs du capital, il convient que ceux-ci puissent s'approprier sans limites, ce qui ne leur était pas accordé auparavant. Ce mouvement, orchestré par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, s'est imposé

---

<sup>428</sup> Cf. *le Petit Alte r: Dictionnaire altermondialiste*, P. 262

<sup>429</sup> Consulter *le Toupictionnaire*, le dictionnaire politique sur la privatisation.

<sup>430</sup> D'après Toupictionnaire, le dictionnaire politique, Le « Consensus de Washington » désigne un accord tacite du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale (BM), avec le soutien du Trésor américain, pour n'accorder des aides financières aux pays en développement en difficulté (endettement, hyperinflation, déficits budgétaires, etc.) qu'à la condition que ceux-ci adoptent des politiques inspirées des thèses de John Williamson. En effet, pour ces institutions internationales, le développement ne peut s'opérer que dans le cadre d'échanges marchands de nature privée et qui plus est dans un marché mondial libéralisé, c'est-à-dire sans entraves. Cette politique économique bénéficie du contexte international avec la chute du communisme et est guidée par la doctrine économique, néolibérale, voire ultralibérale.

dans le monde dès la fin des années 1970 et va s'accroître pour que le terrain d'intervention des acheteurs n'ait pas de limite<sup>431</sup>.

Donc à chaque stade de la privatisation, il faut respecter un équilibre entre buts économiques et buts politiques. Les possibilités concrètes dépendent également des caractéristiques particulières de l'entreprise considérée et d'autres aspects de la situation économique du pays, dont, en particulier, le stade de développement des marchés financiers internes. Cet ensemble de facteurs détermine le cadre et l'approche institutionnels pour tout le programme : Comment structurer chaque cession particulière ? Quelles mesures doivent être prises pour préparer la vente ? Enfin, comment gérer la vente et les négociations ?<sup>432</sup> Maintenant on peut se demander comment fonctionne l'organisation du système monétaire international et les accords sur le libre-échange pour rendre plus efficace les institutions financières internationales et le commerce international et mieux soutenir la politique de privatisation ?

### **3.4. L'organisation du système monétaire international et les accords sur le libre-échange**

Lors du lancement du Tokyo Round, immédiatement après la fin de Bretton Woods, M. Giscard d'Estaing déclarait : « Le progrès des négociations commerciales doit aller de pair avec celui des négociations engagées ailleurs pour l'établissement d'un nouvel ordre monétaire durable et équitable, fondé sur des parités fixes mais ajustables et sur la convertibilité générale des monnaies. Notre position doit être connue sans équivoque sur ce point<sup>433</sup> ». Et la Déclaration initiale du cycle de l'Uruguay incorporait une mention selon laquelle, « une action déterminée et concertée est nécessaire pour améliorer le fonctionnement du système international... Des résultats dans les domaines monétaire et financier devraient être recherchés en parallèle avec des résultats dans le domaine commercial.<sup>434</sup> »

Avec ces deux Déclarations, il est utile de chercher à découvrir l'identité des institutions économiques internationales, de comprendre sur quoi sont-elles basées et de voir quels sont les organes régulateurs qui favorisent leur émergence et leur développement. Car, pour beaucoup

---

<sup>431</sup> Cf. le Petit Alter : Dictionnaire altermondialiste, P. 262

<sup>432</sup> International Finance Corporation of World Bank Group (Creating markets, creating opportunities) : *Articles sur Les leçons de l'expérience I : Privatisation : Principes et pratique.*

<sup>433</sup> Jean-Pierre LANDOU, *Système monétaire international et libération des échanges*, Article tiré de la Revue d'économie financière, 1994, p. 277.

<sup>434</sup> Ibid. p. 277

d'acteurs et d'agents économiques, les relations économiques internationales (REI) sont les échanges commerciaux et les mouvements de capitaux impliquant des paiements monétaires entre les personnes privées et morales de la communauté internationale : particuliers, entreprises privées et publiques, gouvernements, ONG et OI (Organisations Internationales). Le domaine d'études des relations économiques internationales englobe également les théories, les politiques, les institutions et les règles de droit qui orientent et réglementent ces transactions. Si ce sont les entreprises privées, et en particulier les firmes multinationales, qui réalisent la majorité des échanges commerciaux et financiers internationaux, les gouvernements des États et plus spécialement les organisations économiques internationales (OEI) demeurent les acteurs majeurs des relations économiques internationales puisque ce sont elles qui décident des règles essentielles de leur fonctionnement. Le FMI, la Banque mondiale, l'UE, le G7 ou G8 et le G20 sont les principaux décideurs des questions économiques ; ils établissent les règles pour l'ensemble des acteurs et utilisent leur pouvoir – qui est considérable – pour influencer les résultats des transactions économiques<sup>435</sup>.

Sans entrer dans l'historique des théories générales de l'économie internationale, qui pourrait commencer depuis le moyen-âge, scrutant les théories générales dites réaliste, libérale et marxiste, pour remonter jusqu'après la deuxième Guerre mondiale, il importe ici de clarifier, de préférence, les mécanismes modernes qui se sont mis en place pour équilibrer les relations des acteurs économiques jusqu'à la mise en place des structures stables pouvant favoriser les échanges économiques, financiers et commerciaux.

### **3.4.1. La monnaie et les échanges : de l'étalon-or à Bretton Woods**

Le système de l'étalon-or constitue le premier système monétaire international qui s'est mis en place spontanément dès lors que les courants d'échange ont commencé à s'installer au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Et si on questionne la logique du fonctionnement de l'étalon-or, on pourra dire qu'il reposait sur deux grands principes :

- 1) La libre circulation de l'or (interne et externe à chaque pays)
- 2) Convertibilité de chaque monnaie en or et ceci à un cours appelé pair métallique qui correspond à la définition légale de la monnaie (les changes sont donc fixes).

---

<sup>435</sup> Diane ÉTHIER, *Introduction aux relations internationales*, Presse de l'université de Montréal, Montréal, 2010, p. 1

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les paiements internationaux s'effectuent soit en métaux précieux, soit en devise gagées sur des métaux précieux. Le rapport d'échange entre les devises dépend directement de leur parité-or. En théorie le taux de change des monnaies est fixe, mais en réalité il connaît des variations en fonction des offres et des demandes en présence sur le marché des changes. Ces fluctuations ne peuvent néanmoins s'opérer que dans d'étroites limites<sup>436</sup>. Par ces limites on peut relever :

- Tout d'abord que le fonctionnement de l'étalon-or implique l'acceptation de la part des autorités monétaires des fortes variations des prix externes ;
- D'autre part que l'or ne répond qu'imparfaitement aux besoins d'économies en forte croissance. La pénurie d'or risquait à tout moment de représenter une contrainte de liquidité défavorable à l'extension des échanges internationaux.
- Ensuite, dans les analyses théoriques du fonctionnement de l'étalon-or, l'élasticité du commerce extérieur à de faibles variations de prix est souvent surestimée ;
- Enfin, l'analyse des règlements internationaux au XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas uniquement assurés par des mouvements d'or<sup>437</sup>.

Jusqu'en 1914, l'étalon-or assure la prééminence de la livre sterling. Ébranlé par la première Guerre mondiale, le système de l'étalon-or s'effondre totalement après la dévaluation de la monnaie britannique le 21 Septembre 1931<sup>438</sup>. Donc la première Guerre mondiale porte un coup fatal au système de l'étalon-or. Le financement de l'effort de guerre entraîne le cours forcé des billets sur le plan interne et l'abandon de l'étalon-or au niveau international. La guerre provoque une inflation qui gonfle considérablement le montant des soldes commerciaux extérieurs. Le stock d'or mondial eût été insuffisant pour les régler, sauf à dévaluer considérablement la plupart des monnaies par rapport à cet étalon et donc à miner la confiance dans la solidité du système. De plus, le conflit suscite des inflations aux rythmes différents selon les pays, ce qui rend totalement impossible le retour immédiat aux parités de 1913<sup>439</sup>.

Après 1945, les relations monétaires internationales seront concentrées sur le dollar : cette devise est l'étalon du système de changes fixes issu de la conférence de Bretton Woods en Juillet

---

<sup>436</sup> Ibid. P.9

<sup>437</sup> Ibid. pp.11-12

<sup>438</sup> Ibid. p.9

<sup>439</sup> Ibid. p.15

1944, mais la monnaie américaine devient inconvertible en or le 15 Août 1971. Une nouvelle ère monétaire s'ouvre alors : celle des changes flottants<sup>440</sup>.

### 3.4.2. Le système de Bretton Woods

Alors que la fin des hostilités et de la guerre s'annoncent, une conférence monétaire internationale se tint du 1<sup>er</sup> au 22 Juillet 1944 à Bretton Woods, localité située dans l'État du New Hampshire au Nord-est des États-Unis, sous les auspices des Nations Unies. L'ensemble des pays alliés, y compris l'Union Soviétique, soit mille délégués de 44 pays se sont représentés et ont collaboré à la mise sur pied d'un nouveau système monétaire international. Le but de cette conférence est de poser les bases d'un système monétaire qui assurerait la convertibilité des monnaies – condition indispensable à tout régime de libre-échange – et qui éviterait les dévaluations concurrentielles<sup>441</sup>.

Les États-Unis conditionnèrent cependant leur aide à la mise en place d'un nouveau système de règles et d'institutions fondé sur un compromis entre la vision de Washington et celle des libéraux hétérodoxes keynésiens à laquelle l'administration américaine s'était ralliée en partie durant la guerre. Ce « compromis du libéralisme encadré », selon l'expression de Gilpin, fut accepté par les autres pays qui participèrent à son élaboration, car tous ressentaient la nécessité d'un ordre économique multilatéral par opposition au désordre unilatéral antérieur, à l'origine des problèmes et des conflits économiques des années 1920 et 1930 et de la deuxième Guerre mondiale<sup>442</sup>.

Le système économique de l'après-guerre reposait sur deux idées fortes. Premièrement, on doit éviter l'unilatéralisme et la politique du fait accompli. Il est nécessaire de trouver un compromis entre les exigences de la coopération et le respect de la souveraineté des États. Les gouvernements exerceront une large autonomie sur leurs politiques économiques, notamment celles relatives à la fiscalité, à la création d'emplois et à la croissance, mais ils devront consulter un organisme international et parfois même solliciter son autorisation avant de prendre une décision. En contrepartie, les États en difficulté pourront compter sur la solidarité des pays riches. En bref, il faut instaurer un système de sécurité économique collective fonctionnant à la manière d'un système de sécurité militaire. Deuxièmement, il faut encourager au maximum le

---

<sup>440</sup> Ibidem. p. 9

<sup>441</sup> Frédéric TEULON, *Op. Cit.* p.18

<sup>442</sup> Ibid. # 60

développement du commerce par une généralisation du libre-échange, la convertibilité des monnaies et le maintien de parités fixes<sup>443</sup>.

Outre la création durant cette conférence des Organisations monétaires de dimension planétaire : le FMI et la Banque mondiale. Au cours de cette conférence deux plans furent proposés à cet effet : le plan Keynes de la délégation anglaise, présidée par l'économiste John Maynard Keynes et le plan White de délégation américaine, présidée par un haut fonctionnaire du Trésor, Harry D. White, allaient dominer les débats<sup>444</sup>.

### **3.4.2.1. Le plan Keynes**

Pour le célèbre économiste anglais John M. Keynes, l'objectif principal du système monétaire international est d'assurer que la monnaie obtenue par la vente de marchandises à un pays puisse être dépensée en achetant des produits de tout autre pays. Keynes préconise la création d'une monnaie universelle valable pour les opérations commerciales dans le monde entier et un système de compensation multilatérale de créances et des dettes entre Banques centrales adhérentes à une sorte de Banque supranationale (le Clearing Union). Ce Clearing Union aurait créé sa propre monnaie, le banc-or, émise en fonction des besoins du commerce mondiale, défini en unités d'or, convertible en toute monnaie étrangère, mais inconvertible en or. Comme les monnaies nationales, le banc-or serait une monnaie fiduciaire qui ne serait pas lié à une réserve d'or, ni dépendante du déficit de la balance des paiements d'un pays. Cette monnaie internationale aurait permis de distribuer de manière automatique des crédits aux pays ayant des déficits provisoires de balance des paiements. Et de cette monnaie, Keynes voulait assurer l'approvisionnement en liquidité nécessaire à l'expansion du commerce international<sup>445</sup>.

Ce système est cohérent avec la doctrine keynésienne qui fait de la monnaie non pas une contrainte, mais un moyen d'action à la disposition des États pour favoriser la croissance et le plein emploi. Il vise aussi à protéger les pays débiteurs et donc à défendre les intérêts de la Grande-Bretagne, pays qui termine la guerre appauvri et fortement endetté. Alors que les États-Unis détiennent près de 70% du stock d'or mondial, l'émission d'une monnaie internationale

---

<sup>443</sup> Ibidem, # 61

<sup>444</sup> Jean-Pierre BIBEAU, *Op. Cit.* P.109

<sup>445</sup> Ibid. p.109

inconvertible aurait permis d'éviter la reconnaissance du dollar en tant que monnaie dominante et de préserver l'autonomie de la zone sterling<sup>446</sup>. Quel est donc la nature du plan White ?

### **3.4.2.2. Le plan White**

Le plan White propose l'instauration d'un étalon de change-or basé sur l'or et sur les monnaies convertibles en or. Au lieu de la monnaie supranationale suggérée par Keynes, le plan White propose comme monnaie internationale une monnaie nationale : le dollar américain. Ce dernier jouit alors du plus fort gage métallique (convertibilité en or) et l'institution qui remplira la fonction d'émettre la monnaie internationale sera une autorité nationale, soit le Federal Reserve Board (la banque centrale américaine). Avec ce plan tout est déplacé du supranational au national, c'est-à-dire aux États-Unis<sup>447</sup>. Ce plan limite aussi l'institution internationale chargée de réguler le système (le Fonds monétaire international) à un simple organe de coopération entre les États. Ce projet qui est finalement adopté, écarte la possibilité de créer une monnaie internationale et consacre la suprématie de la devise américaine. Les traits essentiels du système de Bretton Woods sont les suivants : le dollar américain devient avec l'or le moyen de paiement international ; la valeur des autres monnaies se détermine par rapport au dollar américain et la valeur de celui-ci se définit par rapport à l'or<sup>448</sup>. La Federal Reserve Board assure sur demande la conversion en or des dollars détenus par les banques centrales des autres pays<sup>449</sup>. C'est ainsi que pour mieux régulariser dans le système monétaire, la Conférence décide de créer le Fonds monétaire international (FMI), dont il consiste, ici, de souligner ses objectifs.

## **3.5. Le Fonds monétaire international et ses objectifs**

Le FMI s'est vu confier deux missions : assurer la convertibilité et la parité des monnaies, aider les États à sauvegarder l'équilibre de leur balance des paiements. Les États membres du FMI s'engagent à permettre la libre conversion de leur monnaie en devises étrangères et le libre transfert de ces devises hors de leur territoire. Cette obligation ne vise toutefois que les paiements des transactions courantes et non les mouvements de capitaux que les États demeurent libres de réglementer<sup>450</sup>.

---

<sup>446</sup> Ibidem.p.19

<sup>447</sup> Ibidem.p.111

<sup>448</sup> Ibidem.p.111

<sup>449</sup> Ibidem.p.111

<sup>450</sup> Diane ÉTHIER, *Op. Cit.* # 62-63

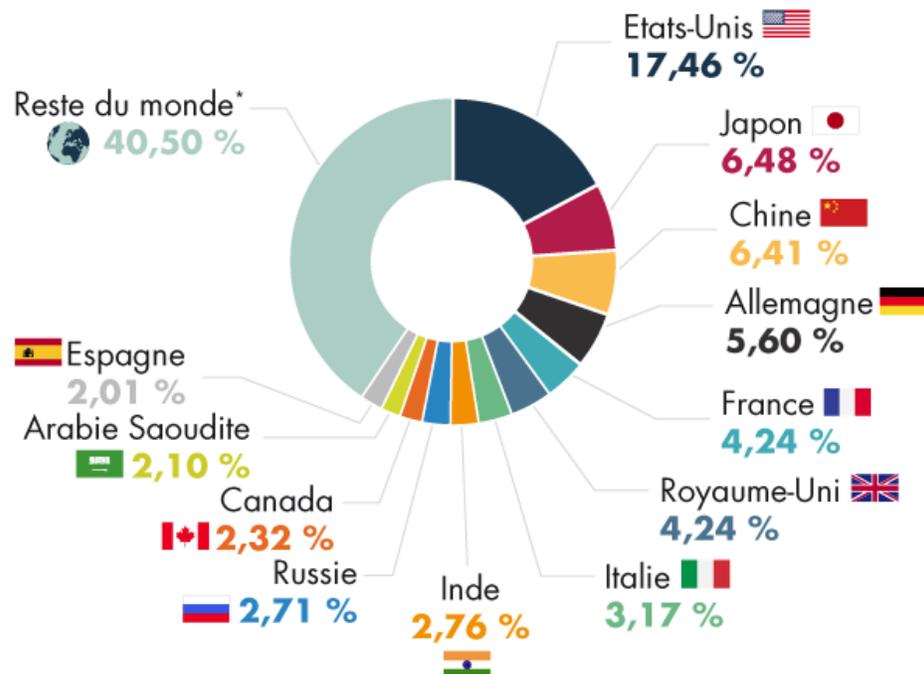
Le FMI est une institution financière internationale particulière, et contrairement aux Banques de développement (Banque Mondiale, BERD, BAD...), ne peut pas emprunter sur les marchés financiers. Il ne peut donc compter que sur les pays membres ainsi que sur ses ressources propres pour financer ses interventions. Ce qui veut dire que l'organisation du FMI reste fortement marquée par la prépondérance des grands pays occidentaux, et plus particulièrement des Etats-Unis, dans les prises de décisions. Les ressources du FMI comprennent les quotes-parts des pays membres, le stock d'or qu'il détient depuis sa création et les emprunts qu'il est habilité à effectuer auprès des pays membres. Cette dernière source de revenus est au moins aussi importante que les quotes-parts. Lorsqu'un pays adhère au FMI, il s'engage à le financer à concurrence d'un montant appelé « quote-part » calculé en fonction de divers critères économiques ou financiers du pays qui ont évolué au cours du temps. La formule actuellement en vigueur combine les indicateurs de PIB, le degré d'ouverture de l'économie mesuré par les paiements courants et les flux de capitaux et le montant des réserves officielles de change. Les quotes-parts se composent de deux tranches : une première tranche correspond à la mise à la disposition du FMI par le pays membre d'une partie de ses réserves de change. La deuxième tranche est constituée, pour ce même pays membre, de montants libellés en monnaie nationale. Ces quotes-parts sont exprimées en DTS (droits de tirages spéciaux).

La somme des quotes-parts de tous les pays membres du FMI atteint 475 milliards de DTS, dont 83 milliards pour les Etats-Unis, premier contributeur (soit près de 17,46 % du total). Les droits de tirages spéciaux, soit un actif de réserve international dont la valeur repose sur cinq grandes devises : le dollar, l'euro, le renminbi, le yen et la livre sterling.

Pour ce qui concerne le stockage, Le FMI dispose d'un stock d'or de 2814 tonnes, ce qui en fait le troisième détenteur mondial après les Etats-Unis et l'Allemagne. Ce stock provient essentiellement de la dotation initiale des pays membres, puisqu'il avait été établi lors de sa création en 1944. En Avril 1978, le rôle de l'or au FMI a été modifié. A partir de cette date, l'emploi de l'or dans les transactions entre le FMI et ses pays membres a cessé d'être obligatoire et des règles restrictives de mobilisation du stock d'or détenu par le FMI ont été édictées.

## QUOTE-PARTS DES PAYS MEMBRES DU FMI

EN 2019



\*Les pays restant ont des quote-part inférieurs à 2 %.

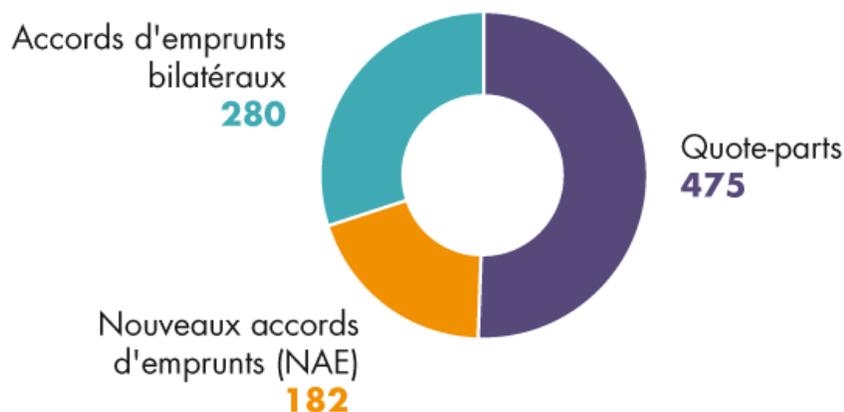
Source : *lafinancepourtous.com* d'après FMI



Quant aux accords d'emprunts, en 1962, le FMI a adopté un « accord global d'emprunts » ou GAB (son acronyme en anglais) qui s'est substitué aux emprunts bilatéraux octroyés par certains pays membres. Cet accord permettait au FMI d'emprunter au total 18,5 milliards de DTS auprès des industrialisés. Le GAB a été étendu en 1983 et l'Arabie Saoudite s'est jointe à l'accord pour une mise à disposition de crédits d'1,5 milliard de DTS. Activé une dizaine de fois depuis sa création, le GAB n'est toutefois plus utilisé par le FMI. En effet, celui-ci y a eu recours pour la dernière fois en 1998. Les « nouveaux accords d'emprunts » (NAE) ont été proposés en 1995 à la suite de la crise mexicaine de 1994 qui avait soulevé des craintes quant aux capacités de mobilisation financière du FMI face à l'importante croissance des mouvements de capitaux sur les marchés financiers mondiaux. Finalement adoptés début 1997 lors du déclenchement de la crise asiatique avec 34 milliards de DTS mobilisables auprès de 38 membres, les NAE sont effectivement entrés en vigueur en novembre 1998 et furent activés pour la première fois en Décembre 1998 au profit du Brésil.

## RESSOURCES MOBILISABLES DU FMI

EN MILLIARDS DE DTS, EN 2019



Sources : *lafinancepourtous.com* d'après Banque de France, FMI



Avec la crise financière de 2008, les ressources des NAE ont été fortement accrues en 2011 pour passer à une enveloppe globale de crédits de 370 milliards de DTS. Le recours effectif à cette source de financement par emprunts auprès de pays membres n'est cependant possible que s'il est autorisé par au moins 85% des pays participant aux financements par le Conseil d'administration du FMI. Enfin, à la mi-2012, les pays membres se sont également engagés à augmenter les ressources du FMI par le biais d'accords bilatéraux à concurrence d'un montant de 270 milliards de DTS. Au total, l'ensemble des ressources mobilisables du FMI se monte donc à environ 840 milliards de DTS, soit près de \$1200 milliards US au cours du DTS/\$ en Septembre 2015<sup>451</sup>. Avec la mise en œuvre des objectifs du FMI, ont été prises des mesures pour la privatisation du système monétaire international dont il convient d'en présenter.

### 3.5.1. La privatisation du système monétaire international

Que recouvre l'expression « privatisation du système monétaire » ? Fondamentalement, cela signifie que depuis la fin des années 1950, le secteur privé a commencé à alimenter lui-même le système économique mondial en liquidités monétaires, rôle que les structures et les institutions officielles établies à Bretton Woods n'assumaient pas convenablement.

Le FMI qui devait approvisionner le marché en liquidités n'a pas été à la hauteur de sa mission, ainsi les DTS (droits de tirages spéciaux), créés en 1969, arrivaient trop tard. Leur

<sup>451</sup> Consulter l'Article : le FMI : *ressources et organisation*, mise à jour le 29 Juillet 2019

émission s'avéra insuffisante pour changer le processus qu'avaient instauré les banques privées dès 1958. Bien que traditionnellement, les liquidités internationales et les réserves officielles se fussent confondues, la privatisation du système monétaire international amènera une rupture entre les deux. A la fin des années 1980, les liquidités internationales circulaient en très forte majorité hors des circuits officiels du FMI et des banques centrales à travers le mécanisme bancaire privé. Dès 1970 le stock privé de devises dépassait le stock officiel et en 1987, il représentait plus du double de ce dernier.

La prépondérance du secteur privé a forcé les autorités officielles à partager leur pouvoir de gestionnaires de la monnaie avec le marché, c'est-à-dire avec les grandes banques internationalisées. En partageant ce pouvoir, les banques centrales ont perdu la responsabilité de déterminer seules le taux de change et de financer le solde de la balance des paiements. Les mouvements monétaires entre pays sont de plus en plus la conséquence de décisions prises par des gestionnaires d'entreprises privées<sup>452</sup>. S'il en est ainsi pour la privatisation du système financier international, comment est organisé le système bancaire et financier international dans les marchés de change ?

### **3.6. L'organisation du système bancaire et financier international, et les marchés de change**

Tout d'abord, pourquoi faut-il une régulation financière internationale ? La réponse est en apparence simple : Premièrement, la mondialisation économique et financière, source de progrès économique, s'accompagne de dysfonctionnements majeurs dont les effets sont dévastateurs, notamment dans les pays émergents et pauvres. Mais cette réponse ne suffit pas, car il faut également savoir pourquoi, parmi les solutions possibles, il est nécessaire de recourir à la régulation plutôt qu'à d'autres solutions, comme le laisser-faire intégral ou la mise en œuvre de contraintes globalement imposées à tous les acteurs. Deuxièmement, le strict jeu des forces de marché devrait, en pure théorie économique, conduire à un équilibre correspondant à l'optimum. Cependant, la nécessité d'une régulation apparaît à la lumière d'un double constat : d'une part, les flux financiers et monétaires ont changé de volume et de nature en 50 ans ; d'autre part, les nombreuses crises ont montré que les marchés ne pouvaient, seuls, assurer un retour rapide à l'équilibre.

---

<sup>452</sup> Jean-Pierre BIDEAU, *Op. Cit.* p.133

Troisièmement, la libéralisation des marchés financiers a commencé avec l'effondrement du système monétaire international fondé sur un régime généralisé de taux de change fixes ajustables, au début des années soixante-dix. Le démantèlement des contrôles nationaux sur les mouvements de capitaux, au cours des années quatre-vingt, dans les pays développés, a accru la liquidité des marchés financiers. Cette évolution s'est accentuée avec l'ouverture des pays émergents aux capitaux étrangers au début des années quatre-vingt-dix. Quatrièmement la globalisation financière a été marquée par l'apparition de nouveaux marchés et de nouveaux acteurs significatifs dans le jeu financier international.

L'organisation des activités financières et monétaires internationales répond à un besoin croissant de couverture des risques, en permettant de réduire l'incertitude des investisseurs. C'est pourquoi l'organisation du système bancaire et financier international est articulée autour de ces cinq axes : 1) des taux de change globalement flexibles pour les principales monnaies ; 2) une monnaie dominante au niveau international ; 3) des banques centrales le plus souvent indépendantes ; 4) des banques commerciales de plus en plus concentrées et dont les bilans sont de plus en plus financiarisés, 5) et la liberté des mouvements de capitaux dans la plupart des zones économiques.

Un tel système a aussi, en théorie, plusieurs avantages : 1) la flexibilité des changes lui donne une certaine « automaticité » ; 2) chaque zone économique devrait déterminer sa politique monétaire plus aisément que dans un système de changes fixes ; 3) la masse des capitaux disponibles est abondante, ce qui permet de desserrer la contrainte de balance des paiements en dehors des périodes de crise. Toutefois, ce système est instable en raison de sa dépendance aux anticipations volatiles des opérateurs des marchés financiers et du mimétisme de ces marchés ainsi que de la persistance de déséquilibres macroéconomiques. De plus, la financiarisation des bilans bancaires renforce l'instabilité potentielle puisque les établissements de crédit deviennent de plus en plus tributaires des évolutions des marchés<sup>453</sup>.

Quant aux marchés de change, il y a lieu de présenter les théories de deux économistes anglais qui sont Adam Smith (1723-1790) et David Ricardo (1772-1823)<sup>454</sup>. Ces économistes classiques croyaient aux vertus de la concurrence et de libre entreprise. Leur doctrine s'inscrit en rupture avec la théorie mercantiliste qui voyait dans l'échange international uniquement la

---

<sup>453</sup> Philippe MARINI, *Régulation financière et monétaire internationale*, (Rapporteur général) Commission des Finances, Rapport d'information 284 (1999-2000).

<sup>454</sup> Le fait de présenter ces deux économistes ne réduit pas la liste des théoriciens. Ces deux auteurs là sont considérés comme des deux économistes qui ont marqué la modernité économique.

possibilité d'obtenir des avantages unilatéraux, dans une sorte de jeu à somme nulle où l'un gagne ce que l'autre perd<sup>455</sup>. Pour Adam Smith, l'échange international permet aux différentes nations d'écouler leurs surplus de production, il autorise l'élargissement des marchés, la baisse des prix et l'accroissement de l'épargne, ainsi que l'accentuation de la division du travail. David Ricardo va chercher dans quelles limites l'échange est possible et souhaitable entre les deux pays<sup>456</sup>.

En ce qui a trait à sa localisation, à la différence des marchés boursiers, qui ont une localisation géographique précise, le marché des changes ne connaît pas de frontières : il y a un seul marché des changes dans le monde. Ce point bénéficie d'une importance légitime. Car les transactions sur devises se font aussi bien et en même temps à Paris, Tokyo, Londres ou New York. De par son caractère planétaire, le marché de change est donc une organisation économique sans véritable réglementation ; une telle organisation économique est auto-organisée par les instances publiques et privées qui y interviennent. Les opérations sur les marchés des changes sont concentrées sur un petit nombre de monnaies, et très majoritairement sur le dollar.

Trois groupes opèrent sur le marché des changes : le premier groupe est constitué par les entreprises, les gestionnaires de fonds et les particuliers ; le deuxième réunit les autorités monétaires (banques centrales) ; le troisième groupe rassemble les banques et les courtiers qui assurent le fonctionnement quotidien du marché. Les agents du premier groupe n'agissent pas directement mais transmettent aux banques des ordres dits « de clientèle » pour l'achat ou la vente de devises, cela revient au marché de détail (transactions entre les banques et leurs clients). Les autorités monétaires interviennent sur le marché pour réguler les cours (achat-vente de devises) et éventuellement réglementer les opérations de change (contrôle de change). Les cambistes des banques et les courtiers sont les seuls intervenants privés à opérer directement sur le marché. Pour cette raison, le marché des changes est d'abord un marché interbancaire de gros. Comment donc se faire l'implantation des banques à l'étranger, c'est-à-dire, quelles en sont les procédures et les conditions ?

### **3.6.1. Les formes d'implantation à l'étranger des banques multinationales**

La banque multinationale est une entreprise qui produit et offre ses produits à l'étranger. Mark Casson donne une définition plus nuancée et considère que la banque multinationale est une

---

<sup>455</sup> L'économiste mercantile Jean Bodin affirmait au XVI<sup>e</sup> siècle : « La grandeur d'un prince, a en bien parler, n'est autre chose que la ruine, ou diminution de ses besoins ; et sa force n'est rien que la faiblesse d'autrui. »

<sup>456</sup> Frédéric TEULON, *Op. Cit.* pp.52-53

banque qui détient et contrôle des activités bancaires dans plusieurs pays<sup>457</sup>. Abondant dans le même sens, James M. Gray et Henry P. Gray soulignent que la banque multinationale est un établissement financier qui collecte des dépôts et accordent des crédits grâce à des entités localisées dans plus d'un pays<sup>458</sup>. Elle réalise ainsi un investissement direct dans plusieurs pays, à travers la création, l'acquisition totale ou partielle (prise de contrôle) d'une banque dans le pays d'accueil. Par contre, pour Marcel Sarmet, « ... le fait pour une banque de participer aux financements d'opérations de commerce extérieur... ne suffit pas à justifier une qualification de banque multinationale ». En d'autres termes, une banque multinationale est une banque organisée pour offrir à la clientèle un réseau international qui lui permet de disposer de conseils et services pour des opérations internationales et locales dans un grand nombre de pays<sup>459</sup>. Pour pouvoir réaliser ces activités, la banque multinationale dispose de diverses possibilités d'implantation à l'étranger : le bureau de représentation, la banque affiliée, la succursale et la filiale<sup>460</sup>.

L'internationalisation des banques et le choix de la forme de représentation à l'étranger sont des sujets abondamment traités dans la littérature liée à l'activité bancaire. Le choix du mode d'implantation bancaire à l'étranger relève d'une décision stratégique dans la mesure où, de la forme d'implantation choisie, dépendront les types d'activités que la banque-mère entend exercer dans le pays d'accueil. La littérature se concentre sur les déterminants macro-économiques du choix de la forme organisationnelle de représentation bancaire à l'étranger. S.-R., Miller et A., Parkhe (1998), J.- G., Blandon (1998), M., Mutinelli et L., Piscitello (2001), D., Focarelli et A.-F., Pozzolo (2005), A.-E., Tschoegl (2004), E., Cerutti, G., Dell'Araccia et M.-S., Martinez Peria (2005) ; tous ces auteurs montrent que les indicateurs économiques et financiers ainsi que les restrictions réglementaires constituent les principaux déterminants du choix de la forme de représentation bancaire à l'étranger<sup>461</sup>.

Outre les facteurs relatifs à l'environnement économique et à la réglementation bancaire des pays d'origine et d'accueil, la taille de la banque-mère, la distance qui sépare le pays d'origine du pays d'accueil, la nature de l'activité à exercer à l'étranger et l'expérience en matière d'acquisition et d'internationalisation peuvent également influencer ce choix. En effet, selon E.-

---

<sup>457</sup> Mark CASSON cité dans *la Revue des Sciences et de Gestion*, année 2007

<sup>458</sup> J.- M., GRAY et H.-P., GRAY (1981 ; p. 37)

<sup>459</sup>M., SARMET, (1974 ; p. 1140),

<sup>460</sup> (R.-L, HEINKEL et M.-D., LEVI [1992], J.-G., BLANDON [1998], E.-A., BAIN, J.-G., FUNG et I.-R., HARPER [1999]), cités dans *la Revue des Sciences et de Gestion*, année de 2007

<sup>461</sup> Il faut dire que tous ces auteurs énumérés sont cités dans la Revue de Sciences et de Gestion, année 2007.

A., Bain, J.-G., Fung et I.-R., Harper (1999), le choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger dépend des ressources financières que la banque-mère est capable d'investir. Lorsqu'une banque s'implante à l'étranger par le biais d'une filiale, elle peut, soit acquérir une banque locale, soit créer une nouvelle filiale. Dans les deux cas, il y a un investissement initial qui dépend du capital minimum requis. Le montant de l'investissement initial est proportionnel au pourcentage d'actions que la banque-mère détient dans le capital de la filiale. S'agissant d'une succursale, l'investissement initial est entièrement à sa charge et aucune participation étrangère n'est admise. Quant au degré d'internationalisation, plus il est élevé, plus la banque dispose du personnel expérimenté et pouvant être expatrié à la tête des filiales et succursales à l'étranger. Le choix de la forme de représentation dépend aussi de la relation entre la banque-mère et ses implantations étrangères. Cette relation peut être affectée par des divergences d'intérêts entre les deux parties à cause de la distance physique et culturelle entre les pays d'origine et d'accueil<sup>462</sup>. Mais face à la fuite des capitaux, surtout leur évasion dans des paradis fiscaux, des voix s'élèvent pour une politique fiscale, via un cadastre financier mondial.

### **3.6.2. Politique fiscale et mondialisation : vers un cadastre financier mondial**

Tout d'abord, la mondialisation et plus généralement les mouvements d'ouverture des économies à un marché mondial de moins en moins segmenté réduisent considérablement la marge de manœuvre des États en matière d'impôt. Le problème de la fiscalité devient ainsi crucial pour les pays en voie de développement<sup>463</sup>. La fiscalité devient un élément indispensable pour l'équilibre du système financier international. A cet égard, une définition, implicite, de la fiscalité peut nous être utile avec l'énumération des catégories qui la composent : taxes sur les échanges internationaux, taxes intérieures sur les biens et services, impôts sur les revenus et les sociétés, cotisations sociales. Cette liste est claire et précise<sup>464</sup>.

Ensuite, les relations complexes entre la fiscalité, le pouvoir, les modes d'accumulation, les types de marché se posent dans le contexte de la mondialisation. L'ouverture augmente l'acuité de la crise fiscale et suppose que soient trouvées des solutions pour la résoudre<sup>465</sup>. Le développement économique s'accompagne-t-il de transformations sensibles de la structure de la

---

<sup>462</sup>Mehdi NEKHILI, Hamadou BOUBACAR, *Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger* : Une analyse théorique, publié dans la Revue des Sciences de Gestion 2007/2-3 (n°224-225).

<sup>463</sup> Jean-Marc GASTELLU, Jean-Yves MOISSERON, Guy POURCET, *Fiscalité, Développement et Mondialisation*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1999, p.8

<sup>464</sup> Ibid. p.8

<sup>465</sup> Ibid. p.12

fiscalité ? Observe-t-on des modifications continues de la part de la richesse nationale consacrée au financement des dépenses publiques à mesure qu'une économie se développe ? Comment la part des taxes sur le commerce extérieur évolue-t-elle avec le niveau de développement ? Voici donc quelques-unes des questions qui sont souvent posées.

Pour tenter de répondre, il s'avère aussi affirmer que la fiscalité est un instrument de pouvoir. Elle est utilisée pour modeler et orienter les rapports économiques<sup>466</sup>. Car le degré d'ouverture à l'économie mondiale est un facteur qui est pris en compte dans les explications à fournir, et le poids du commerce international est décisif dans la fiscalité puisque une grande partie des recettes fiscales dans les pays en voie de développement est précisément assise sur le commerce extérieur<sup>467</sup>. Mais avec le niveau de développement, on observe une diminution sensible des taxes sur les échanges internationaux. C'est l'une des observations les plus marquées et qui distingue nettement les pays en voie de développement des pays développés. Tandis que pour ces derniers, la taxation du commerce international est marginale dans l'ensemble des recettes fiscales, la fiscalité de porte représente souvent l'essentiel des ressources budgétaires pour les pays les plus pauvres. Puisque c'est dans le groupe des pays les plus pauvres que se trouve celui dont la part de l'« extérieur » dans les recettes fiscales est la plus élevée<sup>468</sup>.

Pour toutes ces raisons, l'ouverture à l'économie mondiale suppose un passage à une structure fiscale significativement différente. Le défi essentiel d'une stratégie de développement orientée sur l'ouverture consiste donc à compenser la baisse des recettes assises sur les échanges extérieurs par des recettes levées sur des ressources internes. Mais la difficulté s'avère d'autant plus insurmontable que la pression fiscale est en règle générale plus faible dans les pays les moins développés, alors même que les dépenses budgétaires, largement financées par les recettes fiscales, sont déterminantes dans l'amélioration des infrastructures, des dépenses de santé et d'éducation, qui sont les conditions d'un développement durable. La question fiscale est au cœur de la problématique du développement dans un monde de plus en plus interdépendant, du fait des stratégies d'ouverture des économies et de la mondialisation<sup>469</sup>.

Dans ces mêmes ordres d'idées, un autre aspect se révèle vraiment nécessaire. Il s'agit d'un système de cadastre pour mieux régulariser le système financier mondial. C'est vrai que le cadastre

---

<sup>466</sup> Ibid. P. 10

<sup>467</sup> Ce sont des éléments de réponses qui sont donnés par certains économistes, tels que Jean-Marc GASTELLU, Jean-Yves MOISSERON, Guy POURCET dans l'ouvrage : *Fiscalité, Développement et Mondialisation*, p. 91

<sup>468</sup> Ibidem. p.95

<sup>469</sup> Ibidem. p.8

a évolué et il est désormais dématérialisé, mais il ne concerne que la propriété foncière. Mais si celle-ci constituait autrefois la principale source de richesse, tel n'est plus le cas aujourd'hui avec la financiarisation et les mutations du capitalisme qui ont changé la donne. Le patrimoine financier représente une part majoritaire du patrimoine des plus riches et, son accumulation est caractéristique du capitalisme financier. Or, contrairement à la propriété foncière, aucun outil ne dresse l'état de la propriété de la finance, alors que les marchés financiers sont interconnectés. La situation est d'autant plus paradoxale qu'il a été démontré que la déréglementation, mais aussi la facilité, la rapidité et la volatilité de la circulation des capitaux ont nourri la spéculation et créé des déséquilibres à l'origine de la crise systémique. Et ce, en alimentant une évasion fiscale de grande ampleur : 30 % du patrimoine des plus riches seraient dissimulés dans les paradis fiscaux.

C'est pourquoi, instaurer un cadastre financier et en faire un « bien public mondial » est nécessaire. Pour Gabriel Zucman, il « consisterait à établir des cadastres immobiliers et financiers qui (...) partiraient des registres immobiliers actuels, et les étendraient aux actions, aux obligations et aux parts de fonds d'investissement. Ils remonteraient la chaîne d'intermédiation financière jusqu'aux bénéficiaires réels. » Cet outil, techniquement réalisable, permettrait à tous les États, dont les pays en développement, de disposer d'une traçabilité, de réguler la finance, de calculer correctement l'impôt de leurs résidents et de coopérer efficacement pour en finir avec la dissimulation des fortunes et l'évitement de l'impôt<sup>470</sup>. En résolvant le problème de la fuite des capitaux et de l'évasion fiscale, les conditions pour le progrès économique seront plus bénéfiques et la croissance commerciale mondiale via la libéralisation des échanges se révélera plus avantageuse.

### **3.7. La croissance du commerce mondial et les avantages des échanges**

Partant d'une définition du commerce international, on dirait qu'au sens strict, il correspond à l'ensemble des flux de marchandises (biens) entre les espaces économiques nationaux. Au sens large, il correspond à l'ensemble des flux de marchandises (biens) et de services entre les espaces économiques nationaux. Les flux de services sont pris en compte dans la mesure où leur part progresse rapidement dans les échanges internationaux (surtout le transport, le tourisme et les services aux entreprises). Le développement du commerce international s'est traduit par une ouverture et une interdépendance croissantes des économies<sup>471</sup>.

---

<sup>470</sup> Article paru dans la Revue Ligne d'Attac n° 112 de Janvier 2018

<sup>471</sup> Consulter le site : <https://ses.webclass.fr/notions/commerce-international>

Depuis des décennies, les exportations occupent une place de plus en plus importante du PIB qui sont traduites par l'ouverture des économies. Par l'intégration dans l'économie mondiale, il s'est avéré pour les pays un moyen puissant de promouvoir la croissance économique, le développement et la réduction de la pauvreté. Au cours des 20 dernières années, la croissance du commerce mondial a atteint un taux de 6 % par an en moyenne, soit une progression deux fois plus rapide que celle de la production mondiale. Le commerce est un moteur de croissance depuis bien plus longtemps encore. L'intégration de l'économie mondiale qui en a résulté a relevé les niveaux de vie dans le monde entier. La plupart des pays en développement ont eu leur part de cette prospérité ; dans certains d'entre eux, les revenus ont spectaculairement augmenté. Cependant depuis quelques décennies les progrès de l'intégration ont été inégaux. Les pays qui ont connu ce progrès sont certes très impressionnants, surtout un certain nombre de pays en développement d'Asie et, dans une moindre mesure, d'Amérique latine. Ces pays ont réussi parce qu'ils ont décidé de participer au commerce mondial, ce qui les a aidés à attirer l'essentiel des investissements directs étrangers dans les pays en développement.

Mais pour beaucoup d'autres pays les progrès ont été moins rapides, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient. Les pays les plus pauvres ont vu leur part du commerce mondial décliner substantiellement, et s'ils n'abaissent pas leurs propres barrières commerciales, ils risquent d'être marginalisés encore davantage. Environ 75 économies en développement et en transition, dont la quasi-totalité des pays les moins développés, correspondent à cette description. Contrairement aux pays qui ont réussi leur intégration, les pays les plus pauvres dépendent de façon disproportionnée de la production et de l'exportation de produits de base traditionnels. Les facteurs de leur marginalisation sont complexes, et comprennent des problèmes structurels profondément enracinés, la médiocrité des institutions et des politiques, et les effets du protectionnisme tant chez eux qu'à l'étranger<sup>472</sup>. Alors, comment évolue et s'effectue le commerce mondial ?

### **3.7.1. Le commerce international par catégories de produits**

Les politiques qui ouvrent une économie au commerce et aux investissements du reste du monde sont indispensables à une croissance économique soutenue. Sur ce point les faits sont établis. Depuis plusieurs décennies, aucun pays n'a connu la réussite économique, manifestée par l'augmentation substantielle des niveaux de vie de sa population sans être ouvert sur le reste du

---

<sup>472</sup> Fonds Monétaire International, *Libéralisation du commerce mondial et pays en développement*, Novembre 2001

monde. Inversement, l'ouverture aux échanges — ainsi qu'à l'investissement direct à l'étranger — a constitué un élément important de la réussite économique de l'Asie orientale, où au cours des 20 dernières années la moyenne des droits d'importation est tombée d'un niveau de 30 % à 10 %. L'ouverture de leur économie sur le marché mondial est le facteur essentiel qui a permis à de nombreux pays en développement de se doter d'avantages comparés dans la fabrication de certains produits. Dans ces pays que la Banque mondiale appelle les «nouveaux mondialistes», le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue a diminué de plus de 120 millions de personnes (soit 14 %) entre 1993 et 1998<sup>473</sup>.

Mais ce sont les pays industrialisés qui ont alimenté la croissance du commerce international, et les produits manufacturés ont été la catégorie de marchandises qui a augmenté le plus rapidement. Ces résultats dépendent en bonne partie de l'accroissement de la production manufacturière dans les pays développés d'abord, puis, à partir des années 1960, dans plusieurs en développement. De plus, les pays industrialisés, qui dominent le commerce mondial, s'échangent surtout des produits manufacturés. Cette évolution a eu pour effet d'augmenter la prédominance des produits manufacturés dans les exportations mondiales. Depuis 1980, les services commerciaux englobent les transports, les voyages, les télécommunications, les services financiers, les services techniques (juridiques, comptables, de bureaucratique), etc.<sup>474</sup>.

Pour bien régulariser le commerce international, l'ONU a créé un glossaire dans lequel s'effectue une classification type pour le commerce international (CTCI). Cette CTCI est une nomenclature de marchandises établie par les Nations unies, utilisée pour les statistiques du commerce extérieur, c'est-à-dire les valeurs et les volumes des exportations et importations de marchandises, permettant des comparaisons internationales des produits de base et des produits manufacturés. Les regroupements de la CTCI reflètent : les matériaux de production, l'étape de transformation, les pratiques commerciales et applications des produits, l'importance des produits dans le commerce mondial et les évolutions techniques.

Les principales catégories des produits sont les suivantes: les produits alimentaires, boissons et tabac (Sections 0 et 1, y compris les animaux vivants); les matières premières (Sections 2 et 4); les produits énergétiques (Section 3); les produits chimiques (Section 5); les machines et

---

<sup>473</sup> "Banque Mondiale": *Globalization, Growth, and Poverty: Facts, Fears and an Agenda for Action*.

<sup>474</sup> Jean-Pierre BIBEAU, *Op. Cit.* pp. 149-150

matériel de transport (Section 7); les autres articles manufacturés (Section 6 et 8)<sup>475</sup>. Le commerce international ne tient pas seulement compte des catégories des produits, mais aussi des catégories des produits par régions et pays, dont il nous incombe de mentionner ci-après.

### **3.7.2. Le commerce international par région et pays**

Le commerce (exportations et importations) des marchandises est plus concentré dans les pays industrialisés. En raison de son bassin de population et de son niveau de vie élevé, selon certains indices, l'Europe occidentale est la première région commerciale du monde ; près de la moitié du commerce des marchandises transitent par ses frontières. Suivent ensuite l'Asie et l'Amérique du Nord, avec respectivement le quart et le sixième du commerce mondial. Si on consulte la liste des plus grands exportateurs de marchandises, on remarquera aux premiers rangs la présence des grandes puissances occidentales et du Japon ; on constate aussi que les nouveaux pays industrialisés d'Asie se rapprochent. La Chine occupe le 6<sup>e</sup> rang et se classera fort probablement parmi les cinq premiers pays d'ici quelques années. Pour les services commerciaux, les puissances occidentales, États-Unis en tête, sont nettement dominantes.

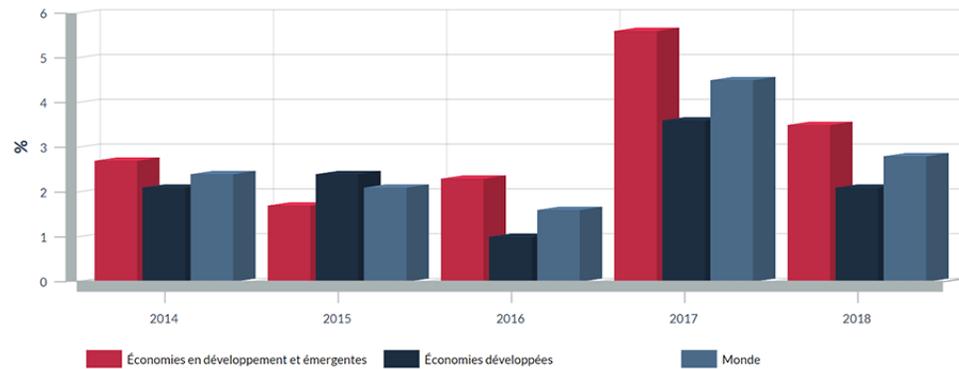
Pour les exportations mondiales de marchandises, elles ont augmenté de 9,8 % en 2018 pour atteindre plus de \$ 19 billions US. Au niveau régional, les exportations de la Communauté des États indépendants (CEI) ont progressé le plus rapidement (24 %), suivie du Moyen-Orient (21 %). L'Amérique du Nord a affiché le plus faible taux de croissance des exportations de marchandises en 2018, à 7,9 %. Parmi les grandes économies nord-américaines, le Mexique a enregistré le taux de croissance des exportations de marchandises le plus élevé, tandis que le Canada a eu le plus bas. L'autre changement au classement des principaux exportateurs de marchandises concerne la France, qui a surclassé la région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong pour prendre la 7<sup>e</sup> place<sup>476</sup>.

---

<sup>475</sup> La quatrième version révisée de la CTCI a été adoptée par la Commission des statistiques des Nations Unies lors de sa 37<sup>e</sup> session en 2006 et est en cours de mise en œuvre. Consulter le Glossaire des Nations Unies pour le commerce international par catégories, année 2006.

<sup>476</sup> Affaires mondiales Canada : Publications : Le Commerce international : Le point sur le commerce et l'investissement – 2019, p. 26, mais ces données sont interchangeable d'une année à d'autres.

Figure 5 : Croissance du volume des exportations de marchandises



À 7,7 %, les exportations mondiales de services commerciaux ont connu une croissance légèrement inférieure à celle de 9,8 % enregistrée du côté des exportations mondiales de marchandises en 2018. Par région, la Communauté des États indépendants a dominé la croissance des exportations de services commerciaux (12 %), suivie de l'Asie et de l'Afrique à 9,9 % chacune. L'Amérique du Nord a été la deuxième région affichant la plus lente croissance (4,1 %), devançant seulement l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes (1,0 %)<sup>477</sup>.

Avec le ralentissement de la croissance économique dans le monde en 2018, l'expansion du volume des exportations mondiales de marchandises a également fléchi, tant dans les économies développées que dans les marchés émergents. Depuis la récession de 2009, la croissance du volume des exportations des économies en développement et émergentes a été supérieure à celle des pays développés, sauf en 2015<sup>478</sup>. Maintenant, il y a lieu de demander sur quelle politique ou stratégie se base le libre-échange ?

### 3.7.3. La politique ou la stratégie du libre-échange

Le libre-échange, du latin *liber*, libre, et *excambiare*, signifie : échanger, troquer ; il correspond à une politique économique qui préconise de supprimer les restrictions douanières (tarifaire et non tarifaire) afin de laisser place à la libre circulation des biens et services entre les pays au sein d'une même zone géographique sans intervention des gouvernements. C'est donc l'application du principe libéral selon lequel il convient de « laisser faire » le marché et donc de supprimer les entraves, c'est-à-dire les interventions extérieures comme la fixation de quotas et de droits de douane par l'État afin d'aboutir à la meilleure situation économique possible. Le libre-

<sup>477</sup> Ibid. p.24

<sup>478</sup>Ibidem, p.22

échange s'oppose donc de fait au protectionnisme<sup>479</sup>. Donc, dans une zone de libre-échange, les pays s'entendent pour abaisser les barrières commerciales existantes entre eux avec l'objectif de faciliter le développement des échanges au sein de la zone. Une entreprise productrice d'un bien déterminé pourra ainsi le vendre dans tous les pays participants. Son marché est ainsi plus grand ; il en va de même de ses concurrents. Les tenants du libre-échange estiment que cet élargissement de la compétition commerciale incite davantage à l'innovation qu'un marché protégé par des mesures protectionnistes. Généralement, les pays membres d'une zone de libre-échange n'ont pas adopté une politique commerciale commune vis-à-vis des autres pays, ceux qui sont extérieurs à la zone.

L'union douanière va plus loin et le marché commun vont encore plus loin en matière d'intégration puisqu'ils ajoutent aux critères précédents celui de la mobilité des facteurs de production. Non seulement les produits doivent-ils circuler librement, mais aussi les investissements et les travailleurs. Dans un marché commun, il est ainsi possible pour un individu de travailler dans un autre pays que le sien. Ainsi, l'union économique constitue quant à elle la dernière forme d'intégration. S'ajoutent alors des politiques fiscales communes. Une politique monétaire commune est aussi instaurée, ce qui facilite les échanges de toutes sortes. Dans certains cas, les monnaies nationales peuvent être remplacées par une monnaie commune<sup>480</sup>. Avec cette décision, des mécanismes sont mis en place pour la régularisation du commerce mondial. Voyons comment cela a été fait jusqu'à la décision ultime ?

### **3.8. Des institutions pour la régulation du commerce : de GATT à l'OMC**

Créé après la crise de 1930 et la seconde Guerre mondiale, le GATT a été pendant 46 ans la plus importante des institutions instaurées pour favoriser la croissance du commerce international. Durant cette période, il établissait le cadre économique, financier et institutionnel du fonctionnement du commerce mondial. Signé en 1947 par 23 pays représentant 80% du commerce mondial, cet accord touchait 111 pays en 1993, reposant sur trois principes fondamentaux : 1) Un traitement égal et non discriminatoire pour tous les pays membres qui stipule que les pays membres doivent avoir les mêmes traitements ; 2) La réduction des tarifs consécutifs à des négociations multilatérales ; 3) L'élimination des quotas d'importation et des autres barrières non tarifaires.

---

<sup>479</sup> Consulter le Dico du commerce international sur la définition du libre-échange

<sup>480</sup> Consulter Perspective monde (École de politique appliquée Faculté des lettres et sciences humaines Université de Sherbrooke, Québec, Canada) sur la définition du Libre-échange.

Entre 1947 et 1994, huit séries de négociations ont eu lieu. Les cinq premières séries de négociations ont permis de réduire ou d'éliminer les tarifs douaniers sur un nombre imposant de produits<sup>481</sup>. Dès 1947, 123 accords avaient été signés, couvrant environ 45000 mesures tarifaires ; le cadre des négociations et le nombre de participants ont été considérablement élargis durant cette période. Les sixièmes et septièmes séries ont élargi à la fois le champ des négociations et le nombre de participants. Les négociateurs se sont attaqués aux obstacles non tarifaires et à la libéralisation des produits agricoles, prenant en considération les positions des pays en développement. La huitième et dernière série de négociations (Uruguay Round, 1986-1994) a duré sept ans. Elle a échoué longtemps sur la question des subventions agricoles, terrain d'un véritable bras de fer entre les États-Unis et la communauté européenne<sup>482</sup>.

Le GATT était un forum visant à négocier les réductions de barrières douanières sur une base multilatérale, de 1947 à 1995, il a constitué, comme le FMI et la Banque Mondiale, l'un des piliers de l'ordre économique établi au lendemain de la seconde Guerre mondiale, les réductions étaient négociées dans le cadre de séries de négociations<sup>483</sup>. Durant son existence, le GATT a permis de réduire de plus de 90% les tarifs douaniers. De 40 % en 1947, la moyenne des tarifs douaniers des pays industrialisés a chuté à moins de 4% en 1993. Toutefois, entre 1966 et 1986, les obstacles non tarifaires ont progressé de 23% par année et ils ont été réduits lors de la huitième et dernière série de négociations. Afin de faire face aux nouveaux défis en matière de commerce international : agriculture, services, propriété intellectuelle, montée du régionalisme avec l'Union européenne, ALENA, intensification des relations entre les pays asiatiques, etc.,<sup>484</sup> l'Uruguay Round a créé l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cet organisme, chargé de gérer et d'élargir l'accord intervenu en 1993, procède par négociations continues plutôt que par négociations ponctuelles<sup>485</sup>.

Créé officiellement le 1<sup>er</sup> Janvier 1995, l'OMC est gouvernée par une Conférence ministérielle : composée de l'ensemble de représentants des membres, elle est l'autorité suprême de l'organisation. Cette Conférence a lieu tous les deux ans. Entre deux réunions, les fonctions de la Conférence sont assurées par le Conseil général. Trois comités généraux, le Conseil du

---

<sup>481</sup> Jean-Pierre BIIBEAU, *Op. Cit.* p.155

<sup>482</sup> Ibid. p. 156

<sup>483</sup> Ibidem.p.155

<sup>484</sup> L'ensemble de ces institutions multilatérales régionales feront l'objet de débat dans la 3<sup>e</sup> section du chapitre 5 de ce travail.

<sup>485</sup>Ibid.p.157

commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle, agissant sous la conduite du Conseil général. Enfin, d'autres comités plus spécialisés sont reliés à ces conseils : comité de l'agriculture, organe de supervision des textiles, comité antidumping, etc. Des négociations permanentes se déroulent au sein de ces comités. Un organe spécial, l'organe de règlements des différends, traite les plaintes des pays membres et, éventuellement, tranche les litiges ; ses décisions ont alors force de loi pour les partis<sup>486</sup>.

Les négociations intensives au sein de l'OMC ont mené en 1997 à l'Accord général sur le commerce et services (AGCS) et à un accord dans l'important secteur des télécommunications (téléphonie, transmission des données, télex, télégraphe, etc.). L'AGCS fixe un cadre de travail dans lequel peuvent s'insérer différents cycles de négociation. L'Accord couvre quelques grandes catégories de services, tels les entreprises, les finances, les télécommunications, la construction et l'ingénierie, la distribution, la culture, l'éducation, les services hospitaliers, l'environnement, le tourisme, le transport, et une autre catégorie, telle l'énergie, en tout plus de 160 secteurs sont visés. Les négociations de l'Accord multilatéral sur l'investissement(AMI) se font maintenant à l'OMC, après avoir abouti à un échec au sein de l'OCDE<sup>487</sup>.

---

<sup>486</sup> Ibidem.p.158

<sup>487</sup> Ibid.p.158

## **Chapitre 5 : La gouvernance globale, cadre diplomatique et politique pour l'émergence de la mondialisation**

Le terme *gouvernance* vient du grec « kybernetes » et « kybernan » fait référence à la navigation et à la conduite du timonier. Les verbes latins « gubernare » et « regere », utilisés pour décrire le pilotage tant d'un bateau que de l'État, sont également liés aux actuels termes anglais, français et allemand utilisés pour piloter : to govern, gouverner et regieren. En sciences sociales, la gouvernance fait en général référence au processus consistant à piloter un système technique ou social à l'aide de mécanismes et de composantes déterminées. En science politique, le terme gouvernance a acquis une grande importance, en relation étroite avec le déclin, réel ou supposé, de la force institutionnelle de l'État-nation moderne et avec l'accroissement des interdépendances sociétales. En conséquence de cette évolution, les intérêts ne sont plus soit publics soit privés, mais fréquemment partagés entre les autorités publiques, à tous les niveaux, et un large éventail d'acteurs non étatiques. La ligne de séparation entre les secteurs public et privé devenant de plus en plus floue, les pouvoirs publics ne sont que l'un des nombreux acteurs potentiels impliqués dans le traitement des questions sociales. C'est pourquoi toute la question de la gouvernance est de savoir « quels nouveaux instruments et nouvelles formes d'échange entre l'État et la société qui peuvent être élaborés pour garantir le contrôle politique et le soutien de la société ». En bref, la gouvernance est avant tout une stratégie politique résultant de la transformation continue de l'État libéral. Dans la même veine, le concept de gouvernance mondiale s'est également développé en réaction à une restructuration du système de souveraineté westphalienne provoquée par le processus de mondialisation<sup>488</sup>.

En effet, Gilles Andréani, dans sa récente analyse, nous offre quelques détails sur l'apparition dans le domaine des relations internationales, le terme de gouvernance globale ou mondiale. Née dans le sillage de la mondialisation de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la gouvernance mondiale vise à combler le décalage existant entre un marché mondial de plus en plus unifié et un système d'États pluraliste. Mais l'idée de la gouvernance globale, sinon le nom, est aussi ancienne que la première mondialisation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quand cette question du décalage entre marché et politique s'est posée pour la première fois, non seulement dans l'ordre interne mais aussi dans l'ordre international. À quatre reprises au cours du siècle dernier, cinq auteurs se sont déjà interrogés sur la portée et les conséquences de ce décalage : Norman Angeli dans les années 1910,

---

<sup>488</sup> Lire Philipp PATTBERG, *La gouvernance, une simple mode ?* Année 2009.

Hans Kelsen à la fin de la Seconde Guerre mondiale, Joseph Nye et Robert Keohane dans les années 1970, enfin David Held en 1995. C'est à travers ces précurseurs de l'idée de gouvernance globale qu'est examinée la genèse d'un concept qui fait aujourd'hui l'objet de deux lectures antagonistes dans les sciences sociales, aussi schématiques l'une que l'autre, celle des ultra-libéraux et celle des souverainistes<sup>489</sup>.

Dans ces mêmes ordres d'idées, pour mieux schématiser le concept et le rendre plus appréhensible, Kennette Benedict affirme que « la gouvernance globale est un ordre déterminé qui émerge des institutions, des processus, des normes, des accords formels et des mécanismes informels qui régissent l'action pour le bien commun. La gouvernance mondiale englobe les activités aux niveaux international, transnational et régional et fait référence aux activités des secteurs public et privé qui transcendent les frontières nationales »<sup>490</sup>. Toujours, selon K. Benedict, dans cette conception de la gouvernance mondiale, l'action coopérative est basée sur des droits et des règles qui sont appliqués par une combinaison d'incitations financières et morales. En l'absence d'une seule institution faisant autorité ou d'une structure gouvernementale mondiale, la gouvernance mondiale est composée d'éléments et de méthodes issus à la fois des secteurs public et privé. Ces éléments de base comprennent des normes convenues, des normes évolutives basées sur des valeurs partagées et des directives émises et appliquées par les États. Les méthodes de gouvernance mondiale comprennent l'harmonisation des lois entre les États, les régimes internationaux, les réseaux mondiaux de questions de politique et les institutions hybrides qui combinent les fonctions d'agences d'État et d'organisations du secteur privé<sup>491</sup>.

Un fait certain est que dans un contexte de mondialisation et d'accélération des interdépendances - à l'échelle mondiale - entre les sociétés humaines, mais également entre l'humanité et la biosphère, la gouvernance mondiale définit la construction de régulations à la même échelle. En d'autres termes, la gouvernance mondiale renvoie à l'ensemble de règles, de lois et de normes mises en place pour réguler les flux économiques, migratoires et informationnels ainsi que les relations internationales. Ainsi, l'enjeu de la gouvernance mondiale est de peser collectivement sur le destin du monde en instaurant un système de régulation de ces nombreuses interactions qui dépassent l'action des États. On parle de gouvernance mondiale face à la montée en puissance de problèmes globaux, comme les alarmes autour des problèmes environnementaux

---

<sup>489</sup> Gilles ANDRÉANI, *Gouvernance globale : origine d'une idée*, Revue politique étrangère Mars 2001.

<sup>490</sup> Kennette BENEDICT, in *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, 2001.

<sup>491</sup> Cf. Kennette BENEDICT, *Op. Cit.* 2001.

planétaires, mais aussi les déséquilibres régionaux qui en découlent : crises alimentaires et migrations de la faim, déséquilibres et instabilités géopolitiques, etc. La nécessité d'une gouvernance mondiale est aussi la conséquence de l'émergence d'une conscience civique planétaire face à la convergence des crises, et la nécessité par exemple, de ne pas se cantonner à de simples réformes éparses, mais bien d'envisager une perspective de grande transition<sup>492</sup>.

C'est dans ces lignes d'idées qu'on décèle que la notion de gouvernance globale englobe de nombreux champs d'application et que la mise en œuvre de la notion de la bonne gouvernance corrélée de l'adjectif de démocratique, économique ou du terme de coopération internationale est d'une grande portée (section 1). Et pour favoriser l'émergence de la gouvernance globalisée et rendre effective la coopération internationale, on présume que l'idéal démocratique et certaines formes de multilatéralisme ou de multipolarité représentent des enjeux majeurs (section 2) et que les différents acteurs étatiques et les agents économiques, financiers, commerciaux, etc. croient que c'est à travers une forme de coopération légère que les résultats seraient plus satisfaisants (section 3).

### **Section 1. La mise en œuvre du concept de la bonne gouvernance globalisée**

Comme on vient de le noter, la gouvernance fait référence à l'ensemble des processus de gouvernement, aux institutions, aux processus et aux pratiques en matière de prise de décision et de réglementation concernant les questions d'intérêt commun au niveau mondial ou régional. Pour ce qui concerne la notion de la bonne gouvernance, le Haut-commissariat des droits de l'homme des Nations-Unies ajoute une dimension normative ou une dimension d'évaluation au processus de gouvernement<sup>493</sup>. Car pour que la mise en œuvre du concept « bonne gouvernance » soit effective et efficace, on recourt à un ensemble de procédures régulatrices et de mécanismes de développement qui peuvent permettre aux multiples institutions et même des États concernés de s'adapter dans ce giron multiforme et multidimensionnel. Et bien qu'il n'existe pas de définition internationalement reconnue de ce qu'on appelle la bonne gouvernance, on décèle que celle-ci peut couvrir les thèmes suivants : le respect des droits de l'homme et des libertés, l'état de droit, la participation active des citoyens, les partenariats multipartites, le pluralisme politique, la

---

<sup>492</sup> Cf. [ritimo.org/Gouvernance mondiale](http://ritimo.org/Gouvernance_mondiale), 30 Mars 2012.

<sup>493</sup> Cf. « Le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations-Unies » : « La bonne gouvernance ».

transparence et l'application du principe de responsabilité dans les procédures et les activités des institutions, l'efficacité du secteur public, la légitimité, l'accès à la connaissance, à l'information et à l'éducation, la disponibilité de moyens d'action politique, l'équité, la viabilité des attitudes et des valeurs qui favorisent la responsabilité, la solidarité et la tolérance.

Sur le plan politique, la bonne gouvernance est liée aux processus et résultats politiques et institutionnels nécessaires pour atteindre les objectifs de développement. Le véritable test d'une bonne gouvernance est la mesure dans laquelle elle tient ses promesses en matière de droits de l'homme : droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. La question clé est la suivante : les institutions de la gouvernance garantissent-elles de manière efficace le droit à la santé, à un logement convenable, à une alimentation suffisante, à une éducation de qualité, à une justice équitable et à la sécurité des vies et des biens<sup>494</sup>? Alors, que peut-on retenir de la notion gouvernance démocratique ?

### **1.1. La gouvernance démocratique au service du développement humain**

Le système des Nations-Unies constitue l'organe décisionnel et régulateur en matière de politique de la bonne gouvernance. Car, c'est autour d'elles que sont constituées un ensemble d'institutions multilatérales pour mieux favoriser la coopération internationale et mettre en valeur les programmes de développement et l'alternance démocratique qui représentent le but ultime de l'ensemble de ses programmes. Ainsi, au sein d'elles, se trouve le Bureau pour le développement des politiques qui est l'œuvre même du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). C'est pourquoi dans toutes les régions, la demande croissante de coopération en matière de gouvernance démocratique donne au PNUD un rôle central dans ce domaine<sup>495</sup>.

Dans la Revue intitulée *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*, se révèle cette affirmation solennelle :

« Nous sommes convaincus de l'importance fondamentale d'une bonne gouvernance, dans tous les pays et à tous les niveaux de développement, pour une participation efficace et équitable à l'économie mondiale. Les principes de base devant, à notre sens, régir la mondialisation sont la démocratie, l'équité sociale, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. Ceux-ci

---

<sup>494</sup> Cf. « Haut-Commissariat » à propos de la bonne gouvernance.

<sup>495</sup> Séverine BELLINA, Hervé MAGRO et Violaine VILLEMEUR, *La gouvernance démocratique : Un nouveau paradigme pour le développement ?* Karthala, Paris, 2008, p. 379.

doivent apparaître dans les institutions, les règles et les systèmes politiques mis en place au sein des différents pays et être respectés par tous les secteurs de la société »<sup>496</sup>.

C'est ainsi qu'en 2006, cent trente-quatre bureaux (pays) du PNUD ont mis en œuvre des projets d'appui à la gouvernance démocratique. L'avantage comparatif du PNUD en matière d'appui à la gouvernance démocratique est dû au fait qu'il est considéré comme un partenaire neutre mais engagé, qui s'efforce d'appliquer correctement au sein des politiques et des programmes nationaux les normes et règles internationalement reconnues, sans chercher à imposer une conditionnalité arbitraire. De ce fait, le PNUD est souvent invité à jouer un rôle essentiel de coordination et de mobilisation des ressources sur les questions sensibles de la gouvernance démocratique. Et pour rendre légitime une telle adhésion au processus de démocratisation de la bonne gouvernance au service du développement humain, le PNUD a proclamé son commandement sous forme lapidaire de la manière suivante: « Toutes les sociétés doivent relever le défi de la création d'un système de gouvernance qui favorise et rendre durable le développement humain, en particulier pour les personnes pauvres, vulnérables et marginalisées »<sup>497</sup>.

Pour le PNUD, le développement humain consiste à diversifier les aptitudes et à élargir l'éventail des choix que peut faire toute personne pour conduire sa vie. Fort de sa pratique depuis plus de dix ans, le PNUD définit la gouvernance comme le mécanisme, les processus et les institutions qui déterminent comment s'exerce le pouvoir, comment sont prises les décisions sur les questions d'intérêt public et comment les citoyens expriment leurs intérêts, exercent leurs droits, remplissent leurs obligations et arbitrent leurs différences<sup>498</sup>.

Que signifie promouvoir la bonne gouvernance au service du développement humain ? Il n'y a pas de réponse simple ou unique. Mais on peut admettre que la bonne gouvernance est axée sur ce qui rend les institutions et les règles plus efficaces pour atteindre l'équité, la transparence, la participation, la réactivité, l'obligation de rendre compte de ses actions et l'État de droit. Ces aspects sont essentiels au développement humain, notamment parce que des institutions inefficaces produisent des effets néfastes sur les personnes pauvres et vulnérables. Pour favoriser et assurer la durabilité du développement humain, il faut démocratiser tant la fin que les moyens de la bonne gouvernance, selon le PNUD. La gouvernance démocratique requiert des institutions efficaces et

---

<sup>496</sup> Cf. Revue intitulée : « Une mondialisation juste » : créer des opportunités pour tous : *La gouvernance de la mondialisation*, #238

<sup>497</sup> Cf. Séverine BELLINA, *Opt. Cit.* p. 379

<sup>498</sup> Ibid. pp.380-381

un environnement politique et économique qui permettent une délivrance effective des services publics et la croissance économique possible ; parallèlement, la bonne gouvernance démocratique au service du développement humain doit également s'assurer que les institutions et les règles sont justes et contrôlables, qu'elles protègent les droits de l'Homme et les libertés politiques et individuelles, et que toutes les personnes sont associées à leur mode de fonctionnement. Ainsi, dans la perspective du développement humain, la bonne gouvernance est la gouvernance démocratique, affirme le PNUD<sup>499</sup>.

Mais on se demande, est-ce la réalité ? Et le PNUD a-t-elle les moyens de sa politique ? Si on fait un décompte, le décalage et la disproportionnalité sur le bon fonctionnement des institutions nationales et même internationales, ne sont-ils pas le levier qui retarde la machine de la bonne gouvernance ? Un premier constat est que le processus actuel de mondialisation n'est pas conduit ni efficacement ni démocratiquement. Certaines institutions essentielles de soutien et de réglementation du marché font défaut, ce qui prédispose le système à des dysfonctionnements<sup>500</sup>. De plus, les règles et les institutions existantes sont injustes envers les pays pauvres, à la fois par la façon dont elles ont été établies et par leur impact. Cela est aggravé par la faiblesse des mécanismes destinés à redresser les profondes inégalités qui existent entre les pays et au sein des pays, et à traiter d'importantes priorités sociales comme la fourniture de biens collectifs mondiaux et d'une protection sociale<sup>501</sup>.

Ensuite, on relève que dans tous les pays, industrialisés ou en développement, la mondialisation exige des ajustements économiques. De nouvelles possibilités économiques apparaissent, mais elles exigent parfois de nouvelles compétences ou bien elles surgissent en de nouveaux lieux. Le déplacement de la production d'un pays à un autre a pour effet de supprimer des emplois à un endroit et d'en créer d'autres ailleurs. Des régions entières où la production est concentrée dans des secteurs en déclin, en pâtissent, tandis que d'autres bénéficient de possibilités nouvelles. En coordination avec les principaux acteurs sociaux, les gouvernements doivent gérer ces changements – en favorisant les ajustements et les possibilités, en donnant aux gens la possibilité de participer et d'acquérir de nouvelles compétences et en protégeant les citoyens contre

---

<sup>499</sup> Ibidem.p.381

<sup>500</sup> Beaucoup de gouvernements pays pauvres et en développement ne comptent plus sur la générosité et l'appui financier du système monétaire international ainsi que les politiques financières de la Banque mondiale et les nouveaux cadres commerciaux créés par l'OMC.

<sup>501</sup> La lutte contre les maladies transmissibles, la protection de l'environnement et la sécurité mondiale en sont des exemples. Pour plus de précision, consulter la *Revue* intitulée *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous : La gouvernance de la mondialisation*,# 226.

l'insécurité. Les défis à relever sont gigantesques pour de nombreux pays en développement, contraints de se doter de nouvelles institutions, capacités et infrastructures tout en faisant face à un environnement économique de plus en plus concurrentiel<sup>502</sup>.

Enfin, le concept de gouvernance mondiale soulève deux ensembles de problèmes non encore résolus. L'un a trait aux revendications de l'exercice légitime de l'autorité, l'autre aux valeurs démocratiques. Contrairement aux théories de la gouvernance aux niveaux local et national, un contrat social entre les citoyens et les institutions de gouvernance mondiale n'a pas été suffisamment développé pour constituer une base suffisante de légitimité. Dans sa conception actuelle, la gouvernance mondiale implique une gouvernance démocratique. Cependant, le recours à des organismes scientifiques et professionnels pour établir des normes, des règles et des procédures, à des agences bureaucratiques de l'État pour mettre en œuvre les politiques et à des organisations bénévoles pour surveiller la conformité, dont aucun n'est basé sur des principes démocratiques de représentation ou de participation égale, soulève des questions sur la compatibilité des valeurs démocratiques et du concept de gouvernance mondiale.

On a décelé aussi que la notion de la bonne gouvernance n'est pas seulement l'apanage de la démocratie, elle supporte également d'autres dimensions jugées nécessaires pour son émergence dans les institutions nationales et internationales. D'où le choix pour l'adoption d'une nouvelle forme de gouvernance, appelée la gouvernance économique, en vue de la gestion des ressources naturelles.

## **1.2. La gouvernance économique pour la gestion des ressources naturelles**

Cette partie a pour but de vérifier les impacts économiques sur l'utilisation des ressources naturelles et de décrire comment ces ressources constituent l'un des domaines sur lequel le développement économique assure sa dépendance dans la production et la création des richesses. D'où l'importance de créer des mécanismes de gestion des ressources naturelles équitables pour permettre ses plus grandes utilisations sans toutefois causer des dommages à l'environnement naturel, social et humain. Dans cette optique, il s'ensuit, constate-t-il, Jean-Pierre Ndoutoum que « de la lutte contre le changement climatique à la gestion des ressources naturelles en passant par la préservation de la biodiversité et la réduction de la pollution sous toutes ses formes, les enjeux environnementaux ont investi tous les champs de la discipline économique. Cependant, confrontés

---

<sup>502</sup> Ibid. # 234

à la nécessité d'adopter des mesures efficaces pour prendre en compte la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans un marché mondial toujours plus concurrentiel, les gouvernements ont souvent une marge de manœuvre limitée »<sup>503</sup>.

D'autres constats se dessinent à cet effet. Les relations entre l'économie et l'environnement, d'une part et entre les sociétés humaines et l'environnement, d'autre part sont complexes et permettent difficilement d'appréhender les implications économiques et humaines des actions environnementales. Cette complexité tend à remettre en cause la volonté de mettre en œuvre des politiques environnementales, même les moins ambitieuses. Pourtant, loin de freiner la compétitivité, le renforcement des politiques environnementales et la prise en compte des dommages environnementaux la stimulent. Mais le contexte mondial actuel nous prouve, chaque jour, qu'il est de notre devoir de refuser l'immobilisme et que l'urgence est de mettre en place des actions concrètes, s'intégrant dans une trajectoire clairement durable. L'économie de l'environnement apporte aux acteurs étatiques et non étatiques un éclairage nouveau sur les causes sous-jacentes de la dégradation de l'environnement et permet d'appliquer des principes économiques pour fournir des solutions bénéfiques, visant le maintien d'un environnement viable, le développement d'une économie fiable et l'essor d'une organisation sociale équitable<sup>504</sup>.

C'est dans cette perspective que Jérôme Ballet, dans son article intitulé *La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique*, a affirmé que : « Les politiques de gestion des ressources naturelles, quelles qu'elles soient, visent à maintenir une certaine durabilité des ressources en évitant leur surexploitation, ce qui est traditionnellement appelé la « tragédie des communaux ». Dans une telle optique, la gestion communautaire des ressources naturelles s'est développée comme une voie nouvelle entre la gestion par le marché ou les droits de propriété privée et la gestion étatique »<sup>505</sup>. Il s'enchaîne pour préciser que la gestion étatique est souvent fustigée pour sa lourdeur et son manque d'efficacité, mais aussi et surtout pour son incapacité à déterminer et à contrôler les pratiques réelles des populations en matière environnementale. Dans bien des cas, pour les forêts classées dont l'accès est interdit, cette interdiction d'accès sans les moyens de la faire respecter revient à laisser la ressource en accès libre. Certains États n'étant pas

---

<sup>503</sup> Jean-Pierre NDOUTOUM, cité dans la Revue MAVA (Fondation pour la nature), Institut de la Francophonie pour le développement durable et Université Senghor, 2019, *Économie et gestion de l'environnement et des ressources naturelles* Sous la direction de Reveret, J-P. et M. Yelkouni. IFDD, Québec, Canada, p.7.

<sup>504</sup> Ibid. p.7

<sup>505</sup> Jérôme BALLEET, *Gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique*, 2007. Article publié sur [journal.openedition.org/développement durable](http://journal.openedition.org/développement_durable).

en mesure de faire respecter cette interdiction, les comportements de transgression sont nombreux et produisent une destruction des espaces naturels<sup>506</sup>.

C'est pourquoi rechercher de solutions efficaces, le second « Sommet de la terre » qui se déroula à Rio en 1992 a fait ressortir une idée forte : celle de la participation de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre d'une politique : Il s'agissait de dépasser le cadre restreint des décideurs, essentiellement les gouvernements et les industriels via le lobbying, pour inclure la société civile au sens large, c'est-à-dire les associations, les ONG mais aussi plus directement encore les populations locales. De manière pratique, cela se concrétise par des conditionnalités émises sur les projets pour que les populations locales soient impliquées afin de bénéficier de ces projets, avec des conditionnalités sur l'embauche prioritaire des populations locales, la création d'infrastructures qui leurs sont bénéfiques (école, coopérative agricole ou artisanale, etc.). C'est le sens même de la gouvernance participative dans la mise en œuvre de la politique environnementale, pour la gestion en commun des ressources naturelles, avec l'idée de participation des populations locales.

Sur le site de la Banque Mondiale, on peut lire une déclaration de Maurice Strong, Secrétaire général de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement en 1992, soulignant avec force que « la transition impérative vers le développement durable ne peut se faire qu'avec le support complet des communautés et la participation des personnes ordinaires au niveau local. C'est dans cette optique qu'en 1999, la Banque Mondiale organisait un forum consacré à la soutenabilité environnementale et sociale du développement, combinant ainsi les deux dimensions »<sup>507</sup>.

En fait, le contrôle des ressources naturelles a fait l'objet, en particulier depuis le début du millénaire, de plusieurs initiatives internationales. Visant à une meilleure gouvernance, des dispositifs aux contours très différents ont été mis en place. Ainsi, le processus de Kimberley fixe des règles de certification destinées à contrer le trafic de diamants. L'organisation internationale des bois tropicaux fixe des objectifs comparables tandis que le plan d'action communautaire « FLEGT » lutte contre l'exploitation clandestine des forêts et du commerce qui y est associé. En 2002, lors du Sommet mondial sur le développement durable, le premier ministre britannique a présenté l'initiative pour la transparence dans les industries extractives. La montée en puissance

---

<sup>506</sup> Cf. Jérôme BALLEET, *Gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique*.

<sup>507</sup> Cf. Jérôme BALLEET sur la gestion en commun des ressources naturelles.

de cette initiative est un exemple d'une grande mobilisation internationale en vue d'une meilleure allocation au développement durable du revenu tiré des matières premières<sup>508</sup>.

Largement inspiré par la société civile, Tony Blair a proposé, à travers l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives), un dispositif regroupant, selon une démarche volontaire, gouvernements, entreprises, société civile et investisseurs, avec pour objectif d'améliorer la gouvernance dans les pays riches en ressources du sous-sol, en assurant la transparence des flux financiers générés par l'exploitation pétrolière, gazière et minière. Pour ce faire, il est demandé aux États de rendre publiques les recettes perçues au titre de cette exploitation et aux entreprises d'en faire de même pour les redevances versées aux États. Il appartient à une expertise tierce de rapprocher des données et d'en faire rapport<sup>509</sup>. Cette politique de gestion de l'environnement va de pair avec la gouvernance urbaine qu'il convient de présenter également dans le cadre de ce travail.

### **1.3. Gouvernance urbaine et coopération internationale**

Partant d'une définition émanée de Lynn F. Ascher sur la gouvernance urbaine, on peut dire qu'elle est « un système de gouvernement qui articule et associe des institutions politiques, des acteurs sociaux et des organisations privées dans des processus d'élaboration et de mise en œuvre des choix collectifs, capables de provoquer une adhésion active des citoyens »<sup>510</sup>. Quant à son histoire, on dirait que dans le champ d'études et de politiques urbaines, les premières apparitions de la gouvernance sont à mettre en parallèle avec l'arrivée au pouvoir de M. Thatcher en Grande-Bretagne en 1979. Elle décida d'une réduction drastique des prérogatives des gouvernements locaux, majoritairement aux mains des travaillistes, ainsi que de la privatisation des services publics et de l'implantation au niveau local d'agences déconcentrées du pouvoir central. C'est pour analyser cette situation d'articulation complexe des niveaux de décision politique que les chercheurs britanniques ont introduit la notion de gouvernance urbaine. Ce terme a servi pour désigner la rupture avec les modes classiques de gouvernement ainsi que de l'importance prise par la question du développement économique des villes dans le but de faire face à la crise de la régulation fordiste. A la fin des années 1980, la notion de gouvernance urbaine essaime simultanément dans les champs des relations internationales, du développement et des

---

<sup>508</sup> Séverine BELLINA, Hervé MAGRO et Violaine VILLEMEUR, *Op. Cit.* p. 238.

<sup>509</sup> Ibid. p.239

<sup>510</sup> Lynn F. ASCHER cité dans Séverine BELLINA, Hervé MAGRO et Violaine VILLEMEUR, *La gouvernance démocratique : Un nouveau paradigme pour le développement ?* p. 297.

villes, conduisant à des influences et emprunts réciproques entre ces champs. Et au milieu des années 1990, cette notion s'est ensuite exportée à d'autres pays du Nord et du Sud, avec pour conséquence une transformation et une diversification de sens<sup>511</sup>.

Dans ses réflexions, Isabelle nous aide à distinguer deux principales filiations de la notion de gouvernance qui constituent deux mouvements convergents. Dans le premier mouvement, on part de l'idée de gouvernance et on montre qu'elle peut être appliquée, et de manière pertinente à l'objet ville. Ici, la façon dont les villes sont désormais gouvernées par une pluralité d'acteurs à la fois publics et privés – fait l'objet d'analyse, laquelle trouve dans la notion de gouvernance les outils nécessaires à l'appréhension de cette situation inédite. Des facteurs de diverses natures sont mis en avant pour expliquer la montée en puissance des villes en tant qu'acteurs globaux. Ces applications de la gouvernance à la ville se donnent tant dans le champ académique où l'on cherche à construire une approche de gouvernance propre à la ville, que des programmes de développement ayant pour but de favoriser la mise en place d'une gouvernance optimale pour la résolution de certains problèmes comme la pauvreté urbaine<sup>512</sup>.

Dans le second mouvement, on met l'accent sur le fait que les évolutions récentes des études urbaines rendent nécessaires l'introduction d'une nouvelle notion, celle de gouvernance urbaine, afin d'appréhender les questions urbaines de manière interdisciplinaire et englobante. Le mouvement d'application de la gouvernance à l'urbain est ainsi renforcé par ce second mouvement qui va de l'urbain vers la gouvernance urbaine. De manière générale, l'apparition de la notion de gouvernance dans les études urbaines témoigne d'une volonté de dépasser les conceptions conventionnelles de l'action publique, jugées trop simplistes ou trop étroites. Le terme a ainsi pour vocation à se substituer, ou du moins à compléter, celui de gouvernement urbain ou local ainsi que ceux de coalition de croissance et de régime urbain<sup>513</sup>. Cette notion de gouvernance urbaine a vocation à proposer un cadre adéquat pour la prise en compte de l'interdépendance des niveaux d'action, de croiser l'analyse des dynamiques économiques situées à l'échelle internationale, un système institutionnel national et une structuration du pouvoir local mettant aux prises différents groupes sociaux<sup>514</sup>.

---

<sup>511</sup> Isabelle HILLENKAMP cité dans Marc Hufty, Alexandre Dormier Freire [...], *Jeux de gouvernance : Regards et réflexions sur un concept*, Karthala, Genève, 2007, p. 126.

<sup>512</sup> Ibid. p.128

<sup>513</sup> Ibidem.p.132

<sup>514</sup> Ibidem.p.134

Dans des contextes de coopération internationale, la gouvernance urbaine, telle qu'entendue dans la présente contribution, concerne un domaine d'action associant gestion urbaine et développement urbain. Elle se rapporte à des situations marquées par la mondialisation économique dans lesquelles l'urbanisation étant postulée comme source et forme génératrice du développement, la ville – en particulier la grande ville – est désormais considérée non plus comme lieu de cristallisation du mal développement et de la dépendance à l'égard d'intérêts externes, mais comme vecteur au service du développement national. Dans le prolongement de ce mouvement, l'optique correctrice des politiques urbaines visant à maîtriser les processus d'urbanisation tend à céder le pas à une approche institutionnelle répondant aux impératifs de gestion qu'implique l'adaptation à l'économie mondiale, la réforme ou la rationalisation des institutions urbaines allant de pair avec l'idée de facilitation des processus d'urbanisation<sup>515</sup>.

Dans la multiplicité des intervenants de la coopération urbaine internationale, il convient de signaler le rôle stratégique de la Banque mondiale en tant que promotrice de la notion de gouvernance urbaine dans le champ du développement. Dans l'optique de cette institution internationale, la gouvernance urbaine occupe une position particulière au sein du domaine général de la gouvernance ; cette dernière est en effet définie comme « la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays en développement »<sup>516</sup>.

Cette particularité tient d'abord aux conditions mêmes dans lesquelles la gouvernance, en tant que principal instrument de l'ajustement structurel, fait, sous l'égide de la Banque mondiale, son entrée dans le champ de la coopération internationale relative aux villes. Dans cette démarche, les villes apparaissent à la fois comme objet de l'ajustement et comme lieu de traitement de ses incidences sociales<sup>517</sup>. L'intention initiale de rendre les villes plus efficaces, plus productives, trouve ainsi son corollaire dans des dispositions compensatoires en termes de lutte contre la pauvreté urbaine et dans la mise en place de ces filets de sécurité, notamment dans des quartiers populaires des grandes villes. La notion de gouvernance urbaine unifie au sein d'un même principe d'action plusieurs volets de l'intervention urbaine mis en œuvre dans des phases antérieures par les grands acteurs de la coopération urbaine internationale : Banque Mondiale, PNUD, ONU-Habitat (Programme des Nations-Unies pour les établissements humains) ; ce sera également le cas ultérieurement pour l'intégration de programmes à portée sociale ou environnementale, tels

---

<sup>515</sup> Séverine BELLINA, Hervé MAGRO et Violaine VILLEMEUR, *Op. Cit.* p.297

<sup>516</sup> « Banque mondiale », 1991- cité d'après Osmont, 2002.

<sup>517</sup> *Ibid.* p. 299

ceux relatifs à la ville inclusive et aux Agendas 21, notamment dans le cadre de la Campagne mondiale pour la gouvernance urbaine.

Cette gouvernance urbaine ainsi promue se caractérise à la fois par la manière dont elle sollicite le domaine de la coopération urbaine, avec le principe d'une maîtrise du développement urbain par la maîtrise institutionnelle, laissant aux forces du marché le soin d'orienter les formes et modalités du développement des villes, ainsi que par le statut particulier conféré aux projets dans la gestion et le développement urbains<sup>518</sup>. Après cette présentation sur la gouvernance urbaine, essayons de voir comment la coopération internationale est-elle un vecteur efficace au service de la paix et du progrès.

#### **1.4. La coopération internationale : une diplomatie au service de la paix et le progrès**

Lors de sa création au lendemain de la seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies a été dotée par ses membres fondateurs d'un objectif prioritaire : le maintien de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi, la Charte des Nations Unies rappelle que l'un des buts et principes de l'Organisation est de régler les différends par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, « afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Cette diplomatie préventive est particulièrement importante pour appuyer les efforts des Nations Unies en faveur du règlement pacifique des différends. Mais l'action entreprise par l'Organisation en matière de prévention des conflits s'étend bien au-delà des limites traditionnelles de la diplomatie préventive, en ce sens qu'elle met en jeu une vaste gamme d'entités des Nations Unies exerçant leurs activités dans de nombreux domaines pertinents, tels que l'élimination de la pauvreté et le développement, les droits de l'homme et la primauté du droit, les élections et la mise en place d'institutions démocratiques et le contrôle des armes légères, pour ne citer que quelques exemples. Mais toutes les initiatives entreprises par l'Organisation et ses agences multilatérales trouvent son but ultime dans l'unique thématique : « La défense et le respect des droits de l'homme ».

Car la coopération internationale en matière de droits de l'homme est depuis l'origine une composante importante de la mission des Nations Unies. La Charte précise qu'un des buts des Nations Unies est de « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes

---

<sup>518</sup> Ibidem.p.300

internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langues ou de religion » (art.1§.3). Dans cette optique, l'article 13 de la Charte des Nations Unies précise que « l'Assemblée générale provoque des études et fait des recommandations en vue de :

(a) Développer la coopération internationale dans le domaine politique et encourager le développement progressif du droit international et sa codification ;

(b) Développer la coopération dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique, et faciliter pour tous sans distinction de race, de sexe, de langues ou de religion la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales »<sup>519</sup>.

Dans une « Déclaration conjointe » des organisations internationales à l'occasion du Forum de Paris sur la Paix, est pris cet engagement commun en ces termes :

« Nous nous félicitons de la coopération en cours entre les Nations Unies, le FMI, le Groupe de la Banque mondiale, l'UNESCO, l'OIT, l'OCDE et l'OMC. Des sujets tels que le maintien de la paix et de la sécurité internationale, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la mise en œuvre et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), le commerce et les investissements internationaux, les droits de l'Homme et l'égalité des sexes, la lutte contre la corruption et contre l'optimisation et l'évasion fiscales sont interconnectés et nécessitent une action coordonnée. Le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs est d'agir de façon collective, avec la participation de tous les États. Les enjeux les plus urgents en matière de paix et de sécurité, c'est-à-dire le changement climatique, la prolifération nucléaire, le terrorisme, les pandémies, l'insécurité alimentaire, la pénurie d'eau, les conflits commerciaux, ont une portée mondiale et requièrent donc des solutions mondiales »<sup>520</sup>.

Un mois plus tard, soit le 12 Décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution (A/RES/73/127) proclamant la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Elle y souligne que cette journée internationale doit permettre de promouvoir les valeurs de l'Organisation des Nations Unies, de réaffirmer la confiance de nos peuples dans les buts et principes énoncés dans la Charte, de réaffirmer

---

<sup>519</sup> Conseil des droits de l'homme : Comité consultatif : *Le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme*, Sixième session 17 – 21 janvier 2011

<sup>520</sup> Consulter le site de l'Ambassade de France au Pérou sur la *Déclaration conjointe des organisations internationales à l'occasion du Forum de Paris sur la Paix*, Forum de Paris sur la paix le 11 novembre 2018.

l'importance et la pertinence du multilatéralisme et du droit international et de progresser vers la réalisation de l'objectif commun consistant à parvenir à une paix pérenne et durable par la diplomatie. Dans la diplomatie onusienne, la paix devient le nouveau nom du développement.

La Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/73/127), le 12 Décembre 2018 et fut célébrée pour la première fois le 24 Avril 2019. L'ONU soutient que le multilatéralisme et la diplomatie sont essentiels pour accomplir des progrès en matière de paix et de sécurité, de développement durable et de droits de l'homme, qui constituent les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies. L'engagement de régler les différends par des moyens pacifiques ainsi que la volonté absolue de préserver les générations futures du fléau de la guerre font partie des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies<sup>521</sup>. Maintenant demandons-nous, comment est donc véhiculée la promotion des droits de l'homme au niveau de la géopolitique mondiale ?

### **1.5. La promotion de la géopolitique des droits de l'homme**

Mireille Delmas-Marty eût affirmé que : « Gouverner sans gouvernement et instaurer un état de droit sans État, tel est le défi posé par l'actuelle mondialisation. Les interdépendances se sont en effet à ce point développées que la plupart des grands débats de société, du développement durable à la lutte contre la pauvreté, en passant par la protection de la santé, de l'environnement et de la biodiversité ou plus largement de la sécurité et de la paix, appellent des réponses à la fois nationale et internationale »<sup>522</sup>.

C'est ainsi que s'est affirmée depuis près de trois décennies la nécessité d'associer gouvernance mondiale et état de droit, dans le but de promouvoir les droits de l'homme. Inscrit dans une série de textes internationaux (Union européenne, Organisation des Nations Unies, Organisation mondiale du commerce, Banque mondiale, Fonds monétaire international, etc.), le concept d'état de droit est devenu un véritable standard auquel tout État serait tenu de se conformer. C'est autour de cet état de droit que s'articulent tous les débats sur les droits de l'homme, que l'ensemble des mécanismes sont créés et des décisions sont prises au niveau multilatéral. C'est ainsi qu'il est légitime d'affirmer que l'universalisation des droits de l'homme, effectuée essentiellement au cours du XX<sup>e</sup> siècle est l'une des principales avancées du droit

---

<sup>521</sup> Nations-Unies, *Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix*, Titre : Les vertus du multilatéralisme et de la diplomatie, 24 avril 2021.

<sup>522</sup> Mireille Delmas-Marty cité dans l'œuvre de Séverine BELLINA, Hervé MAGRO et Violaine VILLEMEUR, *Op. Cit.* p. 213.

international contemporain. Le droit international des droits de l'homme est devenu un régime juridique autonome et avec ses propres spécificités, mais intégré dans cet ordre juridique<sup>523</sup>.

Mise à part la Charte relative à la Déclaration universelle des droits de l'homme et les dispositions qu'elle y consacre, d'autres instruments juridiques adoptés, peu avant<sup>524</sup> et après la Déclaration, par l'Assemblée générale permettant d'expliquer le sens éthique, politique et juridique de la Déclaration. Pour l'ensemble des instruments adoptés après la Déclaration de 1948, il s'agit de :

- a) la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, adoptée en Avril 1948 ;
- b) les traités constitutifs de l'Organisation internationale du travail et de l'UNESCO ;
- c) le jugement et la condamnation des responsables de crimes de guerre, crimes contre la paix et crimes contre l'humanité pendant la seconde Guerre mondiale ;
- d) l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, soit la résolution 260 du 9 Décembre 1948 ;
- e) les Conventions de Genève de droit international humanitaire du 12 Août 1949 ;
- f) et enfin l'adoption au sein du Conseil de l'Europe de la Convention européenne des droits de l'homme le 4 Novembre 1950, pour ne citer que ces textes-là.

Donc, ils sont tous des jalons mettant en relief pour la consolidation progressive d'une conviction juridique généralement acceptée : l'existence en droit international de principes juridiques relatifs aux droits fondamentaux de tout être humain, dont dérivent des obligations juridiques pour tous les États<sup>525</sup>. Il y a aussi lieu de constater que le processus de juridicisation internationale des droits de l'homme est très révélateur, car on observe également que durant la période allant de 1945 à 2001 une augmentation quantitative dans le droit international des conventions obligatoires des droits de l'homme. Si certaines réglementations, notamment celles de l'interdiction de l'esclavage (1926) et du travail forcé (1930) et celle des droits des agriculteurs (1921), remontent aux initiatives de l'Organisation internationale du travail (OIT) du temps de la Société des Nations, la majorité des conventions internationales des droits de l'homme sont

---

<sup>523</sup> Jacob Rios RODRIGUEZ, cité dans l'ouvrage de Juan Antonio Carrillo Salcedo, *Souveraineté des États et droits de l'homme en droit international contemporain*, Dalloz, Paris, 2016, p. V

<sup>524</sup> Sur un plan doctrinal, en effet, il semble exister une continuité remarquable entre la Déclaration universelle de 1948 et ses modèles reconnus du XVIII<sup>e</sup> siècle comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789, mais aussi bien avec les textes américains de la même période.

<sup>525</sup> Juan Antonio Carrillo SALCEDO, *Souveraineté des États et droits de l'homme en droit international contemporain*, Dalloz, Paris, 2016, pp. 51-52.

apparues après la création des Nations Unies et s'est effectué en trois phases, dont il convient également de décrire, vu leur importance<sup>526</sup>.

. Dans la première phase (1945- 1966), le volume existant de normes générales et spécifiques sur les droits de l'homme a été consolidé à partir de la Charte des Nations Unies (1945) et de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). C'est dans cette phase que Finnamore et Sikkink appellent la « norme émergente » que l'action des entrepreneurs institutionnels ait été considérable pour la formulation des droits de l'homme en droit international. Outre quelques organisations non gouvernementales internationales implantées en Amérique du Nord, ce sont en particulier des États d'Amérique latine et les élites politiques des colonies qui se sont imposés contre la position des puissances coloniales des États-Unis et de l'URSS, lesquels avaient originellement refusé une internationalisation des droits de l'homme.

À partir de là, dans la deuxième phase (1966-1989), phase de la « norme cascade », des conventions ont été signées, spécifiant des normes précises en matière de droits de l'homme et établissant des procédés de contrôle et des organes indépendants pour leur mise en œuvre. Parallèlement aux procédés des rapports étatiques qui contribuent, eux aussi, à la standardisation sémantique de l'autoreprésentation des États, il faut souligner l'existence des procédés de recours individuels qui offrent aux organes d'application, en particulier au Comité des droits de l'homme établi par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP, 1996), la possibilité de développer une jurisprudence propre. En dehors de ces procédés basés sur des traités, d'autres procédés de contrôle et de recours (rapporteurs, groupes de travail, in situ investigations, etc.) ont été introduits par la Commission des droits de l'homme, et plus précisément par sa sous-commission, avec les résolutions 1235 (1967) et 1503 (1970) sur la base de la Charte des Nations unies. Cette phase résulte alors dans l'établissement de régimes internationaux de protection des droits de l'homme<sup>527</sup>.

La troisième phase (1989-2001) – « norme internalisation » – est caractérisée, outre la diversification et la spécification supplémentaires des droits de l'homme, par un consensus concernant leur universalisme, par la discussion autour d'« interventions humanitaires » et par la mise en place d'une Cour pénale internationale ayant vocation à sanctionner le non-respect juridique des normes internationales en la matière. Dans chacune des trois phases, la mise en place

---

<sup>526</sup> Matthias KOENING, *Mondialisation des droits de l'homme et transformation de L'État-nation : une analyse néo-institutionnaliste*, Éditions juridiques associées, Mars 2007, no 67, p. 679.

<sup>527</sup> Ibid. p.680

et le renforcement de procédés de consultation ont entraîné la formation accrue de structures d'opportunité pour la mobilisation d'organisations non gouvernementales transnationales. Conjointement aux régimes des droits de l'homme, ces organisations non étatiques pour les droits de l'homme ainsi que l'opinion publique mondiale qu'elles génèrent, instaurent un environnement institutionnel auquel les États ne peuvent plus guère se soustraire<sup>528</sup>.

L'auto-obligation étatique de respecter des normes internationales en matière de droits de l'homme, montre que l'institutionnalisation mondiale des droits de l'homme exerce une influence sur la structure formelle des États. Cet aspect s'illustre parfaitement par l'exemple de la ratification de conventions internationales sur les droits de l'homme à travers lesquelles les États reconnaissent comme juridiquement obligatoires les devoirs mentionnés dans ces conventions. Comme l'indique le processus de ratification des sept conventions centrales des droits de l'homme, l'auto-obligation des États de respecter des droits de l'homme codifiés au niveau international a augmenté dans le dernier tiers du XXe siècle, phase de la « norme internalisation ». L'institutionnalisation mondiale des droits de l'homme transforme les relations structurelles des individus et des États. Les individus ne revendiquent plus leurs droits au simple titre de citoyens d'un État mais également au nom de leur appartenance à la collectivité universelle de l'humanité. L'appartenance à un État et les droits individuels qui ont été reliés dans le modèle classique de citoyenneté semblent ainsi se découpler progressivement et l'inclusion politique est re-institutionnalisée à un niveau transnational<sup>529</sup>. Ainsi, l'accomplissement d'un tel idéal de l'universalisation des droits de l'homme entrainera subrepticement vers un système de gouvernance qui devrait servir à réduire la pauvreté.

## **1.6. Vers un système de gouvernance au service des plus pauvres : le rôle de la gouvernance locale**

L'élimination de la pauvreté ou du moins la lutte contre la pauvreté constitue un facteur de premier plan dans la gouvernance mondiale. Ainsi, la communauté internationale a réalisé des avancées importantes vers l'élimination de la pauvreté. Toutefois, les inégalités ont recommencé à s'aggraver ces dernières années et de vastes disparités persistent en ce qui concerne l'accès à des droits et à des services de base, tels que la santé et l'éducation. Les inégalités nuisent à la mobilité intergénérationnelle et sapent la confiance placée dans le système socio-politique et économique,

---

<sup>528</sup> Ibid. p.681

<sup>529</sup> Ibidem.P.682

ce qui a des conséquences néfastes pour la démocratie. Il s'agit, pour les décideurs économiques et politiques, de créer un système de gouvernance au niveau local, avec une certaine détermination pour travailler ensemble et en étroite collaboration les uns avec les autres pour réduire les inégalités, en accordant une attention particulière aux besoins des populations désavantagées et marginalisées<sup>530</sup>.

Car on estime que la récente et profonde transformation du rapport local-global a révélé la gouvernance comme enjeu fondamental. En effet, la mondialisation – exigeant plus de flexibilité et d'efficacité dans la fourniture des services au niveau local -, associée à une demande exacerbée de la part des citoyens d'un système de prise de décision plus proche de leurs préoccupations, a abouti à un nouveau phénomène souvent qualifié de « glocalisation ». L'intersection des niveaux local et global au sein des territoires a accru l'importance de ces échelons comme espaces d'articulation d'intérêts distincts et de rapports de force entre acteurs politiques, économiques et sociaux relevant de multiples échelles. Des nouveaux espaces d'analyse des besoins, de participation et de formulation des politiques apparaissent désormais sur le devant de la scène : les administrations locales, des organismes publics et différents segments de la société civile en constituent les principaux acteurs<sup>531</sup>.

On soutient également malgré que la gouvernance est porteuse de possibilités considérables de réduction de la pauvreté par les économies d'échelle qu'elle suscite, la croissance urbaine constitue aussi un défi majeur pour le développement durable et socialement équitable que seule une bonne gouvernance, favorisant l'implication de tous les acteurs et notamment des pauvres, peut permettre de la surmonter. Parallèlement, l'érosion de l'autorité centrale au profit de multiples acteurs locaux a fait émerger de nouveaux types de leadership, de formes d'action collective et de travail en réseaux. Cet état de fait a abouti au bouleversement des modes d'accès et de partage de l'information et du savoir qui, sous l'impact des nouvelles technologies, requièrent désormais des connaissances inédites<sup>532</sup>.

Dans ce contexte, la *glocalisation* surgit comme une opportunité pour accélérer la réduction de la pauvreté. Cette dernière est incarnée par les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui font désormais office de feuille de route pour toute politique nationale de réduction de la pauvreté. D'aucuns reconnaissent qu'aujourd'hui l'enjeu du développement ne se situe pas

---

<sup>530</sup> Forum de Paris sur la paix le 11 novembre 2018.

<sup>531</sup> Carlos LOPES cité dans l'œuvre de Séverine BELLINA, Hervé MAGRO et Violaine VILLEMEUR, *Op. Cit.* p. 251

<sup>532</sup> *Ibid.* p.252

seulement au niveau des ressources financières disponibles ou du transfert de technologies, mais bien davantage au niveau de l'efficacité de l'État et de la gouvernance en particulier la gouvernance au sein des territoires, ou gouvernance locale. Car, c'est de plus en plus à l'échelon local que des solutions durables peuvent être trouvées pour remédier aux inégalités<sup>533</sup>. L'importance de cette gouvernance locale permet certainement de favoriser la formation des responsables locaux, la mise en place de réseaux et d'alliances entre acteurs de développement, le partage du savoir et des compétences, la participation effective et efficace de tous les acteurs à travers ce qu'on peut appeler la coopération locale. C'est ainsi que sera désormais bien articulée la lutte contre la corruption comme levier incontournable dans la lutte contre la pauvreté, telle que véhiculée par le Groupe de la Banque Mondiale.

### **1.6.1. Renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption pour réduire la pauvreté : l'approche stratégique du Groupe de la Banque mondiale**

Les acteurs interétatiques et internationaux ont évalué que malgré l'importance et la diversité des politiques et des réformes entreprises par certains pays en voie de développement depuis au moins le début des années 80, ils souffrent encore d'une pauvreté diffuse et continuent d'enregistrer des écarts considérables en matière de croissance économique comparativement aux pays développés. De même, les décideurs politiques, les praticiens du développement et les organismes internationaux ne cessent de recommander la nécessité de placer la question de la bonne gouvernance au centre de toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

En effet, ils ont reconnu que la lutte contre la pauvreté ne devrait pas être considérée seulement sous l'angle de développement social en faveur des pauvres, mais comme une composante d'un projet de société moderne, démocratique et solide. Cette lutte contre la pauvreté devrait être considérée comme passage obligatoire pour la modernisation d'une société dans son ensemble. Car, il est difficile de concevoir que quelconque politique de développement économique, social ou institutionnel puisse être performante dans un milieu plein de pauvres, privés de toutes les capacités humaines nécessaires à leur décollage et à celui d'une société toute entière. Ainsi conçu, le traitement du phénomène de la pauvreté ne peut être pertinent qu'en le situant dans un cadre global de gouvernance dans lequel il s'opère<sup>534</sup>.

---

<sup>533</sup> Ibidem.p.252

<sup>534</sup> Abdeslam NADAH, XXVI<sup>ème</sup> Congrès International de la Population : *Gouvernance, croissance économique et lutte contre la pauvreté : liens et éléments des politiques*, Poster n° 5, Août 2009.

On a constaté, au quotidien, que les populations pauvres dans le monde ne peuvent avoir accès aux centres de santé, aux systèmes scolaires ou à d'autres services essentiels parce que leurs systèmes publics sont défaillants ou qu'elles ne peuvent pas ou ne veulent pas verser des pots-de-vin. Corruption et gouvernance défaillante signifient souvent que des ressources qui pourraient contribuer à créer des opportunités pour les pauvres ne font qu'enrichir des élites corrompues. Lorsque les mécanismes de transparence et de responsabilités sont insuffisants ou absents, les besoins des pauvres sont souvent laissés de côté et les résultats en matière de développement sont faibles. Par conséquent, la volonté d'améliorer la gouvernance dans les pays clients de la Banque Mondiale, notamment au moyen de la lutte anti-corruption, est devenue une composante majeure du programme d'aide de la Banque au cours des vingt dernières années<sup>535</sup>.

En 2007, le Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale a approuvé une importante stratégie pour la promotion de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, résultat de plus de dix années d'engagement soutenu dans ce domaine, fondé sur la reconnaissance du fait que de meilleures institutions sont un des moyens de parvenir à une croissance à long terme et de réduire la pauvreté. Cette stratégie fixe de nouvelles frontières à l'engagement de la Banque dans ce domaine :

a) l'intégration systématique des questions de gouvernance et de lutte anti-corruption aux programmes et projets nationaux et sectoriels de la Banque ;

b) la mobilisation des acteurs concernés, notamment le renforcement du volet demande de la gouvernance,

c) l'augmentation des mesures de lutte anti-corruption dans le cadre des projets financés par la Banque,

d) enfin, le développement de l'aide aux coalitions et partenariats mondiaux afin de poursuivre collectivement l'objectif d'amélioration de la gouvernance, condition préalable essentielle d'un développement réel et de la fourniture efficace de services<sup>536</sup>. Ce qui ne peut se faire sans la participation des États dans les politiques de développement.

### **1.6.2. Le rôle de l'État dans les politiques de développement de la gouvernance économique locale**

---

<sup>535</sup> Anupama DOKENIYA, Colum GARRITY ET Sanjay PRADHAN, cité dans l'œuvre de Séverine BELLINA, Hervé MAGRO et Violaine VILLEMEUR, *Op. Cit.* p 393.

<sup>536</sup> Ibid. p.394

Plus haut, nous avons mentionné le rôle de la gouvernance locale et fait ressortir le lien entre le global et le local, ici, il y a lieu de définir le rôle de l'État dans la mise en œuvre des politiques de développement pour la concrétisation de la bonne gouvernance économique locale. Car, si on cherche à comprendre le concept « local » ou de préférence la notion de « communauté locale », on dira qu'elle est très variable. Pour la majorité de la population mondiale, la communauté locale renvoie aux villages (dont beaucoup sont isolés, éloignés et écologiquement fragiles), aux bidonvilles (Favelas au Brésil) et autres taudis. Dans de telles situations, il existe généralement un lien direct entre le lieu où les gens vivent et celui où ils travaillent. Pour les communautés rurales, elles subsistent grâce à des activités locales agricoles ou non, tandis que les communautés urbaines pauvres sont également les foyers d'activités diverses dans l'économie informelle. Bon nombre de ces communautés connaissent une pauvreté endémique et, à part l'émigration, les clés de la réduction de la pauvreté résident dans l'amélioration de la base économique locale et la plus grande disponibilité de services sociaux de base<sup>537</sup>.

C'est pourquoi des voix s'élèvent pour que la gouvernance économique soit résolument ancrée au niveau local. Elles soutiennent que l'agenda politique international doit respecter la diversité des besoins et perspectives locaux et satisfaire à leurs exigences. Les individus vivent dans leur milieu local. C'est à ce niveau-là que la démocratie peut être réellement participative, que la mobilisation politique doit se faire, que l'autonomie peut être concrétisée afin que la solidarité puisse faire partie de la vie quotidienne. La communauté locale est toutefois intégrée dans la communauté mondiale. Le local fait partie intégrante du mondial, et la tournure que prend la mondialisation est influencée par ce qui se passe au niveau local<sup>538</sup>.

Mais on constate, en fait, que le développement local est souvent entravé par des obstacles importants. Une plus grande décentralisation au niveau national est nécessaire mais, pour être véritablement efficace, elle devra s'accompagner d'un accroissement des capacités et des ressources et de la mise en place de cadres efficaces afin de favoriser la démocratie, le développement et la participation active de la population. Pour cela, les gouvernements ont un rôle crucial à jouer dans la redistribution des richesses des régions les plus riches vers les régions les plus pauvres et dans le renforcement des capacités des administrations locales et autres acteurs importants ainsi que la mise en place des structures adéquates pour pouvoir favoriser le développement intégral de la localité en question. La décentralisation doit impliquer

---

<sup>537</sup> Cf. Cahier sur la Gouvernance de la mondialisation, # 295

<sup>538</sup> Ibid. # 293

l'autonomisation des communautés locales au sein de l'économie et du système politique national. La fonction la plus visible des structures de gouvernance locale est probablement celle qui consiste à assurer des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, la distribution de l'eau, l'assainissement, la justice et la sécurité. La bonne gestion de ces services au niveau local peut contribuer à pérenniser la paix de plusieurs manières. La population locale est donc la mieux placée pour exprimer ses propres besoins et aspirations, et les acteurs de la gouvernance locale sont plus proches de la population que les autorités nationales ou les ONG internationales<sup>539</sup>. Mais beaucoup se demandent comment articuler l'idéal démocratique de la mondialisation face au rétrécissement de l'espace politique international ?

## **Section 2. La mondialisation et l'idéal démocratique : le rétrécissement de l'espace politique international**

La question de la démocratie est au cœur de la mondialisation et occupe une place particulière dans l'espace politique internationale. Et parmi les nombreuses mutations fondamentales que la planète a connues au cours du XX<sup>e</sup> siècle, deux phénomènes majeurs, la mondialisation et la multiplication des acteurs nationaux et internationaux ont favorisé la recherche de nouveaux systèmes internationaux tout en mettant en lumière les limites de la quête d'un véritable gouvernement mondial qui serait fondé sur des pratiques démocratiques. Certains observateurs considèrent la mondialisation, dominée par la pensée économique devenue pensée unique, comme la source des nombreux maux de la société globale. D'autres en revanche l'appréhendent comme étant pleines de promesses. Toutefois, cette forte tendance à la mondialisation n'a pas été suivie de réflexions sérieuses sur l'établissement d'un gouvernement mondial. Les analyses sont demeurées très marginales, car peu d'observateurs considèrent une telle institution comme étant possible dans la conjoncture actuelle. Bien qu'on constate la place grandissante de la mondialisation et de la démocratisation, on ne visualise pas encore comment celle-ci susciterait la mise en place d'un véritable gouvernement mondialement démocratique. En revanche, on parle de plus en plus de gouvernance mondiale ouverte à la pratique démocratique<sup>540</sup>.

---

<sup>539</sup> Ibidem # 294

<sup>540</sup> Louis SABOURIN, *La mondialisation en quête de gouvernance démocratique : Contradictions nationales Contraintes internationales*, Vatican City, 1999, p.373.

C'est ainsi qu'on estime que toutes les régions du monde comptent désormais des démocraties. En Amérique du Nord et en Europe, respectivement 100 et 93 % des pays sont des régimes démocratiques. Ces deux régions précèdent de peu l'Amérique latine et les Caraïbes (où 86 % des pays sont des démocraties). C'est l'Europe qui compte le plus grand nombre de démocraties au monde (39 pays, soit 40 % du total mondial), puis l'Afrique (20 pays, soit 21 %), et l'Amérique latine et les Caraïbes (19 pays, soit 20 %). En Asie, le nombre total de régimes démocratiques est égal au total combiné de régimes hybrides et non démocratiques. En Afrique et au Moyen-Orient, les démocraties représentent moins de la moitié des pays (respectivement 41 % et 17 %)<sup>541</sup>.

Ainsi, se demande-t-on comment faire fonctionner le nouveau système international en tenant compte de sa nature intrinsèque tout en intégrant la réalité des rapports de force dans la société globale en formation. On se rend compte alors qu'à côté du déficit démocratique se développe un déficit éthique que la mondialisation a du mal à combler. Le rêve d'un ordre juridique interétatique dans le domaine économique a avorté et emporté par le renouveau de la liberté du commerce. L'institutionnalisation, perçue dans sa dimension classique de juridicisation, n'a pas conquis le terrain économique. Le droit n'a jamais entièrement couvert les rapports sociaux. Tout ne peut pas être institutionnalisé. L'autonomie individuelle s'y oppose. À côté des normes formelles se développent toujours des normes sociales intériorisées par les acteurs sociaux et régulant le milieu social. Dans le milieu social international en construction s'est donc reproduit le phénomène plusieurs fois millénaire d'autonomie individuelle et sociale. Sur le plan politique, la tentative d'organisation du monde par le droit est contrariée par la toute-puissance des États souverains qui revendiquent "la compétence de la compétence" et par le jeu des rapports de force<sup>542</sup>.

On semble que les puissances ne sont pas vraiment prêtes pour s'adapter aux nouvelles règles de compromis suscités par la création de l'ONU et les organisations internationales. Les États belligérants ne sont pas prêts à réduire dans leurs intérêts pour soulager les souffrances des peuples pauvres, en même temps, il semble que la volonté de puissance développée par les pays émergents fasse croire que la gouvernance mondiale est en bute à sa mission. Le monde semble

---

<sup>541</sup>Consulter IDEA International : l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale : *État de la démocratie dans le monde en 2019 : Faire face aux maux et raviver la promesse*, Strömsborg, 2019, pp. 4-5. On doit préciser que ces pourcentages décrits par pays sont en constante progression. Des nouvelles réalités provoquent une certaines modifications des données au fil des années.

<sup>542</sup> Cf. Louis SABOURIN, *Op. Cit.* p.384

devenir le « qui perd gagne », ou du moins la « raison du plus fort est toujours la meilleur ». Malgré le rapprochement des pays par l'interconnexion et les échanges inter-reliés, ils restent distants les uns des autres, ou du moins se superposent en blocs suivant les règles du jeu des intérêts. Ce qui fait que même dans certaines régions, voire pays, la démocratie fait l'objet d'une contestation inédite dans l'histoire moderne. Si les quarante dernières années ont connu une remarquable expansion de la démocratie dans toutes les régions du monde, ces dernières années ont été aussi marquées par le déclin du tissu des vieilles comme des jeunes démocraties. Le concept de démocratie continue à mobiliser partout dans le monde certes, mais sa mise en pratique a déçu et désarmé nombre de citoyens et souvent ses propres défenseurs. La lutte pour l'hégémonie au sein de la société internationale, puis la vision unilatéraliste des États-Unis, suivi des alliances conclues par des blocs régionaux, tendent à synchroniser le monde et le rend plus réduit, sapant la vision même de la mondialisation. C'est à cette mission que veut répondre cette partie du travail, dont il convient à présent de prouver comment les luttes pour l'hégémonie s'effectuent au sein de la société internationale.

### **2.1. La société internationale comme espace de luttes pour l'hégémonie**

Au chapitre deuxième de ce travail, on a déjà décrit les institutions multilatérales aux plusieurs finalités : politique, diplomatique, économique, financière, juridique, culturelle, et sociale. Ici l'aspect sera focalisé sur la finalité politique et les stratégies qui sont mises en place par les États « belligérants » pour solidifier leurs rapports diplomatiques, souvent composés de blocs régionaux, ou de façon unilatérale (c'est le cas des États-Unis dans sa diplomatie unilatérale) dans la recherche et la défense de leurs intérêts. Certaines analyses et définitions de certains auteurs seront prises en compte dans cette partie du travail, c'est-à-dire, la description de l'aspect idéologique du concept « hégémonie » qui s'est développé dans les luttes politique et diplomatique internationales. Ensuite, il s'agit de présenter les blocs constitués par régions dans des conflits et les rivalités pour occuper l'espace international ou pour le contrôle des puissances, qu'elle soit politique, économique, territoriale, maritime, aérien, technologique et autres.

Quant à la signification du concept « hégémonie », on dirait qu'il est un concept polysémique et régulièrement utilisé dans des perspectives théoriques diverses, où il est tout aussi bien employée dans un contexte politique, militaire, culturel, économique ou technologique. Dans un sens comme dans l'autre et quel que soit le cadre théorique utilisé, ce concept demeure

généralement éminemment lié à l'idée de domination<sup>543</sup>. En sa définition moderne, l'hégémonie constitue le paradigme régulateur et structurant d'un pays, d'une puissance et d'un ensemble de pays et de sociétés. Ce paradigme est étroitement lié à la notion de pouvoir et à celle de système. Par rapport au mode d'exercice de l'autorité, l'hégémonie est triadique et assume la forme idéocratique, politique et physiocratique, et cette autorité peut être mise en œuvre de manière coercitive (hard power) ou bienveillante (soft power). Par rapport à la base du pouvoir sur lequel s'appuie son assise, le concept d'hégémonie se configure comme État (ou structure politique unitaire), comme Fédération d'États et comme Empire. En relation à la force, l'hégémonie est l'épanouissement du principe de souveraineté et d'indépendance politiques et la construction d'un projet de concentration du pouvoir de commandement et de décision. Par rapport à la norme, l'hégémonie se veut la réalisation d'un projet d'intégration par le droit et le remplacement du concept d'incertitude par la notion rassurante de prévisibilité et de loi<sup>544</sup>.

L'hégémonie est également un concept phare dans la pensée matérialiste d'Antonio Gramsci qui la met de l'avant pour éclairer et décortiquer une certaine dimension du pouvoir. Pour bien la comprendre, il faut d'abord faire ressortir la compréhension qu'a Gramsci du pouvoir et de l'État. La définition qu'il offre de l'État ou la relation que celui-ci entretient avec la société civile ou avec la ou les superstructure(s), par exemple, ne sont pas toujours les mêmes. Mais, quoi qu'il en soit, l'idée est toujours la même : un ordre politique se reproduit grâce à l'interaction entre la coercition et le consentement spontané des populations soumises à cet ordre : l'État. Ces deux mécanismes sont assurés, d'une part pour ce qui est de la coercition par la société politique, c'est-à-dire l'État, et d'autre part par la société civile qui produit et reproduit le consentement spontané, preuve de son hégémonie sur l'ordre politique. L'hégémonie, dite d'une autre façon, est un concept qui renvoie à l'aspect idéologique de l'instauration et du maintien de la subordination passive d'un groupe au profit d'un autre<sup>545</sup>.

Pour Robert Keohane, l'hégémonie se manifeste pour le contrôle des matières premières, contrôle des sources de capitaux, contrôle des marchés et avantages concurrentiels dans la production de biens de grande valeur. Néanmoins, pour expliquer la continuité dans le changement, Keohane se démarque en soulignant l'apport de la dimension idéologique de l'hégémonie qui

---

<sup>543</sup> Marie-Neige LAPERRIERE ET Rémi BACHAND, *L'hégémonie dans la société internationale : un regard néo-Gramscien*, Revue de Société québécoise de droit international, Septembre 2014, p. 2.

<sup>544</sup> Irnerio SEMINATORE, *Hégémonie, leadership et puissance globale: Pourquoi l'Occident domine-t-il le monde ?* (Institut européen des relations internationales), p.4.

<sup>545</sup> Antonio GRAMSCI cité dans les travaux de Marie-Neige LAPERRIERE ET Rémi BACHAND, P.3.

devient alors une condition suffisante, mais pas nécessaire au maintien de la stabilité internationale. Cet élément est en réalité central à sa thèse qui veut démontrer que malgré le déclin de l'empire américain, les régimes internationaux mis en place sous son égide continuent d'exister. Ce qui suppose également une conception différente de la coopération et de la possibilité qu'elle puisse exister au-delà de la capacité matérielle pour les États à affirmer leurs intérêts en fonction de la distribution de la puissance. Dans cette optique, est hégémonique l'acteur historique qui a universalisé ses intérêts et ses valeurs<sup>546</sup>.

L'hégémonie n'est pas d'abord l'impérialisme en tant que domination directe, occupation territoriale et confiscation de la souveraineté, mais un partenariat asymétrique et un équilibre de pouvoir. Ainsi est aussi hégémonique l'acteur étatique qui assure la poursuite d'un but commun et coopte d'autres acteurs dans la poursuite de cet objectif. En analysant l'hégémonie comme concept structurel et de long terme, celle-ci se pose en paradigme systémique. Elle assume une figure singulière dans chaque période historique et se définit formellement par ses attributs : l'équilibre, la stabilité, le changement, la défense des intérêts collectifs<sup>547</sup>.

L'élément primordial d'une hégémonie historique, d'une puissance quelconque est aussi sa suprématie militaire, le « sine qua non » de son affirmation et de sa durée. Cette suprématie a deux fonctions : dissuader et contraindre. La force militaire qui lui est consubstantielle doit être écrasante, soit pour décourager un rival ou une coalition de rivaux, soit pour les vaincre et les punir en cas d'échec de la dissuasion, en cas de menace imminente ou en situation d'affrontement inévitable. Au fil de l'histoire le rival systémique est toujours, du point de vue stratégique, son « paire compétiteur » : Carthage pour Rome, Sparte pour Athènes, l'URSS pour les USA, la Chine pour l'Occident. Par exemple, dans l'hégémonie actuelle, on peut constater également la fusion du pouvoir politique et de la science, sous couvert d'une idéologie techniciste et grâce à l'adoption d'une vision sécularisée du savoir et de connaissance. Ainsi le champ global du pouvoir se ramifie à l'échelle planétaire, investissant la sphère du contrôle décisionnel sur d'autres acteurs par l'organisation du renseignement (rôle stabilisateur et structurel de l'intelligence/NSA). Renseignement et contrôle deviennent ainsi des domaines clés de la décision internationale et concernent les options stratégiques tant sur le plan politique que militaire. L'hégémonie militaire

---

<sup>546</sup> Keohane cité dans la thèse de France Gaudreault, *Moralité internationale et hégémonie : les droits humains au 20e siècle* (Thèse présentée à la Faculté des arts et des sciences à l'Université de Montréal en vue de l'obtention du grade de Ph. D. en science politique), p. 67.

<sup>547</sup> Cf. Imerio SEMINATORE, p.6.

se traduit en une vision régionalisée de la sécurité et donc en une géopolitique d'alliances ou de coalitions appuyées sur des bases militaires, mobilisables en cas de besoin<sup>548</sup>.

Toute régionalisation de la sécurité ne devrait contredire ni à la logique des équilibres mondiaux ni à la défense stratégique et territoriale. Par ailleurs, une géopolitique éclatée aux rivalités régionales fortes (Inde/Pakistan, Iran/Arabie Saoudite, Corée du Nord/Corée du Sud, Chine/Japon, États-Unis /Venezuela ...) impose une feuille de route difficile pour la sauvegarde de la stabilité. Cette multiplication des dimensions géostratégiques de la sécurité acquiert aussi une signification particulière en raison de la montée en puissance de trois continents (Asie, Afrique et Amérique latine) et du déplacement de l'axe de gravité du monde vers le Pacifique et l'Océan Indien, le nouveau pivot des mers. Elle engendre une indétermination des points de repère et une incertitude sur la prévisibilité des comportements qui brouillent le calcul des intérêts, essentiels à la stabilité du système. Il en découle également que toute légitimité de la paix mondiale devient illusoire. Par ailleurs, l'accroissement de la défiance crée les conditions de désordres multiples et d'une guerre civile permanente en temps de paix. Ces incertitudes nourrissent un climat international de soupçons conduisant à des actions préemptives fondées sur l'intention au lieu de la volonté, distinctes des actions préventives, justifiées par l'activation de structures militaires offensives<sup>549</sup>. Ce qui fait qu'aujourd'hui, la vision régionalisée de la sécurité est assurée :

– par une diplomatie totale et par une série d'outils comme les institutions supranationales ou universelles de sécurité (ONU, OSCE, UEA, OCS, OTAN, etc.) ou par des instances de coopération multinationales (BM, FMI, OIC).

– par la transformation de la puissance matérielle ou classique en puissance immatérielle et globale et, par conséquent, par l'intelligence et le Linkage vertical et horizontal qui constituent des transformations structurelles de l'hégémonie.

– par l'importance acquise par le « soft power » comme producteur de « sens » et comme facteur d'unification des valeurs et des pratiques sociales innovantes (l'éducation, la science et la culture)<sup>550</sup>.

Aujourd'hui, la compétition pour l'hégémonie entre grandes puissances se manifeste moins à travers des contestations territoriales ou frontalières que dans l'accès aux espaces communs, espaces qui ne sont détenus par personne mais qui sont accessibles à tous (haute mer, espace aérien

---

<sup>548</sup> Ibid. p.5

<sup>549</sup> Ibidem.p.12

<sup>550</sup> Ibidem.p.8

international, espace extra-atmosphérique, cyberspace). Ces espaces sont absolument vitaux pour assurer la prospérité des États et des sociétés puisqu'ils portent les flux (biens, marchandises, personnes) de la mondialisation. Quelle est la position des États-Unis dans le jeu des intérêts au niveau du multilatéralisme ?

## **2.2. Les États-Unis ou empire mondial : l'antidote du multilatéralisme**

On a déjà articulé l'unilatéralisme américain qui dominait le monde à la suite de l'effondrement de l'URSS, dans cet ordre d'idée, il y a lieu d'axer les réflexions sur l'impression qui prévaut que le multilatéralisme serait un instrument américain préférentiel. En effet, cela n'a correspondu à la réalité que brièvement, au moment de la fondation de l'ONU et des institutions spécialisées, du moins des institutions financières. Les États-Unis se sont par la suite orientés vers un unilatéralisme à la carte et n'ont recouru aux institutions et aux traités multilatéraux que de façon opportuniste. Unilatéralisme ou multilatéralisme sont pour eux des objets d'une boîte à outils diplomatiques dont ils usent en fonction des circonstances – comme la plupart des États, au-delà de déclarations de principe. En fait, il a existé plusieurs domaines et différents pilotes du multilatéralisme dont faisant partie les États-Unis auxquels, ils ont pour la plupart maintenir ou rejeter selon le jeu de leurs intérêts. On peut distinguer un registre stratégique, un registre tiers-mondiste, un registre commercial, un registre humanitaire<sup>551</sup>.

Pour le multilatéralisme stratégique, il concerne la politique de maîtrise des armements ou de désarmement, qui a comporté un double pilotage des traités multilatéraux en la matière. On y rencontre notamment : le Traité sur l'Antarctique (1959), le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (1963), le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes (1967), le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNPAN, 1968), la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CABT, 1972), la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC, 1993). C'est toujours un accord américano-soviétique qui était à la base de ces traités et qui permettait de regrouper autour de lui le plus grand nombre d'États possible. Ces traités, adoptés durant l'âge d'or du multilatéralisme, de la décennie 1960 à la décennie 1990, malgré les soubresauts, sont toujours en vigueur.

---

<sup>551</sup> Cf. l'Article de Serge SUR, *La crise du multilatéralisme*, Publié sur la Vie publique (République Française) le 3 Décembre 2020

Pour le multilatéralisme tiers-mondiste, il a été à l'inverse conduit par des puissances petites et moyennes qui ont mis à profit leur majorité automatique puisqu'elles représentaient plus des deux-tiers des États dans les conférences et les institutions internationales. Mais il a été dans l'ensemble faible, faute de valeur obligatoire de l'adoption des textes ou de participation des grandes puissances les plus intéressées. C'est ainsi que l'Assemblée générale de l'ONU a été l'instrument des pays du tiers-monde appuyés par les pays socialistes, mais les résolutions aisément votées n'ont débouché sur aucun résultat important. Le seul traité d'envergure relevant de cette dimension tiers-mondiste est la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay (Jamaïque) en 1982, qui correspond largement aux intérêts des pays en développement, spécialement des pays côtiers. Ce traité recherche la solidarité, étend les compétences des riverains dans les espaces maritimes adjacents et établit un régime spécial, d'inspiration redistributrice, pour le fond des mers et des océans. Les États-Unis, principale puissance maritime, se sont vivement opposés à un tel régime et ont obtenu qu'il soit modifié avant l'entrée en vigueur de la convention, sans même y devenir partie pour leur part<sup>552</sup>.

Pour le multilatéralisme commercial, on dirait que la moitié du XX<sup>e</sup> siècle était dominée par le régime de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT dont les objectifs étaient libéraux. L'URSS et les pays socialistes en étaient absents. La chute du mur de Berlin, la disparition du camp socialiste et de l'URSS ont laissé les mains libres aux États-Unis. Mais ces derniers n'ont pas reconstruit un ordre international, mais un domaine leur est apparu prioritaire, celui de l'économie et du commerce international. Ils ont donc lancé, avec l'accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, à la fois un processus d'ouverture des échanges et une procédure de règlement des différends relatifs à la concurrence, « les panels de réexamen » – rendant en principe des décisions obligatoires. L'OMC n'appartient pas à la famille des Nations Unies, elle n'en est pas une institution spécialisée mais conserve son autonomie. Cependant, l'universalité de l'OMC n'est qu'une vocation, non une réalité. Il existe des conditions d'admission assez rigoureuses qui supposent que les États candidats respectent certains critères économiques et juridiques. Ces conditions doivent garantir leur capacité de remplir les obligations de l'accord et leur loyauté en la matière. Une trentaine d'États restent encore à l'extérieur, comme certains territoires ultramarins d'États parties. Les négociations sont arrêtées, et les panels de règlement des différends sont bloqués depuis 2019 du fait de l'attitude des États-Unis.

---

<sup>552</sup> Cf. Serge SUR sur la crise du multilatéralisme

La génération la plus récente du multilatéralisme concerne ces deux domaines : le droit humanitaire et l'environnement. Avec le premier, le droit humanitaire, c'est un retour aux sources, puisque l'on retrouve et prolonge l'inspiration des traités datant de plus d'un siècle, le droit de Genève et le droit de La Haye. Avec l'environnement et la question connexe du changement climatique, ce sont à l'inverse des domaines nouveaux qui sont saisis par un effort de régulation internationale multilatérale. Deux points communs existent cependant entre eux : d'abord, les deux concernent la sécurité humaine, s'adressent plus aux sociétés civiles qu'aux États, auxquels on vise à imposer des contraintes et non à conférer des droits ; ensuite ce sont des ONG, donc des acteurs non étatiques, qui sont les promoteurs les plus résolus et les plus actifs de ces réglementations. C'est ce qui explique, au moins en partie, que les accords conclus soient de faible intensité juridique, déclaratoire, des postures plus que des engagements très solides.

Pour les ONG et leurs coalitions, il s'agit d'éliminer les armes que l'on considère comme pouvant infliger des dommages insupportables aux populations et aux combattants. Elles ont notamment abouti à la conclusion de plusieurs traités, sur l'élimination des mines antipersonnel (convention d'Ottawa, 1997), des armes à sous-munitions (convention d'Oslo, 2008), sur le commerce des armes (2013). En revanche, de grands pays producteurs ou utilisateurs se tiennent à l'écart, de sorte que l'efficacité pratique des réglementations reste sujette à caution. Les armes prohibées sont toujours utilisées sur le terrain. Quant au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), dont le texte a été voté par l'Assemblée générale de l'ONU en 2017, mais qui n'est accepté par aucun des États détenteurs de ces armes, il devrait entrer en vigueur en 2021. En l'occurrence, c'est une majorité de pays non dotés qui le soutiennent, et les pays européens sont divisés sur le sujet<sup>553</sup>.

On peut y joindre le Statut de Rome conclu en 1998 et la Cour pénale internationale (CPI) qu'elle institue. Cette dernière est en fonction depuis 2002. En fonction mais guère en activité, puisque près de vingt ans après sa fondation, son utilité reste à démontrer. Il s'agit certes d'un traité institutionnel, et la CPI a une existence réelle, avec un personnel nombreux et un budget important. On semble à priori loin d'être un droit déclaratoire, notamment lorsque le Statut de Rome énonce les crimes internationaux qui relèvent de la juridiction de la Cour. Il est donc à la fois normatif et institutionnel. Mais, en réalité, l'effectivité de la CPI dépend entièrement de la bonne volonté des États, de leur coopération qui est toujours aléatoire. L'absence de grands pays,

---

<sup>553</sup> Pour toute précision, lire l'Article de Serge SUR : « La crise du multilatéralisme ».

dont les États-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie, la prive de concours indispensables. En outre, la Cour ne dispose pas de moyens d'enquête efficaces. Elle reste inerte ou impuissante face aux violations les plus flagrantes du droit humanitaire.

La question de l'environnement, soulevée depuis 1972 par la Déclaration de Stockholm sur la protection de l'environnement, a pris une dimension nouvelle avec la montée du thème du changement climatique. Elle prolonge la sécurité humaine, puisque l'environnement et le climat que l'on entend protéger sont ceux qui maintiennent les conditions de vie optimales pour l'humanité – l'environnement humain. C'est l'un des rares domaines ignorés par la Charte des Nations Unies. Ces problèmes n'étaient pas envisagés en 1945 et n'ont pénétré que lentement dans l'agenda international. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée à Rio en 1992 lors du Sommet planète Terre, vise à limiter les activités humaines, notamment les rejets dans l'atmosphère. Une nouvelle avancée intervient en 1997 avec le protocole de Kyoto, qui tend à limiter les émissions de gaz à effet de serre, mais n'entre en vigueur qu'en 2005. La principale étape ultérieure, censée concerner tous les États, a été accomplie avec l'accord de Paris sur le climat en 2015, fruit de la conférence de Paris sur les changements climatiques, dite COP21. Sa mise en œuvre n'est que partielle et repose sur la bonne volonté des parties<sup>554</sup> ; lequel traité a déjà vu le récent retrait des États-Unis par le gouvernement de Donald Trump.

C'est un fait certain que le leadership international des États-Unis est très inégal, ce qui explique les formes éphémères du multilatéralisme dès lors que les États-Unis, spécialement, refusent de s'engager, voire combattent les traités en cause, comme pour le Statut de Rome instituant la CPI. Les États-Unis ont cessé de soutenir le multilatéralisme dès lors qu'il ne convenait plus à leurs intérêts. C'est ainsi que, dès 1971, ils ont dénoncé les accords de Bretton Woods dont ils étaient à l'origine, en supprimant la convertibilité du dollar en or, détruisant le système monétaire international. Ils en ont tiré grand profit, le dollar devenant monnaie internationale hégémonique tout en demeurant sa monnaie nationale.

Donc, la relation des États-Unis au multilatéralisme est gouvernée par leur conviction de représenter une expérience unique, exceptionnelle, un modèle pour le reste de l'humanité, une « cité brillante sur la colline », le meilleur, « le dernier espoir pour la terre ». Cette conviction a toujours instillé dans leur politique étrangère sinon un goût pour le retrait ou l'isolement, du moins

---

<sup>554</sup> Lire le même auteur Serge SUR .

une méfiance à l'endroit de tout engagement contraignant, susceptible d'altérer le modèle idéal qu'ils se donnent pour mission d'incarner. Pourquoi, demande George Washington dans son fameux *Message d'adieu* de 1796, en entremêlant notre destinée à celle d'une quelconque partie de l'Europe, empêtrer notre paix et notre prospérité dans les tourments d'humeur ou des caprices des Européens ? Cinq ans après, Thomas Jefferson résume ainsi les grands principes dont ses concitoyens devront s'inspirer : paix, commerce et amitié avec toutes les nations, mais alliances impétrantes avec personne. En même temps, l'exceptionnalisme ancre une propension opposée : il pousse les Américains à considérer que l'extension de leur influence ou même de leur souveraineté est un bienfait sans pareil pour les peuples qui en voudraient à en bénéficier. C'est ce sentiment qui conduit *un Jefferson* à justifier le rachat de la Louisiane aux Français comme une expansion de l'empire de la liberté, *un James Monroe* à proclamer sa doctrine paternaliste à l'endroit de l'Amérique latine et, plus généralement, la jeune République à accomplir ce qu'elle considère bientôt comme sa destinée manifeste : s'étendre d'un bout à l'autre du continent que la Providence lui a réservé. Un trait commun unit ces deux approches : l'accent mis sur une liberté d'action sans entrave, qui fait de l'unilatéralisme, comme Arthur Schlesinger l'a noté, la plus vieille doctrine de la politique étrangère américaine<sup>555</sup>.

Joindre à cette doctrine, et au cœur même de cette globalisation, aux États-Unis, depuis 2001, au moins quatre changements majeurs se sont produits dans l'orientation de ses politiques publiques. Tout d'abord, les préoccupations sécuritaires, nées des attentats du 11 Septembre, qui ont réhabilité les politiques publiques traditionnelles des périodes de guerre et de paix armées. La défense nationale redevient évidemment le premier bien public ; elle est même considérée à nouveau comme le premier bien public mondial dont les États-Unis se plaignent d'assumer seuls la charge. Cette défense nationale justifie la croissance des dépenses et la transformation de l'excédent budgétaire en déficit. Il est question, comme lors de toute crise internationale, de repenser les équilibres macroéconomiques nationaux et mondiaux : possibilité d'une relance mondiale. L'objectif de sécurité affecte aussi les politiques d'aide au développement, par la réorientation de l'aide vers les pays stratégiques, relance des dépenses d'assistance militaire. On voit aussi réintroduire et réhabiliter les contrôles administratifs : contrôle de la mobilité des hommes et amorces de contrôle des entrées et sorties de capitaux. La lutte contre le terrorisme donnant plus de vigueur à la lutte contre le blanchiment d'argent et contre les paradis fiscaux.

---

<sup>555</sup>Bertrand BADIE et Guillaume DEVIN, *Le multilatéralisme : Nouvelles formes de l'action internationale* éditions la découverte, Paris, 2007, pp.195-196

Ce qui rend complexe l'idée d'application d'une diplomatie multilatérale sous l'égide de l'ONU, et remet en même temps en question l'utopie d'une économie mondiale régulée par des normes libérales et un apaisement des conflits internationaux. Car la distance prise par les États-Unis à l'égard des Organisations internationales, y compris, désormais, le FMI, la Banque mondiale, en sont un autre signe qui annonce peut-être des problèmes durables<sup>556</sup>. Mais il semblerait l'alliance militaire américaine, en quête de sécurité collective, constitue une option stratégique non négociable avec certains pays alliés européens et d'autres partenaires comme l'Arabie Saoudite et Israël, le Japon et la Corée du Sud pour le contrôle de la méditerranée, du Moyen-Orient et d'autres zones significatives, de grandes portées économiques. N'est-ce pas une telle position qui justifie la création de l'Alliance Atlantique Nord, couramment appelée OTAN ?

### **2.3. La création de l'Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN) ou la logique impériale américaine**

Pour mieux élaborer ce travail, premièrement, des interrogations sur le terme d'alliance militaire s'imposent, et la réponse qu'on pourrait essayer de donner devrait avoir une importance totale. Deuxièmement, il s'agit de définir l'OTAN, comme alliance militaire qui existe encore aujourd'hui, afin de présenter l'ensemble des pays qui ont paraphé cette alliance, leurs objectifs et de d'écrire le rôle des États-Unis à travers sa logique impérialiste.

Pour commencer, trois questions à caractère général surviennent : Qu'est-ce qu'une alliance militaire ? Pourquoi les États en constituent-ils ? Quels facteurs expliquent la pérennisation ou, au contraire, la dissolution des alliances ? Pour tenter de répondre, il convient avant tout de définir l'alliance, dans la mesure où cette notion ne semble pas bénéficier de contours clairs et fait l'objet d'interprétations diverses.

Dans sa contribution à *une théorie générale des alliances de 1963*, Boutros Boutros-Ghali, alors professeur de droit et de relations internationales à l'université du Caire, propose deux définitions de l'alliance, l'une classique et étroite, l'autre plus large. Sa première approche se réfère à Henri Capitant, qui évoque « un traité par lequel deux puissances s'engagent à se porter mutuellement secours, soit par une coalition militaire, soit par tout autre moyen, au cas d'une guerre affectant l'une d'elles » (Capitant, 1936). La seconde, plus fluide, est empruntée à Charles Calvo, qui parle d'« une union de deux ou plusieurs nations pour la poursuite d'un but politique

---

<sup>556</sup> Jean COUSSY, *Les politiques publiques dans la mondialisation libérale : un retour ?* (Alternatives économiques), No 17, 2003, pp. 46-47

commun » (Calvo, 1885). Cette dernière définition est utile pour saisir l'élargissement de la notion et du rôle de l'alliance militaire qui s'opère depuis la fin de la Guerre froide qui ne se limite plus à un pacte militaire d'assistance mutuelle.

Pourquoi les États s'allient-ils ? Selon une définition dite réaliste. Ils visent ce faisant trois objectifs. Le premier consiste à créer ou renforcer une menace dissuasive vis-à-vis des États tiers, le deuxième est d'accroître leur puissance si un conflit armé vient à éclater, et le troisième, parfois, consiste à empêcher le pays avec lequel ils s'allient de rejoindre une autre alliance. Donc, l'alliance militaire peut donc servir à la fois d'instrument de projection de puissance et d'instrument de régulation des relations internationales. A partir de ces premières précisions, on peut se demander si l'alliance militaire apparaît-elle comme un facteur d'instabilité ou de stabilité du système international ?<sup>557</sup>

Pour ce qui concerne l'OTAN, elle est une alliance politico-militaire dont les objectifs premiers sont la défense collective de ses membres et la préservation d'une paix démocratique dans la zone du Traité de l'Atlantique Nord. Les 28 Alliés qui la composent jouissent tous, lorsqu'ils s'expriment, d'un statut égal ; les décisions prises par l'Alliance doivent être adoptées à l'unanimité et sur la base du consensus ; de plus, ses membres doivent respecter les valeurs fondamentales qui la sous-tendent, à savoir la démocratie, la liberté individuelle et l'état de droit. Lors du Sommet de Lisbonne en Novembre 2010, sont inscrits en lettre d'or le but, l'objectif et philosophie de l'OTAN en ces termes :

« Nous, dirigeants politiques de l'OTAN, sommes déterminés à poursuivre la rénovation de notre Alliance pour qu'elle soit à même de relever les défis de sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous sommes fermement résolus à préserver son efficacité en tant qu'alliance politico-militaire qui a le mieux réussi au monde. Notre Alliance prospère comme une source d'espoir parce qu'elle se fonde sur les valeurs communes que sont la liberté individuelle, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, et parce que notre objectif commun – essentiel et immuable – est de sauvegarder la liberté et la sécurité de ses membres. Ces valeurs et ces objectifs sont universels et perpétuels et nous sommes résolus à les défendre par notre unité, notre solidarité, notre force et notre détermination »<sup>558</sup>.

A la question : comment se compose l'Alliance ? La réponse est simple, car elle se compose des pays suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark,

---

<sup>557</sup> Cf. Bertrand BADIE et Guillaume DEVIN, *Op. Cit.* p.58

<sup>558</sup> Concept stratégique : Sommet de Lisbonne, Novembre 2010

Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, République tchèque et Turquie.

Et que fait l'OTAN ? Trois tâches sont fondamentales pour l'OTAN : 1<sup>e</sup>) la défense collective, 2<sup>e</sup>) la gestion de crise, et 3<sup>e</sup>) la sécurité coopérative à travers les partenariats. Ceci dit, l'Alliance s'engage à protéger ses membres par des moyens politiques et militaires. Elle s'attache à promouvoir les valeurs démocratiques et se consacre à la résolution pacifique des différends. En cas d'échec des efforts diplomatiques, grâce à ses capacités militaires, elle peut entreprendre des opérations de défense collective et de gestion de crise, seule ou en coopération avec des pays partenaires ou des organisations internationales. La mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) depuis vingt ans en Afghanistan, qui a constitué un échec total avec la reprise du pouvoir des Talibans, suite au retrait des troupes, était la principale priorité de l'OTAN.

Par ailleurs, l'OTAN se consacre actuellement à six autres missions et opérations : 1<sup>e</sup> depuis juin 1999, l'OTAN dirige une opération de soutien de la paix au Kosovo ; 2<sup>e</sup> depuis mars 2011, l'OTAN dirige toutes les opérations militaires liées à la Libye. Autorisés à agir par des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU; 3<sup>e</sup> des unités navales de l'Alliance patrouillent en Méditerranée pour surveiller le trafic maritime et décourager les activités terroristes ; 4<sup>e</sup> l'Alliance contribue à la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe d'Aden et au large de la Corne de l'Afrique ; 5<sup>e</sup> bien que l'Alliance n'ait pas participé à la guerre en Irak, la Mission OTAN de formation en Irak aide ce pays à mettre sur pied des forces de sécurité efficaces ; 6<sup>e</sup> à la demande de l'Union africaine (UA), l'OTAN fournit à la mission de l'UA en Somalie une assistance et un soutien au renforcement capacitaire à long terme de ses moyens de maintien de la paix. Au-delà des opérations et des missions qu'elle mène, l'OTAN se consacre aussi à une large gamme d'activités en collaboration avec ses alliés et partenaires. Les domaines de coopération comprennent la réforme du secteur de la défense et de la vie politique, la planification et les exercices militaires, la collaboration et la recherche dans le domaine scientifique, le partage de l'information et les secours en cas de crise humanitaire<sup>559</sup>.

La logique impériale américaine s'inscrivait depuis la fondation de cette force multilatérale à dimension politique, diplomatique et économique. En 1949, alors que les conflits idéologiques entre l'Est et l'Ouest s'amplifiaient, dix États d'Europe occidentale, les États-Unis et le Canada

---

<sup>559</sup> Pour plus de lecture possible, consulter la NATO ou l'OTAN : Qu'est-ce que l'OTAN ? Une présentation de l'Alliance Atlantique.

ont signé le Traité de l'Atlantique Nord. Le but principal était d'instaurer un pacte d'assistance réciproque pour contrer le risque de voir l'Union Soviétique chercher à étendre à d'autres parties du continent le contrôle qu'elle exerçait sur l'Europe orientale. À cette époque, l'Europe ne s'était pas encore remise des ravages de la seconde Guerre mondiale. Entre 1947 et 1952, le plan Marshall, financé par les États-Unis, avait toutefois offert aux pays d'Europe occidentale les moyens de stabiliser leur économie. En adoptant le principe de la défense collective, l'OTAN a joué un rôle complémentaire et contribué à maintenir un environnement sécurisé, favorable à l'instauration de la démocratie et à la croissance économique. Selon Harry Truman, alors président des États-Unis, le plan Marshall et l'OTAN étaient « comme les deux doigts de la main ». Au début des années 1950, l'évolution de la situation internationale, qui a débouché sur la guerre de Corée, a confirmé les craintes des Occidentaux face aux ambitions expansionnistes de l'Union Soviétique. Les États membres de l'OTAN ont par conséquent accru leurs efforts pour développer les structures militaires et civiles nécessaires à la mise en œuvre de leur engagement en faveur d'une défense commune. La présence de forces nord-américaines en Europe, réclamée par les gouvernements européens, a contribué à dissuader l'Union soviétique. D'autres pays ont adhéré à l'OTAN au fil des ans. Protégées par le bouclier de l'OTAN, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord n'ont pas tardé à atteindre un niveau de stabilité sans précédent qui a servi de socle à la coopération économique et à l'intégration européenne<sup>560</sup>.

Ensuite, le discours du secrétaire d'État américain James Baker, prononcé à Berlin en Décembre 1989, expose clairement la politique qui sera effectivement suivie par les États-Unis en Europe : élargir le rôle de l'OTAN d'un point de vue géographique et d'un point de vue fonctionnel. L'OTAN s'acquiert une nouvelle légitimité et tend à se définir comme une organisation similaire à l'ONU, « et j'ajoute : prétend même le surpasser ». Dès Juillet 1990, lors du Sommet de Londres, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN préconisaient que l'Alliance « se tourne vers les pays de l'Est, ses anciens adversaires du temps de la Guerre froide, et leur offre son amitié ». De même, lors du Sommet de Washington d'Avril 1999, mettaient-ils l'accent sur le partenariat, la coopération et le dialogue avec les anciens adversaires du pacte de Varsovie, par opposition à la confrontation. En témoignent les élargissements vers l'Est : en 1999, l'OTAN accueille la République Tchèque, la Hongrie et la Pologne, puis en 2004, la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie

---

<sup>560</sup> Consulter la NATO ou l'OTAN, p. 11

et la Slovénie. A cela s'ajoute le Dialogue méditerranéen de l'OTAN, lancé dès 1994 et liant la sécurité en Europe à celle de la Méditerranée, et les Conseils OTAN-Russie et OTAN-Ukraine, visant à renforcer la coopération en matière de sécurité et de défense<sup>561</sup>. On estime donc que l'Alliance Atlantique n'est autre qu'une alliance globalisée<sup>562</sup>. Du multilatéralisme à la multipolarité, on se demande quels sont donc les enjeux qui pourraient en être coïncidés dans cette gouvernance globale?

#### 2.4. **Gouvernance globale et multipolarité : enjeux et déséquilibres mondiaux**

De son étymologie, du latin *multus*, nombreux, abondant, en grande quantité, et *polaris*, relatif aux pôles, venant aussi du grec *polos*, pôle ; en géopolitique, la multipolarité, contrairement au multilatéralisme, se manifeste par l'existence de plusieurs pôles de puissances politiques et économiques qui soit s'équilibrent soit s'opposent les uns les autres, où les plus forts imposant autour d'eux leur propre vision du monde. Alors que le multilatéralisme tente d'instaurer un système plus démocratique et égalitaire à l'échelle des pays, les rapports de force entre les différentes puissances constituent les éléments clés pour comprendre les relations internationales<sup>563</sup>.

Pour le Dico du commerce international, l'expression « Monde multipolaire » vient de la géopolitique également. Elle désigne une période de l'histoire où le monde n'est plus dominé par une (unipolaire) ou deux (bipolaire) puissances mais par une multitude d'entités : Des États et des Alliances en premier lieu (États-Unis, UE, BRICS, UA...) mais aussi des firmes multinationales (Google, Coca-cola par exemple), des organismes internationaux (l'OMC, le FMI, l'ONU...), des groupes terroristes (L'état Islamique, Boko Haram...). Contrairement à la période de la Guerre froide qui opposait les deux grandes puissances, États-Unis et bloc soviétique (monde bipolaire) ou encore à une époque où seul les États-Unis (les gendarmes du monde) régnaient sur la planète de par sa puissance économique et militaire essentiellement (monde unipolaire), le 21ème siècle est lui caractérisé par sa multipolarité.

---

<sup>561</sup> Cf. Bertrand BADIE et Guillaume DEVIN, *Op.cit.* p. 65

<sup>562</sup> On a droit de rappeler que la guerre entre la Russie et l'Ukraine bouscule toute relation entre l'OTAN et la Russie, et ce conflit demeure plus longtemps face à la volonté de l'OTAN d'accueillir la Suède et la Finlande au sien de l'Alliance.

<sup>563</sup> Cf. Le Toupictionnaire: le dictionnaire de politique sur « la multipolarité »

Aucune puissance n'a aujourd'hui suffisamment de pouvoir (économique ou militaire) pour influencer et diriger le monde à elle toute seule. Puisque le monde se transforme à une vitesse sans précédent, la mondialisation de l'économie, la perte de leur monopole de puissance par les États-Unis, l'irruption de pays émergents à forte croissance et la multiplication d'Accords bilatéraux ou régionaux suite à l'échec de l'OMC, font émerger un monde multipolaire constitué de : blocs géopolitiques régionaux, de zones de libre-échange créées en dehors de l'OMC, de sphères d'influence informelles, de pays émergents à forte croissance. Pour la première fois dans l'histoire, on assistera à la confrontation de l'Asie et du Monde Occidental « à puissance économique égale » et à l'émergence d'un « nouvel ordre mondial ». Et selon les toutes dernières prévisions fournies, c'est une évidence qu'« on assistera dans les prochaines décennies à un changement fondamental dans la nature même du pouvoir des nations qui se diffusera au travers des réseaux et des coalitions informelles dans un monde multipolaire. Les nations devront apprendre à agir et asseoir leur puissance dans ce cadre nouveau »<sup>564</sup>. Mêmes les entreprises, tant au niveau de leurs moyens de production qu'au niveau de leur développement commercial ou de leur recherche de croissance, devront adapter leurs stratégies à ces nouveaux espaces géographiques, politiques et économiques qu'il faut en conséquence bien connaître<sup>565</sup>.

Selon les toutes dernières informations et le dernier classement relevés, les blocs géopolitiques régionaux<sup>566</sup> sont présentés de la façon suivante : l'Union Européenne contient la Zone Euro, donc l'Europe des 28 qui est l'Espace Schengen. Il y a aussi le retour des Grands ensembles européens, avec l'émergence de quatre zones régionales qui se dessinent ainsi : premièrement, il y a la Pologne qui se veut le fer de lance d'une communauté Centre-Europe regroupant les États Baltes, l'Ukraine, la Biélorussie, pays avec lesquels elle entretient des liens historiques très anciens. Deuxièmement, il y a la Baltique qui comprend la Suède, la Finlande, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Troisièmement, on retient l'Europe centrale qui contient la République Tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, l'Autriche et la Slovénie. Et quatrièmement, il y a l'Union pour la Méditerranée.

---

<sup>564</sup> Traduit de « Global Trends 2030 : Alternative World », *Prévisions du Conseil National du Renseignement des États-Unis-NIC*.

<sup>565</sup> Consulter ISD (International Strategic Development), *Un nouvel ordre mondial : un monde multipolaire*, Article paru le 20/11/2020.

<sup>566</sup> L'intention, ici, ne consiste pas présenter tous les blocs régionaux constitués, mais de montrer comment les relations des États sont faites dans les recherches et la défense de leurs intérêts dans la carte géopolitique mondiale.

Le Moyen-Orient quant à lui comprend la Zone de Libre-échange : la Turquie, la Syrie, la Jordanie et le Liban (biens et personnes) officialisée en 2009. Pour la Ligue Arabe (22 pays) qui a tenu son premier sommet économique en Janvier 2009 au Koweït, Le GCC (Gulf Cooperation Council) créé en 1981 qui contient l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Qatar, l'Oman, le Bahreïn et la Fédération des Emirats Arabes Unis.

Quant à l'ASIE, il y a l'ASEAN « One Vision, One Identity, One Community », fondée en 1967 par cinq pays : Indonésie, Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Cinq autres pays ont rejoint l'ASEAN depuis sa création : Brunei (en 1984), le Vietnam (en 1995), la Birmanie et le Laos (en 1997), et le Cambodge (en 1999). L'ASEAN rassemble 600 millions d'habitants 1/4 du Commerce Mondial s'effectue déjà dans la Zone AEAN + 3. Le montant des échanges inter-asiatiques est de 2582 milliards de dollars et Pékin rêve d'une Alliance avec la Corée et le Japon. La Riposte de Washington avec l'Accord Transpacifique créant ainsi la CAE (Communauté de l'Asie de l'Est), donc l'ASEAN 10 + Japon, Chine, Corée du Sud ; et le SAE (Sommet de l'Asie de l'Est), donc la CAE + Australie, Nouvelle-Zélande, Inde.

Il y a lieu de mentionner l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation), composée 21 pays dont le Canada, les États-Unis, la Russie, le Mexique, le Pérou, le Chili, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Japon, la Chine, la Corée du Sud, le Taïwan, le Hongkong, les Philippines, le Brunei, la Papouasie/Nouvelle-Guinée, l'Indonésie, le Singapour, la Malaisie, le Vietnam, la Thaïlande qui représentent plus du tiers de la population du monde et environ 44% du commerce mondial et 60% du PIB mondial. Son objectif consiste à créer une zone de libre-échange en Asie autour des États-Unis. On peut également tenir compte de l'ASEM (Asia Europe Meeting), destinée à renforcer la Coopération entre l'Union Européenne et l'Asie. (Union Européenne, ASEAN, Chine, Corée du Sud, Japon plus 3 nouveaux membres en 2010, qui sont la Russie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'ASEM souhaite faire contrepoids à l'APEC où les Américains règnent en maître. Dans la liste asiatique on peut allonger le BIMSTEC (Bay of Bengal initiative for multi-sectoral technical and economic cooperation), réunissant les pays suivants, tels que le Bangladesh, l'Inde, le Myanmar, le Sri Lanka, la Thaïlande, le Bhoutan et le Népal.

L'Amérique comprend ALENA qui est l'Accord de Libre-Echange Nord-Américain entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. Dans cette liste, on peut citer le MERCOSUR incluant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay) et représente 44% de la population d'Amérique Latine, soit plus de 200 millions d'habitants et 57 % de son PIB. Quant à l'UNASUR (Union des Nations Sud-Américaines) créée en 2006, elle regroupe 12 pays et représente 44% de la population

d'Amérique Latine, soit plus de 200 millions d'habitants et 57 % de son PIB. Ces pays sont l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, la Guyane, le Paraguay, le Pérou, le Surinam, le Venezuela, l'Uruguay. Toujours en Amérique latine, il y a l'ALBA (Alternative Bolivarienne pour les Amériques), dont les pays membres sont la Bolivie, le Cuba, le Honduras, le Nicaragua et le Venezuela. On peut noter aussi l'ANDEAN Community qui contient la Bolivie, le Chili, le Colombie, l'Equateur et le Pérou ; les pays associés sont le Chili, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Pour la CELAC (Comunidad de Estados Latinoamericanos y Caribeños) ayant pour objectif de créer un mécanisme représentatif de concertation politique, coopération et intégration, comprend 33 Pays d'Amérique Latine et de la Caraïbe, qui ont décidé en Février 2010 à Cancun, au cours du sommet dit « de l'Unité », de procéder à la création d'un nouveau Bloc Régional dont ni les USA ni le Canada ne feront partie, alors qu'ils sont présents au sein de l'OEA. La CELAC n'a sans doute pas vocation à remplacer l'OEA, mais elle s'inscrit dans une dynamique de renforcement d'un régionalisme post-hégémonique et post-commercial en Amérique latine. Aux côtés de ces alliances stratégiques, on peut citer la CARICOM, composée seulement des pays de la Caraïbe qui s'alignent pour la défense de leurs intérêts économiques ainsi que L'OEA qui est une organisation des États en Amérique, contenant tous les pays qui ont ratifiés l'accord, à l'exception de Cuba.

Le Maghreb relance son intégration économique. En Janvier 2013, Nouakchott accueillait la cinquième Conférence Régionale sur l'intégration du Maghreb. Les 5 pays de l'Union du Maghreb qui sont l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Lybie et la Mauritanie voulaient donner un nouveau souffle à la coopération dans la région sur le modèle de ce qui se fait en Europe, en Amérique Latine et en Asie. Son objectif consiste à faciliter le commerce, réformer le système financier, promouvoir le secteur privé et lancer des projets communs où le marché représente entre 90 et 100 millions de consommateurs.

L'Afrique, pour sa part, a procédé à la CEDEAO, donc la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, créée en Mai 1975 et regroupe ces 15 pays, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Avec le projet de l'Eco, future monnaie de l'Afrique de l'Ouest, dont les chefs d'État de la CEDEAO se réunissaient le 29 Juin 2019 pour accélérer le dessein d'union monétaire. L'enjeu est de remplacer le franc CFA des huit pays de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest et les devises de sept autres pays dont le Nigéria et le Ghana. L'Eco, s'il voit vraiment le jour, permettra d'éteindre la

polémique récurrente sur le franc CFA, critiqué pour sa trop forte dépendance à la France<sup>567</sup>. Toujours l’Afrique contient le COMESA, qui est le Marché Commun des États d’Afrique Orientale et Australe ainsi que l’EAC (East African Community), avec cette devise : « One People One Destiny ». Pour la Communauté de l’Afrique de l’Est (CAE) déjà citée, elle est une organisation intergouvernementale régionale des Républiques du Burundi, du Kenya, du Rwanda, de la République-Unie de Tanzanie et de la République d’Ouganda, dont le siège est à Arusha, en Tanzanie. La vision de l’EAC ou (CAE en français) est une Afrique de l’Est prospère, compétitive, sûre, stable et politiquement unie ; et sa mission est d’élargir et d’approfondir l’intégration économique, politique, sociale et culturelle afin d’améliorer la qualité de vie des habitants de l’Afrique de l’Est, grâce à une compétitivité accrue, une production à valeur ajoutée, des échanges et des investissements renforcés. Dans cette liste africaine, s’ajoute la SADC (South African Development Community), qui est la Communauté de Développement d’Afrique Australe, regroupant 12 pays ainsi que l’ACP qui contient le Groupe des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, créée en 1975. Elle regroupe 79 pays, dont 48 pays de l’Afrique Sub-Saharienne, 16 des Caraïbes et 15 du Pacifique<sup>568</sup>.

Dans un tel contexte, on ne peut s’attendre à une approche équilibrée, exhaustive et cohérente de la gouvernance mondiale. Les tendances actuelles permettent de penser qu’en 2025 cette gouvernance s’apparentera davantage à une mosaïque d’associations ponctuelles, de coalitions changeantes composées d’États membres, d’organismes internationaux, de mouvements sociaux, d’ONG, d’organisations philanthropiques et d’entreprises. On constate que cette diversité d’acteurs et d’intérêts affaiblira la capacité des Nations Unies à réunir un consensus entre ses membres pour mener des actions multilatérales efficaces ou pour mener à bien une réforme profonde du système de l’ONU – notamment au sein du Conseil de sécurité, dans sa composition actuelle ou dans une composition élargie. Cette multipolarité rendra également improbable l’existence d’un État-nation dominant, disposant à la fois du pouvoir considérable et de la légitimité nécessaire pour devenir le seul agent de la réforme institutionnelle<sup>569</sup>. Tenant compte de la prolifération des acteurs non étatiques dans la gouvernance globale, il y a intérêt dans le cadre de ce travail à questionner la responsabilité des ONG.

---

<sup>567</sup> Anne CHEYVIALLE, *Le Figaro Eco*, 26/06/2019,

<sup>568</sup> Ces informations sont exclusivement extraites de l’ISD (International Strategic Development), *Un nouvel ordre mondial : un monde multipolaire*, Article paru le 20/11/2020.

<sup>569</sup> Alexandre ADLER, *Le nouveau rapport de la CIA : Comment sera le monde en 2025 ?* Robert Laffont, Paris 2009, pp. 250-251.

## 2.5. Mécanisme de la gouvernance à travers la responsabilité des ONG

Après avoir présenté en profondeur le rôle que jouent les organisations multilatérales, les organisations gouvernementales internationales, les Firmes multinationales et les États dans la gouvernance mondiale et le développement économique de la mondialisation, à travers le multilatéralisme et la multipolarité, il est important de d'écrire un autre phénomène nouveau, né dans le sillage de la gouvernance mondiale et au cœur des initiatives déclenchées par l'ensemble d'organisations qui se font champion dans la défense des droits humains et de la démocratie participative. Ces catégories d'acteurs privilégiés ne sont autres que les organisations non gouvernementales, appelées couramment ONG. Il s'agit d'organismes privés à but désintéressé créés par des personnes privées qui ont émergé au XIX<sup>e</sup> siècle mais dont on a commencé à percevoir l'importance comme acteurs internationaux après la seconde Guerre mondiale. La Charte des Nations Unies (1945) les mentionne dans son article 71 : « Le Conseil économique et social peut prendre toutes les dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions relevant de sa compétence ».

En 1986, le Conseil de l'Europe adopte une convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des ONG. Pour les permettre d'avoir de la personnalité juridique d'un État partie, il faut que l'ONG soit reconnue dans les autres États. Cet accord caractérise les ONG comme des organisations créées par un acte relevant du droit privé, à but non lucratif, d'utilité internationale et ayant une activité effective dans au moins deux États, ce qui constitue une bonne définition. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le concept tend à se brouiller, car on emploie souvent l'expression pour désigner des associations internes aux États. Pour éviter toute confusion, ne mérite cette appellation que l'association qui se donne un but *d'utilité internationale* et a une activité dans plusieurs États.

La première ONG est vraisemblablement la Croix-Rouge internationale, créé en 1863. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les ONG sont environ 180 ; on en dénombre 2650 en 1980, 25000 en 2000, dont environ 5000 dans les secteurs humanitaires et du développement. On assiste donc à une véritable explosion du phénomène. Il en existe une grande variété et leur action est elle aussi très diversifiée<sup>570</sup>, dont il nous incombe, dans le cadre de ce travail, de nommer quelques secteurs clés de leurs actions.

---

<sup>570</sup> Josiane TERCINET, *Relations internationales : I – La scène internationale contemporaine*, PUG (Presses Universitaires de Grenoble), Grenoble, 2006, pp.169-170.

Les différents secteurs d'interventions les plus connues des ONG sont les secteurs humanitaires, car ils sont un peu l'arbre qui cache la forêt ; souvent, en effet, l'expression d'ONG semble tenue pour synonyme d'organisation à but humanitaire, éventuellement élargi à l'objectif du développement, voire de protection des droits de l'homme, qui sont pourtant différents. L'action humanitaire recouvre l'aide sanitaire et alimentaire qui est apportée dans des situations d'urgence, catastrophe naturelle (tremblement de terre, famine) ou d'origine technologique (explosion d'une centrale nucléaire ou d'une usine de produits chimiques), conflit armé, à des personnes en grande détresse en terme de survie. L'aide au développement recouvre le travail de long terme qui s'efforce de donner à une population le moyen d'améliorer sa capacité à développer des cultures alimentaires, des entreprises en tout genre qui lui permettront de se développer. Cela se passe par l'éducation, l'assistance technique, la fourniture de certains biens (pompes à eau, tracteurs, générateurs d'électricités panneaux solaires, etc.). La défense des droits de l'homme vise à porter secours aux personnes injustement emprisonnées, à favoriser l'accès à l'information et à des procès équitables<sup>571</sup>.

De ces trois secteurs, auxquels il convient d'adjoindre celui de la défense de l'environnement avec des organisations du type de *Greenpeace international* fondé à Vancouver en 1971 dont les activités sont centralisées à Amsterdam depuis 1996. Les ONG les plus importantes sont devenues elles-mêmes des entreprises multinationales à but non lucratif. Greenpeace par exemple, possède une demi-douzaine de navires, un personnel permanent d'environ 1100 salariés mais parvient à se financer grâce à ses quelque 2 millions et demi de donateurs, garants de son indépendance<sup>572</sup>. Pour le domaine de l'environnement, il n'existe bien entendu pas qu'une seule ONG et, par exemple, la seule Coalition pour la conservation des grands fonds marins (DSCC) rassemble une cinquantaine d'ONG. En dehors de ces nombreux secteurs déjà cités, on rencontre des ONG dans les domaines :

-du sport : par exemple, le CIO, Comité international olympique, 123 membres cooptés et indépendants, en théorie, des États, gère des milliards de dollars dans une certaine opacité.

-religieux : par exemple le Conseil œcuménique des églises, fondé en 1948, rassemble 342 églises protestantes, anglicanes, méthodistes et orthodoxes.

---

<sup>571</sup> Ibid. p.171

<sup>572</sup> Ibidem.p.172

-Scientifique : par exemple, le mouvement *Pugwash*, fondé en 1957 dans la localité du même nom au Canada, prix Nobel de la paix en 1995, siège à Londres et rassemble des savants anti-atomistes, s'efforçant de lutter contre la course aux armements et le risque de conflit nucléaire.

-Politique : il existe des internationales de partis politiques, comme l'Internationale socialiste qui rassemble au début du siècle plus de 140 partis socialistes et socio-démocrates, notamment des anciens partis communistes d'Europe de l'Est.

-Militaire : la Fédération mondiale des anciens combattants, comptant une vingtaine de millions de membres, par exemple.

-Syndical : il existe des regroupements de syndicats au niveau international qui comptent des millions d'adhérents : Fédération syndicale mondiale (FSM), de tendance communiste, avec 200 millions d'adhérents ; Confédération internationale des syndicats libres (CISL), incorporant d'autres syndicats affiliés, créée à Londres en 1949 et rassemble plus de 190 organisations de 135 pays ; la Confédération européenne des syndicats créée en 1973, représente plus de 60 millions de salariés.

-De la réflexion politique et/ou économique : le Club de Rome, créé en 1960, regroupe une centaine d'hommes d'affaires et de chercheurs d'une cinquantaine de pays, et a été longtemps un important groupe de réflexion sur les grands problèmes du monde ; le Conseil interaction, créé en 1983, rassemble une trentaine d'anciens chefs d'États ou de gouvernement ou d'anciens secrétaires généraux d'OIG ; le Club de Madrid, créé en 2001, comprend une trentaine de chefs d'États et de gouvernement en activité ou en retraite d'Afrique, d'Amérique latine ou des PECO pour aider au développement du processus démocratique, l'Association pour la taxation des transactions financières (ATTAC) s'intéresse à la mondialisation et au développement<sup>573</sup>.

Dans les années récentes, les ONG forment des coalitions sur certains sujets avec un certain succès : campagne pour l'allègement de la dette des pays pauvres, pour l'avènement de la Cour pénale internationale, pour l'interdiction des mines anti-personnel, par exemple. Il existe par ailleurs des regroupements permanents d'ONG comme le Conseil international des agences bénévoles, la Coalition pour la conservation des grands fonds marins et aussi l'inclassable Forum social mondial apparu en Janvier 1999 à Porto Alegre (Brésil) pour faire pièce au Forum économique de Davos. Le Forum social mondial constitue un rassemblement périodique et à géométrie très variable d'ONG. Juste avant cette création, le rassemblement spontané en

---

<sup>573</sup> Cf. Josiane TERCINET, pp.173-174

Décembre 1999 des ONG à Seattle, largement favorisé par le réseau Internet, pour torpiller avec réussite une réunion de l'OMC a été ressenti comme une irruption de la société civile sur la scène internationale<sup>574</sup>. Certaines ONG se comportent comme groupes de pressions. L'exemple-type est constitué par Amnesty international qui prend en charge des prisonniers d'opinion et procède à des enquêtes minutieuses avec recoupements des informations ; cela lui permet d'établir un rapport annuel dénonçant les violations des droits humains commises par les États considérés comme un document quasiment officiel et donc gênant. A son côté, il y a le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) qui se fait de la discrétion une spécialité<sup>575</sup>. Pour rendre plus souple la gouvernance, les différents acteurs ont choisi des voies jugées plus compréhensibles, grâce à des actions diplomatiques et politiques d'apaisement, ainsi que des méthodes de coopération dite légère, rendant les relations internationales plus prospères.

### **Section 3. La mise en place d'un système de gouvernance de coopération légère**

Entre la gouvernance globale et celle dite régionale ou locale, il y a bien d'autres initiatives à caractère économique, diplomatique et politique qui ont été entreprises, sous forme de coopération à la fois multilatérale et multipolaire, pour le renforcement ou la promotion de la gouvernance. Outre seulement les divisions du monde en blocs multipolaires, il y a cette forme de coopération « dite légère » qui s'est effectuée selon les rangs, les degrés de développement des pays, ou du moins selon les jeux d'intérêts pour rendre possible la gouvernance par des moyens diplomatique et politique, par la défense des intérêts économiques et financiers et par la volonté d'atteindre un niveau de développement économique satisfaisant, plus facile et prospère. Cette stratégie ne tient pas compte de la zone dans laquelle se trouvent les pays en question, mais de préférence de leur niveau de performance économique, ou du moins, du rôle exceptionnel qu'ils peuvent jouer sur la scène internationale. Selon Jacques Attali, « les nouvelles puissances, elles, ne réclament jamais que leur juste place dans l'économie du monde et dans les institutions internationales. Elles se méfient d'un éventuel gouvernement supranational, qu'elles perçoivent comme un moyen de camoufler le maintien de la suprématie des puissances en déclin. Il est

---

<sup>574</sup> Ibid. p. 175

<sup>575</sup> Ibidem.p.176

possible de concevoir une stratégie qui conduirait le monde à une maîtrise raisonnable de son futur. Pour le meilleur du monde »<sup>576</sup>.

Face à de nombreuses nouvelles décisions et orientations et du découpage du monde en « Groupe », pour rendre plus légère la gouvernance, cela nous laisse comprendre que la mondialisation ou l'idée de la bonne gouvernance mondiale n'est pas équivalent à la réduction de la pauvreté, de la poursuite de l'égalité des droits entre les pays et les peuples, de la recherche d'une paix durable pour le monde et d'un développement économique qui vise le bien-être de tous les humains, mais il semble que les relations internationales s'enlisent perpétuellement dans la gestion des conflits, dans des luttes de jeux d'intérêts et d'influence, dans la défense des valeurs intrinsèques des États et le bonheur économique qui les concerne.

Voilà pourquoi qu'on retrouve un ensemble hétéroclite des groupes étatiques informels, dont les origines de ces structures ou de coopération informelle dite « structure G » date en effet durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La défense d'une telle structure est particulièrement liée au domaine économique. En effet, l'élargissement du commerce international et du volume des investissements conduit d'abord à la mise en place du G10 dont les activités restaient toutefois directement liées à celles du FMI, puisqu'il réunissait les États ayant accepté de fournir les ressources supplémentaires au Fond. Puis, dans les années 1970, le FMI s'est trouvé de plus en plus marginalisé. L'abus des facilités accordées au dollar américain, la demande croissante des liquidités monétaires pour les besoins du commerce mondial, les déséquilibres importants des balances des paiements ont progressivement empêché les États d'assurer la stabilité des relations monétaires internationales à travers une organisation universelle. Pour remédier à ces difficultés, les ministres des Finances et les Gouverneurs des Banques centrales de l'Allemagne, des États-Unis, de la France, du Japon et du Royaume-Uni ont alors décidé de se concerter de manière informelle, donnant naissance au Groupe des cinq (G5). La participation du Canada et de l'Italie aux activités du Groupe a rapidement mené au remplacement du G5 par le G7 en 1976. Ce Groupe est finalement devenu, en 1998, le G8 avec l'entrée officielle de la Fédération de Russie en son sein<sup>577</sup>. Un an plus tard, soucieux de renforcer le dialogue avec les pays émergents, les membres du G8 ont instauré un nouveau lieu de concertation associant ces pays. Ainsi, a été mis en place le G20 dont la principale tâche est de promouvoir la stabilité économique et financière au niveau

---

<sup>576</sup> Jacques ATTALI, *Demain, qui gouvernera le monde ?* Fayard/Pluriel, Paris, 2010, p.339.

<sup>577</sup> Il faut toutefois rappeler ici, qu'avec l'annexion d'une bonne partie du territoire de l'Ukraine (la Crimée) en 2014, la Russie a été chassée du G8, faisant renaître le G7.

mondial grâce à une coordination des politiques économiques nationales<sup>578</sup>. Plus tard, il fallait attendre la création d'un Groupe plus restreint, appelé BRICS, entre les pays dits émergents, sans toutefois oublier de relater la création de cette structure plus large, G77 depuis 1964, entre les pays économiquement moins avancés. Tous ces Groupes cités n'ont d'autres intérêts que de défendre leur cause dans le jeu de la gouvernance. C'est à cette vocation que réfère cette partie du travail, qui consiste à présenter les nombreux groupes de pays qui sont créés, en raison de leur position économique et géostratégique sur la scène internationale.

### 3.1. **La coopération Nord-Nord ou accord instituant les G7 /G8**<sup>579</sup>

Conçu comme un forum informel de discussion entre États, le G7 rassemble aujourd'hui sept des plus grandes puissances économiques de la planète : Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni. Quand il s'agit du G8, on doit inclure à son actif, la Russie. Les chefs d'État ou de gouvernement de ces pays se retrouvent ainsi chaque année à l'occasion d'un Sommet de 2 ou 3 jours, organisé à tour de rôle par les États membres. Outre leurs poids économiques, ces pays affichent un socle de valeurs communes parmi lesquelles le respect de la démocratie, la défense des droits humains et la promotion d'une économie de marché. Institué pour la première fois en 1975 à l'initiative de la France, ce Sommet du G7 offrit à l'origine un cadre informel de négociation pour traiter des questions purement économiques et monétaires, enjeux alors au cœur des préoccupations des pays riches suite au premier choc pétrolier de 1974. Au fil des ans, les sujets abordés au sein du G7 se sont élargis pour intégrer peu à peu un ensemble de thèmes dépassant largement le champ de la coopération économique. Aujourd'hui, le G7 se présente comme un lieu de concertation œuvrant à l'élaboration de réponses communes face aux multiples défis de la mondialisation. Ainsi, au-delà des sujets économiques, les grands enjeux contemporains en matière de paix et sécurité, de lutte contre le terrorisme, d'environnement ou de développement durable s'invitent chaque année à la table des négociations. Les politiques de développement et de soutien au continent africain ont été par exemple abordées pour la première fois au G7 de Toronto en 1988. Elles font désormais partie des thèmes récurrents débattus au sein de ce forum<sup>580</sup>.

---

<sup>578</sup> Lucie DELABIE, *Gouvernance mondiale : G8 et G20 comme modes de coopération interétatiques informels* (Annuaire Français de Droit International), Année 2009, p.631.

<sup>579</sup> Dans certains cas, on utilisera le G7 ou G8 selon le contexte et les périodes de fonctionnement.

<sup>580</sup> Lire la Revue « Focus 2030 », *Le G7 et les politiques de développement : Bilan et perspectives*, Juillet 2019, p.3

Le G7 n'a pas d'existence juridique propre ni de secrétariat permanent comme peut en avoir la plupart des organisations internationales. Il revient donc à l'État assurant la présidence annuelle de coordonner les travaux, accueillir les réunions de travail et organiser le Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Après plus de 40 ans d'existence, le fonctionnement du G7 obéit néanmoins à quelques règles bien établies. Chaque année à partir du mois de Janvier, un cycle de réunions préparatoires se met en place pour permettre aux dirigeants et leurs équipes de se concerter, négocier et s'entendre sur des positions communes. Cette phase préparatoire se décline en plusieurs temps de négociation intervenant à différents niveaux techniques et politiques : 1) Les réunions d'experts, 2) Les réunions ministérielles, 3) Les réunions des sherpas et sous-sherpas, 4) La concertation avec la société civile<sup>581</sup>.

Les dirigeants des 7 États membres ne sont pas les seuls à participer aux Sommets annuels du groupe. L'Union européenne, associée aux négociations dès 1977 y est représentée par le Président du Conseil européen et le Président de la Commission européenne. À leurs côtés figurent parfois des représentants d'organisations internationales présents comme observateurs ainsi que d'autres pays non-membres invités à participer à certaines sessions du Sommet dont la traditionnelle « session élargie » (outreach session). Plusieurs États africains sont ainsi régulièrement associés à certaines séances de travail lors des sommets des chefs d'État et de gouvernement. Depuis longtemps critiqué pour son manque d'ouverture et de lien avec la société civile, le G7 tente depuis plusieurs années de mieux structurer le dialogue avec les acteurs non-étatiques. Cette démarche initiée en 2000 avec la création du Civil7 fait aujourd'hui partie intégrante du processus préparatoire. En 2019, l'agenda du G7 prévoit des temps de concertation avec 7 différents « groupes d'engagement » : Les jeunes (Youth7) ; les femmes (Women7), les ONG (Civil7), les syndicats (Labour7), les employeurs (Business7), les centres de recherches et académies scientifiques (ThinkTank7, Science7). Ces groupes transmettent leurs recommandations à la présidence du G7. Côté ONG, il existe par ailleurs une « task-force mondiale » réunissant environ 170 organisations issues des pays du G7. Cette task-force participe aux réunions avec les sherpas et avec le Civil7 (C7)<sup>582</sup>.

Depuis plus de 10 ans, la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques figurent parmi les thèmes systématiquement abordés lors du G7. L'arrivée de Donald Trump en 2016 a néanmoins rendu les négociations sur le sujet beaucoup plus difficiles. Le

---

<sup>581</sup> Ibid. p. 4.

<sup>582</sup> Ibidem, p.5

financement du développement, les Objectifs de développement durable (ODD), l'aide à l'Afrique ou plus globalement la lutte contre la pauvreté et les inégalités sont des sujets discutés chaque année et qui figurent presque toujours dans le communiqué final du Sommet du G7. Ces enjeux ont occupé une place particulièrement importante au cours des années 2000 et notamment lors du Sommet emblématique de Gleneagles (Royaume-Uni, 2005).

Le G7 est un club restreint de pays riches et industrialisés qui pèsent énormément dans l'économie mondiale. Ce groupe d'États est donc le plus à même de mobiliser les ressources financières nécessaires pour s'attaquer aux défis communs de l'humanité. Face à l'urgence climatique, face aux multiples crises et conflits qui régulièrement déstabilisent la planète, les pays du G7 portent par ailleurs une responsabilité non négligeable. Selon les dernières données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les pays du G7 sont à l'origine d'un quart des émissions totales de CO<sub>2</sub> (chiffres 2016) alors qu'ils ne représentent que 10% de la population mondiale. De même, de nombreux conflits sont aujourd'hui alimentés par les ventes d'armes opérées par l'industrie de l'armement des pays du G7. À l'exception du Japon, tous les membres comptent parmi les principaux pays exportateurs d'armes. Le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) estime qu'en 2017, pratiquement 56% des exportations d'armes à travers le monde avaient pour origine les pays du G7. Ces pays représentent par ailleurs la moitié des dépenses militaires totales, soit 908 milliards de dollars.<sup>583</sup>

Selon les derniers chiffres de l'OCDE publiés en Avril 2019 (données préliminaires pour 2018), les pays du G7 ont mobilisé en 2020 près de 115 milliards de dollars en aide publique au développement (APD), sur un total de 153 milliards pour les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Les États-Unis restent de loin le pays donateur le plus important (34,3 Mds) suivi de l'Allemagne (25 Mds), du Royaume-Uni (19,4 Mds), du Japon (14,2 Mds) et de la France (12,2 Mds). Les deux derniers membres du G7, le Canada et l'Italie, consacrent respectivement 5 et 4,6 milliards de dollars à leur APD. Certains secteurs de l'aide au développement ont particulièrement bénéficié de l'attention et des financements des pays du G7. C'est le cas notamment de la santé dont 77% des montants d'aide sectorielle en santé en 2016 avaient pour origine les pays du G7, représentant un total de 16,3 milliards de dollars<sup>584</sup>. A présent,

---

<sup>583</sup> Ibidem,p.6

<sup>584</sup> Ibidem.p.8

comment donc comprendre les modes de fonctionnement ou de coopération interétatiques informels instituant le G20, et quel type de relation développe-t-il avec le G7/G8 ?

### **3.2. Le G 20, comme mode de coopération interétatique informelle**

Le 23 Octobre 2009, à Oslo, Dominique Strauss-Kahn, directeur général du Fond Monétaire International (FMI), a rappelé à juste titre que la crise financière mondiale avait « préfiguré la montée en puissance du G20 [...] en tant que principal instrument de coopération multilatérale »<sup>585</sup>. Donc, créé en 1999 à l'initiative du G8, le G20 réunit les chefs d'États et de gouvernement ainsi que les ministres des finances des principaux pays développés et émergents. En effet, parallèlement au G7/G8 réunissant les principaux pays industrialisés, des groupements réunissant les pays les moins avancés ou des pays en développement, tels que le G24, le G15, ou encore le G33, se sont également constitués afin de promouvoir la coopération économique. Leur création est plus particulièrement liée à la volonté de faire face aux pays industrialisés réunis au sein du G7/G8 et d'affirmer les poids des pays émergents sur la scène internationale. A ce titre, il est possible de les rapprocher de la catégorie des groupes d'influences. Face à la montée en puissance de ces États, plusieurs observateurs, parmi lesquelles Michel Camdessus, directeur général du FMI, de 1987 à 2000, ont proposé l'élargissement du G7/G8 afin de prendre en considération leurs positions. Cet élargissement est intervenu avec l'instauration du G20, qui est devenu le forum prioritaire de la coopération économique internationale<sup>586</sup>.

Réunissant les États qui représentent près de 80% du produit mondial brut et 65% de la population mondiale, le Groupe des 20, dit G20 illustre ainsi une volonté politique des pays industrialisés d'associer les pays émergents – comme l'Argentine, l'Arabie Saoudite, le Brésil, la Corée du Sud, l'Inde ou encore le Mexique – à la promotion de la stabilité économique internationale. Cela s'inscrit également dans une tendance générale des États à agir en dehors des mécanismes formels de coopération proposés au sein des organisations internationales ou des grandes conférences diplomatiques. Les contraintes liées à ces formes classiques de multilatéralisme – la difficulté à obtenir un consensus, le risque de veto, la surreprésentation de certains États - ont incité les représentants des États à développer des moyens informels et restreints de dialogue, en marge des procédés institutionnels officiels. En outre, face aux activités des acteurs privés et à la multiplication des réseaux transnationaux dans tous les domaines du droit

---

<sup>585</sup> Dominique STRAUSS-KAHN, *Stabilité – économique, coopération économique et paix : le rôle du FMI*.

<sup>586</sup> Cf. Lucie DELABIE, Op. Cit. p. 641

international, ces nouveaux mécanismes de coopération interétatique traduisent la recherche d'un équilibre entre autorégulation et réglementation, entre coordination politique et engagement juridique<sup>587</sup>.

Donc, la récente propulsion du G20 au rang de premier forum de coopération économique conduit à s'interroger sur son rôle dans l'ordre juridique international contemporain. Néanmoins, la mise en place du G20 n'a pas entraîné la disparition du G7, au contraire, celui-ci exerce toujours un rôle de premier plan dans la concertation informelle des États les plus industrialisés. Tout en intervenant en dehors du G20, les membres du G7 ont pris en compte, dans le cadre de leurs actions, le poids de plus en plus grand des principaux pays émergents. C'est à l'initiative du Royaume-Uni qui assurait la présidence du G8 en 2005, que l'ensemble de ces États ont officiellement participé au sommet de Gleneagles. Depuis lors, ces cinq pays émergents énumérés ont eux-mêmes constitué le groupe des cinq (BRICS) – qu'il faut distinguer du G5 créé dans les années 1970 qui sera plus tard transformé en G7 – afin de promouvoir le dialogue et la compréhension entre pays développés et pays en développement et de trouver des solutions communes aux défis mondiaux. Aussi trouve-t-on, parallèlement au G20, des réunions du G7/G8 + G5 et ce, alors même que tant les membres du G7/G8 que ceux du G5 sont membres du G20. Cet apparent paradoxe tient certainement au rôle plus limité du G20 qui, contrairement au G7/G8, ne réunissait jusqu'en 2008 que les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales. La première réunion des chefs d'États et de gouvernement du G20 date du 15 Novembre 2008. L'analyse des rapports entre le G7/G8 et le G20 tend à montrer que le second n'a pas vocation à remplacer le premier. Pour certains observateurs, le G7/G8 est même nécessaire au G20 dans la mesure où celui-ci l'a créé, a défini son mandat et a guidé son travail. Ainsi, selon John J. Kirton, "A G8- for – G20 replacement would constitute an act of international institutional matricide"<sup>588</sup>. Le G20 apparaît d'abord comme une caisse de résonance du G7/G8, servant essentiellement à légitimer les actions de celui-ci auprès d'instances plus larges<sup>589</sup>.

Par ailleurs, contrairement au G20, le G7, aujourd'hui, réunissant les « grandes démocraties industrielles » - repose sur des fondements démocratiques qui rendent peu probable sa disparition. Cette spécificité a d'ailleurs été mise en avant dès la création du G7 ; à Rambouille où les dirigeants des premières puissances industrielles se sont en effet dits « responsables d'une

---

<sup>587</sup> Ibid. p.630

<sup>588</sup> John J. KIRTON, *Getting the L20 going: Reaching out from the G8*, September 2004.

<sup>589</sup> Cf. Lucie DELABIE, *Op. Cit.* 642

société ouverte, démocratique, attachée aux libertés individuelles et au progrès social ». Ces bases démocratiques ont été rappelées à plusieurs reprises, et notamment en 1984, lors du sommet de Londres. Par ailleurs, le nouveau statut accordé au G20 depuis la crise financière de 2008 laisse néanmoins penser que ce groupe a un rôle important à jouer en matière de coopération économique. La diversification de ses activités et l'évolution de son fonctionnement montre qu'il tend à suivre le modèle du G7 qui s'est de plus en plus structuré. C'est cette quasi-institutionnalisation commune aux deux groupes qui participe à leur singularité par rapport aux autres groupes informels<sup>590</sup>.

Le G7 et le G20, aujourd'hui, ont une fonction de concertation dont le but est de dégager une attitude commune des participants pour préserver la stabilité de l'économie mondiale. Toutefois, à la différence des groupes comme le Club de Paris ou le Groupe Egmont, leurs actions ne se limitent pas à un champ restreint. Leurs objectifs sont plus larges et plus ambitieux : il s'agit d'assurer la direction collective de l'économie mondiale, de réconcilier les tensions liées à la mondialisation et, plus encore, de créer un véritable leadership politique dans divers domaines des relations internationales. Les récentes activités du G20 témoignent certaines préoccupations pour la réforme du système économique international, pour la promotion du management économique comme aussi pour les considérations d'ordre politique comme le respect et la promotion des principes démocratiques défendus et sur les rôles des institutions internationales dans la gouvernance mondiale, sur les rôles respectifs du G7, des Nations-Unies et des acteurs de la société civile. Le but premier de ce nouveau forum(G20) est de proposer une discussion ouverte entre les pays industrialisés (G7) et les pays émergents (G5 ou BRICS) sur des questions clefs relatives à la stabilité de l'économie mondiale<sup>591</sup>. Alors, quel pôle attractif qui favorise l'apparition du BRICS au sein même de la structure multilatérale, devenant un bloc multipolaire à vocation de rivaliser le G7 ?

### **3.3. L'accord instituant les pays émergents (BRICS)**

Les systèmes diplomatique, politique, économique, financier et commercial internationaux ajoutent progressivement à leur répertoire d'autres alliances multilatérales pour devenir des blocs opposés jugées plus subtiles et plus complexes. Un élément-clé de cette nouvelle tendance réside dans l'asymétrie des différents protagonistes. En effet, les accords multilatéraux signés durant la dernière décennie par la Communauté européenne, l'Association européenne de libre-échange, les

---

<sup>590</sup> Ibid. p.642

<sup>591</sup> Ibidem. P.649

États-Unis, l’Australie, le Japon, la Suisse et le Canada visent systématiquement les pays développés. Ce qui peut nous stimuler à vouloir comprendre les réactions des grands pays émergents comme la Chine, le Brésil, la Russie, l’Inde et l’Afrique du Sud (les BRICS) face à cette multiplication d’accords multilatéraux entre le Nord, et leur position commune pour pouvoir tirer profits dans les politiques de développement économiques<sup>592</sup>.

En 2001, la Banque Goldman Sachs lance le concept de BRIC, qui réunit alors quatre pays dits émergents : le Brésil, la Russie, l’Inde et la Chine. Donc BRIC est un acronyme qui fait référence aux économies de ces pays qui sont considérées comme les principales économies en développement du monde. Selon Forbes, « le consensus général est que le terme a été utilisé pour la première fois pour spéculer que d’ici 2050, ces quatre économies seraient plus riches que la plupart des grandes puissances économiques actuelles ». En Mars 2012, l’Afrique du Sud semble rejoindre les BRIC, qui deviennent ainsi les BRICS, en utilisant pour l’Afrique du Sud le néologisme anglais. À cette époque, ces pays se sont réunis en Inde pour discuter de la formation d’une banque de développement pour mettre en commun leurs ressources. À cette même époque, les pays BRICS représentaient environ 18 % du produit intérieur brut mondial et abritaient 40 % de la population mondiale. Il semblerait que le Mexique (partie de BRIMC) et la Corée du Sud (partie de BRICK) n’aient pas été inclus dans la discussion<sup>593</sup>.

À l’origine, issu du monde de la finance, le concept « d’émergence » ou de pays émergents est devenu économique avec deux composantes principales : une croissance soutenue et l’attractivité pour les investissements internationaux. Jim O’Neill, auteur de cet acronyme, prévoyait, pour sa part, que la croissance cumulée des BRICS dépasserait celle des six plus grandes économies développées à l’horizon 2040. L’appartenance au nouveau club était donc très valorisante pour l’économie russe qui n’en était alors qu’au début d’une période de belle croissance économique (7 % en moyenne entre 2000 et 2008) portée par le prix des matières premières. Héritière d’une superpuissance, la Russie s’est saisie de l’occasion pour se forger une nouvelle stature, exploitant très activement l’image prometteuse d’une économie en émergence. Le groupe de ces grands pays émergents ou BRICS tient des sommets réguliers, et a déjà représenté 61 % de la croissance mondiale en 2014, selon le Fonds monétaire international (FMI). Ils ont pris des

---

<sup>592</sup> Jean Frédéric MORIN, *La brique des BRIC ou les grands pays émergents et la construction du système commercial*, N° 02/2008, p. 3.

<sup>593</sup> Matt ROSENBERG, *Definition of BRIC*, July 23, 2018.

mesures pour renforcer leur coopération financière et les investissements mutuels<sup>594</sup>. Mais, entre les puissants pays, ceux constitués du G7/G8, occupant un rôle de premier plan dans les décisions politiques, économiques et diplomatiques au niveau multilatéral, et les pays émergents composés le BRICS, il y avait eu, à la case de départ multilatéral, l'alliance conjoncturelle ou informelle incluant d'autres pays émergents, ou du moins en voie développement, en quête de solution possible, pour rendre plus dynamique la gouvernance de la mondialisation au niveau du G77.

### **3.4. La coopération Sud-Sud ou le Groupe des 77**

La création du groupe des 77, aussi appelé G77, remonte au 15 juin 1964. Pendant la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Genève, 77 pays en développement se sont réunis pour signer la «Déclaration commune des 77 pays». En se réunissant, ces États deviennent, en nombre, la plus grande organisation de pays en développement des Nations Unies. Plusieurs objectifs sont poursuivis avec ce regroupement d'États. Ceux-ci, voulant d'abord promouvoir leurs intérêts économiques, désirant aussi augmenter leur poids lors des négociations aux Nations Unies ; finalement, ils promeuvent la coopération Sud-Sud pour les aider à atteindre un développement plus efficace<sup>595</sup>.

Les nations signataires de la « Déclaration commune des soixante-dix-sept pays » ont créé l'organisation internationale la plus importante des pays en développement aux Nations Unies pour définir et promouvoir leur intérêt collectif et leur programme de développement. Depuis la première réunion ministérielle du Groupe des 77 (G77) en octobre 1967 et l'adoption de la « Charte d'Alger », le G77 a établi des mécanismes nationaux et des structures qui ont contribué à façonner le programme de développement international et à transformer la situation des pays du Sud au cours des cinq dernières décennies. Au fil des ans, le Groupe a joué un rôle de plus en plus important dans la détermination et la conduite des relations internationales par la voie de négociations mondiales sur des questions importantes concernant le Nord et le Sud ainsi que sur les questions de développement. Il a une présence mondiale aux centres des Nations Unies, à New York, à Genève, à Nairobi, à Paris, à Rome, à Vienne et à Washington D.C. et fait activement partie des négociations en cours concernant un vaste éventail de questions, notamment le changement climatique, l'éradication de la pauvreté, la migration, le commerce et le droit de la

---

<sup>594</sup> Lire l'Article sur « l'ÉCONOMIE » : *Les grands pays émergents invitent l'Afrique du Sud à rejoindre les BRICS*, 27/12/2010.

<sup>595</sup> Consulter l'Article : « Perspective Monde », *G-77+Chine veut résoudre le problème de pauvreté mondiale*, 15 Février 2015.

mer. Aujourd'hui, le G77 reste le seul mécanisme viable et opérationnel de la diplomatie économique multilatérale au sein du système des Nations Unies. Le nombre croissant de membres est la preuve de sa force d'endurance. De 77 États membres fondateurs en 1964 à 133 en 2014, le G77 est l'organisation intergouvernementale la plus importante des pays du Sud traitant des questions liées au développement.

Il a été également créé en vue de renforcer collectivement le rôle et le poids des pays en développement sur la scène internationale lorsqu'il est apparu clairement que des changements étaient nécessaires dans les relations économiques entre le Nord et le Sud. L'indépendance économique devait donc être accompagnée de la diplomatie économique avec, comme objectif ultime, la réforme de l'ordre économique international. Aujourd'hui, le G77 représente la coalition de pays la plus importante et demeure un instrument de négociation essentiel de la diplomatie multilatérale économique et pour la promotion de la paix et la justice dans le monde par le biais de la coopération internationale pour le développement dans le cadre des Nations Unies. Cela a été l'expression de la solidarité entre les pays du Sud depuis sa création, et sa voix collective s'est fait entendre dans chaque institution et chaque organisation internationale, représentant les espoirs et les aspirations de la majorité de l'humanité. Le rôle important joué par le G77 dans la diplomatie économique et la défense des intérêts des pays en développement témoignent de sa pertinence dans le dialogue mondial. Ses ressources demeurent limitées, mais grâce à son Secrétariat exécutif fort, le Groupe a réussi à travailler avec succès avec ses partenaires du développement afin d'analyser les questions de développement et de proposer des solutions<sup>596</sup>.

Pendant plus de 50 ans, le G77 a contribué à la formulation et à l'adoption d'un grand nombre de résolutions, de programmes et de plans d'action de l'ONU, dont la plupart examinent les questions fondamentales en matière de développement. Les dirigeants mondiaux, les diplomates, les parlementaires, les universitaires, les chercheurs, les médias et la société civile ont largement reconnu son rôle dans la recherche d'un consensus mondial. Le Groupe compte actuellement 133 pays, ce qui représente plus de 80 % de la population mondiale et environ deux tiers des membres des Nations Unies. Deuxième organisation la plus importante dans le monde après l'ONU, elle a été présidée par de nombreux pays, allant des économies en développement émergentes aux pays les moins avancés en passant par les petits États insulaires en développement issus des régions de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes.

---

<sup>596</sup> Mourad AHMIA, (Chronique ONU) : *Le groupe des 77 cinquante ans d'existence*.

L'année 2014 avait marqué une étape décisive dans la vie du Groupe avec la célébration de son cinquantième anniversaire, une période durant laquelle le nombre de ses membres a presque doublé et ses réalisations dans le domaine de la coopération Sud-Sud ont été multipliées alors qu'il continuait à fonctionner comme une association de nations visant à promouvoir le dialogue en faveur du développement. Il est remarquable de voir que, malgré la diversité de ces membres et sans disposer d'un statut officiel, il a réussi à traverser les troubles politiques et économiques pendant plus de 50 ans et à rester fidèle à sa mission initiale de promouvoir le programme de développement des Nations Unies. Donc, le G77 adhère au principe selon lequel les nations, grandes et petites, méritent d'avoir des voix au chapitre dans les affaires mondiales. Aujourd'hui, il demeure lié par sa géographie et par l'histoire collective des régions dans sa lutte pour la libération, la liberté et la solidarité entre les pays du Sud<sup>597</sup>. Après avoir présenté la coopération Sud-Sud dans les jeux multilatéral et multipolaire, il importe de procéder ci-après à une typologie des groupes de coopération informels qui ont été créés depuis les années soixante pour rendre plus possible la coopération multilatérale au niveau de la gouvernance mondiale.

### **3.5. Les groupes de coopération informels**

Sans que les catégories puissent être établies de manière absolue, il est possible de distinguer, au vu de la pratique internationale, trois grands types de groupes informels. Les groupes d'influence (1), les groupes de contact (2) et les groupes de concertation, qui sont considérés comme des initiatives clefs et qui ont légitimement contribué depuis des décennies à rendre la coopération multilatérale et les négociations plus possibles dans l'émergence de la gouvernance globale. Il s'agit :

**1) des groupes d'influence :** Ces groupes interviennent avant tout lors des négociations internationales pour défendre les intérêts communs de leurs membres. Il peut s'agir de coalitions ponctuelles créées pour la négociation d'un accord international déterminé et ayant vocation à disparaître. La formation d'une coalition de « like-minded States » lors des négociations du statut de Rome instituant la Cour pénale internationale en est un exemple. D'autres coalitions – bien que leur composition reste fluctuante – sont plus pérennes, intervenant dans des domaines précis du droit international (environnement, économie, politique) et/ou au sein d'organisations internationales déterminées. Tel est le cas des groupes informels qui se sont progressivement

---

<sup>597</sup> Cf. Mourad AHMIA, (Chronique ONU).

formées pour défendre leurs positions devant les organes de l'ONU ou lors des Conférences organisées sous l'égide de cette organisation. Appartiennent par exemple à cette catégorie les groupes régionaux qui interviennent à l'Assemblée générale. De même, les pays en voie de développement (PED) se réunissent au sein du groupe des non-alignés et du G77 pour défendre les intérêts économiques des pays du Tiers-monde devant les instances onusiennes. L'alliance des petits États insulaires (AOSIS), dont les membres ont participé au sommet de Copenhague est un autre exemple.

Réunissant 43 États particulièrement vulnérables à une hausse du niveau de la mer, cette alliance défend les positions politiques communes de ses membres sur les changements climatiques. Fonctionnant sur la base des consultations, par la voie du consensus, les principales décisions politiques de l'AOSIS sont prises lors des sessions plénières des ambassadeurs. Mais l'AOSIS n'a ni charte constitutive, ni secrétariat, ni budget régulier. Dans ce domaine, on peut également citer le groupe parapluie qui réunit pour sa part les pays développés ne faisant pas partie de l'Union Européenne<sup>598</sup>. Les groupes d'influence les plus visibles sont certainement ceux intervenant dans le domaine commercial, surtout lors des cycles de négociations de l'OMC dont leurs activités sont soumises à une nouvelle logique d'Alliances géoéconomiques. Ce phénomène a pris de l'ampleur lors des cycles de Doha et de Cancún en vue d'intégrer les pays en développement et les pays moins avancés au système commercial multilatéral, à l'image du Groupe africain. Face au couple États-Unis/Union Européenne, ont aussi été institués le Groupe des 90,<sup>599</sup> le G3 (Brésil, Chine et Inde), le Groupe des 10<sup>600</sup>, exerçant aussi une forte influence. Parallèlement à ces lieux informels de dialogue, ont également été mis en place des groupes de contact en vue d'assurer une meilleure coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale<sup>601</sup>.

**2- les Groupes de contact :** Le Groupe de contact se définit comme un « groupe informel d'États rassemblés sous l'égide de quelques membres du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de coordonner la résolution d'un problème particulier. Cette définition révèle le domaine d'action de ces coalitions d'États : la paix et la sécurité internationales. Témoignant de

---

<sup>598</sup> Cf. Lucie DALABIE, *Op. Cit.* P. 633

<sup>599</sup> Ce groupe réunit les pays de l'Union africaine, les pays de l'ACP et les pays les moins avancés

<sup>600</sup> Actuellement compose de 9 membres (Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Maurice, Norvège, République de Corée, Suisse, et Tapei chinois).

<sup>601</sup> Ibid. p.634

l'évolution de la diplomatie multilatérale, les principaux groupes de contact ont été créés en réponse aux contraintes structurelles du Conseil de sécurité et des intérêts divergents de ses cinq membres permanents (P5). Et l'un des tous premiers groupes de contact est celui établi en 1977, réunissant l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni pour faciliter le retrait sud-africain de Namibie. Son influence a été importante lors de la négociation d'une proposition pour le règlement de l'indépendance. Dans une perspective similaire, se sont réunis à la fin des années 1990, l'Australie, les États-Unis, et le Japon pour faciliter l'ascension à l'indépendance du Timor oriental. Mais l'un des groupes de contact les plus connus est certainement celui créé en 1994 et réunissant les États-Unis, la France et le Royaume-Uni pour gérer la crise Yougoslavie ; il a notamment été parmi la négociation des accords de Dayton, illustrant le rôle diplomatique important de ces groupes de contact. Le quartet pour le Proche-Orient regroupant les États-Unis, l'ONU, la Russie et l'Union Européenne créé en 2003, s'inscrit dans cette idée. Il constitue une initiative permettant aux principaux bailleurs de fond du processus de paix de se rencontrer et de dégager une position commune pour mettre fin au conflit. La déclaration du 19 Mars 2010 illustre la volonté de ses membres de parvenir à un règlement du différend entre Israël et la Palestine.

En 2003, a été également créé, à l'initiative de la Chine, le « six party talks » réunissant la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, les États-Unis, le Japon et la Russie afin de trouver une solution à la crise nucléaire nord-coréenne. En résumé, les membres des groupes de contact agissent souvent selon leur propre programme même si, depuis quelques années, les organisations internationales participent de plus en plus aux activités des groupes de contact comme illustre le quartet pour le Proche-Orient précité. Donc, à côté de ces deux premières catégories de groupes informels, ont aussi été créés des forums en vue d'établir un partenariat durable dans un domaine précis de coopération internationale, tout en laissant les États libres de toute contrainte d'ordre structurel : il s'agit des Groupes de concertation<sup>602</sup>.

**3- Les Groupes de concertation :** C'est principalement dans le domaine économique et financier que sont apparus les groupes de concertation dont l'objectif est de susciter une discussion informelle tendant à l'harmonisation des points de vue et au rapprochement des positions afin de parvenir à une attitude commune. Le triple impératif d'efficacité, de rapidité et

---

<sup>602</sup> Ibidem.pp.636-637

de technicité qui caractérise la matière internationale économique et financière favorise la création de ces lieux de concertation dont l'objectif n'est pas seulement de défendre les intérêts de leurs membres ou de résoudre une crise ponctuelle, mais plutôt de mettre en place un partenariat à long terme par l'obtention d'un consensus, afin d'assurer une cohésion des actions au plan international. Certes, comme les groupes d'influence, les groupes de concertation proposent des actions communes pour défendre les positions de leurs membres ; comme les groupes de contact, ils complètent les actions des organisations internationales universelles. Toutefois, bien qu'ils s'inscrivent dans la catégorie des groupes de coopération informels, ils ne se limitent pas à la poursuite d'intérêts étatiques à court terme. Il s'agit au contraire d'assurer une continuité dans l'action entreprise par leurs membres<sup>603</sup>.

La création du Club de Paris dès 1956 illustre cet objectif. Réunissant les créanciers publics, le Club s'efforce de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés des pays endettés. Il représente une véritable instance de renégociation multilatérale des dettes agissant en dehors des institutions financières internationales, même si le FMI et la Banque Mondiale sont associés à ses activités. La création du groupe Egmont en 1995 est un autre exemple de la mise en place de ces partenariats à long terme. Réunissant 69 cellules de renseignements financiers des différents États, ce groupe a pour but le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le financement du blanchiment d'argent. Contrairement aux groupes d'influence et aux groupes de contact, les groupes de concertation sont proches de l'institution entendue comme un ensemble de mécanismes et de structures notamment juridiques qui régissent les conduites d'une collectivité donnée<sup>604</sup>.

---

<sup>603</sup> Ibidem.p.637

<sup>604</sup> Ibidem.p.638

## **Chapitre 6 : Réinventer la gouvernance pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement**

Après avoir présenté la place de la gouvernance globale dans le processus de la mondialisation, l'objectif de ce chapitre, consiste à faire ressortir les nouvelles résolutions et décisions que les différents acteurs de la politique de la mondialisation ont décidé de prendre à l'aube de ce nouveau siècle, pour contrecarrer les effets dévastateurs du néolibéralisme et du modèle de gouvernance imposée à l'humanité. Car l'exploitation irrationnelle et irraisonnable des ressources naturelles de la terre et les nombreuses décisions irréfléchies et incontrôlables dues à de grandes inventions technologiques ont infligé des peines et des plaies écologiques et environnementales durables qui exigent des réparations irréversibles. Ce constat est certain. Car lorsqu'on regarde l'écart de richesse entre les pays industrialisés et les pays pauvres, on pourrait questionner la mission ou la vocation d'une telle mondialisation. Lorsqu'on constate la débandade crise environnementale et écologique, la peur réveille les consciences chimériques et les cœurs endurcis pour trouver des issues favorables pour cicatrifier les multiples plaies qui font souffrir la nature, et qui ont des retombées considérables sur les vies et les biens. Les désarrois dans lesquels sont tombées les sociétés humaines, avec l'augmentation de la pauvreté, les crises sanitaire, politique, économique, écologique et migratoire qui affectent les pays pauvres, pourraient laisser croire que la mondialisation est un fardeau imposé aux pauvres du monde. Contraints à essayer la honte mondiale de cette mondialisation sans borne et sans frein que les grands acteurs étatiques, les organisations internationales ainsi que les Firmes multinationales ont créés pour imposer leur système de démocratisation du monde, leur modèle de prépondérance économique, leur système financier et bancaire ainsi que leurs chevauchements culturels, les ont incités à redéfinir leur modèle de gouvernance dans le but de rendre la terre plus vivable aux êtres humains. Ils ont inventé un modèle de gouvernance, tout en fixant des objectifs à atteindre pour ce nouveau millénaire à travers des stratégies et objectifs bien définis pour bien exploiter les ressources de la terre tout en les préservant pour les générations futures. D'où un modèle de développement émaillé de couleur durable pour mieux aider les différents acteurs à mieux répondre à leur mission et atteindre du même coup leur objectif.

Dans ce chapitre, on compte définir les grandes lignes de la gouvernance mondiale pour le développement durable qui est l'un des plus grands défis auxquels sont confrontés les décideurs politiques et économiques. Pour eux, il est donc vital de concevoir, aux niveaux local, national et international, des systèmes de gouvernance efficaces, stables et légitimes, capables d'assurer une

exploitation saine de la nature tout en protégeant les sociétés humaines, avec pour objectif la réalisation d'un développement durable plus prometteur. Dans ce chapitre, l'analyse du lien existant entre gouvernance mondiale et développement durable, doit permettre d'identifier les principales tendances qui se développent ainsi que les principaux défis auxquels le monde se trouve confronté, pour inventer de nouvelles règles pour le développement durable dans l'économie mondiale (Section 1), grâce à des nouveaux objectifs bien établis et bien définis pour le nouveau millénaire pour le développement, afin de mieux appréhender la bonne gouvernance (section 2). Ce qui ne peut pas se faire sans de nouvelle compréhension et analyses pour mieux établir et définir un nouveau modèle de développement des politiques de croissance de l'économie mondiale tout en protégeant les ressources de la terre et les écosystèmes (section 3), de façon inclusive et participative, avec tous les acteurs y compris la société civile, pour la promotion d'une économie sociale mondiale (section 4).

## **Section 1. Des nouvelles règles pour le développement durable dans l'économie mondiale**

Le rapport Brundtland est un document historique dans lequel se développe la notion de développement durable en 1987. Intitulé « Notre avenir à tous », ce texte de plus de 300 pages est une référence en matière de politiques environnementales<sup>605</sup>. Le rapport Brundtland pose les bases du développement durable. Il préconise les politiques à mettre en œuvre et les comportements à adopter pour aboutir à un développement soutenable. Cette notion de développement durable s'est imposée à la suite de la prise de conscience progressive, depuis les années 1970, de la finitude écologique de la terre, liée aux limites planétaires sur le long terme<sup>606</sup>.

Face aux nombreuses crises écologique, environnementale et sociale qui se manifestent désormais de manière mondialisée, telle que le changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles, les pénuries d'eau douce, le rapprochement du pic pétrolier, les écarts entre pays développés et pays en développement, l'insécurité alimentaire, la déforestation et la perte drastique de la biodiversité, l'accroissement de la population mondiale, les catastrophes naturelles

---

<sup>605</sup> Consulter « Le Rapport Brundtland pour le développement durable », Publié le 16/02/2017.

<sup>606</sup> « Le Rapport Brundtland », *la définition du développement durable*, visiter : <http://www.vedura.fr/developpement-durable/cadre/rapport-brundtland>.

et industrielles, le développement durable est une réponse de tous les acteurs : États, acteurs économiques, société civile, acteurs culturels et sociaux du développement. Ce Rapport donne la certitude que le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement soutenable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. Il faut se dire que la notion de développement soutenable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets indésirables des activités humaines. Ce projet voudrait dire que nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique<sup>607</sup>. Ces nouvelles perspectives créées par les différents acteurs du monde pour rendre le développement plus accessible, poussent également notre curiosité pour faire sa brève généalogie et pour en présenter une définition plus élaborée et mieux convaincante.

### **1.1. La généalogie du développement durable**

Même si ses origines sont plus anciennes (Warde, 2011), le mot « durabilité » apparaît quant à lui il y a trois cents ans, en 1713, dans la *Sylvicultura Oeconomica*, (Schmithüsen, 2013), sous une forme germanique, (Nachhaltigkeit), par référence à la notion d'« utilisation durable » (nachhaltige Nutzung). Déjà en France, l'ordonnance de Colbert en 1669 explique qu'il faut exploiter dans la perspective de la postérité, c'est-à-dire de ceux qui seront sur terre quand nous n'y serons plus. Mais l'idée est véritablement formulée par Georg-Ludwig Hartig, en 1795 où il affirme :

« Il n'est pas possible de concevoir une exploitation forestière durable ni de s'attendre à ce qu'elle se réalise si l'attribution du bois provenant des forêts n'est pas calculée en fonction de la durabilité [...] Par conséquent, toute gestion forestière avisée se doit d'imposer des taxes (en fixant une base de valeur) aussi élevée que possible sur les forêts, en visant toutefois à utiliser ces dernières de sorte que les générations futures puissent en retirer au moins autant d'avantages que les présentes »<sup>608</sup>.

Quant au mot « soutenable » ou « soutenabilité », qui semble être une mauvaise traduction de l'anglais, il renoue en réalité avec un vieil usage du verbe français « soutenir » dont l'anglais sustainability dérive. Mais quant à la conception moderne du terme développement durable, elle

---

<sup>607</sup> Cf. « Le Rapport Brundtland », *La définition du développement durable*, visiter : <http://www.vedura.fr>.

<sup>608</sup> Héloïse BERKOITZ, *La double origine du développement durable*, Janvier 2014.

est donc à rechercher au XVIII<sup>e</sup> siècle lors des premiers développements industriels. Cette origine est de nature technique et économique. Mais la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle voit aussi l'élaboration des premières grandes constitutions et la question des générations futures a été discutée en cette occasion<sup>609</sup>. Au 20<sup>e</sup> siècle, l'idée d'un développement pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et la pression sur l'environnement allait resurgir. En 1965, l'UNESCO organisait une conférence sur la biosphère et Michel Batisse initiait le programme international Man & Biosphère (MAB), précurseur du concept de développement durable<sup>610</sup>. Trois ans plus tard, soit en 1968, ce fût la création du Club de Rome regroupant quelques personnalités occupant des postes relativement importants dans leurs pays respectifs et souhaitant que la recherche s'empare du problème de l'évolution du monde pris dans sa globalité pour tenter de cerner les limites de la croissance économique après la croissance ininterrompue des Trente Glorieuses. La « Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère », organisée par l'UNESCO à Paris en Septembre 1968, à l'initiative du comité consultatif de l'organisation pour les recherches sur les ressources naturelles, est la première réunion scientifique mondiale à se pencher sur les problèmes de l'environnement. Elle envisage de manière à lier les problèmes de l'environnement et ceux du développement. Son organisation s'inscrit dans le cadre de la volonté du directeur général René Maheu de faire jouer un « rôle pionnier » à l'Unesco dans le domaine écologique<sup>611</sup>.

En 1972, celle-ci adopte la convention et la recommandation sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel qui définissent le « patrimoine naturel » mondial. Elle devient ainsi la première institution internationale à affirmer l'interaction entre conservation du milieu naturel et développement socio-économique. La convention du patrimoine adopte une vision globale de la nature, ce qui est nouveau et pionnier. Les inquiétudes qui sont à la base de cette conférence sont les suivantes : « Il en ressort que la poursuite de la croissance économique entraînera au cours du XXI<sup>e</sup> siècle une chute brutale des populations à cause de la pollution, de l'appauvrissement des sols cultivables et de la raréfaction des énergies fossiles ». Dans la même année, une Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm exposait

---

<sup>609</sup> « Le développement durable comme problème constitutif et constitutionnel » (Thomas Jefferson), 20 Juin aux Etats-Unis et 11 Juillet 1789 en France.

<sup>610</sup> Chloé MAUREL, *L'Unesco, un pionnier de l'écologie ? Une préoccupation globale pour l'environnement, 1945-1970*, Article paru dans *Monde* 2013, n° 3.

<sup>611</sup> Chloé MAUREL, *Op. Cit.* 2013

notamment l'écodéveloppement, les interactions entre écologie et économie, le développement des pays du Sud et du Nord, rétrospectivement, et cela a été qualifié de premier Sommet de la Terre<sup>612</sup>.

Et un an plus tard, à Washington, allait être signée la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction. En 1976, allait être également signée à Barcelone la Convention sur la protection de la Méditerranée contre la pollution. Et en 1980, l'Union internationale pour la conservation de la nature publiait un rapport intitulé : « La stratégie mondiale pour la conservation où apparaissait pour la première fois la mise en valeur de la notion de « développement durable ». Et en 1987, une définition du développement durable est proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dit Rapport Brundtland, qu'il convient de présenter dans le paragraphe suivant<sup>613</sup>.

## **1.2. Le développement durable : sa définition**

La définition du développement durable en anglais *sustainable development* qui datait de 1987, a été proposée par la commission mondiale sur l'environnement à l'ONU de la manière suivante : « C'est un développement qui répond au besoin des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre au leur ». Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et l'idée de limitation de l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir<sup>614</sup>. Cette définition présente l'aspect globale de la notion du développement durable, dont les objectifs fixés nous aideront à avoir plus de précisions sur ce concept.

## **Section 2. Les huit (8) objectifs du millénaire pour le développement durable**

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social et économique des activités humaines : trois piliers à prendre en compte par les collectivités, c'est-à-dire les états comme par les entreprises ou du moins le marché

---

<sup>612</sup> Chloé MAUREL, *Op. Cit.* 2013

<sup>613</sup> « Le Rapport Brundtland », *La définition du développement durable*, visiter : <http://www.vedura.fr>.

<sup>614</sup> Stanislas de LARMINAT, *Le développement durable* (Notes de cours à l'IPLH : Institut Politique Léon Harmel), 2011, p.4.

et les individus, à savoir les sociétés civiles. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux. A ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, de plus en plus considéré comme le quatrième pilier du développement durable, indispensable à la définition et à la mise en œuvre des politiques et d'actions relatives au développement : la gouvernance, terme qu'on a déjà développé, mais qui consiste pour ainsi dire de la participation de tous les acteurs, à savoir les entreprises, les citoyens, les associations, les élus, etc. bref, une forme de démocratie participative, liée à un processus de transformation qui constitue l'axe majeur du développement durable et dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir comme avec les besoins du présent.

Intégrer les enjeux environnementaux et les besoins des générations futures implique d'adopter une approche écosystémique, qui repose sur douze principes de gestion adoptés à Malawi en 2000. Il conviendrait notamment, selon le huitième principe de se fixer des objectifs à long terme. D'où les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ou (Millennium Development Goals en anglais), qui sont huit objectifs adoptés en 2000 à New York aux États-Unis, en liant avec la Déclaration du millénaire de l'ONU, adoptés par ses 193 États membres et au moins par 23 organisations internationales qui étaient convenus de les atteindre pour 2015. Ces objectifs recouvrent de grands enjeux humanitaires, dont chacun des objectifs qu'on va présenter se décompose en plusieurs cibles<sup>615</sup>.

## **2.1. Réduire l'extrême pauvreté et combattre la faim**

Le premier objectif reposait sur trois cibles. La première consistait à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la part des individus vivant avec moins d'un dollar par jour. Car selon la Banque mondiale, 1,4 milliard d'individus vivaient dans une pauvreté extrême, et la crise alimentaire qui est la conséquence de la hausse du prix des matières premières pousse environ 100 millions de personnes en plus dans une situation d'extrême pauvreté. Dans la deuxième cible qui est la résultante de la première, il s'agissait de fournir un emploi décent et productif à tous, femmes et jeunes inclus. Et en ce qui concerne la troisième cible, il s'agissait de réduire de moitié entre 1990 et 2015 la part des individus souffrant de la faim : la malnutrition et la sous-alimentation<sup>616</sup>.

---

<sup>615</sup> Rapport: "A brief for policymakers on the Green Economy and the Millennium Development Goals" [Archive], du 23 Juin 2010.

<sup>616</sup> "Éliminer la pauvreté 2015", Fiche d'information du 25 Septembre 2008 sur dsf-fsn.org.

## **2.2. La promotion de l'éducation pour tous**

Le deuxième objectif visait à ce que tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, puissent bénéficier d'ici 2015 d'un cycle complet d'études primaires. En 2006, 570 millions d'enfants étaient scolarisés, ce qui laissait 73 millions d'enfants en âge de l'être hors d'école. 88 % des enfants des pays en développement étaient scolarisés, ce qui laissait penser que l'objectif était atteignable d'ici 2015<sup>617</sup>.

## **2.3. La promotion de l'éducation des sexes et l'autonomisation des femmes**

La promotion de l'égalité des sexes visait à éliminer les disparités entre les sexes, notamment dans l'éducation primaire et secondaire d'ici 2005, et à tous les niveaux de l'éducation d'ici 2015, sachant qu'en moyenne, dans les pays en voie de développement, 94 filles étaient scolarisées pour 100 garçons, et que dans 2 pays sur 3, au sens restreint du terme, l'égalité des sexes à l'école est atteinte. Ce sont les zones rurales et pauvres dans lesquelles il y aura un dernier effort à fournir.

## **2.4. La réduction de la mortalité infantile**

Le quatrième objectif consistait à réduire la mortalité infantile. Entre 1990 et 2006, la mortalité à cinq ans au niveau mondial a chuté de 93 à 72 décès sur 1000 naissances vivantes. Un enfant né dans un pays en développement a 13 fois plus de risques de mourir dans ses premières années de vie qu'un enfant né dans un pays industrialisé. Pour la première fois en 2006, le nombre de décès chez les enfants de moins de 5 ans est passé sous la barre symbolique des 10 millions<sup>618</sup>.

## **2.5. L'amélioration de la santé maternelle**

En 2005, une femme mourait chaque minute de complications liées à la gestion et à la naissance, soit plus de 500,000 décès par an, dont 99% dans des pays en voie de développement. En Afrique sub-saharienne, 1 femme sur 22 risquait de connaître ces complications, contre 1 sur 7300 dans les pays développés. Chaque année, 1 million d'enfants devenaient ainsi orphelins de mère, ce qui multipliait par 10 leur risque de mourir prématurément. L'objectif 5 était de réduire la mortalité maternelle de trois quarts entre 1990 et 2015. Deux cibles étaient donc visées : la première consistait à réduire 3/4 la mortalité maternelle. Car, au niveau mondial, la mortalité

---

<sup>617</sup> « Éducation en vue du développement durable », décennie des Nations Unies 2004-2005.

<sup>618</sup> Selon le « Mémento » : *De critères de développement durable dans les actions de coopération et de solidarité.*

maternelle n'a baissé que de 1% par an entre 1990 et 2005, loin des 5,5% par an nécessaires pour remplir cet objectif du millénaire. La clé du succès sur cet objectif résidait dans la présence de personnel qualifié, à savoir médecin, infirmière ou sage-femme au moment de l'accouchement. Les visites médicales prénatales étaient également un facteur de réduction de la mortalité maternelle. En ce qui concerne la deuxième cible, il s'agissait de l'accès universel à la santé reproductive, qui consistait à offrir aux populations une éducation à la santé reproductive capable d'enrayer le phénomène des grossesses précoces, qui entraînaient souvent des complications pour la santé de la mère et de l'enfant.

## **2.6. Le combat contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies**

On dénombre chaque jour près de 7500 personnes qui sont contaminées par le VIH et 5500 qui mouraient du SIDA, et en 2007 33 millions de personnes vivaient avec le VIH/SIDA, un chiffre en hausse depuis 2001 et qui concernaient avant tout l'Afrique subsaharienne. Le paludisme aussi appelé la malaria tuait plus d'un million de personnes par an, dont 80% sont des enfants de moins de 10 ans vivant en Afrique du Sud. Pour endiguer ce mal, trois cibles étaient créées. La première était à faire reculer la pandémie du VIH/SIDA, la deuxième consistait à rendre accessible à tous d'ici 2010 les traitements disponibles contre le VIH/SIDA et la troisième devait permettre de faire reculer l'incidence du paludisme, véhiculé par les moustiques et les principales autres maladies<sup>619</sup>.

## **2.7. La promotion pour un environnement humain durable**

Le 7<sup>e</sup> objectif consistait à assurer un environnement durable qui reposait sur quatre cibles. Pour la première cible, il s'agissait d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles. La deuxième cible consistait à réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici 2010 une diminution importante du taux de perte de cette biodiversité. Pour atteindre cet objectif, l'ONU avait déclaré 2011 – 2020, décennie de la biodiversité<sup>620</sup>, avec une stratégie renouvelée décidée à la Conférence de l'ONU à Nagoya en 2010 et qui a été précisée à la Conférence d'Hyderabad sur la diversité biologique en 2012. Pour la troisième cible, elle visait à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'avait eu pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau salubre et à des services d'assainissement de base. La quatrième cible

---

<sup>619</sup> Luc FERRY, *Protéger l'espèce humaine contre elle-même*, Entretien, Revue des Deux Mondes, Octobre-Novembre 2007, pp. 75-79

<sup>620</sup> ONU, 2011-2020: Décade de la biodiversité

a été de parvenir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de bidonvilles ou de taudis<sup>621</sup>.

## 2.8. La construction d'un partenariat mondial pour le développement

A ce niveau, un fait certain a été recensé que l'aide publique au développement continuait de baisser de son record de 107,1 milliards de dollars en 2005 à 103,7 milliards en 2007. Or il faudrait que chaque année 18 milliards de dollars supplémentaires soient accordés par les pays développés pour atteindre l'objectif du doublement de l'aide décidé par le G7 en 2005. Cela étant dit, l'allègement de la dette des pays en voie de développement leur a permis d'allouer plus de ressources à la lutte contre la pauvreté. Cinq cibles majeures étaient prises en compte. Dans la première cible, il s'agissait de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays enclavés et des îles les plus petites en développement. Car l'aide publique au développement demeurait largement en dessous des 0,7% du PIB décidés par les membres de l'OCDE et les pays les moins avancés recevaient 1/3 de l'aide totale. Pour la deuxième, il fallait développer rapidement un système commercial et financier plus ouvert, respectueux du droit, prévisible et non discriminatoire. On constatait que peu de progrès ont été faits dans l'abolition des barrières douanières pour les produits en provenance des pays en développement vers les pays développés, d'une part, et d'autre part le montant des subventions aux agricultures des pays développés nuisait particulièrement à l'aide publique au développement. En 2006, ces subventions ont atteint 372 milliards de dollars contre 104 milliards pour l'aide publique au développement.

Pour la troisième cible, il fallait rééchelonner la dette des pays pauvres. En 2008, 33 des 41 pays susceptibles d'obtenir un allègement de leur dette extérieure ont rempli les conditions de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE). 23 de ces pays ont rempli les objectifs de cette initiative et ont été exemptés du remboursement de 48,2 milliards de dollars. Combinée avec la hausse des revenus de leurs exportations, cet allègement leur permettait désormais de terminer le remboursement d'une dette très diminuée. En ce qui concerne la quatrième cible, il s'agissait de rendre accessible et à un coût raisonnable les principaux médicaments dans les pays en voie de développement. Pour la cinquième cible, l'objectif était de partager les retombées du développement des NTIC avec les pays en développement. Car le nombre d'abonnés à un téléphone fixe ou mobile avait littéralement bondi, de 530 millions en 1990 à plus de 4 milliards

---

<sup>621</sup> « Actu-Environnement », *De nouveaux objectifs de développement durable pour transformer le monde*, 24 Septembre 2015.

en 2006, dont 2,7 milliards pour la téléphonie mobile. C'était une occasion unique de combler le fossé technologique entre pays pauvres et pays riches et que le téléphone portable étant souvent cité comme l'un des principaux instruments de développement économique des pays en voie de développement. L'accès à l'Internet devait également permettre de remplir plusieurs des objectifs du Millénaire, notamment ceux liés à l'éducation des enfants et à la santé publique<sup>622</sup>. A présent comment passer de la parole aux actes, plus précisément, quelles sont les directives qui peuvent être données et les décisions qui peuvent être prises en vue de répondre à l'idéal de développement des politiques de croissance économique mondiale préconisé, accompagné par des initiatives jugées acceptables ?

### **Section 3. Les politiques de développement pour l'équilibre de la croissance économique mondiale**

Au cours des trois décennies, le spectre de la mondialisation hantait les esprits des responsables politiques et économiques. Pourtant enchantés, dirigeants et opinions publiques, avaient tout préparé et mis en place pour l'accueillir et promouvoir son installation : monnaies fortes et stabilité des taux d'échange pour faciliter la mobilité sans entraves des capitaux internationaux, sacrée surveillance des dépenses et déficits publics pour neutraliser les éventuelles perturbations et obstructions non tarifaires, déréglementations à outrance des échanges commerciaux avec sanctions pour contrevenants, synchronisation sans précédent des marchés financiers mondiaux pour assurer l'unité de la finance internationale, fût-ce au prix du morcellement de l'économie réelle. Certains n'hésitaient pas à préconiser un gouvernement mondial unique ou du moins un système unique de gouvernance mondiale. Les États avaient renoncé à leurs leviers traditionnels de gestion souveraine, monétaire et budgétaire, même en cas de nécessité pour stabiliser leurs économies et lutter contre le chômage. Bref, depuis son invention, la mondialisation n'avait jamais cessé d'être présentée comme l'écrasante et l'irrésistible nouvelle scène de l'histoire, celle du 21<sup>e</sup> siècle, à laquelle tous les pays n'auraient d'autre choix que de s'y

---

<sup>622</sup>PNUÉ, « Atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement », *l'Impact des investissements environnementaux pour un monde durable*, Communiqué, New York, le 20 Septembre 2010.

soumettre au plus vite et au nom de laquelle tout sacrifice imposé aux populations paraissait justifié, incontournable et salutaire.

Tant catégorique qu'il soit, Jean Ziegler admet que « la naturalisation de l'économie est l'ultime ruse de l'idéologie néo-libérale <sup>623</sup>». Constatant le paradoxe qui existait entre les oligarques, il affirme ceci : « Entre les oligarques du monde entier, une guerre impitoyable se déroule. Les fusions forcées dans l'industrie et les services, les manœuvres boursières les plus tortueuses, les offres publiques d'achat hostiles se succèdent. Les places financières résonnent du bruit de leurs batailles »<sup>624</sup>.

Comme simple constat, c'est que le bilan de cette mondialisation reste loin d'être convaincant, car des lourds sacrifices continuent d'être concédés en son nom, toutefois les résultats obtenus s'avèrent bien maigres tant pour les pays et régions économiques du monde que pour la mondialisation dans son ensemble. Joseph Stiglitz, le nobélisme américain soutient que « l'économie mondiale persiste dans un grand malaise qui ne cesse d'empirer »<sup>625</sup>. Donc, la libération à outrance donnant lieu à la débauche financière a non seulement conduit à la récession de 2008, mais depuis cette date, la persistance dans les mêmes politiques ne fait qu'attiser encore plus le désordre international. A présent, tous les indicateurs de l'économie mondiale confirment non plus l'avancée de la mondialisation mais plutôt son net recul sur tous les fronts. Malgré les programmes d'austérité appliqués en son nom elle n'est pourtant pas au rendez-vous. Au contraire, elle semble s'en éloigner au risque de décevoir ses promoteurs, tandis que d'autre part les leviers nationaux de commande, monétaire et budgétaire, jadis répudiés en son nom, redeviennent implicitement d'actualité. Depuis les cinq dernières années, l'économie mondiale se trouve acculée à nouveau à bord d'un précipice encore plus profond qui risque de mettre en cause toutes les politiques tentées à ce jour<sup>626</sup>.

Pour assurer la bonne administration de l'économie mondiale, préserver les ressources naturelles de la terre et protéger les humains et l'environnement contre l'émission du gaz à effet de serre et le réchauffement climatique, il était urgent pour les décideurs mondiaux de réinventer des stratégies plus souples pour appréhender, comprendre et analyser des nouvelles méthodes qui aboutirait à un développement économique plus bénéfique pour les populations du monde. Cette

---

<sup>623</sup> Jean ZIEGLER, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Fayard, Paris, 2002, p. 69

<sup>624</sup> Ibid. p. 93

<sup>625</sup> Joseph STIGLITZ, cité dans *Mondialisation : Le grand désordre global*, article présenté par l'économiste Kostas Vergopoulos, le 07 Avril 2016.

<sup>626</sup> Kostas VERGOPOULOS, *Mondialisation : Le grand désordre global*, 07 Avril 2016.

section consiste tout simplement à présenter des points jugés utiles pour prendre en compte le processus d'évaluation économique de l'environnement et de promouvoir la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, sans négliger d'analyser, d'appréhender et d'inventer un ensemble des mécanismes visant à mieux favoriser la croissance économique.

### **3.1. L'évaluation économique de l'environnement**

Cette partie du travail traite des méthodes fondées sur les relations entre la qualité de l'environnement et les changements dans la production des biens et services. En agronomie et en foresterie, ces relations s'établissent par la quantification de ce qu'on appelle une fonction de production. Toutes ces méthodes essaient de quantifier l'augmentation d'un service ou d'un bien en fonction de la disponibilité, en quantité et en qualité, d'une ressource naturelle. En économie de l'environnement, on parle plutôt de fonction dose-réponse ou dose-effet. Cette fonction est à la base de différentes méthodes d'évaluation environnementale. Elle comprend deux volets : Dans le premier, les scientifiques quantifient les impacts d'un changement environnemental; dans le second, les économistes évaluent ces changements en termes monétaires<sup>627</sup>.

La quantification des impacts est effectuée par des spécialistes du domaine pertinent. Les ingénieurs agronomes estiment l'impact d'un sol détérioré ou d'un engrais sur la productivité agricole. Les épidémiologistes mesurent l'effet de la pollution de l'air ou de l'eau sur la physiologie des individus. L'évaluation économique, qui multiplie l'impact par une valeur monétaire, peut être relativement simple s'il existe une valeur marchande, telle celle des céréales ou de la viande. Il faut cependant s'assurer que la valeur marchande est adéquate, c'est-à-dire que le marché en question est suffisamment concurrentiel. Cette évaluation est plus complexe quand il n'existe pas de marché de référence. Elle est particulièrement délicate lorsqu'il faut attribuer une valeur à une situation de morbidité ou de mortalité quantifiée par les épidémiologistes.

La fonction dose-réponse est une technique ou méthode scientifique qui quantifie les impacts dus à un changement environnemental. Cette technique est employée, par exemple, dans la méthode de la productivité et dans la quantification de l'effet de la pollution sur la santé. Elle considère l'environnement comme un intrant dans la fonction de production de biens ou de services. L'évaluation des prix ou l'estimation des valeurs restent à faire pour quantifier en valeur

---

<sup>627</sup> Patrice A. HAROU, *L'évaluation économique ex ante de l'environnement par la méthode dose-réponse*, extrait tiré de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable et Université Senghor, 2019, Économie et gestion de l'environnement et des ressources naturelles (Sous la direction de Reveret, J-P. et M. Yelkouni). IFDD, Québec, Canada, 2006, p. 89.

monétaire cette relation scientifique entre les biens et services et les ressources naturelles ou l'environnement. Les applications de cette technique sont courantes pour évaluer les effets des changements des ressources naturelles sur la productivité agricole, les rendements de l'élevage ou la production en aquaculture, celle de la crevette, par exemple. Les fonctions doses-réponse sont développées par des équipes scientifiques qui peuvent se reposer sur des institutions de recherches travaillant sur la durée, car un changement environnemental ne peut pas se mesurer sur le court terme. Des études viables de productivité ou de santé doivent être déjà disponibles pour appliquer les différentes méthodes d'évaluation dont il est question ici<sup>628</sup>.

Les fonctions de production et les fonctions épidémiologiques dose-réponse demandent très souvent des équipes pluridisciplinaires spécialisées. Les économistes évaluent en termes monétaires les impacts sur la productivité et la santé. Pour l'impact sur la santé, le travail est plus délicat ; souvent, des valeurs sont données à l'analyste qui fait l'étude coûts-avantages. La pression sur l'environnement amène un impact sur celui-ci et sur la productivité des ressources naturelles, qui a pour conséquence un changement de revenu. Par exemple, une pression sur les ressources forestières (déforestation) pourrait amener une érosion des sols (impact sur l'environnement) qui pourrait se traduire de deux façons différentes et non mutuellement exclusives :

1) par l'envasement d'un bassin versant, qui diminuerait la capacité en eau d'un barrage, ce qui aurait un impact sur la production électrique et ferait donc subir une baisse de revenu à la compagnie d'électricité (impact sur le revenu) ;

2) par la diminution de la production agricole, avec pour impact une diminution du revenu du producteur.

L'approche dose-réponse est souvent utilisée pour évaluer des utilisations indirectes de la forêt, comme le stockage de carbone, censé mitiger l'impact climatique des gaz à effet de serre. Dans cette application de la méthode, la fonction carbone est traitée comme la fonction de croissance des peuplements (courbe de croissance). L'évaluation lie la fonction de croissance à celle de la fixation de carbone puisque la quantité de carbone fixée par une forêt est directement proportionnelle à sa fonction de croissance. La méthode d'évaluation par la valeur des changements dans la productivité a le grand avantage d'être claire et facile à comprendre par les décideurs. L'évaluation des impacts sur l'environnement est généralement moins controversée que

---

<sup>628</sup> Ibid. p.90

pour les autres méthodes.<sup>629</sup>Après le stade d'évaluation, il nous incombe présentement de faire la promotion de l'économie de l'environnement des ressources naturelles et de la biodiversité ?

### **3.2. La promotion pour la préservation des écosystèmes et de la biodiversité**

Durant la deuxième moitié des années 1980, les méthodes d'évaluation économique commencent à être appliquées à la problématique de la conservation de la biodiversité. Fortement portée par les institutions de la conservation, telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'International Institute for Environment and Development (IIED), World Research Institute (WRI), cette dynamique s'appuie sur une prise de conscience de la globalisation des enjeux environnementaux. Dans la lignée de la World Conservation Strategy de 1980, qui insistait déjà sur ce besoin de déterminer les coûts et les avantages de la conservation des écosystèmes, d'autres initiatives vont renforcer cette dynamique. Par exemple, le WRI et l'IIED amorcent la rédaction d'une série de rapports à partir de 1986. Dénommés *World Resource*, ces rapports pointent l'intérêt d'une évaluation économique pour compléter les diagnostics écologiques. D'abord timides, les références aux évaluations économiques se renforcent dans les rapports ultérieurs pour culminer dans le rapport 2000-2001. D'autres initiatives, prises notamment par le PNUE, la Banque Mondiale et la FAO, adossent aux évaluations environnementales des estimations de la valeur économique des écosystèmes (forêts, mangroves, récifs coralliens) menées par des économistes essentiellement anglo-saxons, à la renommée naissante ou déjà bien établie, tels David Pearce, John Dixon, Edward Barbier, Charles Perrings, Clem Tisdell, Joshua Bishop et Mohan Munasinghe.

L'ensemble de ces initiatives s'inscrit dans une volonté plus générale de mieux prendre en compte l'environnement et les ressources naturelles dans les processus de développement économique, une thématique centrale depuis la Conférence de Stockholm en 1972. Le produit intérieur brut (PIB) ajusté, les comptes patrimoniaux, les indicateurs économiques, l'identification et la suppression des subventions néfastes à l'environnement sont autant de domaines d'intervention des économistes de l'environnement. Les techniques d'évaluation économique de l'environnement apparaissent comme un des moyens de pallier les défaillances du marché. Le nombre d'évaluations économiques de l'environnement dans les pays en développement augmente

---

<sup>629</sup> Ibidem.p.91

sensiblement dès la fin des années 1980, ce qui permet aux premières synthèses d'apparaître au début des années 1990<sup>630</sup>.

Ainsi, lors du quatrième Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, qui se déroule en Février 1992 à Caracas, l'UICN et la Banque mondiale organisaient un atelier dédié à l'économie des aires protégées. Cet atelier donnait lieu à une publication commune entre les deux institutions, représentées par Jeff McNeely, conseiller scientifique principal de l'UICN et auteur en 1988 d'un ouvrage méconnu intitulé *Economics and Biological Diversity* et Mohan Munasinghe, chef de la Division de l'économie de l'environnement à la Banque Mondiale. Intitulé *Protected Area Economics and Policy: Linking Conservation and Sustainable Development*, cet ouvrage propose un des premiers états des lieux sur les évaluations économiques en vue de faire ressortir les avantages de la conservation de la biodiversité à travers les aires protégées<sup>631</sup>.

Toujours sous l'impulsion de McNeely, David Pearce et Dominic Moran publient une des synthèses les plus importantes pour la discipline. Leur ouvrage publié en 1994 sous le titre *The Economic Value of Biodiversity* dresse un état des réalisations en économie de la biodiversité, essentiellement dans les pays en développement. Il permet notamment de médiatiser le concept de valeur économique totale (VET), élaboré quelques années à peine auparavant. La même année apparaît également une publication de l'OCDE qui fait le point (théorique et pratique) sur les méthodes d'évaluation. David Pearce et ses collègues Dale Whittington et Steven Georgiou réalisent un état des techniques d'évaluation en s'appuyant sur le référentiel du développement durable, notamment la prise en compte du long terme. La même année, le PNUE propose à ces chercheurs de réaliser également un état de la situation appliqué aux pays en développement, travail qui aboutira à sa publication en 1997 d'un ouvrage intitulé *Economic Values and the Environment in the Developing World*<sup>632</sup>.

Finalement, à l'aube des années 2000, le panorama institutionnel peut être résumé de la manière suivante : d'un côté, la Banque Mondiale et les agences de développement bilatérales (principalement l'USAID, mais d'autres aussi, notamment scandinaves) s'intéressent à l'économie de l'environnement, essentiellement sous l'angle de la prise en compte de l'environnement dans

---

<sup>630</sup>Philippe MÉRAL, *L'économie de l'environnement et des ressources naturelles : Vers une reconnaissance internationale de l'évaluation monétaire de la biodiversité et des services écosystémiques*, extrait tiré de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable et Université Senghor, 2019, Économie et gestion de l'environnement et des ressources naturelles (Sous la direction de Reveret, J-P. et M. Yelkouni). IFDD, Québec, Canada, 2006, p.10.

<sup>631</sup> Ibid.p.11

<sup>632</sup> Ibidem.p.12

les projets et les politiques de développement. D'où l'importance donnée aux analyses coûts-avantages et plus généralement à l'intégration des évaluations monétaires dans des cadres d'analyse de type évaluation environnementale. Ces acteurs du développement rejoignent les grandes organisations non gouvernementales (ONG) de conservation (UICN, WWF, etc.) à travers les projets de soutien à la conservation de la biodiversité de ces bailleurs de fonds. Par exemple, *The Biodiversity Support Program* de l'USAID est réalisé par un consortium entre the WWF, The Nature Conservancy (TNC), the WRI et l'USAID.

Ces acteurs de la conservation sont, à cette époque, plutôt dans une posture de lobbying auprès des institutions internationales pour faire valoir la protection et la conservation de la biodiversité. Leur influence est déterminante pour la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aide, mais aussi pour l'élaboration de conventions internationales sur le climat et la biodiversité. Hormis quelques rares exceptions comme le WWF, qui développe dès 1991 un programme de macroéconomie pour le développement durable, l'introduction de l'économie de l'environnement se réalise autour de la problématique de l'économie de la biodiversité, soit la façon de montrer les avantages monétaires de la conservation.

L'UICN, grâce à son département d'économie, est le fer de lance de cette initiative qui trouve son apogée dans les années 2000 et perdure aujourd'hui. Un autre groupe d'acteurs très importants est constitué par les centres de recherche et autres groupes de réflexion. L'IIED, Resource for the Future et le WRI constituent de véritables passerelles entre les institutions de développement et les milieux universitaires. Le Centre pour la recherche forestière internationale (Center for International Forestry Research ou CIFOR), créé en 1993, joue un rôle particulier dans l'économie forestière des pays tropicaux. Les milieux scientifiques sont constitués par des réseaux d'universitaires américains et européens dont la principale fonction est de stabiliser les méthodes d'évaluation, développées pour la plupart aux États-Unis durant les années 1960 et 1970. Plusieurs centres de recherche émergent, tels *le Centre for Social and Economic Research on the Global Environment*, au Royaume-Uni en 1991, ou l'Institut Beijer d'économie écologique, en Suède la même année. Enfin, d'autres institutions complètent le panorama, tels l'OCDE, la FAO et le PNUE, toutes impliquées sous une forme ou une autre, si ce n'est dans la promotion, tout au moins dans la diffusion des problématiques d'économie de la biodiversité<sup>633</sup>, pour prendre en charge la préservation des espaces éco-systémiques et des ressources naturelles.

---

<sup>633</sup> Ibidem.pp.13-14

### 3.3. La place des ressources naturelles et des écosystèmes dans le développement économique

La notion des espaces éco-systémiques prend sens avec celle de ressources naturelles, que l'on vise à expliciter dans cette section. Tout d'abord, il existe plusieurs définitions de la notion de ressources naturelles selon le « sens commun » ou le contexte du commerce international. Selon le sens commun, une ressource naturelle est un bien, une substance ou un phénomène présent dans la nature et exploité pour les besoins d'une société humaine. Il peut donc s'agir soit d'une matière première minérale, comme l'eau, soit d'une matière organique d'origine vivante, comme le poisson, ou d'origine fossile, comme le pétrole, le charbon, le gaz naturel ou la tourbe. Il peut s'agir aussi d'une source d'énergie, comme l'énergie solaire ou éolienne ou, par extension, d'un service éco-systémique comme la production d'air respirable, d'eau douce, etc.

Dans le contexte du commerce international, les ressources naturelles sont définies comme étant les stocks de matières présentes dans le milieu naturel qui sont à la fois rares et économiquement utiles pour la production ou la consommation, soit à l'état brut, soit après un minimum de transformation<sup>634</sup>. Les objets de la nature doivent aussi être rares au sens économique pour être considérés comme des ressources naturelles, sinon on pourrait en consommer autant qu'on veut sans que cela ait un coût pour soi ou pour les autres<sup>635</sup>. En conclusion, l'ensemble des ressources naturelles de la planète appartient à des communautés écologiques aquatiques ou terrestres, qui constituent les écosystèmes. Ces écosystèmes constituent une source de services variés (usages directs, indirects, potentiels et passifs) qui impactent directement le bien-être des humains.

Pour sa définition, un écosystème est un complexe dynamique de populations végétales, animales et micro-organiques, associées à leur milieu non vivant et interagissant en tant qu'unité fonctionnelle. Les écosystèmes sont les moteurs productifs des communautés des espèces de la planète qui réagissent réciproquement les unes avec les autres et avec les milieux physiques dans lesquels elles vivent. Parmi les exemples d'écosystèmes on peut citer les déserts, les savanes, les forêts tropicales, les prairies, les zones humides (rivières, fleuves, eaux côtières et de haute mer, marais, marécages, lacs, retenues d'eau artificielles), les îles, les montagnes, les récifs coralliens, les parcs urbains, les terres agricoles cultivées. Ces écosystèmes peuvent être regroupés en cinq

---

<sup>634</sup> Organisation Mondiale du Commerce (OMC), 2010, p. 46.

<sup>635</sup> Géraldine FOGER, Philippe MÉRAL et Samuel YONKEU, *Les services écosystémiques: Définitions et controverses*, p.24.

catégories : les agroécosystèmes, les écosystèmes de la prairie, les écosystèmes forestiers, les écosystèmes d'eau douce, les écosystèmes côtiers et marins écosystèmes. De par leur dynamique, ils fournissent à l'espèce humaine de nombreux biens et services écologiques indispensables à sa survie<sup>636</sup>.

La référence aux espaces écosystémiques est désormais incontournable dans les discours scientifiques et politiques qui entendent traiter des rapports entre nature et sociétés. Si la paternité du concept des « espaces écosystémiques » est attribuée aux travaux de Costanza et al. (1997), de Daily (2007) et de Daily et al. (1997), il n'en reste pas moins que l'idée de « services » rendus par les écosystèmes à l'humanité est déjà présente en 1970 dans le rapport de *la Study of Critical Environmental Problems* (SCEP, 1970), puis, dès la fin des années 1970, dans les travaux de Westman (1977), d'Ehrlich (1981) et d'Ehrlich et Mooney (1983). Y sont illustrées les problématiques de la dégradation des écosystèmes par les activités humaines, l'importance, la variété et la multiplicité des services rendus à l'homme par les écosystèmes ainsi que l'impossibilité ou le coût élevé de la substitution de ces « services ». À l'origine d'une simple métaphore destinée à alerter l'opinion publique, cette idée a donné lieu à l'émergence d'un concept, celui de services écosystémiques. Selon la définition initiale de Daily et al. (1997), la plus reprise actuellement, ces services correspondent aux «bénéfices fournis aux sociétés humaines par les écosystèmes naturels »<sup>637</sup>. Avec la participation de 1360 experts de 95 pays, l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire a contribué à populariser ce concept en dehors même des sphères scientifiques<sup>638</sup>. Les auteurs de l'EM (écosystème pour le millénaire) distinguent ainsi quatre grands types de services écosystémiques, qu'il faut présenter ici :

1) les services d'approvisionnement des biens commercialisables tels que les produits agricoles, le bois, les plantes médicinales, etc. ;

2) les services de régulation de maintien de la qualité de l'air, régulation du climat, cycle de l'eau, purification de l'eau et traitement des déchets, contrôle de l'érosion, etc. ;

3) les services culturels des valeurs esthétiques, religieuses, patrimoniales, aspects récréatifs ;

4) les services de soutien nécessaires pour la production de tous les autres services de l'écosystème tels que le cycle du carbone, la formation des sols, etc.<sup>639</sup>

---

<sup>636</sup> Ibid.p.27

<sup>637</sup> Ibidem.p.23

<sup>638</sup> Consulter le document *Millennium Ecosystem Assessment (MEA)*, 2005.

<sup>639</sup> MEA, 2005

Ainsi, les services écosystémiques incluent les bénéfiques matériels et non matériels tirés des écosystèmes dans leur état naturel ou modifiés par les pratiques humaines. C'est la combinaison de ces différentes visions des ressources naturelles qu'il faudra prendre en compte dans la valorisation des biens, des services et des espaces écosystémiques. Les enjeux liés à la gestion des ressources naturelles, à savoir : l'épuisement des ressources naturelles tels que l'érosion des sols, la déforestation, la destruction des habitats et de la biodiversité, l'épuisement des ressources halieutiques, les phénomènes de pollution qui touchent à l'évidence la plupart des pays et constituent un danger de plus en plus menaçant pour la qualité de l'eau et du sol. C'est dans cet esprit de dépendance de l'humanité aux écosystèmes que s'est développée l'approche par les services écosystémiques.

La première vue d'ensemble est proposée en 1970 dans un rapport du projet *Study of Critical Environmental Problems*<sup>640</sup>. Ce groupe de travail réunissant une centaine d'experts à Massachusetts Institute of Technology, avait pour objectif d'adopter une vision globale des enjeux environnementaux, notamment le climat et les océans. On dispose grâce à ce rapport une première liste de services écosystémiques qui sont : le contrôle des parasites, la pollinisation, la pêche, la régulation du climat, la conservation des sols, la prévention des inondations, la formation des sols, le cycle nutritionnel et la composition de l'atmosphère<sup>641</sup>.

Par la suite, Westman (1977) parle de « Nature' services », tandis qu'Ehrlich, Ehrlich et Holden (1977) évoquent le terme de « public services of the global ecosystem ». Il faut sans doute attendre Ehrlich et Ehrlich (1981), puis Ehrlich et Mooney (1983) pour que la notion de services écosystémiques soit clairement explicitée dans la littérature. Si cette notion est souvent utilisée comme une métaphore, elle devient un concept à part entière à la fin des années 1990 grâce à l'ouvrage de Daily (1997) et à l'article de Costanza et al. (1997). Leur argument principal est qu'aucune synthèse globale des données ne permet d'obtenir une approximation de la valeur économique totale de l'ensemble des services fournis par la biosphère. Ces données sont le plus souvent affectées à des écosystèmes particuliers, à des méthodes particulières et à des situations spécifiques<sup>642</sup>. La dégradation de l'environnement qui provient de l'utilisation par de nombreux individus des ressources en libre accès a contribué à alerter l'opinion publique et à favoriser une

---

<sup>640</sup> Notons toutefois que la typologie des services écosystémiques présentée dans ce rapport n'occupe qu'une place très marginale, ce qui renforce le caractère émergent de la problématique à cette époque.

<sup>641</sup> Consulter the *Study of Critical Environmental Problems* (SCEP), 1970, pp. 122-125.

<sup>642</sup> Cf. Géraldine FOGER, Philippe MÉRAL et Samuel YONKEU, p.28

prise de conscience sur l'environnement<sup>643</sup>. En dépit des difficultés cette prise de conscience suscite de la mise en œuvre des actions collectives pour la protection des ressources communes.

### **3.4. La mise en œuvre des actions collectives pour la protection des ressources communes**

Dans la plupart des problèmes liés à la gestion de l'environnement, la capacité des collectifs à construire des décisions qui soient communément admises par l'ensemble des parties prenantes est fortement limitée par un certain nombre de phénomènes bien connus qui font l'objet d'analyses approfondies depuis au moins le milieu des années 1960. Les contraintes à l'action collective, la mise en place d'institutions et le changement institutionnel figurent, au côté des questions relatives à la gouvernance de l'environnement, comme des décisions clés pour la compréhension des situations de blocage et des voies aptes à les surmonter. Nous abordons ici ces questions à partir d'une situation emblématique : l'exploitation des ressources communes, en anglais *Common-pool resources* et la gestion patrimoniale qui servent de fondements à de nombreuses politiques de conservation de la nature et de l'environnement, notamment dans les pays en développement, qui ont tenté d'apporter une réponse aux problèmes que nous aurons mis en évidence.

Dans ce contexte, plusieurs mécanismes ont été proposés pour gérer collectivement ces ressources, mais on peine à les mettre en place, pour un certain nombre de raisons que nous devons préciser. Les difficultés à décider collectivement en vue de gérer les ressources communes et l'environnement ne sont pas seulement propre aux pays en développement, mais la plupart des pays développés sont aussi confrontés à des situations similaires. Il faut toutefois reconnaître que les difficultés liées à la mise en œuvre des politiques de conservation ainsi qu'à l'accès à l'information et à des mécanismes de suivi de la qualité et de la quantité des ressources sont exacerbées dans la plupart des pays en développement. En revanche, c'est aussi dans ces pays que l'on trouve majoritairement, toujours à l'œuvre, des mécanismes traditionnels établissant des règles collectives de gestion des ressources communes<sup>644</sup>. Cependant, au-delà de ces éléments, quels facteurs rendent si difficile la coordination des actions des usagers pour parvenir à une gestion durable des ressources communes, c'est-à-dire à l'établissement d'un mode de gouvernance permettant de décider en commun ?

---

<sup>643</sup> Ibid.p.33

<sup>644</sup> Olivier PETIT, *Contraintes, enjeux et mise en œuvre de l'action collective pour la gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement*, pp.41-42.

De manière générale, on considère souvent trois régimes de propriété s'appliquant aux ressources naturelles : la propriété publique, la propriété privée et la propriété commune. Il faut cependant ajouter à ces trois premiers régimes une situation très répandue : le libre accès, qui constitue une situation d'absence de propriété. La plupart des ressources communes, souffrent d'une absence de reconnaissance des droits de propriétés et lorsque les droits ne sont pas clairement établis ou connus, cette tendance s'accroît encore davantage. De fait, certains usagers considèrent alors que « ce qui n'appartient à personne appartient à tout le monde » et s'approprient ainsi les ressources communes pour leur usage exclusif. Cette absence de clarification des droits de propriété, permettant de définir qui a le droit d'usage et d'usufruit sur les ressources et qui en est exclu, est la cause de bien des situations de surexploitation. Il est inutile d'insister davantage sur les raisons pour lesquelles, dans le cas de ces ressources, les obstacles à l'action collective pour préserver les ressources communes sont exacerbées. Par exemple, les eaux souterraines constituent ainsi un cas emblématique permettant de souligner le dilemme du choix collectif, c'est-à-dire la difficulté pour un groupe d'acteurs de parvenir à une décision communément agréée, ayant fait l'objet de délibérations et permettant de définir une gouvernance durable des ressources communes<sup>645</sup>.

Il convient aussi de souligner la pluralité des approches de l'action collective. Schématiquement, cette notion peut être abordée sous deux angles, selon les deux postures scientifiques, qui décrivent un clivage dans la manière d'envisager le lien entre le niveau individuel et le niveau collectif. Dans une perspective d'individualisme méthodologique, l'action collective est vue comme la somme des actions individuelles. Les motivations à s'inscrire dans l'action collective sont alors fondées sur la poursuite de l'intérêt individuel, défini de manière rationnelle. L'action collective s'analyse dès lors en deux temps : au niveau individuel tout d'abord, sur la base des motivations de l'engagement dans l'action collective, puis à un niveau plus collectif, grâce à la mise en commun des décisions individuelles, laquelle passe par un mécanisme de coordination. Grâce à ce mécanisme de coordination, le courant des ressources communes, fondé sur la capacité d'auto-organisation des collectifs, serait capable, moyennant un certain nombre de conditions, de façonner des règles et des institutions pour parvenir à une gouvernance durable de leurs ressources communes. Ce courant s'est institutionnalisé à la fin des années 1980, à travers la création d'une société savante, *l'International Association for the Study of Common Property*, fondée dans le

---

<sup>645</sup> Ibidem.pp.43-44

sillage des travaux menés par un groupe d'experts mis en place aux États-Unis par le *National Research Council*. Il réunit encore aujourd'hui, bien qu'ayant changé de nom pour devenir *l'International Association for the Study of the Commons – IASC*. Ce qui intéresse les tenants de cette approche, ce sont les conditions de succès de l'action collective et les arrangements institutionnels qui permettent de parvenir à une gouvernance durable des ressources communes, grâce à l'implication de groupes d'utilisateurs auto-organisés<sup>646</sup>.

Les développements plus récents du courant des ressources communes approfondissent ces questions relatives à la gouvernance des ressources communes en travaillant à l'échelle mondiale, en diversifiant le spectre des ressources, et en tentant de trouver la meilleure combinaison de méthodes pour l'analyse de ces situations. Les auteurs de cette mouvance recourent ainsi à des études de cas approfondies, à la théorie des jeux et à l'exploitation de grandes bases de données pour un traitement économétrique, en plus de mobiliser parfois des systèmes multi-agents. Par ailleurs, le rapprochement entre les travaux d'Ostrom et ceux qui portent sur les systèmes socio-écologiques, à travers les notions de résilience, de robustesse et de gestion adaptative, concourt à affiner l'analyse des ressources communes dans le cadre d'un dialogue interdisciplinaire assumé. Quel rôle réserver à l'intervention de l'État ? Comment mieux prendre en compte les dynamiques de pouvoir au sein des groupes ? Comment tenir compte de phénomènes collectifs qui disposeraient d'une logique interne indépendante des comportements individuels?<sup>647</sup> L'ensemble des actions collectives des ressources communes doivent servir de support à la mise en œuvre des politiques de développement qui visent la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des écosystèmes pour permettre la création des richesses et l'équilibre de la croissance économique.

### **3.5. Les mécanismes de la création des richesses par une croissance économique équilibrée**

Pour mieux appréhender cette partie, bornons-nous d'abord à décrire le sens du mot économie équilibrée ou équilibre économique. L'équilibre économique est une notion largement utilisée et désigne en économie toute situation dans laquelle les choix des agents sont compatibles entre eux. On parle par exemple de l'équilibre macroéconomique sur le marché des biens pour désigner une situation où les décisions de produire, d'investir, de consommer et d'épargner sont

---

<sup>646</sup> Ibidem.p.47

<sup>647</sup> Ibid.pp.48-49

compatibles entre elles. La croissance est équilibrée quand les différentes variables économiques agissant sur la croissance progressent à des rythmes compatibles entre eux, assurant l'équilibre macroéconomique et le plein emploi<sup>648</sup>.

Si on s'attarde sur le profil historique du terme, on dira que l'analyse de la croissance économique équilibrée est présentée à première vue par Robert Solow dans un article de 1956, qui est à l'origine du modèle canonique de la croissance néoclassique. Contrairement au modèle de Harrod- Domar, qui prône une croissance déséquilibrée, Solow admet qu'une croissance soutenue lui paraît concevable sans entraîner de longues périodes de chômage ou de déséquilibres insupportables pour les agents économiques. Comme preuve, d'après Solow, les pays développés se sont engagés dans une période de croissance rapide dans les années 1950, sans connaître les déséquilibres majeurs du « fil du rasoir ». Ainsi, l'auteur présente une série de modèle de croissance qui repose sur une série d'hypothèses qui conditionnent une croissance qu'il en faut souligner :

- 1) Les facteurs de production sont parfaitement substituables et la variation des prix de marchés de chaque facteur en fonction de sa rareté joue un rôle fondamental dans l'équilibre de la croissance ;
- 2) Le produit national est donné par une fonction de production à facteurs substituables et homogènes, avec des rendements d'échelle constants qui permettent de séparer la part de la croissance due au volume de facteurs et celle due au progrès technique ;
- 3) La totalité de l'épargne est investie et par conséquent le taux d'épargne détermine le rythme d'accumulation du capital, en tenant compte de la dépréciation du capital qui se fait au taux constant ;
- 4) Une croissance équilibrée est possible si les facteurs sont substituables comme le suppose Solow : la combinaison productive est modifiée à mesure que le prix des facteurs varie en fonction de leur rareté relative. Dans ces conditions, la croissance ne s'accompagne pas de déséquilibres sur le marché du travail, puisque l'adaptation du volume de travail en fonction de son prix permet d'ajuster l'offre et la demande de travail<sup>649</sup>.

Le modèle de Solow présente de nombreux atouts, notamment sa comptabilité avec les principaux faits stylisés caractérisant la croissance des pays développés. Il met en évidence les

---

<sup>648</sup> Alain BETTONE, *Op. cit.* p.138

<sup>649</sup> Ibid. pp.141-142

différents mécanismes agissant, de façon permanente ou temporaire, sur le rythme de la croissance et il montre pourquoi elle ne peut se maintenir à terme grâce à la seule accumulation du capital<sup>650</sup>.

Une nouvelle approche peut être prise en compte. Elle est celle de la dynamique de la croissance durable émise par le progrès technique. Adam Smith a été le premier à proposer une explication fondée sur les progrès de la division du travail. David Ricardo et Karl Marx perçoivent l'importance du progrès technique à travers l'accumulation du capital, mais c'est à Joseph Schumpeter (1883-1950) que l'on doit une véritable théorie du processus d'innovation. L'auteur distingue cinq types d'innovations : 1) les innovations de procédé comme nouvelle méthode de production ; 2) les innovations de produit ; 3) la découverte de nouveaux marchés ; 4) l'utilisation de nouvelles formes d'organisation ou 5) de nouvelles sources d'énergie. Pour Schumpeter, l'entrepreneur a pour fonction de tirer parti d'une innovation pour rompre la routine d'une production et réaliser un profit grâce à son monopole temporaire sur l'innovation<sup>651</sup>. Dans la logique de Schumpeter, la recherche d'un monopole temporaire sur un marché incite la firme ou la structure productive de l'économie à innover<sup>652</sup>.

De nouvelles approches optent pour la croissance endogène, notion apparue dans les années 1980, pour répondre aux limites empiriques du modèle de Solow qui ne respecte pas les contraintes environnementales, mais qui mise sur la productivité globale des facteurs, correspondant à une augmentation de la productivité qui n'est pas due aux facteurs de production et de travail, mais au progrès technique. Le terme signifie simplement que la croissance peut s'expliquer par les décisions des agents économiques eux-mêmes et non par une variable exogène inexplicée. Les différents modèles de croissance endogène insistent sur les propriétés particulières des facteurs de croissance qu'ils mettent en avant, tels que la technologie, le capital humain, ou même les dépenses publiques. Ils sont à l'origine d'une croissance sans limite soit en raison de rendements d'échelles non décroissants, soit parce qu'ils génèrent des externalités positives sur le reste de l'économie<sup>653</sup>. D'autres approches surviennent également pour miser sur le rôle de l'État dans la croissance. Car si la politique industrielle favorise une croissance soutenue, via son action sur l'innovation, d'autres politiques publiques peuvent avoir un impact favorable. Les modèles de croissance

---

<sup>650</sup> Ibidem.p.145

<sup>651</sup> Ibidem.p.146

<sup>652</sup> Ibidem.p.147

<sup>653</sup> Ibidem.pp.148

endogène insistent sur le rôle de l'État dans la croissance, alors que d'autres approches, mettent en évidence le rôle des institutions<sup>654</sup>.

Pour soutenir et contrebalancer ces différentes approches, afin d'assurer la création des richesses par une croissance équilibrée et atteindre le développement durable, on soutient que les modes de production et de consommation doivent respecter l'environnement humain et naturel et doivent permettre à tous les habitants de la terre de satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler et vivre dans un environnement sain. Jacques Chirac, ancien président de la France, lors du Sommet mondial de Johannesburg en Septembre 2002, l'a rappelé en termes clairs et précis : « Le développement durable appelle un changement de comportement de chacun : citoyens, entreprises, collectivités territoriales, gouvernements, institutions internationales, face aux menaces qui pèsent sur les hommes et la planète, tels que les inégalités sociales, les risques industriels et sanitaires, les changements climatiques, la perte de la biodiversité, etc. »<sup>655</sup>.

Pour corriger les erreurs du passé, des actions concrètes en faveur d'une croissance équilibrée sont à envisager, actions qui peuvent être mises en évidence à travers un certain nombre de concepts et de dispositifs accompagnant la notion de développement durable. En ce sens, on parle de bien public mondial à sauvegarder, qui sont des biens collectifs, propriété de l'ensemble de l'humanité, à savoir l'environnement mais aussi la santé ou la sécurité internationale et qui ne peuvent être confiés au libre jeu du marché. La théorie économique montre que ces biens collectifs engendrent des effets externes positifs et qu'ils doivent faire l'objet d'une régulation à l'échelle mondiale. A titre d'exemple : les accords internationaux, comme le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Outre les biens publics mondiaux, on évoque aussi le principe de précaution, apparu en France avec la loi Barnier de 1995, inscrit dans la Constitution française depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2005 à travers la charte de l'environnement. Ce principe indique que l'absence de certitudes scientifiques ou techniques ne doit pas retarder l'adoption de mesures visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles. Ainsi, en cas de risques pour la santé de l'environnement, les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures sans avoir à attendre que la réalité et la gravité des risques soient établies. Ce principe ne pose donc pas une règle

---

<sup>654</sup> Ibidem.p.149

<sup>655</sup> Notes de cours: Module 3: *Comprendre les mécanismes de la création de richesses et la croissance économique ; 3.1 : Appréhender les finalités de la croissance*, p.1.

d'abstention mais une règle d'action : les autorités doivent intervenir pour interdire ou réglementer des activités ou de développements scientifiques qui représentent des risques<sup>656</sup>.

Pour remédier cette situation, un nouveau modèle de développement est pris en compte. C'est le Co-développement, souligné par l'UNESCO lors du Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, relatif à la question de l'aide au développement. Ce terme est apparu comme une évolution du concept d'aide au développement économique, prenant en compte dans une approche globale et coordonnée, non seulement les aspects économiques, mais aussi les évolutions sociales, l'environnement et le fonctionnement démocratique des institutions, tout en contrôlant mieux les flux migratoires<sup>657</sup>. Il s'agit de réconcilier l'homme avec son environnement et avec l'ensemble des initiatives entreprises pour son propre épanouissement et progrès, tout en tenant compte des risques qui peuvent peser sur son avenir. On estime qu'entre l'économie et l'environnement, il y a une relation soutenue, et qu'un modèle de développement qui permet de concilier progrès technique, productivité, et respect de l'environnement est à considérer.

En tout cas, si les objectifs du développement durable pour la promotion d'une croissance économique équilibrée font l'objet d'un relatif consensus, c'est son application qui demeure sources d'oppositions. Toutefois, une nouvelle approche servant d'alternative est reconnue par le monde académique : celle de la valorisation du social. On parle de développement socialement durable. Une telle approche demande à ce qu'un principe de précaution social, voir un principe de responsabilité soit admis, donnant priorité à l'équité intergénérationnelle (niveaux, conditions, qualités de vie...) par rapport à l'équité intra-générationnelle. Donc, cette prise en compte de la dimension sociale du développement correspond à l'idée que la protection de la nature ne doit pas se faire au détriment du bien-être des populations vivant au contact direct de celle-ci<sup>658</sup>. D'où la promotion pour une économie sociale mondiale qui fera l'objet de présentation dans cette nouvelle section.

---

<sup>656</sup> Ibid.pp.2-3

<sup>657</sup> Jean Tabi MANGA, *Francophonie et Co-développement*, CILF, 1989.

<sup>658</sup> Turnbull C., *Pour un approfondissement dur les enjeux du développement socialement durable*, Revue Tiers, No 198.

## **Section 4. La promotion pour une économie sociale mondiale**

Dans la deuxième section de ce chapitre nous avons présenté les huit grands objectifs du millénaire pour le développement, dans lesquels un ensemble d'objectifs ont été définis, de nouvelles perspectives ont été décrites, et la mise en place d'un ensemble de stratégies de développement ont été garanties en vue de les atteindre. Mais constatant les résultats obtenus et vérifiant l'ensemble des défis auxquels les autorités et les acteurs de la mondialisation sont en train de faire face et les expériences malheureuses auxquelles le monde est en train d'affronter aujourd'hui, on a droit à se demander en quoi l'ensemble de ces initiatives ont-elles pu favoriser l'émergence d'un développement durable fiable ?

Car, s'il est vrai que les décideurs ont pu atteindre certains objectifs qui marquaient la période de temps fixée en 2015, mais huit ans plus tard, on a droit à se demander où en est-on, tellement les défis qui en restent sont énormes à relever. L'épuisement des ressources naturelles, l'émission du gaz à effet de serre qui réduit considérablement la couche d'Ozone, la malnutrition dont sont victimes l'ensemble des pays pauvres, puisqu'on dénombre que seul en Afrique subsaharienne, plus de 50% de travailleurs vivent avec moins d'un dollar par jour, et que l'Asie du Sud, l'Afrique et l'Amérique latine sont les zones les plus touchés par la sous-nutrition infantile<sup>659</sup>. En matière d'éducation, bon nombre d'enfants sont non-scolarisés surtout dans les pays pauvres. Pour la promotion de l'égalité des sexes, les femmes vivant dans des zones rurales des pays pauvres sont victimes des disparités et les trafics sexuels sont monstrueux. Les résultats obtenus en matière de mortalité infantile sont catastrophiques, car jusqu'à aujourd'hui, on dénombre qu'un enfant né dans les pays pauvres a 13 fois plus de risques de mourir dans ses 5 premières années qu'un enfant né dans un pays industrialisé. Les causes principales de mortalité infantiles sont la pneumonie, les diarrhées, la malaria et la rougeole, des maladies faciles à traiter, mais faute de soins, laissent les parents sans issues favorables. On dénombre que chaque année, à travers le monde, 1 million d'enfants deviennent orphelins de mère, suite aux guerres, aux catastrophes naturelles, aux actes de terroristes, aux voyages clandestins ; ce qui multiplie par 10 leur risque de mourir prématurément. Le nombre de personnes mourant des maladies sexuellement transmissibles et d'autres types de maladies et de pandémies, telles que le choléra, l'ébola, le cancer et la tuberculose indiquent que le taux de prévalence continue d'augmenter dans les pays pauvres. Cette nouvelle

---

<sup>659</sup> Certaines données ne sont pas constants, car vu l'évolution du monde et l'apparition de nouvelles informations liées au changement divers enregistrés, il y a lieu de trouver des nouvelles données sur *Encyclopedia Universalis* et d'autres sources d'informations similaires et complémentaires.

catastrophe pandémique mondiale qu'est le Covid-19, à laquelle l'humanité a été dépassée par l'évènement – bien que des efforts considérables dus aux campagnes mondiales de vaccination sont faits – et laisse les pays les plus pauvres très vulnérables, car ils n'ont pas suffisamment de possibilité de vacciner leur population et que les nouveaux variants laissent les esprits troublés et les cœurs brisés.

L'année 2021, avec le rassemblement des acteurs étatiques, les institutions internationales et les ONG à la Cop-26, pour entreprendre des actions multilatérales pour la protection de l'environnement et la réduction du gaz à effet de serre, laisse comprendre que les enjeux restent toujours nombreux et que ces nouvelles décisions font croire que les coordinations des politiques économiques, environnementales étaient encore insuffisantes pour pouvoir répondre aux objectifs millénaristes déjà définis. L'absence des politiques sociales agréables dans les pays du Sud pour la protection des droits des travailleurs, ayant abouti à une exploitation continuelle et sans borne des travailleurs - via même des firmes multinationales en quête de la main d'œuvre, soutenant une promotion sociale « misérablement déguisée » - dans beaucoup d'endroits de la planète fait que la répartition de la richesse mondiale reste trop inégalitaire. On dénote que l'économie mondiale ne donne pas de résultats vertueux. Les modes de croissance ne sont pas assez respectueux de l'environnement, ce qui affecte le système immunitaire des humains, en les rendant plus vulnérables à la contamination et aux infections. Ces modes de croissance risquent également de provoquer des conflits à l'avenir, puisque les acteurs ont oubliés que les deux premières Guerres mondiales qui ont fait coulé beaucoup de sang des humains et ont causé de nombreux dégâts matériels<sup>660</sup>, étaient plus économiques qu'idéologiques, et que la concurrence irrationnelle peut déboucher sur des nouvelles guerres plus catastrophiques. Si le développement doit être durable, mais il ne doit pas se fonder sur l'exploitation des masses des travailleurs pauvres, l'épuisement des ressources naturelles, le non-respect de la dignité humaine, les violations des droits humains et le profit accéléré jusqu'à la destruction finale de la planète.

C'est pourquoi, on révèle que dès le début du développement durable, certains auteurs, d'une rationalité fine, ont déjà émis des critiques sur le caractère flou qui entoure le terme de

---

<sup>660</sup> Selon les statistiques dressées par Jean Ziegler, les ravages provoqués par la première Guerre mondiale seulement s'élèvent entre 16 à 18 millions d'hommes et de femmes qui sont morts au combat, des dizaines de millions de combattants et de combattantes qui ont été blessés, parfois mutilés, entre 50 et 60 millions. Quant aux blessés civils, ils se chiffrent à plusieurs centaines de millions. Et environ 12 à 13 millions de naissances ont été perdues à cause de cette guerre. Cf. Jean ZIEGLER, *Les Nouveaux maîtres du monde et ceux qui les résistent*, Fayard, Paris, 2001, p. 129.

développement durable. Luc Ferry écrit ceci : « Je sais que l'expression est de rigueur, mais je la trouve si absurde, ou plutôt si floue qu'elle ne dit rien de déterminé. (...) Qui voudrait plaider pour un développement intenable ? Évidemment personne ! [...] L'expression chante plus qu'elle ne parle ». <sup>661</sup> Jean Baden <sup>662</sup>, pour sa part, considère que la notion de développement durable est dangereuse, débouchant sur des mesures aux effets inconnus et potentiellement néfastes. Il écrit ainsi : « En économie comme en écologie, c'est l'interdépendance qui règne. Les actions isolées sont impossibles. Une politique insuffisamment réfléchie entraînera une multiplicité d'effets pervers et indésirables, tant au plan écologique qu'au plan strictement économique ». A l'opposé de cette notion, il défend l'efficacité de la propriété privée pour inciter les producteurs et les consommateurs à économiser les ressources. Selon lui, « l'amélioration de la qualité de l'environnement dépend de l'économie de marché et de la présence des droits de propriétés légitimes et garantis ». Elle permet de maintenir l'exercice effectif de la responsabilité individuelle et de développer les mécanismes d'incitation à la protection de l'environnement. L'État peut dans ce contexte créer un cadre qui encourage les individus à mieux préserver l'environnement, en facilitant la création des fondations vouées à la protection de l'environnement <sup>663</sup>.

D'autres auteurs craignent une dérive vers des modèles de substitution à durabilité faible, qui admettent que le capital naturel est remplaçante par un capital de connaissances humaines. Pearce et Turner, par exemple, maintiennent que la dégradation du capital naturel est irréversible, en soulignant que la capacité de l'environnement à assimiler les pollutions est limitée <sup>664</sup>. Le développement durable est également critiqué en ce qu'il peut n'être qu'un outil des pays du Nord contre les pays en développement. La géographe spécialiste du Tiers-Monde Sylvie Brunel estime que les idées de développement durable peuvent servir comme paravent aux idées protectionnistes des pays du Nord pour empêcher le développement par le commerce des pays du Sud. Pour Sylvie, le développement durable légitime un certain nombre de barrières à l'entrée pour les pays en développement, mais sert parfaitement le capitalisme industriel <sup>665</sup>.

De nouveaux auteurs dénoncent une dimension religieuse ou irrationnelle du développement durable. Encore Sylvie Brunel parle ainsi de la technique de marketing digne des

---

<sup>661</sup> Cf. Jean-Marc JANCOVICI, A quoi sert le développement durable ?

<sup>662</sup> Site free-eco.org, Président à l'époque de la *Foundation for Research on Economics and the Environment*.

<sup>663</sup> John BIDEN, *L'économie politique du développement durable*, document de l'ICREI.

<sup>664</sup> D. PEARCE, K. TURNER, *Economics of natural resources and the environment*, Londres, Harvester Wheatsheaf, 1990, p.378.

<sup>665</sup> Sylvie BRUNEL, Conférence : *A qui profite le développement durable ?* Année 2008.

grands « prédicateurs », et dans une conférence *Naissance d'une religion : le développement durable*, souligne que le développement durable est le produit de la dernière mondialisation et de toutes les peurs qu'elle peut entraîner<sup>666</sup>. Pour Claude Allègre, il s'agit d'une religion de la nature, qui a oublié que la préoccupation essentielle devait être l'homme<sup>667</sup>. Les tenants de la décroissance considèrent aussi que le terme de développement durable est un oxymore car les ressources naturelles sont finies alors que le mot développement présuppose selon eux une exploitation toujours plus importante de ces ressources. Jean-Christophe Mathias considère que le développement durable, de même que le principe de précaution, n'est pas adapté à une politique volontariste de protection de la nature, car il donne à ses yeux la primauté à l'économie sur les questions sociales et environnementales<sup>668</sup>. D'autres critiques estiment que la définition classique du développement durable issue de la commission de Brundtland peut apparaître à certains dépassée. En effet, il ne s'agit aujourd'hui plus de viser, comme dans les années 1980, la satisfaction des besoins lointains de générations futures. C'est la satisfaction actuelle des besoins qui est maintenant compromise par les crises environnementales et sociales que connaît le XXI<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agit plus, selon ces critiques, d'anticiper les problèmes, mais de les résoudre. Le développement durable pourrait alors laisser place à la notion de « développement désirable »<sup>669</sup> qui regroupe l'ensemble des solutions économiquement viables aux problèmes environnementaux et sociaux que connaît la planète. Ce nouveau mode de développement, facteur de croissance économique et d'emplois, serait une véritable économie verte, fondée sur l'économie sociale et solidaire, l'écoconception, la biodégradable, le bio, la dématérialisation, le réemploi-réparation-recyclage, les énergies renouvelables, le commerce équitable ou la relocalisation, pour la promotion d'une justice sociale en passant par la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités, pour lutter également contre le réchauffement climatique dans le but de promouvoir le bonheur et le progrès de tous les êtres humains et la protection de la planète.

#### **4.1. La promotion d'une économie sociale et solidaire pour arriver à une justice sociale**

---

<sup>666</sup> Conférence de Sylvie BRUNEL, 20 Octobre 2007, Maison de la magie.

<sup>667</sup> Claude ALLEGRE, *Ma vérité sur la planète*, p.36

<sup>668</sup> Jean-Christophe MATHIAS, *Politique de Cassandre – Manifeste républicain pour une écologie radicale*, Sang de la Terre, (« La pensée écologique ») 2009.

<sup>669</sup> Pascal CANFIN, *L'économie verte expliquée à ceux qui n'y croient pas*, Cf. l'Article.

Les principales préoccupations qui perturbent les consciences des nombreux acteurs et dirigeants du monde sont les misères inhumaines dans lesquelles sont sclérosés des milliers d'êtres humains, qui vivent sous l'emprise de la faim et de la soif, ainsi que d'autres besoins essentiels qui assurent leur existence. Ces situations incongrues continuent leur course irrésistible en faisant des dégâts considérables dans les vies familiales, les travailleurs, les syndicats et les entreprises y compris de nombreuses institutions privées et publiques, tant au niveau national et international. Face à ces injustices récurrentes, on juge que les décideurs du monde doivent s'efforcer de panser les plaies des inégalités qui sèment autant de souffrances dans la vie des laissés-pour-compte. On croit que les maux qui rongent les sociétés, surtout les peuples pauvres ne relèvent pas seulement des méthodes d'accroissement des richesses, mais aussi dans leur répartition. C'est pourquoi, on juge qu'il est légitime de repenser la structure économique pour pouvoir équilibrer les relations entre les humains et diminuer les inégalités, découlant de toutes sortes d'injustice dont sont victimes les populations pauvres de la terre. C'est la mission donnée à l'économie solidaire et sociale qui établit des liens entre les différentes couches et structures qui évoluent dans la sphère économique afin de favoriser l'épanouissement de tous.

L'économie sociale et solidaire (ESS) se rapporte aux organisations et entreprises fondées sur des principes de solidarité et de participation, qui produisent des biens et services tout en poursuivant des finalités à la fois économique et sociale. Nous connaissons tous des coopératives, des mutuelles, des associations ou des entreprises sociales œuvrant dans le secteur social et économique. L'ESS englobe diverses organisations et entreprises qui partagent toutes des objectifs, des valeurs et des principes de fonctionnement sociaux et économiques<sup>670</sup>.

Selon Jean-Louis Laville, la volonté de réinscrire la solidarité démocratique au cœur même de l'économie caractérise une nouvelle vague d'initiatives apparues dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Elles traduisent la recherche de nouvelles régulations institutionnelles susceptibles de lutter contre l'ampleur intolérable des inégalités sociales et des dégâts écologiques. Elles dépassent donc une fonction palliative pour alimenter une réflexion sur la nature du lien social et les finalités de l'échange économique. Leur référence à l'égalité et à la reconnaissance qui passe par la conquête d'un pouvoir agir dans l'économie fait en effet écho à l'élan associatif de la première moitié du

---

<sup>670</sup> Bénédicte FONTENEAU, Nancy NEAMTAN [...], Mathieu de POOTER, CIF-OIT, *Économie sociale et solidaire : construire une base de compréhension commune*, Turin, 2010, p. v.

XIX<sup>e</sup> siècle, que ce soit dans les services de proximité, le commerce équitable, les finances solidaires ou les monnaies sociales<sup>671</sup>.

D'autres catégories de chercheurs toutefois ont donné crédit à l'Organisation internationale du travail (OIT) dans la mise en place des structures adéquates pour accompagner les différents embranchements des structures économiques afin de rendre possible l'économie solidaire et sociale. On dénote qu'en 1920, le Directeur général de l'OIT a créé un service dédié aux coopératives, connu aujourd'hui sous le nom d'unité de l'OIT pour les coopératives (EMP/COOP), et le premier document officiel de l'OIT faisant référence à l'économie sociale remonte aux procédures relatives à la 11<sup>e</sup> Session de son Conseil d'administration (Janvier 1922). Dans les années 80, l'OIT a développé la notion de « finance sociale », qui se rapporte à un vaste panel d'institutions et de services dans le domaine de la micro-finance. En 2001, l'OIT a également défini un nouveau consensus sur la sécurité sociale, en se donnant comme priorité centrale d'étendre la couverture à ceux qui n'en jouissent pas, amenant ainsi l'organisation à intensifier davantage son soutien aux programmes de protection basés sur la communauté et sur les mutuelles. Plus récemment, l'OIT s'est lancée dans des activités de promotion des entreprises sociales et de d'entrepreneuriat social<sup>672</sup>.

L'économie solidaire et sociale joue un rôle significatif et croissant dans les économies et les sociétés, puisqu'elle est source d'emploi, de protection sociale, et apporte encore d'autres avantages sociaux et économiques. Du fait de leurs caractéristiques distinctives et leurs avantages comparatifs, notamment leur gouvernance démocratique et leur gestion autonome, les entreprises et organisations de l'économie solidaire et sociale trouvent le soutien d'un nombre grandissant d'États. Des cadres politiques favorables au développement de l'économie sociale sont mis en œuvre aux niveaux national et régional aux quatre coins du monde. Ce processus s'appuie sur les partenariats entre gouvernements, partenaires sociaux et société civile. Elle promeut des valeurs et des principes centrés sur les besoins des individus et de leur communauté. Obéissant à une logique de participation volontaire, d'entraide et d'autonomie, elle fait appel aux entreprises et aux organisations et cherche à concilier la réussite économique avec l'équité et la justice sociale, de l'échelle locale à l'échelle mondiale. Les entreprises et organisations de l'économie solidaire et sociale, aux côtés d'autres entreprises du secteur privé et du secteur public, ainsi que les reconnaissent l'OIT et ses mandats dans la *Déclaration sur la justice sociale pour une*

---

<sup>671</sup> Jean-Louis LAVILLE, *Politique de l'association*, Seuil, Paris, 2010, pp.252-253.

<sup>672</sup> Cf. Bénédicte FONTENEAU, Nancy NEAMTAN [...], Mathieu de POOTER, p. iv.

*mondialisation équitable de 2008* - qui appelle à une approche centrée sur les individus - s'appuient sur les principes de justice et de paix contenus dans la Constitution de l'OIT.

Depuis son établissement, l'OIT s'est toujours engagée à promouvoir l'économie sociale et solidaire. Promouvoir l'économie sociale consiste à contribuer simultanément et sur une base de renforcement mutuel à chacune des dimensions de l'agenda du travail décent. Les entreprises et organisations de l'économie solidaire et sociale créent et maintiennent les emplois et les moyens de subsistance, étendent la protection sociale, renforcent et étendent le dialogue social pour tous les travailleurs, et encouragent l'application et la mise en œuvre de normes pour tous. En cette époque de relance consécutive à la crise, la promotion de l'économie solidaire et sociale dans le cadre de l'agenda du travail décent constitue un allié de taille à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi, de l'échelle locale à l'échelle mondiale<sup>673</sup>.

Quant à ses structures, on dénombre que plusieurs organismes internationaux ont commencé à œuvrer pour soutenir l'ESS en réponse à un regain d'intérêt pour sa contribution au développement. Le Forum des Innovations Sociales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) soutient activement les pays de l'OCDE intéressés à développer des politiques publiques de soutien à l'ESS. L'adoption par l'OIT d'un plan d'action pour l'ESS représente une étape décisive vers la reconnaissance de sa contribution potentielle au développement durable. La section Formation du PNUD a, elle aussi, commencé à travailler sur le thème de l'économie sociale et du développement local. Les réseaux institutionnalisés les plus importants sont les suivants : L'Alliance Coopérative Internationale, comptant 223 membres, fondée en 1895 ; le World Council of Credit Unions (WOCCU) qui est la structure faîtière des institutions de l'économie sociale opérant dans le secteur de la micro-finance ; la Fédération Internationale des Coopératives et Mutuelles d'Assurance (ICMIF), organisation la plus importante, représentant les coopératives et mutuelles à travers le monde ; l'Association Internationale de la Mutualité (AIM), fondée dans les années 50, regroupant 40 fédérations et associations de mutuelles autonomes avec plus de 170 millions d'individus sur la planète ; l'Association Internationale des Investisseurs dans l'Économie sociale (INAISE), créée en 1989, permettant aux investisseurs sociaux d'Europe et d'ailleurs de s'unir pour échanger leurs expériences ; l'Alliance financière pour le commerce durable qui représente les institutions financières et les producteurs engagés dans la production et la vente de produits fabriqués de façon

---

<sup>673</sup> Ibid. p. iv

durable ; la mission générale du Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (RIPESS) consistant à établir et promouvoir l'ESS de plus de 60 pays ; le COPAC (Committee for the Promotion and Advancement of Cooperatives), composé du mouvement coopératif, d'organisations d'agriculteurs ainsi que des Nations Unies et leurs agences.<sup>674</sup>

En dépit de toutes ces initiatives louables, les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants, le scandale de la misère et de la souffrance d'une part, et les crises énergétiques et environnementales d'autre part, entraînent des inquiétudes énormes qui perturbent le bien-être des peuples. C'est pourquoi, il importe aux acteurs mondialistes de trouver d'autres alternatives favorables afin de résoudre les conditions de paupérisation inhumaine dans laquelle vit un nombre croissant de la population mondiale et du même coup lutter contre les crises environnementales et énergétiques. Pour se faire, on relève que la corruption est l'un des facteurs clés et l'une des sources de la pauvreté qu'il faut éradiquer.

#### **4.2. Promouvoir la lutte contre la corruption et la pauvreté au cœur de la mondialisation**

Dans cette partie nous aborderons la corruption qui est un fléau mondial aux multiples facettes dont son éradication est une lutte constamment perpétuelle, surtout dans les pays pauvres, contenant des institutions étatiques extrêmement faibles. La corruption est source de pauvreté qui affecte les populations les plus vulnérables. Pour les pays pauvres, elle s'installe dans les mœurs, les us et coutumes et les mentalités des peuples. On la rencontre dans toutes les institutions publiques et privées, elle est même devenue une seconde nature. Les pays les plus riches ne sont pas aussi épargnés de la corruption, car elle s'installe dans les grandes entreprises et les institutions étatiques où l'argent, certainement fois, s'évade ou circule doucement dans les paradis fiscaux.

Le terme corruption, communément utilisé pour désigner les abus de fonction les plus graves est en effet très polysémique. Certains auteurs jugent que la notion d'atteinte à la probité publique est préférable pour désigner l'ensemble des comportements d'abus commis dans le cadre d'une fonction officielle. Au-delà de cette définition, l'important est de garder à l'esprit que les pratiques considérées comme relevant de la corruption ou des atteintes à la probité varient selon les personnes et les contextes. Du petit favoritisme à l'enrichissement indu, du financement politique illégal au trafic d'influence, les différences sont nombreuses, mais le plus important est

---

<sup>674</sup> Ibidem.pp.68-69

de comprendre qui qualifie ou pas une transgression financière, politique, économique, intellectuelle ou autres<sup>675</sup>.

La corruption est un mal endémique à éradiquer, elle est source de pauvreté. Sa définition est un exercice incontournable même si aucun critère ne fait l'unanimité. Beaucoup d'auteurs partent d'une conception centrée sur l'abus d'une fonction publique : la corruption est alors la rupture, par des agents publics, des règles de conduite des affaires publiques prévalant dans une société, en vue de la satisfaction d'un intérêt financier privé ou dans un but politique. Ces transgressions sont des abus de la confiance collective, car elles visent à obtenir un gain direct ou indirect par ses acteurs, leurs alliés ou une organisation politique<sup>676</sup>. Une deuxième définition est centrée sur la notion d'intérêt général. Elle prend en compte les pratiques qui, sans être normées, sont contraires aux principes démocratiques. Aux États-Unis, des auteurs ont élargi la notion à des pratiques politiques comme le système de patronage et le clientélisme, où le développement des organisations politiques s'est souvent appuyé sur des groupes électoraux, économiques et sur des échanges de service. Ces auteurs considèrent que le propre de la démocratie est de favoriser l'inclusion des individus et des groupes au sein d'une communauté politique. Toutes les pratiques qui privilégient certains acteurs et en excluent d'autres sont considérées comme contraires à l'intérêt général et portent atteinte aux fondements de ce régime politique. Certains parlent de corruption légale pour désigner les abus commis par les dirigeants à leur profit. Un troisième type de définition repose sur un modèle économique. En ce sens, la corruption est analysée en termes de transaction entre acteurs publics et privés. Dans ces échanges, les obligations réciproques diffèrent cependant des marchés économiques classiques par leur informalité et la variabilité des montants financiers en cause, mais la notion centrale est la recherche de la maximalisation du profit liée à une position<sup>677</sup>.

Vu sous ces trois angles, la corruption consiste à offrir ou à promettre un avantage à un agent de l'autorité publique ou à un agent d'une entreprise privée afin que celui-ci trahisse sa responsabilité envers l'autorité qu'il représente. Celui qui offre l'avantage est le corrupteur et celui qui l'accepte et trahit les devoirs de sa charge est le corrompu. Le corrompu peut soit solliciter explicitement l'avantage, soit l'accepter passivement, mais le lien de cause à effet entre l'acceptation de l'avantage et la trahison des devoirs de sa charge est le même dans les deux cas.

---

<sup>675</sup> Pierre LASCOURMES, *Une démocratie corruptible: Arrangements, favoritisme et conflits d'intérêts*, Seuil, Paris, 2011, p.19.

<sup>676</sup> Ibid.p.21

<sup>677</sup> Ibidem. pp. 22-23

Selon les statistiques, la Banque mondiale estime à plus de 80 milliards de dollars par an<sup>678</sup> sont les sommes affectées aux transactions de corruption. Quant aux dommages économiques causés par la conduite des corrompus : factures surévaluées, acceptation intentionnelle de marchandises défectueuses, etc., ils atteignent des sommes astronomiques. Ce qui, en bout de chaîne, paient le prix de la corruption, ce sont évidemment les peuples, et le plus souvent les peuples les plus pauvres<sup>679</sup>. Jean Ziegler souligne en terme classique la prolifération de la pauvreté dans les pays pauvres d'Afrique : « plus pauvre et plus endetté est leur pays, plus luxueux est leur train de vie personnel et celui de leur famille et de leurs courtisans ». Il affirme que les prédateurs utilisent la corruption comme source de domination<sup>680</sup>. Mais, il serait toutefois injuste de leur imputer à eux seuls la responsabilité des distorsions, perversions et misères physiques et morales provoquées par la corruption.

Hollenweger parle à ce sujet de la responsabilité écrasante des certaines élites (économique, financière, intellectuelle, société civile) du tiers-monde. La corruption constitue une des causes essentielles à affaiblir les États nationaux pauvres et détruit les liens de confiance indispensable entre les citoyens et les dirigeants étatiques.<sup>681</sup> Aussi, certains pirates corrupteurs, ontologiquement impitoyable de payer des impôts, installent plusieurs *sociétés holdings* gouvernant leurs finances dans des paradis fiscaux, qui échappent ainsi totalement à toute forme d'impôts ou de contrôles publics de leurs activités. Dans ces paradis fiscaux, les capitaux légalement accumulés se mêlent aux capitaux provenant de la traite des êtres humains, du trafic d'armes, des matières nucléaires et des stupéfiants, du chantage et du meurtre. C'est la criminalité organisée. C'est du capitalisme aggravé et sauvage, né du barbarisme financier<sup>682</sup>.

Depuis 1995, *Transparency International* publie annuellement un Index de la corruption. Comment est-il établi ? Dans chaque pays examiné, environ une centaine d'acteurs économiques de confiance – entrepreneurs nationaux et internationaux banquiers connus de l'état-major de Berlin, fonctionnaires de l'ONU, responsables de programmes de développement, etc. – rédige des rapports répondant à un questionnaire précis. A partir de ces documents, la centrale berlinoise rédige une synthèse. Puis elle dresse une échelle de la corruption, du pays le plus corrompu à celui qui est le moins frappé par ce fléau. L'indice de 2019, publié en Février 2020, couvre 180 pays et

---

<sup>678</sup> Ces données statistiques changent au fur et à mesure, en rapport avec l'évolution économique et financière.

<sup>679</sup> Jean ZIEGLER, *Op. Cit.* p.151

<sup>680</sup> Ibid. p.153

<sup>681</sup> Ibidem.p.153

<sup>682</sup> Ibidem.pp.168.174.175

territoires. La note moyenne est de 43 %, et les deux tiers des pays et territoires évalués se situent sous les 50 %. L'ONG remarque que de nombreux pays n'ont fait aucun progrès pendant les 6 années sur lesquelles porte l'indice<sup>683</sup>.

Transparency publie un *National Integrity Source Book*, une sorte de livre de cuisine de la corruption. Comment les corrupteurs et corrompus opèrent-ils ? Quels sont généralement les premiers cadeaux offerts ? Les premières prébendes proposées ? Comment résister ? A qui dénoncer les corrupteurs ? Ou le collègue corrompu du bureau d'à côté ? Les méthodes, évidemment, varient de continent à continent, de pays à pays. Ce livre est disponible en plus d'une vingtaine de langues<sup>684</sup>.

Pour réparer autant de dégâts causés par ce fléau mondial à multiples facettes et rééquilibrer les rapports entre les décideurs et les citoyens, pour réduire la pauvreté et mieux répartir la richesse mondiale, la justice distributive se révèle d'une importance énorme. La justice distributive est atteinte lorsque les biens économiques auxquels tous les individus ont droit sont répartis à juste titre. Cette justice englobe l'aspect domestique, social, étatique et mondial entre les habitants d'une même cité, les citoyens d'un même pays, les membres d'une même société, les travailleurs et les entrepreneurs d'une même entreprise, et l'établissement des bons rapports économiques et financiers entre les pays riches et pauvres, dans l'allègement des dettes et aider les pays les plus pauvres par des initiatives d'accompagnement pour éradiquer la corruption qui pèse sur les dos des misérables et de damnés de la terre. C'est à cela que répondra une vraie justice distributive mondiale, œuvre de charité philanthropique. Cette exigence doit être fixée à l'échelle mondiale, c'est-à-dire au sommet et au niveau de l'humanité prise dans son ensemble. C'est ainsi que les affamés espèrent manger un morceau de pain à satiété et que la gouvernance de l'économie mondiale trouvera son équilibre parfait. Mais quel grand mystère sur cette terre, de voir un jour ce rêve « idéalisé » s'accomplir ! Cela sera possible si on soutient les stratégies de développement durable de façon équitable.

### **4.3. Soutenir les stratégies de développement par un modèle de développement durable équitable**

Cette partie du travail interroge notre curiosité intellectuelle pour appréhender un concept qui ne doit pas être sous-évalué ou laissé à côté, car il constitue l'épine dorsale sur lequel toutes

---

<sup>683</sup> Cf. « Transparency International », sur l'indice de corruption fourni, 2020.

<sup>684</sup> Ibidem.pp.163-164.

les compétitions, les modèles de développement économique, social, politique, industriel et technologique se déroulent, les idéologies s'incarnent et les pensées se convergent. Ce concept n'est autre qu'un simple mot habituel : « Monde », très répétitif sous des lèvres et discours, mais souvent ignoré. Il est donc un concept polysémique, et cela sans aucune forme de contestation, vu les multiples connotations qui le décrivent et il devient l'objet même sur lequel reposent également toutes les initiatives humaines. Ce Monde, comme totalité englobante supposant un certain ordre organisé autour d'un principe commun d'intelligibilité, selon la définition du *Dictionnaire des concepts philosophiques*, est l'héritier du « Cosmos » de l'antiquité grecque. Pythagore aurait été le premier à appeler cosmos, κόσμος, kósmos, l'enveloppe de toute chose, à cause de l'ordre qui s'y trouve. Les premiers sages de la Grèce sont moins intéressés par la recherche vers la totalité exhaustive du savoir que par la recherche du savoir de la totalité<sup>685</sup>. Le concept de Monde qui progressivement lui succède est fortement théologisé par le Moyen-Âge pour être déthéologisé au XXVII<sup>e</sup> siècle par la tradition cartésienne, puis lui-même remis en question au début du XX<sup>e</sup> siècle par la phénoménologie qui inverse la direction du regard en faisant de l'homme l'origine absolue du sens. À partir de là, le cosmos devenu monde devient pluriel et chaque individu se constituant en fonction de « mondes » variés dans lesquels il s'insère, tout en organisant de son point de vue son monde propre<sup>686</sup>. C'est à travers son sens polysémique, qu'on parle d'économie-monde, du monde diplomatique, de la coupe du monde, de la guerre mondiale, de la gouvernance mondiale et même un sens plus élargi : mondialisation, avec ses corollaires : mondialisation de l'économie, de la finance, du marché, de la culture, etc.

Si les hommes trouvent que le monde a de l'importance et qu'il leur est indispensable, il doit pouvoir le protéger. Ce monde, c'est notre cosmos au sens grec du terme, notre planète-terre habitable, et les autres planètes desquelles dépendent la nôtre, notre environnement naturel qui contient l'ensemble des ressources naturelles exploitables et inexploitable, bref, notre maison commune, selon le pape François. Certes, nous avons déjà mentionné un ensemble de dégâts causés par l'exploitation irrationnelle des ressources de la terre qui jette le monde et les hommes dans le désespoir, le désarroi et les souffrances inimaginables. Certes, des initiatives ostentatoires et louables sont déjà prises pour la protection de notre Monde qui constitue notre patrimoine

---

<sup>685</sup> Dans la Grèce archaïque *kosmos* pourrait désigner un ensemble de valeurs et de règles, l'ordre politique et social, Sébastien BASSU, 2011, p. 2.

<sup>686</sup> L'idée de Cosmos s'est maintenue jusqu'à la fin du Moyen Âge, elle fut réactivée au sein des philosophies de la Renaissance, avant de connaître ses dernières heures de gloire dans la Naturphilosophie, au début du XX<sup>e</sup> siècle article Cosmos Dictionnaire des concepts philosophiques, p. 166.

commun, mais pour pouvoir mieux le protéger, de nouvelles stratégies de développement équitable doivent être redéfinies et de nouvelles initiatives doivent être prises pour que la sauvegarde de notre héritage naturel et environnemental soient préservés, et notre vie humaine protégée. Ces initiatives peuvent être basées sur 3 piliers essentiels pour une meilleure organisation de la société mondiale. Il s'agit de :

-La qualité environnementale des activités humaines pour limiter les impacts environnementaux, préserver les écosystèmes et les ressources naturelles à long terme ;

-L'équité sociale pour garantir à tous les membres de la société un accès aux ressources et services de base : éducation, santé, alimentation, logement, etc., pour satisfaire les besoins de l'humanité, réduire les inégalités et maintenir la cohésion ;

-L'efficacité économique en diminuant l'extrême pauvreté et en garantissant l'emploi du plus grand nombre dans une activité économique dignement rémunérée. L'économie durable est une gestion saine des activités humaines sans préjudices pour l'homme et pour l'environnement.

A ces trois piliers s'ajoutent d'autres stratégies qui sont des principes fondamentaux pour favoriser le développement durable équitable. Il s'agit du principe de la solidarité entre les pays, entre les peuples, entre les générations et entre les membres d'une société. Par exemple : économiser les matières premières pour que le plus grand nombre en profite. Un deuxième principe est celui de précaution dans les décisions à prendre, afin de ne pas causer de catastrophes quand on sait qu'il existe des risques pour la santé ou l'environnement. Par exemple : limiter les émissions de CO2 pour freiner le changement ou le réchauffement climatique. Un troisième principe consiste dans la participation de chacun, quels que soient sa profession ou son statut social, afin d'assurer la réussite de projets durables. Par exemple : mettre en place des conseils d'enfants et de jeunes. Pour le quatrième principe, il s'agit de la responsabilité de chacun : citoyen, industriel ou agriculteur, banquier, commerçant, organisation, autorité étatique, société civile, toutes les forces vives de la société mondiale, de porter la main forte pour redresser la barque mondiale en danger. Ces principes sont certes parfois incompatibles avec la société de consommation dans laquelle nous vivons, c'est pourquoi, de nombreuses personnes : élus, associations, entreprises, particuliers, jeunes... demandent que notre système économique soit repensé pour tendre vers une société plus durable afin de préserver la planète et ses ressources. Car le développement durable équitable est non seulement un besoin urgent, qui n'est pas une contrainte mais une réelle opportunité pour

redessiner notre société<sup>687</sup>. Ainsi la vie sur cette terre sera une bénédiction pour toutes les humaines créatures et non une malédiction. Cette vie meilleure tant souhaitée ne sera pas possible sans un environnement protégé, sain et vivable.

#### **4.4. Lutter contre les crises environnementales et le réchauffement climatique**

Les problèmes environnementaux ne sont pas tous de nature globale, mais certains peuvent l'être soit en raison de l'accumulation de problèmes locaux du même type, soit en raison de la dynamique naturelle et de l'interconnexion des écosystèmes de la planète. La pollution par le plomb provenant d'anciennes exploitations minières ou une invasion saisonnière de sauterelles constituent autant d'exemples de problèmes nettement localisés sans portée globale. Mais la dispersion de nappes de pétrole issues des plates-formes de forage ou des pétroliers dans toutes les mers et océans du monde, ou la dévastation des forêts par les pluies acides alimentées par les émissions d'oxyde d'azote et de soufre des cheminées d'usines avoisinantes, sont des exemples de problèmes locaux de portée globale, parce qu'ils se produisent à l'échelle planétaire. Les émissions de CO<sub>2</sub>, en quelque quantité que ce soit ou la présence de strontium 90 dans l'environnement, même à très faibles doses, posent de problèmes de nature globale parce qu'ils affectent le fonctionnement de certains écosystèmes atmosphériques, terrestres, aquatiques, et engendrent en retour des problèmes systémiques.

Certains problèmes environnementaux peuvent être de nature globale pour les deux raisons à la fois. Les rejets de CO<sub>2</sub> des pots d'échappement des voitures contribuent à la pollution de l'air des centres urbains partout dans le monde et participent activement au réchauffement climatique du fait de l'accroissement des concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère<sup>688</sup>. Réciproquement certains problèmes apparemment locaux, tels que les trous dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique et de l'Arctique, résultent en fait de causes systémiques globales liées à l'émission de chlorofluo-carbures (CFC) en des endroits du monde qui sont généralement très éloignés des régions polaires. La dimension intrinsèquement internationale de la crise environnementale ne signifie pas seulement qu'elle s'étend au monde entier et qu'elle

---

<sup>687</sup> <https://www.mtaterre.fr/dossiers/le-developpement-durable/cest-quoi-le-developpement-durable>.

<sup>688</sup> Jean-Baptiste Jeangène VILMER ET Ryoa CHUNG, *Op. Cit.* p.401.

n'épargne personne, mais aussi et surtout qu'elle résulte en quelque façon de l'interaction des différents pays les uns sur les autres et qu'elle est produite par la société dans son ensemble<sup>689</sup>.

Dans un article séminal publié en 1968 dans la prestigieuse revue *Science*, Garret Hardin a posé pour la première fois le problème de la tragédie des biens communs, pour décrire un régime d'exploitation des ressources naturelles non organisé, décentralisé et dépourvu de toute ligne de conduite sociale. Les théoriciens d'éthique environnementale vont par la suite s'en inspirer pour s'interroger sur les limites de la capacité de charge de la planète, sur la meilleure manière de réguler les rapports entre le Nord et le Sud, entre les pauvres et les riches, et sur la façon dont il convient de définir le système de priorités en matière de lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde, et la préservation des diverses composantes de l'environnement naturel, dans le cadre d'une éthique qui a reçu traditionnellement le nom d' « éthique de sauvetage ». Au cours des années 1990, semble s'être imposée progressivement, au sein du courant d'éthique environnementale, une seconde vague d'activistes et de penseurs, beaucoup plus préoccupés de pollution, de rejets toxiques, de santé publique et autres problèmes de justice environnementale, que la préservation de la vie sauvage. Il s'est alors agi pour eux de recentrer socialement les questions environnementales et de s'attacher aux problèmes que soulèvent les multiples inégalités écologiques et la polarisation de leur répartition entre les groupes ou nations culturellement dominantes et dominés dans le cadre d'une problématique portant sur la juste distribution des bénéfices et des coûts liés aux politiques environnementales.

Enfin, depuis les années 2000 une réflexion s'est élaborée sur un mode encore largement prospectif, autour du problème annoncé des déplacés climatiques qui, selon le haut-commissaire adjoint des Nations Unies aux réfugiés, pourrait concerner d'ici 2050 près de 250 millions de personnes. Si les causes écologiques des futurs mouvements de populations sont, pour la plupart, déjà à l'œuvre, le statut de la protection dont pourront bénéficier les réfugiés climatiques demeurent, eux, beaucoup plus incertains. Les enjeux soulevés par l'exil environnemental sont toutefois moins d'ordre juridique que politique, économique et éthique, en ce que la reconnaissance d'un droit au déplacement écologique s'oppose directement à la volonté des pays du Nord de contenir les flux migratoires, en ce qu'il pose également la question de la prise en charge financière des impacts humains du réchauffement global dont les pays les plus défavorisés souffrent de façon disproportionnée alors même qu'ils contribuent faiblement à l'effet de serre, et

---

<sup>689</sup> Ibid.p.402

en ce qu'il pose enfin le difficile problème de savoir quels sont les droits fondamentaux qu'il convient de garantir et de protéger – problème proprement éthique qui engage la détermination d'un système de normes et de valeurs<sup>690</sup>.

La thèse majeure qu'avance Garret Hardin dans son article extrêmement influent intitulé « The tragedy of common goods » est que l'accès libre à une ressource limitée pour laquelle la demande est forte conduit inévitablement à la surexploitation de cette ressource et finalement à sa disparition. En fait, les ravages infligés à la nature par le capital financier multinational, tels la dévastation des forêts vierges de la planète, en les surexploitant, les sociétés transnationales du bois les détruisent considérablement. On estime que les forêts vierges ne couvrent que 2% de la surface de la terre, mais abritent près de 70% de toutes les espèces végétales et animales. Dans la biodiversité, chaque jour des espèces végétales et animales sont anéanties de façon définitive<sup>691</sup>. Déjà à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, près d'un milliard d'hommes, de femmes et d'enfants sont menacés par la désertification. Des centaines de millions de personnes vivent sans pouvoir accéder régulièrement à l'eau potable. Sur notre planète, on compte actuellement environ 250 millions de femmes, d'hommes et d'enfants de toutes nationalités, de toutes origines ethniques qui errent sur les routes, quittant une terre natale devenue poussière et pierre. Dans les documents officiels, on les appelle les réfugiés écologiques<sup>692</sup>.

Pour réparer et faire face à ces dégâts irréversibles, en 1992, à Rio de Janeiro, s'est tenu le Sommet de la Terre, convoqué par les Nations Unies pour dresser l'inventaire des principales menaces qui pèsent sur la survie de la planète, de constater le terrible bilan et les dégâts monstrueux<sup>693</sup>. Cette prise de conscience et ces sonnettes d'alarmes doivent continuellement motiver l'ensemble de la population mondiale, plus spécialement les acteurs et décideurs du monde de trouver de moyens efficaces de lutter contre les effets néfastes et nocifs qui ruinent l'environnement et détruisent l'espace éco-systémique, afin de préserver la vie de tant d'êtres humains et d'autres espèces contre le réchauffement climatique. Ces actions doivent être menées à la lumière de la raison naturelle et d'une prise de conscience devant autant de dangers, afin de pouvoir inventorier des méthodes adaptées à l'exploitation des ressources naturelles tout en évitant de marginaliser l'environnement. Avec beaucoup de certitudes on attend à ce que les différents

---

<sup>690</sup> Ibidem.p.403-404

<sup>691</sup> Cf. Jean ZIEGLER, Op. Cit. pp.143-144

<sup>692</sup> Ibid. p.146

<sup>693</sup> Ibidem.p.147

« Cops » qui ont déjà réunis tant d'acteurs mondiaux, puissent continuer à motiver les opinions humaines afin de déboucher sur des issues favorables contre l'exploitation malsaine de la planète. Le réchauffement climatique et les crises environnementaux et écologiques sont une menace sérieuse à notre existence sur cette terre, si rien n'est fait, l'humanité toute entière convergera vers sa perte. Investir dans l'avenir est l'ultime alternative et constitue une obligation morale pour le bonheur de tous les humains.

#### **4.5. Investir dans l'avenir pour le progrès et le bonheur de tous les êtres humains**

Jean-Claude Guillebaud, dans son ouvrage *Le commencement d'un monde : vers une modernité métisse* rapporte cette affirmation :

« Trois ans avant sa mort, le grand économiste Joseph Aloys Schumpeter, théoricien des cycles de croissance, devenu professeur à Harvard, prédisait que la destruction des institutions humaines par l'esprit corrosif du capitalisme finirait par se retourner contre ce dernier. Nous y sommes. Le capitalisme sauvage – et financier – qui préside à la *mondia-latinisation*, pour reprendre la formule de Derrida, n'a plus grand-chose à voir avec le libéralisme créatif des pères fondateurs, qu'il s'agisse de Bernard de Mandeville, d'Adam Smith ou de Jean-Baptiste Say. Il en est la contrefaçon. Il procède d'une rationalité instrumentale à courte vue, valorise l'immédiateté, encourage la compétition sans frein, déconstruit les structures de médiation : famille, États, etc., pour laisser un individu orphelin : *l'Homo oeconomicus*, face à un marché tout-puissant »<sup>694</sup>.

Porteur d'injustices nouvelles, ce néo-capitalisme boursier transforme la planète en un jeu de Monopoly permanent, où les lieux et les peuples ne sont plus appréciés qu'en termes d'opportunité financière et de retour sur l'investissement. Aux logiques industrielles d'autrefois se substituent les paris spéculatifs d'une économie virtuelle, sans cesse au bord du gouffre, sans cesse un peu plus dans la déraison. Le seul message qu'un tel système soit capable d'émettre se ramène à deux ou trois slogans primitifs, notamment celui-là : que la meilleure gagne ! La figure du gagnant, fut-il un simple brasseur d'affaires, un agioteur ou un virtuose des marchés financiers, a supplanté celle de l'entrepreneur, ce créateur de vraies richesses que définissait la théorie libérale. De la même façon, la fatalité inégalitaire et la soumission aux riches auxquelles nous invite la nouvelle idéologie du monde sont en contradiction formelle avec les recommandations d'Adam Smith. Mais qui s'en souvient ? Bornons-nous à citer la mise en garde énoncée par Smith, dans sa

---

<sup>694</sup> Jean-Claude GUILLEBAUD, *Op. Cit.* p.132

*Théorie des sentiments moraux* : « La disposition à admirer, voire à vénérer, le riche et le puissant et à mépriser, ou pour le moins à négliger, les personnes de condition pauvre ou moyenne est la grande et plus universelle cause de corruption de nos sentiments moraux. Nous ne sommes plus capables d'entendre ce genre de théorie qui faisait pourtant corps avec le libéralisme des origines »<sup>695</sup>.

Cette promotion décomplexée du meilleur, du plus malin, du plus fort ou du plus cynique s'appuie sur une interprétation de l'histoire humaine bien plus dangereuse qu'on ne l'imagine. Elle fait fi des traditions humanistes et des sagesses. Tout en promettant une meilleure croissance économique, elle accélère – sans même s'en rendre compte – le processus de *décivilisation*. Elle atomise les sociétés pour mieux assurer, dit-on, leur prospérité<sup>696</sup>. C'est pourquoi l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Joseph Stiglitz, a rompu avec l'establishment financier international lorsqu'il a pris conscience du caractère effrayant de cette idéologie invisible qu'on prétend imposer à la terre entière. Devenu l'une des figures de la mouvance altermondialiste, il n'hésite pas à considérer la politique du FMI et de la Banque mondiale comme une abâtardie de colonialisme<sup>697</sup>. Le sociologue africaniste Georges Balandier ne dit pas autre chose. « Tout se passe, écrit-il, comme si la mondialisation était un avatar, une forme nouvelle de ce qu'a été la mondialisation coloniale, impériale, comme si nous avions deux globalisations qui se succédaient : l'une qui s'est imposé par la force des nations impériales, l'autre par la force des technologies et des économies dominantes ».<sup>698</sup>

C'est dans cette optique que Jacques Attali, dans son ouvrage, *Demain, qui gouvernera le monde ?* - a fait cette révélation jugée rationnelle et équilibrée, en sonnant l'alarme de la conscience humaine :

«Si l'humanité n'a pas conscience d'elle-même, ni de claire raison d'être à ses propres yeux, elle ne pourra nourrir aucun respect pour elle-même, elle ne pourra pas s'organiser, et, dans ce cas, elle risque de devenir son pire ennemi : c'est par elle-même, on l'a vu, qu'elle pourrait le plus aisément être détruite dans une sorte de suicide inconscient»<sup>699</sup>.

Ainsi, une première bataille, doit-elle avoir objectif la prise de conscience par l'humanité de sa raison d'être et des dangers qui pèsent sur son existence. Cette bataille doit faire en sorte que

---

<sup>695</sup> Adam SMITH, cité dans *Le commencement d'un monde* de Jean-Claude Guillebaud, p.133.

<sup>696</sup> Ibid.p.133

<sup>697</sup> Jean STIGLITZ cité dans *Le commencement d'un nouveau monde* de Jean-Claude Guillebaud, p.135

<sup>698</sup> Georges BALANDIER, *Op. Cit.* p.136

<sup>699</sup> Cf. Jacques ATTALI, p.349

chacun prenne conscience de son appartenance à une espèce vivante particulière et de la nécessité de la protéger. Pour survivre, l'humanité doit même aller beaucoup plus loin que l'actuelle prise de conscience d'une vague communauté internationale. Elle doit comprendre que, rassemblée, elle peut faire beaucoup plus que divisée ; qu'elle peut non seulement s'écarter des menaces, mais aussi se développer plus vite et mieux. Cette prise de conscience viendra de l'action de ceux qui s'intéressent à l'avenir du monde et qu'on peut appeler *hyper-nomades* : militants associatifs, journalistes, philosophes, historiens, fonctionnaires internationaux, diplomates, acteurs de mouvements internationalistes, mécènes, acteurs de l'économie internationale, acteurs de l'économie virtuelle et des réseaux sociaux, créateurs en tout genre, etc. Le rôle de ces *hyper-nomades*, fort peu nombreux, peut paraître anecdotique. Il est en fait d'une très grande importance : comme les États-nations se sont développés dans les interstices du féodalisme, comme le capitalisme s'est glissé dans les espaces laissés libres par les corporations, ces acteurs mondiaux d'un genre nouveau créeront une dynamique transfrontalière qui se révélera un jour plus puissante que celle du marché. Ils incarneront le bien public mondial pour pouvoir créer un avenir plus meilleur pour l'humanité<sup>700</sup>.

Par leur action, ces *hyper-nomades* devront faire prendre conscience de ce qui menace la survie de l'humanité et de ce qui peut lui permettre de s'épanouir. Il s'agira de montrer non seulement comment l'humanité risque d'être détruite par l'absence de prise en compte de ce qui la concerne à long terme, mais en quoi sa solidarité peut améliorer considérablement son sort. Ils devront en particulier mettre au point des mécanismes permettant de veiller aux risques systémiques énoncés plus haut. Cette mission n'est pas impossible : des signes avant-coureurs de menaces existent toujours. Pour les dangers d'ordre démographique, sanitaire, alimentaire, financier ou militaire ou ceux affectant les matières premières, nombre de données sont accessibles, même s'il n'existe encore aucune institution mondiale explicitement en charge de les rendre publiques et d'en débattre, si ce n'est l'OMS pour la santé et la FAO pour l'alimentation. Du côté des périls écologiques, comme on vient de les mentionner plus haut, il y a une baisse considérable des communautés végétales, voir des plantes avertissant le déclin des écosystèmes et l'accélération de la disparition des espèces. Pour ce qui concerne les tremblements de terre et les tsunamis, des mécanismes d'alerte peuvent se développer<sup>701</sup>.

---

<sup>700</sup> Ibid. 349-350

<sup>701</sup> Ibidem.p.351

Pour ce qui concerne les menaces de météorites, on sait maintenant assez bien les analyser et les prévoir : des télescopes optiques peuvent détecter la plus petite météorite entre un et six mois avant son impact éventuel et préciser le lieu de celui-ci quelques semaines à l'avance. Une organisation pragmatique mondiale est possible. Parce que l'humanité doit aujourd'hui organiser une veille permanente de sa propre évolution, de celle de ses réserves en matières premières, de ses armements, de ses cultures vivrières et industrielles, du sort des autres espèces vivantes. Des veilleurs identifieraient les menaces susceptibles de détruire l'humanité et évalueraient les potentialités de son expansion. En particulier, elle doit mettre en place une comptabilité mondiale, permettant de jauger ses produits et sa consommation de la nature, l'état de son patrimoine matériel et intellectuel, les déséquilibres qu'elle entraîne et qui risquent de dégénérer en menaces. Il faudrait également pouvoir disposer de pareilles données en permanence. Voir comment elles peuvent évoluer selon les actions entreprises. Pour y parvenir, il faudra réunir l'ensemble des compétences existantes dans tous les domaines à évaluer, et pas seulement sur le mode statistique ; il conviendra en particulier d'utiliser les techniques de synthèse des expertises mises au point par le GIEC<sup>702</sup>, organisme mondial qui agrège en permanence les points de vue de très nombreux spécialistes du climat. Selon des procédures du même type, il faudra se doter de tableaux de bord et d'indicateurs d'alerte pour les espèces vivantes, la démographie, la santé, le climat, la finance, les armements, les matières premières, les météorites, etc. avant de traduire cette prise de conscience en réflexion sur la nécessité d'une réponse collective à ces menaces<sup>703</sup>.

Sans aucun changement du droit existant, mais pour rendre l'humanité plus harmonieuse, il consisterait à regrouper et à classer dans un Codex mondial les innombrables Traités en vigueur censés s'appliquer à la planète entière, tels les traités créant l'ONU, le FMI, la Banque mondiale, l'OIT, l'OMS, l'OACI, l'UNESCO, ainsi que l'ensemble des décisions prises par ces instances et les Conventions sur le droit de la mer, le Protocole de Montréal, entre autres. Des comités spécifiques seraient chargés d'évaluer systématiquement l'application de ce Codex. Pour aller plus loin, il faudrait doter des institutions judiciaires internationales spécifiques des moyens de police et de sanction. L'actuelle Cour pénale internationale pourrait s'estimer compétente pour infliger

---

<sup>702</sup> Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC ; en anglais : Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC) est un organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'Organisation des Nations unies (ONU). Il regroupe actuellement 195 États. Ce groupe, créé en 1988 à la suite d'une initiative politique de nature internationale, dépend de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations unies pour l'environnement.

<sup>703</sup> Ibiem.pp.352-353

des sanctions financières à un pays ou à une entité juridique quelconques. Sa compétence pourrait être élargie pour la poursuite des entreprises en lien avec les personnes physiques poursuivies pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité. On pourrait utiliser aussi comme moyen de police les opérations de maintien de paix de l'ONU. On pourrait créer une nouvelle Cour, un tribunal écologiques et financier international et engager des actions en responsabilité civile pour les dommages causés par des sociétés ou des personnes en cas de grave dégradation à portée planétaire de biens publics mondiaux ou de mise en jeu d'un risque systémique mondial. Ce tribunal sera aussi compétent en dernière instance pour juger des litiges fiscaux concernant les taxes mondiales<sup>704</sup>. Des actions de coopération franche et saine peuvent créer en vue d'aider les pays pauvres à se relever de la misère, par des mesures justes et équitables, par des programmes efficaces en vue des solutions pérennes. Comme ça l'avenir d'un monde meilleur sera possible et les nouvelles générations d'hommes et de femmes connaîtront un avenir florissant et prospère. Mais, les États belligérants seront-ils d'avis ? Et les Institutions internationales qui se sont considérées comme les nouveaux maîtres du monde ?

---

<sup>704</sup> Ibidem.p.354

## Troisième partie :

### Haïti à l'ère de la mondialisation

La mondialisation étant constituée un nouvel ordre géoéconomique et politico-diplomatique multidimensionnel à l'échelle planétaire, pas un pays, même les plus fermés du monde, peut se passer de ses effets catalyseurs. Haïti, pays signataire de nombreux traités multilatéraux et membre fondateur de l'ONU, en dépit de ses crises socio-politiques, a dû, sous les forces contraignantes interne et externe, emboîter le pas sans même mesurer les enjeux et le prix que cela pourrait lui en coûter. Pays doté de richesses innombrables et indénombrables, la perle des Antilles, Haïti a toujours connu des convoitises des puissances occidentales qui n'ont jamais cessé de le ruiner. Le lourd fardeau de la colonisation, qui a broyé tant d'âmes sous les verrous des exploitations inhumaines, la destruction et l'exploitation acharnées de ses ressources naturelles par les colons européens et plus tard les américains, le lourd tribut payé à la France pour son indépendance « prématurée » et les luttes intestines de ses propres dirigeants durant plus de deux siècles brouillent toutes les tentatives pour la résurrection de cette jeune nation pulvérisée sous le poids du sous-développement, de la misère et des souffrances inhumaines. Le pays se voit plonger dans une hécatombe sans possibilité de se redresser, tellement l'espoir n'est pas au bout du tunnel. Et cela ne semble pas toucher les esprits et les cœurs des pays dits amis d'Haïti, ni mouiller les consciences de ses dirigeants, tant les impies se sont constitués comme des hors la loi, n'ayant jamais eu le moindre sentiment de repentance, d'avoir pitié pour un peuple en voie de disparition sous les yeux inoffensifs des pays dits amis et des citoyens haïtiens d'ici et d'ailleurs. Haïti est prise dans des quiproquos, dans des « woule'm debo<sup>705</sup> », dans des « qui perd gagne », où les assoiffés des avoirs ramassent, détruisent, pillent et volent sans jamais penser de jeter des miettes dans les assiettes des damnés de cette terre. Le pays a peuplé au cours de sa tragique histoire une pléiade de politiciens malsains et ivrognes, qui laissent gémir de nombreuses générations d'hommes et de femmes, malmenées sous le poids d'une misère injuste, sans nom, sans cœur. Ils n'ont jamais pensé que ces misérables haïtiens, éparpillés dans les campagnes, les bidonvilles, les rues pleines de déchets toxiques, ont droit à un morceau de pain pour pouvoir remplir leurs microbiotes intestinaux. Ils n'ont jamais pensé que les enfants ont droit à l'éducation et à la prospérité, que les jeunes ont droit de vivre sur leur terre ancestrale et qu'ils ont droit au travail.

---

<sup>705</sup> « Woulem debo » est une expression tiré du créole haïtien et qui est inséré dans la culture de ce peuple pour caractériser des gens qui ne respectent pas leurs engagements.

Hélas ! Haïti est entrain de gémir sous les verrous d'une souffrance sans nom, sans borne et limite ; elle semble faite face à un complot structurel bien taillé, charpenté, organisé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Comme nation indépendante à l'aube du 19<sup>e</sup> siècle, sa renaissance ne lui a pas permis de se réveiller entièrement. Haïti sommeille encore, elle semble plonger incessamment vers sa mort irréversible. Et c'est sur cette route ténébreuse, chaotique, désastreuse, elle se voit imposer des plans d'ajustement structurel, l'ouverture des marchés et la privatisation des biens publics, bref le néolibéralisme, au lieu de favoriser le progrès du pays, permet la fuite des capitaux vers des paradis fiscaux, détruire l'agriculture du pays et bien établir une corruption endémique et systémique. État défaillant, instable, Haïti ne peut en aucun cas résister aux forces et vents contraires qui l'entraînent vers sa perte.

C'est l'objectif de cette troisième partie du travail qui consiste à décrire les innombrables assauts que le pays a connus au cours de son histoire des mains des puissances occidentales (chapitre 7), tout en étant également victime d'une démocratie émietlée, incertaine et imposée, après s'être vue écrouler sous des régimes dictatoriaux, sanguinaires, sans jamais avoir la moindre possibilité de résister sous les effets dévastateurs des troubles sociopolitiques démesurées (chapitre 8). Pour se ressaisir et sortir de cette immense pauvreté qui l'anéantit et la dénature complètement, le pays a besoin des leaders dignes qui peuvent rentrer dans les règles du jeu de la politique économique internationale, pour bien profiter et gérer les opportunités qui lui sont offertes, afin d'emboîter le pas vers la modernité prospère, par la gestion des crises politico-économiques, et mieux favoriser son développement (chapitre 9).

## **Chapitre 7 : Haïti, aux assauts des grandes puissances occidentales**

L'année 1492 marqua un tournant capital dans l'histoire de l'île d'Haïti. Elle symbolise le point de départ de la mise en place de la domination européenne dans l'île - et dans le continent américain -, dont la plus malheureuse conséquence a été la décimation totale des populations autochtones et leur remplacement par des Noirs africains. La mise en place, à partir de 1492, de la domination espagnole dans l'île d'Haïti s'inscrit dans le contexte des préoccupations commerciales de l'Europe et de la lutte plusieurs fois séculaire entre Chrétiens et Musulmans. L'histoire tragique d'Haïti est dense et semble greffer sur des pierres indestructibles, face aux convoitises étrangères qui ne cessent de souiller son sol, pour mieux exploiter ses richesses. Depuis cette colonisation monstrueuse jusqu'à son indépendance victorieuse le 1<sup>er</sup> Janvier 1804, Haïti avait été victime des assauts de toutes les grandes puissances européennes de l'époque qui sont venues l'offrir leur charme, pour bien tirer leurs bénéfices dans ses richesses. L'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal et la France pour ainsi dire, sont les grandes puissances privilégiées qui se sont débarquées sur la terre de St Domingue, avec l'ordre d'un divin rédempteur, créateur de l'univers, qui les a envoyés en mission avec la Croix pour salut et la Bible pour doctrine, en échange inconditionnel des trésors précieux qui gisaient dans le sol et le sous-sol de cette terre bénie. « Maravilla » était la fameuse expression espagnole, l'explosion de joie qui sortait de la bouche du premier conquistador, Christophe Colomb, envoyé spécial de la reine Isabella d'Espagne, pour apporter la paix éternelle aux habitants de l'île, enfermés dans l'ignorance d'un Dieu Tout-Puissant, Absolu, Souverain bien d'une humanité déchue, qu'Il doit restaurer et l'ouvrir la porte éternelle de son paradis.

En conséquence de cette bonne aventure miraculeuse et merveilleuse pour les conquéreurs, ils ont pillé, détruit, tué les premiers habitants de l'île. Toute une population a été massacrée, décimée et disparue sous le poids des travaux forcés. L'île d'Haïti, le Quisqueya des Indigènes, a un passé très mouvementé, marqué essentiellement par les faits coloniaux des envahisseurs et le génocide musclé des populations autochtones. Cette période tragique, marquée par la réduction en esclavage des Indigènes qui sont soumis à une exploitation féroce dans les mines, sous prétexte de les convertir au Christianisme, dans moins d'un siècle, ces paisibles gens ont été complètement décimés sous le coup des travaux forcés, des guerres et des maladies importées d'Europe. Pas une seule personne n'avait eu la moindre chance d'être sauvée devant les souffrances, les humiliations et les atrocités apportée par cette Croix expiatoire et cette Bible sainte et bénie. L'exploitation

rageuse des mines précieux ont laissé sans cœurs ces « chrétiens » pilliers, piègeurs, sanguinaires, sans âmes et consciences, d'avoir la moindre pitié pour les prétendus « barbares, sauvages » qui les ont offerts les marques de leur hospitalité. L'un des objectifs avoués de l'entreprise de Christophe Colomb a été la conversion de ces « païens » à la foi catholique. Cependant, la dure réalité de la colonisation n'a provoqué que la disparition de ceux qu'on devait convertir. Dr. Jean Claude Dorsainvil affirme que « Christophe Colomb avait rêvé de donner au Christ des nouveaux royaumes ; ses cupides compagnons achevaient d'exterminer un peuple et une civilisation dont nous retrouvons aujourd'hui quelques vertiges sur notre sol »<sup>706</sup>. Les protestations des rares personnages, tel que Las Casas, qui se sont élevés contre les crimes qui se commettaient contre ces gens inoffensifs raisonnaient comme des voix qui criaient dans le désert.

Frappés par manque de ressources humaines pour continuer les travaux forcés, les français, spécialement, ont fait venir sur la terre de St Domingue des milliers d'Africains dans des conditions inhumaines, afin de les imposer la torture, les exploitations deshumanisantes et l'esclavage. Ces nombreuses pages d'histoire, tristes et accablantes, semblent faire d'Haïti, la perle des Antilles, une terre de malédiction qui attire toujours des convoitises étrangères, et le pays peuple aussi des générations d'hommes et de femmes pervers qui n'ont aucune intention de travailler à sa prospérité. Le lourd fardeau de la dette de l'indépendance imposée par la France au président Boyer, quoique dignement gagnée au prix du sang sur le champ de bataille, est venue renverser l'espoir d'un développement intégral de la jeune nation. Même l'Allemagne, au cours de cette tragique traversée, a pu faire son lot téméraire. Terre « maudite », toujours malmenée, souillée, donnant naissance à deux groupes d'enfants ennemis en raison de leur peau jaunâtre et noirâtre, tuant même le père fondateur de la patrie ; ils n'ont jamais pu s'entendre pour mettre le pays sur la voie du progrès et du développement. Les nombreuses querelles, les guerres, les tensions et conflits internes intermittents, les dissensions et les discriminations qui déchirent le tissu social haïtien, ont offert l'impérieuse occasion aux présences des forces américaines, françaises et de l'ONU, à tour de rôle, qui sont toujours disposées et disponibles à venir imposer leur méprisable solution insoutenable.

Donc la colonisation n'est pas sans conséquence et a causé ses multiples impacts dans toute la société haïtienne et a provoqué des répercussions sur les mentalités et les consciences des haïtiens (Section 1). L'ensemble de ces impacts considérables ont des rapports de causes à effets

---

<sup>706</sup> Jean-Claude DORSAINVIL, *Manuel d'histoire d'Haïti*, FIC (Frères de l'Instruction Chrétienne), Port-au-Prince, 1934, p.11.

directs et ont provoqué des crises historiques et des troubles socio-politiques interminables et indéterminables, intermittentes et intergénérationnelles entre les haïtiens avec leurs conséquences multiples (Section 2). Désespérée, ruinée par des crises internes, la nation semble être victime de nombreux complots des mains visibles de l'international qui ont créé au sein de la population des cellules de dissensions, de discorde, de division interminable chez des rétrogrades, des comploteurs, des bluffeurs, des traites qui sont toujours prêts à vendre leurs consciences au plus offrants, pour continuer à perpétuer l'héritage colonial. Haïti est sous les verrous de la communauté internationale qui ont imposé un plan de politique néolibérale qui n'est autre que le renouvellement de la structure du colonialisme ancien, apparu sur un nouveau visage au XXI<sup>e</sup> siècle (Section 3).

### **Section 1. La colonisation et ses multiples impacts sur la société haïtienne**

Nul ne peut ignorer les impacts de la colonisation sur l'ensemble des territoires et les peuples qui ont été victimes de ce monstre ravageur et désastreux. Dans le cas d'Haïti, on ne peut sous aucun contexte dénombrer, relever les impacts de ce fléau qui a ravagé le sol et le sous-sol du pays et a du même coup traumatisé les esprits et les consciences d'un peuple, des milliers de générations qui vivent et assument la colonisation comme un fait accompli, comme un héritage ancestral. On doit vivre en Haïti pour comprendre les mœurs et les mentalités haïtiennes et découvrir les effets néfastes et dévastateurs du fléau de la colonisation. L'ensemble de ces proverbes haïtiens : « Pito nou lèd nou la »/ mieux vaut qu'on soit moche, mais on est là; « Toutan tèt poko koupé li espéré mété chapo »/ tant que la tête n'est pas encore coupée, elle espère se coiffer d'un chapeau ; « Passé mizè pa vlé di mouri pou sa »/ vivre dans la misère ne veut pas dire mourir ; « Depi gen lavi gen espwa »/ Tant qu'il y ait de la vie, il y a de l'espoir, « Depi nan Ginen, nèg rayi nèg »/ Depuis la Guinée le nègre déteste le nègre, etc. ; l'ensemble de ces dictons haïtiens semblent plonger le peuple dans une forme de résignation perpétuelle et de sentiment de haine qui le pousse soit à des revanches soit à accepter ses situations misérables et les poids du fardeau de la vie.

Cette philosophie existentielle haïtienne, cette mentalité ancrée et insérée dans le vécu quotidien du peuple, spécialement chez la masse paysanne, a sans aucun doute des liens historiques avec les atrocités, les tortues, les barbaries et la surexploitation démesurée de la colonisation et les tragédies des longues traversées périlleuses, monstrueuses des esclaves de la Méditerranée. Le

peuple africain dans son ensemble est un peuple sympathisant et combatif. Mais victime de ses marques de sympathie naïvement fraternelle aux étrangers, ce peuple a connu tous les déboires existentiels indéfinis de l'histoire, et cela, depuis la colonisation jusqu'à nos jours. En dépit de la courte percée historique de son indépendance par une génération d'hommes et de femmes dignes, la colonisation européenne en Haïti a dévasté l'ordre structurel, économique, social et environnemental du pays, et a également causé des déchirements dans le tissu social par l'émergence des classes d'hommes sans esprits d'appartenance. La nation assiste toujours à des rapports tendus entre les hommes et des femmes de couleur nés des pères blancs et des mères africaines et les purs descendants africains. Même les nègres libres, c'est-à-dire les esclaves à talent qui ont été affranchis par leurs maîtres blancs, ayant eu la chance de tailler une place sous les tables de leurs maîtres, se croient supérieurs de ceux-là qui vivaient sous le joug de l'exploitation totalitaire, c'est-à-dire les esclaves des champs. Cet héritage demeure toujours et crée des dissensions au sein de la société haïtienne, fait que le pays est construit sur des préjugés structurels, entre « nèg lavil ak nèg andeyo » ou du moins « nèg anwo ak nèg anba » / nègre de la ville (citadin) et de la montagne (campagnard), « nèg sèvo ak nèg sot » / l'intellectuel et l'illettré, « moun rich ak moun pov » / le riche et le pauvre ; « bèl moun ak moun lèd »/ le beau et le laid, etc.

Le système esclavagiste, d'une durée de trois siècles, n'a pas laissé les différents castes et classes : dominants et dominés du pays sans douleurs et dommages, certaines fois irréparables. La société dans son ensemble n'a jamais eu la volonté de coopérer, de transcender les divergences, de réparer les torts du colonialisme, de tenter de se réconcilier, d'investir dans le développement afin de favoriser le progrès économique, social et humain. Elle n'a jamais eu la volonté de réparer les dégâts causés par l'exploitation acharnée de l'environnement naturel et l'écologie du pays. Les haïtiens peinent à se relever, à enlever les barrières, les schèmes et les séquelles esclavagistes qui ont ruiné leurs mentalités par un processus de décolonisation mentale. Si les chaînes esclavagistes semblent avoir été enlevées par les pères fondateurs de la patrie, cela n'a pas fait long feu, car après la mort de l'empereur Dessalines et le roi Christophe dans le Nord, le pays a sombré dans des crises périodiques irrésistibles. On passe de la colonisation physique, corporelle à la colonisation psychique ou mentale. La futile déclaration démagogique, blasphématoire lancée par le président Pétion à Port-au-Prince : « voler l'état n'est pas volé », grâce à sa politique de « lésé grennen/ laisser aller », « deplimen poule la, men atansyon pou'l pa rele », « déplumez la poule, mais attention à ses bruits », continue toujours sa pérennisation et depuis lors, installe l'impunité

comme la loi mère, fondatrice de la nation haïtienne. De 1804 qui marqua la fin de la domination française jusqu'à aujourd'hui, Haïti a connu une trajectoire désastreuse en matière de mal gouvernance, de la gestion des crises et des troubles politico-sociales, de l'exploitation des haïtiens par leurs propres congénères, de vol, de la corruption et de la gabegie administrative, des disputes pour le pouvoir, des coups d'états répétés, des actes d'assassinats et de « coupé têt boulé kay » / couper la tête et brûler les maisons. Ce sont l'ensemble des conséquences de la colonisation qu'il nous importe de présenter dans le cadre de ce travail, pour prouver les liens de causalités qui existent entre la colonisation et les crises systémiques qui ravagent la société haïtienne, qui peine toujours à trouver des issues favorables à son bien-être et son développement intégral.

### **1.1. Impact environnemental**

La nature, dans la pensée religieuse des Indiens qui occupaient l'île avant le débarquement des colons européens étaient quasiment sacrée. C'est ce même esprit qui dominait les croyances africaines exprimées dans leur religion : à savoir le respect de la nature, des arbres, des sources et des cours d'eau, qui représentent l'ultime demeure des esprits. C'est pourquoi les indigènes pratiquaient une agriculture traditionnelle fondée essentiellement sur l'économie de la pêche, de la chasse et de la cueillette. Les catastrophes démographiques et les conséquences du génocide qui favorisent la dissémination des Indiens d'Amérique, plus particulièrement ceux d'Haïti, aura pour conséquence le développement progressif du système odieux de la Traite des Noirs qui, pendant trois siècles environ, arracha à l'Afrique des dizaines de millions de ses fils, vendus comme esclaves dans les plantations et dans les mines américaines. Cet expédient n'a pourtant pas réussi à sauver la colonie d'Haïti<sup>707</sup>. De nombreux facteurs concourent au déclin de cette colonie : l'épuisement des mines d'or de l'île, la rareté de la main-d'œuvre, la conquête de la terre ferme (agricole et productive), le problème de subsistance, les incursions des pirates et des corsaires. Il faut ajouter à cette liste les méthodes de résistance des Indigènes face à la domination espagnole par la destruction systématique des plantations, en vue de réduire les colons à la famine. Cette pratique allait poursuivre sa course avec l'arrivée des esclaves africains, comme forme de revendication et de protestation la plus légitime, devant les aider à se soustraire du fardeau infernal de l'esclavagisme.

---

<sup>707</sup> Il est important de rappeler que le nom d'Haïti ou St-Domingue utilisé à tour de rôle est équivalent, on doit tenir compte seulement du contexte de son utilisation.

La surexploitation des champs et le surpâturage sont aussi des facteurs redoutablement dévastateurs pour la couverture végétale. Mis à nus, les sols sont exposés aux effets des cyclones, des tempêtes, des inondations qui emportent les terres vers les océans et les rivières. La biosphère n'a cessé de se dégrader à un rythme croissant. Les incendies dans les plantations de café, de la canne à sucre, du coton et d'indigo ont occasionné des pertes de la biodiversité. Les déboisements continuels des forêts sont des maux qui rendent l'environnement dégradé et moins fertile à la production. L'exploitation du sous-sol, à la recherche des mines et des métaux précieux n'était pas sans effet considérable. La faune n'a pas été davantage épargnée. Le bilan est triste et alarmant pour cette terre vierge qu'occupaient des paisibles citoyens qui inculquent dans leurs âmes et conscience humaine une loi indélébile, indestructible qui n'est autre que le respect de cette nature sacrée.

En 1606, le roi Philippe III d'Espagne décida la dépopulation de la partie occidentale de l'île : colons, esclaves et troupeaux seront transférés dans la partie orientale. Cette action désespérée devait répondre notamment à la contrebande qui se pratiquait entre d'une part les colons espagnols et de l'autre les portugais et les Français catholiques, les Hollandais et les Anglais protestants. L'île devenait dès lors un bien sans maître. Le champ était libre pour les aventuriers de toutes les origines. Les autres nations européennes qui étaient exclues du partage n'étaient pas tardées à contester leur monopole. François 1er, roi de France, n'avait-il pas demandé qu'on lui montrât le testament d'Adam qui l'exclut du partage du monde?<sup>708</sup> Le pays était à feu et à sang, où la destruction massive faisait son comble. La colonisation de l'île d'Hispaniola a connu d'autres effets majeurs auxquels on a droit aussi de présenter d'autres impacts qui ont occasionné sa chute infernale.

## **1.2. Impact économique**

Après la prise en otage des espagnoles et des anglais, suivie de la piraterie des hollandais, des portugais, des flibustiers et des boucaniers, arrivaient la période noire des français ravageurs. Il faut rappeler que la mise en place proprement dite de la domination coloniale française dans les Antilles commença en 1625 avec l'occupation, conjointement avec les Anglais, de l'île Saint Christophe (aujourd'hui Saint Kitts and Nevis). Chassés par les Espagnols en 1638, ceux d'entre eux qui ont réussi à s'enfuir se sont réfugiés dans l'île de La Tortue, située à 12 Km de la côte nord d'Haïti, région qui sera occupée progressivement, en dépit des fréquentes attaques des Espagnols.

---

<sup>708</sup> Fritzner ETIENNE, *Histoire Haïti*/ Consulter le site: <http://ufdcimages.uflib.ufl.edu/haïti-histoire.pdf>.

De 1640 à 1665, l'histoire de l'île est marquée par des luttes incessantes entre Français, Anglais et Espagnols pour sa possession. Cette île deviendra, en raison de sa position géographique, une base de premier ordre pour les activités des pirates et des corsaires. Cette période est marquée également par l'activité des boucaniers (chasseurs), des flibustiers (pirates) et des habitants (cultivateurs). Ces derniers transformèrent l'île en une espèce de République d'aventuriers qui ne reconnaissaient au roi de France qu'une autorité nominale. En 1665, l'île tomba dans le domaine de la compagnie des Indes occidentales, qui y nomma comme gouverneur l'ancien capitaine de marine et corsaire Bertrand d'Ogeron. Ce dernier qui s'installa dans le Nord, dans la commune actuelle de Dondon, a mis en place une politique de peuplement de l'île, en encourageant l'immigration de Français<sup>709</sup> par le système de l'engagement.

La seconde moitié du siècle a connu plusieurs faits marquants : augmentation de la population, extension des établissements, essor des activités agricoles, recul de la flibuste. Entre-temps, par les traités de Ryswick, signés en 1697, à Ryswick (Hollande), l'Espagne reconnaît la souveraineté de la France sur la partie occidentale de l'île, qui sera rebaptisée plus tard Haïti<sup>710</sup>. Cette partie allait connaître, dans la première moitié du XVIIIe siècle, un extraordinaire développement économique, fondé essentiellement sur l'exploitation de la canne à sucre et le système esclavagiste. Cet essor économique a valu à l'île l'appellation de « Perle des Antilles » et de « joyau de l'empire colonial des Bourbons ». Grâce à la colonie de Saint-Domingue (partie française de l'île d'Haïti), la France a réussi à équilibrer sa balance commerciale en Europe et parvint à occuper une place de choix dans le concert des grandes puissances coloniales. Cependant, la richesse de Saint-Domingue était générée par un système social fragilisé par des contradictions de toutes sortes. Ces contradictions aboutiront, à la fin du 18e siècle, à l'éclatement de la société coloniale<sup>711</sup>.

Cet éclatement social qui a permis l'indépendance de l'île n'a pas toutefois ramené la paix et la stabilité. Des sanctions allaient être imposées à la jeune nation fraîchement sortie du joug de l'esclavage. Pour l'empire de France, c'était un mauvais exemple pour ses autres colonies à esclaves. D'autres puissances s'alliaient à la France et ont tout fait pour éviter la propagation du

---

<sup>709</sup> On parlait à cette époque de deux types de blancs : les pompons blancs et les pompons rouges, pour marquer la différence entre les français riches et les français pauvres. Les pompons rouges sont ceux-là qui vivaient dans les rues de la Rochelle, de Paris et qui venaient offrir leur force de travail (les engagés) par un contrat de 36 mois, pour avoir droit à un lopin de terre à St Domingue.

<sup>710</sup> Ayiti a été le nom donné par les indiens de l'île avant le débarquement des européens.

<sup>711</sup> Fritzner ETIENNE, *Histoire Haïti*

« virus liberticide » haïtien. Elles refusent de reconnaître le nouvel État, sur lequel pèse encore la menace d'un retour offensif des Français. Face à cette situation, Dessalines allait mettre en place une politique de militarisation totale de la société en vue de prévenir toute attaque des Français. Dans cette perspective, le massacre des derniers colons demeurés dans l'île, décrété par Dessalines, dès le mois de Janvier 1804, était prévisible. La reconnaissance par la France de l'indépendance d'Haïti n'aura lieu qu'en 1825, et cela en échange du paiement aux anciens colons d'une indemnité de 150 millions de Francs. Cette indemnité représentera une lourde hypothèque pour le développement économique du pays.

Sur le plan interne, la disparition de la classe des maîtres a créé un vide et a fait surgir des problèmes qui exigeaient des solutions urgentes, et dont le nœud gordien a été le mode de répartition des biens vacants laissés par les colons. Que faire des terres, principale source de richesse dans l'ancienne colonie devenue Haïti ? Faut-il les nationaliser, les vendre, ou les distribuer aux cultivateurs ? Dessalines opta pour la première solution, ce qui allait lui coûter la vie, après seulement deux années à la tête de l'État. Sa disparition déboucha sur la division du pays en deux parties : le Royaume du Nord, dirigé par Henri Christophe, et la République de l'Ouest et du Sud, dirigée par Alexandre Pétion. Durant les deux siècles de l'histoire d'Haïti, les dirigeants se sont toujours montrés incapables à apporter une réponse cohérente et définitive à la question agraire. C'est la vision des cultivateurs qui prévaudra – partage des terres et primauté de la culture des vivres sur celle des denrées –, au détriment de tout projet d'intégration du secteur agricole dans un processus global de développement du pays. Il en résulte une extrême parcellisation des terres. Ce phénomène n'est pas sans conséquence sur les conditions de vie des couches paysannes et sur le développement du pays<sup>712</sup>.

Il faut mentionner un autre fait tout aussi important et très lié à la question agraire : l'impossibilité pour les classes dirigeantes de restaurer l'économie de plantation, tournée vers le marché extérieur. Ce modèle économique, fondé, à l'époque coloniale, sur les grandes unités de production appelées « habitations - ou « plantations » -, était abhorré par les cultivateurs qui n'en voyaient que le symbole de l'esclavage. Ces derniers n'étaient intéressés qu'aux jardins à vivres qui leur procurent leur subsistance. Tous les efforts visant à la restauration de la prospérité du pays, sur le modèle de l'économie de plantation, se sont soldés par l'échec. A partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, des efforts ont été entrepris en vue de promouvoir un certain développement

---

<sup>712</sup> Article de Fritzner ETIENNE, Histoire *Haïti*

industriel dans le pays. Malheureusement, les résultats n'ont pas été fameux. Deux faits essentiels expliquent l'échec : le poids de la dépendance vis-à-vis du marché mondial et l'instabilité politique. Ces deux facteurs devenaient un poids trop lourd pour le développement des forces productives internes. Quelles conséquences entraînent-ils ces impacts économiques ? Ils sont sans doute en rapport commun avec les crises politiques.

### **1.3. Impact politique**

L'année 1789 marqua un tournant capital dans l'histoire de la colonie de Saint-Domingue comme dans celle du monde occidental. Profitant de l'occasion qui leur est offerte par la Révolution qui s'opéra en France, les différents groupes sociaux de la colonie (planteurs, négociants, ouvriers, petits métiers, etc.) s'ébranlèrent en vue de faire entendre leurs revendications. Ces dernières variaient en fonction des intérêts des divers groupes. Les propriétaires voulaient l'autonomie économique et politique de la colonie vis-à-vis de la France, pourtant, les hommes de couleur luttèrent pour l'obtention d'égalité civile et politique avec les Blancs. Les non propriétaires, rêvaient de devenir un jour propriétaires, tandis que les fonctionnaires royaux sont honnis des propriétaires qui voient en eux des corrompus, intéressés uniquement à faire leur bourse avant de retourner en France, alors qu'ils ont été incapables de juguler les turbulences des esclaves. Ces derniers, de leur côté, attendirent le moment favorable pour se débarrasser de leurs oppresseurs et s'accaparer des terres que leur sueur fertilise gratuitement. A la veille de 1789, la colonie de Saint-Domingue était comparable à un baril de poudre prêt à exploser. Par contre, les maîtres étaient tous d'accord sur un point essentiel : le maintien du système esclavagiste, base fondamentale des rapports de production. Ils n'étaient divisés que sur la répartition des richesses générées par ce système odieux. Les esclaves représentèrent le groupe le plus homogène. Ne bénéficiant rien de la richesse coloniale dont ils sont le moteur principal, dans tout chambardement de la société, ils ne pouvaient sortir que gagnants.

Entre 1789 et 1791, la scène politique coloniale était dominée par les luttes entre différentes factions de la classe des maîtres. A partir de 1791, les esclaves, qui représentaient près de 86% de la population de Saint-Domingue font leur entrée fracassante sur la scène. Cet événement donna aux mouvements de revendication une orientation nettement révolutionnaire. La liberté était devenue le maître mot du moment et le cri de ralliement des masses serviles. Les guerres révolutionnaires qui, entre 1792 et 1799, ont mis la France aux prises avec la quasi-totalité

des États européens, ont eu de graves conséquences sur la colonie de Saint-Domingue. Au début de 1794, plus de deux tiers de la colonie étaient aux mains des puissances rivales de la France, notamment l'Espagne et l'Angleterre. Acculés par les troupes espagnoles et anglaises, les Français sont obligés de faire appel aux esclaves révoltés auxquels ils ont promis la liberté, en échange de leur aide contre les forces étrangères. Le 29 Août 1793, la liberté générale des esclaves est proclamée par Sonthonax<sup>713</sup>, représentant du gouvernement français à Saint-Domingue. Cette décision est ratifiée en Février 1794 par la Convention Nationale. En effet, n'eût été le ralliement, en Mai 1794, de Toussaint Louverture, un des chefs des esclaves insurgés, à la cause de la République, la souveraineté de la France sur la colonie de Saint-Domingue aurait été probablement perdue à jamais.

La période 1794-1802 est marquée essentiellement par les efforts de Toussaint Louverture en vue, d'une part, d'expulser les puissances étrangères du sol de Saint-Domingue et, d'autre part, de contrecarrer les prétentions des Anciens Libres (Les Affranchis)<sup>714</sup> à la domination politique, économique et sociale dans la colonie. A la fin du siècle, Louverture est censée débarrasser de ses ennemis intérieurs et extérieurs. Promu à la fonction de gouverneur de la colonie, il promulgua en 1801 une constitution qui lui donna le titre de gouverneur général à vie avec le droit de nommer son successeur. La constitution de Toussaint Louverture était considérée par la France comme un manifeste d'indépendance. L'orgueil de Napoléon Bonaparte, le conquérant de l'Europe et de l'Égypte, ne pouvait accepter cet affront à la souveraineté française. Il voyait dans l'ancien esclave, devenu gouverneur, un rebelle qu'il faut soumettre par la force. En Février 1802, une expédition de plus de vingt mille hommes est envoyée à Saint-Domingue afin de réduire Toussaint Louverture. Cette expédition a été à l'origine de l'éclatement de la guerre de l'indépendance de Saint-Domingue. Elle était dirigée par le général Leclerc, beau-frère de Napoléon Bonaparte. Les nombreux renforts porteront les forces expéditionnaires à plus de quarante mille hommes. Défait, le général Louverture est capturé et déporté en France comme prisonnier. On l'enferma au Fort de Joux où il mourut le 7 avril 1803. Cependant, la défaite de Toussaint ne signifiait pas pour autant la fin de la guerre de l'indépendance. D'autres chefs ont pris la tête du mouvement. En automne 1803, c'est la débâcle de l'armée française, face à la détermination des forces révolutionnaires,

---

<sup>713</sup> Sonthonax a joué un rôle intermédiaire très influent entre la Métropole et la Colonie de St Domingue. Il était membre de plusieurs commissions civiles, souvent accompagné par d'autres membres comme Paulverel et Haillot, envoyé par la France pour apaiser les tensions qui régnaient dans la colonie.

<sup>714</sup> Vincent Oger, n'avait-il pas déclaré aux autres mulâtres qui luttèrent contre les colons blancs et qui ont besoin de l'aide des nègres que « Nous pouvons agir sans eux » ?

conduites par un ancien officier de Toussaint Louverture, le général Jean-Jacques Dessalines. Les troupes françaises, commandées par le général Rochambeau, ont capitulé le 18 novembre 1803. Le premier Janvier 1804, l'armée révolutionnaire proclama l'indépendance de Saint-Domingue, sous nom indien d'Haïti. Dessalines est nommé gouverneur général à vie, avec le droit de désigner son successeur. Un deuxième État indépendant venait de prendre naissance en Amérique<sup>715</sup>.

Dessalines, consacré empereur sous le nom de Jacques 1<sup>er</sup>, n'a pas fait non plus longue feu, puisque le 17 Octobre 1806 allait provoquer son assassinat au Pont Rouge, à l'entrée Nord de Port-au-Prince. Ces crises et situation politique n'ont pas été moins complexes. Immédiatement après la disparition de Jean-Jacques Dessalines, des divergences politiques profondes apparaissaient, qui ne tarderaient pas à déchirer le corps social. Elles marquaient toute l'histoire du 19<sup>e</sup> siècle haïtien. Les luttes incessantes entre les deux ailes de l'aristocratie dominante, qui sont caractéristiques de cette période, prenaient assez souvent la forme trompeuse de conflits de couleur. Les rivalités politiques tournaient, à partir des années soixante, autour de deux grandes théories politiques : la théorie mulâtriste, qui fondait la légitimité du pouvoir sur « l'illusion de la compétence et un quota épidermique » (le pouvoir aux plus capables), et la théorie noiriste, qui la faisait reposer sur un « quota de force de production » (le pouvoir au plus grand nombre). Vers la fin du siècle, les luttes politiques se dégénéraient en rivalités de personnes pour aboutir, en 1915, à l'occupation du pays par les Etats-Unis. Cette occupation doit, par ailleurs, être considérée dans le contexte de la logique d'expansion impérialiste, qui se dessinait dans le monde dans les dernières décennies du 19<sup>e</sup> siècle, pour culminer à la première Guerre mondiale (1914-1918). A présent comment comprendre les impacts psychologico-moral de la colonisation ?

#### **1.4. Impact psychologico-moral**

René Depestre déclara ceci : « Aussi bien en Afrique, en Asie qu'en Amérique, l'une des principales conséquences morales et socio-psychologiques de la domination coloniale a été la dépersonnalisation de l'être humain de ces trois continents. La colonisation, en établissant par la violence l'irréalité culturelle des peuples qu'elle subjuguait, en congelant leurs cultures dans un immense ghetto historique, privait de ce fait l'homme colonisé de toute identité. Qu'était-ce l'esclavage, sinon le refus radical de reconnaître à l'homme noir une humanité quelconque ? L'homme noir qui était pris dans l'effroyable engrenage de la Traite devait commencer par

---

<sup>715</sup>Consulter le site : <http://ufdcimages.uflib.ufl.edu/Haïti-histoire>.

renoncer à ses nom et prénom »<sup>716</sup>. La colonisation, pour ainsi dire, a détruit à la fois l'existence humaine des esclaves, telle que la réduction de leurs forces physiques, de leurs conditions de vie, de leurs rapports sociaux, et aussi, ce qui constitue leur essence, c'est-à-dire ce qui façonne leur identité d'hommes et de femmes, leur conscience existentielle, ce qui les caractérise dans leur propre réalité humaine, leur valeur humaine intrinsèque, tout ce qui les fait hommes et femmes dans leur dignité, leur intégrité, leur singularité et leur nature, et par le simple fait quand on les voit, leur apparence physique vous dit que ce sont des hommes et des femmes. René Depestre prend cet exemple : « si un esclave s'appelait Mamadou Bakongo, il devait oublier pour toujours son nom et baisser les yeux sous un petit nom d'emprunt que la fantaisie du colon lui collait. Il devenait un inconnu pour lui-même »<sup>717</sup>. Il cessait d'avoir des rapports humains avec sa propre personne et avec ses semblables. Il perdait son essence qui se dissolvait dans la chimie opaque du mépris. Le colonisateur, placé devant des milliers de tonnes de nègres que le bateau négrier déversait sur le marché, ne se donnait pas le mal de distinguer un Bantou d'un Dahoméen ni un Mandingue d'un Yoruba<sup>718</sup>. En effet, « Il suppose, comme dit Guy de Bosschère, qu'identifier humainement le colonisé disqualifierait automatiquement toute forme d'autorité qu'il se propose d'exercer à son égard. Il opère donc une simplification radicale qui sera de nature, selon lui, à faciliter sa tâche. Il déclare le colonisé, non seulement inférieur, mais objet ainsi plus aisé à manier. Et pour justifier son schéma, il abaisse réellement le colonisé, le réduisant à sa fonction d'objet. Pour pouvoir dire : Voici la preuve qu'il n'est pas un homme ou une femme»<sup>719</sup>.

L'être humain soumis à cette pression réifiante était appelé à devenir un être invisible, un être innommé, une espèce d'os innommé de l'histoire, tributaire d'un processus qui impliquait la perte irréversible de son identité, l'anéantissement de son essence d'homme, la fin du parcours historique de son existence. Les esclaves, sidérés par cette exploitation massive et vertigineuse n'avaient aucune conscience qu'ils pouvaient se reconstituer. Au dire de Nietzsche, ils sont devenus des aliénés de leur histoire et de leur existence ; ils sont devenus des zombis. Ce n'est pas hasard

---

<sup>716</sup> René DEPESTRE, *Les fondements socio-culturels de notre identité : Domination Coloniale et Identité culturelle*, Article paru sur le site : <https://www.lehman.cuny.edu>, La Havane, Juillet 1969.

<sup>717</sup> C'est une réalité qui persiste dans le milieu haïtien et qui domine aussi les mentalités haïtiennes, surtout à la campagne où les parents, dans un esprit purement superstitieux par peur des sorciers, cachent toujours le vrai nom enregistré dans l'acte de naissance de leurs enfants. Les enfants haïtiens ont presque deux noms : l'un pour le public et l'autre qui demeure un secret familial, sauf en cas où les enfants se rendront à l'école ou vont être enregistrés pour le baptême ou la première communion ou d'autres situations similaires.

<sup>718</sup> Ces catégories de personnes décrivent les africains venus des tribus différentes et qui ont été arrachés de leur terre pour être ramenés sur le sol américain.

<sup>719</sup> Cf. René DEPESTRE, *Les fondements socio-culturels de notre identité*.

qu'il existe en Haïti la zombification multiforme, c'est-à-dire le mort-vivant, l'homme à qui on a volé son esprit et sa raison, en lui laissant sa seule force de travail. Selon la mythologie du vaudou haïtien, il est interdit de mettre du sel dans les aliments du zombi, car cela pourrait réveiller ses facultés créatrices. L'histoire de la colonisation est celle d'un processus de zombification généralisée des esclaves. Cette aliénation ou zombification existe toujours sur le sol haïtien, dans l'âme et la conscience haïtienne ; elle s'enracine dans les mœurs, les coutumes et les mentalités. Pas seulement sur le plan mystique mais dans la vie ordinaire et quotidienne. Il suffit à un haïtien de gravir l'échelle sociale, pour voir la modification de son comportement, même par rapport à ses parents, ses amis et coreligionnaires. La différence est de taille même dans les formes de salutations. La réalité de l'histoire de « Saintanise » décrite par « Moris Sisto », un cinéaste haïtien explique les formes d'esclavage d'enfants issus des parents pauvres des campagnes qui sont envoyés en ville ou dans le village chez des parents à condition économique améliorée, pour être à leur service. Ces enfants n'ont pas souvent droit au sommeil, au repos, à la nourriture descente, à la scolarisation et à des vêtements dignes, mais ils portent le fardeau des tâches ménagères, le poids des travaux difficiles, ils sont traités comme des soldats qui doivent toujours être prêts au service de leurs maîtres. Cette réalité existe dans les milieux professionnels, dans les institutions privées, publiques, religieuses où les jeunes filles ou garçons, professionnels, doivent souvent se prostituer pour avoir droit à une position sociale ou un emploi.

La situation coloniale rend donc les haïtiens non seulement étrangers à eux-mêmes, mais hostiles à eux-mêmes, honteux d'eux-mêmes. C'est pourquoi il est donc imprimé dans les consciences et mentalités d'un grand nombre de dirigeants et de citoyens le rejet de leur appartenance sociale. Il semblerait pour beaucoup d'entre nous, vivre en Haïti, n'est pas idéal, c'est toujours vers les frontières voisines que la vie fleurit et que l'eau coule en abondance, c'est vers d'autres cieux et d'horizon que nous comptons toujours restaurer notre vie. L'espérance de vie des haïtiens se repose sur des terres étrangères et cela semble devenir un principe existentiel. Tout cela est dû par notre conviction imprimée dans notre mentalité que cette terre ne nous appartient pas. Pour les pauvres abandonnés, ils rêvent toujours de retourner vers l'Afrique ancestrale. Les comportements des dirigeants qui volent, pillent et ramassent les richesses, pour déposer des sommes faramineuses dans des banques étrangères, qui vont de part et d'autre acheter des maisons luxueuses, ne témoignent d'aucun sentiment d'appartenance. Pour la classe possédante, ils se croient les seuls héritiers des colons blancs et ils dressent des barrières dus aux préjugés de couleur et de position économique. Ils vivent en caste et se marient entre eux pour ne

pas se mêler des « sales » nègres. Les élites intellectuelles se comportent toujours comme des esclaves à talents, qui se mettent en position servile, soit à la cause des politiciens, soit à la cause du secteur économique, en quête toujours des miettes qui tombent des tables bien garnies de leurs maîtres. C'est pourquoi pour de nombreux haïtiens qui se croient victimes de l'oppression économique, sociale, politique, il est donc inscrit radicalement dans leurs mentalités, que rien n'est bon, agréable et possible dans ce pays. Il faut partir à tout prix. Les seules luttes qui existent dans notre pays se trouvent dans deux verbes clés : voler et partir. Cela est dû à une déconstruction mentale, qui enlève tout sentiment d'appartenance, dignement légué par nos ancêtres qui étaient jurés de vivre libre ou mourir, de marcher toujours la tête altière, fière devant l'homme blanc et l'humanité dans son ensemble. A présent comment comprendre les impacts culturels qui affectent la société haïtienne dans son ensemble ?

### **1.5. Impact culturel**

La Culture en tant qu'expression et résultats des rapports entre l'homme et la société d'une part et la nature d'autre part, se retrouve chez tout peuple, et est inhérente à l'existence humaine. Partout où se déroule une vie consciente, fleurit une culture. La culture, c'est l'ensemble des valeurs matérielles et spirituelles créées par l'humanité au cours de son histoire. Cette création est continuelle et nécessaire. Elle est le corollaire, le reflet, le résultat de l'action de l'homme en vue d'adapter le milieu aux exigences de sa survie et de son épanouissement. Elle est inspirée par l'instinct de conservation au stade primaire, par la conscience des lois de l'existence au stade supérieur. Elle obéit donc d'abord à une loi biologique simple, celle qui fixe les conditions de la conservation de l'individu et de l'espèce avant d'obéir à une loi plus complexe, d'ordre psychologique et économique-sociale. Or l'instinct de conservation, le besoin de s'épanouir et de s'accomplir sont le propre de tout individu, de toute société, de tout peuple. Il n'y a pas de peuple qui ne lutte pas pour son existence, par la création des biens nécessaires à cette existence<sup>720</sup>.

Pour le peuple indien de l'île d'Haïti, il a été complètement décimé, et il ne reste que les vestiges de sa culture. Pour la culture africaine, elle n'a pas d'autres fondements et n'a pas besoin d'autres fondements que la vie concrète de l'homme africain. L'Africain est un peuple qui danse, qui célèbre la vie, qui croit dans la bonté et la beauté de la création, qui croient dans la toute-puissance des esprits qui habitent chaque espèce ou être qui respire. Plongeant ces regards dans

---

<sup>720</sup> Ahmed Sékou TOURE, *Qu'est-ce que la culture ? (l'anthropologie occidentale ou la négation de la culture africaine)*, consulter le site : <https://www.lehman.cuny.edu>.

les réalités africaines les plus profondes, elles expriment la vie, le travail, les idéaux et les aspirations de tous les peuples africains, sans distinction. La culture africaine a apporté et apporte sa contribution aux côtés des autres peuples dans la conquête des sciences et des techniques. Avant le contact avec les autres continents, l'Afrique avait appris à extraire les métaux, à forger ses armes et ses outils de travail. Elle avait appris à tisser les étoffes. La notion de chimie était développée à travers divers recettes comme celles nécessaires à la fabrication du savon, de l'indigo, de l'encre, du tannage des peaux etc...

Mais, nul ne peut ignorer l'utilisation crapuleuse faite par les Puissances de proie, au tout début de l'Histoire moderne, par leur mainmise sur les Peuples Africains entre autres. Ce qui a causé la destruction avec acharnement de son identité et de son héritage culturel. Par exemple, un peuple qui a été colonisé ne récupère pas automatiquement sa personnalité culturelle, son être social, son humanité et sa beauté que la colonisation avait volée. La victoire militaire qu'avait connu Haïti sur le colonialisme, pour décisive qu'elle fût dans le projet de la décolonisation, n'a pas encore été la conquête de son identité. L'indépendance politique n'entraîne pas une décolonisation spontanée des structures morales, psychiques, culturelles héritées de l'époque coloniale. Cet héritage sinistre peut congeler pendant très longtemps les forces de création et de connaissance d'une société. On peut donc déceler cette évidence dans la réalité culturelle haïtienne. Le peuple haïtien a une double identité, une double appartenance, entre l'héritage culturel ancestral et l'héritage culturel accumulé durant la colonisation. Le mélange du vodou africain et du catholicisme français et espagnol, et celui du protestantisme anglais, de la langue coloniale et des langues ancestrales, suivi de la création du créole haïtien ; le pays héritier d'un système éducatif bancal à plusieurs degrés, basé sur des préjugés entre les écoles rurales et celles des grandes villes, les écoles publiques et les écoles congréganistes, laissent la majorité du peuple dans l'ignorance, l'illettrisme et l'analphabétisme. Avec la majorité de sa population sans instruction depuis plus d'un siècle, la transmission de l'héritage culturel ne peut pas résister au contact des autres cultures. Ce qui fait que sur le plan culturel, le Haïtien est un peuple qu'on peut tailler et couper en deux, sans doute avec une conscience double, une double personnalité. C'est un sentiment bien particulier, estime Du Bois, « que cette double conscience, que cette attitude à ne se regarder qu'avec des yeux étrangers et ne pouvoir se mesurer qu'à l'aune d'un monde où le seul sentiment permis est, demi-amusé, celui de la contemplation et de la pitié. Les deux pôles : Américain-Nègre, sont toujours présents. Deux âmes, deux pensées, deux tendances irréconciliables. Deux idéaux

guerroyant dans un même corps-noir. Corps noir cherchant cette force inconnue qui seule doit lui permettre de ne pas se déchirer »<sup>721</sup>.

On doit aussi considérer comme impact culturel les aventures du phénomène du marronnage qui sévissait au cœur du système esclavagiste. Certains sociologues voient dans l'aventure marronne, non une forme singulière de résistance culturelle mais plutôt une situation pathologique. Selon eux, le phénomène de détribalisation de l'esclave africain, amené de force en Amérique, aurait provoqué en lui des troubles psychologiques qui l'auraient poussé au marronnage, c'est-à-dire à la désertion de la plantation et de l'atelier. Le professeur Roger Bastide, pour sa part, qui a étudié sur place la question, tient l'institution sociale que fut le marronnage comme l'expression d'une auto-défense culturelle. Loin d'être un phénomène pathologique, l'extraordinaire opération de marronnage mit en action, pendant plus des siècles, sur le continent américain, un ensemble de mécanismes socio-culturels qui permit à l'homme colonisé de prendre à son angoisse son propre dynamisme pour maintenir, tant bien que mal, en lui, le sens universel de la liberté et de la dignité humaine<sup>722</sup>. Ce phénomène ne reste pas sans conséquence sur la personnalité de tout un peuple qui n'arrive pas à faire de la transition du passage du marronnage à la liberté. Elevés aussi par les fouets dans les plantations pendant la colonisation, cet héritage de sévices corporels se perpétua dans les méthodes d'apprentissage des écoles, dans les familles, dans les stations de police ou des bases militaires ; toutes ces séquelles esclavagistes pèsent comme un fardeau sur les épaules du peuple haïtien et l'empêchent à s'indigner contre des situations macabres, pour pouvoir frayer des nouveaux chemins. Le peuple haïtien dans son ensemble souffre d'une passivité collective. Seul en matière de destruction, qu'il se révèle compétent et être prêt à tout mettre en œuvre au moment où la situation l'exige.

La prodigieuse aventure historique d'Haïti s'est donc congelée dans les figures légendaires suivantes : fille aînée de la décolonisation, première République noire des temps modernes, le pays « où la négritude s'est mise debout pour la première fois ». Ces belles images qui, tout au début du siècle dernier, étaient admirablement vraies, ne peuvent plus, depuis longtemps, conditionner l'idée que les Haïtiens se font d'eux-mêmes et de la place de leur nation dans le monde. Haïti, est maintenant une république zombifiée où la détresse de la condition humaine dépasse tout ce que l'on peut imaginer. En Haïti, au bout de 219 ans d'indépendance nominale et subjective, les structures néocoloniales se sont complètement reconstituées. Que s'est-il donc passé en Haïti ?

---

<sup>721</sup> Du BOIS, cité dans Fritzner ETIENNE, *Histoire Haïti*

<sup>722</sup> Roger BASTIDE cité dans Fritzner ETIENNE, *Histoire Haïti*

Quelles ont été les aventures de la décolonisation et de la négritude dans notre pays ? Pourquoi plus de deux siècles, après avoir entamé magnifiquement son processus de libération, Haïti est socialement, culturellement parlant, l'un des pays les moins décolonisés du Tiers Monde ? A ces questions qui obsèdent douloureusement tout Haïtien patriote, la mauvaise foi des néo-colonisateurs donne perfidement la réponse suivante : les nègres semblent ne pas pouvoir pas se gouverner. Même en indigénisant leurs violences, ils n'arrivent pas à trouver le dynamisme interne qui a permis le décollage des sociétés occidentales.

La décolonisation d'Haïti, bien qu'ayant fait appel à des méthodes éminemment révolutionnaires, resta bloquée dans sa phase initiale. L'étape de la guerre de libération permit la défaite militaire du colonialisme, la prise du pouvoir, l'indépendance politique et la formation d'un État national, sur les ruines des institutions stérilisantes du passé. Mais plus deux siècles plus tard, Haïti ne peut aménager la société nationale qui eût permis la destruction des structures zombifiantes de la colonisation. De même elle n'a pu mettre en mouvement des mécanismes internes de cohésion socio-économique, technique, culturelle, qui seuls peuvent rendre une société apte à devenir à la fois objet et sujet de ses initiatives créatrices et à engendrer les facteurs objectifs d'une véritable et somptueuse identité. Haïti, du fait de la trahison de sa pseudo-élite, ne peut intégrer l'affirmation de sa culture nationale à un effort technologique. Au lieu d'un tel processus qui requiert aujourd'hui un modèle de développement efficace, on a en Haïti un processus d'intériorisation généralisée des vieilles servitudes coloniales ; et quand, au début du XX<sup>e</sup> siècle, impérialisme et indigénisation des structures du passé se reconnaissaient solidaires d'un même mouvement de régression sociale et de néo-zombification, la dialectique du maître et de l'esclave poursuivra sa course tout au long de ce siècle pour se perpétuer jusqu'à aujourd'hui. Les querelles et les luttes intestines avaient glorieusement interrompu cette quête de justice réparatrice. Tout est toujours prêt pour des crises généralisées dans la société haïtienne.

## **Section 2. Les crises politiques inter-haïtiennes et leurs conséquences multiples**

Personne ne peut dénombrer les multiples crises socio-politiques qui affectent l'histoire d'Haïti et les facteurs qui les occasionnent. Depuis la mort de l'empereur Jacques 1<sup>er</sup> jusqu'à cette date, le pays est ensanglanté par des coups d'états qui provoquent toujours des exécutions

sommaires et des prises de pouvoir accompagnées de contestations violentes, auxquelles des dirigeants pour contrecarrer ces mouvements de protestation, utilisent toujours de la force brutale, des persécutions politiques, des massacres, des intimidations, de l'exil, de la bastonnade et des emprisonnements massifs. Haïti a également connu durant son histoire postcoloniale des formes de gouvernance arbitraire, anarchique, dictatoriale qui empêchent le pays de connaître une issue favorable, pour emboîter le pas vers la modernisation. En réponse à ces actes arbitraires, la population, n'a toujours d'autre alternative que de donner des réponses proportionnelles pour défendre son sort. Ce qui occasionne souvent des actes de représailles, de déchoquage et de « couper tête et brûler les maisons ». Cette pratique devient la *norma normans* de l'homme haïtien, pour se défendre, défendre ses intérêts, ses droits et sa dignité face aux néo-colons, recoure toujours à la protestation violente comme moyen jugé le plus légitime. Le peuple haïtien est un peuple qui lutte avec des caoutchoucs allumés, des pierres, des bouteilles et des barricades enflammées. C'est une lutte continuelle, perpétuelle et sans pitié pour assurer sa survie que ce peuple assoiffé de paix, de justice sociale et économique, de l'égalité et du bien-être, mène et continue de mener depuis plus de deux siècles. « Alaso ! Grenadyé ! Sa ki mouri zafè yo, pa gen manman pa gen papa » qui pourrait se traduire : « Aux assauts ! Grenadiers ! Ceux qui meurent c'est leur affaire, il n'y plus de mère, plus de père ». Cette chanson combative des esclaves revient toujours dans les bouches des haïtiens offensés et assoiffés de justice lors des scènes de protestation et des luttes pour sa libération. Entre la classe dirigeante et la population, il n'y a jamais d'harmonie, de confiance et d'entente nationale qui pourrait déboucher sur la paix réelle, la stabilité et le progrès économique et social.

Si l'on retrace l'histoire d'Haïti, du 17 Octobre 1806 qui marque la date de l'assassinat de Jean-Jacques Dessalines jusqu'à aujourd'hui, - où le pays n'a jamais enregistré une telle descente aux enfers - Haïti, sauf en de rares occasions de prises de pouvoir par certains chefs d'État, n'a jamais cessé de renouer avec les anciennes pratiques coloniales. Si l'on s'attache à ses deux siècles d'existence postcolonial, on n'arrivera jamais de finaliser la liste des coups d'état, des insurrections armées, des massacres, des guerres régionaux, nationaux, des querelles intestines pour le pouvoir, des soulèvements populaires, à laquelle liste on doit aussi ajouter les catastrophes naturelles qui viennent s'ajouter sur les crises intempestives haïtiennes. Devant ces nombreuses douleurs, ces lamentations et souffrances, en dépit des tentatives pour arriver à des accords politiques et un modèle de gouvernance moderne, ces initiatives se sont soldées toujours par des échecs de négociations inachevées, faute d'entente, de cohésion, de franchise, la sincérité, du projet

d'harmonisation et de vivre ensemble ; les décideurs haïtiens n'arrivent pas à façonner des solutions jugées efficaces et effectives pour le relèvement de la nation. C'est toujours la défense des intérêts claniques et partisans qui prévalent à l'encontre des intérêts généraux et nationaux. Multiples positions, décisions et orientations politiques n'engendrent que le chaos, la destruction et les luttes intestines pour sauvegarder le pouvoir et qui conduisent des milliers d'haïtiens à l'exil et que même les dirigeants ou les élites économique, ecclésiastique et politique ne sont pas épargnées. En Haïti, c'est toujours la loi d'une minorité, d'une caste, d'une petite classe qui prédomine et domine la réalité socio-politique et économique. Cette domination trouve son fondement dans la promotion et la priorité données à l'intelligentsia, de la valorisation d'une soi-disant élite au dépérissement de la majorité de la population évaluée à 90 % d'âmes humaines, qui pataugent toujours dans la « merdre » depuis 1806, et cela peut remonter depuis la traite des esclaves.

C'est cette situation qui provoque des crises multiples et multiformes dans la société haïtienne et qui s'enracine dans la mentalité des haïtiens, qui d'une part, poussé par le désespoir laissent le pays, et d'autre part répondent par des actes de violence qui ne cessent d'aggraver la situation. Face à ces faits dégénérateurs, le tout-puissant pays voisin, à savoir les États-Unis, l'Organisation des Nations Unies, l'OEA, le Core-Group, les Organisations internationales, les ONG, et même la République voisine qui partage l'île avec Haïti, viennent s'immiscer dans les affaires internes du pays et tirent aussi leur part dans les crises inter-haïtiennes qui coûtent à la vie et à l'avenir de tant de générations d'hommes et de femmes qui sont obligés de s'éparpiller à travers le monde, en quête d'opportunité favorable et des meilleures conditions de vie. Tandis que les années 1980 et 1990 qui devaient constituer la mise en place d'un régime démocratique, tel que cela été imposé par les États-Unis et qui a provoqué la chute du pouvoir totalitaire, sanguinaire, dictatorial des Duvalier (papa Doc et son fils baby Doc), ces tentatives dites démocratiques n'ont jamais porté l'espoir souhaité et désiré. Les coups d'état, les luttes pour le pouvoir, les massacres multiples commis par les militaires, les tontons macoutes ou VSN (volontaires de la sécurité nationale), les FRAPH (Front for the Advancement and Progress of Haiti), les policiers, les « zenglendos », les « chimères », les gangs armés<sup>723</sup> sont autant des faits et des maux qui marquent l'histoire triste, accablante de ce coin de terre qui représentait l'espoir des nègres du monde et de l'humanité toute entière, de tous ceux et celles qui croient dans le respect des principes universels

---

<sup>723</sup> Toutes ces catégories de bandes armées opèrent toujours à la solde des politiciens, des membres influents de la bourgeoisie haïtienne, certains membres de la société civile, des États-Unis, de la France et du Canada et les Forces onusiennes, qui ne cessent d'alimenter le pays avec des minutions.

de liberté, des droits de l'homme, du respect de la dignité humaine et des droits à l'autodétermination des peuples. Haïti est pris dans le piège d'une violence systémique qui n'a qu'à occasionner sa chute, rejeter son passé glorieux et brutaliser son avenir, laissant le champ libre aux autres pays, puissances et organisations internationales qui viennent toujours tailler leur place dans « ce qui perd-gagne ».

## **2.1. Les différentes occupations des États-Unis et la perte de la souveraineté nationale**

La question des différentes occupations américaines en Haïti doit être analysée sur deux angles : interne et externe. Sur l'angle interne, cela est dû avec les troubles sociopolitiques qui flambaient le tissu social du pays, et sur le plan externe avec la vision paternaliste et impérialiste américain, s'enracinant dans la doctrine de James Monroe, déclarant et octroyant du même coup l'Amérique aux américains. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'opinion éclairée d'Haïti commença à signaler que le pays était condamné à être dévoré par le colosse du nord. Certains écrivains, tels que Alcuis Charmant, Emmanuel Kernisan, des hommes politiques comme Edmond Paul, Louis Audain, etc. considéraient avec réalisme l'évolution de la politique nord-américaine et voyaient clairement ses conséquences pour Haïti. Sténio Vincent affirmait déjà en 1903 : « ...l'hypothèse d'une intervention nord-américaine est indiscutable, c'est presque une certitude »<sup>724</sup>. A la suite des troubles politiques qui ont occasionné la mort du président haïtien Vilbrun Guillaume Sam et la violation de la Légation française en Haïti, les *Marines* américains y ont débarqué des troupes pour, disent-ils, rétablir l'ordre et protéger les intérêts étrangers. En effet, ce sont les propos de l'amiral William B. Caperton, commandant de la flotte Washington qui a obtenu des français et des anglais une première entente d'occupation du territoire haïtien ; laquelle entente n'était pas respecté puisque l'amiral intervenait seul sur les ordres de Washington. N'est-ce pas le jeu de l'impérialisme de calmer son rival et partenaire français pour ensuite intervenir sans son appui afin d'établir son hégémonie ?<sup>725</sup>

Sur le plan externe, on doit dire que l'Amérique Latine et en particulier les Caraïbes occupent une place de choix dans la stratégie de conquête américaine. Avec ses terres tropicales, riches et fertiles, sa proximité géographique et sa position face au Canal de Panama, la

---

<sup>724</sup> Suzy CASTOR, *L'Occupation américaine d'Haïti*, Résopresse, Port-au-Prince, 1987, p. 61.

<sup>725</sup> Robenson BELUNET, *La France face à l'occupation américaine d'Haïti (1915-1934)*, Éditions de l'Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince, 2012, p.26.

Méditerranée américaine était et est toujours considérée comme une chasse gardée particulière. « Il est inévitable que, tôt ou tard, les États-Unis protègent et règlementent la vie des républiques des Caraïbes, commentait Roosevelt. L'adhésion à la doctrine de Monroe peut forcer les États-Unis, même contre sa volonté, et en cas de mauvaise conduite ou d'impuissance de ces États, à exercer la politique de police internationale »<sup>726</sup>.

Quelques dates fatidiques peuvent nous aider à comprendre l'hégémonie impérialiste américaine en Haïti. Le 28 Juillet 1915, des troupes de l'infanterie des Marines des États-Unis débarquèrent à Port-au-Prince et prirent possession de la République d'Haïti au nom du gouvernement américain, par une occupation militaire et civile, dont le but évident a été de détruire ou d'absorber toutes les forces morales et économiques de la nation haïtienne<sup>727</sup>. Ils n'avaient aucun motifs ou prétextes pour justifier leur intervention en Haïti. Aucune insulte n'avait été faite au drapeau étoilé et aucun citoyen américain n'avait été molesté dans sa personne ou lésé dans ses biens. Pas de dettes contractuelles envers l'Union américaine où le gouvernement haïtien aurait refusé de payer<sup>728</sup>. En 1913, le président Wilson déclara : « Notre devoir envers le peuple américain exige que nous portions notre assistance légitime aux investisseurs américains en Haïti. Mais nous avons également le devoir de protéger Haïti de l'exploitation ou des injustices qu'il pourrait subir de la part des Américains ». Le Département d'État se consacra à réaliser seulement la première partie de cette déclaration ; la seconde demeura une formule oratoire. Après d'intenses recherches sur la possibilité d'investir en Haïti, plusieurs financiers américains étaient arrivés à la conclusion « qu'ils investiraient immédiatement... si le gouvernement américain assurait la direction des affaires en Haïti<sup>729</sup>.

A la veille de l'occupation, les investissements américains en Haïti s'élevaient à plus de 15 millions de dollars ; en plus de leurs intérêts dans les compagnies de sucre, de tramways et des ports, les Américains possédaient 50% des actions de la Banque Nationale, de la grâce syndicale et avaient une concession pour construire une voie ferrée de Port-au-Prince à Cap-Haitien. Les financiers américains et le Département d'États avaient étroitement collaboré et agi en commun accord dans l'intervention militaire. Déjà, à la veille de l'occupation, les exportations haïtiennes allaient vers l'Europe, les importations, au contraire, venaient des États-Unis. Un tel avantage avait

---

<sup>726</sup> Cf. Suzy CASTOR, *Op. Cit.* p.42

<sup>727</sup> Dantès BELLEBARDE, *L'Occupation américaine d'Haïti : ses conséquences morales et économiques*, Fardin<sup>9</sup>, 2013, p.7.

<sup>728</sup> Ibid. p.9

<sup>729</sup> Cf. Suzy CASTOR, *Op. Cit.* p.49

pu être obtenu en grande mesure par les pressions du Département d'État, décidé à amener le gouvernement haïtien à étendre aux États-Unis tous les privilèges accordés à la France. A partir du Traité de Juillet 1900, le commerce américain jouissait de la clause de la nation la plus favorisée<sup>730</sup>.

Avant l'occupation, la Constitution haïtienne contenait un article qui excluait les étrangers de la propriété et qui gênait les occupants. Franklin Roosevelt, secrétaire de la marine rédigea la Constitution de 1918 afin d'éliminer cet article. L'article 5 de cette nouvelle Constitution stipulait : « Le droit de propriété immobilière est accordé à l'étranger résidant en Haïti et aux sociétés formées par des étrangers pour les besoins de leurs demeures, de leurs entreprises agricoles, commerciales, industrielles ou d'enseignements. Ce droit prendra fin dans cinq ans après que l'étranger aura cessé de résider dans le pays ou qu'auront cessé les opérations de ces compagnies ». Et en 1922, une loi allait concéder aux compagnies agricoles américaines, sous la forme des baux à long terme, l'exploitation des terres vacantes du domaine national<sup>731</sup>. Les clauses du traité signé entre le gouvernement haïtien et les occupants offrirent à ces derniers la possibilité de mettre au point des méthodes conduisant à l'exploitation des paysans : la corvée et les expropriations. Pour lancer les paysans dans la construction des routes reliant les principales villes, les occupants firent appel à un ancien système colonial de travail forcé. Pour imposer ce travail forcé, les occupants trouvèrent des alliés locaux : les fonctionnaires, les gendarmes et les chefs de section qui n'hésitèrent pas à employer des moyens violents. La corvée allait constituer l'une des causes principales de la résistance armée des paysans<sup>732</sup>.

Depuis lors, la politique impérialiste américaine a ses mains liées dans la misère, la souffrance, les crises et les troubles qui secouent Haïti. L'instabilité généralisée d'Haïti depuis plus d'un siècle n'est pas sans conséquence avec les interventions musclées du Département d'État américain, dans l'imposition acharnée des chefs d'État et de gouvernement à la tête du pays. Le choix du peuple est toujours renversé par des coups d'état ensanglanté qui conduisent toujours des dirigeants à l'exil. Ces trente dernières années, les États-Unis ont largement contribué à renverser les présidents démocratiquement élus par le peuple et les ont contraints à l'exil, pour imposer des

---

<sup>730</sup> Ibidem, pp.50-51

<sup>731</sup> Les États-Unis établissaient une sorte de protectorat sur Haïti, « la gestion fut despotique, dans la loi martiale, avec l'imposition de deux présidents et la concentration de tous les pouvoirs dans les mains du Haut-Commissaire américain.

<sup>732</sup> Michel SOUKAR, *Cent ans de domination des États-Unis d'Amérique du Nord sur Haïti : 1915-2015*, C3 Éditions, Port-au-Prince, 2015, p.239.

choix qui leur convenaient. Les ambassadeurs des pays dits amis d'Haïti sont toujours les tout-puissants qui imposent leur choix au peuple. L'ambassade américaine réduit la présidence haïtienne à sa plus simple expression et traite souvent la classe politique haïtienne en vassale. Aujourd'hui, un simple « tweet » de l'ambassade américaine fait oublier aux dirigeants tous les textes de lois qui régissent le fonctionnement de la société haïtienne. Aujourd'hui encore, Haïti vit sous une fausse étiquette de République ou d'État souverain, elle ressemble mieux à une colonie malsaine des États-Unis. La nation haïtienne doit se rendre compte que cette politique de *domestication* américaine menace plus gravement son existence que les massacres et tueries des premières années de leur Occupation civilo-militaire. La politique rétrograde américaine vole l'avenir de la jeunesse et des enfants d'Haïti. « À nos jours presque toutes les grandes décisions de l'État haïtien dépendent du gouvernement américain. Durant sa présidence, il a fallu que l'ambassadeur américain Kennett Merten se prononçait pour que Michel Martelly soit accepté comme un haïtien authentique, qui n'a jamais renoncé à sa nationalité haïtienne »<sup>733</sup>.

« Signalons aussi qu'aucune Cour internationale (CIJ, CPI, OEA) n'a rendu justice aux nombreuses victimes de l'occupation américaine de 1915. Dans les cas les plus récents, hormis quelques intellectuels, la population haïtienne, y compris les victimes et les parents des victimes des occupations de 1994 et de 2004, gardent un mutisme face aux actes arbitraires et racistes perpétrés par les Marines dans l'exercice de leurs fonctions. On garde l'espoir que certains points seront éclaircis lorsque la souveraineté du pays serait rétablie »<sup>734</sup>.

La diplomatie américaine en Haïti est donc génocidaire. Quand les crises socio-politiques se transforment en violence, au kidnapping, aux actes de banditisme, aux fusillades et à toutes autres formes d'insécurité, le Département d'États par le biais de son ambassade à Port-au-Prince sonne toujours son alerte rouge de niveau 4 ou 5 et interdit du même coup aux ressortissants américains de fouler le sol haïtien : toujours en raison d'insécurité qui bat son plein en Haïti. C'est comme si la vie d'un citoyen américain vaut mille, million fois de plus que celle de plus de 12 million d'haïtiens qui vivent sur le territoire, alors que les États-Unis ont leurs mains liées dans la chaîne d'insécurité qui fait couler le sang en Haïti. N'est-ce pas les États-Unis via leur CIA qui ont créé le FRAPH en 1993 après avoir renversé par un coup d'état le président Jean-Bertrand Aristide, démocratiquement élu, pour tuer, torturer, violer et exécuter les partisans et sympathisants

---

<sup>733</sup> Le Nouvelliste, *Cent ans du débarquement des Marines en Haïti : 28 juillet 1915-28 juillet 2015*, article paru le 13-07-2015.

<sup>734</sup> Le Nouvelliste, *Cent ans du débarquement des Marines en Haïti, 28 Juillet 1915- 28 Juillet 2015*, date de publication, 13-07-201.

du président qui réclamaient le retour à l'ordre constitutionnel ? Un an plus tard, c'est le même gouvernement américain qui, avec leurs Marines et fantassins ramenèrent le président exilé avec l'ordre d'écraser l'Armée d'Haïti. Il faut que quelque chose change, puisqu'au regard du droit international, affirme Dantès Bellegarde, « il n'y a pas d'États grands ou petits. Tous, pourvu qu'ils aient la plénitude de la souveraineté, jouissent des mêmes droits et ont, les uns envers les autres, les mêmes obligations ». C'est le principe de l'égalité juridique des États, consacré par les Conférences de la Haye de 1899 et de 1907 et reconnu comme le fondement essentiel des relations entre nations indépendantes, repris par l'Institut américain de droit international, à sa session de 1916 à Washington. Ce principe a été confirmé par de nombreuses décisions de la Cour Suprême des États-Unis : « Aucun principe de droit général, dit le Chief Justice Marshall, n'est plus universellement reconnu que la parfaite égalité des nations... Il résulte de l'égalité qu'aucun État ne peut justement imposer sa loi à un autre<sup>735</sup>. Quel est la de responsabilité de l'ONU dans la décente aux enfers d'Haïti ?

## **2.2. L'ONU et l'institutionnalisation d'une nouvelle occupation en Haïti au XXI<sup>e</sup> siècle**

On doit interpréter, comprendre et placer les actions et les présences consécutives de l'ONU en Haïti aux exactions perpétrées, la mainmise et l'ingérence faites par le Département d'États américain dans la politique interne haïtienne ainsi que les crises inter-haïtiennes. Pour bien légitimer la reprise de leurs dérives totalitaires depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, les États-Unis se cachent souvent derrière l'ONU ou l'OEA. Avec la complicité des gouvernements canadien et français, les solutions à l'américaine dans les crises qu'ils ont eux-mêmes fabriquées sont toujours au sommet de la pyramide diplomatique. Aujourd'hui encore, dans ce contexte tendu, ces pays se donnent le titre le plus honorable et honorifique : les pays dits amis d'Haïti, et le bon remède à la crise intergénérationnelle haïtienne, c'est qu'ils sont toujours au côté du peuple haïtien. Ce langage diplomatique devient une chanson somnolente, murmurante dans les bouches de certains intellectuels, politiciens, journalistes, les membres de la société civile et même la basse classe, juste pour faire oublier nos responsabilités de peuple face à notre destin et de pouvoir toujours compter sur leur bienveillance inconditionnelle.

---

<sup>735</sup> Cf. Dantès BELLEGARDE, *Op. Cit.* pp.10-11

Deux faits historiques marquaient la présence des forces onusiennes de façon consécutive, et cela dans l'espace de dix ans seulement en Haïti ; pour la cause du même personnage, de la même personnalité : le petit prêtre de St Jean Bosco, théologien de la libération, défenseur zélé des pauvres et des damnés d'Haïti, théoricien de la justice sociale, opposant farouche de l'impérialisme occidental, devenu président avec l'assentiment d'un peuple à la recherche d'un sauveur et d'un défenseur de ses causes. Le 30 Septembre 1991, après le coup d'état émanant des mains invisibles américaines, le chef militaire, le général Raoul Cédras de FAD'H, avec la collaboration de Michel François, de Jean J. Chamblain et d'Emmanuel Constant, dit Toto Constant du FRAPH, ont dirigé le pays avec les mains de fer, par un régime oppressif institué et marqué par de nombreuses violations des droits humains. Comme représailles au peuple haïtien, l'Organisation des États d'Amérique (OEA) et les Nations Unies ont publié des sanctions internationales contre Haïti en réponse au coup d'État, pour mieux crucifier l'avenir de ce peuple.

Ce même président Aristide, fraîchement réélu par les élections de 2000, a été largement contesté par l'opposition politique formant la Convergence démocratique et les membres du secteur privé des affaires via le groupe des 184, promettant au peuple un nouveau contrat social, menant le combat politique pour le renversement d'Aristide au pouvoir. Pour atteindre un tel objectif, cela a valu le support des alliés internationaux. La réconciliation de la France et des États-Unis qui étaient à « couteau tiré » dans le dossier d'Irak, auquel le président français s'opposait à leur invasion, a été célébrée sur le dos d'Haïti. La demande de restitution de la somme de plus de 21 milliards exigée à la France par Aristide lui coûta également sa peau au pouvoir. Les États-Unis se sont ralliés à la cause de la France, et le Canada apportait son soutien, la Police nationale ne pouvait plus résister aux attaques armées des forces rebelles préparées et entraînées depuis la république voisine<sup>736</sup>. Face à cette situation chaotique, le débarquement des soldats de ces trois pays se révélait strictement nécessaire à leurs yeux pour éteindre le feu et donner le pari aux rebelles, à l'opposition et aux secteurs des affaires. Le président a été enlevé pour être déporté à Bangui, la capitale guinéenne.

---

<sup>736</sup> Une commission d'enquête sur Haïti dirigée par l'ancien procureur général des États-Unis, Ramsey Clark, indique que « les gouvernements des États-Unis et de la République dominicaine auraient participé à la fourniture d'armes et à la formation des rebelles haïtiens dans ce pays ». La commission relève que 200 soldats des forces spéciales américaines ont été envoyés en République dominicaine pour participer à des exercices militaires en Février 2003. Exercices qui auraient été menés « près de la frontière, précisément dans une zone à partir de laquelle les rebelles lançaient régulièrement des attaques contre les installations de l'État haïtien.

Depuis lors, c'est l'ONU qui a assuré la relève sous l'auspice de la MINUSTAH (Mission des Nations-Unis pour la Stabilité en Haïti). Brésil, membre des BRICS, pays émergeant de l'Amérique Latine est à la commande, pour se tailler une place dans les rangs des grandes puissances. Cette mission, au lieu de stabiliser, s'installe et déstabilise la société par des excès de pouvoir, des viols, des vols. Le nombre d'enfants sans pères laissés par les nombreux casques bleus qui violaient les femmes haïtiennes, commettaient des actes de pédophiles sur les mineurs, qui exploitaient leur situation misérable, en échange du sexo-dollar sont incalculables. S'ajoute à cette liste, le cholera importé par les soldats népalais qui a causé de nombreuses pertes en vie humaine, et qu'un tel génocide en ce 21<sup>e</sup> siècle, est loin d'être accepté par l'ONU. Les soldats de la MINUSTHA, par avarice et corruption, alimentaient les « gethos », les quartiers populaires en munitions en échange au dollar. A côté de la MINUSTAH, il y avait l'UNPOL (Police des Nations Unies) et la MINUJUSTH (Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti). Cette mission qui allait être remplacée par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), établi par la Résolution 2476 du Conseil de sécurité en 2019, pour mettre fin au mandat de la MINUJUSTH, le 15 Octobre 2019<sup>737</sup>. Une mission jugée inefficace pour la société qui est actuellement en ébullition. Cette mission, dont sa représentante, Mme Lalime est très décriée pour ses prises de position scandaleuse, mais qui assiste paisiblement les gangs armés qui sèment la terreur, kidnappent, terrorisent la population, et qui assistait aussi à l'assassinat du président Jovenel Moïse en sa résidence privée le 07 Juillet 2021, sans dénoncer fermement cet acte odieux et exiger que justice soit rendue, sans compter les nombreux massacres dont sont victime également la population. La BINUH (Bureau intégré des Nations Unies en Haïti) semble n'avoir d'autre mission que d'assurer la présence permanente des occupants du territoire haïtien, pour les préparer une nouvelle intervention militarisée. Qu'en est-il de l'OEA ?

### **2.3. L'OEA et ses ingérences dans le processus démocratique en Haïti**

Dans cette partie du travail, l'idéal serait de faire une brève présentation de cette Organisation internationale régionale, dont l'ensemble de ses buts, de ses objectifs sont définis dans sa Charte, à côté de l'ONU, dit-il, consistent à assurer la paix, le progrès, la stabilité dans le

---

<sup>737</sup> Cf. <https://minujsth.unmissions.org/> sur le rôle et la mission de la MINUJUSTH en Haïti.

continent américain. Ensuite, il s'agit d'analyser ses rapports et ses ingérences dans le processus démocratique en Haïti.

Dans le Préambule de la Charte instituant l'Organisation des États Américains, nous lisons ce qui suit : « Convaincus que la mission historique de l'Amérique est d'offrir à l'homme une terre de liberté et un milieu favorable au plein développement de sa personnalité et à la réalisation de ses justes aspirations ;

Conscients de ce que cette mission a déjà inspiré plusieurs traités et accords, dont la vertu essentielle réside dans le désir unanime de vivre en paix et, grâce à une compréhension mutuelle et au respect de la souveraineté de chacun, d'assurer le progrès de tous dans l'indépendance, l'égalité et le droit ;

Convaincus que la démocratie représentative constitue une condition indispensable à la stabilité, à la paix et au développement de la région ;

Sûrs du fait que le véritable sens de la solidarité américaine et du bon voisinage ne peut se concevoir qu'en consolidant dans ce continent et dans le cadre des institutions démocratiques, un régime de liberté individuelle et de justice sociale basé sur le respect des droits fondamentaux de l'homme ;

Persuadés que le bien-être de tous, de même que leur contribution au progrès et à la civilisation du monde, exigent chaque jour davantage une coopération continentale plus étroite ;

Déterminés à poursuivre cette noble entreprise que l'humanité a confiée à l'Organisation des Nations Unies, dont ils réaffirment solennellement les principes et les buts ;

Pénétrés du fait que l'organisation juridique est nécessaire à la sécurité et à la paix fondées sur l'ordre moral et la justice, ...SONT CONVENU de signer la suivante :

Article 1 : Les États américains consacrent dans cette Charte l'Organisation internationale qu'ils ont établie en vue de parvenir à un ordre de paix et de justice, de maintenir leur solidarité, de renforcer leur collaboration et de défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance. Dans le cadre des Nations Unies, l'Organisation des États Américains constitue un organisme régional. L'Organisation des États Américains n'a d'autres facultés que celles que lui confère expressément la présente Charte dont aucune disposition ne l'autorise à intervenir dans des questions relevant de la juridiction interne des États membres<sup>738</sup>.

---

<sup>738</sup> Département de Droit International, *Organisation des États Américains (Charte de l'Organisation Américains A-41)*, Washington, Novembre 2011

Qu'en est-il du rapport de l'OEA avec Haïti ? Cette Organisation régionale, est-elle au service de tous les États signataires des différents Traités et Chartes ayant favorisé sa constitution ? Sa vision et sa mission, basent-elles sur les principes d'équité et d'égalité de chacun de ses membres consacrés par le droit international ? Est-elle sous le leadership des États-Unis ? Ce sont des questions qu'on pourrait se poser, puisque nous constatons qu'en réalité la mission de l'OEA est toujours influencée par la police internationale américaine. L'exclusion de Cuba de l'OEA, en 1962 sous l'ordre des États-Unis<sup>739</sup>, pour être réintégré en 2008, pour ensuite être exclu à nouveau sous la présidence de Donald Trump ; Les sanctions à l'encontre du Venezuela sous la directive de Donald Trump, où à Washington, 19 pays sur 34 ont voté en faveur de la tenue d'une assemblée extraordinaire pour suspendre le Venezuela de l'organisation ; toujours, en 2019, les opposants d'Evo Morales en Bolivie et l'Organisation des États américains (OEA) accusaient l'ex-président d'avoir commis une fraude électorale pour se maintenir au pouvoir ; ces trois faits majeurs permettent d'affirmer que l'OEA est une affaire américaine, puissance qui détient l'hégémonie de cette région du monde, voire le monde<sup>740</sup>.

En ce qui concerne Haïti, l'OEA constitue un nouvel espace de contrôle diplomatique des États-Unis pour pouvoir commander ce pays. On la retrouve surtout soit à côté de l'ONU dans « les processus de maintien de paix »<sup>741</sup>, soit dans les processus électoraux. Pour ce qui concerne les joutes électorales, l'OEA joue un rôle de premier plan dans l'enregistrement des votants et la supervision électorale. L'OEA commençait à accompagner Haïti depuis les « élections de 1990<sup>742</sup>. On la retrouve dans les élections de 2006, de 2010 et 2011, de 2015 et 2016. Lors du scrutin présidentiel de 2010, l'OEA a été désigné par le président René Préval pour vérifier les irrégularités ; cette même OEA qui a été forcée de valider les élections de 2006 sous la pression populaire. Dans cette vérification des irrégularités, Jude Célestin, le candidat pro-Préval a été évincé pour donner place au candidat pro-américain, Michel Joseph Martely, sous la pression même de l'OEA. Le statisticien américain Fritz Scheuren, membre de la mission de l'OEA, affirme

---

<sup>739</sup> En avril 1961, un débarquement des soldats a eu lieu sur la plage de Girón, dans la baie des Cochons, à Cuba, où une tentative d'invasion a été organisée par la CIA à laquelle ont participé 1 400 exilés cubains. Le mouvement fut réprimé en quelques jours. Dès lors, Fidel Castro s'aligna ouvertement sur l'URSS. Lors de la Conférence de Punta del Este inaugurée le 22 janvier 1962, les États-Unis ont réussi à exclure Cuba de l'Organisation des États américains. Article: Manuel Del Grano, La exclusión de Cuba de l'OEA en 1962, Edición 2020.

<sup>740</sup> Rali JAMALI, *L'impérialisme américain et l'ingérence de l'OEA en Bolivie*, 23 octobre 2020.

<sup>741</sup> Cette partie est déjà abordée dans les ingérences de l'ONU en Haïti, il ne reste qu'à nous focaliser sur l'ingérence de l'OEA dans les élections en Haïti.

<sup>742</sup> Ricardo SEITTENFUS, *L'échec de l'aide internationale à Haïti : Dilemmes et égarements*, C3, Delmas, 2019, p. 91.

qu'il n'y avait aucune base statistique pour justifier la recommandation d'évincer Célestin au profit de Martelly, qui était en quatrième position lors du premier tour du scrutin. Ricardo Seitenfus, ex-représentant spécial de l'OEA en Haïti, déclare lors d'une interview : « La mission de dépouillement avait deux objectifs. D'une part, éliminer Jude Célestin du deuxième tour, et d'autre part, imposer cela comme si c'était légal devant la Constitution haïtienne et la loi électorale. Étant donné qu'il ne devait y avoir aucun doute sur les résultats du recomptage, la mission devait inventer des règles et des principes inexistantes dans les règlements électoraux haïtiens et tout à fait inconnus dans tous les autres systèmes électoraux»<sup>743</sup>. Bill Clinton assumant publiquement son soutien à Martelly. De nombreux partenaires bilatéraux (en tête desquels les États-Unis et la France) et plusieurs organisations multilatérales (l'ONU, l'OEA et la CARICOM) font pression sur le gouvernement et le CEP (Conseil, électoral provisoire) pour qu'ils acceptent les conclusions du rapport. En particulier les États-Unis d'Obama qui auraient menacé le gouvernement haïtien d'un « retrait volontaire du support américain dans le pays » (arrêt de l'USAID) et auraient, selon Greg Grandin, menacé René Préval de subir le même sort qu'Aristide en 2004, à savoir un exil forcé s'il n'obligeait pas le gouvernement à accepter le rapport de l'OEA. La Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton fait un passage inattendu en Haïti pour s'assurer que le rapport soit accepté par les autorités haïtiennes. Cette pression que certains appelleront « coup d'État électoral » a été mise en œuvre par la communauté internationale en vue de favoriser l'accès de Martelly au second tour de l'élection présidentielle<sup>744</sup>. Les dernières élections ramenant Jovenel Moïse à la tête du pays, n'ont pas été sans contestation, mais l'OEA et le Corp-Group, en sa tête les États-Unis, le Canada et la France, ont tout fait pour privilégier le poulain de Martelly, pour perpétuer le regne du PHTK<sup>745</sup>.

L'OEA participe également dans beaucoup de mission en vue de faciliter des pourparlers entre les dirigeants et les membres de l'opposition, surtout pour atténuer les crises pré ou post-électorales. La plus récente initiative et déclaration est celle qui devait aboutir au processus électoral post-Jovenel. On relève de cette déclaration que : « Le Conseil permanent de l'Organisation des États-Américains (OEA) enverra une mission en Haïti en vue de faciliter un

---

<sup>743</sup> BEETON D., NIENABER G, « Haïti du péché originel à l'intervention électorale : Interview de Ricardo Seitenfus », Center for Economic and Policy Research, En ligne <http://cepr.net/en-francais/opinions/haiti-dupeche-originel-a-l'intervention-electorale-interview-de-ricardo-seitenfus> (Page consultée le 11 Novembre 2021).

<sup>744</sup> Bestgen CHARLES, "L'ingérence de la communauté internationale dans les élections présidentielles haïtiennes (2006, 2010, 2016)", Mémoire de maîtrise en Relations internationales réalisé à l'Université Catholique de Louvain, année 2017-2018.

<sup>745</sup> PHTK, sigle créole signifiant parti haïtien tête kalé

dialogue qui conduirait à des élections libres et équitables », a informé un communiqué de l'organisme hémisphérique ». La délégation devrait être composée de représentants du Canada, de Costa-Rica, de l'Équateur, des États-Unis et des îles Saint Vincent et Grenadines<sup>746</sup>. Alors, comment fonctionne-t-il le Core Group, ce « syndicat diplomatique international » en Haïti ?

## 2.4. Le Core Group ou le colonialisme moderne occidental en Haïti

La question qu'on doit se poser ici : « Qu'est-ce que le Core Group<sup>747</sup> en Haïti, cette nouvelle structure diplomatique créée au cœur du système des Nations-Unies, en face de l'OEA, de la CARICOM ou des « trois puissants amis » d'Haïti : les États-Unis, le Canada et la France » ? Le Core Group, selon l'avis des citoyens opposés à l'impérialisme occidental en Haïti au XXI<sup>e</sup> siècle, n'est rien de plus que la coalition d'un ensemble d'Ambassades réunissant les Ambassadeurs d'Allemagne, du Brésil, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, de la France, de l'Union Européenne, ainsi que du Représentant spécial de l'Organisation des États Américains (OEA) et de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en Haïti. Le seul nouvel acteur présent sur la scène diplomatique est le Brésil qui a fait son entrée triomphale en 2004, à la tête de la MINUSTAH et de l'UNPOL. Pour bien comprendre cette coalition ou fédération diplomatique, plaçons donc la création du Core Group dans son contexte : Le Core Group, « le groupe restreint a été officiellement établi en Haïti par une *Résolution* du Conseil de sécurité des Nations Unies le 30 Avril 2004. Cette résolution a remplacé la Force multinationale intérimaire vieille de deux mois - créée après l'invasion des troupes américaines, canadiennes et françaises pour renverser le gouvernement élu - par les Nations Unies, donnant naissance de la MINUSTAH, qui a occupé le pays pendant 15 ans. Le point 5 de la résolution « soutient la création d'un groupe restreint présidé par le représentant spécial et comprenant également ses adjoints, le commandant de la Force, des représentants de l'OEA et de la CARICOM, d'autres organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) et d'autres parties prenantes majeures, afin de faciliter la mise en œuvre du mandat de

---

<sup>746</sup> Godson LUBRUN, *Crise Politique: une mission de l'OEA en Haïti pour faciliter le dialogue dans la perspective des élections*, Article paru sur Haïti Press Network, le 27 Mai 2021.

<sup>747</sup> Beaucoup de citoyens de ces pays accrédités en Haïti, ne sont pas au courant de cette diplomatie « bidon », moche, suicidaire de leur pays vis-à-vis d'Haïti. On doit sonder l'opinion d'un ensemble des citoyens pour comprendre l'opacité d'une telle diplomatie. La raison est simple : c'est inadmissible en droit international.

la MINUSTAH, de promouvoir l'interaction avec les autorités haïtiennes en tant que partenaires et d'améliorer l'efficacité de la réponse de la communauté internationale en Haïti »<sup>748</sup>.

Bien qu'elle soit spécifiquement citée dans la résolution de l'ONU, la CARICOM (Communauté des Caraïbes) n'a pas joué un grand rôle dans le Core Group, a récemment expliqué John Reginald Dumas. C'est un diplomate trinidadien qui était le Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour Haïti au moment de la création du Core Group qui avait favorisé la courte intégration de la CARICOM. Officieusement, le Core Group tire ses racines de la réunion de 2003 à l'Initiative d'Ottawa sur Haïti. Dans un rare regard médiatique majeur sur cette réunion privée, *Enquête de Radio Canada* a souligné que le Core Group a été engendré lors de « l'initiative d'Ottawa sur Haïti ». Tenu au complexe du gouvernement du lac Meech les 31 Janvier et 1er Février 2003, aucun responsable haïtien n'a été invité à une réunion où des responsables américains, français, de l'OEA et canadiens ont discuté du renversement du gouvernement élu d'Haïti, de la mise du pays sous la tutelle de l'ONU et de la recréation de l'armée haïtienne<sup>749</sup>.

Depuis la création du Core Group, des exactions, des luttes d'influence diplomatique, des interférences, des actes d'ingérence ne cessent de réduire les directives, le pouvoir, les initiatives des chefs d'États et de gouvernement en Haïti, en orientant toujours la destinée politique du pays comme bon leur semble, selon leurs intérêts respectifs. Aucun président ne peut prendre une décision qui concerne l'avenir du pays sans consulter ces experts diplomates. Un président haïtien en exercice ne vaut rien devant la toute-puissance d'un ambassadeur américain, français, canadien accrédité en Haïti. Il suffit qu'une Ambassade fasse un « tweet » pour que la nation entière et les chefs haïtiens se mettent « au pas, au garde à vous », obéissant servilement aux nouveaux colons de l'île. Pour faire obtempérer les politiciens haïtiens récalcitrants, qui ne partagent pas leur position, cette communauté internationale, affirme Ricardo Seitenfus, « possède un autre atout qui avait été à la disposition de Washington dans ses relations avec l'Amérique latine, en particulier les Caraïbes et l'Amérique centrale : la menace constante de suspension des visas d'entrée sur le territoire des États-Unis, et le même est valide pour le Canada<sup>750</sup>.

Au cœur même de ce Core Group, il y a des luttes d'influence diplomatique, surtout du côté des Ambassades des États-Unis, du Canada et de la France, qui sont les trois piliers dans l'assassinat de la politique de développement en Haïti, et qui veulent toujours garder le leadership,

---

<sup>748</sup> Consulter le site: <https://yvesengler.com/2021/08/10/canada-out-of-core-group>.

<sup>749</sup> Consulter le site: <https://yvesengler.com/2021/08/10/canada-out-of-core-group>.

<sup>750</sup> Ricardo SEITENFUS, Op. Cit. p.298

la mainmise dans la vie politique du pays. Mais au constat de leur initiative diplomatique, ils se déclarent comme des amis inconditionnels d'Haïti, et qu'ils ne veulent pas interférer dans les affaires d'Haïti, dans les conflits inter-haïtiens, et ils répètent haut et fort : « ce sont les acteurs haïtiens qui doivent trouver une issue favorable à leur crise. La publication de la récente déclaration et position du Core Group sur la crise haïtienne qui menace la vie et l'avenir de 12 millions d'haïtiens, qui sont pris au piège de l'insécurité généralisée, du chômage, de l'insalubrité, du kidnapping, des assassinats, des tortures, des massacres, de la crise du carburant, ne traduit aucun sentiment de honte à ces Ambassadeurs de changer leurs directives diplomatiques en Haïti. Ces Ambassadeurs hors la loi, veulent un génocide, une guerre civile, ils veulent sans aucun préjudice de leur part la destruction et la disparition de tout un peuple qui gigote, avec son cou lié sous le poids infernal d'une misère systémique imposée, sans capacité de s'en sortir.

Alors que ce même Core Group, depuis sa création, participe dans toutes les ingérences en matière de choix des chefs d'État ou de gouvernement du pays. C'est d'un simple « tweet » que Mme Lalime, représentante de l'ONU en Haïti a imposé Ariel Henry comme premier ministre au pays. A l'heure actuelle, l'étau se resserre entre l'ONU et les États-Unis pour leur hégémonie et leur influence sur la scène politique nationale. Les Émissaires ou chargé d'Affaires du Département d'État américain ne cessent de faire la navette sur le sol haïtien pour justifier leurs quelconque actions en faveur de la crise haïtienne. Dans sa situation la plus ténébreuse, désastreuse et chaotique qui laisse périr tout une population, voici donc la récente déclaration et position en date du Core Group sur la crise haïtienne, qui peut nous aider à mieux comprendre ces coquins, rusés et madrés diplomates :

« Port-au-Prince, le 15 septembre 2021 – Le Core Group (composé des Ambassadeurs d'Allemagne, du Brésil, du Canada, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Union Européenne, ainsi que du Représentant spécial de l'Organisation des États Américains et de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies) encourage les efforts entrepris par le Premier Ministre, les acteurs politiques, et la société civile haïtienne pour trouver un accord consensuel permettant la mise en place d'un gouvernement inclusif et d'accélérer le retour à un fonctionnement normal des institutions démocratiques par la tenue d'élections. Les membres du groupe encouragent l'ensemble des forces vives de la Nation à s'engager sur la voie d'un dialogue constructif, fondé sur les principes de la démocratie, afin de préserver la cohésion nationale et de permettre au pays de reprendre son chemin vers la stabilité politique. Ils réitèrent de plus leur appel à ce que toute la lumière soit faite sur l'assassinat du Président de la République

Jovenel Moïse et que ses auteurs soient recherchés et traduits en justice, dans le respect des principes de l'état de droit »<sup>751</sup>.

Pour imposer leur ingérence sur tout un peuple, ces diplomates recourent aussi à la sanction économique comme moyen le plus drastique pour faire courber les politiciens qui ne veulent pas s'incliner sous leurs directives. Le FMI, l'Union Européenne, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID) sont l'ensemble des institutions financières qu'ils ont utilisées comme leur baïonnette pour faire mainmise sur le pouvoir, imposer leurs règles et régler leurs différends diplomatiques avec Haïti. Comment fonctionnent ces Organisations internationales, et quel rôle jouent-ils dans la descente aux enfers d'Haïti ?

## **2.5. Les Organisations internationales et leurs droits d'ingérence : la politique de doublure des Institutions financières internationales**

Dans son ouvrage, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Jean Ziegler écrit ceci : « Les maîtres règnent sur l'univers autant par leurs énoncés idéologiques que par la contrainte économique ou la domination militaire qu'ils exercent. La figure idéologique qui guide leur pratique porte un nom anodin : Consensus de Washington. Il s'agit d'un ensemble d'accords informels, de gentleman agreements, conclus tout au long des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix entre les principales sociétés transcontinentales, Banques de Wall Street, Federal Reserve Bank américaine et organismes financiers internationaux : Banque mondiale et Fonds monétaire international, etc. »<sup>752</sup>. Jacques Attali ne va pas par quatre chemins pour pointer du droit celui qui détient les clés des institutions financières internationales et qui peut verrouiller les portes à n'importe quel pays qui ne veut pas obéir à ses dictats. Il soutient que « les institutions financières internationales : Banque mondiale, FMI, BRI (banques régionales de développement), totalement indépendantes de l'ONU, restent pour la plupart entre les mains des États-Unis, qui sont les moyens d'y dicter leur loi. La Chine et l'Inde, qui représentent maintenant près du quart du PIB mondial, n'y disposent pas de plus de 5% des droits de vote »<sup>753</sup>. Le rôle du FMI demeure très limité. Principale soutien des pays du Sud en matière de balance des paiements, il leur a longtemps imposé des réformes économiques purement libérales, bien différentes de celles que les États-Unis se sont appliquées à eux-mêmes au moment de leur décollage économique.

---

<sup>751</sup> Ambassade des États-Unis: *Communiqué du Core Group*, 15 Septembre 2021

<sup>752</sup> Cf. Jean ZIEGLER, *Op. Cit.* p.63

<sup>753</sup> Cf. Jacques ATTALI, *Op. Cit.* pp. 254

Ce qu'on appelle le Consensus de Washington est de plus en plus décrié<sup>754</sup>. Alors que le but de ces institutions financières depuis leur création consistait à accompagner les pays dans leur relance économique, sous forme de don et de prêt et des programmes d'allégeant des dettes des pays pauvres. Par exemple, le plan d'ajustement structurel mis en place par le FMI, ce sont les prêts des institutions financières internationales, y compris les banques régionales de développement, qui sont accordés sous forme d'un soutien à la balance des paiements. Ces prêts sont invariablement accompagnés de conditions imposant une certaine politique à suivre. En d'autres mots, ces prêts à l'appui des réformes sont accordés par les institutions à condition que le gouvernement du pays endetté adopte un programme de stabilisation économique ainsi que des réformes structurelles en profondeur. Mais ces accords de prêts entraînent la démobilisation des ressources intérieures : ils ne sont jamais couplés à un programme d'investissement comme c'est le cas pour les prêts conventionnels<sup>755</sup>.

En Haïti, la paupérisation s'intensifie au fur et à mesure que les gouvernements sont soumis au diktat des institutions financières internationales. Les décennies 1980-1990 ne sont que la première phase d'un vaste plan qui a pour objectif de soumettre la population aux intérêts d'une élite capitaliste locale et étrangère. Le langage des institutions financières internationales change à partir des années 2000 et les documents stratégiques nationaux pour la croissance et la réduction de la pauvreté ont remplacé les programmes d'ajustement structurel. Mais ce changement de vocabulaire ne s'est pas accompagné du moindre changement de logique. Par exemple, de 1970 à 2007, Haïti a reçu 892,45 millions de dollars de plus que ce qu'il a remboursé. Pourtant, loin de permettre une amélioration des conditions de vie de la population haïtienne, ces prêts ont surtout servi à alimenter la spirale infernale de la dette (on emprunte pour rembourser) et de la corruption. Ce montant est à rapprocher de la fortune personnelle du clan Duvalier, au pouvoir entre 1957 et 1986. S'il est sûr que le peuple haïtien se saigne aux quatre veines depuis toujours pour rembourser sa dette, il ne bénéficie pas de cet endettement qui le soumet aux créanciers et aux grandes puissances<sup>756</sup>. La Banque Mondiale, pour sa part, a surtout accordé des prêts concessionnels à Haïti, à travers l'AID, agence spécialisée dans les prêts à taux très bas pour les pays les plus pauvres. Cependant, ces prêts restent conditionnés à l'application drastique de politiques néolibérales. Par exemple, la Banque Mondiale est la conseillère privilégiée du gouvernement

---

<sup>754</sup> Ibid. p. 255

<sup>755</sup> Michel CHOSSUDOVSKY, *La mondialisation de la pauvreté*, Écosociété, Montréal, 1997, p.47.

<sup>756</sup> Sophie PERCHELLET, *Construire ou reconstruire Haïti? (Haïti sous ajustement structurel)*, p.11.

haïtien dès qu'il s'agit de mettre en œuvre un cadre favorable à la privatisation des entreprises publiques. Depuis 1970, Haïti a reversé à la Banque Mondiale environ 198,6 millions de dollars au titre du service de la dette, dont 75,1 millions correspondant seulement aux intérêts<sup>757</sup>.

En 1991, le père Jean-Bertrand Aristide est élu sur un programme de réforme agraire, d'aide aux paysans, de reforestation, d'investissement dans les infrastructures, d'augmentation des salaires et des droits syndicaux pour les travailleurs. En réaction, les Etats-Unis soutiennent un coup d'Etat qui le chasse jusqu'en 1994 après son retour d'exil. Ils arrivent à leurs fins en imposant un embargo commercial, pétrolier, militaire et financier sur Haïti. Mais les mêmes Etats-Unis vont continuer à alimenter les forces militaires haïtiennes en armes et en pétrole. Cet embargo étrangle le pays et détériore encore les conditions de vie des paysans et des travailleurs. Comme l'a souligné Jeffrey Sachs, ancien conseiller auprès du FMI et de la Banque Mondiale, « les dirigeants américains avaient parfaitement conscience du fait que l'embargo sur l'aide entraînerait une crise de la balance des paiements, une poussée de l'inflation et l'effondrement du niveau de vie, qui à leur tour viendraient alimenter la rébellion contre le Président Aristide »<sup>758</sup>.

Le FMI, la Banque Mondiale, la France et les Etats-Unis portent une responsabilité écrasante dans la violation des droits humains fondamentaux des Haïtiens. Depuis plusieurs décennies, ils ont imposé des politiques néolibérales qui ont notamment supprimé l'autosuffisance alimentaire du peuple haïtien et l'ont rendu vulnérable aux chocs externes comme l'augmentation brutale des prix agricoles sur les marchés internationaux. Ces créanciers n'ont, par ailleurs, pas hésité à soutenir la dictature des Duvalier, alliés stratégiques des puissances occidentales comme la France qui avait offert sa protection à Jean Claude Duvalier, après sa chute en 1986, sous couvert du statut de réfugié politique. Le peuple haïtien continue, quant à lui, à payer la dette illégitime contractée par cette dictature qui a servi à sa répression. Ce sont également des considérations géostratégiques, à la base d'une large part de l'endettement illégitime des pays du Sud, qui ont poussé le FMI et la Banque Mondiale, contrôlés par les pays occidentaux, à ne plus prêter à Haïti entre 2001 et 2004. En effet, cette suppression de l'« aide » faisait partie des plans du gouvernement américain qui cherchait délibérément à déstabiliser, puis à renverser, le gouvernement élu d'Haïti. Tous ces dommages subis par le peuple haïtien doivent aujourd'hui être réparés. Ces réparations doivent se fonder sur la justice et non sur une quelconque générosité

---

<sup>757</sup> Ibid. p. 14

<sup>758</sup> Ibidem.p.15

supposée des pays riches<sup>759</sup>, en plus de la dette de l'indépendance imposée par la France. Faute de plan stratégique de développement, Haïti, hélas, devient le laboratoire de l'aide internationale, des aides des pays mêmes qui ont contribué à sa chute.

## **2.6. Haïti, laboratoire de l'aide internationale ou la république des ONG**

Les ONG sont nées avec l'émergence de la pauvreté dans le monde et se prolifèrent à la fin de la seconde Guerre mondiale et après les grandes vagues de la décolonisation, période largement marquée par le désespoir, la famine, les maladies toxiques, le déclin des familles, par les problèmes d'éducation, de santé, de pauvreté et de misères. C'est l'ensemble de ces maux et fléaux qui intéressent les ONG et qui constituent fondamentalement l'objet sur lequel elles portent ou fixent leur regard. Donc, les ONG semblent vouloir mettre sur leur épaule l'ensemble des lourds fardeaux des populations pauvres du monde, fardeaux qui deviennent de plus en plus lourd chaque jour<sup>760</sup>.

Dans la descente aux enfers d'Haïti, des fenêtres d'opportunités sont ouvertes pour l'aide internationale. Les crises politiques mêlées aux catastrophes naturelles et les crises sanitaires, le pays est donc devenu un laboratoire où pullulent des ONG qui venaient de part et d'autre pour apporter leur soutien à ce peuple à genoux. En Haïti, selon le Décret du 14 Septembre 1989 modifiant la loi du 13 Décembre 1982 régissant les ONG, est stipulé dans l'article 1 : « Sont désignées « Organisations Non Gouvernementales d'Aide au Développement », et identifiées ci-après sous le sigle d'ONG, toutes Institutions ou Organisations privées, apolitiques, sans but lucratif, poursuivant des objectifs de développement aux niveaux national, départemental ou communal et disposant de ressources pour les concrétiser ». Article 2 : « Les Organisations Non Gouvernementales d'Aide au développement sont nationales et étrangères. Une ONG nationale est celle constituée en Haïti et ayant son siège social sur le territoire national. Est considérée comme ONG étrangère toute filiale d'ONG fondée à l'étranger et ayant son siège social hors du territoire d'Haïti »<sup>761</sup>.

Quant au nombre d'ONG qui opèrent sur le sol d'Haïti à l'heure actuel, personne et pas même le Ministère des Affaires Sociales, organe régulateur, n'est capable de dresser une liste

---

<sup>759</sup> Ibidem.p.17

<sup>760</sup> Beguens THÉUS, *ONG et pauvreté en Haïti*, Bibliothèques et Archives nationales du Québec, Québec, 2011, p.242.

<sup>761</sup> Cf. Journal Officiel, le Moniteur, année 1988.

exhaustive, vu que nombre d'entre eux (les nationaux) ne sont pas enregistrés et fonctionnent dans toute illégalité. Sans tenir compte des troubles politiques et sociales, depuis les deux inondations de 2004 et 2008 qui ravageaient la ville des Gonaïves, pour arriver au tremblement de terre qui secoua la capitale Haïtienne le 12 Janvier 2010 et l'épidémie du choléra qui faisait son apparition au mois d'Octobre de la même année, le cyclone Mathieu en 2016 qui frappait le Sud du pays, sans oublier les crises humanitaires, les ONG ne cessent d'accroître leur présence en Haïti. Hillary Clinton, elle-même, déclarait quelques mois après la catastrophe du 12 Janvier 2010 que plus de 10000 ONG transnationales étaient en activité en Haïti. Par conséquent, il y a une augmentation de plus de 4000 % dans un laps de temps très court. Pour beaucoup, cette situation a transformé Haïti en une véritable « république des ONGAT ». Du côté d'Haïti, il y avait un nombre de 243 ONG locales enregistrées en 2009, et que la majorité d'entre elles fonctionnent grâce à un financement étranger<sup>762</sup>.

Le manque de coordination, l'absence de contrôle des fonds et la fragilité de l'État haïtien ont laissé le champ libre à une des plus fortes concentrations d'organisations humanitaires per capita de la planète. L'impact du néolibéralisme a transformé la charité en négoce rentable. Sous le couvert de la bienfaisance, les ONG se sont installées dans des maisons luxueuses, alors que presque tous les Haïtiens, souffrant les conséquences du séisme et d'autres crises et catastrophes naturelles, s'étaient réfugiés dans des camps de fortune. Seul pour le tremblement de terre de 2010, la vague de solidarité qui a ébranlé le monde a été canalisée par ces organisations qui ont donné sur leur page web des numéros de téléphone et des comptes bancaires pour les transferts d'argent. Pour se faire une petite idée : on estime que les dons se sont élevés à 1,6 milliard de dollars et plus de 2 milliards pour la reconstruction d'Haïti ces dernières années. Cependant, même s'il ne fait pas de doute que nombre de ces organisations ont joué un rôle important dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du logement car, soyons réalistes en temps d'urgence, toute aide est bienvenue, et vu la corruption qui gangrène l'administration publique, la catastrophe n'a fait qu'accroître la dépendance d'Haïti à l'aide internationale et, pire encore, elle a facilité la présence d'ONG qui ont trouvé dans le chaos ambiant le moyen d'augmenter les millions de leur propre caisses.

Selon un article de l'agence AP (Alter Presse) publié dans la presse locale, les États-Unis avaient destinés 379 millions de dollars à l'aide humanitaire : sur chaque dollar, 43 cents ont été

---

<sup>762</sup> Cf. Ricardo SEITENFUS, *Op. Cit.* PP.242-243

distribués à des ONG ou à des organisations internationales comme *Save the Children* et le Programme alimentaire mondial (PAM). Par ailleurs, les principaux bénéficiaires de l'aide nord-américaine ont été les propres militaires étasuniens, envoyés au moment de la période d'urgence. Une étude du site *Counterpunch* révèle également que le Fonds Clinton-Bush a recueilli 54 millions de dollars depuis Janvier 2010, dont il a utilisé 2 millions à la construction d'un hôtel d'un coût total de 29 millions de dollars. Un reportage publié le 12 Janvier 2012 par la revue *Courrier International* indique que les ONG étasuniennes ont récolté la majeure partie de l'argent versé pour l'aide à Haïti. Pour sa part, l'ONU a signalé que sur les 2,4 milliards de dollars de fonds destinés aux opérations humanitaires, plus de 30% sont retournés dans les pays donateurs pour assurer le salaire de leurs propres ressortissants engagés dans l'aide humanitaire sur place. Autant d'argent, sous prétexte de charité alors que seule une part infime est parvenue à ses véritables destinataires. Finalement, on est en droit de se demander combien le gouvernement haïtien a reçu<sup>763</sup>.

Donc, il existe dans la chaîne causale un rapport sérieux entre les ONG et la pauvreté. Si les ONG existent pour soutenir les fardeaux des populations pauvres du monde qui vivent dans la misère, elles cesseront d'exister sans doute le jour où les pauvres n'ont plus encore de fardeaux. Connaissant que le fardeau est indissolublement attaché à la mission fondamentale ou à l'existence même des ONG, il est de l'intérêt de celles-ci de mettre en œuvre un ensemble d'exhibitions dans la perspective de combattre et de nourrir à la fois la pauvreté, le principal fardeau des pauvres. L'aide des ONG n'aide pas les pauvres à briser le cercle infernal de la misère qui les encercle de toute part<sup>764</sup>. La vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux d'une américaine qui a été envoyée en mission pour accompagner la Police nationale est un scandale. La dame rapporte qu'elle a gagné des milliers de dollars, en menant une vie luxueuse et habitant une maison fortunée à Port-au-Prince, avouant qu'elle n'offrait aucun service pour la mission à laquelle elle a été mandatée.

Un autre constat qui peut permettre à clarifier cette thèse. Les grandes ONG du Nord industrialisé ont des branches représentatives dans les pays du Sud, dans la périphérie, laquelle constitue un deuxième couloir recevant les fonds et les biens venus du premier couloir. En Haïti, USAID (US Agency for International Development) pour les États-Unis, ACIDI (Agence canadienne de développement international) pour le Canada, sont sur place et servent souvent de couloir pour acheminer l'aide, servant du même coup à alimenter les crises socio-politiques et les coups d'États. Voici donc l'objectif de l'USAID inscrit sur son site [usaid.gov/Haïti](http://usaid.gov/Haïti) : « L'Agence

---

<sup>763</sup>Amelia Duarte De La ROSA, *Le profit aux dépens du malheur : Que font les ONG en Haïti ?* 09 Juillet 2012.

<sup>764</sup> Cf. Beguens THEUS, *Op. Cit.* p. 243.

des États-Unis pour le développement international (USAID) travaille à construire un Haïti stable et économiquement viable. L'aide américaine se concentre sur la reconstruction et le développement à long terme, la promotion de la croissance économique, la création d'emplois et le développement agricole, la fourniture de services de santé et d'éducation de base et l'amélioration de l'efficacité du gouvernement ». L'ACDI a aussi défini ses objectifs : « L'ACDI travaille de concert avec les partenaires du développement, les États fragiles, les pays en crise, les pays ciblés, les institutions et la population canadienne en vue d'atteindre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des objectifs plus vastes de la politique étrangère canadienne. A qui profitent les crises et l'instabilité que connaît Haïti dont parlent ces organismes ? Le peuple haïtien n'a qu'à continuer à rêver s'il ne prend pas en main sa destinée. Cela pourrait bien se vérifier dans les plans d'exécution des aides humanitaires.

## **2.7. L'intervention humanitaire en Haïti et les pratiques inhumaines**

Plus de deux siècles après son indépendance, le pays reste dépendant de l'aide internationale. Malgré les milliards dits dépensés par la communauté internationale et les nombreuses interventions des ONG au cours des 50 dernières années, loin d'évoluer, le pays s'enfoncé davantage dans le sous-développement. Face à ce bilan négatif, il y a obligation de repenser le système actuel de coopération internationale qui déresponsabilise quasiment les dirigeants haïtiens, souvent corrompus, pour envisager la négociation d'un nouveau cadre de partenariat international qui impliquerait les organisations financières internationales, les organisations non gouvernementales et les dirigeants haïtiens<sup>765</sup>. Outre le plan d'ajustement structurel, déjà mentionné, qui constituait un fardeau pour le peuple haïtien, il y avait également la bamboche démocratique initiée par le général Henry Namphy, deux fois au pouvoir entre Février 1986 et Février 1988, par la mise en œuvre du plan néolibéral. Cette bamboche a ouvert le pays à l'aide internationale des États-Unis en nourriture. Durant son mandat militaro-président, les haïtiens étaient aux anges tellement les prix des produits de première nécessité étaient à leur plus bas niveau. Cette politique d'aide a mis à genoux l'agriculture du pays, et les haïtiens ne pensaient plus à cultiver leur terre, laissant même la campagne pour s'immigrer dans les villes.

---

<sup>765</sup> Michel JULIEN, *Impacts des interventions des ONG en Haïti: nécessité d'un nouveau cadre de partenariat*, Haïti Perspectives, vol. 1, no 2, 2012, P.79.

Quant au *Food program*<sup>766</sup> mis sur pieds par les ONG, on assiste à deux faits marquants : l'écoulement du surplus des denrées alimentaires des pays producteurs du Nord et l'incitation des femmes à l'enfantement. D'une part, avec ce programme, les pays du Nord, grands producteurs de nourriture, se débarrassent des nourritures qu'ils n'ont pas besoin pour les basculer vers les pays du Sud ayant un niveau de production très faible. Ces derniers constituent pour les grands pays du Nord un vaste marché de réserve pour écouler leurs produits alimentaires. D'autre part, la nourriture que les pauvres, les femmes en particulier, reçoivent des ONG incite ce groupe vulnérable de femmes à l'enfantement excessif. Car la condition première imposée aux femmes vulnérables est qu'elles soient enceintes ou qu'elles aient des bébés. Cette situation pousse les femmes pauvres à la grossesse rapide, à chaque fois qu'elles viennent de sevrer le dernier bébé. Pour les programmes mis en place pour les sidéens, cela les incite à s'infecter pour être reçus, c'est pareil pour les tuberculeux. En ce sens, les ONG font voir en apparence qu'elles s'intéressent aux groupes vulnérables, mais cachent leurs intentions malhonnêtes derrière ces programmes d'alimentation. Les incidences de la forte fécondité sur l'économie des familles pauvres, contraintes par cette aide alimentaire à avoir beaucoup d'enfants qu'elles ne puissent trouver de quoi les nourrir tous, voire les éduquer. Donc, les ONG créent chez les femmes vulnérables des situations délicates qui alimentent la pauvreté de manière durable et permanente<sup>767</sup>. C'est en ce sens que Pierre Léger affirmait que « Le système *Food for the Poor* est une structure permettant d'alimenter la plus grande industrie au monde qui n'est autre que la pauvreté »<sup>768</sup>.

Il est important de rappeler qu'après le séisme dévastateur de 2010, suivi du choléra, la dépendance d'Haïti aux aides humanitaires est devenue encore plus forte qu'elle ne l'était déjà avant. Ce projet de reconstruction a été central de l'après-séisme, et l'aide promise par les États bailleurs de fonds lors de la conférence de New York, en Mars 2010, s'élevait soit à 10 milliards de dollars US. L'élan de solidarité internationale a injecté rien qu'en 2010, entre 2 et 3 milliards de dollars US dans l'économie haïtienne. Cette aide massive et spontanée – en majorité des dons privés, il faut le rappeler – représente presque la moitié du PIB 2010 d'Haïti (6,5 milliards, en 2009, moins la contraction de 8,5 % due au séisme). Une perfusion sans précédent pour une opération humanitaire internationale dans un pays aussi pauvre. « Près de 99 % de l'aide d'urgence post-sismique a été décaissée vers des agences humanitaires bilatérales ou multilatérales, la Croix-

---

<sup>766</sup> Deux principales institutions responsables de la distribution de la nourriture en Haïti : Programme Alimentaire Mondial et Food for the Poor des États-Unis.

<sup>767</sup> Cf. Beguens THEUS, *Op. Cit.* pp.257-258.

<sup>768</sup> Pierre LÉGER cité dans Ricardo Seitenfus, *Op. Cit.* p.86.

Rouge internationale, des fournisseurs de services non étatiques, des ONG et des contractants privés »<sup>769</sup>. Mais l'invasion brutale des Organisations non gouvernementales transnationales (ONGAT) juste après le tremblement de terre a atteint un niveau insoupçonné, sans apporter des résultats efficaces.

Un autre fait marquant est la création de la CIRH (commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti) suite au tremblement de terre dévastateur et meurtrier du 12 Janvier 2010 pour remplacer un État inexistant. Née en Avril 2010 par le biais de la loi sur l'État d'urgence, pour une durée de 18 mois, elle a été coprésidée par deux grandes personnalités politiques nationale et internationale : l'ex-premier ministre haïtien, Jean Max Bellerive et l'ex-président des États-Unis, Bill Clinton, incluant un groupe de 30 personnalités haïtiennes et étrangères en nombre égal. Sa fonction principale était de veiller à une administration transparente, efficace et cohérente des ressources envoyées par la Communauté internationale<sup>770</sup>. Tout n'était pas rose pour cette commission. Opposition radicale de la part des États-Unis contre l'adhésion de Cuba et la République Dominicaine comme membres observateurs de la CIRH. Les premières critiques sur l'inaction de la CIRH ont commencé aussi à apparaître. Causes évoquées : La pauvreté généralisée, telle que la surpopulation d'une capitale bidonvillisée, la faible qualité des constructions, le système de santé démuni, les inégalités sociales et précarité, la corruption, l'État défaillant, mêlée à l'impréparation générale et l'accaparement de cette structure par la fondation Clinton, qui a grandement favorisé ses échecs<sup>771</sup>. Donc, si le tremblement de terre a été dévastateur et meurtrier, le désastre provoqué par des aides humanitaires a rendu la situation du pays plus catastrophique, puisque ce sont les ONG qui avaient récolté l'abondante moisson sur le dos du peuple haïtien. Après des années post-séismes supposées, avec tant d'argent récolté, cela pourrait faciliter le développement d'Haïti, mais jusqu'à date l'État haïtien dépend encore à 60 % des institutions internationales pour équilibrer son budget ordinaire. On a droit à se demander à qui profitait ce crime ? Maintenant, tâchons-nous de nous demander quelle est donc la claire vision et l'ultime objectif de la politique néolibérale en Haïti ?

---

<sup>769</sup> Jean-Daniel RAINHORN, *Haïti, réinventer l'avenir*, Éditions des sciences de l'homme, Paris 2012, pp.192. 193.

<sup>770</sup> Cf. Ricardo SEITENFUS, *Op. Cit.* p. 223.

<sup>771</sup> Cf. Jean-Daniel RAINHORN, *Op. Cit.* p.190.

### **Section 3. La politique néolibérale en Haïti ou le colonialisme du XXI<sup>e</sup> siècle**

L'année 1986 est considérée comme un tournant politico-économique bouleversant du pays. Elle est marquée à la fois par la chute de la dictature des Duvalier, mais aussi par le début de l'ère néolibérale imposée au forceps par les puissances dominantes et les institutions financières internationales. En Haïti, après de nombreux soubresauts politiques suite à l'exil du Duvalier fils, des élections démocratiques étaient organisées et le peuple avait choisi de placer Jean-Bertrand Aristide à la présidence le 16 Décembre 1990 avec 67,48% des voix. Mais des puissances étrangères appréhendaient les conséquences de ces élections pour leurs intérêts. Les États-Unis sont particulièrement inquiets et, comme souvent quand leurs « intérêts stratégiques » sont menacés, des mesures radicales sont mises en place : ils appuient un coup d'État pour contrer la démarche d'Aristide, seulement huit mois après qu'il eût prêté serment. Suite aux deux embargos de l'Organisation des États d'Amérique (OEA), et du Conseil de sécurité de l'ONU, la situation économique du pays s'envenimait. De 1990 à 1994, l'agriculture a connu une diminution de 32% de sa valeur ajoutée. Le 19 Septembre 1994, Bill Clinton lançait l'opération « Restore democracy ». Deux mille soldats états-uniens débarquaient en Haïti. Et le 15 Octobre, le retour au pays d'Aristide allait se faire aux conditions fixées par les États-Unis, c'est-à-dire en le forçant à appliquer une politique ayant reçu l'approbation de Washington. Alors que les États-Unis se sont chargés de « restaurer la démocratie », les institutions financières internationales prétendaient apporter la « stabilité financière et le développement ». A travers des plans d'ajustement structurel (PAS), la souveraineté économique, politique et financière du pays est abandonnée à ses créanciers, aux grandes puissances et au dieu du marché international<sup>772</sup>. Comment se sont-elles opérées, les puissances précitées, afin de mettre en œuvre leur agenda ?

#### **3.1. La libéralisation du marché et les conséquences de l'application du plan d'ajustement structurel**

Dès les premiers programmes d'ajustement structurel à la fin des années 1980, la libéralisation du commerce était une priorité. Haïti est prié d'ouvrir ses frontières aux produits étrangers. Débutée sous l'égide du Fonds Monétaire International (FMI), la libéralisation commerciale est accélérée pendant les années 1995-1996 avec l'aide de la Banque Mondiale (BM) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Pour les néolibéraux, les dispositions légales

---

<sup>772</sup> Cf. Sophie PERCHELLET, *Op. Cit.* P.1

mises en place pour protéger la production du pays, comme des tarifs douaniers élevés, entravent la croissance. Mais si un gouvernement abaisse ses tarifs douaniers, plusieurs répercussions sont alors envisageables. Les barrières à l'importation permettent à l'État à la fois de protéger la production nationale, mais aussi de lever des fonds. En les abaissant, le gouvernement se prive de ressources financières nationales importantes. Et c'est particulièrement vrai pour les pays dits « en développement », comme l'expérience l'a confirmé dans de nombreux pays, et notamment en Haïti.

Déjà, depuis les premières expériences de 1986-1987, dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel, les autorités haïtiennes ont abaissé les barrières douanières, de sorte que le marché national ait très vite été envahi par des produits étrangers hautement subventionnés, notamment en provenance des États-Unis. Mais, suite à un programme signé avec le FMI pour le commerce de riz en 1995, les droits de douanes sur le riz passent de 35% à 3%. Le « riz de Miami », en provenance des États-Unis, inondait le marché haïtien si bien que ce petit pays atteignait la 4<sup>e</sup> place dans le classement des importateurs de riz étatsunien. La chute des droits de douane a entraîné la décapitalisation des petits paysans, ce qui a transformé le pays, autosuffisant jusque dans les années 1980, en importateur de riz. En 2008, Haïti importe 82 % de sa consommation de riz.

De plus, Haïti est membre de l'OMC. La libéralisation des échanges est le cheval de bataille de cette organisation internationale née en 1995 pour compléter le duo FMI/Banque Mondiale et accentuer la déréglementation de l'économie. Dans la théorie, il y a les droits de douane consolidés et les droits de douane appliqués. Il y a donc une possibilité laissée à l'État pour augmenter les droits de douane, au moins jusqu'aux taux consolidés qui imposent la limite maximum. Voilà pour la théorie. Dans la pratique, même si des pays ont des taux consolidés de 50% du riz par exemple, rien n'empêche le gouvernement d'appliquer un taux effectif de 3%. Le gouvernement n'est pas autorisé à subventionner ces produits. Pourtant, les pays industrialisés subventionnent leurs produits agricoles à coup de milliards de dollars, ce qui leur permet de les exporter à un prix inférieur au coût de revient dans la majorité des pays en développement.

Cette création de la dépendance alimentaire est représentative du non-respect du principe de la souveraineté nationale. Mais le secteur agricole n'est qu'un secteur parmi tant d'autres touchés par cette ouverture. La balance commerciale d'Haïti ne fait que se creuser depuis l'année 1995. Aucune évolution concrète vers un modèle de développement endogène, prenant en compte les besoins et les intérêts de la population, n'a eu lieu. Haïti est invité à rester dans la logique de l'avantage comparatif. C'est une théorie qui suppose que, dans un contexte de libre-échange,

chaque pays, s'il se spécialise dans la production pour laquelle il dispose de la productivité la plus forte ou la moins faible, comparativement à ses partenaires, accroîtra sa richesse nationale. Cette production est celle pour laquelle il détient un « avantage comparatif ». Le pays reste donc importateur de produits à haute valeur ajoutée, et exportateur de produits agricoles et de produits à faible valeur ajoutée.

De 653 millions de dollars en 1995, la valeur des importations grimpe à 2158 millions de dollars en 2008, année des émeutes de la faim. Les termes de l'échange pour Haïti se sont continuellement dégradés, entraînant ainsi pauvreté et exclusion. Depuis 1995, le solde de la balance commerciale d'Haïti n'a jamais été positif, mais surtout l'écart entre les exportations et les importations de marchandises s'est accru de manière abyssale. Les entreprises étatsuniennes sont les principales bénéficiaires de cette politique et les haïtiens en sont les principaux exclus. Quelles que soient les sources de croissance, marché du riz ou industries d'assemblage, les profits ont largement tendance à migrer vers les États-Unis ou dans les poches de l'élite locale. Passons à la deuxième étape de l'application de la politique néolibérale qui n'est autre que la privatisation des biens publics de l'État haïtien.

### **3.2. La privatisation des biens publics de l'État haïtien**

L'analyse de la mise en œuvre des programmes de privatisation à travers le monde a permis de mettre en évidence trois facteurs principaux de leur échec :

1) les troubles politiques qui entravent les activités d'un pays et le rendent du même coup plus vulnérable aux yeux d'un investisseur ;

2) l'absence de cadre légal et réglementaire qui protège à la fois l'État, les employés, le consommateur et le producteur ;

3) un système judiciaire reconnu faible dans son administration et la distribution impartiale de la justice<sup>773</sup>.

Pour ce qui concerne la définition de la privatisation, dans le sens strict du terme, elle se traduit par le passage d'une entreprise ou d'une infrastructure, des mains de l'État au secteur privé. Quand le transfert de la gestion et de la propriété est entier ou global, il est question de privatisation globale ou de privatisation tout court. Cependant, il existe d'autres degrés de privatisation, dont la privation partielle, quand le transfert de la gestion et/ou de la propriété n'est plus total. Le plus

---

<sup>773</sup> Yves Romain BASTIEN, *La privatisation du parapublic en Haïti (Économie)*, p. 80, document disponible sur le site : <https://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/3.-economie-8.pdf>.

souvent, d'autres termes juridiques sont utilisés pour caractériser le type, le degré ou le mode de transfert (gestion, affermage, etc.)<sup>774</sup>.

La privatisation des biens publics constitue le deuxième volet du plan d'ajustement structurel ou du néolibéralisme en Haïti. Dans les années 90, le pays avait un budget inférieur à 1 milliard de dollars américains dont près des 2/3 étaient financés par les bailleurs internationaux et un PIB de moins de 600 dollars américains par habitant. Il a été depuis longtemps confronté à des choix économiques dictés de l'extérieur. C'est ainsi qu'au milieu des années 1990, elle a dû se plier aux exigences des institutions de Bretton Woods pour entrer de plain-pied dans un programme de modernisation de ses entreprises publiques avec le vote de la loi du 26 Septembre 1996 par le Parlement. Pour résoudre le problème de ses infrastructures publiques, l'alternative suivante lui a été imposée par ces institutions financières internationales: soit de faire appel au privé pour la gestion et leur développement, soit de refuser d'appliquer cette politique et donc d'accepter les conséquences se traduisant par une réduction drastique de l'appui financier des institutions internationales<sup>775</sup>.

Pour les institutions financières internationales, la promotion du secteur privé passe à chaque fois par la privatisation des entreprises publiques du secteur concurrentiel. Le secteur public en Haïti comptait 33 entités en 1996. Elles intervenaient dans plusieurs secteurs, notamment : les services : distribution d'eau (CAMEP), d'électricité (EDH), télécommunications (TELECO) ; les infrastructures : ports (APN) et aéroports (AAN) ; les banques : BNH et BPH ; la production agricole et de la construction : production d'huile (ENAOL), de ciment (Ciment d'Haïti), la production de farine et pain (la Minoterie, moulins d'Haïti). En 1996, à la même date du vote de la loi par le Parlement haïtien, le Conseil de modernisation des entreprises publiques (CMEP) est créé suite au programme signé avec le FMI en 1995. Neuf entreprises publiques étaient déclarées inefficaces et coupables de mauvaise gestion. Elles étaient la cible d'un processus de privatisation : la compagnie d'électricité (EDH), la compagnie de télécommunications (TELECO), la Banque nationale de crédit (BNC), la Banque populaire haïtienne (BPH), la Minoterie (moulins d'Haïti, farine et pain), l'Autorité portuaire nationale (APN), l'huilerie ENAOL, Ciment d'Haïti et les aéroports<sup>776</sup>.

---

<sup>774</sup> Ibid. p. 81

<sup>775</sup> Ibidem.p.79

<sup>776</sup> Cf. Sophie PERCHELLET, *Op. Cit.* p.6

En 1998, le gouvernement haïtien présentait au FMI une lettre d'intention stipulant que : Les préparatifs techniques se poursuivront en vue de la modernisation des principales entreprises publiques (aéroport, port, compagnies de téléphone et d'électricité). Avec l'assistance de la Banque Mondiale, de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) des actions spécifiques seront prises, notamment la préparation d'un plan de réduction des effectifs, le transfert de certaines dettes de ces entreprises au Gouvernement, la mise en place de cadres régulateurs et le début du processus d'appel d'offre pour la privatisation de ces entreprises sous diverses modalités, ainsi que la sélection des adjudicataires. Il faut préciser que le processus de privatisation était en route mais la résistance populaire rend difficile son application. Il faut aussi dire que plusieurs de ses entreprises, en plus de ne pas être déficitaires, sont hautement stratégiques<sup>777</sup>.

Mais depuis de nombreuses décennies, Haïti se situe toujours dans le peloton de tête des pays les moins industrialisés, avec peu d'infrastructures, de projet et du programme de développement. Les gouvernements qui se sont succédés ont rarement appliqué dans leur globalité les décisions et mesures économiques prises au niveau interne ou à l'échelle internationale. Ce qui conduit inéluctablement à des résultats mitigés dans leur mise en œuvre : succès par ici, échec par-là, indécision ailleurs.... Alors que certains objectifs ont été retenus pour le programme de modernisation des entreprises publiques lors du « consensus de Washington en des termes précis : il s'agit de limiter les interférences politiques dans la gestion des entreprises publiques ; d'éliminer les pressions exercées sur le budget de la République par les entreprises publiques ; créer un environnement favorable à l'investissement ; faciliter le développement des infrastructures ; accroître les revenus de l'État par l'élargissement de l'assiette fiscale ; favoriser la décentralisation par la distribution des dividendes aux collectivités territoriales ; encourager la compétition par la mise en place de cadres légaux et réglementaires dans tous les secteurs concernés par la modernisation (eau, port, électricité, télécommunication, aéroport) ; éliminer les distorsions et rétablir la vérité des prix, tout en permettant une utilisation optimale des ressources<sup>778</sup>.

Entre le programme de modernisation imposé par le Consensus de Washington et le plan d'ajustement structurel imposé sur Haïti, on relève d'une part des contradictions dans l'application de leur agenda, et d'autre part, Haïti n'était peut-être pas encore prêt pour des objectifs aussi

---

<sup>777</sup> Ibid. pp.6-7

<sup>778</sup> Cf. Yves Romain BASTIEN, *Op. Cit.* p.80

ambitieux, car très peu d'entre eux ont été atteints même si tout le travail aboutissant à la conclusion des transactions ait été effectué dans les délais prévus. L'instabilité politique et la détérioration de la situation économique n'ont jamais favorisé ou créé un environnement propice au développement des infrastructures publiques du pays. C'est pour cela que leur développement a été très timide dans presque tous les secteurs, à l'exception du secteur des télécommunications qui a suivi grosso modo la tendance mondiale. Dans les entreprises modernisées, une augmentation substantielle des revenus de l'État sous forme de taxes et de dividendes a été observée ; alors que dans celles gérées par l'État, c'est le contraire. L'EDH (électricité d'Haïti) en est un exemple frappant et alarmant. Dans la gestion des entreprises surtout de celles non modernisées, les interférences politiques des dirigeants continuent de s'exercer. Et le projet de décentralisation effectif du pays reste toujours un rêve<sup>779</sup>.

### **3.3. Les crises alimentaires ou le choix d'une politique agricole du mal développement**

Haïti couvre une superficie de 27,750 km<sup>2</sup> et compte une population estimée en 2012 à 10.5 millions d'habitants, aujourd'hui les statistiques parlent de 12 millions. Cette population est très jeune puisque près de 60% ont moins de 18 ans. Avec plus de 350 habitants par km<sup>2</sup>, Haïti possède la plus forte densité démographique des Caraïbes. La population urbaine représente à peu près la moitié de la population totale mais son taux d'augmentation est de 3.7% en moyenne par an, contre une baisse de 1.7 % par an en moyenne pour la population rurale en raison principalement de l'exode vers les villes<sup>780</sup>. Bien qu'il soit un pays essentiellement agricole, Haïti est depuis près d'un siècle connu comme l'un des pays le plus pauvre du continent américain. La population Haïtienne a vécu jusqu'à la fin des années 60 dans et d'une économie à prédominance agricole basée sur la petite exploitation paysanne de faible productivité. L'économie urbaine est restée rachitique et liée au commerce international, faible en volume, en valeur et en part relative du produit intérieur brut. L'essai de modernisation amorcé au début des années 70 n'a pas donné les résultats espérés, l'industrialisation étant restée relativement faible, ralentie en partie par une agriculture qui s'est montrée incapable de satisfaire la demande urbaine. La migration interne a contribué, d'autre part, dans ce contexte à alimenter un secteur informel urbain pléthorique et très

---

<sup>779</sup> Ibid. p. 80

<sup>780</sup> USAID, *Haïti insécurité alimentaire en bref*, Avril 2014, p. 5

peu capitalisé. La croissance de type extensif qu'a connu le pays n'a pas permis une augmentation significative des revenus moyens et le taux de pauvreté est demeuré très élevé<sup>781</sup>.

En dépit de son relief accidenté et des pluies abondantes, la presque totalité du pays est déboisée et est constamment sous exploitée. Les montagnes couvrent environ 60% du territoire. Les plaines et les plateaux, zones plus propices aux cultures annuelles, ne forment que 30% du territoire. Presque tout le pays est cultivable, y compris ses pentes raides dénudées. Les eaux de pluies ruissèlent alors à grande vitesse des montagnes, érodant les sols, formant des ravines et inondant les villes situées en contrebas. Même les zones les moins accessibles jusqu'ici épargnées sont en train d'être déboisées en vue de l'extension des cultures et de la production du charbon de bois, principal combustible en ville. L'économie haïtienne est dominée par le secteur des services (environ 55% du PIB), suivi par celui de l'agriculture (23% du PIB), de l'industrie manufacturière et enfin du tourisme. Les transferts de la diaspora soutiennent beaucoup l'économie haïtienne, en particulier le secteur des services. Le Produit intérieur brut (PIB) par habitant était estimé en 2012 à l'équivalent de 771 dollars US<sup>782</sup> par la Banque Mondiale. La distribution de la richesse est très inégale, avec des familles très riches et des familles très pauvres habitant à proximité les unes des autres, surtout dans les villes. Les problèmes économiques et politiques du pays ont conduit à une forte migration, surtout depuis les années 1970. La diaspora haïtienne, estimée à environ deux million de membres, reste attachée à leurs familles d'origine à qui ils envoient régulièrement des transferts d'argent. La valeur de ces transferts représente le double des devises tirées des exportations et est équivalente à environ le cinquième du Produit National Brut du pays<sup>783</sup>.

La répartition des richesses dans le pays est très inégale car les 10 % des ménages les plus riches détiennent 85 à 90 % des revenus totaux des ménages du pays. Par ailleurs, les derniers 90 % des ménages par niveaux de pauvreté possèdent seulement entre 10 à 15 % de la richesse du pays. On doit voir sur quelle inégalité ou l'exclusion se fonde l'économie haïtienne. Donc, la pauvreté touche la majorité des ménages en Haïti et la question de la réforme agraire tant prônée dans le pays reste lettre morte, et aucune politique agricole moderne n'est prise en compte puis qu'Haïti priorise une agriculture de subsistance archaïque reposant sur les dos des paysans. Le

---

<sup>781</sup> CEPALC (Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes), *La pauvreté en Haïti : situation, causes et politiques de sortie*, 12 Aout 2005, p.2

<sup>782</sup> Avec les crises politiques qui s'intensifient, un haïtien pauvre vit avec moins d'un dollar par jour. La misère est à son comble dans le pays. Ce qui veut dire quel que soit l'estimation annuelle présentée, les chiffres évoluent à longueur de journée.

<sup>783</sup> Cf. USAID, *Op. Cit.* P.5

problème de l'insécurité alimentaire en Haïti est avant tout un problème d'accès, d'autant plus que les ménages se procurent la plus grande partie de la nourriture qu'ils consomment par achat sur le marché. Lorsque les prix des aliments augmentent considérablement sur les marchés, en fonction par exemple des prix des céréales et du pétrole sur le marché international, les ménages ont beaucoup de problèmes à se nourrir, d'autant que le gros de leurs revenus monétaires sert à l'alimentation. Le niveau de richesse en Haïti est beaucoup plus faible que dans les autres pays de la région, et n'a pratiquement pas augmenté, alors que le coût de la vie, exprimé par l'inflation, ne cesse d'augmenter<sup>784</sup>. Comme conséquence, la malnutrition frappe surtout les femmes et les enfants des zones les plus défavorisées, des zones rurales et les nombreux bidonvilles du pays. Ces diverses catégories de gens constituent les premiers groupes vulnérables qui sont victimes de la sous-alimentation et des conséquences néfastes qui en découlent : telles que les infections fréquentes, les signes de retard de croissance, l'anémie et même la mort. Selon les dernières statistiques du MSPP (Ministère de la Santé Publique et de la Population), 405 des enfants de plus de 3 ans présentent des signes de rachitisme et la proportion de la population souffrant de malnutrition atteint plus de 60%. En plus de cela, l'état de santé des mères des milieux défavorisés est très précaire, présentant des cas d'anémie importants<sup>785</sup>. Cette pauvreté massive qui touche bon nombre de ménages haïtiens a un lien direct avec les crises environnementales.

### **3.4. L'exploitation minière du sous-sol haïtien et les conséquences environnementales**

La première loi minière haïtienne a été celle du Président Fabre Geffrard, datée du 28 Novembre 1860. Elle fut, par la suite, remplacée successivement par les lois ou décrets lois du 14 Février 1919, du 14 Mars 1929, du 20 Décembre 1943, du 22 Février 1968, du 10 Octobre 1974 et du 3 mars 1976 actuellement en vigueur pour les Mines. Un nouveau projet de loi minière, élaboré en 1991, a été soumis, au cours de l'année 1996, au Parlement haïtien pour ratification. On devrait également signaler le décret du 2 mars 1984 qui régit actuellement les exploitations de carrières. Les entités administratives chargées de l'instruction des dossiers de demande de permis, du contrôle et de surveillance des exploitations minières ont subi également, dans le temps, des modifications au même rythme que les lois minières<sup>786</sup>.

---

<sup>784</sup> Cf. USAID. P. 22

<sup>785</sup> Cf. Beguens THEUS, *Op. Cit.* p.45

<sup>786</sup> Claude PREPETIT, Plan d'Action pour l'Environnement (PAE), *Exploitation des ressources minières et environnement*, Août 1996, p. 3.

Il faut noter également le Bureau des mines et de l'énergie (BME), qui est un organisme créé en 1986. Sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics, transports et communications (MTPTC), le BME a comme mission principale la promotion de la recherche et l'exploitation des ressources minérales et énergétiques d'Haïti. C'est un organisme à caractère technique, scientifique et administratif. Le BME est l'entité responsable de l'exploration des réserves potentielles métalliques et non métalliques, de pétrole et de charbon minéral. En tant qu'Autorité minière nationale, le BME est chargée de négocier, signer, modifier, renouveler, résilier tout permis, contrat, accord ou convention relatifs à la prospection, l'évaluation, l'exploitation, la transformation, l'exportation, l'importation et la commercialisation de toutes substances minérales. Le BME doit aussi superviser les travaux des entreprises privées ayant signé des contrats de concessions et d'en faire rapport au MTPTC<sup>787</sup>.

Les dernières études révèlent qu'Haïti recèle dans son sous-sol des richesses qui pourraient valoir jusqu'à 20 milliards de dollars. Le gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux espèrent que ces ressources puissent contribuer au développement du pays et veulent travailler au développement du secteur minier en dormance depuis le début des années 1980. Mais on décèle que l'exploitation des ressources naturelles, comme dans beaucoup d'autres pays, comporte des risques pour l'environnement et la population<sup>788</sup>. Car, entre fragilité de l'environnement, lois obsolètes, pauvreté, fragilité du système de santé publique, faiblesse des institutions, de sérieux obstacles se dressent devant l'exploitation minière. Selon une étude de l'université de la Californie, réalisée par *Haïti Justice Initiative*, entre Décembre 2015 et Avril 2016, titrée «Byen Konté, Mal Kalkilé ? », en français « compter bien, calculer mal? », les risques de l'exploitation de l'or pour les droits humains et l'environnement en Haïti», la capacité d'Haïti à gérer les risques des activités minières pour l'environnement est faible<sup>789</sup>.

Les efforts pour développer l'industrie minière en Haïti doivent être aussi compris en relation avec son contexte social, environnemental et politique, ainsi qu'à la lumière de l'histoire complexe du pays lié aux interventions et investissements étrangers. Bien que les avantages potentiels de l'extraction aurifère puissent se profiler à l'horizon, un avenir politique incertain, des institutions faibles et une pauvreté omniprésente suggèrent qu'il ne s'agirait que d'un mirage.

---

<sup>787</sup> Ibid. P.4

<sup>788</sup> Concertation pour Haïti (CPH), *L'industrie minière en Haïti : défis et réalité, (Rapport préliminaire)* Juin 2015, p. 1.

<sup>789</sup> Valéry DAUDIER, *Extraction minière en Haïti, le pays pourra-t-il supporter les conséquences environnementales?* Article publié sur le Nouvelliste.com: 08/03/2021.

Mais en dépit de tous les défis, l'État a identifié le secteur minier comme un pilier de la croissance économique du pays pour les vingt prochaines années et a fortement encouragé les investissements étrangers dans ce sens. Depuis les dix dernières années, des sociétés haïtiennes et étrangères auraient investi plus de 30 millions de dollars pour mener des activités de prospection d'or. Les activités du secteur minier sont toutefois suspendues depuis 2013 pour plusieurs raisons, après que le Sénat de la République ait adopté une résolution appelant à l'instauration d'un moratoire en raison d'inquiétudes liées au manque de participation du Parlement et du public dans les prises de décision concernant ce secteur<sup>790</sup>.

Les exploitations minières soulèvent ces dernières années de sérieuses inquiétudes environnementales. On tient compte des impacts négatifs des exploitations sur l'environnement : les nuisances dues à l'exploitation, au traitement et à l'évacuation des matériaux ou des minerais, les atteintes au paysage pendant l'exploitation, la pollution des eaux et de l'atmosphère, les bruits, etc. Les Pouvoirs publics se trouvent par conséquent, confrontés entre la nécessité de promouvoir, à des fins socio-économiques, l'exploitation de ses ressources minérales et l'obligation de sauvegarder l'environnement en maintenant les nuisances dues aux exploitations à un niveau acceptable. Ils ont donc été amenés à se soucier de plus en plus de ce dilemme et ont cherché à améliorer la situation par des dispositions législatives et réglementaires. Ils ont compris que les ressources minérales ne peuvent être exploitées qu'une seule fois<sup>791</sup>.

La construction et le fonctionnement d'une mine d'or modifie considérablement les utilisations des sols, de l'eau et d'autres ressources naturelles, forçant souvent le déplacement de logements et de structures communautaires ou affectant les cultures agricoles ou d'autres activités économiques. L'exploitation des métaux crée en outre des effets de « débordement » au-delà du périmètre de la mine, polluant l'atmosphère et l'eau et perturbant ou épuisant les eaux superficielles ou les nappes d'eau souterraines. En Haïti, l'eau est une ressource rare et l'eau potable l'est encore plus. En 2014, seuls 62 % des ménages en Haïti avaient accès à l'eau potable, contre moins de 50 % des foyers en zone rurale. Le pays a connu la sécheresse de façon consécutive dans certaines régions ces dernières années, ce qui a occasionné une grave pénurie d'eau dans le pays<sup>792</sup>.

---

<sup>790</sup> Les impacts de l'exploitation aurifère sur les droits humains en Haïti, p.1: [www.JS15\\_UPR26\\_HTI\\_F\\_Main.pdf](http://www.JS15_UPR26_HTI_F_Main.pdf).

<sup>791</sup> Cf. Claude PREPETIT, p.4

<sup>792</sup> Ibid. p.2

On a estimé que l'extraction de métaux pourrait exacerber les obstacles à la réalisation du droit à la santé. Même au cours de la phase d'exploration, les activités minières peuvent créer un drainage minier acide, un processus organique où des roches profondément enfouies relâchent des toxines exposées à l'oxygène et à l'eau. Lors de la phase d'extraction minière, l'utilisation de procédés chimiques et d'équipement industriels permettant de creuser le sol et de broyer les pierres peut causer d'autres dommages à l'environnement, tels que la production de déchets solides et de poussière en quantité ingérable, la perte de couvert forestier et le déclenchement de glissements de terrain. Ces dommages peuvent avoir un impact important sur la santé<sup>793</sup> de la population qui est déjà confrontée à d'autres problèmes environnementaux.

### **3.5. Comprendre le problème environnemental haïtien à l'ère du réchauffement climatique : les effets des catastrophes naturelles**

La question de la dégradation de l'environnement a toujours attiré l'attention des chercheurs et des responsables haïtiens, quoique rien ne soit fait en profondeur pour freiner les multiples dégâts causés à la nature. Mais, depuis le début des années 1940, des voix se sont élevées afin d'attirer l'attention sur la faiblesse de la couverture végétale et des problèmes qui peuvent en découler dans le futur si rien n'est fait pour infirmer la tendance. En 1944, Jacques Roumain, dans son roman *Gouverneur de la Rosée*, insistait sur le déboisement et ses conséquences néfastes. Le même document cite également Raoul Pierre-Louis qui « a fait remarquer que c'est à cette époque qu'apparurent les premières inquiétudes concernant le domaine forestier : l'opinion publique nationale fut alertée par la gravité du problème de la déforestation ». En dépit des interdictions formelles du code rural de 1935 sur la coupe de la forêt, la tendance demeura et s'accrut même, selon le même document, avec la concession d'exportation de bois de construction accordée à la Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole (SHADA). Le problème de la dégradation de l'environnement devient donc un phénomène récurrent, une cause d'inquiétudes permanentes en Haïti.

Depuis 1996, les documents de politiques publiques évoquent la migration et la dégradation de l'environnement comme facteurs expliquant la pauvreté et le mal développement. Au fil du temps, Haïti est devenu un pays en situation d'extrême vulnérabilité face aux aléas naturels, en proie à des menaces naturelles et d'une situation de paupérisation croissante. En effet, l'économie d'Haïti est fondée principalement sur l'agriculture. Cependant, le rendement des cultures diminue

---

<sup>793</sup> Cf. *Les impacts de l'exploitation aurifère sur les droits humains en Haïti*, p.7.

à cause des multiples aléas naturels comme les périodes de croissance écourtées, la hausse des températures, les changements dans le cycle des précipitations les rendant aléatoires et donc rendant aussi la planification des plantations difficiles. La situation globale environnementale ainsi que l'économie du pays furent encore aggravées avec la pollution des eaux, les cyclones, la détérioration des bassins versants causés par les éboulements et glissements de terrain, les constructions anarchiques dans les flancs des pentes montagneuses, le cycle des sécheresses, les tempêtes et les inondations, et l'absence d'une politique publique environnementale pour la gestion des déchets solides<sup>794</sup>.

Outre les crises sanitaires et les catastrophes naturelles provoquées par les deux derniers tremblements de terre, le 12 Janvier 2010 et le 14 Août 2021, le pays se trouve actuellement sous la menace d'un « apartheid climatique », il est donc victime de l'émission du gaz à effet de serre, même s'il n'est pas le principal responsable de ces émissions. Avec moins de 2 % de couverture forestière, notamment en raison de l'exploitation de charbon, c'est cela qui explique sa fragilité face aux intempéries et des catastrophes<sup>795</sup>. Selon l'indice mondial des risques de 2014 de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies, Haïti est le pays le plus vulnérable aux catastrophes naturelles d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, Haïti est le deuxième pays le plus vulnérable dans le monde entier et l'un des 15 premiers pays qui manquent de capacités d'adaptation. En Haïti, certaines menaces liées à la variabilité climatique sont présentes indépendamment du changement climatique. Le pays connaît simultanément des périodes de sécheresse sévères ainsi que des excès de pluie. La statistique explique que pour 500 mm de pluie en Mai 2004 (Jimani – St Domingue, Mapou et Fond Verrettes – Haïti), 688 morts ont été enregistrés en République dominicaine, 2665 morts en Haïti et 41285 personnes ont été affectées par les inondations des deux côtés de la frontière. Sans compter les inondations des Gonâives de 2004 et 2008 et celle de 2012 et de 2016 qui ont causé des pertes considérables en vie humaine et en d'autres dégâts irréparables<sup>796</sup>.

La dégradation des sols, la déforestation, les inondations et l'érosion sont identifiées comme causes et conséquences de la situation critique de l'agriculture. Les catastrophes des dix dernières années confirment cette thèse, tel que le cyclone Mathieu en Octobre 2016 qui a détruit

---

<sup>794</sup> OIM (Organisation Internationale des Migrations), *Dangers, défis et politiques: Migrations, environnement et changement climatique en Haïti*, 2015, p. 37.

<sup>795</sup> Yvert PAYSAN, *Haïti à l'ère du changement climatique* : <https://www.secours-catholique.org/actualites/haiti-a-lheure-des-changements-climatiques>.

<sup>796</sup> Ibid. p.45

les 3 départements du Sud du pays. « Il est donc important que la prévention et la gestion des risques soient reconnues et incorporées en tant qu'axe stratégique dans la politique publique de développement du pays »<sup>797</sup>. Sans de grandes décisions d'aménagement du territoire, de politique d'urbanisation, du financement et de distribution par l'État haïtien ou secteur privé des affaires des réchauds à gaz ou électriques, de la mise en œuvre du programme des reboisements en engageant les écoles et les universités, le pays sera toujours vulnérable des catastrophes naturelles dévastateurs. Tous les indicateurs prouvent la vulnérabilité du pays, et il devient encore pire quand il s'agit du réchauffement climatique dû à l'affectation de la couche d'Ozone. Outre les problèmes environnementaux, les crises sanitaires périodiques sont autant de défis à relever par cette nation à genoux.

### **3.6. Haïti, sous les menaces des crises sanitaires : exemple du choléra et du covid-19**

Les crises sanitaires sont multiples et indénombrables en Haïti, vu les conditions économiques précaires de la population haïtienne, le nombre de contaminations relatives à des maladies sexuellement transmissibles, le système de santé défaillant et les insalubrités dans lesquelles vivent la majorité des gens. Mais ici, nous nous bornons aux deux fléaux que connaît Haïti ces dix dernières années, à savoir le choléra et la corona, soit le Covid-19.

Il est une évidence incontestable, quoiqu'Haïti fût en proie à toutes sortes de tribulations de catastrophes naturelles et crises sanitaires, elle n'a pas connu le choléra depuis des décennies. Cette épidémie a également détruit des milliers de vies humaines tout de suite après le terrible tremblement de terre du 12 Janvier 2010. Tous les indicateurs prouvent et continue de prouver que cette épidémie a été importée par les casques bleus onusiens, en l'occurrence les Népalais. Ricardo Seitenfus a fait la remarque quand il affirme que « malgré des conditions sanitaires inhumaines, aucune épidémie n'a été observée après le séisme. Le choléra est apparu dans une région épargnée par la catastrophe naturelle et son impact sur les camps des sans-abri est quasiment nul si on le compare à celui exercé sur les zones rurales »<sup>798</sup>. Aucun cas n'avait été diagnostiqué dans le pays depuis plus d'un siècle. Un nouveau contingent de casques bleus, originaires du Népal, est en effet arrivé en Haïti quatre jours avant l'apparition des premiers cas, survenus à proximité de leur camp. À partir de 2011, plusieurs études appuient la thèse d'une importation du choléra sur l'île par le

---

<sup>797</sup> Ibidem.p.42

<sup>798</sup> Ricardo SEITENFUS, *Op. Cit.* p.259

contingent des casques bleus népalais, porteurs sains de la maladie<sup>799</sup>. Comme conséquences dévastateurs, 9000 décès depuis 2010 et plus de 30000 cas de contamination<sup>800</sup>. Seitenfus note qu'« En plus du calvaire qui touchait la population la plus pauvre, de demi-vérités, des tromperies et des mensonges éhontés circulaient : même si la grande majorité recherchait les origines de la maladie, quelques autorités étrangères dotées d'un grand pouvoir tentaient de trouver des explications bizarres et métaphysiques ». En dépit de l'accumulation de certaines évidences, l'irresponsabilité des Nations Unies a atteint son apogée, faisant remarquer Seitenfus, quand elle a défendu la thèse du « concours de circonstances » pour expliquer l'apparition du choléra : selon cette thèse, la responsabilité était celle des victimes et non des coupables<sup>801</sup>.

Élu le 13 octobre 2016 pour succéder au Sud-Coréen Ban Ki-moon le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le portugais António Guterres mesurait l'immensité de sa tâche. Le tout nouveau Secrétaire général de L'ONU piquait sa première colère. Dans une lettre, il déplorait en effet que seules 2 % des promesses de financement d'un fonds de l'ONU pour les victimes du choléra en Haïti ont été tenues. L'ONU prévoyait pourtant de lever 400 millions de dollars en deux ans dans le but de réduire le nombre de victimes du choléra de 30000 à 10000 d'ici la fin 2018 et de leur apporter de l'eau potable et de l'aide sanitaire. Sauf des rares nations comme la France, la Corée du Sud le Liechtenstein, l'Inde et le Chili, ont versé ensemble environ 9 millions de dollars au fonds de l'ONU ; le Japon et le Canada ont versé 7 million séparément. La situation n'est pas en mesure de s'améliorer puisqu'à l'heure actuelle, à peine 25 % des Haïtiens ont accès à des toilettes (latrines).

L'ancien Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon avait présenté les excuses de l'ONU auprès des Haïtiens après des tests établissant que le choléra avait été introduit par des Casques bleus népalais envoyés à Haïti après le séisme de 2010. Ce dernier avait aussi confié à l'Agence France Presse (AFP) qu'il « n'avait jamais eu autant de mal à lever des fonds ». En dépit d'un recours collectif en Justice à la Cour Suprême des États-Unis contre l'ONU, cet appel a été rejeté par un juge fédéral américain Sandra L. Townes qui a tranché en faveur de l'Organisation en s'appuyant sur l'immunité diplomatique, d'une part et d'autre part, pour incompétence du tribunal<sup>802</sup>. Au nom de la justice réparatrice, au nom de la défense des droits de l'homme et du

---

<sup>799</sup> Bradd J. Haley, Arlene Chen, Christopher J. Grim et Philip Clark, « *Vibrio cholerae in an Historically Cholera-Free Country* », *Environmental microbiology reports*, vol. 4, no 4, 1er Août 2012, p. 381–389.

<sup>800</sup> Julian PRIAL, Choléra : 98 % des aides aux victimes d'Haïti ne sont pas tenues, Article paru le 27-02/2017 ou consulter le site : <https://www.pourquoidoctor.fr/Articles/Question-d-actu/20102-Cholera-98-des-aides-aux-victimes-d-Haiti-ne-sont-pas-tenues>.

<sup>801</sup> Cf. Ricardo SEITENFUS, *Op. Cit.* p. 261.

<sup>802</sup> Cf. Julian PRILA, *Op. Cit.*

respect de la dignité humaine et au nom même des principes moraux universels dont s'attache l'ONU à véhiculer de par le monde, elle ne s'est pas remédiée pour assumer ses pleines responsabilités, voir réparer les nombres de victimes du choléra.

Pour ce qui concerne le Covid-19, cette pandémie mondiale, il doit être pris en compte avec la crise sanitaire haïtienne et la fragilité du système de santé du pays. Toutefois, en dépit des réticences de la population haïtienne à se faire tester ou vacciner, le MSPP a dénombré peu cas de décès jusqu'à date par rapport à de nombreux pays industrialisés qui connaissent plus de cas de décès et d'infection. En dépit de la faiblesse de la statistique présentée par le MSPP, on décèle qu'Haïti jusqu'ici connaît 21445 cas de contamination, dont 711 décès et 20734 personnes rétablies<sup>803</sup>.

### **3.7. La migration et l'exode rural : enjeux démographiques majeures en Haïti**

La migration haïtienne doit être perçue dans un contexte de pauvreté de masse, d'infrastructures délabrées, des services de base inexistantes, des crises environnementales et sanitaires majeures, des troubles sociopolitiques et de l'insécurité généralisée. Cela veut dire que les rapports entre migration, environnement et changements climatiques en Haïti trouvent leurs articulations propres dans un contexte particulier qui comporte des éléments historiques et spécifiques aux schémas migratoires haïtiens ; des caractéristiques relatives aux déplacements de la population à la question de l'asile politique, des quêtes d'opportunité économique et de l'exode rural massif sont à l'ordre du jour dans l'agenda du peuple. Les milliers d'haïtiens massés sous le pont *d'El Rio Grande du Texas* au mois de Septembre 2021, et qui avait suscité un émoi mondial, en était la preuve.

Selon le Dr. Joseph Barnard Jr. (2013), durant la fin du dix-neuvième siècle, la migration des Libanais et des Syriens a été considérable alors que ces groupes, au lendemain de l'indépendance d'Haïti, furent déjà présents et assimilés avec la population en général. Ils s'adonnaient au commerce de détail et au colportage. Haïti était en ce temps majoritairement une terre d'immigration. On peut aussi prendre en exemple les nombreux polonais qui se sont arrivés à cette même époque. Cette situation s'est drastiquement inversée durant la première moitié du vingtième siècle, sous le gouvernement d'Elie Lescot. Historiquement, l'émigration qui a conduit les Haïtiens à être présents dans de nombreux pays à travers le monde, attirait particulièrement

---

<sup>803</sup> On doit noter que ces chiffres évoluent avec le temps, selon les données disponibles sur le site web du MSPP.

l'attention des experts sur les flux de population vers le nord, en raison des données disponibles sur ce mouvement. Cependant, aujourd'hui, la République d'Haïti connaît des mouvements migratoires internationaux aussi bien sud-sud que sud-nord. Les déplacements massifs recensés durant les trente dernières années prennent en considération les quarante-cinq-mille (45000) boat people en 1981, et cinq-cents mille (500000) déplacés, dont cent-mille (100000) réfugiés après les chocs du coup d'Etat de 1991. Pour la période entre 2000 et 2002, les États-Unis et le Canada étaient les principales destinations des émigrants haïtiens (64,3 %) <sup>804</sup>.

En 2010, les États-Unis, la République dominicaine, le Canada, la France, les Bahamas, les Antilles néerlandaises, la Belgique, la République bolivarienne du Venezuela, la Suisse et les Pays-Bas, le Brésil, la Turquie, le Chili et bien d'autres pays d'Amérique latine représentaient les principales destinations des émigrants haïtiens. L'Amérique latine et les Caraïbes représentaient alors la deuxième destination accueillant environ 25% des mouvements migratoires haïtiens. Dans la région, le pays principal hôte était alors la République dominicaine, pays voisin sur l'île de La Hispaniola. En raison des différentes vagues d'émigration au vingtième siècle, 458223 Haïtiens habitent actuellement en République dominicaine selon la première enquête nationale des immigrants en République dominicaine <sup>805</sup>. L'importance des flux migratoires vers d'autres pays du sud est un domaine de recherche à explorer, qui pourrait apporter des informations capitales pour le développement du pays ainsi que pour les politiques de gestion migratoire.

Caractérisée par un fort départ de main-d'œuvre qualifiée, l'émigration haïtienne est plus de vingt fois plus importante que l'immigration. Le pourcentage actuel d'émigrants haïtiens par rapport à la population totale est de 9,9 % avec 1009400 personnes en 2010. Ainsi, en 2005, Haïti fut le troisième pays de la région en termes de nombre total d'émigrants, juste derrière Cuba et la République dominicaine <sup>806</sup>. Le principal pays d'accueil des flux migratoires de la population haïtienne reste les États-Unis d'Amérique où la population immigrante d'origine haïtienne est d'environ 606000 personnes <sup>807</sup>. Il convient également de noter que les départements français d'outre-mer représentent les autres destinations principales des migrants haïtiens comme la

---

<sup>804</sup> « OCDE/INURED », Titre : *Paysage de la migration en Haïti (Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Haïti)*, Chapitre 2, année 2017.

<sup>805</sup> « ENI-2012 », *Première enquête Nationale des Immigrants en République Dominicaine*, version abrégée du RAPPORT GENERAL, Santo Domingo, République Dominicaine, Avril 2013.

<sup>806</sup> Données tirées sur le site de (OIM) Organisation internationale pour les migrations, *Migration en Haïti : Profile migratoire national*, 2015, pp.14-16.

<sup>807</sup> Hancy PIERRE, *Défis, Enjeux et Politiques : Migrations, environnement et changements climatiques en Haïti*, (Document préparé par L'OIM), Octobre 2015, p. 24.

Guadeloupe (avec environ 33800 émigrants haïtiens), la Guyane française (22500), et la Martinique (11200). Bien que ces territoires soient situés dans les Caraïbes, ces émigrants haïtiens sont considérés comme faisant partie de la migration sud-nord<sup>808</sup>, et qui constituent des nouvelles opportunités pour les haïtiens qui recherchent des nouvelles opportunités économiques.

Haïti devient le premier pays exportateur de travailleurs qualifiés au monde, en concurrence avec Cuba et la République dominicaine. En 2004- 2007, Haïti est le deuxième pays des Caraïbes à compter un nombre important d'étudiants qui effectuent des études de niveau universitaire, derrière la Jamaïque. Le taux d'émigration de personnes qualifiées par rapport aux personnes formées au niveau tertiaire est estimé à 83,6 %, ce qui en 2010, se situait parmi les plus hauts au monde<sup>809</sup>. En outre, les migrants haïtiens constituent une force de travail très présente dans d'autres pays de la région comme les Bahamas, Cuba et la République dominicaine, et les principaux champs d'activités sont la construction et l'agriculture. Les études sur la diaspora haïtienne dans les Caraïbes ainsi que sur son impact en termes de développement pour les pays d'accueil et d'origine pourraient fournir des éléments importants pour le développement des politiques migratoires en Haïti<sup>810</sup>. Toutefois, cette multiple crise migratoire provient des crises et des troubles socio-politiques qui ravagent le pays et tout un peuple dans la misère abjecte.

---

<sup>808</sup> "OCHA", *Migration In the Caribbean: Current Trends, Opportunities And Challenges*, 27 Septembre 2017

<sup>809</sup> « Banque mondiale » 2011 ou <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#1>.

<sup>810</sup> Hancy PIERRE, *Op. Cit.* p. 28.

## **Chapitre 8 : Haïti ou les impasses d'une démocratie incertaine**

Depuis près de quatre décennies, soit dans les années 1980s., l'heure de la démocratie a sonné en Haïti, et les luttes quotidiennes ainsi que des soulèvements sporadiques pour l'éradication du système dictatorial de l'ère duvalérienne avaient pris des tournures spectaculaires, guerrières et meurtrières, car toutes les structures mises en place par le régime ont été attaquées, chambardées et mises en déroute afin de favoriser un nouveau régime politique, promouvant une nouvelle alternance ou pluralité politique basée sur le respect des droits de l'homme, les principes démocratiques ainsi que la promotion de la justice sociale. Devant tant de cruautés du régime, des souffrances, des exils, des atrocités et des actes de barbaries imposés par la présidence à vie des Duvalier, l'animosité populaire s'était accélérée et le peuple avait choisi, d'un revers de mains de prendre ses revanches en commettant des actes aussi cruels, pratiquant les actes de représailles, forçant les natifs et les adeptes du régime à prendre la fuite et l'exil. Ces actes de barbarie, de part et d'autre, font d'Haïti un champ de ruine où les luttes intestines pour la prise et la conservation du pouvoir ne cessent de rendre le pays ingouvernable. Haïti est devenu un espace géopolitique où les lois de la jungle priment, où la raison du plus fort est toujours la meilleure. Ce pays n'est jamais divorcé ces quarante dernières années, pour ne pas dire toute son existence, avec des troubles sociopolitiques, des coups d'états, des incendies, des soulèvements, des manifestations et des protestations périodiques. Haïti ne semble pas avoir été créé pour connaître la paix, le progrès, la prospérité et le développement. A chaque élection et prise du pouvoir, c'est la contestation, les protestations et le chaos généralisés qui sèment le deuil dans les familles haïtiennes. Le pays est devenu invivable, ingérable, ingouvernable ; il est devenu un espace d'oppression, une terre tribale où de luttes fratricides, sectorielles ou « ethniques » emportent l'espoir des générations d'hommes et de femmes, qui ne savent pas toujours à quel saint se vouer pour plaider leur cause.

Haïti est dans une impasse démocratique incertaine, car après la chute du régime des Duvalier, toutes les tentatives pour la mise en place des structures démocratiques sont vouées à l'échec. Les multiples coups d'états, les tueries, les luttes intestines pour le pouvoir ne laissent aucune place pour laisser entrevoir l'espoir, voire arriver à l'établissement d'un régime politique prônant l'égalité des chances entre les générations, laissant émerger le système démocratique, établissant un état de droit afin de mieux favoriser le progrès, la stabilité, le développement, la paix et l'harmonie entre les haïtiens. Certes, on a assisté et on assiste encore à des prises de pouvoir issu des élections périodiques, mais cela n'est jamais fait sans des conséquences engendrant des

troubles politiques néfastes, semant la pauvreté et le désespoir dans la vie de tout un peuple qui porte les fardeaux quotidiens de la souffrance et la croix des humiliations et de la misère. La seule espérance de vie de cette population entassée dans la misère éternelle consiste à fuir le pays, à la recherche des conditions de vie favorable à son bonheur. Des générations d'hommes et de femmes se sont certes succédées à tous les niveaux de l'échiquier politique et diplomatique ; ils se succèdent toujours dans les administrations publiques, mais sans jamais avoir un projet de gouvernance, répondant aux desideratas de la population haïtienne. Et les quelques chefs d'états qui pourraient avoir les moindres intentions et quelques projets de développement, se voient toujours obligés de prendre l'exil par des coups d'états ou se faire assassiner en cas de réticence. Les voies de la démocratie qui consistent à promouvoir un modèle de gouvernance axé sur l'état de droit et la justice sociale, sont pavées de ronces, de calamités, d'atrocités, tellement des guerres fratricides et des actes d'atrocités s'imposent comme l'unique norme de gouvernance entachée de corruption et de l'impunité. Donc, la démocratie en Haïti est dans l'impasse, et semble incertaine.

Dans ce chapitre, nous avons l'ultime objectif de décrire les responsabilités haïtiennes dans la décente aux enfers du pays. Certes, la communauté internationale a ses énormes responsabilités dans la situation chaotique, désastreuse et infernale du pays, mais les dirigeants haïtiens, la classe politique et possédante ainsi que l'élite intellectuelle du pays constituent l'ultime responsables dans les crimes macabres qu'ils ont eux-mêmes forgé et proféré à l'égard du peuple haïtien et du pays. Ces différents « élites » prônent une forme d'éclectisme et d'élitisme aveugle pour détruire le pays, déconstruire l'avenir, bannir la vie et le progrès du pays. Haïti, dans ses situations lamentables et épouvantables actuelles, ne peut en aucun cas espérer un avenir certain. L'histoire du pays est donc sombre et tragique. Le pays est pris dans le piège sanguinaire et assassin des politiques qui n'ont d'autres alternatives valables que de détruire et s'autodétruire. Les processus de prise du pouvoir politique en Haïti que nous allons présenter et qui marqua l'époque de la dictature duvaliériste et de celui du régime des « tontons macoutes » ou des VSN (Volontaires de la Sécurité Nationale), et celle de l'époque dite « démocratique », de 1986 à nos jours, ne nous laissent entrevoir que la corruption, le favoritisme, le clientélisme et la culture du barbarisme politique (section 1). Et cette même période allant du régime dictatorial à la période dite « démocratique », mis à part que quelques maigres réalisations, ne nous permet que de retracer les épisodes des coups d'états, les stratégies politiques mises en place pour la prise et la conservation du pouvoir par les dirigeants politiques et les acteurs économiques, qui ont créé des groupes armés pour réprimer les opposants farouches aux régimes en place et les gens qui sont contre les intérêts

économiques des oligarques (section 2). Ils ont utilisé épisodiquement et périodiquement à leur cause des bandes armées pour faire couler le sang des citoyens, des opposants politiques par des meurtres, des massacres ou des tueries. Ces épisodes politiques malheureux laissent présager un avenir sombre et désespérant pour le pays et ne laissent apercevoir aucune issue favorable pour créer de meilleures conditions de vie pour ce peuple assoiffé de paix, de progrès, de développement et de justice sociale.

### **Section 1. Les prises du pouvoir politique en Haïti : de la dictature à la démocratie**

Les élections haïtiennes sont toujours entachées de sang et enflamment le tissu social haïtien, toujours en proie à des conflits intermittents. Aux jeux des magouilleurs et des coquins, des actes de malversation sont commis par des acteurs économique-politiques et se perpétuent durant les joutes électorales qui sont aussi entachées d'irrégularités ; et la communauté internationale, plus spécifiquement, l'OEA, l'ONU, les États-Unis, la France et le Canada ont toujours gain de cause, choisissant des dirigeants au gré de leurs intérêts spécifiques. Ces trente dernières années, chaque candidat, hormis Jean Bertrand Aristide et son poulain René Garcia Préval, qui veut accéder à la magistrature suprême d'Haïti doit avoir l'appui financière de la classe économique du pays et la bénédiction de cette frange de la communauté internationale. Le peuple haïtien ne bénéficie pas ce crédit et cette légitimité de choisir ses propres dirigeants pour mieux défendre ses causes. Par exemple, s'il arrive à élire son président, celui-ci doit faire le jeu coquin de la bourgeoisie haïtienne et se remet sous les faveurs toutes puissantes des diplomates accrédités en Haïti, qui orientent les décisions et le dirigent servilement, et auxquels il doit faire allégeance et obéissance aveugle sous peine d'être renversées prématurément.

Depuis le règne des Duvalier jusqu'au dernier gouvernement, les différents régimes qui se succèdent doivent avoir l'aval de Washington, de la France, du Canada et d'autres organisations susmentionnées. Les acteurs politiques haïtiens, les membres de la société civile et la classe économique, faute de cohésion, d'entente, d'harmonie et de projet commun, communautaire et national, ne peuvent pas se tirer d'affaires sans se prosterner devant les « Blancs » qui sont les seuls maîtres et seigneurs dans la cité haïtienne. Les régimes sont également sous l'emprise d'une petite élite intellectuelle et bourgeoise puissante qui se croit autosuffisante pour maintenir le

statu quo national. Tandis que le petit peuple, la majorité est donc exclue de tout privilège, du bonheur, de bonne vie et de réussite. C'est l'exclusion dans sa forme la plus totale qui se tient et définit l'existence quotidienne en Haïti. Les tentatives populaires entamées par Duvalier père avec sa doctrine « noiriste » et ceux de Jean Bertrand Aristide, de son mouvement populaire « Fanny Lavalas » s'étaient souvent transformées en bain de sang, des soulèvements, des coups d'états et d'exils. C'est la force des armes et d'argent qui mène et administre la vie politique haïtienne. Ce qui transforme le pays en une geôle. Haïti devient une terre infernale, une jungle où quand les puissants s'affrontent, ce sont les pauvres qui meurent et périssent. Le pays est toujours à feu et à sang, sans connaître un répit et espérer des jours meilleurs. L'époque la plus possible de cerner dans ce travail débute avec l'ère duvalérienne, qui a défini le « Noirisme » comme doctrine politique pour évincer le « Mulatrisme ». Ces deux tendances qui se sont opposés durant le règne de Duvalier père, allaient finir par se solder par une forme maquillée de réconciliation célébrée avec ferveur et enthousiasme lors du mariage de Jean-Claude, héritier du trône de Duvalier, avec une fille de la classe possédante. Cette union a permis aux mulâtres de se repositionner sur la scène politique et économique, de reprendre le pouvoir et d'affirmer son hégémonie et sa dominance politique. C'est l'objectif de ce premier point que nous allons décrire succinctement dans cette rédaction.

### **1.1. La dictature Duvaliériste ou le pouvoir déréglé des castes et des privilégiés**

Le Duvaliérisme désigne le régime mis en place en Haïti par le dictateur François Duvalier dit « Papa Doc ». Cette dictature des Duvalier est divisée en deux grandes périodes : celle de François Duvalier, arrivé au pouvoir à la faveur des élections du 22 Septembre 1957 après une période de grande turbulence politique caractérisée par la succession au pouvoir de plusieurs gouvernements provisoires, la dissolution du parlement haïtien et le maintien des conflits intestins au sein même de l'Armée ; et celle de son fils, Jean- Claude Duvalier, arrivé au pouvoir en Avril 1971, succédant à son père, et bâtissant son régime sur l'héritage de la dictature sanguinaire instaurée par celui-ci<sup>811</sup>.

François Duvalier fut élu président en 1957, quelques années plus tard, soit le 14 Juin 1964, il se proclama président à vie de la République d'Haïti jusqu'à 1971 date qui marqua aussi sa mort.

---

<sup>811</sup> FIDH/RNDDH, *Affaire Jean-Claude Duvalier et consorts : « En Haïti, on poursuit l'enquête, pas les criminels »*, Mars 2018.

Contrairement aux attentes des militaires, le petit médecin effacé, timide et sans grande personnalité qu'ils pensaient pouvoir aisément manœuvrer, se révélait rapidement un homme d'une poigne telle qu'il aura tôt fait de soumettre Haïti à un régime particulièrement répressif. Quatorze ans de dictature l'ont fait connaître sur la scène internationale<sup>812</sup>. Poursuivi par son fils Jean-Claude Duvalier, dit « Baby Doc » entre 1971 et 1986, ce régime se caractérisait également par la répression, l'interdiction des partis d'opposition, le règne de l'arbitraire et un autoritarisme qui s'appuyait sur une partie de l'Armée et une milice paramilitaire, les Tontons Macoutes ou les VSN. Sous la présidence de Jean-Claude Duvalier, ce régime s'orienta plus vers la corruption et l'incompétence<sup>813</sup>.

Comme on vient de le mentionner, autoritaire et mégalomane, François Duvalier asseyait son pouvoir sur la terreur qu'inspiraient les célèbres « Tontons macoutes » ou les VSN, milices tout à fait dévouées à sa cause qu'il a mises sur pied pour contrecarrer l'influence des militaires. Il utilisait également avec habileté les croyances populaires et favorisait l'emprise du vaudou sur un peuple en grande majorité analphabète. La « négritude » dont il se réclamait à tous vents n'était en réalité qu'une imposture, mais elle le servait dans ses desseins personnels ; il s'appuyait en effet sur les Noirs contre les Mulâtres<sup>814</sup>, d'où sa « doctrine noiriste » ou la négritude.

En effet, comme il est reporté que seulement dix mois après son accession au pouvoir, François Duvalier a commencé à essuyer des attentats et des tentatives de renversement, notamment par des éléments des Forces Armées d'Haïti (FADH). Sous prétexte de vouloir protéger la nation, François Duvalier a raffermi son pouvoir personnel en exécutant des officiers de l'Armée, en entretenant la corruption des militaires et en instaurant le règne de la terreur. Avec sa présidence à vie, il a consolidé son pouvoir en maintenant une dictature féroce avec un appareil répressif composé :

-D'une Police et d'une Armée confondues, asservies et totalement acquises à sa cause. À cette force, François Duvalier a octroyé une autorité sans bornes. Les militaires et les policiers avaient en fait droit de vie et de mort sur la population<sup>815</sup>.

-d'une force paramilitaire dénommée VSN, les « Tontons Macoutes », formée en 1958, soit une année après son accession au pouvoir, et officiellement créée par décret en Novembre

---

<sup>812</sup> “Encyclopedia Universalis”, “Duvalier François (1957-1971)”.

<sup>813</sup> “Encyclopedia Universalis”, “Jean-Claude Duvalier (1971-1986)”.

<sup>814</sup> Cf. “Encyclopedia Universalis”, François Duvalier (1957-1971)”.

<sup>815</sup> Michel SOUKAR, *L'Armée, la Politique, l'Histoire*, Décembre 2002 : <http://haitipolicy.org/2002/12/l-armée-la-politique-l-histoire>.

1962. Ils avaient autant sinon plus de pouvoir que les militaires. Armés et détenant pour la plupart leur propre prison privée, ils torturaient et terrorisaient comme l'armée et la police des membres de la population. La portée de leurs pouvoirs avait même incité plusieurs militaires à faire partie des VSN. Les Tontons Macoutes arrêtaient des membres de la population, procédaient à leur incarcération et pillaient leurs biens, avec la bénédiction du président à vie.

-Une cellule d'espionnage composée de centaines et milliers d'individus éparpillés partout dans le pays mais avec une forte concentration à Port-au-Prince. On les retrouvait dans le Parlement, dans l'Armée, dans les écoles, les Églises, les marchés publics, les gaguères, la sécurité rapprochée de certaines autorités et l'administration publique, etc.<sup>816</sup>

En ce qui a trait à la deuxième version du règne des Duvalier, il s'agit d'un ancien système confirmé et renforcé sous Jean-Claude Duvalier. Arrivé au pouvoir à l'âge de 19 ans, en 1971 par une constitution amendée<sup>817</sup>, Jean-Claude Duvalier, dit « Baby Doc », a hérité d'un système dictatorial bien établi et accepté par plusieurs membres du régime et qui avait comme cheville ouvrière la terreur. « L'arrivée au pouvoir de Jean-Claude Duvalier transformait la République d'Haïti en autocratie héréditaire de type népotiste, car si Haïti connut des présidents à vie, elle n'eut jamais auparavant de transmission héréditaire du pouvoir. Avec le *Jeanclaudisme*, les États-Unis allaient de nouveau jouer un rôle prépondérant, modernisant l'Armée (création du bataillon des léopards) qui passait sous le contrôle du Pentagone et voit ses effectifs augmenter et son rôle s'accroître »<sup>818</sup>. Tous les cadres de François Duvalier, dont les plus célèbres tels Jacques Gracia et Claude Raymond, alors affectés au Palais National, étaient restés au pouvoir. Aidés alors par l'épouse de François Duvalier, Simone Duvalier, ils ont tout mis en œuvre en vue de garder le statu quo, tout en raffermissant les pouvoirs du jeune dictateur. Donc, les FADH (Forces Armées d'Haïti) ont continué à être un élément central du gouvernement haïtien et de la répression étatique. Elles étaient en charge du maintien de l'ordre et de la sécurité publique et supervisaient les prisons haïtiennes ainsi que la Police. Certains de leurs membres continuaient néanmoins à être soupçonnés de planifier des coups d'État militaires allaient être exécutés ou prendre l'exil<sup>819</sup>.

---

<sup>816</sup> Cf. « Le Film », *Le règne de l'impunité d'Arnold Antonin*, 2013.

<sup>817</sup> Il faut rappeler avant l'amendement de la Constitution, l'âge de la majorité en Haïti était de 21 ans. Pour asseoir son régime, Papa Doc a donc abrogé cette loi pour le ramener à 18 ans, légalisant et légitimant le choix de son fils Baby Doc.

<sup>818</sup> Yolande PIZETTYM - Van EEUWEN, *Haïti ou une démocratie impossible*, Ibéro-Americana, Nordic Journal of Latina American Studies Vol. XVIII: 1, 1988, p. 39.

<sup>819</sup> « Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) », *Rapport sur la situation des droits de l'Homme en Haïti, 13 décembre 1979* : <http://www.cidh.oas.org/pdf%20files/Haiti1979FR.pdf>.

Au sein de cette Armée, Jean-Claude Duvalier a créé le Corps des Léopards en 1973 comme cela a été mentionné plus haut comme force de sécurité personnelle, afin de protéger son pouvoir présidentiel, notamment de certaines branches contestataires des FAD'H. Il s'agissait d'une force d'élite de plusieurs centaines de membres entraînés par des militaires des États-Unis et sous le contrôle direct de Jean-Claude Duvalier. Ils assuraient une bonne partie des fonctions de police. Entre autre, il y avait le service d'investigation militaire qui remplissait des fonctions de surveillance générale et établissait des fichiers sur la population. Il faisait partie des FAD'H. Pour légitimer le pouvoir et lui donner un cachet populaire, les VSN créés sous François Duvalier, cette milice a continué à sévir sous le régime de Jean-Claude Duvalier. Les Constitutions de 1971 et 1983 ont réaffirmé le contrôle des VSN par le président. Ses membres instauraient la terreur et se sont rendus responsables de nombreux meurtres, tortures, emprisonnements arbitraires et disparitions forcées<sup>820</sup>.

Sous Jean-Claude Duvalier, les mouvements de résistance, plus rares sous la dictature de Duvalier père, se sont multipliés. C'est dans l'objectif de museler ces mouvements clandestins que trois instances ont été renforcées par Duvalier fils. Il s'agit :

- de la filature qui était composée d'agents, dont le rôle principal était l'espionnage dans laquelle on trouvait des hommes et des femmes de tous les niveaux, qui après avoir dénoncé, arrêté et exécuté les opposants confisquaient leurs biens avec la bénédiction du président ;

- de l'interrogation réalisée par la cellule d'enquête chargée d'interroger les personnes arrêtées, et dans laquelle on pratiquait la torture physique et psychologique en vue de leur soutirer des aveux relatifs à leur participation à des actes de rébellion et de les porter à dénoncer des personnes qui fomenteraient des coups d'état à l'encontre du dictateur président à vie, Jean-Claude Duvalier.

- de l'incarcération, - dans la majorité des cas, la mort -, dans les centres de détention officiels, par opposition aux prisons privées détenues par les Tontons Macoutes, faisant partie de ce qu'on a pu appeler « le triangle de la mort »<sup>821</sup>.

- Le Service Détectif (SD) qui était la police politique de Duvalier, basée dans les Casernes Dessalines, ayant autorité sur les prisonniers se situant aux Casernes Dessalines ainsi qu'à Fort

---

<sup>820</sup> CIDH, *Rapport sur la situation des droits de l'Homme en Haïti*, 13 décembre 1979.

<sup>821</sup> Déclaration de la CIDH concernant le devoir de l'État haïtien d'enquêter sur les graves violations des droits humains commises sous le régime de Jean-Claude Duvalier, 17 mai 2011, para. 5 : <http://www.cidh.oas.org/pronunciamentocidhhaitimayo2011.fr.htm>.

Dimanche. Il était également chargé de faire un travail d'espionnage en renforçant celui de la filature<sup>822</sup>.

Cette situation politique tendue, chaotique, désastreuse et répressive violant tant les droits et la dignité de la personne humaine, ne laissait pas le peuple et la classe intellectuelle du pays passifs, insensibles et muets ; ils se sont rebellés jusqu'à la mise en déroute cette oligarchie dictatoriale et anarcho-arbitraire, pour ouvrir la voie à un régime démocratique qui devrait tenir compte du respect des droits de la personne humaine et des libertés individuelles. Cette démocratie est-elle réelle, efficace et véritable selon le vœu et la volonté du peuple haïtien qui a connu tant de souffrances, de déboires et misères ? Jusqu'à cette date, n'est-elle pas une conquête inachevée ?

## **1.2. La démocratie en Haïti, une conquête inachevée**

Le mot démocratie est partout. Le mot est tellement utilisé qu'il est difficile de lui trouver un sens unifié. Ce qui veut dire que le mot démocratie n'a pas de sens univoque. Sa signification n'est pas tout à fait claire. Le mot est surchargé de connotations. Pour certains penseurs, ce concept est couramment instrumentalisé. Certains États se prétendent « démocratiques ». Ils parlent de démocratie pour légitimer leurs actions, ou à l'inverse pour délégitimer leurs adversaires. Toutefois, selon la signification philosophique du terme, la démocratie est le régime politique où le peuple est souverain. En démocratie, le souverain n'est pas le pouvoir d'un homme seul. Ce n'est pas non plus un pouvoir théocratique où Dieu ou les dieux sont souverains. Le souverain est le peuple, l'ensemble des citoyens. C'est au peuple qu'appartient le pouvoir politique. C'est de lui que vient la légitimité. La démocratie ne suppose pas que tous les résidents d'un territoire soient citoyens. Au V<sup>e</sup> siècle, la démocratie athénienne excluait les étrangers et les femmes des citoyens. Appartenir au corps politique supposait de remplir certaines conditions précises. Tous les athéniens n'appartenaient pas au peuple souverain. Il y a aussi lieu de distinguer la démocratie directe et représentative. En démocratie directe, le peuple se réunit et décide par lui-même. En démocratie représentative, le peuple délègue son pouvoir à d'autres, qui agissent en son nom. A partir du 18<sup>e</sup> siècle, les régimes dits démocratiques sont généralement des démocraties libérales. Est démocratique le régime où l'accès au pouvoir est mis en concurrence pacifique, où la valeur de la démocratie est souvent reliée à celle de liberté<sup>823</sup>.

---

<sup>822</sup> Cf. FIDH/RNDDH, *Affaire Jean-Claude Duvalier et consorts* : « En Haïti, on poursuit l'enquête, pas les criminels ».

<sup>823</sup> « Dico philo », « Démocratie », <https://dicophilos.fr/definition/democratie>.

On se demanderait comment Haïti peut-elle fonder sa nouvelle forme de gouvernance après la chute du régime duvaliériste et bâtir une société pluraliste, fondée sur la justice, le droit, la paix et le progrès ? Comment le pays peut-il recouvrer sa souveraineté ? Car, après tant d'émeutes, de mouvements de protestation, de luttes pour la chute du régime des Duvalier, c'est finalement le 7 Février 1986, après ses refus catégoriques de laisser le pouvoir, que sous la pression conjuguée des États-Unis, de la France et de la population que Jean-Claude Duvalier laissait le pouvoir au CNG (Conseil National de Gouvernement) présidé par le général Henry Namphy. On se demandait, pourquoi Jean-Claude Duvalier n'a-t-il pas stoppé le mouvement déclenché par la jeunesse haïtienne en Novembre 1985, comme il l'avait fait pour les émeutes du mois de Mai ? Sans doute en trouvait-on l'explication dans l'action des États-Unis qui désiraient empêcher qu'une insurrection populaire soit débouchée sur un processus de démocratisation qui risquait de mettre en péril leurs intérêts stratégiques dans la zone. Toutefois, à la différence du Nicaragua en 1979, le pouvoir politique en Haïti n'a pas été récupéré par un front élargi de l'opposition ou du moins de la classe populaire, car il n'y avait pas en Haïti de projet politique effectif de remplacement si ce n'est chez quelques exilés de la Diaspora fort éloignée d'Haïti<sup>824</sup>.

Jean-Claude est évincé et partait pour l'exil ainsi que les membres influents qui servaient servilement le régime. Donc le règne des Duvalier qui constituait l'une des dictatures la plus féroce du monde occidental semblait prendre fin, mais les adeptes du régime, l'Armée mise de côté ou traitée en parents pauvres pendant tout l'empire duvaliériste réaffirmait son influence politique et reprenait les rênes du pouvoir, et désormais c'est le CNG, composé des membres de l'Armée et de la société civile qui avaient toutes les prérogatives de mener la barque du pouvoir en Haïti. Le premier composé de trois membres dont deux militaires le Général Namphy et le Colonel, devenu depuis Général, Régala et un civil, Gérard Gourgues, dont le rôle ne sera jamais déterminant au sein du CNG. Celui-ci s'appuyait sur l'Armée qui lui était totalement dévouée. Le Général Namphy, chef de l'État et le Général Régala, ministre de l'intérieur et chef de l'armée, sont les symboles de la permanence à la tête de l'État de l'ancien régime et également sont garants pour Washington d'une stabilité dans le changement.

La mission principale du CNG, était, au cours d'une transition de deux ans, de rétablir un état de droit en dotant le pays d'institutions démocratiques pour permettre l'élection en Juillet 1987 de pouvoirs locaux et en Novembre d'un Parlement et d'un Président de la République prenant ses

---

<sup>824</sup> Yolande PIZETTYM, Van EEUWEN, *Haïti ou la démocratie impossible ?* Ibéro-Americana, Nordic Journal of Latina American Studies Vol. XVIII: 1, 1988, pp. 40-41.

fonctions en Février 1988<sup>825</sup>. Mais il a fallu plus de deux ans, soit 1990 pour que la première élection libre et démocratique fût organisée et permît à un président élu démocratiquement, grâce au verdict populaire, d'accéder à la magistrature suprême de l'État. Mais pour que les membres du CNG arrivèrent à cela, des troubles politiques survinrent, des gouvernements se succédèrent, des tergiversations, des luttes macabres et les mainmises sur le pouvoir furent sporadiques, instantanés et spontanés. Une Constitution datant du 29 Mars 1987 alla voir le jour, après tant de tentatives avortées par des massacres perpétrés sur la population civile comme celui de Jean Rabel, commune située dans le département du Nord-Ouest, le 23 Juillet 1987 et deux mois plus tard, celui de la ruelle Vaillant, à Port-au-Prince, le 29 Novembre 1987.

Il faut aussi rappeler le rôle de l'Église catholique dont le travail de conscientisation des milieux populaires ait été un facteur déterminant dans la situation insurrectionnelle de Février 1986. Grace à Radio-soleil et sa mission d'alphabétisation (Misyon Alfa), ses fraternités appelés « Petites églises » « Ti legliz » en créole et ses organisations paysannes comme celle de « Tête Ensemble » dans le nord du pays, elle s'était efforcée d'amener un changement dans les mentalités du peuple. L'Église avait représenté dans un pays caractérisé par une absence de structures intellectuelles, la première tentative d'élaboration d'un projet de société que le milieu politique était incapable d'assumer et a ainsi très fortement contribué à la chute du Duvaliérisme<sup>826</sup>. Dans une vidéo jusqu'à date disponible dans certains médias haïtiens et qui dévient virale sur les réseaux sociaux, Mgr François Gayot, archevêque métropolitain du Cap-Haitien et président de la Conférence Épiscopale Haïtienne(CEH) de l'époque, devant une foule immense, massée à l'intérieur, devant la Cathédrale du Souvenir et sur la place d'armes des Gonaïves, a fait cette déclaration solennelle : « L'Église catholique a rempli sa mission qui est une mission de salut intégral de l'homme, et la libération de la dictature est partie constitutive de ce salut intégral ». Et un prêtre français, missionnaire aux Gonaïves s'enchaînait pour dire : « Un peuple qui fête son indépendance est un peuple qui commence à être conscient de son existence ».

Toujours après le départ de Jean-Claude, en dépit des efforts considérables effectués pour la mise en place d'une Assemblée Constituante afin d'élaborer une Nouvelle Constitution découlant de la volonté populaire, œuvre d'un Référendum prévu à cet effet, par l'organisation des élections libres, honnêtes et démocratiques, pour assurer la mise en place d'un gouvernement élu démocratiquement, des coups d'états se pleuvaient, des scènes de violences et terreurs, des luttes

---

<sup>825</sup> Ibid. p. 41

<sup>826</sup> Ibidem.p.41

quotidiennes, des violences généralisées, des divisions entre les franges de l'Armée de Caserne Dessalines et les corps d'élite des léopards du palais national, des massacres, des crimes, des viols et j'en passe, ne donnèrent aucune chance quelconque à la mise en place de ces structures démocratiques. C'est le chaos total et la terreur généralisée qui allaient être connus comme l'unique forme et modèle de gouvernement en Haïti. Donc le processus démocratique d'Haïti est galvaudé, et les luttes pour la prise et la conservation du pouvoir ne donnaient aucune possibilité pour que l'ère de la démocratie s'affirmât et s'imposât comme modèle de gouvernance et d'alternance politique.

La démocratie en Haïti doit être vue, considérée et pensée comme une conquête inachevée, elle n'est même pas commencée tellement les structures des trois pouvoirs qui devraient garantir ce processus démocratique sont moribondes, obsolètes, affaiblies pour ne pas dire inexistantes. Les trois pouvoirs étatiques (Exécutif, Législatif, Judiciaire) qui garantissent la légitimité de tout État et gouvernement dit démocratique n'ont aucune cohésion dans leur gestion, articulation et administration. Les trois pouvoirs se jettent, se lancent et se définissent dans un quiproquo qui ne laisse entrevoir aucune possibilité d'harmoniser leur relation afin de permettre le déclenchement de la démocratie qui consiste à rendre ces trois pouvoirs efficaces et effectifs dans leur articulation, pour que le droit et le justice soient triomphés, le développement économique soit entamé et le progrès et la stabilité soient effectifs et efficaces ; ce qui permettront au pays de se définir comme une nation entièrement et vraiment souveraine.

### **1.3. Haïti ou la quête d'une souveraineté nationale impossible**

Sur le plan politique, la souveraineté est perçue comme la qualité propre d'une collectivité politique, c'est-à-dire d'une commune ou région, département ou un territoire constitué qui se gouverne lui-même tout en pouvant relever d'une autorité supérieure. Mais ce n'est pas à dire que cette souveraineté fût complète. Il reste toujours quelque trace d'une souveraineté extérieure; tantôt le seigneur, le roi ou le pouvoir central conserve le droit d'envoyer un magistrat ou son représentant dans cette juridiction; tantôt il peut avoir le droit de percevoir certains revenus<sup>827</sup>. Sur le plan juridique, la souveraineté de l'État est la qualité propre à l'État qui possède le pouvoir suprême impliquant l'exclusivité de la compétence sur le territoire national (souveraineté interne), c'est-à-dire découlant d'un pouvoir absolu, dont tous dépendent et inconditionnée qui ne dépend

---

<sup>827</sup> François GUIZOT, *Histoire générale et civilisation en Europe*, leçon 7, 1828, p. 38.

de qui que ce soit. Sur le plan international, elle est l'indépendance vis-à-vis des puissances étrangères, limitée par les conventions ou par le droit international, ainsi que de la plénitude des compétences internationales (souveraineté externe). Elle est donc le pouvoir politique suprême dont jouit l'État. Dans les régimes despotiques, la souveraineté est le plus souvent détenue par un seul homme. Dans les démocraties, elle est détenue par le peuple, constitué un corps politique, la Nation : on parle dès lors de souveraineté nationale<sup>828</sup>. On parle aussi de souveraineté populaire, qui est propre au peuple considéré comme l'ensemble des citoyens et possédant en droit le pouvoir suprême qu'il exerce directement; pouvoir suprême appartenant en droit au peuple qui délibère<sup>829</sup>.

On relève que pour ce qui concerne la souveraineté nationale que les contraintes de l'exercice du pouvoir impliquent que cette souveraineté soit déléguée : le peuple, bien que constitué en corps politique, ne peut en effet délibérer directement sur les affaires publiques. Cette mission est donc confiée à ses représentants élus, dont les décisions constituent l'expression de la volonté générale. La souveraineté nationale implique l'existence d'un régime représentatif, c'est-à-dire d'un système politique dans lequel le pouvoir législatif est détenu par une assemblée parlementaire élue par le peuple constitué en corps politique. Cette souveraineté nationale s'oppose à la notion de souveraineté populaire, qui implique pour sa part des mécanismes de démocratie directe, comme les assemblées de citoyens, le mandat impératif ou les référendums. A ce stade, les souverainetés nationale et populaire sont donc rattachées aux principes démocratiques pour lesquels tout système ou état dit démocratique requiert de la souveraineté la plus absolue pour garantir sa légitimité politique et définir sa forme et modèle de gouvernance.

En tenant compte de toutes ces descriptions, la nation haïtienne ou l'État d'Haïti n'est pas à la hauteur de sa politique ; au contraire c'est la communauté internationale qui détient cette légitimité souveraine, faisant mainmise sur les pouvoirs publics, prenant les grandes décisions politiques par le biais des Ambassades, sans même se soucier de l'existence de la classe politique dirigeante ou du moins des intentions de la majorité populaire. Toute démocratie, quelle que soit sa forme, tient compte de cette légitimité populaire ou nationale, qui respecte les règles et les procédures juridiques et la mise en œuvre des politiques publiques nécessaires pour pouvoir garantir la souveraineté. Dans le cas d'Haïti, l'exception est la règle ou elle est de mise. Il est donc

---

<sup>828</sup> « République française », La Souveraineté nationale, 7 Juillet 2018, <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270252-la-souverainete-nationale>.

<sup>829</sup> « CNRTL (Centre national des ressources textuelles et lexicales », *définition Souveraineté*, <https://www.cnrtl.fr/définition/souveraineté>.

un impératif politique que la souveraineté nationale détienne un caractère imprescriptible, car une nation ne peut pas déléguer l'exercice de sa souveraineté de façon définitive. Il faut que cela se renouvelle par des dirigeants dignes qui tiennent compte des revendications du peuple. Dans ce cas précis, c'est l'instance internationale qui décide et choisit son président. Un deuxième aspect, il faut que le pouvoir que les élus exercent ne soit ni délégué ni partagé : donc la souveraineté est indivisible. Encore, faute de cohésion et du manque de respect du prescrit constitutionnel, les deux pouvoirs (législatif et judiciaire) sont asservis par un pouvoir exécutif qui est toujours sous le contrôle de l'international. Un troisième aspect est que le mandat des représentants du peuple doit être limité dans le temps, dans ce cas la souveraineté est donc inaliénable. Pas pour Haïti où certains présidents, ces trente dernières années, sont contraints de quitter le pouvoir sous les contraintes des putschistes, hautement financés par cette même communauté internationale, dont les États-Unis, la France et le Canada règnent en maîtres et seigneurs sur la terre d'Haïti. Dans un pays où la démocratie est un concept flou, vidé de son contenu et de sa signification, la souveraineté nationale ou populaire dans sa définition la plus complète ou totale, et même la plus abstraite, ne peut être qu'un alibi, vide de sens ; elle est donc une réalité jusqu'à date impossible. A l'heure actuelle, aucune institution dite démocratique ne fonctionne dans le pays, tous les trois pouvoirs politiques républicains sont dysfonctionnels, voire effondré laissant place à la gabegie et la corruption dans les administrations publiques et le banditisme d'état ; et toute alternance politique ou nouvelle décision politique, donc tout essai d'entente, de dialogue ou de compromis sont toujours voués à l'échec.

#### **1.4. Haïti : la culture du barbarisme politique ou la démocratie du déchoquage**

Philippe Braud définit la culture politique comme un ensemble de connaissances et de croyances permettant aux individus de donner sens à l'expérience routinière dans leurs rapports avec les gouvernements et les groupes qui leur servent de références identitaires. Il s'agit aussi de l'ensemble des valeurs, normes et stratégies qui guident les attitudes politiques de l'individu. Il y a donc un lien entre la culture politique et la manière d'exercer le pouvoir et/ou de contrebalancer le pouvoir. Il relève que cette culture politique est différente d'un pays à l'autre<sup>830</sup>. Selon Serge Bernstein, la culture politique est une clé. Elle introduit de la diversité, du social, des rites, des

---

<sup>830</sup> Philippe BRAUD, *La culture politique*, cité dans le site School Mouv.fr : <https://www.schoolmouv.fr/definitions/culture-politique/definition>.

symboles, là où règne, croit-on le parti, l'institution, l'immobile. Elle permet de sonder les reins et les cœurs des acteurs politiques<sup>831</sup>.

La question qu'on ne cesse de se poser et qui guide certaines curiosités intellectuelles : « Qu'est-ce qui motive l'homme lorsqu'il agit dans le champ politique ? » Si la question s'impose à l'évidence, la réponse ne va pas de soi, et une multiplicité d'hypothèses peut être avancée, avec des exemples à l'appui qui en provient la pertinence. On peut ainsi valablement invoquer l'intérêt, la recherche de la sécurité, la paix, la stabilité, le progrès, le développement, le sens du savoir et du devoir, le dévouement civique et la fidélité envers un groupe, etc. Toutefois, chacune de ces réponses peut, tout aussi valablement, être démentie par des exemples contraires qui conduisent à en relativiser la validité. C'est que le comportement politique est un phénomène complexe qui fait intervenir des motivations variées et qu'il serait puéril de ramener à un facteur d'explication unique<sup>832</sup>.

C'est Pourquoi Berstein rapporte que l'historien retient généralement la définition à caractère anthropologique, qui voit dans la culture l'ensemble des comportements collectifs, des systèmes de représentation, des valeurs d'une société donnée. Quant à la culture politique, elle serait l'ensemble des composantes de cette culture s'appliquant au politique, ce qui implique que son extension peut varier d'une période à l'autre de l'histoire et d'un système politique à un autre. En d'autres termes, des éléments comme les structures de sociabilité, les règles éthiques, les canons de l'esthétique, les pratiques de la vie privée, peuvent ou non, en fonction de ces variables, faire partie de la culture politique. C'est aussi reconnaître que, la solidarité étant profonde entre les divers paramètres qui constituent une culture, la culture politique se trouve plus ou moins directement colorée par les autres éléments constitutifs de la culture globale<sup>833</sup>.

Si l'on ne retient que les facteurs qui concourent à l'explication du politique, la culture apparaît comme un ensemble complexe formé de strates hétérogènes, mais solidaires entre elles. On y découvre, en soubassement, des racines philosophiques qui traduisent une conception globale du monde et de son évolution, de l'homme et de la société. Fondements philosophiques et historiques de la culture politique débouchant sur la définition d'un régime idéal qui leur est adéquat, le système politique conçu dans cette perspective n'est jamais vu comme un simple

---

<sup>831</sup> Serge BERSTEIN, Enjeux: *L'historien et la culture politique (Vingtième siècle)*, Revue d'histoire, Paris, 1992, p.67.

<sup>832</sup> Ibid. p.67

<sup>833</sup> Ibidem.p.68

agencement de pouvoirs, mais comme la traduction au plan étatique des principes théoriques posés et des exemples historiques normatifs retenus<sup>834</sup>. En d'autres termes, la culture politique, telle qu'elle apparaît à l'historien et au philosophe, est un système de représentation fondé sur une certaine vision du monde, sur une lecture signifiante, sinon exacte, du passé historique, sur le choix d'un système institutionnel et d'une société idéale, conformes aux modèles retenus et qui s'exprime par un discours codé, des symboles, des rites qui l'évoquent sans qu'une autre médiation soit nécessaire. Mais ce système est porteur de normes et de valeurs positives pour celui qui adhère à cette culture et constitue aussi l'aune à laquelle il mesure la validité de toute action et de toute position politique<sup>835</sup>. Conscients de la validité et de l'importance de la politique dans l'existence d'une nation et dans l'évolution d'un peuple, il y a lieu pour les haïtiens, les politiciens, les élites intellectuelles et économiques du pays de s'interroger sur ce qui se déroule en Haïti depuis 1957, avec l'avènement du règne de François Duvalier jusqu'à la chute du régime le 07 Février 1986, et depuis cette date jusqu'à aujourd'hui. S'agit-il de la culture politique ou du barbarisme politique ?

Au concept de barbarie, l'étymologie la plus vraisemblable du mot « barbare », on le sait, le fait remonte à la façon dont les Hellènes désignaient les étrangers, ces étrangers qui ne parlaient même pas le grec, mais se contentaient de proférer des sons inarticulés (« Bar... bar... »), plus proches des bêlements des moutons ou du croassement des corbeaux que du langage humain. Les barbares, croient-ils, ne sont donc pas véritablement humains, ce sont au mieux de grands enfants qu'il s'agit d'éduquer, à moins que ce ne soit des sous-hommes, voire des animaux. Une deuxième connotation survient d'une réflexion sur la barbarie dans l'Europe-forteresse du siècle moderne, qui prend alors un sens assez clair : il s'agit de justifier le comportement d'une bourgeoisie blanche occidentale qui se replie sur elle tout en prétendant donner des leçons au reste du monde. En se déployant dans le champ académique, cette référence à la barbarie peut prendre un tour plus ridicule qu'odieux : tel ou tel penseur humaniste dénoncera la barbarie des scientifiques, dont les équations et les productions ont peut-être une effectivité, mais nous éloignent de la réalité profonde et de l'authenticité de l'Être, dont l'activité ignore la question fondamentale du sens. Mais Claude Lévi-Strauss nuance le terme en affirmant clairement que : « Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie »<sup>836</sup>.

---

<sup>834</sup> Ibidem.p.69

<sup>835</sup> Ibidem.p.71

<sup>836</sup> Jean-Luc GAUTERO, *Barbarie de la politique et barbarie de la police*, 2011, p.305.

Par définition, le barbarisme politique est tout système et tout mécanisme mis en œuvre pour perpétrer au nom de la politique des actes qui s'opposent aux droits et à la dignité humaine, tels que le génocide, l'extermination, le massacre, la tuerie, l'emprisonnement massif, les actes d'atrocités, les tortures, les sévices et châtiments corporels sous formes de persécutions politiques, de nuisance, de haine raciale ou ethnique ou du racisme à l'égard des personnes, des groupes, des sociétés jugées inférieures, et auxquelles on les substituent purement et simplement que mépris, souffrances, misères, qui sont contre leur dignité. Aucun pas vers le progrès économique, moral et social, aucun bien-être matériel n'est convergé en leur faveur. C'est une forme de brutalité civilisée si on peut emprunter ce mot pour faire comprendre la situation d'Haïti dans ce 21<sup>e</sup> siècle, puisque les dimensions que prennent les leaders haïtiens, les directives qu'ils donnent au pays ne suscitent aucune crainte, aucune gêne ; ils agissent à leur guise et cela constitue une injure à la conscience humaine, aux droits et aux libertés. Le pire, c'est que ces faits sont acceptés comme une réalité normale. C'est un blasphème contre la civilisation, une insulte à la culture et une injure à l'humanité de l'homme.

Les événements les plus cruels qui devraient embarrasser toute la société et qui pourraient être vus de près comme une monstrueuse anomalie, paraissent pour la hiérarchie sociale haïtienne comme un nouveau style ou choix de vie qui vient embellir les palmarès des technocrates et oligarques haïtiens. Dans cette perspective, nous croyons qu'il faut dire à force de nous habituer à fonctionner ainsi, les situations les plus deshumanisantes sont devenues des simples incidents comme tous les incidents possibles à ne pas évaluer ; nous ne prétendons pas regarder ces tragédies d'un œil différent, puisque notre conscience morale comme nation s'élèverait peu en atteignant un degré d'ataraxie ultra-philosophique et morale tel, que les fumées de la passion de vivre, de l'amour et du goût de la vie n'arrivent pas à offusquer notre jugement et notre raison. L'extermination de l'homme par l'homme est, à prendre telle qu'elle est, une calamité comme tant d'autres à laquelle le peuple haïtien en tant qu'espèce est assujéti continuellement. C'est ça même le barbarisme politique qui détruit et extermine toute une population, puisque les politiciens et les oligarques économiques, héritiers des vieilles atrocités féodales, théocratiques, monarchiques, dictatoriales ne les ont pas surpassées, et tiennent cette culture dans un siècle révolu qui ne saurait alléguer ni l'excuse de l'ignorance ni de la barbarie et de la sauvagerie. Malheureusement Haïti est habitée par une élite qui hait la justice, qui supprime le droit, qui prône la division et laisse submerger la tuerie mutuelle dans le corps social ; sans vouloir adapter et habituer la société à la justice réparatrice. Au lieu de rêver d'appliquer à la barbarie, aux instincts sauvages les formules

d'organisation, les compétences, les savoirs et la volonté les plus expédientes et éloquents, mais les pseudo-civilisés, les prétendus éduqués et cultivés haïtiens provoquent au sein de la société le virus de la discorde, de la division, de la haine, de la trahison et de la malveillance ; ce qui provoque des événements malheureux et des cataclysmes barbares, promouvant seulement leurs intérêts mesquins et égoïstes qui sont étrangers à la pitié et à la miséricorde, et qui sont du même coup opposés à la justice sociale, au respect des droits et des libertés ainsi que le respect de la dignité humaine.

La personne humaine est rejetée, humiliée et réduite aux choses nulles et inutilisables. Et cela devient leur rituel liturgique habituel célébré dans des massacres de vies et des biens à longueur de journée. Quant aux hécatombes, elles sont innombrables, éparpillées sur tout le territoire national et les obsèques sont célébrés par des chiens et des porcs errants. En plein jour, ils tuent, égorgent, kidnappent, violent et assassinent par dizaines, centaines, milliers et myriades ; une première, une seconde, une troisième fois, le coup est parti et réussi. Ils réessayaient toujours et cela ne leur suffit jamais de prendre un répit, mais toujours prêts, disponibles et disposés à faire un nouveau départ. Ils sont toujours assoiffés de sang et d'argent, et quel que soit le montant reçu, volé, pillé et le nombre de lite de sang avalé, ils restent toujours assoiffés de sang et d'argent. Pauvre Haïti est habité par des fils et filles errants, méchants, vicieux et sanguinaires qui le prennent en otage, le pillent et l'écrasent ; ce pays a donné naissance à des femmes et des hommes cruels, bluffeurs et rusés, qui volent et rigolent, et créent un système où c'est la corruption et l'impunité qui y règnent.

### **1.5. La corruption en Haïti, un mal systémique contre l'émergence d'une nouvelle société**

Haïti, comme pays avec ses structures administratives bancales, fragiles et moribondes, ne peut atténuer l'effet dévastateur de la corruption qui ruine l'avenir du pays et paralyse toutes les structures administratives, publiques et privées depuis plus de deux siècles. Tous les pays connaissent un degré de corruption souvent réprimé par des lois bien établies, par des institutions solides et aussi par une volonté politique. Mais en Haïti, la corruption devient une épidémie bien ancrée dans la structure mentale et sociale du peuple et du pays. Elle est bien assise sur une structure permanente, un système bien établi, défini et orienté, auquel personne n'a le moindre pouvoir d'en éradiquer. La corruption devient une seconde nature dans la structure mentale de l'homme haïtien et de la femme haïtienne. Si le pays a connu et connaît toujours des hommes et

femmes intègres, honnêtes et crédibles, qui font leur nom avec éclat, brio et sérieux, mais l'expérience historique d'Haïti traduit cette tragédie qui paralyse toutes tentatives qui pourraient l'enlever dans ce cycle infernal et misérable. La corruption devient un mal systémique qui aliène le psychique et le mental haïtien, et on a l'impression que toutes tentatives d'un citoyen de respecter les principes et les valeurs sociales et morales, de vivre dignement et honnêtement ou de se comporter loyalement sont vues comme de l'idiotie, et est donc synonyme d'imbécilité ou d'ignorance. Le principe mère qui règne dans presque toutes les intentions, c'est que : « En Haïti, voler l'État n'est pas voler », et cela devient la loi qui guide les actions de tous les fonctionnaires publics, de tous les élus locaux ou nationaux. L'État est vu et traité comme de la vache grasse à lait à laquelle tous les désirs aspirent, toutes les têtes se dirigent et tous les cœurs se tournent pour en tirer leur part pour bien assurer le bien-être de leur famille et de leur clan. C'est pourquoi la majorité d'entre eux n'ont jamais leur famille en Haïti, elles vivent toujours dans les grands pays, mais aux frais de la République et du peuple misérable qui pataugent éternellement dans la misère monstrueuse.

Les premiers maux qui ruinent la vie du peuple haïtien, c'est la corruption. Elle est la base sur laquelle reposent tous les autres maux qui rongent le pays et la société haïtienne. Qu'il s'agit de la corruption, de l'impunité, du crime organisé, des malversations ou de la gabegie administrative qui constituent des fléaux et qui détruisent la société haïtienne, on ne voit aucun issu favorable, et aucun mécanisme n'est mis en place pour les éradiquer. Haïti est un pays dans lequel s'établit un État délinquant, criminel, terroriste, cannibale, en un mot un État mafia où tous les actes qui devraient susciter la honte, l'indignation et la réprobation ne dérangent jamais les consciences des acteurs haïtiens. Le système judiciaire est pourri dans ses entrailles. Si certains efforts sont faits par la Police haïtienne pour réprimer certains faits perturbateurs qui nuisent la société, les délinquants et criminels sont toujours relâchés par des juges corrompus. Le président Jovenel Moïse, avant son assassinat a eu le courage et n'a pas caché sa honte d'affirmer sur les ondes de TFI (Paris) qu'on l'avait exigé de nommer cinquante juges corrompus dans l'appareil judiciaire du pays. Les questions de l'éthique professionnelle, de la moralité, de la loyauté, du respect des valeurs, de l'ordre social et de la bonne conduite sont reléguées à l'arrière-plan. Celui qui pratique un minimum de vertu est vu comme un hypocrite, un aliéné et retardé mental, il est vu comme un antisocial, un parachuté qui vient d'un monde inconnu et étranger à la société haïtienne. Ce fléau ne date pas d'aujourd'hui, cela remonte au lendemain de l'indépendance, sous le gouvernement d'Alexandre Pétion qui avait établi ce modèle de gouvernance dans l'Ouest du

pays où il fut président à vie, contrairement au Nord du pays où Henri Christophe régnait dans l'ordre comme roi. Pétion pour contrecarrer son rival du Nord, appliquait la politique de laisser faire, le laisser aller, à travers cet adage créole : « Deplumen pou la men atansyon pou'l pa rele », (déplumez la poule, mais attention à ses cris). A la mort de Pétion et celle de Christophe, l'administration centrale du pays revenait à Port-Au-Prince avec Boyer à la tête du pays. La question de la décentralisation ou même de la déconcentration qui pourrait être vue comme une forme d'administration publique acceptable n'avait jamais pu voir le jour dans le pays, et la lutte pour éradiquer la politique corruptible de Port-au-Prince n'était jamais prise en considération. Le pays est gouverné pendant toute son histoire par des crises sociopolitiques systémiques et structurelles qui n'ont jamais laissé l'espoir de voir un changement réel souvent prôné par les politiciens même les plus crédibles.

Les politiciens haïtiens, les intellectuels du pays et les riches n'ont aucun problème de se loger aux limites des abattoirs, de manger près des immondices, d'acheter et de vendre leurs produits alimentaires et sanitaires là où pullulent les nauséabonds. Les banques commerciales et les grandes entreprises sont souvent protégées par des gangs armés, souvent établies aux limites des bidonvilles où règnent la misère massive, la prostitution et le banditisme. Pas une année Haïti cesse d'être catégorisé par Transparency International (TI) parmi les pays les plus corrompus du monde, et est toujours classé parmi les pays les plus pauvres de la planète et le pays le plus pauvre de l'hémisphère américain. Haïti a à son actif une corruption institutionnalisée, c'est-à-dire un état de corruption politique et économique débridée connu sous le nom de cleptocratie, signifiant littéralement une domination faite par des voleurs qui pillent à longueur de journée et sans répit. Pourtant le pays contient à son actif une jeunesse riche de 60% de sa population, d'un climat tropical riche, d'une nature verdoyante, d'une terre riche en minéraux et métaux précieux, et très fertile à la production diversifiée. Les faits en matière de corruption sont de nature historique et énorme, difficile à énumérer sous peine d'être confus et pris à parti ; les cas sont multiples, perpétuels et encadrent l'histoire d'Haïti.

Les dix dernières années, les fonds de la CIRH et Petrocaribe sont les plus spéculaires où plus de 10 milliards de dollars sont évaporés dans l'administration publique, pour lesquels aucune tentative d'arrestation n'est faite. Malheur aux citoyens qui osent lever la voix pour dénoncer les corrompus et les corrupteurs de la République, ils seront abattus et exécutés sauvagement. Le pis dans tout ça, les mêmes corrompus reviennent toujours dans l'échiquier politique avec des discours promettant l'espoir d'une nouvelle Haïti à ce peuple affamé et écrasé. C'est pourquoi le pays peine

toujours à tirer d'affaires ou connaître le moindre avancé économique, un niveau de progrès et de développement qui pourrait le rendre compétitif à l'ère de cette mondialisation économique, financière et commerciale basée sur la concurrence et le profit, qui accentue sur un modèle de développement imposé et importé par la technologie et la numérisation. Aucune lutte anticorruptrice n'est effectuée, malgré certaines mesures de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif et de deux autres institutions indépendantes qui sont ULLCC (Unité de Lutte Contre la Corruption) créée par la loi du 8 Septembre 2004 et l'UCREF (Unité Centrale de Renseignements Financiers) créé par la loi du 21 Février 2001. Ce fléau nourrit la pauvreté, produit la violence, augmente la misère et déstabilise le pays et sème le désespoir dans les vies humaines. Et les luttes pour le pouvoir et le maintien de l'hégémonie ne cessent de faire régner de la terreur dans le pays. Haïti est devenu ces dernières années un pays maintenu et dirigé sous l'obédience des gangs armés et des terroristes, et certains politiciens et membres de la bourgeoisie ne se différencient non plus des petits gangsters des bidonvilles qui travaillent à leur solde, qui sont payés par eux-mêmes qui détiennent le monopole de la violence systémique et de la terreur, qui sèment le deuil et fait pleurer les pauvres familles haïtiennes.

## **1.6. La violence en Haïti, un mal endémique contre le progrès et le développement**

La violence a certainement des connotations différentes. Elle peut être physique, psychique ou psychologique, morale, sociale et structurelle. Sur le plan politique, elle est donc des atteintes physiques délibérées aux biens ou aux personnes, exercées soit dans le cadre de la violence coercitive de l'État (répression policière, arrestations arbitraires, tortures et exécutions à caractère politique, procès truqués, censure, etc.), soit de la part des groupes contestataires en lutte contre le pouvoir de l'État ou contre d'autres groupes sociaux (terrorisme, combats de rue, séquestration, dégradation de mobilier public...). Dans le cadre de la violence coercitive, elle revêt un caractère légitime, et on parle dès lors de violence légitime selon la description de Pierre Bourdieu. La violence politique atteint son comble lors des crises politiques qui peuvent déboucher sur la répression, la guerre civile, un coup d'état ou une révolution. Il y a aussi un autre aspect de la violence qu'on vient de citer qui est d'ordre psycho-morale, elle est souvent appelée violence symbolique. L'intensité des inégalités et de la domination sociale est alors analysée comme une forme de violence, d'où la mise en place d'un continuum entre violence physique et violence symbolique. Pour ce qui concerne la violence symbolique, chez Pierre Bourdieu, elle désigne la

façon dont la domination sociale s'exerce dans la société sans recours à la violence physique. La violence symbolique résulte de l'ensemble des significations et des représentations qui sont diffusées dans l'ensemble des relations sociales et qui présentent les rapports de pouvoir et d'autorité entre les individus ou entre les classes comme légitimes et naturels. Cette notion renvoie à la dimension intériorisée de la domination sociale et s'opère particulièrement dans les rapports entre les classes sociales. Elle apparaît également comme un élément majeur de la domination masculine sur la femme et les enfants ou du moins les plus vulnérables. Elle est visible dans le monde scolaire qui, selon Bourdieu, privilégie les connaissances et les codes valorisés dans le monde bourgeois. Elle s'exerce également dans le champ politique, se traduisant par des phénomènes de retrait volontaire des citoyens issus des milieux les plus modestes. La violence symbolique apparaît douce puisqu'elle est éloignée de la violence physique. Mais elle est la plus efficace des violences car, étant intériorisée par ceux qui la subissent, elle n'est pas perçue comme une coercition<sup>837</sup>.

La violence systémique qui règne en Haïti et qui se perpétue dans des actes de représailles, de révoltes, d'assassinats n'est pas sans rapport ou conséquences avec le passé colonial, qui s'enracine dans le psychique même du peuple haïtien, qui par réflexe conditionné est toujours prêt à s'auto-défendre. La réalité de la violence en Haïti et dans la région caribéenne, comme dans les Amériques est marquée par le génocide indien, la traite des humains, l'esclavage et la colonisation. La violence, aurait même un caractère naturel là où, comme en Haïti, la pauvreté, la misère et l'absence d'éducation scolaire et humaine sont les marques principales de la société. La violence atteint même son paroxysme et imprègne toute la société, avec tous ses lots de conséquences, de souffrances, d'angoisses, des tribulations, de misères et de peines. Née de la violence et dans la violence, la société haïtienne semble elle-même intérioriser la violence comme presque son mode d'être ou son identité. En effet, à chaque crise, à chaque carrefour de son histoire, revient en force, le fantasme de la violence à travers le slogan de l'acte de l'indépendance : « couper la tête, brûler les cases ») ou « Aux assauts, Grenadiers ! Ceux qui meurent, c'est leurs affaires ! ». Ce n'est point-là chez les Haïtiens et Haïtiennes un attachement particulier à la violence ou une habitude de faire l'éloge de la violence. Celle-ci demeure à leurs yeux un mal, mais un mal qui ne peut être jugulé en retour que par la violence : « sé fè ki koupé fè », dit-on souvent littéralement en français, « c'est avec le fer qu'on coupe le fer ». C'est dans les pays développés ou industrialisés que la

---

<sup>837</sup> Olivier NAY, *Lexique de la science politique*, Dalloz<sup>4</sup>, Paris, 2017, pp. 464-5

violence apparaîtrait comme un épiphénomène, ou comme un reste qui attend sa résorption finale dans un système de civilisation en progrès constant, alors que dans les pays du Sud la violence acquerrait aujourd'hui presque un statut de normalité ou de banalité à force de faire partie de la vie quotidienne<sup>838</sup>.

Dans les régimes dictatoriaux comme dans celui de la « démocratie à l'haïtienne » qu'on prône depuis 1986, la structure de l'État haïtien semble légitimer la violence. Haïti devient un état répressif, barbare, sanguinaire, criminel et cannibale, qui tue, massacre, terrorise, assassine et mange sa propre population, qui utilise les moyens économique et financier qui devraient être au service du peuple pour le faire périr et l'exterminer. L'Armée et la Police, dont son idéal est de protéger et servir, et qui sont deux forces coercitives pour la sauvegarde et la protection du territoire national, des vies et des biens, sont utilisées pour réprimer, massacrer, assassiner, terroriser, intimider et violer. C'est comme si le peuple haïtien n'a pas le droit de vivre librement et paisiblement. A chaque régime politique, au-delà de l'existence de l'Armée et de la Police Nationale d'Haïti, comme deux institutions légales et régaliennes, et bien définies par la Constitution haïtienne, il y a toujours des forces paramilitaires qui sont créées, des milices, des gangs armés issus de la couche paysanne, des bidonvilles et des quartiers défavorisés, qui sont au service du régime en place, juste pour intimider, créer la peur, la frayeur et la terreur au sein de la population civile. C'est pourquoi « la violence atteint aujourd'hui, en Haïti, tout individu sans aucune distinction de son appartenance politique, religieuse, sociale, de son quartier, de son âge ou de son sexe. L'insécurité est devenue la marque de la vie quotidienne, sans qu'on puisse l'attribuer de manière explicite seulement à l'État »<sup>839</sup>. Haïti est un pays où les grands hommes et les grandes femmes font ce qu'ils/elles veulent et les petits/tes font ce qu'ils/elles peuvent. Mais dans le visage de chacun ou chacune bien connu et reconnu comme des violents, violeurs et criminels, il/elle se fait passer pour de saint/e ou innocent/e. Voilà le plus grand mal qui finit par détruire le pays et effondre toute une société.

La violence prend de multiples visages, se manifestent sous des multiples formes dans le pays. Elle devient même une réalité mystérieuse, difficile à cerner et à saisir, dépasse même l'intelligentsia haïtienne vu sa complexité. La faim, la maladie, l'analphabétisme, le chômage, la malnutrition et l'ignorance, ne sont-ils pas également des violences systémiques qui ruinent la psychè et la vie des gens ? En Haïti, si on veut croire à l'existence de l'enfer, il suffit de visiter une

---

<sup>838</sup> Laennec HURBON, *Violence et raison en Haïti*, Vol 5. N° 2, 2004, p.10.

<sup>839</sup> Ibidem.P.69

prison<sup>840</sup>, et si cela n'est pas suffisant on peut poursuivre cette visite dans les bidonvilles où règne l'enfer sur terre, tellement la misère s'exprime et s'affirme ouvertement sur le visage de la couche défavorisée des enfants, des jeunes et adultes abandonnés à leur propre sort pendant que la minorité réjouisse et gaspille. Personne ne sait quand s'arrêtera ces calamités puisque la mauvaise gouvernance taille toujours sa place dans les structures politique et administrative du pays.

## **Section 2. De la dictature à l'anarchie totalitaire : la structure terroriste de l'État haïtien et sa domination dans les milieux défavorisés**

Nous venons tout juste de décrire les formes les plus meurtrières que prenne l'État haïtien dans sa politique les plus inhumaines et déshumanisantes par la destruction des vies et des biens. L'ensemble des stratégies, des structures et des moyens mis en place par les leaders politiques dans l'unique but de défendre les intérêts d'une minorité et de privilégier la misère de la majorité de la population évaluée à 90 % sont cruels et scandaleux. Cette deuxième section consiste à présenter les faits majeurs, y incluant certaines dates, qui ont provoqué les assassinats, les exécutions sommaires, les massacres, les kidnappings, les viols et le banditisme généralisé qui font couler le sang et sème le deuil au sein de la population vulnérable et dépourvue de tout. Comme les points ci-dessous les décrivent, il consiste à repérer de Duvalier père au régime PHTK (Parti Haïtien Tête Kalé) les natures de chacun des régimes, et voir comment ils terrifient la population qu'il devrait scolariser et éduquer, nourrir, protéger et défendre, mais avec les mêmes moyens économiques, ils ont de préférence créé des bandes armées pour tuer et terroriser cette même population. Nous savons que la liste ne sera pas exhaustive quant aux nombres de morts, des actes d'assassinat, de massacres, d'incendies et des tueries orchestrés par chaque régime, mais l'essentiel consistera à dire que des personnalités qui ont osé lever leur voix pour dire non à l'impunité, à la barbarie, aux vols organisés, à la mafia financière et à la gabegie administrative sont tous réprimés et exécutés. C'est l'objectif même de cette section qu'on va présenter succinctement.

### **2.1. Le Duvaliérisme ou la cruauté du « Macoutisme » ou des Volontaires de la Sécurité Nationale**

---

<sup>840</sup> Ibidem.p.70

Nous avons déjà présenté plus haut le régime duvaliériste et l'ensemble des exactions et atrocités commises sur les opposants politiques et la population en général. Dans cette section, il s'agit de repérer les crimes qui ont été commis sur ce long règne de mauvaise gouvernance et de brutalité. Le Macoutisme duvaliériste ou les VSN qui sont les bras armés du régime devenaient de très tôt une doctrine, une religion ou croyance qui s'est faite voir dans toutes les structures sociales du pays. Leur rôle consistait à espionner souvent sous formes des mensonges et contre témoignages, des demi-vérités, des alibis, parfois transformés en règlement de compte. L'imaginaire haïtien retient du macoutisme un régime malsain, laid, grossier, cruel, et terrifiant. Dans la mythologie créole haïtienne, les Tontons macoutes étaient vus comme un croque-mitaine qui kidnappaient, torturaient et exécutaient. Ceux-là qui ont été kidnappés au milieu de la nuit n'ont jamais été revus et disparaissaient à jamais. « On estime qu'en 1959, jusqu'à 25000 haïtiens étaient membres des Tontons macoutes. Chiffre qui allait s'allonger tellement la masse pauvre faisait allégeance à cette doctrine. La majorité des miliciens étaient noirs. Leur tenue de marque était des lunettes noires, des vêtements bleus et des étuis remplis d'armes à feu, de couteaux et de bâton»<sup>841</sup>. Le régime de Papa Doc, le plus brutal que celui de son fils Jean-Claude serait responsable de 30000 à 50000 assassinats et exécutions. Dans certains cas spécifiques, certains meurtres et exécutions ont visé de petits groupes d'individus et ne peuvent donc pas être répertoriés ici. Le nombre total de prisonniers politiques qui sont morts de faim, qui ont été exécutés ou sont morts sous la torture dans les prisons publiques ou privées reste inconnu. Ce régime est qualifié de totalitaire, car les Duvalier s'appuyaient sur sa milice secrète armée pour commettre ses bavures. Le plus difficile, ce régime n'a pas officiellement enregistré qui a été emprisonné et qui a été exécuté, et n'a même pas essayé de garder une trace de cela. Selon le préfet de police du Palais national de l'époque, Jean Tassy, 2053 individus ont été tués seulement sur une période de dix années, allant de 1957 à 1967, et cela dans les seules préfectures de police de Port-au-Prince<sup>842</sup>.

Au-delà des opposants au régime, les groupes ciblés ne peuvent pas être évalués en termes politiques traditionnels, ce qui rendait la violence duvaliériste fondamentalement nouvelle. Aussi, pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, les femmes, les enfants et même les nourrissons ont été ciblés par le régime. À plusieurs reprises, de jeunes enfants ont été torturés. À Port-au-Prince, des macoutes ont procédé à une série d'assassinats de familles d'opposants présumés au

---

<sup>841</sup> Catherine ROTH, *Tontons macoutes (Volontaires de la Sécurité nationale – MVSN)*, 19 Juin 2009.

<sup>842</sup> Belleau Jean-Philippe, *Massacres perpetrated in the 20th Century in Haiti*, 2 April, 2008, <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/en/document/massacres-perpetrated-20th-century-haiti.html>.

gouvernement après une tentative ratée d'enlèvement du fils de Papa Doc, Jean-Claude. Les macoutes ont généralement fait une descente dans une maison d'opposants présumés, ont tué ses habitants, y compris des personnes âgées, des enfants et des serviteurs, avec des fusils et des machettes, avant de déménager dans une autre maison d'un opposant présumé au régime. Les Benoît, Edelyn et leurs familles ont été exterminés et leurs corps laissés à la vue devant leurs maisons. La famille Vieux perd quatre de ses membres. D'autres personnes ont été tuées dans la rue ou au volant de leur voiture. Le nombre total de victimes avoisinait la centaine. Plusieurs dizaines de personnes ont également été conduites à la prison de Fort-Dimanche à Port-au-Prince et ont ensuite été disparues. La plupart des victimes appartenaient aux élites militaires, sociales et intellectuelles du pays<sup>843</sup>.

En Août 1964 a eu lieu une manifestation connue sous le nom de « massacre des Vêpres jérémiennes ». Dans la ville de Jérémie (dans le Sud-Ouest du pays), des soldats de l'Armée dirigés par le lieutenant Abel Jérôme, le lieutenant Sony Borge, le colonel Régala et par les macoutes Sanette Balmir et St. Ange Bontemps ont tué 27 individus (hommes, femmes et enfants); presque tous appartenaient à des familles de mulâtres instruites. Plusieurs familles de Jérémie (les familles Sansaricq, Drouin et Villedrouin) ont été entièrement anéanties. Un enfant de quatre ans, Stéphane Sansaricq a été torturé devant ses proches avant d'être tué. Les macoutes Sony Borges et Gérard Brunache ont éteint leurs cigarettes sous les yeux des enfants qui pleuraient. A la même année de 1964, suite à un raid d'une guérilla anti-duvaliériste basée en République dominicaine dans la région Sud-Est du pays, les macoutes et l'armée ont mené une vaste opération de répression et ont tué environ 600 habitants des communes de Mapou, Thiotte, Grand-Gosier et Belle-Anse. L'une des tueries est restée dans la mémoire collective comme le « massacre des paysans de Thiotte ». Hommes, femmes, enfants, nourrissons et personnes âgées soupçonnés soit d'avoir aidé la guérilla, soit de ne pas s'y être opposés, ont été massacrés par les macoutes. Plusieurs familles ont été entièrement exterminées. Un enfant de neuf ans de l'un d'eux a réussi à s'échapper mais a ensuite été retrouvé puis emmené au palais présidentiel, où il aurait été mis à mort par François Duvalier lui-même<sup>844</sup>.

Le 8 juin 1967, 19 militaires et officiers supérieurs sont tués à Fort-Dimanche par une escouade dirigée par François Duvalier lui-même. Toutes les victimes étaient duvaliéristes et proches de la famille Duvalier, ou de Papa Doc lui-même. Les 19 officiers ont peut-être été

---

<sup>843</sup> Cf. Catherine ROTH, *Tontons macoutes (Volontaires de la Sécurité nationale – MVSN)*.

<sup>844</sup> Cf. Catherine ROTH

soupçonnés ou accusés de trahison par Duvalier. Les déclarations de plusieurs officiers ont établi qu'ils ne connaissaient pas les raisons de leur exécution. Les membres du peloton d'exécution, choisis par Duvalier lui-même, étaient des officiers de haut rang qui étaient tous des parents ou des amis proches des victimes. Le 5 Avril 1969, une manifestation connue sous le nom de « massacre de Cazale », un village situé au Nord de la capitale, des soldats de l'armée et des macoutes ont tué plusieurs dizaines de familles paysannes. Au final, 25 corps ont été retrouvés mais 80 avaient disparu et n'ont jamais été retrouvés. Il s'agit d'une importante « disparition forcée » sous les Duvalier. Plusieurs familles ont été entièrement anéanties. De plus, 82 maisons ont été pillées et incendiées. Le bétail a été tué ou emporté par des soldats qui pillaient. Les femmes étaient obligées de danser et de « fêter » avec les soldats restés au village.

Le 14 Avril 1969, une trentaine de jeunes membres du Parti communiste haïtien, emprisonnés à Fort-Dimanche sont exécutés à l'extérieur de la prison. Une vague de répression a frappé les membres et sympathisants du Parti communiste au cours de l'année 1969, notamment au Cap-Haïtien et à Port-au-Prince. Selon Pierre-Charles (2000), il y a eu plusieurs centaines de victimes au cours de cette seule année. Le 22 Juillet 1969 avait eu lieu l'exécution massive de prisonniers politiques de gauche, arrêtés les jours et semaines précédents. Ils ont été emmenés à Fort-Dimanche et exécutés. Dans la nuit, à Ganthier, un village au Nord-Est de Port-au-Prince, des dizaines de personnes sont tuées puis jetées dans une fosse commune. Le régime de terreur et d'assassinats imposé par les macoutes et militaires s'est poursuivi sous le régime duvaliériste de Baby Doc. Le 21 Septembre 1977, huit prisonniers politiques, détenus à Fort-Dimanche depuis plusieurs années, sont sortis de leurs cellules et fusillés par un peloton d'exécution à Morne Christophe, à la périphérie de Port-au-Prince. Le 31 Janvier 1986, des militaires dirigés par le colonel Samuel Jérémie auraient tué une centaine de personnes à Léogane (Sud-Ouest de Port-au-Prince) lors d'une manifestation de paysans qui célébraient prématurément le départ en exil de Jean-Claude Duvalier. Aucun rapport ultérieur d'organisations nationales et internationales de défense des droits humains ne mentionne ce meurtre<sup>845</sup>. La liste sera trop longue si on tient compte de toutes les dérives totalitaires perpétrées par ce régime despotique. Mais ce robinet de sang continua de couler même après la chute du régime le 07 Février 1986.

---

<sup>845</sup> Belleau Jean-Philippe, *Massacres perpetrated in the 20th Century in Haiti*, 2 April, 2008, <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/en/document/massacres-perpetrated-20th-century-haiti.html>.

## **2.2. Les prises du pouvoir des FAD'H (Forces Armées d'Haïti) et l'étouffement des luttes démocratiques**

Le 7 Février 1986 ramena la chute de la dictature duvaliériste, et le peuple avait célébré avec exaspération le départ de Jean-Claude Duvalier, dit Baby Doc. Une deuxième indépendance est reconnue et célébrée en Haïti. Le jour du 7 février 1986, environ 500000 personnes se rassemblaient spontanément devant le palais national à Port-au-Prince et chantaient l'espoir en la naissance de la démocratie. Après trente ans de dictature, l'euphorie était à son comble. La tombe de François Duvalier a été profanée, les monuments qu'il avait érigés en symboles de son pouvoir (la statue en bronze du « marron » inconnu, le calvaire de Port-au-Prince) sont attaqués ; même la statue de Christophe Colomb a été jetée à la mer. On semblait chercher à revenir au degré zéro de l'histoire et effacer toutes les traces du despotisme. Un nom a été donné à cette opération : « déchouquage » (déracinement). Le gouvernement provisoire présidé par le général Henri Namphy ne pouvait alors que composer avec les desiderata populaires ; le corps milice des Tontons macoutes a été dissout officiellement, les procès des grands criminels du régime duvaliériste ont été instaurés. L'ère des droits fondamentaux semblait inaugurée ; les exilés politiques débarquaient tous les jours et certains ont été accueillis à l'aéroport par la foule en liesse. Mais, la démocratie comme le souligne Hurbon Laennec (2001, pp. 65-66) allait s'installer avec un lourd héritage : d'abord celui d'une Armée dont la plupart des hauts gradés avaient fait leur allégeance à la dictature et puis celui d'une administration habituée à la corruption<sup>846</sup>.

Le peuple, victime du régime se mettait au boulot, à la recherche des Tontons macoutes et les sympathisants du régime pour qu'ils soient torturés, massacrés, assassinés et que leurs maisons, leurs business, jardins soient aussi pillés, brûlés et saisis. Leurs familles ont été bastonnées, intimidées et forcées de laisser leurs maisons et leurs quartiers, voire le pays pour les plus chanceux qui ont eu le temps de prendre la fuite. Les Tontons macoutes, à la chute du régime, se sont trouvés sans familles, sans amis et sans biens matériels pour se tenir, ils sont même exclus par la nouvelle Constitution du 27 Mars 1987, et la chanson qui fredonnait : « les Tontons macoutes ne sont plus comptés ». De l'autre façade de la médaille, l'amour et la réconciliation entre le peuple et l'armée étaient célébrés sous les dos des Tontons macoutes comme l'unique responsable des méfaits, des

---

<sup>846</sup> Acéphie Venise DUBIQUE, *Les élections dans la transition démocratique en Haïti*, UMR 8053 - Centre de Recherche sur les Pouvoirs locaux dans la Caraïbe (C.R.P.L.C.), ou <https://cpsa-acsp.ca/paper-2003/dubique.pdf>

crimes et des atrocités du régime. Un sacerdoce est créé avec Père Lebrin (père Lebrun)<sup>847</sup> à sa tête pour exécuter tous les adeptes du régime duvaliériste. Père Lebrun devenait la forme de supplice du collier adopté après le départ de Jean-Claude Duvalier pour légitimer et résumer les châtiments qui étaient réservés à certains macoutes connus pour leur cruauté durant le régime déchu. Une fois appréhendé et ligoté, on leur passait autour du cou un pneu usagé et enflammé. C'est la loi du talion qui est d'application et les revanches les plus meurtriers et horribles étaient en vigueur pour finir avec le duvaliérisme.

Mais l'exil de Jean-Claude Duvalier a été le point de départ d'une grande instabilité marquée par des luttes politiques violentes et désastreuses. Des coups d'états allaient être alternés entre les hauts gradés de l'Armée et des gouvernements se sont succédés, pendant que des massacres, des assassinats, des crimes organisés, des viols, de la corruption étaient en nombres incalculables et sans bornes dans toutes les sphères sociales. De 1986 à 1990, en quatre ans seulement, le pays a connu 6 chefs d'états et plusieurs chefs de gouvernements, parfois de façon alternée ou consécutive. L'Armée réprima dans le sang les manifestations. Les élections du 29 Novembre 1987 furent empêchées par l'intervention d'un groupe armé qui perpétua le massacre de la ruelle Vaillant. L'Armée organisa en Janvier 1988 des élections qui furent boycottées. Le président élu, Leslie François Manigat, osa déplaire et dut s'exiler au bout de quelques mois passés au pouvoir. En Septembre 1988, un nouveau coup d'État militaire porta le général Prosper Avril au pouvoir. Acculé au départ en Mars 1990 sous la pression américaine, Avril s'exila pour ouvrir la voie à des élections sous contrôle international<sup>848</sup>.

Entre temps, une nouvelle bande armée allait être créée au sein même de l'Armée, spécialement dans les camps des petits soldats pour maintenir leur revendication salariale et de meilleures conditions économiques. Avec la déclaration du Président colonel Prosper Avril : « Ils ont une arme en mains, qu'ils cherchent leur salaire et leur nourriture » ; cela allait ouvrir la voie à un nouveau phénomène appelé « Zenglendo »<sup>849</sup>. Outre les actes barbares commis par cette

---

<sup>847</sup> L'expression Père Lebrun remonte au début des années 80, et vient d'une publicité télévisée pour un fournisseur de pneus à Port-au-Prince. Ce dernier qui se présentait sous le nom de Père Lebrun vantait les avantages des différentes marques de pneus dont sa maison de vente disposait et leur bas prix. Père Lebrun devint dès lors synonyme de pneu en caoutchouc.

<sup>848</sup> « Encyclopédia Universalis », *Révolution haïtienne de 1986*.

<sup>849</sup> Créé à la suite de la vague de violence et de terreur de la fin des années '80, le mot apparemment vient de zenglens. Les « zenglens » constituèrent la police secrète de l'Empereur Faustin Ier. (20 Septembre 1849 – 15 Janvier 1859). Les Haïtiens paraissaient accepter impuissants le phénomène Zenglendo jusqu'à la fameuse déclaration (Zéro Tolérance) du Président Aristide lors de sa visite à la Direction générale de la police nationale le Mercredi 20 juin, 2001.

nouvelle bande armée, les FAD'H ne chômaient pas dans leurs atrocités pour maintenir le pouvoir. De très tôt, soit le 26 avril 1986, deux mois seulement après la chute du régime, un événement connu dans la mémoire collective comme le « massacre de Fort-Dimanche » où les soldats de l'Armée ouvrirent le feu sur une manifestation pacifique qui s'apprêta à rendre hommage aux victimes du régime des Duvalier à la prison de Fort-Dimanche et aux victimes de la tuerie du 26 Avril 1963. Le nombre de victime se serait élevé à 15 selon la mémoire collective haïtienne et à 8 selon le rapport de Human Rights Watch (1996), dont plusieurs adolescents. Cette tuerie n'avait fait l'objet d'aucune ouverture d'enquête de la part des autorités judiciaires. Du 1<sup>er</sup> au 3 Juillet 1987, des soldats de l'Armée tuaient 22 dockers en grève dans le port de Port-au-Prince. Ces grévistes inscrivaient leurs activités dans le cadre du mouvement pour l'établissement de la démocratie. Cette tuerie n'avait aussi fait l'objet d'aucune ouverture d'enquête de la part des autorités judiciaires<sup>850</sup>.

Le 29 Novembre 1987 fut marqué par l'événement de la ruelle Vaillant, où aux premières heures du jour d'un scrutin avorté, un groupe de 50 à 60 hommes armés, constitués de militaires en civil et de macoutes, tuaient au moins 16 personnes dans un bureau de vote situé dans les locaux de l'École Nationale Argentine Bellegarde à Port-au-Prince. Le total des tués à Port-au-Prince lors de cette journée atteint au moins 34 personnes, mais d'autres observateurs interviewés portaient le nombre total de victimes à 200. Selon d'autres données, 60 autres personnes étaient tuées ce même jour, dans le seul département de l'Artibonite, toujours pour empêcher la tenue des élections. En 1991, le Ministère de la Justice du premier gouvernement Aristide accusa le général Williams Régala, ministre de la défense au moment des faits, d'avoir ordonné cette tuerie, et demanda, en vain, à la République Dominicaine, où il vivait en exil de l'extrader. Le 11 Septembre 1988, un autre événement connu comme le massacre de Saint-Jean Bosco sous le gouvernement du général Namphy, un groupe d'hommes armés non identifiés tuaient au moins 13 personnes et font 80 blessés à l'intérieur de l'église Saint-Jean Bosco, à Port-au-Prince, lors de la messe du Dimanche. L'attaque durait trois heures sans que l'Armée, qui disposait d'une base en face de l'église n'intervienne. En 1991, le Ministère de la Justice du premier gouvernement Aristide accusa Frank Romain, maire de Port-au-Prince au moment des faits, d'avoir organisé cette tuerie, et demanda, en vain, à la République Dominicaine, où il vivait en exil, de l'extrader<sup>851</sup>. Le 12 Mars 1990, un

---

<sup>850</sup> Belleau JEAN-PHILIPPE, *Liste chronologique des massacres commis en Haïti au XXe siècle*, 14 Décembre 2009.

<sup>851</sup> Cf. Belleau JEAN-PHILIPPE, *Liste chronologique des massacres commis en Haïti au XXe siècle*, 14 Décembre 2009.

autre événement connu comme le massacre de Piâtre sous le gouvernement intérimaire de Ertha Pacale Trouillot, à proximité de Saint-Marc (département de l'Artibonite), dans les villages de Piâtre, Déjean, Dupervil, Ka Jan et Ti Plas, une trentaine de soldats de l'armée haïtienne et des civils armés venus de Saint-Marc tuaient 11 paysans dans le cadre d'un conflit foncier local opposant les paysans à de grands propriétaires terriens<sup>852</sup>. La machine infernale ne s'arrêtait pas, cela allait continuer entre l'insulte démocratique d'un peuple assoiffé de changement et les anciens duvaliéristes assoiffés d'argent et de sang.

### **2.3. L'insulte démocratique ou la terreur des FRAPH (Front Révolutionnaire Armé pour le Progrès d'Haïti)**

Après le départ du colonel Prosper Avril, Ertha Pascal Trouillot, juge à la Cour de Cassation de Port-au-Prince, fut désignée présidente provisoire d'Haïti le 13 Mars 1990. La nouvelle présidente s'est installée à la magistrature suprême du pays avec deux principales missions : maintenir la paix ; organiser des élections générales dans un contexte sociopolitique marqué par l'émiettement des partis politiques et le renforcement des revendications populaires. Elle a eu le mérite d'avoir réussi à organiser, dans un contexte difficile, les élections présidentielles ayant conduit le président Jean-Bertrand Aristide au pouvoir le 7 Février 1991. Elle a donc joué un rôle politique majeur dans le processus démocratique haïtien, remarque Pierre Michelot Jean-Claude<sup>853</sup>. Mais malgré ses efforts, un violent coup d'état mené par Dr Roger Lafontant, ancien ministre et ancien chef des Tontons macoutes des Duvalier, allait mettre de l'huile sur le feu et bouleversait l'échiquier politique du pays. Le 7 Janvier 1991, seulement un mois avant l'installation de Jean Bertrand Aristide à la tête du pouvoir, Roger Lafontant tentait de prendre le contrôle de la présidence, mais ce putsch allait être maté par le général de l'Armée Hérard Abraham qui arrêta Roger et l'emprisonna. Toutefois, à Port-au-Prince comme dans les autres villes de province, les foules qui soutenaient Jean-Bertrand Aristide, pourchassa et lyncha les macoutes, les supposés partisans du régime des Duvalier. Le nombre exact de victimes demeurait inconnu. Ces assassinats s'inscrivaient dans le cadre de la lutte contre les macoutes et les néo-duvaliéristes qui tentaient alors d'interrompre le processus démocratique<sup>854</sup>.

---

<sup>852</sup> Ibid.

<sup>853</sup> Pierre Michelot JEAN-CLAUDE, *Ertha Pascal-Trouillot, avocate, magistrate et femme politique (1934-)*, Les Éditions science et bien commun, Port-au-Prince, p.50.

<sup>854</sup> Cf. Belleau JEAN-PHILIPPE, *Op. Cit.* 14 Décembre 2009.

Cependant, en dépit de la prise du pouvoir et de la prestation de serment de Jean-Bertrand Aristide le 7 Février 1991, le 30 Septembre de la même année, il fut renversé par une junte militaire sous le commandement de Raoul Cédras, général des FAD'H. Des pagailles entre les militaires et les partisans d'Aristide furent éclatées. Massacres, assassinats, emprisonnements, viols, séquestrations, coups, blessures, marronnages, exils, tortures, toutes formes de violences, soit pour réprimer les manifestations et protestations des lavalassiens<sup>855</sup> soit pour résister aux atrocités et brutalités militaires. Pour bien mater les rebellions lavalasiennes, avec le soutien des États-Unis, le pouvoir républicain de Georges Walter Bush père qui finançait ce putsch puisqu'il avait son candidat Marc Bazin qui a été rejeté par le peuple, donnait des moyens financiers et minutions pour maintenir le pouvoir. Selon la Plateforme Haïtienne des Organisations de Droits de l'Homme, au moins 1000 personnes ont été tuées dans les deux semaines qui suivaient le putsch. Le 2 Octobre 1991, trente civils furent tués à Cité-Soleil, un bidonville à l'Ouest de Port-au-Prince, connu pour abriter de nombreux partisans du président Aristide, par des soldats de l'Armée, après l'attaque d'un commissariat local. Le même jour, au moins 7 personnes sont tuées aux Gonaïves, dont un enfant et un adolescent par l'Armée lors d'une manifestation de soutien au président Aristide<sup>856</sup>.

Au cœur des représailles, le FRAPH, situé au sommet de la hiérarchie, et les Attachés issus de la classe défavorisée allaient être fondés avec à leur tête Michel François, Jean G. Chamblain et Emmanuel Constant, dit Toto Constant. L'animosité et l'inimitié entre le peuple et les juntes militaires et paramilitaires se sont prolongées sous le règne des Attachés/FRAPH. La plupart étaient d'anciens Tontons macoutes ou d'anciens militaires démobilisés, qui se sont vite faufilés dans les rangs de ces nouvelles milices formées après le coup d'état de 1991, afin d'être toujours actifs sur la scène politique. Par leurs violences acharnées, les FRAPH/Attachés étaient une continuité des Tontons macoutes, un renouvellement de ces derniers<sup>857</sup>. Et les zenglendos, sortis de leur sein, allaient continuer leurs actes de banditisme pour réprimer et séquestrer les biens des partisans d'Aristide. Leur mission consistait à mater toute résistance des partisans d'Aristide et empêcher son retour. Ainsi le 27 Décembre 1993, 37 personnes sont tuées par les FRAPH et 26 autres sont victimes de disparition forcée, dans le bidonville de Cité Soleil. Plus d'un millier de maisons auraient été détruites dans un incendie provoqué par les paramilitaires qui voulaient

---

<sup>855</sup> Lavalas est le mouvement politique qui avait propulsé le père Jean-Bertrand Aristide au pouvoir démocratiquement le 7 Février 1991. Lavalassiens réfèrent aux adeptes du régime.

<sup>856</sup> Ibid. Belleau JEAN-PHILIPPE, 14 Décembre 2009.

<sup>857</sup> Jean FABIEN, *Le poids du « Macoutisme » dans les conflits armés et violences collectives a cité Soleil*, 2021, p.16.

venger la mort de l'un des leurs dans ce quartier. Selon des témoins, les FRAPH auraient empêché les habitants de fuir leurs maisons en flammes. Dans la nuit du 2 au 3 Février 1994, tuerie nommée : le « massacre de Carrefour Vincent » par la Commission Vérité et Justice. À Carrefour Vincent, un bidonville de Port-au-Prince, un nombre indéterminé de soldats et de paramilitaires attaqua avec des fusils automatiques M16 et des grenades lacrymogènes et offensives une maison du secteur. Sept des occupants, âgés de 20 à 30 ans, qui s'enfuyaient ont été abattus par les assaillants. Et le 22 Avril 1994, un événement connu comme le « massacre de Raboteau », un bidonville des Gonaïves (département de l'Artibonite), des soldats et des paramilitaires des FRAPH tuaient 14 opposants au régime lors d'une action planifiée à l'avance<sup>858</sup>.

L'Armée gouvernait jusqu'au 14 Septembre 1994, date à laquelle le président des États-Unis, William Bill Clinton, ordonnait aux *Marines* américaines d'intervenir et de rétablir le président Aristide au pouvoir. Ce régime s'appuya durant tout son règne sur des « escadrons de la mort » des paramilitaires : FRAPH/Attachés qui conduisaient, aux côtés de l'Armée, la plupart des exécutions et des persécutions contre les opposants du régime. Le nombre total de victimes de ce régime militaire, qui durait trois années, variait de 10000 à 30000. Les observateurs remarquent que les pauvres constituaient la cible première de la répression, avec occasionnellement quelques personnalités de la classe moyenne telles que le Ministre de la Justice d'Aristide, Guy Malarly, ou l'homme d'affaire Antoine Izméry, assassinés par les paramilitaires et le père catholique Jean-Marie Vincent<sup>859</sup>. Les exactions, meurtres, massacres, persécutions politiques et les protestations et revendications ne s'arrêtaient pas là, ils se poursuivaient au fil de l'histoire politique haïtienne par ceux-là même qui prêchaient et faisaient rêver le changement à tout un peuple fatigué et découragé.

#### **2.4. Le retour à l'ordre constitutionnel ou l'anarchie des « chimères » dans les ghettos**

Le président démocratiquement élu Jean-Bertrand Aristide rentra d'exil et gouverna d'Octobre 1994 à Février 1996 et à nouveau du 07 Février 2001 à 29 Février 2004. Le président René Préal, élu démocratiquement en Novembre 1995, succéda Aristide et gouverna dans l'intervalle, de 1996 à 2001, ensuite de 2006 à 2011. Cette période marqua la gouvernance du régime Lavalas de Jean-Bertrand Aristide, d'abord entrecoupé par les partis de l'OPL (organisation

---

<sup>858</sup> Cf. Belleau JEAN-PHILIPPE, *Op. Cit.* 14 Décembre 2009.

<sup>859</sup> Cf. Belleau JEAN-PHILIPPE, *Op. Cit.* 14 Décembre 2009.

politique lavalas, plus tard organisation du peuple en lutte), et le régime de transition de Boniface/Latortue ; ensuite par le parti de Lespwa (l'Espoir), d'INITÉ (UNITÉ) et de Vérité, tous issus de René Garcia Préval, fondés avec les anciens membres et sympathisants de Fanmi (Famille) Lavalas, pour affaiblir cette mouvance politique, dont son propriétaire fut en exil en Afrique du Sud après son renversement le 29 Février 2004. Il y a lieu de rappeler après la chute de régime duvaliériste et la bamboche démocratique de Henry Namphy, les nombreuses crises que traverse Haïti sont de natures électorales, et cela commença à survenir des premières élections du 29 Novembre 1987 et celles du 17 Janvier 1988, puis le coup d'état sanglant du 30 Septembre 1991, et les conflits électoraux depuis le retour à l'ordre constitutionnel tels : le rejet des résultats des élections du 25 Juin 1995 et le boycottage du second tour du 17 Septembre, les fraudes et les actes de violence enregistrés durant la réalisation des élections de 1997, la majorité absolue revendiquée par le parti au pouvoir lors des élections de Mai 2000 conduisant à la chute d'Aristide en 2004, celle de 2005 avec Gérard Latortue, de 2010 avec Préval et de 2015 avec Michel Martelly et 2016 avec Joslerme Privert. Ces élections n'ont engendré que de protestations, de boycottage, de meurtres, des massacres, des assassinats, et toutes autres formes de violence. « Les structures des conflits sont telles qu'aucun type d'institutions démocratiques ne peut durer, et les forces politiques finissent par se battre pour l'instauration d'une nouvelle dictature affirme Acéphie Venise Dubique»<sup>860</sup>.

D'ailleurs, avec le retour dit à l'ordre constitutionnel d'Aristide, c'était déjà de la pagaille dans le pays entre euphories et vengeances. Les FAD'H ont été démobilisées sous l'ordre de Jean-Bertrand Aristide avec le soutien ferme des États-Unis. Une nouvelle force de Police est créée, avec les anciens soldats de FAD'H et de nouveaux recrues de la population. Entre temps les mêmes traitements qui ont été réservés aux macoutes duvaliéristes ont été donnés aux membres de FRAPH/Attachés et aux militaires ainsi qu'à leurs familles, amis et sympathisants du régime militaire. Les mêmes pratiques inhumaines étaient au rendez-vous. Même le populaire président, dans un discours exclamatoire n'hésitait pas dire au peuple de ne pas hésiter de leur donner ce qu'ils méritent, et en réponse aux attentes du peuple qui voulait savoir de quoi il en était, la réponse qui sortait de la bouche du président n'était autre que le nom sacrificateur du « petit père », qui veut dire père Lebrun. Aristide, pour consolider son pouvoir, renforçait ses « bases », c'est-à-dire les quartiers populaires, couramment appelés « Ghettos ». Dès lors, des bandes armées à la solde

---

<sup>860</sup> Acéphie Venise DUBIQUE, *Op. Cit.* p.15.

du pouvoir Lavalas étaient créées, avec à leur tête des commandants de troupes, pour certains membres, devaient être des élus. Dans tous les quartiers populaires, tels que la Saline, Bel-Air, Solino, cité Soleil et Carrefour feuille à Port-au-Prince, cité Lescot et la Forsette au Cap-Haïtien, Decahos et Raboto aux Gonaïves, au Trou du Nord avec l'armée Kosovo comme dans les autres villes de province les bandes armées nommées sur le nom de « Chimères » régnaient en maîtres et seigneurs pour protéger la démocratie. Entre temps, des crimes organisés, des vols, des viols, des exécutions sommaires, des massacres et des incendies continuaient à faire couler le sang des opposants politiques pendant que les pauvres qui vivaient dans ces bidonvilles mouraient de faim.

La Police nationale d'Haïti, dite PNH, comme nouvelle force de l'ordre ne chômait pas. Le 20 Mai 1999, la PNH tuait 11 personnes dans la nuit du 27 au 28 mai, dans un bidonville au-dessus du quartier de Carrefour-Feuilles, à Port-au-Prince, à l'issue d'une patrouille de routine à l'origine. Selon les examens médico-légaux de la MICIVIH, réalisés dans les jours qui suivent, il s'agissait d'exécutions extrajudiciaires « menées de sang-froid », car les 11 individus ayant eu les mains attachées dans le dos et étant allongés sur le ventre au moment de la mort. Huit des onze victimes n'étaient pas armées. Bien que cette tuerie ne semblait pas avoir de racines politiques, elle provoquait une émotion considérable dans la population, car elle constituait la première grande tuerie depuis le retour de la démocratie et suggérait donc que les tactiques violentes de la Police Haïtienne, qui avait remplacé les Forces Armées d'Haïti en 1994 contre les pauvres n'ont pas cessé. À la suite de pressions considérables de la part des Nations Unies, de l'OEA et de diverses organisations de droits de l'homme, l'enquête est menée à bien. Jean Coles Rameau, le Commissaire de Police responsable lors de la tuerie, est extradé de la République Dominicaine où il avait trouvé refuge après l'événement. En 2001, pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, des policiers sont jugés pour violations de droits de l'homme. Quatre d'entre eux reçoivent la peine minimale de trois années d'emprisonnement<sup>861</sup>. « Une victoire pour les droits humains et la démocratie ? »

Le 11 Février 2004, un autre événement nommé « massacre de la scierie » par les médias haïtiens. Cinquante personnes, membres de RAMICOS, une organisation populaire d'opposition au président Aristide, auraient été tuées dans le quartier dit de la Scierie, à Saint-Marc, par des partisans armés et illégaux de Jean-Bertrand Aristide, et dirigés par l'organisation Balé Wouzé (Balayer et Arroser), dont le leader, Amanus Mayette, fut député au Parlement. Une enquête

---

<sup>861</sup> MICIVIH (Mission Civile en Haïti), *Rapport relatif aux droits humains*, année 1999, pp. 5-6 : United Nations, année 2000, p.15.

indépendante et détaillée menée début 2005 par une spécialiste nord-américaine des droits de l'homme en Haïti avançait le nombre de 27 tués. Au moins deux jeunes adultes de ce quartier, Kénol Jean-Baptiste et Leroy Joseph, connus comme opposants à Aristide, sont jetés vivants dans un bâtiment en flamme<sup>862</sup>. Il y a lieu de mentionner les noms de certains journalistes et personnalités qui tombaient sous des balles assassines sous le régime Lavalas comme les journalistes Jean Léopold Dominique et son chauffeur Jean-Claude Louissaint, Bruniol Lindor, Jacques Roches, des opposants comme Eugène Baillergeau Junior, Député Jean Hubert Feuille, Pasteur Antoine Leroy, Jacques Florival, Michel Gonzalez, Policière Marie Christine Jeune, Benson Joseph, Député Emilio Passe, inspecteur de Police Berthony Bazile, Père Jean Pierre-Louis (pè ti jan), Inspecteur de Police Ricelice Dornéus, Dr Jimmy Lalanne, Sénateur Jean Yvon Toussaint, colonel Jean Lamy, Général Max Mayard, Capitaine Jacky Myton, député Erick Lamothe pour ne citer que ces noms-là<sup>863</sup>.

Avec les bras de fer qui l'opposaient avec les membres de l'opposition dite Convergence démocratique, de la bourgeoisie et aussi ses démêlés diplomatiques avec la France, les États-Unis et le Canada, le président Aristide a dû laisser le pouvoir et contraint à un deuxième exil, cette fois-ci sur la terre ancestrale, à Bangui, la capitale de la République Centrafricaine, plus tard en Afrique du Sud. Ce deuxième putsch a eu les mains fortes des Ambassades États-Unis, de la France et du Canada, de la communauté internationale ainsi que de la bourgeoisie qui voulait l'application du plan néolibérale auquel Aristide s'opposait énergiquement. Le groupe des 184 s'est soudé avec la Convergence démocratique, eux-mêmes aidés par les Ambassades, avec l'allégeance de la République dominicaine qui accueillait les opposants d'Aristide pour les entraînements militaires ; le renversement du pouvoir Lavalas était déjà compté en dépit des résistances de ses bases populaires. Entre les fanatiques Lavalas des ghettos dénommés les « RATPAKAKA » (les rats ne défèquent pas) ou chimères et le « GNBISTES » issus des opposants d'Aristide, connus sur le nom de « Grenn nan mouda » (testicules dans les fesses), l'étau se resserrait sur les bétons de Port-au-Prince et les grandes villes de province entre les acharnements et les luttes quotidiennes des deux camps, soit pour le renversement, soit pour la consolidation du pouvoir. Menaces, incendies,

---

<sup>862</sup> Lire le Journal haïtien « Haïti-Progress », *Massacre de la scierie*, année 2004.

<sup>863</sup> Cf. « Crimes de Jean Bertrand Aristide et Dirigeants Lavalas: Plainte Formelle Déposée par le Sénateur Irvelt Chéry devant la Justice Haïtienne ». Il y a lieu de préciser pour tous les noms et les massacres ou crimes, ils sont souvent commis par l'un ou l'autre parti, pouvoir ou opposition juste pour acculer le parti qui détient le pouvoir. C'est une manière de faire de la politique en Haïti. Les victimes sont les frais calculables des politiciens corrompus, qui leur permettent de faire leur capitale politique, comme ils aiment souvent répéter.

bastonnades, massacres, assassinats, vols, viols et gabegie, sans oublier la participation de la Presse haïtienne dans les bavardages et les pagailles politiques, qui allumaient le feu sur l'échiquier politique entre les pro-Lavalas et les pro-opposants. Aristide ne pouvait résister aux assauts des militaires démobilisés et des hauts gradés de la Police exilés à St Domingue, le 29 Février, Aristide est exilé sous les pressions du Département d'État américain.

Mécontents, les ghettos lavalassiens se mobilisaient pour faire respecter l'ordre dit démocratique. « Déchouquages » et incendies, lynchages et massacres, assassinats et vols sont à l'œuvre. La présence des forces multilatérales ne pouvait pas tout d'un coup atténuer la situation. Le gouvernement provisoire de Boniface Alexandre et du premier ministre Gérard Latortue pour calmer les fureurs des opposants Lavalas réprimait et incarcérait. La Commission Justice et Paix de l'Église Catholique a estimé en 2005 que la population carcérale d'Haïti comprenait 700 prisonniers politiques<sup>864</sup>; en 2006, la Commission a estimé que le nombre de prisonniers politiques dans les prisons haïtiennes était de 700 à 1000, dont un nombre inconnu d'individus liés au parti Fanmi Lavalas<sup>865</sup>. Cependant, selon l'Agence Internationale (AI), sur les plus de 2000 personnes détenues dans les prisons haïtiennes sans inculpation ou en attente de jugement, environ 100 pourraient être des prisonniers politiques<sup>866</sup>. Des groupes pro-lavalas ont signalé que 116 personnes sont emprisonnées illégalement en raison de leurs convictions politiques<sup>867</sup>, parmi lesquels figuraient le député Rudy Hériveaux, l'ancien premier ministre Yvon Neptune, l'ancien ministre Jocelerme Privert et le père Gérard Jean-Juste. Cela a fallu du temps en attendant l'arrivée au pouvoir de René G. Préal pour que cette chasse aux chaussières soit arrêtée. Mais, se sentaient trahi, les ghettos se remobilisaient pour exiger le retour d'Aristide et les révoltes s'intensifiaient dans les quartiers populaires pour punir les opposants d'Aristide. Le président Préal pour atténuer la situation avait promis soit le désarmement soit la mort aux récalcitrants. Aidée par la MINUSTAH, la Police Nationale a fait des décentes de lieux dans les bidonvilles comme Bel-Air, cité de Dieu et cité Soleil, etc. quartiers réputés pro-Aristide pour arrêter et exécuter les rebelles. Ces situations ont occasionné des dommages collatéraux au milieu de la population civile où des gens sont tués en grand nombre.

---

<sup>864</sup> "Caribbean Net News"(CNW), *La population carcérale d'Haïti*, 3 Février. 2005.

<sup>865</sup> Cf. "CNW", *Op. Cit.* 3 Avril 2006.

<sup>866</sup> "Agency International" AI, *Les prisonniers politiques d'Haïti*, 1er août 2006.

<sup>867</sup> « Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié au Canada » : "ICG (International Crisis Group)" *Traitement des membres du mouvement Lavalas : les prisonniers politiques*, 18 Juillet 2007, p. 15.

## **2.5. Le néo-duvaliérisme ou le règne de l'impunité et de la « gangstérisation » des bidonvilles**

Avec l'élection de Joseph Michel Martelly en 2011 à la tête de la magistrature suprême, a pris fin le règne des lavalassiens, et on dirait qu'un retour de l'ère néo-duvaliériste a sonné. A part quelques adeptes et sympathisants du régime Lavalas, presque tous les fonctionnaires de l'administration publique et les membres formant le nouveau cabinet ministériel sont des personnes issues du régime duvaliériste, ou du moins fils et filles des anciens fonctionnaires des Duvalier. Donc, le duvaliérisme, exclu de l'échiquier politique haïtien à la suite des élections de 1990 et du retour d'Aristide d'exil en 1994, a donc repris le contrôle de la gouvernance du pays, et du même coup a aussi renoué avec les anciennes pratiques qui ne sont autres que le népotisme, l'impunité et le banditisme. Outre le scandale du *Petrocaribe* où la majeure partie du fond a été gaspillée sur ce régime, la violence a repris sa place et la gangstérisation du pays a connu une croissance exponentielle. Même l'appareil étatique n'est pas épargné de ce fléau macabre, et la mise en déroute de la structure étatique ainsi que la destruction et la déconstruction des trois pouvoirs de l'État sont une évidence sans borne. Avec le PHTK (Parti Haïtien Tête Kalé), le banditisme d'état a repris ses œuvres en ce 21<sup>e</sup> siècle dans le pays. Il suffit de lire le rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) en date de 2020, sur la dilapidation du fond de *Petrocaribe*, on verra comment la corruption a repris sa place au plus haut sommet de l'État et de l'administration publique. Aucun principe n'a été établi en matière de gestion des avoirs de l'État ou des deniers publics. Il suffit également de lire certains rapports de la commission de JILAP (Justice et paix) de l'Église catholique, les rapports de RNDDH (Réseau National de Défense des Droits de l'Homme) et de FJKL (Fondation je kléré levé) pendant ces dix dernières années pour voir combien de massacres perpétrés sous ce régime, le nombres d'assassinats, de kidnapping, de vols et de viols commis ; et combien également de bandes armées qui sont créées et régénérées sur tout le territoire national.

Le pouvoir arrive même à fédérer les gangs, qui se manifestent en pleine rue et le pire, ils sont escortés par la Police Nationale d'Haïti, où ils intimement l'ordre de nommer et de révoquer des ministres du gouvernement, des fonctionnaires qui n'arrivent pas à respecter les droits ou les volontés des bandits. Ils tuent quotidiennement sans même tenir compte de l'existence des forces de l'ordre et de la Justice haïtienne. Les bandes armées arrivent même à attirer les sympathies des médias traditionnels, des médias en ligne, des policiers, des politiciens, de la bourgeoisie haïtienne ; elles sont arrogantes, elles donnent des interviews, des entrevues, des conférences et

points de presse, elles dénoncent à haute voix leurs patrons financiers, leurs fournisseurs d'armes, les politiciens et la bourgeoisie qu'elles prêtent services et font allégeance. Les bandits massacrent, kidnappent, pillent les magasins privés, ils menacent et défient les dirigeants et même tenter de commettre des attentats sur les membres du pouvoir en place, via le président, les premiers ministres, les ministres et autres, sans avoir la moindre peur de réclamer leurs forfaits. Du banditisme légal<sup>868</sup> on parvient à établir le banditisme étatique et national, car pas une commune du pays n'est touchée par cette tragédie qui sème le deuil, la peur, l'angoisse, la désolation, le désespoir et la mort dans les familles, les quartiers, les villages et les villes. Pendant plus de dix ans, le pays n'est jamais en paix entre les exactions financières, les actes de kidnapping, les massacres, les assassinats, le meurtre, le vol organisé, le viol, le crime dirigé et organisé.

Haïti est reconnu comme une caverne de bandits et d'assassins, là où la gangstérisation établit sa demeure en plein cœur de la Caraïbe, cette fois-ci avec la bénédiction de l'État. Car dans tous les pays du monde, la mafia et le banditisme, certes, opèrent, mais sont réprimés par l'autorité étatique, en Haïti certaines bandes armées ont l'heureux privilège d'être enregistrées dans le Ministère des Affaires sociales. Elles perçoivent des taxes sur des commerçants, font des recettes dans les marchés publics et exigent de l'État leur rémunération sous peine de troubler l'ordre public. Les chefs des gangs prétendent s'investir dans le social à la place de l'État qui abandonne les pauvres misérables des bidonvilles. Ils attirent en grand nombre la sympathie des défavorisés qui croupissent dans la misère. Les autorités étatiques ont l'impérieuse obligation d'obtempérer aux moindres consignes et directives donnés sous peine d'être fautifs. Le banditisme atteint le sommet de l'État, et Haïti est devenu un pays chaotique où les bandits règnent comme les seuls maîtres, contrôlent l'administration publique et la politique du pays. Dans tous les autres régimes précédents décrits, les bandes armées ont été au service des autorités de l'État et réprimaient pour le compte des régimes en place, qui pouvaient les révoquer, les mettre en prison et même les exécuter, mais avec le régime PHTK, le banditisme est devenu le seul maître du territoire, et pénètre au sein de la hiérarchie de l'État. Et il devient extrêmement difficile de séparer l'État et les bandits ou le banditisme. Les bandits sont incorporés dans l'État, comme l'État incorpore le banditisme. Il y a donc un lien ontologique entre l'État et le banditisme, une fraternité et un désir de vivre ensemble des dirigeants et des bandits, une liaison harmonieuse entre eux pour la

---

<sup>868</sup> Le bandit légal est le nom dont Michel Joseph Martelly, dit la bande de Sweet Micky s'est proféré avant même son élection au pouvoir. Il s'est auto-proclamé bandit légal et comme musicien l'a chanté dans ses musiques et ses meringues carnavalesques.

gouvernance du pays, une harmonisation créant une solidarité pour détruire les vies humaines et ensanglanter le pays. On n'arrive pas à faire la démarcation entre les dirigeants et les bandits. C'est la caractéristique même du banditisme d'État qui gouverne la société haïtienne.

Parmi les nombreux massacres, on dénombre celui de la Saline où 71 personnes ont été assassinées le 13 Novembre 2018 et auxquels sont inculpés Fednel Monchéry, directeur général du ministère de l'intérieur et Joseph Pierre Richard Duplan, délégué départemental de l'Ouest. On peut noter le massacre de Carrefour Feuille orchestré le 24 Avril 2019 où une fusillade a fait 5 morts. Il y a le massacre des policiers à village de Dieu où le Vendredi 12 Mars 2021, 5 policiers d'élite sont morts dans une opération, et la Police nationale n'a pas pu récupérer leurs corps aux mains des gangs. Sans compter les nombreux massacres qui continuent à se perpétrer sur de passants à Martissant<sup>869</sup> qui sont aux nombres incalculables ainsi que les innombrables tueries au Bel-Air, les guerres des gangs au Waff de Jérémie, à Cité Soleil, au Bicentenaire de Port-au-Prince, les 400 Marrosos de la Croix des bouquets, au Cap-Haitien (SHADDA), aux Gonaïves (Décahos et Raboto) ou dans le département de l'Artibonite (Marchand Dessalines et Petite Rivière de l'Artibonite, St Marc, Liancourt, etc.), dans le département du Nord-Ouest, des Nippes (Chalon) qui sont classés parmi les exactions les plus connues. Parmi les actes d'assassinat, on peut citer le père charismatique Joseph Simoly, le bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince Monferrier Dorval, les journalistes parmi lesquels Diego Charles et Rospick Pétion, le leader politique Eric Jean Baptiste, les policiers et hauts gradés de la Police nationale, les grands commis de l'État, les militants politiques telle que Antoinette Duclair, même le président d'Haïti, Jovenel Moïse a été assassiné dans sa résidence privée à Pèlerin 5 dans la nuit du 7 Juillet 2021. Et les doutes planent sur sa famille politique PHTK et alliés qui l'ont propulsé au pouvoir et auxquels il avait refusé de continuer à se soumettre. A l'heure actuelle, les bavures administratives continuent leur course pendant que les meurtres, les assassinats, les massacres, les kidnappings, les viols, les vols ne s'estompent pas. Donc la mafia et le banditisme gangrènent le pays et continuent à accaparer l'administration publique et l'appareil étatique, alors que le bas-peuple périclète dans la misère, continue de vivre dans les crasses et le chômage, et dans les insécurités multiformes qui se multiplient et se perpétuent. Dans cet État-bandit, l'espoir d'une situation socio-politique et économique meilleure tarde à venir tandis que la couche intellectuelle et certains membres

---

<sup>869</sup> Martissant devenu (martyr- sang), est un bidonville situé à l'entrée sud de la capitale du pays, plus particulièrement dans la commune de Carrefour porte bien son nom. Car Martissant est devenu la zone des martyrs où durant tous les jours, toutes les semaines, tous les mois les bandits ne chôment jamais, mais kidnappent, tuent, massacrent, volent, violent et continuent leur bavures sous les yeux impuissants des autorités de l'État et des forces de l'ordre.

honnêtes de la classe des affaires continuent à laisser le pays sous peine d'être assassinés. C'est la désolation et le désespoir dans toutes ses formes qui mène le jeu dans le pays et dans la vie d'un peuple assoiffé de paix et de justice. Alors que le pays, riche de son histoire, de ses ressources naturelles, aquatiques, halieutiques, riche de sa culture, de ses côtes paradisiaques, de sa biodiversité et de sa population jeune, a toutes les potentialités de devenir une grande nation au cœur de la Caraïbe.

## **Chapitre 9 : Penser le développement durable d'Haïti à l'heure de la mondialisation**

Dans les siècles antérieurs, Haïti est reconnue comme un pays doté de richesses innombrables. Pays de rêves des conquérants européens, elle a été appelée la perle des Antilles et considérée comme la colonie la plus florissante des colons français et de Napoléon Bonaparte. Grâce à son climat tropical et ses ressources minières, minérales et agricoles, le pays avait connu d'énormes convoitises économiques et cette réalité demeure jusqu'à nouvelle date. Même après son indépendance, Haïti a été classé parmi les pays les plus riches de l'Amérique, et c'est à cause de ses richesses exorbitantes que la France lui a imposé le lourd tribut de 150 millions de francs payable en cinq tranches pour la reconnaissance de son indépendance. Aujourd'hui, mis à part son classement mondial comme l'un des pays les plus pauvres du monde, on pourrait également se poser la question et interroger les consciences sur le classement d'Haïti comme le pays le plus pauvre de l'hémisphère américain. D'où vient cette ambiguïté ? Comment un pays aussi riche en ressources minières, minérales, et d'une population très jeune, d'un paysage verdoyant et aphrodisiaque, d'un climat tropical riche d'une biodiversité exceptionnelle, peut être aussi pauvre comme on veut le faire croire ? Et le pire, ces stéréotypes de pauvreté et de misère résonnent dans les discours médiatique, politique, diplomatique, économique et universitaire de dimensions régionales, internationales et mondiales. Le pire, cela n'a suscité aucun impact majeur sur les consciences haïtiennes. Arriver en Haïti, la première impression, la pauvreté est une évidence et elle est visible dans la structure sociale et organisationnelle du pays. Haïti est un pays inorganisé, mal structuré, et à l'heure actuelle, il n'existe aucune structure économique, financière, sociale et démocratique qui est mise en place pour permettre, au moins de penser au développement du pays. Le pays semble être dans un labyrinthe irréversible et le désir de développement semble impénétrable.

Le comportement des femmes et des hommes haïtiens ne laisse aucun doute de leur complicité dans la décente aux enfers d'Haïti. Ce qui laisse penser que le pays n'est pas pauvre en matière de ressources naturelles et de la biodiversité, le pays est de préférence pauvre en matière d'hommes et de femmes de bonne volonté, donc en matière de ressources humaines authentiques et renouvelables. Le pays est peuplé tout au long de son histoire postcoloniale par des apatrides, des inconscients et des insoucians qui ne font que détruire au lieu de construire, de piller et voler au lieu d'organiser et de distribuer, de tuer, d'assassiner et d'éliminer au lieu de créer l'harmonie,

la concorde et favoriser le vivre ensemble dans un climat de paix, de justice et de stabilité. Devant tant de barrières, d'oppositions, de décisions contradictoires, de mésententes et de luttes intestines pour l'hégémonie et la sauvegarde des statuquos, le pays ne fait que sombrer dans la misère la plus ignoble. Tandis que l'heure de la mobilisation pour le développement progressif et intégral, l'heure de la prise de conscience pour la création d'une nouvelle Haïti a déjà sonné et continue de sonner, mais c'est toujours les mêmes schémas politiques, économiques et financières qui se dessinent dans les agendas des politiciens et des agents économiques haïtiens. Aucune prise de conscience pour la résurgence d'Haïti dans l'histoire politique et économique régionale et internationale n'est raillée dans les débats contradictoires publics et les agendas de l'élite haïtienne, et les débats, s'il y en a, à la prise du pouvoir, tous les discours sont transformés en promesses fallacieuses.

Parmi les nombreuses plaies qui rongent la société haïtienne et qui mérite des traitements curables, la construction démocratique par la mise en place d'un état de droit se révèle d'une importance considérable ; cela permettra de construire une société sur la promotion du droit, de la justice sociale et de l'équité (section 1). Faisant passer Haïti d'un état anarchique et arbitraire à un état de droit, par des perspectives de développement et la mise en place des politiques publiques pour sa modernisation permettront la réconciliation du pays avec son histoire glorieuse (section 2). Mais le pays ne connaîtra aucune issue favorable sans un dialogue inter-haïtien, sans une conférence nationale, sans la promotion d'une nouvelle culture politique et de l'éducation de qualité servant à promouvoir les valeurs et permettant la réconciliation intergénérationnelle pour la refondation du pays, afin de mettre fin aux crises multiformes qui rongent la société haïtienne (section 3).

## **Section 1. La construction démocratique et la mise en place d'un État de droit en Haïti**

Avec la Constitution du 27 Mars 1987, la démocratie a été adoptée comme nouvelle forme de régime politique en Haïti. Les trois pouvoirs de l'État, (Législatif, Exécutif et Judiciaire) introduits dans *L'Esprit des lois de Montesquieu*, ont été écrits en lettre d'or dans la Constitution pour empêcher le pays de sombrer dans la dictature ou toute autre forme de pouvoir qui ne respecte pas les libertés individuelles et les droits humains, sociaux et économiques. Avec cette Constitution, Haïti voulait vivre une ère démocratique afin de rétablir l'harmonie entre les haïtiens,

pour fixer des directives et perspectives de développement qui tiennent compte de la dignité de la personne humaine et la promotion de son autodétermination pour la sauvegarde de sa souveraineté. Mais en dépit de certains acquis démocratiques, le lourd fardeau du sous-développement demeure ingérable et ne cesse de gangrener le tissu social haïtien. Cela est surtout dû par des décisions économique-politiques anti-développements qui sont contraire aux directives institutionnelle et constitutionnelle. A la place de l'État de droit, est substitué un état sans droit, donc un état cannibale vient s'établir pour pulvériser et exploiter les marginalisés et les assoiffés de justice et de paix. Le peuple haïtien lutte quotidiennement pour résister à la mort quotidienne et à la souffrance deshumanisante d'un État qui devrait le protéger, mais se comportant en bourreau, oppresseur et criminel pour supprimer même son droit à l'existence. C'est une évidence indiscutable que l'État haïtien, ne garantit pas le droit à l'existence et à la vie de son peuple qui est donc protégé par la Constitution de 1987. C'est devant ce constat révoltant et deshumanisant, de voir certains pays de la région caribéenne et de l'Amérique latine, hier considérés plus pauvres qu'Haïti, mais profite énormément de la mondialisation pour favoriser leur développement, qu'on se propose de conscientiser les consciences haïtiennes pour dire qu'il est possible de penser un modèle de développement qui peut répondre aux besoins du peuple haïtien. Car il n'est pas possible de décider arbitrairement de laisser périr un peuple sous le joug de la misère aliénante, écrasante et effrayante. Alors qu'Haïti n'est pas à l'abri des grands changements qui s'opèrent dans le monde de la technologie et de la numérisation. La mondialisation, chaotique ou catastrophique qu'elle soit selon certaines pensées « demondialisantes » ou antimondialistes, offre des possibilités pour l'émergence de certains pays dans l'économie capitaliste. C'est ainsi que certaines réflexions seront basées sur le rôle qu'incombe à l'État dans la politique de développement du pays, et certaines pistes des solutions seront proposés à la classe politique et économique haïtienne ainsi qu'aux hommes de bonne volonté pour que le droit, la justice et le respect de la dignité du peuple haïtien soient garantis. Et cela devrait constituer des alternatives valables pour permettre au peuple haïtien de vivre dignement dans son pays sans avoir le moindre souci de se réfugier dans un autre pays à la recherche d'un mieux-être. Ranimer l'état est le devoir de tout citoyen, de tout politicien, de la bourgeoisie, de la société civile et de l'élite intellectuelle haïtienne, pour emboîter le pas dans la construction d'une nouvelle Haïti.

### **1.1. Ranimer l'État et reconstruire le pays**

Il revient à l'idée de s'interroger sur le rôle de l'État dans la stratégie politique de développement du pays, et la question qui revient, c'est « quel développement durable possible sans l'État ? » Ou du moins, « est-il possible à un pays de se développer sans l'existence de l'État ? » Si la réponse est oui, Haïti peut toujours s'enliser dans le rang des pays les plus pauvres du monde ou le pays le plus pauvre d'Amérique. Si c'est le contraire, il y a possibilité de s'interroger sur le rôle et la responsabilité de l'État dans la situation dégradante d'Haïti, et comment il faut penser à la restructuration et la refondation de l'État pour redresser la barque d'Haïti et favoriser sa reconstruction. Ranimer l'État devient la première alternative valable pour la refondation du pays.

Aucun système politique ne peut s'établir sans la présence constante et permanente de l'État. L'État devient le cadre privilégié dans lequel le pouvoir politique s'exprime et agit pour le bien-être de la collectivité. Mais on a droit à se demander qu'est-ce que l'État ? Frank Baron qui réfléchissait sur le contenu de la définition de l'État a affirmé cette évidence de la façon la plus surprenante : « L'État est à la fois une réalité historique et une construction théorique, ce qui explique la difficulté de le définir de manière pleinement satisfaisante »<sup>870</sup>. Par contre, dans ses *Contributions à la théorie générale de l'État* (1921), le juriste Carré de Malberg définit ce dernier comme une « communauté d'hommes, fixée sur un territoire propre et possédant une organisation d'où résulte pour le groupe envisagé dans ses rapports avec ses membres une puissance suprême d'action, de commandement et de coercition ». Il souligne ainsi la double acception de la notion, où « l'État correspond, d'une part, à un mode d'organisation sociale territorialement défini et d'autre part, à un ensemble d'institutions caractérisées par la détention du monopole de l'édiction de la règle de droit et de l'emploi de la force publique »<sup>871</sup>. Ces deux considérations de Malberg nous permettent déjà d'intensifier le débat, mais il nous est aussi possible de faire un bref parcours historique du terme pour en faire une exégèse critique.

Sur le plan historique, le concept État a connu certaines tournures variables et approches épistémologiques, mais l'usage actuel du terme d'État ne s'est imposé que relativement tardivement. Il correspond à la *koinonia politike* grecque que l'on peut également traduire par société civile ou à la *res publica* romaine qui signifie la chose publique. En français, il apparaît sous l'Ancien Régime, mais il désigne alors plutôt la situation de la personne dans la société et,

---

<sup>870</sup> Frank BARON, *Qu'est-ce que l'État*, Vie Publique, 07 Juillet 2018 ou consulter le site : <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270243-quest-ce-que-l-etat>.

<sup>871</sup> Carré de MALBERG, cité dans l'article de Frank Baron, 07 Juillet 2018.

au-delà, la condition politique et sociale de certains groupes sociaux (le clergé, la noblesse, le tiers état). Son étymologie commune découlant du latin *stare* renvoie à la notion de stabilité et de permanence. Toutefois, l'acception moderne de la notion d'État apparaît, en fait, à la Renaissance, époque où le fondement divin de l'ordre social fait l'objet d'une contestation radicale. Le modèle de la Cité grecque ou de l'Empire romain alimentait les critiques à l'encontre du système de pouvoir médiéval, resté marqué par l'influence de l'Église et par le partage féodal de la souveraineté. A partir du XIX<sup>e</sup> siècle la notion d'État-nation s'impose et ces deux notions (État et Nation) apparaissent comme deux réalités étroitement liées, justifiant tantôt l'unification de certains territoires, tantôt la dislocation d'empires qui englobaient encore plusieurs entités nationales. Dès lors, l'État se caractérisera de plus en plus par la superposition d'une entité politique souveraine avec un ensemble culturel unifié du point de vue linguistique ou religieux<sup>872</sup>.

Dans le contexte haïtien, ranimer l'État correspond à la dimension politique, juridique et économique de l'État, de sa définition et de son orientation qui doivent privilégier l'intérêt de la majorité et du plus grand nombre. Car la définition moderne de l'État par des philosophes des lumières rejette les formes et les pratiques de l'État d'Haïti. L'État d'Haïti semble étranger à la définition et à la réalité de l'État moderne des lumières. Jean Jacques Rousseau a mis en lumière les théories du contrat social pour justifier de la sorte l'existence de l'État, garantissant l'ordre social. Cet État marque le passage de l'état de nature, caractérisé par la guerre de tous contre tous, à l'état civil, ou social, dans lequel chacun est libre en obéissant à la loi de tous<sup>873</sup>. Alors qu'en Haïti, les leaders ont tué l'État et proclamé : « l'État est mort, vive l'État », juste pour piller, voler et ruiner les caisses de l'État. L'État que les leaders haïtiens prônent et défendent inexorablement et énergiquement est un état sanguinaire, arbitraire et anarchique qui s'oppose aux principes démocratiques dictées par les lumières et qui justifient le fondement de tout régime démocratique fondé sur le droit et la justice. Cet État est la constitution du Peuple en un corps politique, la Nation, détentrice de la souveraineté.

Bernard Chantebout affirme que « l'État est la capacité d'organiser la société en fonction des fins qu'on lui suppose. Il suppose qu'il y a la volonté de gouvernement ; dans le cadre de l'État, le pouvoir politique va mieux se réaliser et de plus en plus nettement se fonder sur l'idée de puissance : c'est encore une volonté politique de gouvernement »<sup>874</sup>. Ainsi, cet État tant souhaité

---

<sup>872</sup> Cf. Frank BARON

<sup>873</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Lettres écrites de la montagne*, 8<sup>e</sup> lettre, « Pléiade », Éditions Gallimard, Paris, p. 842.

<sup>874</sup> Chantebout cité dans le site : [www.cours-de-droit.net](http://www.cours-de-droit.net).

pour Haïti doit être un État souverain et doit d'abord s'incarner dans une organisation permanente destinée à procurer les moyens de maintenir cette souveraineté et à faire respecter l'ordre public à l'intérieur des frontières, ensuite, à assumer son existence permanente vis-à-vis de ses partenaires dans le concert international. Il faut à cet État l'existence de la force publique dont parle Max Weber que lui seul doit avoir, en principe, pour maintenir le monopole de la violence légitime. A la place de l'État sanguinaire d'Haïti, Weber prône la situation de monopole dont l'État, et lui seul possède le pouvoir d'édicter les règles de droits et de les faire respecter au recours de la force officielle si nécessaire, pour l'intérieur, la Police et pour l'extérieur, l'Armée<sup>875</sup>.

Cette souveraineté doit s'asseoir sur la légitimité, car aucun État ou pouvoir politique ne peut se prétendre souverain sans être légitime, et quel que soit la nature du régime. Cette légitimité peut être donnée ou acquise<sup>876</sup>. Et pour qu'un pouvoir soit légitime, il doit être alors accepté par les gouvernés et doit entraîner l'obéissance naturelle. En effet, l'objectif est d'intérioriser dans l'esprit des gouvernés le sentiment d'obéir aux gouvernants sans utiliser la force. Cette légitimité doit traduire également un accord entre le destinataire de l'autorité et le titulaire du pouvoir. Cette souveraineté doit également s'exprimer au premier chef dans l'édiction de la loi, c'est-à-dire dans la construction du droit positif. Car même si l'État est titulaire de la puissance et de la légitimité, il doit lui-même être soumis au droit. Ce droit positif est constitué des règles de droit destinées à régir les hommes vivant en société. Au sommet de la hiérarchie des sources du droit est située la Constitution qui détermine la compétence des divers organes de l'État et les relations qu'ils entretiennent entre eux et fixe aussi les règles selon lesquelles s'exerce le pouvoir d'édicter les normes juridiques<sup>877</sup>.

A ce stade, la position de *l'historien Charles Tilly* est d'une grande importance. Tilly définit l'État « comme l'organisation qui contrôle la population occupant un territoire défini dans la mesure où elle est différenciée des autres organisations opérant sur le même territoire, où elle est autonome, où elle est centralisée et où ses subdivisions sont coordonnées les unes aux autres.

---

<sup>875</sup> Consulter le site : [www.cours-de-droit.org](http://www.cours-de-droit.org).

<sup>876</sup>Pour être plus précis sur cette affirmation, on parle de légitimité de droit divin où le peuple se sent tenu d'obéir parce que le souverain a été placé par un être Suprême ou Dieu qu'il le représente. C'est le cas de la République Islamique d'Iran. On parle aussi de la légitimité historique où le peuple se sent tenu d'obéir parce que c'est la tradition perpétuée de génération en génération au service d'une même dynastie. A titre d'exemple, les carolingiens ou la République démocratique de Corée du Nord. Il y a aussi la légitimité charismatique que détient un dirigeant fort et habile, comme Charles de Gaule, Adolf Hitler, Fidel Castro, Nelson Mandela, etc., ainsi que la légitimité démocratique où le peuple se sent tenu d'obéir parce que les gouvernants sont arrivés au pouvoir par un libre choix des gouvernés lors des élections. Cf. [www.cours-de-droit.org](http://www.cours-de-droit.org).

<sup>877</sup> Renaud DENOIX de Saint Marc, *L'État*, PUF, Paris, 2004, p.15

Dans le contexte d'Haïti, l'existence de l'État doit s'incarner dans l'application du droit, pour permettre la création d'un État de droit. Cet État de droit doit être un système institutionnel dans lequel l'État doit être soumis au respect du droit. Dans l'État de droit, l'ensemble des institutions politiques, publiques, administratives et judiciaires doivent se conformer aux règles prescrites par la Constitution, les traités internationaux, les lois et les règlements, ainsi que par la jurisprudence et la coutume juridique. Dans un État de droit, en effet, le pouvoir ne saurait être prétexte à satisfaire des ambitions personnelles, mais l'occasion de servir la collectivité. Le pouvoir n'est pas une chose que l'on possède, comme le disait Cicéron, mais une fonction que l'on assume, qui n'a pour avantage que l'honneur d'avoir su servir l'intérêt général<sup>878</sup>. Il doit s'agir d'un État qui doit promouvoir les devoirs des citoyens, et peut même favoriser autant de devoirs que de droits, y compris celui d'être impopulaire si les circonstances le commandent. Si l'État est au service du droit cela signifie inversement que les individus ne pourront exiger des gouvernants que ce qui est explicitement attaché à leur charge, à savoir l'ordre, la justice et la prospérité ; l'ordre, en ce qu'il apparaît comme la coexistence des pouvoirs particuliers ; la justice, en ce qu'elle vise à attribuer à chacun ce qui lui revient ; et la prospérité en ce qu'on attend du pouvoir les institutions qui la rende possible. Cela ne peut pas se faire sans l'équilibre des trois pouvoirs de l'État.

## **1.2. La promotion d'une séparation équitable des trois pouvoirs étatiques**

La Constitution haïtienne du 29 Mars 1987, consacre le principe de la souveraineté nationale qui réside dans les citoyens eux-mêmes et s'exercent par le biais de ses représentants (Titre V de la Constitution). Son article 59 affirme ce qui suit : les citoyens délèguent l'exercice de la souveraineté nationale à trois pouvoirs : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Cette affirmation consacre, du même coup, le principe de la séparation des trois pouvoirs de l'État. Et l'article 59-1 précise que l'ensemble de ces trois pouvoirs constitue le fondement essentiel de l'organisation de l'État qui est civil<sup>879</sup>. Les constituants, dans le but de garantir la séparation et la répartition harmonieuse des pouvoirs de l'État au service des intérêts fondamentaux et prioritaires de la Nation (réf. Préambule), ont renforcé notamment, de manière très significative, les pouvoirs du Parlement pour contrebalancer ceux du pouvoir exécutif dictatorial. C'est ainsi que le chapitre II du titre III de la Constitution sur l'organisation et le

---

<sup>878</sup> Manuel DELAMARRE, *Op. Cit.* p. 28

<sup>879</sup> *La Constitution du 29 Mars 1987*, Bibliothèque nationale, Port-au-Prince, p.34.

fonctionnement des trois pouvoirs de l'État, à savoir : le pouvoir législatif (chapitre II) dont l'exercice, selon l'article 88, s'exerce par ses deux chambres représentatives (chambre des députés et celle du Sénat) formant le Corps législatif ou Parlement ; le pouvoir exécutif (chapitre III) dont son exercice, selon l'article 133, est fait par le président de la République qui est le chef de l'État et par le gouvernement ayant à sa tête un premier ministre ; et le pouvoir judiciaire (chapitre IV et V) dont son exercice, selon l'article 173, est assuré par la Cour de Cassation, les Cours d'Appel, les Tribunaux de Première Instance, les Tribunaux de Paix et les Tribunaux spécialisés dont le nombre, la composition, l'organisation, le fonctionnement et la juridiction sont fixés par la loi<sup>880</sup>.

Mais en dépit de cette séparation consacrée par ladite Constitution ainsi que les directives et les obligations qui y sont attachées, la réalité socio-politique haïtienne dresse un portrait sombre de ces trois forces politiques qui se sont dressées les unes contre les autres et ne permettent pas l'établissement de la démocratie par la création d'un État de droit. Les trois pouvoirs étatiques ne s'harmonisent plus et sont très controversés, et il est souvent difficile de situer le rôle de chacun d'entre eux dans les prises de position, les décisions et les orientations de la politique de la cité. Le pouvoir exécutif, détenteur de l'administration et de la finance publique, se comporte en suzerain et vassalise les deux autres pouvoirs. Il les corrompt et les utilise à sa guise. Le pouvoir législatif dont son rôle est d'édicter des lois, et qui, avec le pouvoir exécutif partage la souveraineté dans la nomination du gouvernement, est pris au piège de la corruption du pouvoir exécutif en acceptant des peaux de vains et contrôlant des postes administratifs dans la fonction publique et certaines institutions financières. Le pouvoir judiciaire, organe répressif et coercitif de l'État, est sous l'emprise des deux autres pouvoirs, puisque la nomination des juges est leur apanage. Ce qui leur permette de les révoquer à leur guise, sous des simples injonctions aux demandes de l'exécutif et du législatif, en dépit du principe de l'inamovibilité de certains juges.

Alors que dans la perspective de la séparation des trois pouvoirs, les attributions de chacun sont bien définies par la loi mère de la nation. Car l'objectif assigné par Montesquieu à cette théorie est d'aboutir à l'équilibre des différents pouvoirs de l'État : « Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir », concluait-il. Cette théorie oriente tout régime politique dit démocratique. Par exemple, la Constitution américaine qui a institué en 1787 un régime présidentiel organisé selon une séparation stricte des trois pouvoirs, tempérée par l'existence de moyens de contrôle et d'action réciproques conçus conformément à la

---

<sup>880</sup> *La Constitution*, p.126

doctrine des « check and balance » traduit l'existence de procédures de contrôles et de contrepoids dans les institutions politiques américaines. L'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 Août 1789 se réfère également à cette théorie en disposant que « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ». La séparation des pouvoirs apparaît ainsi comme le corollaire indispensable de la protection des droits naturels de l'homme : le contrôle mutuel qu'exercent les trois pouvoirs les uns envers les autres préservent l'individu des atteintes à ses droits fondamentaux. La séparation des pouvoirs constitue un obstacle au despotisme et à la tentation du pouvoir personnel, puisqu'aucune personne ne peut concentrer entre ses mains la totalité des attributs de la souveraineté<sup>881</sup>.

La solution possible pour l'harmonisation et la pérennisation des institutions étatiques d'Haïti doit s'inscrire dans le respect des prescrits constitutionnels et la nécessité pour que le pouvoir judiciaire soit électif et non nominatif, au même rythme que les deux autres pouvoirs. La justice étant l'une des fonctions régaliennes de l'État, il faut que l'État puisse promouvoir son autonomie pour permettre à la justice d'être impartiale. Selon l'État, la justice : c'est le respect des lois. Donc, si la justice est l'affaire de l'État c'est que l'État est en charge de son application, de sa mise en œuvre et de sa protection. Cette justice est le pouvoir judiciaire qui prend la forme d'une institution ou d'une administration publique constituée d'un ensemble de juridictions chargées d'exercer ce pouvoir (Tribunaux, Cours...). La justice comme institution, est l'organisation juridictionnelle d'un pays auquel il revient à l'État de mettre des structures viables pour que cette justice (lois) soit appliquée en toute impartialité. Cela doit se faire par la reconnaissance de l'indépendance du système judiciaire qui ne doit pas être vassalisé par les deux autres pouvoirs.

A cette justice institutionnelle, il nous faut la justice constitutionnelle qui est la chasse gardée du système judiciaire, prévue par l'article 190 (bis) de la Constitution de 1987 amendée. On appelle justice constitutionnelle, la partie du droit public qui est chargé de garantir le respect de la Constitution et de sa suprématie sur toutes les autres normes. Cette notion est inhérente à l'État de droit. Elle apparaît comme étant un contre-pouvoir qui trouve sa légitimité dans sa mission de garantir la démocratie et défendre les libertés. Il faut aussi à la CSPJ (Conseil Supérieure du Pouvoir Judiciaire), qui exerce sur les magistrats un droit de surveillance et de discipline, qui dispose aussi d'un pouvoir général d'information et de recommandation sur l'état

---

<sup>881</sup> Frank BARON, *La séparation des pouvoirs*, Article paru sur Vie république, 07 Juillet 2018 ou consulter le site <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270289-la-separation-des-pouvoirs>.

de la magistrature (Art. 184.2 de la Constitution du 29 Mars amendée), puisse devenir un organe régulateur effectif du système judiciaire. En d'autres mots, il faut que le pouvoir judiciaire ne soit pas sous la domination et des influences des politiciens corrompus des deux autres pouvoirs. La nomination et la révocation des magistrats ne doivent pas être des prérogatives des deux autres pouvoirs.

Dominique Rousseau dans son article « Il faut radicaliser la démocratie », admet que si le Parlement est l'institution de la démocratie représentative, l'exécutif l'institution de la gestion des choses publiques, la justice est l'institution de la démocratie continue ; en ce sens qu'elle est l'institution qui lui apporte la mesure<sup>882</sup>. Aucun pays ne peut développer avec un système judiciaire moribond où c'est l'impunité et la criminalité qui le commandent. C'est à cette situation que fait face Haïti depuis plus de deux cent ans. Si Haïti est tributaire d'une classe politique et économique impie, c'est parce qu'elle est contrôlée par une justice criminelle, mafieuse et corrompue. C'est pour barrer la route à la dictature et l'impunité que l'indépendance de chaque pouvoir public est reconnue et consacrée par la Constitution, telle que prévue par Montesquieu, pour équilibrer leurs rapports et créer une harmonie entre eux pour l'institutionnalisation de l'État, pour l'établissement de l'État de droit, qui doit servir dans le contexte haïtien des garanties pour le progrès et le développement de la nation et pour le bonheur du peuple haïtien<sup>883</sup>.

Selon Frank Bureau, cette indépendance doit éviter, certes, toute interférence, mais doit susciter la nécessaire collaboration entre eux pour l'harmonisation de l'État. Par exemple, la distinction entre le législatif, l'exécutif et la judiciaire demeure, mais ces pouvoirs disposent de moyens d'action les uns à l'égard des autres. La faculté pour le chef de l'État de dissoudre l'une des chambres composant le Parlement, la possibilité pour le pouvoir législatif de renverser le Gouvernement et la mise en accusation du chef de l'État, la soumission des magistrats du parquet à l'autorité hiérarchique du Gouvernement et la possibilité pour que le pouvoir judiciaire traduise les membres de l'exécutif et du législatif par devant les tribunaux et les cours en sont autant d'exemples<sup>884</sup>. C'est la voie sûre tracée pour l'établissement d'un régime démocratique qui requiert pour son existence et sa performance un État de droit sans lequel aucune démocratie n'est

---

<sup>882</sup> Dominique ROUSSEAU, *Il faut radicaliser la démocratie*, 25 Avril 2015.

<sup>883</sup> L'idéal proposé et décrit ici ne sert pas à angéliser le système démocratique, ni affirmer et reconnaître sa seule forme de régime effectif et efficace pour le progrès et le développement d'un pays, mais le contexte d'Haïti se mesure avec le choix du régime démocratique qui a été fait, à la suite de la chute du régime dictatorial des Duvalier pour reconnaître et défendre les droits et les libertés du peuple haïtien.

<sup>884</sup> Frank BARON, 07 Juillet 2018

possible. Mais l'État de droit est-il suffisant à l'instauration effective de la démocratie ? Un État de droit ne requiert-il pas le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme qui protègent les droits et libertés ?

### **1.3. La promotion des droits de l'homme par la promotion de la justice sociale en Haïti**

Nous venons d'affirmer que l'État de droit désigne un État dans lequel le droit est respecté et garanti, c'est-à-dire que les actions de toutes les personnes physiques ou morales lui sont soumises. Que le droit soit observé implique que les décisions prises par les individus tiennent compte de la législation en vigueur ou que, si tel n'est pas le cas, ils puissent être traduits devant la justice et que le tort lui soit réparé. L'État de droit s'oppose à l'arbitraire et à l'anarchie. L'État de droit implique l'égalité des personnes devant le droit, y compris les personnes morales et les gouvernants. Cette idée exprime que nul ne peut passer au-dessus du droit. L'État de droit renvoie principalement à trois dimensions : le respect de la hiérarchie des normes, la séparation des pouvoirs et la garantie des droits fondamentaux<sup>885</sup>. Ce dernier point nous amène à affirmer sans ambages que malgré l'existence des voies de droit contre les actes arbitraires et anarchiques des pouvoirs publics, le contrôle de la constitutionnalité des lois, la réparation des dommages causés par la faute de l'État et parfois même dans l'exercice légal de ses compétences, cela ne suffirait pas de nos jours à caractériser avec certitude l'existence d'un État de droit. En l'admettant même, la récente consécration à l'échelon européen, américain, africain et international de ce concept lui associe « les droits universels et les libertés fondamentales ». Cela signifie qu'aujourd'hui, pour être un État de droit, il ne suffit pas de s'assujettir au droit ; il faut en outre être limité par le droit à travers un ensemble de droits fondamentaux internationalement reconnus, couramment appelés Droits de l'homme.

L'ensemble des Droits de l'homme ont connu des progrès considérables tout au long des siècles, et cela depuis la Déclaration de 1789 propulsant une première génération des droits, et ayant été reconnue comme l'acte officiel des libertés publiques<sup>886</sup>, reposant pour l'essentiel sur des préoccupations politiques et consacrant délibérément les droits de l'homme et du citoyen. Il faut noter la Déclaration américaine des droits de l'homme (Bill of Rights) qui sont entrés en vigueur

---

<sup>885</sup> Zarader JEAN-PIERRE, *Les grandes notions de la philosophie*, Ellipses éditions marketing S.A., Paris, 2010, pp.366-367.

<sup>886</sup> Gilles LEBRETON, *Libertés publiques et droits de l'homme*, Sirey<sup>8</sup>, Paris, 2009. p.56.

le 15 Décembre 1791, limitant les pouvoirs du gouvernement fédéral des États-Unis et protégeant les droits de tous les citoyens, résidents et visiteurs sur le territoire américain<sup>887</sup>. On note aussi les droits économiques, sociaux et culturels, reposant sur les idées d'égalité et d'accès garanti aux opportunités dans les sphères économique et sociale, marquant les droits de la deuxième génération, pour arriver aux droits de solidarité, englobant les droits collectifs des sociétés ou des peuples, ayant marqué les droits de la troisième génération, dont l'idée fondatrice et fondamentale consiste à doter l'humanité d'un ensemble de droits inhérents à la personne par le fait même qu'elle soit un être humain<sup>888</sup>. Avec la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, le 10 Décembre 1948, ces ensembles de droits ont été reconnus comme des valeurs mondiales.

Partant d'une définition, les Droits de l'homme ou Droits de la personne, ou du moins Droits humains, est un ensemble des droits fondamentaux, inaliénables, imprescriptibles et universels, attachés à la personne humaine. Considérés comme antérieurs et supérieurs à l'État, les droits de l'homme ne peuvent faire l'objet d'aucune limitation par la loi. Tout être humain doit donc pouvoir en jouir librement quels que soient sa nationalité, sa religion, sa richesse, son sexe, son statut social ou son appartenance communautaire ou ethnique. Ces droits de l'homme sont l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qui conditionnent la liberté et protègent la dignité humaine<sup>889</sup>.

Ces droits, bien qu'ils soient prescrits par la Constitution de 1987, ne sont jamais garantis en Haïti et constituent des obstacles majeurs à la paix, à la stabilité, au progrès et au développement, et sans lesquels le peuple haïtien n'aura jamais accès à la justice sociale. Puisqu'Haïti est signataire de nombreux Traités garantissant les droits de l'homme, dans les politiques de la refondation de l'État haïtien, il est urgent que l'ensemble de ces droits garantis par la Constitution soient pris en charge. L'ONU dont Haïti est reconnue comme l'un des premiers pays signataires de la Déclaration de 1948, le respect des droits de l'homme est sa référence première retenue pour la reconnaissance universelle de la dignité humaine, de cette qualité liée à l'être humain lui-même, du seul fait d'être humain. La Déclaration de l'ONU se délibère ainsi: « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constituent le fondement de la liberté, de la justice et de la

---

<sup>887</sup> “Les droits de l'homme”, *Qu'est-ce que c'est ?* Ou consulter : <https://fr.humanrights.com/what-are-human-rights/brief-history/declaration-of-independence.htm>.

<sup>888</sup> “Conseil de l'Europe”, *L'évolution des droits de l'homme*, ou consulter <https://www.coe.int/fr/web/compass/the-evolution-of-human-rights>.

<sup>889</sup> Flipo Fabrice, *Les grandes idées politiques contemporaines*, Bréal<sup>2</sup>, Paris, 2017, p. 45.

paix dans le monde...»<sup>890</sup>. Et les premières lettres qui sont inscrites dans le dispositif ou le préambule de la Constitution haïtienne du 27 Mars 1987 est ceci : « Le Peuple Haïtien proclame la présente Constitution : Pour garantir ses droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et la poursuite du bonheur ; conformément à son Acte d'indépendance de 1804 et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ». Et le chapitre 2 du titre 3 de cette même Constitution définit un ensemble de droits fondamentaux légitimes et inhérents au peuple haïtien, prenant en charge sa vie et défendant sa dignité. Il s'agit du droit à la vie et à la santé, du droit à la liberté individuelle et à l'expression, du droit à la liberté de conscience, de réunion et d'association, du droit à l'éducation et à l'enseignement, du droit à la liberté de travail et à la propriété, du droit à l'information et à la sécurité.

Ce sont ces droits revendiqués par ses citoyens que l'État haïtien a une impérieuse obligation de garantir. Déjà, l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 Août 1789 a consacré l'exigence du respect scrupuleux des droits en stipulant que : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs assurée n'a point de Constitution ». Alors qu'en Haïti, on trouve résonner dans la culture du peuple cette expression créole : « Tout moun se moun », que l'on peut traduire par « Tout homme est un homme », ou pour employer un langage inclusif, « Toute personne est quelqu'un ». En Haïti, premier pays où les hommes se sont libérés de l'indignité de leur statut d'esclaves et de colonisés, le fait de pouvoir proclamer que « Tout homme est un homme » représente une conquête d'une valeur inaliénable<sup>891</sup>. Tous les opprimés devraient se mettre d'accord : les enfants de rues, les femmes, les handicapés, les prisonniers, les misérables, les prostitués, les paysans, les chômeurs, les cireurs, les riches comme les pauvres, les intellectuels comme les analphabètes et toutes les couches confondues. C'est dans cette optique que St Thomas d'Aquin affirme que les hommes sont égaux en humanité, quoique chaque homme soit unique dans l'univers, car au-delà des différences, il y a quelque chose qui fait de lui un tout : sa fin humaine que sa conscience l'appelle à réaliser comme son propre bien<sup>892</sup>.

Le respect des droits de l'homme en Haïti doit trouver son fondement dans un État de droit qui sert à garantir et à assumer l'existence des citoyens. Cet État de droit doit organiser la vie de

---

<sup>890</sup> Préambule de la Déclaration des droits de l'Homme, le 10 Décembre 1948.

<sup>891</sup> Geneviève JACQUES, *Les droits de l'homme et l'impunité des crimes économiques*, Cerf, Paris, 2009, pp.42-43.

<sup>892</sup> Andréa TEIXEIRA DOS REIS, *La justice humaine chez Thomas d'Aquin*, (Thèse de doctorat soutenue le 27 Mars 2015), p.63.

la cité qui est la communauté humaine insérée dans la communauté politique pour permettre la participation des citoyens aux affaires publiques et organiser le vivre ensemble. Car c'est l'État qui doit définir la politique de la citoyenneté responsable et qui tient compte de l'ensemble des droits et des devoirs des citoyens qui, en tant que membre de la communauté politique, sont habilités à participer aux affaires publiques : vote, éligibilité, accès à l'administration, possibilité de s'exprimer publiquement, auxquels peuvent s'ajouter des droits plus spécifiques. Une nouvelle vision de peuple doit intégrer dans la structure sociale haïtienne, et cette idée de peuple embrasse l'idée de nation qui est une communauté d'appartenance soudée par une histoire commune et rassemblée par des liens affectifs ; creuset d'une réalisation collective, d'un destin commun, guidée par l'idée d'une organisation politique et administrative. Cet État doit promouvoir la justice sociale qui est la participation du peuple dans la réalisation de ce bien collectif (État) pour la construction de l'édifice social.

La réalisation de cette justice sociale requiert autant de droits et de devoirs des citoyens. Aujourd'hui, les citoyens de l'État d'Haïti doivent lui verser des impôts, des contributions sociales et, l'État peut même exiger d'autres sacrifices s'il cesse de se comporter en un État prédateur dirigé par des prostitués politiques. C'est une évidence que les citoyens haïtiens ne peuvent pas s'intégrer dans n'importe quelle société ou communauté étatique ou politique qui détruit leur dignité. La conclusion d'Aristote selon laquelle l'homme est un être dépendant de sa communauté est certainement pertinente : « L'être humain est ainsi fait pour la recherche manifestement de la sécurité au sein de sa communauté ; et, s'il ne la trouve pas, il se tournera contre la communauté. Il a besoin d'autonomie afin de pouvoir tracer lui-même son destin. Et il revient à l'État de lui montrer la route, en mettant des structures solides pour que ses droits puissent être réalisés ou garantis »<sup>893</sup>. Dans le cas d'Haïti, cela n'aura aucun effet sans l'éradication des crises socio-politiques et économiques, par la poursuite des luttes anti-impérialistes, pour la promotion d'une coopération internationale équilibrée.

#### **1.4. L'éradication des crises sociales et la poursuite des luttes anti-impérialistes par une coopération internationale équilibrée**

Les crises socio-politiques et économiques que connaît Haïti n'ont d'autres effets que de déboucher sur des violences systémiques et multiformes dans la société. Et ces crises qui dérivent

---

<sup>893</sup> Consulter le site [www.books.openedition.org](http://www.books.openedition.org): Aristote cité Thomas FLEINER-GESTER, Théorie générale de l'État, Séries international, Open Edition books, Paris, 2014, p.49.

des luttes pour le pouvoir ne font que permettre, en de nombreuses occasions, l'intervention des forces multinationales et la mainmise diplomatique de la communauté internationale sur le pays. Ce qui fait qu'Haïti perd sa souveraineté et son droit à l'auto-détermination. Pour que le pays recouvre sa souveraineté, le peuple haïtien doit pouvoir s'harmoniser, et l'ensemble des composantes sociales doivent mettre en place un cadre structurel de dialogue pouvant permettre aux haïtiens de vider leurs contentieux historiques qui rongent la société depuis plus de deux siècles. Sans cette réconciliation nationale, Haïti s'enlisera toujours dans des crises et des violences multiples et périodiques à caractères destructeurs, qui n'auront d'autres conséquences que de favoriser l'ingérence de la communauté internationale qui veut toujours éteindre le feu destructeur au nom de la préservation des droits de l'homme. Cette éradication des luttes sociales ne peut pas se faire sans la défense de l'intérêt général, la promotion du bien commun et la coopération inter-haïtienne. Qu'entendons par cela ? On entend l'ensemble des conditions de la vie en société qui doivent permettre aux groupes sociaux et à leurs membres de vivre ensemble et de s'épanouir dans la justice, la paix, la solidarité, la convivialité et la viabilité de l'environnement qui en sont les caractéristiques essentielles.

Le peuple haïtien doit être conscient que c'est un impératif qui lui incombe de permettre au pays, à cette terre martyrisée de recouvrer sa souveraineté et d'éradiquer la politique impérialiste imposée par la communauté internationale occidentale depuis plusieurs siècles. L'idée de coopération inter-haïtienne évoquée doit être le leitmotiv pour éradiquer les sorcelleries diplomatiques internationales. Car affirme Geneviève Jacques: « A partir du moment où l'on reconnaît que les êtres humains ne peuvent réaliser leur humanité qu'en relation avec les autres, leurs droits humains en tant que personnes ne peuvent devenir des réalités que s'ils s'inscrivent dans un cadre collectif régi par des valeurs partagées qui permettent le vivre ensemble et protègent leurs propres droits»<sup>894</sup>. Sans cette coopération interne, aucune interaction diplomatique équilibrée avec les grands pays occidentaux ne serait possible. La coopération internationale ne se définit pas sans la mise en place dans les pays des structures viables pour permettre l'application des traités internationaux qui consacrent le respect des droits de l'homme. C'est un impératif diplomatique démocratique majeur sans lequel aucune coopération n'est possible, et aucune nation, à l'heure actuelle, ne peut revendiquer sa souveraineté si les droits de ses citoyens sont violés, bafoués et piétinés. Car la souveraineté des États ne signifie pas ou, à tout le moins, ne signifie plus

---

<sup>894</sup> Geneviève Jacques, *Op. Cit.* p. 165.

aujourd'hui, dans un système démocratique que les États peuvent agir à leur guise, de façon totalement discrétionnaire. Les États ne disposent pas d'un pouvoir sans limites. L'idée de souveraineté traduit que non seulement la volonté d'un État peut se heurter à celle des autres États souverains, mais encore, cette même volonté doit plier devant les engagements internationaux souscrits par cet État. *Pacta sunt servanda* énonce le principe le mieux établi du droit international public : les traités doivent être appliqués, ces traités étant eux-mêmes la manifestation de l'exercice par les États de leur souveraineté, de leur aptitude à s'engager les uns avec les autres. Il s'agit d'un acte purement discrétionnaire par lequel un État reconnaît l'existence d'un autre État et accepte d'entretenir avec lui des relations, d'échanger des représentants diplomatiques et, le cas échéant, de nouer des relations juridiques et militaires par la voie des traités<sup>895</sup>.

Dans la situation actuelle d'Haïti, dans son rapport avec la communauté internationale, elle se trouve broyée par les États du Nord, les grandes puissances occidentales et les Organisations multilatérales et internationales, du fait seulement qu'elle soit un état faible, appauvri et instable. Les causes qui ont occasionné ces ingérences multiformes internationales sont multiples, endogènes et exogènes. Mais la plus grande responsabilité doit être donnée aux dirigeants d'Haïti qui n'ont jamais pensé aux conséquences désastreuses de leurs dérives politiques. Notre plus grand malheur se trouve dans notre incapacité de pouvoir construire le pays dans le strict respect des normes démocratiques. Nous sommes profondément incapables de gouverner le pays dans un état de droit, qui prend en compte le respect des droits et des devoirs du citoyen haïtien, de ses libertés et de sa dignité. Être un État souverain ne se réduirait pas seulement à avoir un territoire, une armée, une police, un peuple, une monnaie, un personnel politique, une administration publique, des personnels diplomatiques et du pouvoir de faire des lois. Il faut que cet État soit capable de divorcer avec les conflits, les turbulences politiques, l'impunité, la corruption, la misère et l'instabilité politique qui règnent en son sein. Aujourd'hui dans le concert diplomatique qui définit et établit la coopération internationale des nations sont éradiqués la dictature, l'autoritarisme et le barbarisme d'État et aucun État ne peut affirmer sa légitimité souveraine s'il s'enlise dans des actes de tortures, de violences, des massacres ou dans des formes d'injustices qui portent atteinte aux droits et à la dignité de ses citoyens.

Par ces nombreux Traités et Conventions qui ont été adoptés et ratifiés dans le cadre de l'ONU auxquels Haïti avait aussi ratifiés, ils ont pour objet la prévention et la répression du crime

---

<sup>895</sup> Renaud Denoix de SAINT MARC, *l'État*, PUF, Paris, 2004, pp.107-108.

de génocide, la condamnation des crimes contre l'humanité, l'élimination de la discrimination raciale, la lutte contre la torture et les injustices, la protection des droits de l'enfance, des personnes handicapés, des droits de la femme, des droits à l'auto-détermination des personnes, donc de l'ensemble des droits qui défendent les libertés individuelles et la protection des citoyens. Et sans leur respect et application qui sont considérés comme des acquis démocratiques légitimes, des opportunités sont données à l'ONU, à l'OEA et les belligérants occidentaux de toujours interférer dans la politique interne du pays.

Le modèle de coopération internationale dont Haïti a besoin doit baser sur la solidarité à l'auto-détermination des peuples qui exclut la politique d'apartheid prônée et imposée au pays par la communauté internationale, et qui consiste à imposer ses normes et leadership sans tenir compte de l'existence des institutions politiques et publiques nationales. Cette solidarité doit déboucher sur des programmes d'appui au développement, pour aider les leaders haïtiens à dynamiser les institutions publiques par le biais de formation et d'orientation. Le système éducatif haïtien a besoin du renouveau, pour sa modernisation, un accompagnement de formation professionnelle pour les enseignants et les cadres administratifs à différents niveaux est une nécessité. L'appui de l'UNESCO se révèle plus que nécessaire. Certes, en diplomatie les États ne défendent que leurs intérêts, mais l'ONU, organe régulateur de l'ordre international doit œuvrer pour aider Haïti à établir une politique d'humanisation qui défend la dignité de tous les haïtiens tel que cela est précisé dans la Charte de 1945 et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Le droit des peuples à l'auto-détermination doit trouver un appui effectif très particulier de l'ONU dans l'établissement de l'ordre, la mise en place des institutions républicaines et la refondation de l'État haïtien dans le strict respect des normes démocratiques, de l'intégrité territoriale et des valeurs universellement et fondamentalement partagées, telles que la paix, la liberté, l'égalité, la fraternité et le bien-être collectif qui sont également des valeurs fondatrices de notre nation.

## **Section 2. La mise en place des politiques publiques pour le développement d'Haïti**

Un État fort est celui qui renforce ses structures organisationnelles et fonctionnelles, et se fait voir partout sur son territoire par des actions coordonnées qui relèvent de ses organes de compétences publique, administrative et juridictionnelle. Ainsi, réfléchir sur la mise en place des

politiques de développement d'un État, c'est réfléchir sur l'ensemble des mécanismes structurels favorisant l'effectivité et l'efficacité des politiques publiques mises en place par le pouvoir public de cet État. La naissance des politiques publiques exprime aussi l'accroissement considérable des capacités d'action de l'État dans sa propre société. Partant d'une définition de politiques publiques, on peut dire qu'elles sont le mode de gouvernement des sociétés complexes, affirme Pierre Muller<sup>896</sup>. Elles peuvent également être décrites comme « un ensemble d'actions coordonnées, réalisées par une puissance publique dans l'optique d'obtenir une modification ou une évolution d'une situation donnée »<sup>897</sup>. Yves Mény et Jean-Claude Thoenig les définissent ainsi : « Une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique bien spécifique ou l'ensemble de la société ». Ces auteurs retiennent cinq éléments qui peuvent fonder l'existence d'une politique publique :

1) Elle est une politique qui est constituée d'un ensemble de mesures concrètes qui forment la substance d'une politique ;

2) Elle comprend des décisions de nature plus ou moins autoritaire (police, justice) ;

3) Elle est une politique qui s'inscrit dans un cadre général d'action qui fait toujours l'objet de recherches, ce qui permet de distinguer une politique de simples mesures isolées ;

4) Elle est une politique ouverte à un public ou du moins des publics, c'est-à-dire des individus, groupes ou organisations dont la situation est affectée par la politique publique ;

5) Elle est une politique qui définit obligatoirement des buts ou des objectifs à atteindre<sup>898</sup>.

Élaborer une politique publique, consiste donc d'abord à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs organisent leur perception du problème, confrontent leurs solutions et définissent leurs propositions d'action : cette vision est le référentiel des choses. Ce référentiel correspond avant tout à une certaine vision de la place et du rôle du secteur concerné dans la société. Le référentiel d'une politique est constitué d'un ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme politique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs<sup>899</sup>. C'est à partir de ces critères de choix et des objectifs bien définis par la politique publique que la fonction publique va trouver sa vocation, ses valeurs et sa raison d'être. En Haïti, on est loin de la perception

---

<sup>896</sup> Pierre Muller, *Politiques publiques*, PUF, Paris, 1990, p. 8

<sup>897</sup> Consulter « Encyclopedia Universalis » sur les politiques publiques.

<sup>898</sup> Ibid. p. 20

<sup>899</sup> Ibidem.p.53-54

wébérienne qui décrit la création d'une machine efficace à la satisfaction de l'État et de ses administrés. Alors qu'il y ait un rapport complémentaire et équilibré entre ces trois réalités dans la mise en place d'une bonne politique publique : la fonction publique, l'administration publique et les services publics. Dans le cas d'Haïti, la mise en œuvre d'une bonne politique publique requiert la décentralisation de l'administration publique afin de créer des services publics qui répondent aux besoins de la population.

## **2.1. La décentralisation de l'administration publique par la mise en place des services publics**

Dans le but de promouvoir sa politique publique, l'Administration publique haïtienne doit être l'instrument par lequel l'État concrétise ses missions et ses objectifs. Pour garantir sa rentabilité, elle doit être gérée avec honnêteté et efficacité. L'administration publique peut être définie comme l'ensemble des institutions mises en place par le pouvoir public pour rendre à la collectivité les services qui lui sont dus et qui justifient la raison d'être de l'État. Aux termes de l'article premier de la loi du 6 Septembre 1982, l'administration publique haïtienne est constituée par l'ensemble des services publics qui sont repartis en administration d'État et administration des Collectivités locales ou territoriales. Sa finalité est donc de produire des services et des biens en tenant compte des missions de l'État et des objectifs définis par le pouvoir exécutif. Car, la trop grande croissance de l'État, l'étendue et l'ampleur de ses responsabilités l'ont rendu impuissant à régler les problèmes qui se posent à distance. Par la décentralisation, les pouvoirs publics imprégnés d'un profond souci de la dignité de l'État, entendent assurer, l'efficacité administrative de ses actions par une meilleure allocation des ressources publiques, et promouvoir la justice sociale par une répartition équitable de la richesse nationale<sup>900</sup>.

Pour ce qui concerne les services publics, cette notion regroupe deux éléments distincts : D'une part, elle désigne une activité ou une mission d'intérêt général et d'autre part, la notion de services publics désigne l'ensemble d'organismes, qu'ils soient publics ou privés, chargés de ces missions d'intérêt général. Il faut noter que ces services ne sont pas forcément assurés par des personnes publiques et peuvent être gérés par des personnes privées. On parle alors de délégation de services publics. Le rôle dont jouent les services publics contribue à la cohésion sociale<sup>901</sup>. Mais

---

<sup>900</sup> Jocelerme PRIVERT, *Décentralisation et Collectivités Territoriales (contraintes, enjeux, défis)*, Éditions Le Béreïn, Delmas, 2006, p. 55.

<sup>901</sup> Consulter le site [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr) sur les « Services publics ».

il faut admettre qu'aucuns services publics ne peuvent être efficaces ou effectifs sans une mise en place des politiques publiques bien définies qui font la promotion d'une administrative publique décentralisée adaptée aux réalités sociales et politico-économiques d'un pays. Pour ce qui concerne la réalité d'Haïti, la mise en œuvre des services publics, en rapport fondamental avec les politiques publiques de l'État haïtien doivent s'inscrire dans un plan global de développement, afin de mieux répondre aux desideratas du peuple. Les lois cadres et la Constitution qui prévoient le mode organisationnel et opérationnel des structures des services doivent permettre, grâce à des programmes de développement, de répondre aux besoins fondamentaux et urgents de la société.

C'est dans cette optique que l'article 19 de la Constitution du 29 Mars 1987 fait injonction à l'État, dans ses obligations fonctionnelles et institutionnelles qui constituent des droits fondamentaux de la population haïtienne, pour la mise en place des services qui assurent son bien-être. Dans cet article, il est recommandé que « l'État ait l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme ». Par cette déclaration, la Constitution affirme de manière solennelle la responsabilité qui incombe à l'État de répondre aux attentes de son peuple dans la défense de ses intérêts privilégiés et sacro-saints, et l'amélioration des conditions de vie de cette population doit être une garantie qui trouve son fondement dans l'unique objectif défini par l'État haïtien dans sa vision globale de développement, par l'établissement des mécanismes structurels qui répondent aux besoins fondamentaux de chaque catégorie sociale. Ces services publics concernent l'éducation, et l'article 32-1 affirme ceci : « L'éducation est une charge de l'État et des Collectivités Territoriales. Ils doivent mettre l'école gratuitement à la portée de tous, et veiller au niveau de formation des enseignants des secteurs publics et privés ». Selon l'article 209, « l'État doit financer le fonctionnement et le développement de l'université d'État d'Haïti et des écoles supérieures publiques. Leur organisation et leur localisation doivent être envisagées dans une perspective de développement régional »<sup>902</sup>.

En ce qui a trait aux finances publiques, l'article 217 affirme que : « Les finances de la République sont décentralisées. La gestion en est assurée par le ministère y afférant... ». En rapport avec l'environnement, l'article 255 dit ceci : « Pour protéger les réserves forestières et élargir la couverture végétale, l'État encourage le développement des formes d'énergie propre : solaire, éolienne et autres ». En matière agricole, l'article 246 affirme : « l'État encourage en milieu rural

---

<sup>902</sup> Cf. « La Constitution haïtienne » du 29 Mars 1987, amendée.

et urbain, la formation de coopératives de production, la transformation de produits primaires et l'esprit d'entreprise en vue de promouvoir l'accumulation du capital national pour assurer la permanence du développement ». En matière de sécurité nationale, l'article 264 affirme que : « Les forces armées d'Haïti sont instituées pour garantir la sécurité et l'intégrité du territoire de la République. », et selon l'article 269-1 : « La force de police est créée pour la garantie de l'ordre public et la protection de la vie et des biens des citoyens... ».

Avec l'ensemble d'articles cités, on voit que la loi mère haïtienne prescrit les responsabilités de l'État vis-à-vis de ses citoyens qui doit répondre à ses devoirs et inciter les haïtiens à répondre à leur responsabilité citoyenne vis-à-vis de la société. Les lois existent certes, ce qui reste à faire en Haïti, c'est de créer un État fort où le droit, la morale et la justice sont les maîtres d'œuvre, pour pouvoir passer de la parole aux actes, des simples prescriptions des normes à leur stricte application. Cela doit se faire par la promotion des compétences dans les fonctions publiques haïtiennes en vue de rendre efficaces et effectifs l'administration publique et ses services publics. Pour que cela soit possible, la première étape dans la politique de développement d'Haïti doit se faire par la décentralisation des Collectivités territoriales telle que décrite par la Constitution du 29 Mars 1987.

## **2.2. La décentralisation territoriale et la mise en place des politiques de développement**

La décentralisation, c'est le fait par l'État ou même par des Collectivités Territoriales de se charger, par des dispositions légales, ou réglementaires d'une partie de ses responsabilités propres au profit soit d'organismes spécialisés qu'ils créent et à qui ils donnent l'autonomie de décision, soit à d'autres Collectivités territoriales qu'ils jugent plus aptes à les accomplir. Elle revêt deux caractéristiques essentielles. La décentralisation est dite :

- Technique, quand les compétences transférées concernent un secteur d'activité bien déterminé et sont attribuées à des organismes spécifiques jouissant de l'autonomie.

- Territoriale, quand elle correspond à des fins de développement et quand les organes qui sont chargés de la gestion de certains intérêts spécifiques représentent une portion du territoire et jouissent de l'autonomie administrative et financière<sup>903</sup>.

Pour les Collectivités territoriales, elles sont des entités créées par la Constitution au même titre que l'État et qui sont chargées, comme ce dernier de fournir des services à un échantillon plus

---

<sup>903</sup>Cf. Jocelerme PRIVERT, *Op. Cit.* pp.62-63.

restreint de la population. Ces nouvelles entités, destinées à servir les intérêts locaux, sont considérées tout à la fois comme des personnes morales de droit public, des entités géographiques, politiques et administratives. Dans la gestion de leurs affaires propres, distinctes des affaires de l'État, elles concourent à l'administration, à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement<sup>904</sup>.

Haïti a bien connu une expérience en matière de décentralisation vieille déjà de près d'un siècle. Depuis 1982, le nombre d'organismes paraétatiques autonomes s'élevait à 42. Aujourd'hui, elle atteint le nombre de plus de 60. Les lois sur la décentralisation territoriale sont codifiées au titre 3 des articles 45 à 86 de la Loi du 6 Septembre 1982. Quant au point 7 du préambule et l'ensemble de l'article 87 de la Constitution de 1987, ils concourent à clarifier qu'il s'agit bien de la forme nouvelle et territoriale de la décentralisation à vocation de développement local<sup>905</sup>. Cette Constitution, en son titre V, au chapitre I traitant des Collectivités territoriales et de la décentralisation, établit les bases de la nouvelle structure administrative de la République d'Haïti. Dans l'article 8-1 nous pouvons lire que : « le territoire de la République est divisé et subdivisé en départements, arrondissements, communes, quartiers et sections communales ». Et l'article 61 précise que les « Collectivités territoriales sont la section communale, la commune et le département ». L'article 62 précise que « la section communale est la plus petite entité territoriale administrative de la République ». L'article 63 précise également que « l'administration de chaque section communale est assuré par un conseil de trois membres élus au suffrage universel pour une durée de quatre ans ». « L'État a pour obligation d'établir au niveau de chaque section communale les structures propres à la formation sociale, économique, civique et culturelle de sa population », nous stipule l'article 64. Pour les communes, l'article 66 précise que « la commune a l'autonomie administrative et financière. Chaque commune de la République est administrée par un conseil de trois membres élus au suffrage universel dénommé conseil municipal ». Pour son administration, l'article 73 précise que « le conseil municipal administre ses ressources au profit exclusif de la Municipalité et rend compte à l'assemblée municipale qui elle-même en fait rapport au conseil départemental ».

Pour ce qui concerne les arrondissements, l'article 75 ajoute que « l'arrondissement est une division administrative pouvant regrouper plusieurs communes. Son organisation et son fonctionnement sont réglés par la loi ». Pour ce qui concerne les départements, l'article 76 ajoute

---

<sup>904</sup> Ibid. p. 91

<sup>905</sup> Ibid. p. 76

que « le département est la plus grande division territoriale. Il regroupe les arrondissements ». Selon l'article 77 « le département est une personne morale. Il est autonome ». « Le conseil départemental élabore en collaboration avec l'administration centrale, le plan de développement du département », ajoute l'article 81. Selon l'article 83 : « Le conseil départemental administre ses ressources financières au profit exclusif du département et rend compte à l'assemblée départementale qui elle-même en fait rapport à l'administration centrale ». A ces structures décentralisées s'ajoutent les Délégations et les Vices Délégations. Ainsi, selon l'article 85 : « Dans chaque chef-lieu du département, le pouvoir exécutif nomme un représentant qui porte le titre de délégué. Un vice-délégué placé sous l'autorité du délégué est également nommé dans chaque chef-lieu d'arrondissement. » Par exemple, dans l'article 87-2 de la Constitution, on lit ceci : « Le conseil interdépartemental, de concert avec l'exécutif, étudie et planifie les projets de décentralisation et de développement du pays au niveau social, économique, commercial, agricole et industriel ».

La décentralisation en tant que sous-système de management du développement est le seul type d'institution qui peut permettre à l'État de conduire avec efficacité :

- La politique concomitante de réforme foncière et d'aménagement du territoire tenant compte des spécificités démo-géographiques, socio-économiques et micro-culturelles de chaque espace régional ;

- L'intégration socio-économique des catégories marginalisées et exclues ;

- Le développement et le respect des droits et libertés des collectivités autonomes par la faculté que le nouveau droit du développement leur confère de se décentraliser elles-mêmes, à l'effet de délibérer en toute autonomie de la meilleure manière de gérer les affaires locales ;

- Le développement politique de chaque citoyen par l'opportunité qui lui est offerte de participer plus fréquemment et en petits groupes d'intérêts aux prises de décisions qui concernent sa prospérité économique et ses aspirations socioculturelles ;

- Le développement socio-économique territorial équilibré, durable et intégré propre à faciliter l'autosuffisance graduelle, l'interdépendance solidaire entre les économies régionales et, à long terme la réduction des méfaits de la dépendance externe ;

- Des plans d'aménagement urbain conçus de telle sorte à établir, à long terme, des métropoles d'équilibre à même de faire pendant avec Port-au-Prince ;

- Et enfin, entre autres choses, une politique sérieuse de lutte contre l'exode rural massif et la migration clandestine vers d'autres pays<sup>906</sup>.

Donc la Constitution de 1987 a fait de la décentralisation de l'administration publique haïtienne et de l'autonomie des Collectivités territoriales une option fondamentale, comme gage d'une meilleure réponse de l'État aux besoins des services et de bien-être de sa population. Elle pose d'abord la nécessité que l'État central ainsi que les Collectivités Territoriales disposent du pouvoir d'agir ainsi que des moyens d'agir, c'est-à-dire du pouvoir d'affecter et d'utiliser leurs ressources pour rendre heureuse leur population. Les lois fixent non seulement le contenu des responsabilités mais aussi définissent et précisent l'étendue de l'autonomie financière reconnues à eux<sup>907</sup>. Ceci dit, l'analyse des politiques publiques, la mise en place des services publics et la décentralisation territoriale peuvent contribuer à sociologiser notre regard sur le rôle de l'État, dans la mesure où, au lieu de saisir l'État par le haut et de manière globale, elles nous permettent de l'observer et de le saisir par le bas et en détail, dans ses initiatives, sa performance et ses directives pour promouvoir la gouvernance locale et une bonne redistribution des services de bases et des richesses de l'État. Cette politique de décentralisation est donc celle qui peut promouvoir le droit de développement d'Haïti par l'adoption d'un modèle économique bien spécifique et détaillé

### **2.3. La promotion du droit de développement d'Haïti : Quel modèle économique adopté ?**

Dans le cadre de la mise en place des perspectives de développement d'Haïti, on a pu voir que la décentralisation des collectivités territoriales, l'organisation de l'administration publique et l'efficacité des services publics relèvent du dynamisme de la fonction publique à laquelle l'État, dans la mise en place des bonnes politiques publiques, a l'obligation de répondre aux objectifs bien définis dans les lois haïtiennes. La crise économique, le déficit de la balance commerciale, l'inflation galopante de l'économie, la contrebande généralisée et multiforme, le chômage et la misère qui gangrèment dans la société sont les conséquences de la prolifération de la corruption que connaît le pays. Mais toutes les structures de l'État sont là et bien définies par les lois républicaines. L'insécurité matérielle et humaine que cette situation entretient sur l'avenir des hommes haïtiens, des femmes haïtiennes et surtout les jeunes, préférant rechercher leur salut hors des frontières du pays, détruit le tissu social que les assauts du sous-développement ont déjà

---

<sup>906</sup> Ibid. pp. 74-75

<sup>907</sup> Ibidem. p.109

fragilisé. Dans ce contexte fait de paradoxe, où l'histoire du pays connaît de soubresauts interminables et qui n'inspirent que la désillusion et le désespoir pour la plus grande majorité de la population haïtienne et surtout sa couche vulnérable, l'État haïtien semble désarmé face à sa mission d'organisation de l'espace vital par l'élargissement de sa capacité d'accueil pour l'ascension et l'émergence d'une nouvelle génération de citoyennes et citoyens en son sein. La faiblesse, la faillite de l'administration publique, la vision réduite aux prix de grande cécité politique et économique qui rendent myopes les décideurs politiques et les élites économiques traduisent l'ébranlement et la dégradation du tissu social haïtien. Ce qui distancie ouvertement la population haïtienne avec son existence, son environnement social et naturel ainsi que son pays. Cette situation de crise, aggravée par l'absence d'alternative crédible est toujours favorisée par l'accès au pouvoir d'un personnel politique « sans foi, ni loi », faute de conscience nationale, ne se soumet à aucune règle disciplinaire, éthique et juridique.

Pour remédier à cette crise économique, il faut que le pays résolve les crises humaines dont il connaît un pique sans précédent ainsi que les crises socio-politiques, qui ont engendré des luttes acharnées pour le pouvoir et des tiraillements pour des simples positions politiques, économiques et sociales, sans se soucier de la responsabilité de l'État envers son peuple marginalisé. Pour promouvoir le droit de développement du pays, l'essentiel n'est pas seulement d'opter pour une économie basée sur des idéologies modernes, développées au fil des années dans des modèles économiques dits capitaliste ou socialiste, ou du moins d'une politique économique néolibérale, mais il faut de préférence dresser des barrières anti-corruptrices, et d'établir une feuille de route qui définit un modèle de société qui défend aussi son droit au développement, par la mise en place d'un ensemble d'infrastructures et de structures dans les appareils étatiques. Le régime « castrique » à Cuba, dictatorial et communiste soit-il, victime de l'embargo américain inspire plus de légitimité en matière de développement que le régime politique dit « démocratique » en Haïti. Il suffit de comparer les indices de développement humain de ces deux pays voisins en matière éducative, sportive, économique, sanitaire et autres pour voir la différence. Sans se balader dans des statistiques, les simples opinions nationales ou mondiales admettent la différence. N'est-ce pas le gouvernement cubain qui envoie des volontaires de son personnel médical en Haïti, grâce à un plan de coopération bilatérale et qui accueille également des étudiants haïtiens dans ses universités, et cela dans divers domaines ? N'y-t-il pas d'experts cubains dans le secteur de pêche, industriel, éducatif et infrastructurel qui apportent leur expertise pour le développement d'Haïti ? Aux dires de l'économiste Etzer S. Émile, Haïti doit cesser de former des professionnels pour ramasser des

richesses<sup>908</sup> au détriment de la majorité. Haïti doit pouvoir renier sa vocation à la promotion de la misère, à la corruption, à l'autodestruction et à l'aliénation.

Il revient à l'État de promouvoir le droit de développement du pays, en jetant des bases solides pour la création des richesses par la mise en place d'une politique agricole adaptée pour la sauvegarde des espèces, la protection de l'environnement et la prise en charge de la biodiversité. L'État doit propulser une ouverture économique qui doit être régularisée selon des critères de choix, qui ne réduirait ou ne détruirait pas le droit d'Haïti à s'auto-gouverner, à s'auto-orienter ou à s'auto-déterminer dans un modèle économique qui lui serait avantageux et bénéfique. Ce modèle économique doit promouvoir la participation et l'intégration de toutes les couches de la population. Ce modèle doit être inclusif, fort, transparent et permanent, où l'État fait la promotion des petites et moyennes entreprises, le développement des coopératives agricoles par la mise en place d'une banque de développement, encourage des mutuelles de solidarité entre les citoyens et développe l'industrialisation et une agriculture de forte production pour réduire l'insuffisance des produits de première nécessité. Cette agriculture doit être vectrice d'exportation pour équilibrer la balance commerciale du pays. L'État doit encourager la pêche, la production animale et végétale. Cette politique de développement doit permettre à l'État haïtien de protéger l'environnement contre l'abattage des arbres, de sécuriser les ressources naturelles du pays et de vérifier l'état des mines qui gisent dans le sous-sol haïtien, souvent livrées aux puissances qui les exploitent à leur guise et à leurs fins personnelles, où seul Haïti devient le vrai perdant.

Ce modèle de développement doit activer une nouvelle politique d'urbanisation pour contrecarrer et éradiquer la politique de la bidonvilisation. Les luttes contre les déchets toxiques par la création des sites de décharges sont d'une grande importance. Aujourd'hui, il est un impératif à l'État d'investir ou d'encourager l'investissement dans le secteur touristique. Pays tropical, Haïti, riche de sa culture, de sa nature, de son climat et ses côtes maritimes, est très attractive pour accueillir des millions de touristes par année. Seul ce modèle économique serait favorable à la prospérité du pays.

L'État haïtien doit limiter la politique de libéralisation commerciale qui a occasionné la perte de près de 30% du total des emplois directs et indirects dans l'économie haïtienne. L'agriculture et l'industrie sont, en ce sens, les deux secteurs les plus touchés de cette perte d'emploi. A l'heure actuelle, l'économie haïtienne est victime d'une inflation galopante

---

<sup>908</sup> Etzer S. Emile, *Haïti a choisi de devenir pauvre. Les vingt raisons qui le prouvent*, Les Presses de l'Université de Quisqueya, Port-au-Prince, 2017, p. 41.

avoisinante de 30%. C'est la plus terrible hémorragie économique de la région. Et l'économie dominicaine qui partage l'île, et à la quelle dépend la subsistance de la population haïtienne, est dix fois plus riche qu'Haïti. Cette politique économique libéralisée imposée à Haïti sert de préférence à promouvoir une économie de la mafia, où c'est la contrebande qui y règne, privilégie une maigre catégorie de gens qui s'enrichit et élimine du même coup la politique agricole, réduit la productivité des ressources, soutient le sous – développement, favorise la malnutrition et le chômage, garantit le sous-emploi et le sous-développement. C'est pourquoi, la relance d'une politique agricole axée sur des investissements à caractère technologiques, par l'encadrement des agriculteurs constitue une alternative valable pour la promotion de ce modèle économique intégral qui mettra Haïti sur la carte des pays émergents en ce 21<sup>e</sup> siècle.

Donc il faut en Haïti un modèle économique inclusif pour pouvoir fournir un cadre contraignant au pouvoir politique afin que le système des droits de propriété soit profitable à la majorité de la population qui s'approprie les fruits de leurs investissements. Aux affirmations d'Etzer Émile : « En Haïti, l'absence d'institutions inclusives, fortes, transparentes et permanentes entrave le développement économique et contribue à l'augmentation de la pauvreté »<sup>909</sup>. Par exemple, le développement de l'agriculture, la promotion du tourisme, l'accueil des investissements des capitaux étrangers dans tous les domaines liés au progrès et la valorisation des pôles de développement adaptés aux crises économiques multiformes entraîneront le pays vers une nouvelle forme d'économie émergente.

Haïti ne peut en aucun cas ignorer sa vraie définition et sa vocation d'être un pays essentiellement agricole. Cette relance économique qui exige la prise en charge de la biodiversité, la protection des espèces aquatiques, forestières et mammifères, l'État haïtien a l'impérieuse obligation de lutter contre la déforestation par des politiques de reboisement, intégrant les jeunes et les enfants, afin de les responsabiliser dans la politique de reboisement du pays. La lutte constante pour la sauvegarde de l'environnement requiert la lutte constante contre l'utilisation abusive des déchets toxiques produits par des industries de sous-traitance et de la population, qui les éparpillent dans les villes ; ce qui ne protège pas la flore et la faune ainsi que les espèces aquatiques. Haïti fait face à des infrastructures délabrées où les routes sont trouées, et le pays a très peu d'investissement dans le secteur du tourisme, et il est privé d'infrastructure portuaire, aéroportuaire, des salles de loisirs, des simples services de bases et des structures sanitaires. La

---

<sup>909</sup> Ibid. p. 64

relance de l'éducation doit être une priorité, et la mise en place d'infrastructures et de structures académiques sont l'épine dorsale pour le renouveau d'Haïti. Les possibilités sont existantes, il suffit à l'État, à la classe dirigeante et la classe possédante de promouvoir un tel développement et de créer les moyens adéquats pour atteindre les objectifs déjà prévus et définis. Ce sont autant de structures de base qu'un pays a besoin pour se relancer dans l'économie mondiale.

Jusqu'à cette heure, Haïti est l'héritière d'une économie de subsistance. Le ventre du peuple haïtien est sous la dépendance de la République voisine qui s'enrichit considérablement, du Taiwan, pays donateurs des tonnes de riz et d'autres pays importateurs, tels les États –Unis, le Canada, la France, etc. On doit admettre que « l'enjeu de la consolidation de la démocratie aussi bien que celui du développement économique, du progrès social et culturel d'un pays émergent oblige à reconnaître la place de l'État dans sa vision globale de transformer sa société et son pays selon un projet politique bien élaboré et détaillé »<sup>910</sup>. Le modèle de développement économique qui serait profitable à Haïti s'enracine dans la relance de l'économie nationale, en favorisant l'émergence des professionnels du secteur agricole qui priorisent la sauvegarde de l'agriculture locale, pour éradiquer l'apartheid socio-économique et combattre les mafieux qui paralysent et pillent l'économie haïtienne.

#### **2.4. L'éradication de l'apartheid socio- économique et combattre l'économie de la mafia**

L'apartheid tire son étymologie de l'afrikaner et signifie : séparation, mis à part. Il est le nom donné à la politique de ségrégation raciale conduite en Afrique du Sud par la minorité blanche à l'encontre de la majorité noire. Mise en place en 1948 par le parti national, l'apartheid est fondé sur le développement séparé des populations et fut pratiqué jusqu'en 1991. Mais il est la traduction dans les institutions d'une politique de ségrégation raciale empirique existant en Afrique du Sud depuis la création de la colonie du Cap en 1652. Cette politique est la conséquence de l'angoisse historique des Afrikaners blancs, d'origine non anglophones, essentiellement néerlandais, d'être submergés par la multitude de la population noire environnante. Durant ce régime, la population noire subit une discrimination et une exclusion fondée sur des critères de races, d'ethnies ou de religions. Les populations ne disposent pas des mêmes droits et certains lieux ou emplois sont réservés à une partie seulement d'entre elles<sup>911</sup>.

---

<sup>910</sup> Cf. Carlos MILANI, Carlos ARTURI, Germán SOLINIS, *Opt. Cit.* p.41.

<sup>911</sup> « Apartheid », consulter le site: [www.toupie.org](http://www.toupie.org).

Pour la définition de la Mafia, elle est l'organisation criminelle dont les activités, exercées par des clans familiaux soumis à l'omerta et reposent sur une stratégie d'infiltration dans la société civile et de ses institutions<sup>912</sup>. Née en Sicile, elle s'est imposée par l'intimidation, la violence et la corruption ; elle est une organisation secrète de banditisme qui s'est implantée aux États-Unis au début du XX<sup>e</sup> siècle sous le nom de « Cosa nostra », rassemblant des immigrants siciliens. Elle représente aujourd'hui un redoutable groupe financier international, fondant principalement sa fortune sur le trafic des stupéfiants et sur le racket. Les organisations mafieuses sont dirigées par un parrain qui commande plusieurs petites associations clandestines composées de nombreux mafieux. Celles-ci exercent des activités économiques et sociales illégales. Par extension, elle est toute forme d'organisation criminelle structurée<sup>913</sup>.

En Haïti, l'apartheid socio-économique est vieux depuis la colonisation où les disparités existaient entre les maîtres blancs de catégories différentes, entre les pompons blancs et les pompons rouges, entre les blancs et les mulâtres, entre les mulâtres et les nègres, entre les nègres libres et les esclaves à talents non-libres et entre les esclaves à talents et les esclaves des champs. Cette structure sociale demeure toujours dans l'existence haïtienne, par la présence constante des blancs issus de la communauté internationale qui s'imposent par leur hégémonie diplomatique et la dislocation sociale opérée par la ségrégation coloniale née dans la bourgeoisie haïtienne depuis l'époque coloniale et les classes intellectuelles qui se réfractent entre elles, et ainsi que les autres pauvres abandonnés à leur sort, mais qui se sont faits distinguer quand même par leur origine. Du bas de l'échelle sociale haïtienne, il existe de la discrimination, infiltrée et diluée dans le système éducatif qui se reproduit dans toute la structure sociale. C'est dans ce contexte qu'on doit chercher à comprendre la structure sociale haïtienne au cours de son histoire coloniale. Les préjugés, les discriminations et la catégorisation sociale qui règnent sur la terre d'Haïti trouvent leur fondement et leur origine dans le système esclavagiste infligé à la terre de Saint-Domingue et dans l'incapacité des différentes couches ou fractions sociales de s'unir pour la défense d'une cause commune, qui est l'espérance du peuple et la résurrection d'Haïti en vue de son développement intégral.

Au niveau politique, nos institutions se sont construites à travers des pratiques autoritaires millénaristes, des pratiques politiques régressives et corrompues, des puissances occultes issus d'ancrages ancestraux, des pouvoirs quasi politiques provenant de sources religieuses ou de

---

<sup>912</sup> <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/mafia>.

<sup>913</sup> <https://fr.wikidia.org/wiki/Mafia>.

chefferies traditionnelles, des attitudes et de comportements paternalistes<sup>914</sup>. Au niveau socioculturel, nos institutions se sont élaborées sur des croyances superstitieuses. Pour être chef, il faut aller voir un hougan (prêtre du vaudou) afin de se faire protéger contre les adversaires politiques, ou du moins s'intégrer la Franc-Maçonnerie. Les bases sur lesquelles s'assoit la politique n'est que haine, discorde, destruction et malversation. La politique en Haïti est diabolique. C'est dans des crises socio-politiques que les politiciens haïtiens tirent toujours des avantages économique-financières. C'est pourquoi ils se sentent à l'aise dans cette jungle politique qu'ils jugent les seuls maîtres et seigneurs. Au niveau économique, nos institutions et notre potentiel productif se sont développés sur l'exploitation intensive des ressources naturelles disponibles et sur l'exploitation de l'homme par l'homme axée sur la servitude et l'esclavage. D'où la classification de nègre ville et nègre morne, citadin et paysan, nègre riche et nègre pauvre, nègre illettré et nègre éduqué. Les paysans qui se croient être victime de cette paupérisation, livrés à eux-mêmes laissent la campagne pour s'installer dans les périphéries urbaines dans des conditions infrahumaines, en quête d'un mieux-être tout en se croyant forger une nouvelle classe sociale. En délaissant la campagne, ils délaissent également leurs propriétés terriennes et leurs cheptels sous les responsabilités des paysans plus pauvres, sous forme de rente ou le système de deux moitiés. Abandonnés également, ils abattent les arbres pour faire du charbon. La bourgeoisie, bénéficiaires du système néolibéral et compensée par les tarifs douaniers, ne font que leur commerce en vendant les produits de première nécessité, en contrôlant l'administration publique, le système financier, les fonctionnaires publics, les élus du peuple, le système judiciaire, la société civile, les organismes de défense des droits humains, les Églises et toute l'économie nationale, érigeant une mafia systémique pour faire mainmise sur l'État.

L'apartheid socio-économique ne peut en aucun cas être éradiqué en Haïti sans exterminer le système mafieux qui s'impose et dicte ses lois dans le pays. Et c'est le plus grand défi à relever, la maladie à soigner, l'épidémie à éradiquer, le fléau à combattre, le désastre à réparer et le système criminel à détruire. Les deux derniers présidents, bien qu'ils aient été pris dans certains pièges, qui ont manifesté l'infirme volonté de lutter contre le cercle mafieux haïtien, l'un a été contraint deux fois aux exils, et l'autre a été assassiné<sup>915</sup>. Comment un pays et une société d'hommes et de femmes, peuvent-ils prospérer où 5% de la population haïtienne détiennent 95% des richesses du

---

<sup>914</sup> Dr Alcuis Gérard KENNEDY, *Corruption et mal développement en Haïti*, Éditions Nemours Communications, Montréal, pp.20-21.

<sup>915</sup> Jean Bertrand Aristide a connu l'exil en 1991 et 2004, et Jovenel Moïse a été assassiné à sa résidence le 7 Juillet 2021.

pays et ne s'intéressent pas au 95% de la population qui se chamaillent pour les 5% restant ? Ces clivages sociaux et ces disparités économiques donnent à cette élite économique, une puissance arrogante et téméraire et la placent au-dessus des mêlés. C'est par la convergence des idées et des forces humaines, des intelligences et de la volonté, des prises de conscience et du désir de conversion, ainsi que de la volonté de voir prospérer le pays que toutes les couches sociales et les forces vives de la nation, sans aucune distinction, pourront se solidariser pour redonner l'espoir à ce pays miné par la division, la discrimination, la discorde, la corruption, le népotisme, le banditisme, la mafia, le sous-développement et la misère. C'est un devoir moral et un impératif existentiel que toutes les forces vives du pays, d'un commun accord, travaillent à éradiquer l'apartheid social qui chosifie les couches les plus vulnérables en éradiquant également le système mafieux qui contrôle toute la structure sociale, politique et économique d'Haïti. Il y a trop de clivages sociaux dans le pays, trop de fragmentation dans la société. Haïti doit se relever par la bonne volonté et la mise en commun manifeste de ses nombreux fils et filles, d'ici et d'ailleurs qui doivent se donner la main pour rebâtir le pays, tout en se débarrassant des esprits de revanche et de rivalités, en prêchant la paix, l'unité et la réconciliation afin que le progrès, le développement et le bien commun soient réels. La promotion des valeurs républicaines ou démocratiques, culturelles et sociales sont des prix inestimables à gagner pour le développement d'Haïti.

### **Section 3. La promotion des valeurs démocratiques, culturelles et sociales pour le développement durable d'Haïti**

Une première définition qu'on peut donner aux valeurs, elles sont les grands principes moraux servant de repères aux individus dans la conduite de leur vie sociale. Elles sont interdépendantes et sont constituées en système. Aux valeurs sont attachées des règles de comportement social dont la transgression peut être sanctionnée<sup>916</sup>. Les valeurs rassemblent aussi les idéaux auxquelles les membres d'une société adhèrent. Les valeurs d'une société représentent ce qui est estimable et désirable aux yeux de tous. Elles constituent donc bien un idéal, c'est-à-dire une vision abstraite qui s'impose à tous comme une évidence et que l'on respecte profondément. La philosophie des valeurs, décrite ici sous sa forme idéalisée, a une origine

---

<sup>916</sup> /[www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/valeurs-et-normes-sociales](http://www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/valeurs-et-normes-sociales).

allemande, et selon cette tradition, admet que la valeur est attachée à une culture où elle désigne ce qui dans cette culture reçoit une signification particulière ou, suivant Max Scheler, certaines qualités abstraites qui font l'objet d'une intuition ou d'une perception affective. Par exemple, le respect de la personne est une valeur fondamentale au sein des sociétés démocratiques. Concrètement, les valeurs vont se repérer à travers les comportements qu'elles engendrent, en particulier les normes qui encadrent ces comportements. Avec Max Weber et avec son étude du rôle de l'éthique protestante dans le développement du capitalisme, la notion de valeur atteint son statut de catégorie sociologique cruciale. La notion s'est ensuite imposée dans la sociologie américaine, notamment avec Talcott Parsons *on The Structure of Social Action*, 1937, au sens d'une orientation vers des fins capables de justifier les normes sociales existantes<sup>917</sup>. Ces normes ont un caractère obligatoire et relèvent donc surtout du devoir et de la sanction, mais les valeurs ont plutôt un caractère attractif, ce qui les rapproche de la notion philosophique du bien.

Toutefois, il existe une échelle de valeurs, car si les valeurs dominantes sont partagées par tous, d'autres ne sont acceptées que par une partie de la société ou sont en voie de renégociation. Ce qui fait que les valeurs ne sont pas à confondre avec les normes qui sont des règles prescrites et constituent le prolongement des valeurs, alors que les valeurs se manifestent, de préférence, concrètement dans les manières de penser et d'agir des individus. Par contre les valeurs engendrent des normes sociales qu'il convient de respecter : le respect d'autrui se traduit ainsi par des règles de politesse, le respect des lois peut se traduire aussi par des valeurs éducatives et sociales et sans lesquelles les normes peuvent être ignorées. L'obéissance à la norme provient tout d'abord d'une intériorisation des valeurs lors de la période de socialisation. On ne peut non plus confondre valeurs et idéologies qui sont un ensemble d'idées et de jugements partagés par un groupe social, lui permettant d'avoir une certaine vision du monde<sup>918</sup>.

La communauté humaine a besoin des normes, car toute vie en société implique des mécanismes de contrôle social fondé sur l'existence de normes. Ce sont les normes qui assurent la régularité de la vie sociale. Elles comprennent, bien sûr, les règles fixées à l'avance, les lois, les procédures dont se dotent les groupes et les sociétés. C'est ainsi qu'a été décrit, plus haut, l'État de droit et le respect la défense des droits de l'homme. Mais les faits et les normes ne constituent que la face émergée d'un iceberg. L'ensemble des normes d'une société est beaucoup plus vaste et comprend toutes les règles non écrites, le « non-dit » qui sous-tend les rôles, les actes et les

---

<sup>917</sup> Consulter : [Universalis.fr](http://Universalis.fr) « Valeurs, sociologie ».

<sup>918</sup> <https://ses.webclass.fr/notions/valeurs>.

conduites. Les normes sont souvent assorties de sanctions et expriment des valeurs sociales non respectées. Par exemple, les sanctions, en cas de non-respect des normes, peuvent être explicites (les règles de droit), mais elles couvrent aussi tout un domaine de sanctions non explicites : la réprobation, le dédain, l'exclusion d'un groupe, l'indifférence. C'est ainsi que par rapport aux normes, G. Rocher affirme que les valeurs sont des manières d'être ou d'agir qu'un groupe reconnaît comme idéales et qui rendent désirables ou estimables les êtres, les conduites, les objets auxquels elles sont attribuées. Elles représentent des idéaux qui serviront des critères de référence, d'appréciation et de jugement. Ces critères portent sur certaines conceptions du bon, de l'agréable, du bien, du juste, du beau et du vrai<sup>919</sup>.

Toutes les sociétés ont énormément besoin de ces valeurs pour maintenir sa structure existentielle. Et toutes les mutations importantes, telles que la guerre, la révolution, les réformes institutionnelles étatiques, publiques, privées ou religieuses, le changement démographique, les innovations techniques et technologiques, les initiatives relevant des défis posés par l'environnement, etc. sont toujours accompagnées de changements de valeurs. Dans ces catégories de valeurs, telles que la liberté, la justice, la vérité, l'égalité, la paix, l'harmonie, la cohésion sociale, le respect du droit, l'équité, le bonheur, la solidarité, le partage, la concorde, l'harmonie, etc., elles sont d'une reconnaissance universellement partagée. Ce sont ces valeurs humaines et sociales ci-mentionnées qui doivent s'enraciner dans notre culture de peuple, et peuvent servir à nous inculquer le vivre ensemble, pour tirer le peuple haïtien de son état de nature ou de son statut de jungle afin de travailler pour la refondation et la transformation de la société en une communauté de frères et sœurs, unis sous des valeurs communes, immanentes, transcendantales et éternelles partagées, afin aussi de permettre aux haïtiens de se redresser et d'être considérés et traités comme des êtres humains qui sont appelés à cohabiter dans le village global actuel.

### **3.1. La refondation de la société haïtienne : valeurs d'hier, d'aujourd'hui et de demain par l'intégration sociale et la promotion de l'éducation**

Considérer Haïti comme une nation ou une société humaine, c'est déjà penser à sa refondation sur des valeurs humaines et sociales partagées et reconnues également comme des valeurs intrinsèques à l'harmonie, la paix, le progrès, la stabilité et la cohésion sociale. Ces valeurs sont celles qui doivent intégrer la structure imaginaire et réelle du peuple haïtien et qui définissent les normes et la philosophie existentielle du peuple par la promotion de l'éducation à la

---

<sup>919</sup><https://www.vivre-ensemble/la-question-des-normes-et-des-valeurs-au-niveau-sociologique>.

citoyenneté, à la justice, aux respects des libertés et des droits qui sont des principes démocratiques servant à la construction de l'édifice social. Bref, il s'agit d'éduquer au processus démocratique, car le peuple haïtien ne comprend pas les principes élémentaires de la démocratie, de la liberté et de la justice ; il ne comprend pas le principe de la mesure démocratique. Alors éduquer au respect des principes démocratiques : voilà ce qui est souvent souhaité et véhiculé dans une société démocratique. Une éducation aux valeurs démocratiques, aux vœux d'Alain Mougnotte dans son ouvrage : *Éduquer à la démocratie*, comporte inéluctablement trois objectifs complémentaires. Ces trois objectifs consistent à :

1) Favoriser à l'école et dès l'école, une expérience personnelle du fonctionnement démocratique dans le vivre ensemble, la mise en commun et le partage de la responsabilité ;

2) Favoriser une éducation morale par la promotion des qualités morales. Par exemple, le pouvoir étant nécessairement exercé par des personnes, comment en maîtriser l'appétit ? Comment éviter que celui-ci fasse céder à la tentation démagogique ? Comment parvenir à être tolérant, à respecter autrui ?

3) Favoriser une éducation intellectuelle. Car, il n'y a pas de démocratie sans connaissance et compréhension des données, et des problèmes à traiter<sup>920</sup>.

En Haïti, la promotion de l'éducation aux valeurs démocratiques doit constituer un leitmotiv pour l'émergence d'une société dite démocratique. L'ensemble des droits et des devoirs qui reviennent à tous les citoyens du pays ne peuvent pas se prévaloir sans la mise à jour des conditions jugées nécessaires pour leurs applications. Car nous habitons un pays où la plus grande confusion règne autour des termes démagogie et démocratie, liberté et libertinage, impunité et immunité. La conscience du citoyen haïtien est endormie sur la raison d'être de la politique, son sens, sa valeur et sa contribution dans la construction de la société. Faire de la politique, en Haïti, est une chimère. Il ne revient pas à un citoyen honnête de rentrer dans cette sphère qu'est la politique. C'est une dimension qui revient aux flatteurs, mercenaires, mécréants, vagabonds, voleurs et dilapidateurs des fonds du trésor public. Le problème de notre société est bien celui-là : elle a perdu tout consensus, tout son contenu et équilibre, elle n'a pas de dénominateur commun ; c'est une société en miettes, fragmentée, disloquée et délabrée. « La supériorité d'un peuple est en proportion de son éducation. Les esprits les plus éminents tiennent l'éducation pour la vraie fonction de la civilisation. Car c'est elle qui diffère un peuple d'un autre peuple. Et au sein même

---

<sup>920</sup> Alain MOUGNOTTE, *Éduquer à la démocratie*, Cerf, Paris, 1994, pp. 23-24.

d'une société, c'est elle qui établit une différence sensible entre les humains », nous dit Sténio Vincent. C'est pourquoi, poursuit-il, « Une nation doit avoir son idéal ; s'il lui est indifférent que chacun soit pénétré du but, elle n'avancera pas, elle restera sur la route jusqu'à ce qu'elle soit broyée par une nation plus forte qui marche à sa destinée»<sup>921</sup>. Donc, l'ensemble des valeurs qui correspondent mieux à la promotion des idéaux démocratiques s'enregistrent dans :

- le respect des libertés fondamentales que le citoyen haïtien doit apprendre à cultiver, ainsi que le principe de la différence. Différence dans les idéologies, les choix politiques, les croyances et les décisions bien orientées, y incluant la liberté de conscience.

- le respect d'autrui qui doit conduire à lutter vigoureusement contre la misère de ceux que les lacunes de l'organisation sociale du pays condamnent à devoir se contenter de gérer leur survie. Il est dérisoire de croire qu'un homme puisse se sentir citoyen, et même se vouloir tel, s'il est dépourvu du minimum nécessaire pour assurer sa subsistance matérielle, sa culture et même sa structure psychologique. Éduquer les citoyens, c'est leur apprendre à tout faire pour l'insertion de leurs concitoyens<sup>922</sup>

- la lutte pour l'éradication de l'égoïsme, l'individualisme, l'éclatement social, le sauve qui-peut, l'élitisme, l'exclusion sociale, l'isolement et l'insécurité physique, affective, psychologique et matérielle.

- la valorisation des liens d'amitié, le vivre ensemble entre toutes les couches sociales confondues, tout en respectant la diversité et la différenciation.

- la promotion des valeurs humaines et sociales, telles que : la vérité, la liberté, la justice, l'honnêteté, la responsabilité citoyenne, la promotion des droits économiques et sociaux.

- la promotion du bien commun, la prévalence de l'intérêt collectif et la lutte quotidienne contre la corruption, l'impunité, le vol et l'injustice sociale

- l'application de la justice sociale qui est l'ensemble des principes qui définissent la répartition équitable des droits sociaux et des devoirs au sein d'une collectivité, c'est-à-dire une répartition qui tient compte de la situation personnelle des individus. Cette justice sociale doit s'appuyer sur l'égalité des droits ou l'équité des situations, principes découlant des valeurs de la société, pour déterminer les formes de solidarités collectives<sup>923</sup>.

---

<sup>921</sup> Sténio VINCENT, *Le glissement de la Nation*, Édition C3, Delmas 31, 2017, p.79.

<sup>922</sup> Ibid. p.33

<sup>923</sup> « Justice sociale », consulter le site : [www.ses.webclass](http://www.ses.webclass).

Éduquer les citoyens, c'est construire un sentiment d'appartenance. Et il doit impliquer chez chacun la volonté de mobiliser ses talents, sa culture, ses savoir-faire, ses compétences au service d'autrui et du pays. L'éducation aux valeurs démocratiques représente et constitue l'objectif le plus important puisqu'elle a trait aux idéaux qui, au fil des jours, orientent les comportements et par rapport auxquels, plus encore, la vie peut acquérir un sens. Le sens des valeurs est propre à l'homme, aux dires d'Alain Mounie, inscrit au plus profond de son cœur, il a chez lui un statut proprement métaphysique, car il constitue un aspect irréductible de son être. Une valeur, en outre, c'est un principe dynamogène et régulateur : dynamogène, il impulse et anime la conduite, l'activité, les stratégies, les choix d'objectifs des personnes, des institutions et des groupes sociaux ; régulateur, il constitue une norme de jugement et d'évaluation de ces conduites, de ces activités, de ces stratégies et de ces objectifs. Ce modèle d'éducation n'a aucun rapport à ce qui se fait en Haïti, où l'on apprend seulement aux enfants les méthodes de lecture et d'écriture, sans tenir compte des valeurs sociales, morales et républicaines fondamentales, aptes à les intégrer dans la construction du pays. Haïti a besoin de promouvoir une éducation à la citoyenneté où les principes de responsabilité et de participation au changement et à la transformation de la société deviennent des impératifs. Ce modèle d'éducation est intimement lié à la modernisation de la culture politique du pays.

### **3.2. La promotion pour la modernisation de la culture politique d'Haïti**

Les questions du sens de la politique, de sa raison d'être tout comme la méfiance à son égard sont très anciennes. Elles remontent à Platon et peut-être même à Parménide, et naquirent d'expériences très réelles que les philosophes firent avec la polis, c'est-à-dire avec l'organisation de la vie en commun des hommes qui a déterminé ce que nous entendons encore aujourd'hui par la politique de façon si exemplaire et décisive que le mot employé pour la désigner dans toutes les langues en dérive. Mais les réponses qui justifient la politique sont également aussi anciennes que les questions de son sens et de sa raison d'être ; toutes ces justifications ou définitions reviennent à déterminer la politique comme un moyen en vue d'une fin supérieure, même si la détermination d'une telle finalité a bien sûr beaucoup varié au cours des siècles. C'est pourquoi, en des termes précis, Hannah Arendt affirme que : « La politique est une nécessité absolue pour la vie humaine, aussi bien pour la vie de l'individu que pour celle de la société. Dans la mesure où l'homme ne vit pas en autarcie et où son existence au contraire dépend des autres, le souci de l'existence de tous

les hommes est nécessaire : sans lui, aucune vie en commun ne serait possible. La tâche et la fin de la politique sont de garantir la sécurité de la vie au sens le plus large. Elle permet à l'individu d'atteindre ses fins dans le calme et la paix, c'est-à-dire sans être importuné par la politique – peu important les sphères de la vie dont relèvent ces fins que la politique doit garantir son bonheur »<sup>924</sup>.

Dans le contexte socio-économique haïtien, faire de la politique devrait être un moyen pour humaniser l'homme haïtien et la femme haïtienne, en éradiquant la misère et le sous-développement par la mise en place des structures adéquates pour promouvoir le développement durable d'Haïti. Mais, faire de la politique dans ce pays nous porte à croire qu'elle n'a pas vraiment sa raison d'être et on décèle même une certaine répugnance à son égard. Faire de la politique en Haïti, pour les gens honnêtes et révérencieux devient un chemin à éviter pour ne pas se faire noyé par des animaux politiques<sup>925</sup> ainsi que par les autorités corrompus qui sont prêts à tout pour s'accrocher au pouvoir. Faire de la politique devient un obstacle à l'honnêteté, aux valeurs morales, au respect de soi et des autres, à la sécurité et à la paix. En Haïti, au lieu de privilégier de la culture politique comme champ de dialectique plurielle née de contradictions, on valorise de préférence de la jungle politique pour s'entretenir. Pour donner à la politique son sens, sa valeur et sa raison d'être, il faut que la politique devienne une culture. Qu'entendons par la notion de culture ? Elle est cette dimension qui élève la nature humaine à son humanisation, à l'universelle, au sacré, à la maîtrise des tendances malhonnêtes, qui interpelle les dirigeants et les citoyens à la responsabilité et à la détermination.

Cette culture doit être l'œuvre de la socialisation. Car la socialisation est un phénomène lié à la sociabilité de l'homme, c'est-à-dire à sa dimension de relation avec ses semblables, phénomène structurel dépendant des représentations et des cultures. Cette socialisation doit être incarnée dans une première société qu'est la famille, élément naturel et fondamental que l'État doit protéger. Viennent aussi la structuration croissante des ensembles sociaux qui doivent bénéficier cette socialisation pour pouvoir répondre à des objectifs qui engendrent le phénomène institutionnel, qui tend à son tour à encadrer de plus en plus la vie personnelle, avec le développement politique pouvant aboutir jusqu'à l'hypertrophie étatique. C'est au sein de ce rapport entre socialisation et personnalisation dans les rapports interhumains que se situent la prise de conscience, la représentation intellectuelle par l'individu de ces ensembles sociaux de même

---

<sup>924</sup> Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique?* Éditions du Seuil, Paris, 2014, pp. 197-198.

<sup>925</sup> Le nom d'animal politique fait référence à un ex-sénateur du Sud-est, Joseph Lambert qui se dit de lui-même, qu'il est un animal politique par le degré de sa ruse ou de sa manipulation dans le domaine.

que son agrégation, son intégration et sa participation plus ou moins active à cette vie et à ces structures sociales. Ce processus d'assimilation réciproque entre l'homme et la société se réalise tout au long de la vie humaine, mais il semble revêtir une importance que certains qualifient même de décisive dans les toutes premières années de l'enfance<sup>926</sup>.

La promotion de cette culture politique favorisera la bonne gouvernance. Cette bonne gouvernance peut être perçue comme des mécanismes, des processus et des moyens institutionnels qui déterminent comment est exercé le pouvoir, comment sont prises les décisions sur les questions d'intérêt général et comment les citoyens expriment leurs intérêts, exercent leurs droits, remplissent leurs obligations et arbitrent leurs différends. Cette bonne gouvernance pourvoira sur ce qui rendra les institutions et les règles plus efficaces pour atteindre l'équité, la transparence, la participation, la réactivité, l'obligation de rendre compte de ses actions et l'état de droits. Ces aspects sont essentiels à l'esprit humain, notamment parce que des institutions inefficaces produisent des effets néfastes sur les personnes pauvres et vulnérables. Pour pouvoir favoriser et assurer la durabilité du développement humain, il faut démocratiser tant la fin que les moyens de la bonne gouvernance. Car la bonne gouvernance requiert des institutions efficaces et un environnement politique et économique stable, qui permettent une délivrance effective des services publics et la croissance économique possible. Elle doit également s'assurer que les institutions et les règles sont justes et contrôlables, qu'elles protègent les droits de l'homme et les libertés politiques, et que toutes les personnes sont associées à leur mode de fonctionnement. Cette bonne gouvernance incarne le principe fondamental de la démocratie : les hommes doivent se gouverner eux-mêmes au moyen d'un régime qu'ils ont choisi dans le cadre de processus participatifs ouverts et transparents.

Cette gouvernance démocratique signifie que chacun a son mot à dire dans les décisions qui affectent sa vie et peut demander des comptes aux décideurs. Cela suppose aussi que les règles, les institutions et les pratiques qui régissent les relations sociales soient applicables à tous et équitables, que la femme soit l'égale de l'homme dans la vie privée comme dans la vie publique, que soit écartée toute discrimination fondée sur la race, la classe sociale, le sexe, et que les besoins des générations futures soient pris en compte dans les politiques d'aujourd'hui. Cela implique aussi que les politiques économiques et sociales tiennent compte des besoins et des aspirations des citoyens, que leurs objectifs servent à éradiquer la pauvreté et d'élargir l'éventail des choix que

---

<sup>926</sup> Jean-Luc Chabot, *Introduction à la politique*, PUG, Grenoble, 2003, pp.190-191.

peut faire tout être humain dans sa vie, et que soient respectés les droits de l’homme et les libertés fondamentales<sup>927</sup>. Alors Haïti, pays dit indépendant depuis deux siècles, se relèvera de ses souffrances et ses misères impitoyables pour renaître de ses cendres et retrouver la dignité perdue d’être la première république noire indépendante. Cet idéal et projet de développement souhaités pour Haïti ne peuvent être réels aussi sans la valorisation de la responsabilité citoyenne et la promotion du bien commun.

### **3.3. La valorisation de la responsabilité citoyenne et la promotion du bien commun : cadres pour le développement durable d’Haïti**

Le peuple haïtien, pour s’échapper à la dictature, avait ressenti la nécessité de promouvoir la démocratie comme modèle de gouvernance. C’est pourquoi, il nous importe de préciser ce qui correspondrait mieux à une société démocratique dans la valorisation de la personne humaine, dans sa vocation au développement et de préciser sa responsabilité dans laquelle un régime démocratique trouve son fondement et sa justification. Dans cette perspective de légitimité démocratique, on doit réaffirmer que la conduite des sociétés humaines ne peut s’effectuer que par référence à des valeurs et des normes, c’est-à-dire à une conception de la destinée de l’homme, du sens de la vie et du rôle de cette société démocratique dans le relèvement et le redressement de l’identité et de la dignité de l’homme. Cela ne peut pas se faire dans l’écartement ou l’effacement de l’homme en question, mais de préférence, dans la promotion de sa cause et la valorisation de sa propre responsabilité dans la construction de l’édifice sociale dans laquelle il se trouve inséré. C’est pourquoi dans chaque société démocratique, l’inclusion, la participation, l’édification de l’espace sociétal ne peut être réalisée sans tenir compte de l’existence des citoyennes et des citoyens pour lesquels on veut forger cette société. Et c’est le rôle de l’État de créer des conditions jugées nécessairement adéquates et acceptables afin de permettre à chacun d’assumer sa pleine et entière responsabilité. Car si on veut que l’existence d’un État quelconque soit pérenne, il faut privilégier la réalisation des citoyens de cet État. Aucun État ne peut prétendre se passer de cette réalité indispensable pour sa floraison. Aucun État ne peut exister sans la coexistence pacifique de ses membres, sans la contribution de chaque cadre dans le secteur qui lui est propre. L’État n’est rien d’autre que l’effort et les sacrifices de tous ses membres pour son édification.

---

<sup>927</sup> Bellina SÉVERINE, Magro HERVÉ et Violaine de VILLEMEUR, *La gouvernance démocratique. Un nouveau paradigme pour le développement ?* Éditions Karthala, Paris, 2008, pp. 381-382.

Cette valorisation de la responsabilité citoyenne dans la société haïtienne vient de l'objectif de construire ou de restaurer la dignité de chacun. C'est le respect de la dignité humaine et de ses droits qui justifient la légitimité démocratique et certifie l'idéal de justice qu'on cherche à construire. L'homme est un être responsable et respectable. Et la démocratie est le régime qui postule la responsabilité et la respectabilité de chacun et lui ouvre la voie à mettre en œuvre ses capacités, ses moyens et sa disponibilité pour se réaliser d'une part et édifier la société à laquelle il appartient d'autre part. Le citoyen haïtien doit être celui qui accepte de mettre en œuvre ses responsabilités, en se sentant membre de sa collectivité, souhaite participer à sa vie pour la faire bénéficier de ses propres compétences. C'est en ce sens qu'on parle de bon citoyen ou du civisme. Cette valorisation de la citoyenneté doit s'exercer dans les associations, lieux privilégiés d'innovation sociale et aussi d'usage de la liberté. Elle doit s'insérer dans le système éducatif, dans les institutions républicaines, dans les institutions à but non lucratif et autres. La structure sociale haïtienne ne doit pas rester ce lieu désertique en termes de capacités, d'actions et d'initiatives ; dépourvue de toute responsabilité de la part de ses filles et fils qui lui sont chers. Elle doit faire germer l'espoir qu'un lendemain meilleur lui est nécessaire et possible. Et c'est par la détermination, la générosité et la bonne volonté de chaque citoyen et citoyenne pour la réalisation du bien commun que la société haïtienne doit être redynamisée.

Ce bien commun est l'ensemble de ce qui soutient la coexistence et par conséquent l'être même des personnes. Cette notion du bien commun très proche à celle d'intérêt général qui s'accorde avec la vision aujourd'hui dominante dans l'économie marchande. St Thomas d'Aquin, fidèle à Aristote, pensait déjà que l'état social est l'état naturel de l'homme ; dans ces conditions, le bien de chacun ne peut se réaliser qu'en relation avec le bien commun. Le bien commun concerne l'être des personnes même et pas seulement leur avoir. Célestin Bouglé constate que « les remarquables progrès accomplis en primatologie, en paléanthropologie et en psychologie du développement aboutissent en effet à la même conclusion : l'état de nature de l'homme, c'est l'état social ». Aristote, Thomas d'Aquin et même la plupart des cultures non occidentales croient que c'est seulement dans un cadre de coexistence socialisée que le citoyen peut trouver sa place en tant qu'être humain. Le fait d'être à plusieurs, de coexister précède l'existence de soi. St Thomas affirme que « la première forme de bien vécu par un bébé est celui que lui procure l'attachement réciproque qui le lie aux adultes qui prennent soin de lui. Ce bien premier, on peut l'appeler « bien

commun vécu » puisque chacun des partenaires de la relation ne jouit de ce bien qu'à condition que les autres l'éprouvent également»<sup>928</sup>.

Ainsi, le bien commun est devenu un concept de renouveau social, vulgarisé dans les institutions qui promeuvent la solidarité, la fraternité et le communautarisme. Le bien commun vécu constitue la toile de fond de l'existence humaine tout au long de la vie, c'est-à-dire à tout âge et dans toutes les cultures ; puisqu'on est sensible à l'ambiance relationnelle dans laquelle on vit. Le concept de bien commun vécu répond aux deux critères propres à ce qu'en économie on appelle biens collectifs ou biens communs. La science économique définit un bien collectif comme un bien non rival : la consommation du bien par quiconque ne réduit pas les quantités disponibles pour les autres. Le bien commun est aussi non exclusif, il est libre d'accès. Mais le propre du bien commun vécu, c'est qu'en plus de ces deux critères, il répond à un troisième : non seulement les autres ne diminuent pas le bien qu'on éprouve, mais le fait qu'ils en jouissent aussi est une condition nécessaire pour qu'on l'éprouve. « Si chacun de nous ne devient une personne et ne peut se réaliser qu'au sein d'une vie sociale et d'une culture, alors, en tant que citoyens, nous devons nous soucier de ce qui soutient notre monde commun, l'entretient, le maintient et l'améliore », affirme François Flahault<sup>929</sup>.

Pour éclaircir la notion du bien commun et son utilité sociale, il est nous est important de se référer à la Doctrine sociale de l'Église catholique. Par exemple, le pape Pie XI, dans son encyclique *Quadragesimo Anno* apporte un message qui peut aider les haïtiens et haïtiennes à construire un ordre socialement juste fondé sur le bien commun. Le Pape affirme ceci : « La reconstruction de l'ordre social requérait la collaboration harmonieuse de toutes les classes œuvrant dans un esprit de justice et de charité»<sup>930</sup>. Aussi, poursuit-il, « l'ordre social et son progrès doivent-ils tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse<sup>931</sup>. Selon la Doctrine sociale catholique, le bien commun engage tous les membres de la société ; aucun n'est exempté de collaborer, selon ses propres capacités, à la réalisation et au développement de ce bien. Le bien commun exige d'être servi pleinement, non pas selon des visions réductrices subordonnées aux avantages partisans que l'on peut en retirer, mais à partir d'une logique visant à prendre les responsabilités aussi largement que possible. De la

---

<sup>928</sup> L'ensemble des auteurs cités se trouvent dans François FLAHAULT, *Bien commun*, Dico, Juin 2013.

<sup>929</sup> Cf. François FLAHAULT, *Op. Cit.*

<sup>930</sup> Hervé Carrier, *Nouveau regard sur la Doctrine sociale de l'Église*, Vatican, 1990, P.28.

<sup>931</sup> Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église catholique*, Cerf, Paris, 2005, p. 74.

dignité, de l'unité et de l'égalité de toutes les personnes découle avant tout le principe du bien commun, auquel tout aspect de la vie sociale doit se référer pour trouver une plénitude de sens. Une société qui, à tous les niveaux, désire véritablement demeurer au service de l'être humain, est celle qui fixe le bien commun pour objectif prioritaire, dans la mesure où c'est un bien appartenant à tous les hommes<sup>932</sup>.

La responsabilité de poursuivre le bien commun revient non seulement aux individus, mais aussi à l'État, car le bien commun est la raison d'être de l'autorité politique. Pour garantir le bien commun, le gouvernement de chaque pays a pour tâche spécifique d'harmoniser avec la justice les divers intérêts sectoriels. Dans un État démocratique, où les décisions sont prises à la majorité des représentants de la volonté populaire, ceux à qui revient la responsabilité du gouvernement sont tenus d'interpréter le bien commun de leur pays, non seulement selon les orientations de la majorité, mais dans la perspective du bien effectif de tous les membres de la communauté civile, y compris de ceux qui sont en position de minorité, poursuit la doctrine sociale catholique<sup>933</sup>.

Une deuxième théorie que requiert tout régime démocratique, est celle de la justice sociale telle que décrite par John Rawls. D'après Rawls, la théorie de la justice comme équité en tant que conception politique est de sortir la tradition démocratique de l'impasse constituée par la difficulté d'organiser les institutions sociales de manière à ce qu'elles se conforment à la liberté et à l'égalité des citoyens en tant que personnes humaines<sup>934</sup>. Cette théorie commence avec l'idée que là où des principes communs sont nécessaires et avantageux pour tous, ils doivent être élaborés à partir du point de vue d'une situation initiale d'égalité bien définie dans laquelle chaque personne est équitablement représentée. Le principe de la participation transfère cette notion de la position originelle à la Constitution, en tant que système de règles sociales de l'ordre le plus élevé pour l'élaboration des règles. Si l'État doit exercer cette autorité définitive et coercitive sur un certain territoire, et s'il doit ainsi affecter de manière permanente les perspectives de la vie des hommes, alors le processus constitutionnel devrait préserver la représentation égale qui caractérise la position originelle dans la mesure du possible<sup>935</sup>.

La valorisation de la responsabilité citoyenne et la promotion du bien commun peuvent conduire une société à l'application de la justice sociale. Une conception renouvelée du bien

---

<sup>932</sup>Cf. Compendium de la Doctrine sociale de l'Église, p.92-93.

<sup>933</sup> Ibid. pp. 94-95

<sup>934</sup> John Rawls, *Justice et démocratie*, Seuil, Paris, 1993, p.197.

<sup>935</sup> John RAWLS, *Théorie de la justice*, Éditions points, Paris, 2009, p. 258

commun et de la responsabilité citoyenne constituent déjà le complément nécessaire pour la fondation d'une société juste et équitable, défenseuse des droits humains. Dans le cadre des sociétés libérales, il est généralement admis que l'État doit garantir les droits individuels, à commencer par les Droits de l'homme, mais qu'il n'a pas à prescrire une conception de la vie bonne : les individus sont les mieux placés pour juger de ce qui est bon pour eux. L'État n'a évidemment pas à dire aux citoyens ce qu'ils doivent ou ne doivent pas aimer, mis à part les comportements qui troublent l'ordre public, nuisent la société par le rejet des bonnes mœurs. En ce sens, il est donc souhaitable que les pouvoirs publics et les citoyens, chacun à son niveau, se préoccupent de ce qui améliore ou dégrade la qualité de la vie relationnelle et sociale des individus et agissent ensemble. Mais l'État, à travers ses institutions et les pouvoirs publics, doit mettre les moyens nécessaires au service de ses citoyens en vue de répondre à leur responsabilité, afin de promouvoir le bien commun et défendre la justice sociale comme moyens de cohésion sociale, de vivre ensemble et de stabilité en vue du progrès et de développement.

## CONCLUSION

Pour conclure, on doit affirmer que la mondialisation est un épiphénomène provoqué par un ensemble de mécanismes qui ont été mis en place afin de favoriser son émergence. Créatrice d'un nouvel ordre mondial, elle porte avec elle des facteurs multiples indénombrables mais qu'on peut vérifier à travers certains faits et réalités qui bouleversent l'ordre socio-culturel politico-économique et juridico-diplomatique mondial ainsi que la vie et les civilisations des peuples. De la renaissance de la Raison à travers l'histoire de la pensée, en passant par la modernisation et l'industrialisation du monde, pour aboutir aux multiples gammes technologiques, ce sont l'ensemble de ces mécanismes qui ont permis d'aboutir à un monde interconnecté, inter-relié, interdépendant, dans tous les domaines qui marquent l'existence humaine. Au-delà des retombées négatives et catastrophiques qui ont propulsé notre humanité à la déchéance, à travers l'esclavage, les génocides, les atrocités, les rivalités, les destructions massives, les guerres et les pandémies, l'ordre mondial poursuit sa course à travers un ensemble d'institutions multilatérales mondiales, internationales et régionales, rassemblées autour de l'ONU (Organisation des Nations Unies) pour régulariser et normaliser les relations entre les peuples et les États du monde, pour pouvoir ramener la paix, la stabilité, l'harmonie, le progrès et le développement durable du monde, par la défense de la vie et la protection de l'environnement, à travers la politique de la bonne gouvernance. D'autres initiatives louables, par le biais de la démocratie participative prônant le respect des droits de la personne humaine et des libertés individuelles, ont pu permettre la création des ONG, connues comme des actions citoyennes favorisant leur participation dans la défense des valeurs humaines et sociales universelles. A travers des Traités, des Conventions, des Accords, des Sommets, les nouveaux maîtres du monde ont effectivement œuvré pour les causes de la paix et le progrès, la démocratie et le respect des droits humains et des libertés, le développement et la stabilité, la justice sociale et les inégalités.

Mais en dépit de ces multiples efforts pour l'activation et la perpétuation de cette gouvernance globale, la politique néolibérale continue d'avoir des effets néfastes sur l'environnement qui provoquent le réchauffement climatique, augmentent la pauvreté dans le monde, les inégalités entre les peuples et toutes sortes de répression entre les différentes factions sociales jugées opprimées. Les puissants États du monde se sont trouvés légitimes de se constituer en blocs multipolaires, afin de privilégier et de défendre leurs intérêts économique, financier et énergétique, en multipliant des accords et des traités, selon leur niveau et leur modèle de

développement. Les alliances du multilatéralisme et de la multipolarité déclenchent des retombées économiques et financières désastreuses sur les petits états. Pour les organisations financières multilatérales, les petits pays aux économies faibles, se voient imposer des plans d'ajustement structurel par la libéralisation des marchés financiers, la réduction des tarifs douaniers sur les importations et la privatisation des biens publics des états. Car pour que les états pauvres puissent avoir accès à des prêts auprès du système financier international, il faut que le plan d'ajustement structurel soit appliqué, que la démocratie soit adoptée comme nouveau régime politique et que les droits de l'homme soient aussi respectés. Et quand les puissants défendent leurs intérêts économiques, financiers et énergétiques, ce sont les petits pays qui sont opprimés et oppressés, et même s'ils se sont également constitués en blocs multipolaires, ils ne sont plus capables de résister aux assauts des puissants états qui les écrasent en cas de non-allégeance à certains desideratas. L'interférence dans les affaires nationales et la volonté de domination entraînent la perte de la souveraineté et favorisent l'asservissement et l'exploitation par des plus puissants sur d'autres états faibles, en faillite et pauvres, qui peinent à se redresser face à la misère et aux multiples crises socio-politique et économique ainsi que la corruption.

Haïti est l'un des états qui ont connu des assauts périodiques des puissances coloniales occidentales, et jusqu'à aujourd'hui, elle ne peut en aucun cas recouvrer sa souveraineté, tellement elle est convoitée, pour ses richesses, par les puissants États du Nord. Le pays ne peut plus se doter des structures de développement viables qui peuvent permettre son émergence dans l'ordre économique mondial. Le sous-développement, les inégalités et les injustices sont les principaux facteurs qui occasionnent sa décente aux enfers, et la nation ne peut plus trouver une alternative viable et valable pour sa renaissance. La mondialisation, avec ses idéaux de bonne gouvernance, du développement durable, de démocratie, du respect des droits et des libertés, devrait constituer pour Haïti, comme pour les autres nations de la Caraïbe, des moyens pour la mise en œuvre des mécanismes structurels efficaces et effectifs afin de favoriser son développement durable. En dépit des possibilités industrielles et technologiques, des alliances diplomatiques, des programmes de financement dont le pays a pu bénéficier et des prêts qui lui sont accordés, le pays détient toujours le statut des pays le plus pauvre de l'Amérique et l'un des pays les plus pauvres du monde.

Cette pauvreté massive qui piétine l'avenir de nombreuses générations tire également son origine chez les élites politiques, économiques et intellectuelles qui, au lieu de défendre la cause du pays, préfèrent sympathiser avec les belligérants occidentaux pour se comploter sur le dos du

pays, en acceptant ironiquement de piétiner le bonheur de douze millions d'âmes haïtiennes. L'espoir de voir la renaissance de cette nouvelle nation est mince, mais les possibilités pour son développement sont aussi une évidence, car Haïti n'est pas pauvre, ce sont ses élites qui sont pauvres. Le choix politique et économique de corruption et d'impunité fait par les élites du pays est la cause de l'enlisement du pays dans cette pauvreté massive et macabre. Promouvoir la politique de développement d'Haïti doit permettre de contourner les enjeux de la politique néolibérale, afin de tirer les profits sur l'ensemble des mécanismes qui pourraient propulser les décideurs nationaux à se focaliser sur l'application de la politique de la bonne gouvernance par une politique publique efficace et par une administration publique qui bannit la corruption et les services publics qui promeuvent le bien-être de la population. Ces services publics doivent se faire voir dans toutes les mesures qui seront prises et les directives qui seront données pour la protection de l'environnement, la mise en place des infrastructures, la prise en charge de la politique éducative, la promotion des droits de l'homme et le respect des libertés individuelles et de la dignité du peuple haïtien, ainsi que la défense des intérêts de la collectivité et du bien commun. Ce sont ces facteurs et valeurs qui peuvent servir à promouvoir le développement durable tant rêvé par les haïtiens. Ainsi Haïti se relèvera de ses désastres économiques, politiques, financiers et environnementaux, vieilles depuis deux siècles.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- 1- Alain Beitone, *Analyse économique et historiques des sociétés contemporaines*, Armand Colin, Paris, 2011
- 2- Alain Moutignotte, *Éduquer à la démocratie*, Cerf, Paris, 1994
- 3- Alcuis Gérard Kennedy, *Corruption et mal développement en Haïti*, Éditions Nemours Communications, Montréal
- 4- Alexandre Adler, *Le nouveau rapport de la CIA : Comment sera le monde en 2025 ?* Robert Laffont, Paris 2009,
- 5- Alexis Nouss, *La Modernité*, éd. De Jacques Grancher, coll. « Ouverture », Paris, 1991
- 6- Apter E. David, *The Politics of Modernization*, The University of Chicago Press, Chicago, 1965
- 7- Babie, Bertrand, Devin Guillaume, *Le multilatéralisme : nouvelles formes de l'action internationale*, La découverte, Paris, 2007
- 8- Bellegarde Dantès, *L'Occupation américaine d'Haïti : ses conséquences morales et économiques*, Fardin<sup>9</sup>, 2013
- 9- Belunet Robenson, *La France face à l'occupation américaine d'Haïti (1915-1934)*, Éditions de l'Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince, 2012
- 10- Boniface Pascal, *Atlas des relations internationales*, Hatier, Paris, 2003
- 11- Bouret Renaud, *Relations économiques internationales*, Chenelière éducation, Montréal, 2013
- 12- Calinescu Matei, *Five faces of modernity: Modernism, Avant-Garde, Decadence, Kitsch, Postmodernism*, Duke Press University, 1987
- 13- Carlos Milani, Carlos Arturi et Germán Solinis, *Démocratie et gouvernance mondiale : Quelles régulations pour le XXIe siècle*, Karthala, Paris, 2001
- 14- Carrier Hervé, *Nouveau regard sur la Doctrine sociale de l'Église*, Vatican, Vatican, 1990
- 15- Castor Suzy, *L'Occupation américaine d'Haïti*, Résopresse, Port-au-Prince, 1987
- 16- Chabot Jean-Luc, *Introduction à la politique*, PUG, Grenoble, 2003
- 17- Charles Joseph Charles, *Haïti à l'épreuve du néolibéralisme : un défi pour l'État et pour l'Église*, Les éditions CIFOR, Port-au-Prince, 2019
- 18- Cluny Olivier, *La gouvernance économique et financière internationale*, Montchrestien, Paris, 2006
- 19- Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église catholique*, Cerf, Paris, 2005
- 20- Cordellier Serge, *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20<sup>e</sup> siècle*, La Découverte<sup>3</sup>, Paris, 2005
- 21- Dani Rodrik, *La mondialisation sur la sellette : plaidoyer pour une économie saine*, Debeck, Paris, 2018
- 22- Defardes Philippe Moreau, *50 notions clés sur la mondialisation pour les nuls*, Éditions first, Paris, 2006
- 23- Defardes Philippe Moreau, *La mondialisation*, PUF, Paris, 1997
- 24- Denis Moniere et Jean H. Guay, *Introduction aux théories politiques*, Québec/ Amérique, Québec, 1987

- 25- Denoix Renaud de Saint Marc, *L'État*, PUF, Paris, 2004
- 26- Deshommes Fritz, *Vie chère et politique économique en Haïti*, Port-au-Prince, 2008
- 27- De Wenden Catherine Wihtol, *La question migratoire au XXIe siècle : Migrants, refuges et relations internationales*, Sciences Po Les Presses, Paris, 2010
- 28- D. Pearce, K. Turner, *Economics of natural resources and the environment*, Londres, Harvester Wheatsheaf, 1990
- 29- Dorsainvil Jean-Claude, *Manuel d'histoire d'Haïti*, FIC (Frères de l'Instruction Chrétienne), Port-au-Prince, 1934
- 30- Emile S. Etzer, *Haïti a choisi de devenir pauvre. Les vingt raisons qui le prouvent*, Les Presses de l'Université de Quisqueya, Port-au-Prince, 2017
- 31- Éthier Diane, *Introduction aux relations internationales*, Presse de l'université de Montréal, Montréal, 2010
- 32- Falk Van Gaver et Christophe Geffroy, *Faut-il se libérer du libéralisme ?* Pierre-Guillaume de Roux, Paris, 2015
- 33- Flipo Fabrice, *Les grandes idées politiques contemporaines*, Bréal<sup>2</sup>, Paris, 2017
- 34- Fonteneau Bénédicte, Neatman Nancy [...], Mathieu de POOTER, CIF-OIT, *Économie sociale et solidaire : construire une base de compréhension commune*, Turin, 2010
- 35- François de Bernard, *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Le Pré aux Clercs, Paris, 2002
- 36- François Crépeau, Delphine Nakache et Idil Atak, *Les migrations internationales contemporaines : une dynamique complexe au cœur de la globalisation*, PUM (Les presses de l'université de Montréal, Montréal, 2009
- 37- Gastellu Jean-Marc, Moisseron Jean-Yves, Pourcet Guy, *Fiscalité, Développement et Mondialisation*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1999
- 38- Gilles Ardinat, *Comprendre la mondialisation en 10 leçons*, Ellipses, Paris, 2014
- 39- Gilles Lebreton, *Libertés publiques et droits de l'Homme*, Sirey<sup>8</sup>, Paris, 2009
- 40- Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?* Éditions du Seuil, Paris, 2014
- 41- Henri Meschonnic, *Modernité*, Éditions Verdier, 1988
- 42- Henri Sée, *Les origines du capitalisme moderne (Esquisse historique) (1926)*, Librairie Armand Colin, Paris, 1926
- 43- Hufty Marc, Dormier Alexandre Freire [...], *Jeux de gouvernance : Regards et réflexions sur un concept*, Karthala, Genève, 2007
- 44- Jacques Adda, *La mondialisation de l'économie*, La Découverte<sup>2</sup>, tome 2, Paris, 2004
- 45- Jacques B. Gélinas, *La globalisation du monde : Laisser faire ou faire ?* Écosociété, Montréal, 2000
- 46- Jacques Attali, *Demain, qui gouvernera le monde ?* Fayard/Pluriel, Paris, 2010
- 47- Jacques Geneviève, *Les droits de l'homme et l'impunité des crimes économiques*, Cerf, Paris, 2009
- 48- Jean Fabien, *Le poids du « Macoutisme » dans les conflits armés et violences collectives a cité Soleil*, Port-au-Prince, 2021
- 49- Jean Fritz Alphonse, *Haïti une économie de la violence*, Éditions pédagogie nouvelle, Port-au-Prince, 2019
- 50- Jean Ziegler, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Fayard, Paris, 2000
- 51- Jean-François, Lyotard, *The post modern condition*, Minnesota University Press, Minnesota, 1984

- 52- Jean-Jacques Rousseau, *Lettres écrites de la montagne, 8<sup>e</sup> lettre*, « Pléiade », Éditions Gallimard, Paris
- 53- Jeantet Thierry et Poulnot Jean-Philippe, *L'économie sociale, une alternative planétaire (mondialiser au profit de tous)*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2007
- 54- Jean-Mary Harribey, *Le Petit Alter : dictionnaire altermondialiste*, Mille et une nuits, Paris, 2006
- 55- Jean-Pierre Bibeau, *Introduction à l'économie internationale*, Chenelière éducation5, Montréal, 2004
- 56- Jean-Pierre Paulet, *La mondialisation*, Armand colin, Paris, 2005
- 57- Jean-Pierre Zarader, *Les grandes notions de la philosophie*, Ellipses éditions marketing S.A., Paris, 2010
- 58- Joseph Stiglitz et Alii, *Principes d'économie moderne*, Broché, 2007.
- 59- Juan Antonio Carrillo Salcedo, *Souveraineté des États et droits de l'homme en droit international contemporain*, Dalloz, Paris, 2016
- 60- « La Constitution haïtienne » du 29 Mars 1987, amandée
- 61- Laville Jean-Louis, *Politique de l'association*, Seuil, Paris, 2010
- 62- Louis Sabourin, *La mondialisation en quête de gouvernance démocratique : Contradictions nationales Contraintes internationales*, Vatican City, 1999
- 63- Michel Chossudovsky, *La mondialisation de la pauvreté*, Écosociété, Montréal, 1997
- 64- Michel Soukar, *Cent ans de domination des États-Unis d'Amérique du Nord sur Haïti : 1915-2015*, C3 Éditions, Port-au-Prince, 2015
- 65- M.O. Hudson, *La Cour Permanente de Justice Internationale*, Paris, Pedone, 1936
- 66- Naji Jammal, *Commerce international : Mondialisation, enjeux et applications*, ERPI<sup>2</sup>, Québec, 2009
- 67- Parkin Michael, Bade Robin, *Introduction à la microéconomie moderne*, ERPI<sup>3</sup>, Québec 2005
- 68- Peeters A. Marguerite, *La mondialisation de la révolution culturelle occidentale : concepts –clefs, mécanismes opérationnels*, La nouvelle imprimerie Laballery, Paris, 2011
- 69- Philippe Moreau Defarges, *50 notions clés sur la mondialisation pour les nuls*, Éditions first, Paris, 2006
- 70- Pierre Michelot Jean-Claude, Ertha Pascal Pierre Lascoumes, *Une démocratie corruptible : Arrangements, favoritisme et conflits d'intérêts*, Seuil, Paris, 2011
- 71- Trouillot, avocate, magistrate et femme politique (1934-), Les Éditions science et bien commun, Port-au-Prince
- 72- Pierre Muller, *Politiques publiques*, PUF, Paris, 1990
- 73- Pierre de Senarclens et Yohan Ariffin, *La politique international : théories et enjeux contemporains*, Armand colin<sup>5</sup>, Paris, 2007
- 74- Prélôt Marcel, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 1966
- 75- Privert Jocelerme, *Décentralisation et Collectivités Territoriales (contraintes, enjeux, défis)*, Éditions Le Béréen, Delmas, 2006
- 76- Rainhorn Jean-Daniel, *Haïti, réinventer l'avenir*, Éditions des sciences de l'homme, Paris 2012
- 77- Rawls John, *Justice et démocratie*, Seuil, Paris, 1993
- 78- Rawls John, *Théorie de la justice*, Éditions points, Paris, 2009

- 79- Seittenfus Ricardo, *L'échec de l'aide internationale à Haïti : Dilemmes et égarements*, C3, Delmas, 2019
- 80- Séverine Bellina, Magro Hervé et Violaine de Villemeur, *La gouvernance démocratique : Un nouveau paradigme pour le développement ?* Éditions Karthala, Paris, 2008
- 81- Stanislas de LARMINAT, *Le développement durable*, Paris, 2011
- 82- Sylvain et Jean-Claude Ruano BORBELAN, *La mondialisation*, Le cavalier bleu, Paris, 2002
- 83- Teulon Frédéric, *La nouvelle économie mondiale*, PUF, Paris, 1993
- 84- Théus Beguens, *ONG et pauvreté en Haïti*, Bibliothèques et Archives nationales du Québec, Québec, 2011
- 85- Tercinet Josiane, *Relations internationales : I – La scène internationale contemporaine*, PUG (Presse Universitaire de Grenoble), Grenoble, 2006
- 86- Vincent Sténio, *Le glissement de la Nation*, Édition C3, Delmas 31, 2017
- 87- Wallerstein Immanuel, *The Rise and future demise of the world system: concepts for comparative analysis*, Comparative studies in society and history, XVI, Janvier 1974
- 88- Weber Max, *Économie et société/1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Librairie Plon, Agora Pocket, 1995

### **Reuves ou Journaux**

- 1- A. S. Bhalla, *Mondialisation, croissance et marginalisation*, CRDI (Centre de recherches pour le développement international), Ottawa, 1998
- 2- Abdeslam Nadah, XXVI<sup>ème</sup> Congrès International de la Population : *Gouvernance, croissance économique et lutte contre la pauvreté : liens et éléments des politiques*, Poster n° 5, Août 2009
- 3- Affaires mondiales Canada : Publications : *Le Commerce international : Le point sur le commerce et l'investissement – 2019*
- 4- “Agency International” AI, 1er août 2006
- 5- Anne Cheyvalle, Le Figaro Eco. 26/06/2019
- 6- Barry Eichengreen, Michael Mussa, [...], (Fond Monétaire International), *La libéralisation des mouvements des capitaux*, Dossiers économiques, No 17, Washington DC, 1999
- 7- Berstein Serge, *Enjeux : L'historien et la culture politique (Vingtième siècle)*, Revue d'histoire, Paris, 1992
- 8- Bolduc David et Antoine Ayoub Green, *La mondialisation et ses effets : revue de la littérature*, Université Laval Québec, Canada, Novembre 2000
- 9- Bradd J. Haley, Arlene Chen, Christopher J. Grim et Philip Clark, « *Vibrio cholerae in an Historically Cholera-Free Country* », *Environmental microbiology reports*, vol. 4, no 4, 1er Août 2012
- 10- Britannica.com, « Le terme de « modernisation ». Consulté le 19 Août 2020
- 11- Cahier sur la Gouvernance de la mondialisation, # 295
- 12- “Caribbean Net News”(CNW), 3 Février. 2005
- 13- Casson Mark, *Revue des Sciences et de Gestion*, année 2007
- 14- « CNW », 3 Avril 2006

- 15- « Collection des Traités » : « Nations Unies » : *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*, New York, 15 novembre 2000
- 16- David Bolduc et Antoine Ayoub dans la Revue de la littérature sur la mondialisation et ses effets
- 17- « Encyclopedia Dictionary », *Modernity*, Oxford, 1627
- 18- « Encyclopédia Universalis », *Duvalier François* (1957-1971)
- 19- Ferry Luc dans la Revue des Deux Mondes, Octobre-Novembre
- 20- « Focus 2030 », *Le G7 et les politiques de développement : Bilan et perspectives*, Revue, Juillet 2019
- 21- Gilles Andréani, *Gouvernance globale : origine d'une idée*, Revue politique étrangère, Mars 2001
- 22- « Haïti-Progrès », Journal 2004
- 23- Jacques Ellul, *La technique ou l'enjeu du siècle* (1952); rééd. Economica, coll. classiques des sciences sociales, 2008
- 24- James H. Mittleman, *Globalization*, Vol. 11, No 14, 1996
- 25- Jean COUSSY, *Les politiques publiques dans la mondialisation libérale : un retour ?* (Alternatives économiques), No 17, 2003
- 26- Jean Baudillard, *Modernité*, *Encyclopedia Universalis*
- 27- Jean Frédéric Morin, *La brique des BRIC ou les grands pays émergents et la construction du système commercial*, N° 02/2008
- 28- Jean-Luc Metzger, *Que pourrait-être une sociologie de la mondialisation ?* (40 ans de recherches sociologiques et anthropologiques). Open Édition, 2012
- 29- Jean-Pierre Landou, *Système monétaire international et libération des échanges*, Revue d'économie financière, 1994
- 30- Journal Officiel, le Moniteur, année 1988
- 31- "Journal of the United Nations"
- 32- Kennette Benedict, in *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, 2001
- 33- Koenig Matthias, *Mondialisation des droits de l'homme et transformation de L'État-nation : une analyse néo-institutionnaliste*, Éditions juridiques associées, Mars 2007, no 67
- 34- La Depeche.fr : *Huit cent soldats français à Haïti*, 04 Mars 2004
- 35- Lauesen Torkil, Cope Zak, *La mondialisation impérialiste de la production*, Revue des Nouveaux cahiers du socialisme, Juillet 2015
- 36- Laperriere Marie-Neige et Bachand Rémi, *L'hégémonie dans la société internationale : un regard néo-Gramscien*, Revue de Société québécoise de droit international, Septembre 2014
- 37- Le Nouvelliste, *Cent ans du débarquement des Marines en Haïti : 28 juillet 1915-28 juillet 2015*, article paru le 13-07-2015
- 38- Lubrun Godson, *Crise Politique : une mission de l'OEA en Haïti pour faciliter le dialogue dans la perspective des élections*, Article paru sur Haïti Press Network, le 27 Mai 2021
- 39- Machiavelli Fabiana, *Modernisation de l'État*, Article publié dans le Dictionnaire encyclopédique de l'Administration publique, 2007
- 40- MEA (Millennium Ecosystem Assessment), 2005

- 41- Michel Julien, *Impacts des interventions des ONG en Haïti : nécessité d'un nouveau cadre de partenariat*, Haïti Perspectives, vol. 1, no 2
- 42- Ndoutoum Jean-Pierre, cité dans la Revue MAVA (Fondation pour la nature), Institut de la Francophonie pour le développement durable et Université Senghor, 2019, *Économie et gestion de l'environnement et des ressources naturelles* Sous la direction de Reveret, J-P. et M. Yelkouni]. IFDD, Québec, Canada
- 43- Nekhili Mehdi, Boubacar Hamadou, *Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger : Une analyse théorique*, publié dans la Revue des Sciences de Gestion 2007/2-3 (n°224-225)
- 44- P.A. Samuelson, W.D. Nordhaus, *Économie*, Economica, 2000
- 45- « Perspective Monde », *G-77+Chine veulent résoudre le problème de pauvreté mondiale*, 15 Février 2015
- 46- Pizettym-Van Eeuwen Yolande, *Haïti ou une démocratie impossible*, Ibéro-Americana, Nordic Journal of Latina American Studies Vol. XVIII : 1, 1988
- 47- Revue Interrogations N° 7
- 48- R.-L, Heinkel et M.-D., Levi [1992], J.-G., Blandon [1998], E.-A., Bain, J.-G., Fung et I.-R., Harper [1999]), *Revue des Sciences et de Gestion*, 2007
- 49- SCEPT (Study of Critical Environmental Problems), 1970
- 50- Sunkel Oswald : « L'évolution de la pensée en matière de développement. Exposé général » ; In : L'évolution de la pensée sur le développement : Bulletin de liaison de l'OCDE, n° 1, 1977
- 51- Turnbull C., *Pour un approfondissement dur les enjeux du développement socialement durable*, Revue Tiers, No 198
- 52- Urs Hafner : « Mercantilisme », in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 11.11.2010, traduit de l'allemand
- 53- « Velocity global », *Les avantages et les inconvénients de la mondialisation*, 01 Juin 2019
- 54- Wallerstein Immanuel, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte, Paris, 2006, cité dans revue Interrogations ? N°7

## ARTICLES

- 1- Alexandre Martin, *Historique des droits de l'homme*, *Le Monde*, Article publié le 14 août 2003
- 2- « Actu-Environnement », *De nouveaux objectifs de développement durable pour transformer le monde*, 24 Septembre 2015
- 3- Allègre Claude, « Ma vérité sur la planète »
- 4- « Anciens combattants Canada », *Les Forces armées canadiennes en Haïti*, 03 Mars 2019
- 5- Azuelos Martine, *Les spécificités économiques de la mondialisation contemporaine*
- 6- Ballet Jérôme, *Gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique*, 2007
- 7- Banque Mondiale: *Globalization, Growth, and Poverty: Facts, Fears and an Agenda for Action*,
- 8- Belleau Jean-Philippe, *Liste chronologique des massacres commis en Haïti au XXe siècle*, 14 Décembre 2009
- 9- Belleau Jean-Philippe, *Massacres perpetrated in the 20th Century in Haiti*, 2 April, 2008

- 10- Biden John, *L'économie politique du développement durable*, document de l'ICREI
- 11- Brunel Sylvie, Conférence : *A qui profite le développement durable ?* Année 2008
- 12- Brunel Sylvie, *Conférence*, Maison de la magie 20 Octobre 2007
  
- 13- Brunel Sylvie, *Qu'est-ce que la mondialisation ?* Spécial Mars 2007
- 14- Canfin Pascal, *L'économie verte expliquée à ceux qui n'y croient pas*
- 15- CEPALC (Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes), *La pauvreté en Haïti : situation, causes et politiques de sortie*, 12 Aout 2005
- 16- Charbonneau Bernard, *Le changement*, Le Pas de côté, 2013
- 17- Charles Christophe, *Le monde britannique, une société impériale (1815-1919)*
- 18- Clavaïrolle Françoise et Pascal Ricaud, *Sentiments d'appartenance et parcours de reconnaissance : regards sur la diversité des processus de communalisation*, CNRS-Université François Rabelais, Tours, 2005
- 19- Christoph Sax, Eder Rolf, *La mondialisation : source de la croissance économique*, 01/05/2012
- 20- Cohen Alan Peshkin - Roland, *The Values of modernization*, article publié en 1967
- 21- Conseil des droits de l'homme : Comité consultatif : *Le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme*, Sixième session 17 – 21 janvier 2011
- 22- « CPH » (Concertation pour Haïti), *L'industrie minière en Haïti : défis et réalité, (Rapport préliminaire)* Juin 2015
- 23- Daudier Valéry, *Extraction minière en Haïti, le pays pourrait-il supporter les conséquences environnementales ?* Article publié le 08/03/2021
- 24- Delabie Lucie, *Gouvernance mondiale : G8 et G20 comme modes de coopération interétatiques informels* (Annuaire Français de Droit International), Année 2009
- 25- De Marcellis-Warin Nathalie & Warin Thierry, *Économie industrielle*, 2020-12-07
- 26- Depestre René, *Les fondements socio-culturels de notre identité : Domination Coloniale et Identité culturelle*, La Havane, Juillet 1969
- 27- Dominique Rousseau, *Il faut radicaliser la démocratie*, 25 Avril 2015
- 28- Duarte De La Rosa Amelia, *Le profit aux dépens du malheur : Que font les ONG en Haïti ?* 09 Juillet 2012
- 29- Dubuque Acéphie Venise, *Les élections dans la transition démocratique en Haïti*, UMR 8053 - Centre de Recherche sur les Pouvoirs locaux dans la Caraïbe (C.R.P.L.C.),
- 30- « ÉCONOMIE » : *Les grands pays émergents invitent l'Afrique du Sud à rejoindre les BRICS*, 27/12/2010
- 31- « Études thématiques du FMI » : *La mondialisation : faut-il s'en réjouir ou la redouter ?* 12 Avril 2000
- 32- Flahault François, *Bien commun*, Dico, Juin 2013
- 33- « FMI » : *ressources et organisation*, mise à jour le 29 Juillet 2019
- 34- Foger Géraldine, Méral Philippe et Yonkeu Samuel, *Les services écosystémiques : Définitions et controverses*
- 35- « Fonds Monétaire International », *Libéralisation du commerce mondial et pays en développement*, Novembre 2001
- 36- Fonouni Gérard, *Les enjeux de la mondialisation*, 2000
- 37- Frank Baron, *Qu'est-ce que l'État*, Vie Publique, 07 Juillet 2018
- 38- Frank Baron, *La séparation des pouvoirs*, Article paru sur Vie république, 07 Juillet

- 39- Gautero Jean-Luc, *Barbarie de la politique et barbarie de la police*, 2011
- 40- Guizot François, *Histoire générale et civilisation en Europe*, leçon 7, 1828
- 41- « Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations-Unies » : *À propos de la bonne gouvernance*
- 42- « IDEA International » : l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale : *État de la démocratie dans le monde en 2019 : Faire face aux maux et raviver la promesse*, Strömsborg, 2019
- 43- « International Finance Corporation of World Bank Group » (Creating markets, creating opportunities) : Articles sur *Les leçons de l'expérience 1 : Privatisation : Principes et pratique*
- 44- « ISD » (International Strategic Development), *Un nouvel ordre mondial : un monde multipolaire*, Article paru le 20/11/2020
- 45- Jancovivi Jean-Marc, *A quoi sert le développement durable ?*
- 46- Jean-Christophe Mathias, *Politique de Cassandre – Manifeste républicain pour une écologie radicale*, Sang de la Terre, (« La pensée écologique ») 2009
- 47- Jean Tabi Manga, *Francophonie et Co-développement*, CILF, 1989
- 48- Kendall Diana, *Sociology in Our Times*, 2007
- 49- Kirton J. John, *Getting the L20 going: Reaching out from the G8*, September 2004
- 50- Koichiro Matsuura, *L'enjeu culturel au cœur des relations internationales*, Hiver, 2006
- 51- Kuznets Simon, *Discours de réception du Prix Nobel*, Décembre 1971
- 52- Lwazi Siyabonga Lushaba, *Conférences sur le développement synonyme de modernité, la modernité synonyme de développement*, CODESRIA (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique), 01/07/2009
- 53- Michaud Marie-Christine, *Entre sociétés et communautés : pour une construction des identités*. UBS (Université Bretagne Sud)
- 54- Min-Seok Kwak, *L'article sur la notion de la Modernité – ses ambivalences et évolution*, 2014
- 55- « Monde », *Le système des marchés financiers*, Avril 2000
- 56- Mourad Ahmia, (Chronique ONU) : *Le groupe des 77 cinquante ans d'existence*
- 57- Nations-Unies, *Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix*, Titre : Les vertus du multilatéralisme et de la diplomatie, 24 avril 2021
- 58- « OCDE », *L'investissement dans le capital humain*, 1998 ; OCDE, *Du bien-être des nations, le rôle du capital humain et social*, 2001
- 59- « OIM » (Organisation Internationale des Migrations), *Dangers, défis et politiques : Migrations, environnement et changement climatique en Haïti*, 2015
- 60- « OMC » (Organisation Mondiale du Commerce), 2010
- 61- ONU : *Décade de la biodiversité*, 2011-2020
- 62- Petit Olivier, *Contraintes, enjeux et mise en œuvre de l'action collective pour la gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement*, 2007
- 63- Perchelet Sophie, *Construire ou reconstruire Haïti ? (Haïti sous ajustement structurel*
- 64- Philipp Pattberg, *La gouvernance, une simple mode ?* Année 2009
- 65- « PNUE » : Communiqué, *Atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, l'Impact des investissements environnementaux pour un monde durable*, New York, le 20 Septembre 2010
- 66- Prepetit Claude, PAE (Plan d'Action pour l'Environnement), *Exploitation des ressources minières et environnement*, Août 1996

- 67- Prial Julian, Choléra : 98 % des aides aux victimes d'Haïti ne sont pas tenues, Article paru le 27-02/2017
- 68- Rali Jamali, *L'impérialisme américain et l'ingérence de l'OEA en Bolivie*, 23 octobre 2020
- 69- "Rapport": "A brief for policymakers on the Green Economy and the Millennium Development Goals" [Archive], 23 Juin 2010
- 70- Rosenberg Matt, *Definition of BRICS*, July 23, 2018
- 71- Roth Catherine, *Tontons macoutes (Volontaires de la Sécurité nationale – MVSN)*, 19 Juin 2009
- 72- Seminatore Inerio, *Hégémonie, leadership et puissance globale : Pourquoi l'Occident domine-t-il le monde ?* (Institut européen des relations internationales)
- 73- Stenou Katerina, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle, Bilan et stratégies, 1946-2000*, article publié en 2000
- 74- Strauss-Kahn Dominique, *Stabilité – économie, coopération économique et paix : le rôle du FMI*
- 75- Sur Serge, *La crise du multilatéralisme*, Publié sur la Vie publique (République Française) le 3 Décembre 2020
- 76- Tessler A. Mark, *Le concept de la modernité dans les sciences sociales*
- 77- UNODC (Office de Nations Unies Contre la drogue et le crime), *Rapport mondial sur la traite des Personnes (Résumé Analytique)*, Février 2009
- 78- USAID, *Haïti insécurité alimentaire en bref*, Avril 2014
- 79- Van Goor Jurien, « Impérialisme in de marge ? » dans id. (dir.), *Impérialisme in de marge : De afonding van Nederlands-Indie*, Utrecht, HES, 1986
- 80- Vergopoulos Kostas, *Mondialisation : Le grand désordre global*, le 07 Avril 2016

### **Thèses et Mémoires**

- 1- Charles Bestgen, *L'ingérence de la communauté internationale dans les élections présidentielles haïtiennes (2006, 2010, 2016)*, Mémoire de maîtrise en Relations internationales réalisé à l'Université Catholique de Louvain, année 2017-2018
- 2- Mefo'o Ngo'o Yves Lionel, *Croissance et mutations du système financier au Cameroun*, Université de Yaoundé II, Master professionnel II en relations internationales 2012
- 3- Mossoux Jean, « *Critère de décision pour investissement matériel et immatériel dans l'entreprise type* », Haute Ecole Groupe ICHEC - ISC St-Louis – ISFSC, Mémoire de l'année académique 2011-2012
- 4- Sujets des tests de doctorat session 1, « *Le multilatéralisme est-il toujours viable comme mode d'action internationale ?* », 2020
- 5- Teixeira Dos Reis Andréa, *La justice humaine chez Thomas d'Aquin*, (Thèse de doctorat), soutenue le 27 Mars 2015

### **Rapports/Enquêtes/ Recensements**

- 1- « *Ambassade des États-Unis* » : *Communiqué du Core Group*, 15 Septembre 2021
- 2- *Ambassade de France au Pérou sur la Déclaration conjointe des organisations internationales à l'occasion du Forum de Paris sur la Paix*, Forum de Paris sur la paix le 11 novembre 2018
- 3- « *Analyse économique* », 28 Septembre 2014

- 4- « CNUCED », (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés*, juillet 2006
- 5- « CE » (Commission européenne), 1997
- 6- « CIDH » (Commission interaméricaine des droits de l'Homme) », *Rapport sur la situation des droits de l'Homme en Haïti*, 13 décembre 1979
- 7- « CIDH », *Rapport sur la situation des droits de l'Homme en Haïti*, 13 décembre 1979
- 8- « Concept stratégique » : Sommet de Lisbonne, Novembre 2010
- 9- Déclaration universelle de L'UNESCO sur la diversité culturelle, adoptée par la 31e session de la Conférence Générale de l'UNESCO à Paris, 2 Novembre 2001
- 10- Déclaration de la CIDH concernant le devoir de l'État haïtien d'enquêter sur les graves violations des droits humains commises sous le régime de Jean-Claude Duvalier, 17 mai 2011
- 11- El Kadiri Younes, Richir Mathieu (...), *Rapport du module environnement : mondialisation*, Décembre 2003 - Avril 2004
- 12- Enquête Nationale sur l'Immigration en Haïti, 2012
- 13- Extrait du Plan d'action du Sommet de Johannesburg, 2002
- 14- « FIDH/RNDDH », *Affaire Jean-Claude Duvalier et consorts : « En Haïti, on poursuit l'enquête, pas les criminels »*, Mars 2018
- 15- Forum de Paris sur la paix le 11 novembre 2018
- 16- « Global Trends 2030 » : (Alternative World), *Prévisions du Conseil National du Renseignement des Etats-Unis-NIC*
- 17- MICIVIH (Mission Civile en Haïti), 1999 : 5-6 ; United Nations, 2000 :15
- 18- Nations Unies, Assemblée Générale, 74<sup>e</sup> Session, 13<sup>e</sup> Séance plénière, 30 Septembre 2019
- 19- « Observatoire ACP », 2010
- 20- Philippe Marini, *Régulation financière et monétaire internationale*, (Rapporteur général) Commission des Finances, Rapport d'information 284 (1999-2000)
- 21- « PNUD », *Rapport du développement humain*, 1998
- 22- « Préambule de la Déclaration des droits de l'Homme », le 10 Décembre 1948
- 23- Recensements de 2012, présentés dans Nwosu et Batalova, 2014
- 24- "World Economic Forum", 2010

### **Notes de cours**

- 1- Exposé sous le thème : *L'oligopole et le commerce international*
- 2- François Crépeau, Notes de cours à la Faculté de droit de l'Université McGill
- 3- Le Caheux Jacques, *Mondialisation économique et financière : de quelques poncifs, idées fausses et vérités*, Mars 2002
- 4- Lord Lauderdale, *sur les fondements mercantilistes du libéralisme économique*, Première partie, section 1 – chapitre 2
- 5- Lwazi Siyabonga Lushaba sur la modernité et le développement, 01/09/2009
- 6- M. Diemer, *Économie générale : capitalisme, marché et État*, Autre collection
- 7- « Module 3 » : Comprendre les mécanismes de la création de richesses et la croissance économique. Analyser les facteurs et les caractéristiques de la croissance

- 8- « Module 3 » : *Comprendre les mécanismes de la création des richesses et la croissance économique*
- 9- Paradis Ghislain, (*Notes pour une présentation*) *Globalisation financière : quelques réflexions*, Desjardins, Mars 2000
- 10- Stanislas de LARMINAT, *Le développement durable* (Notes de cours à l'IPLH : Institut Politique Léon Harmel), 2011
- 11- Rouvillois Sammel, *La place de l'économie dans les politiques contemporaines* (IPLH), 2006

### Webographie

- 1- [www. Le-politisme.com/ le-libéralisme](http://www.Le-politisme.com/le-liberalisme)
- 2- [Youmatter.world/fr/definition/-mondialisation-definition-consequence-histoire](http://Youmatter.world/fr/definition/-mondialisation-definition-consequence-histoire).
- 3- [www.Maxicours.com/ Histoire Géographie, Géographie / La mondialisation : des acteurs puissants, souvent concurrents](http://www.Maxicours.com/Histoire_Geographie_Geographie/La_mondialisation_des_acteurs_puissants_souvent_concurrents)
- 4- [www.un.org/gender/equality](http://www.un.org/gender/equality)
- 5- [www.dialoguedynamics.com/learning-forum](http://www.dialoguedynamics.com/learning-forum)
- 6- Consulter cet article sur le site du PNUD.
- 7- <http://www.ses-et-cie.fr/ses/spip.php?article1>
- 8- <https://www.chefdentreprise.com/Definitions-Glossaire/Croissance-economique-245209.htm>
- 9- [Cours - Enseignement spécifique](#) > Les sources de la croissance économique
- 10- [/fr/web/economic-globalisation/globalisation-macroeconomic-statistics/global-production-arrangements](#)
- 11- [www.économie-2/la-répartition-des-richesses-au-niveau-mondial](#)
- 12- [www.ifri.org/files/eco\\_02-05-03/pdf](http://www.ifri.org/files/eco_02-05-03/pdf)
- 13- <https://www.melchior.fr/actualite/mesurer-la-competitivite>
- 14- <https://www.vie-publique.fr/fiches/270062-quest-ce-que-la-competitivite>
- 15- [www.novethic.fr/lexique](http://www.novethic.fr/lexique)
- 16- [www.ohchr.org/Documents/Publications/Guide](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/Guide)
- 17- <https://www.ritimo.org/Programme-des-Nations-Unies-pour-le-Developpement-PNUD>
- 18- [www.fao.org/home.fr](http://www.fao.org/home.fr)
- 19- <https://Service.de.cooperation-regionale.gouv.nc/fr>
- 20- [https://www.actuenvironnement.com/ae/dictionnaire\\_environnement/definition/food\\_and\\_agriculture\\_organisatio/fao.php4](https://www.actuenvironnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/food_and_agriculture_organisatio/fao.php4)
- 21- [https://local.attac.org/rhone/IMG/pdf/21-04-09\\_OIT.pdf](https://local.attac.org/rhone/IMG/pdf/21-04-09_OIT.pdf)
- 22- <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/culture>
- 23- <http://www.unesco.org>
- 24- [www.gouvernement.fr/partage/10778-adoption-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme-a-paris-au-palais-de-chailot](http://www.gouvernement.fr/partage/10778-adoption-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme-a-paris-au-palais-de-chailot)
- 25- <https://www.un.org/press/fr/2019/ag12199.doc.htm>
- 26- <https://www.erudit.org/fr/revues/1994-25-2>
- 27- <https://wikimemoires.net/2011/03/mondialisation-financiere-definition-caracteristiques>
- 28- [www.ftq.qc.ca/](http://www.ftq.qc.ca/) 2008
- 29- : <https://philippepierre.com/expertises/sociologie-de-la-mondialisation>

- 30- *Toupie.org/ Dictionnaire/Repli – identitaire, htm*
- 31- Cherry Schrecker, *Le concept de communauté dans la sociologie anglo-saxonne*, Article apparu dans <http://www.educ-revues.fr>
- 32- /Séverine BELLINA, *La Gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement ?*  
<http://www.institut-gouvernance.org>
- 33- [www.institut-gouvernance.org](http://www.institut-gouvernance.org)
- 34- [www.Dico.org/le commerce international](http://www.Dico.org/le-commerce-international)
- 35- <https://financesindependantes.fr/theorie-3d>
- 36- <https://ses.webclass.fr/notions/capital>
- 37- <http://ses.ens-lyon.fr/articles/les-fondements-theoriques-du-concept-de-capital-humain-partie-1>
- 38- <https://wikimemoires.net/2012/07/capital-humain-facteur-crucial-du-developpement-socio-economique>
- 39- Lire plus: <https://www.aquaportail.com/definition-5790-capital-naturel.html>
- 40- <https://www.ceecec.net> pour plus d'information.
- 41- [cours-gratuit.com/cours de finance internationale : la mondialisation financière](http://cours-gratuit.com/cours-de-finance-internationale-la-mondialisation-financiere)
- 42- <https://ses.webclass.fr/notions/commerce-international>
- 43- [ritimo.org/Gouvernance mondiale](http://ritimo.org/Gouvernance-mondiale), 30 Mars 2012
- 44- *Fiche d'information du 25 Septembre 2008* sur [dsf-fsn.org](http://dsf-fsn.org)
- 45- Site [free-eco.org](http://free-eco.org), Président à l'époque de la *Foundation for Research on Economics and the Environment*
- 46- <https://www.mtaterre.fr/dossiers/le-developpement-durable/cest-quoi-le-developpement-durable>
- 47- Fritzner ETIENNE, *Histoire Haïti/ Consulter le site: http://ufdcimages.uflib.ufl.edu/haiti-histoire.pdf*
- 48- Ahmed Sékou TOURE, *Qu'est-ce que la culture ? (L'anthropologie occidentale ou la négation de la culture africaine)*, consulter le site : <https://www.lehman.cuny.edu>
- 49- United Nations: *Peacekeeping Peace and security*, or consulter: [https://peace keeping.un.org/](https://peace-keeping.un.org/)
- 50- <https://minujsth.unmissions.org>
- 51- BEETON D., NIENABER G, « Haïti du péché originel à l'intervention électorale : Interview de Ricardo Seitenfus », Center for Economic and Policy Research, En ligne <http://cepr.net/en-francais/opinions/haiti-dupeche-originel-a-lintervention-electorale-interview-de-ricardo-seitenfus> (Page consultée le 11 Novembre 2021)
- 52- <https://yvesengler.com/2021/08/10/canada-out-of-core-group>
- 53- Yves Romain BASTIEN, *La privatisation du parapublic en Haïti (Économie)*, p. 80, document disponible sur le site : <https://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/3.-economie-8.pdf>
- 54- Les impacts de l'exploitation aurifère sur les droits humains en Haïti, p.1 document disponible sur le site : [www.JS15\\_UPR26\\_HTI\\_F\\_Main.pdf](http://www.JS15_UPR26_HTI_F_Main.pdf)
- 55- Yvert PAYSAN, *Haïti à l'ère du changement climatique*, document disponible sur le site : <https://www.secoures-catholique.org/actualites/haiti-a-lheure-des-changements-climatiques>
- 56- Dicophilo », « Démocratie », <https://dicophilo.fr/definition/democratie>
- 57- « République française », La Souveraineté nationale, 7 Juillet 2018, <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270252-la-souverainete-nationale>
- 58- « CNRTL (Centre national des ressources textuelles et lexicales », *définition Souveraineté*, <https://www.cnrtl.fr/définition/souveraineté>

- 59- Philippe Braud, *La culture politique*, cité dans le site School Mouv, <https://www.schoolmouv.fr/definitions/culture-politique/définition>
- 60- [www.cours-de-droit.net](http://www.cours-de-droit.net)
- 61- “Les droits de l’homme”, *Qu’est-ce que c’est ?* Ou consulter : <https://fr.humanrights.com/what-are-human-rights/brief-history/declaration-of-independence.htm>
- 62- Conseil de l’Europe”, *L’évolution des droits de l’homme*, ou consulter <https://www.coe.int/fr/web/compass/the-evolution-of-human-rights>
- 63- [www.books.openedition.org](http://www.books.openedition.org)
- 64- « Apartheid », consulter le site: [www.toupie.org](http://www.toupie.org).
- 65- <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/mafia>
- 66- <https://fr.wikidiana.org/wiki/Mafia>
- 67- [www.leconsultant.universalis.fr](http://www.leconsultant.universalis.fr) « Valeurs, sociologie »
- 68- <https://ses.webclass.fr/notions/valeurs/tudiant.fr/boite-a-docs/document/valeurs-et-normes-sociales>
- 69- <https://www.vivre-ensemble/la-question-des-normes-et-des-valeurs-au-niveau-sociologique>
- 70- « Justice sociale », consulter le site : [www.ses.webclass.f](http://www.ses.webclass.f)

## **Tableaux des Illustrations**

### **A- Graphiques**

Graphique 1 : Regroupements régionaux du PIB mondial .....	83
Graphique 2 : Indices de la production industrielle depuis 2008 .....	134
Graphique 3 : Carte mondiale de Coefficient de Gini par pays.....	145/46
Graphique 4 : Quotes-parts des pays membres du FMI.....	147
Graphique 5 : Ressources mobilisables du FMI.....	221
Graphique 6 : Croissance du volume des exportations des marchandises.....	232

### **B- Tableaux**

Tableau 1 : PNB au prix du marché.....	115
Tableau 2 : Taux de croissance du volume du PIB.....	117
Tableau 3 : Indice de compétitivité globale de 2010.....	141